PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR
LINGUISTICS

544-R

31

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

L'EXTENSION ET LA CULTURE DE LA LANGUE FRANÇAISE

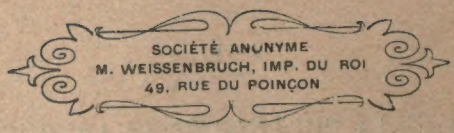
SOCIÉTÉ ANONYME
M. WEISSENBRUCH, IMP. DU ROI
49, RUE DU POINÇON

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

L'EXTENSION ET LA CULTURE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

TROISIÈME SESSION

GAND, 11-14 SEPTEMBRE 1913

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE : ALGÉRIE, ALSACE-LORRAINE, ANGLETERRE, AUTRICHE, BELGIQUE BOHÊME, BULGARIE, EGYPTE, HOLLANDE, HONGRIE, ITALIE, MACÉDOINE, POLOGNE, PORTUGAL, RUSSIE, SUÈDE, ETC. — L'EXTENSION DE LA CULTURE FRANÇAISE PAR LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES, PAR LE LIVRE, LA REVUE ET LE JOURNAL — LES MOTS FRANÇAIS EN GREC. — LE FRANÇAIS, LANGUE SCIENTIFIQUE. — LE FRANÇAIS DANS LES RÉUNIONS INTERNATIONALES, ETC., ETC.

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES
SOC. AN. M. WEISSENBRUCH, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

GENÈVE
A. JULLIEN, ÉDITEUR
32, PLACE DU BOURG-DE-FOUR, 32

1914

PC
2021
C6
1913

Comité organisateur du Congrès.

Membres du Bureau permanent de la Fédération pour l'extension et la culture de la langue française :

MM. Ansiaux, Maurice, professeur à l'Université de Bruxelles;
Bonnard, Jean, professeur à l'Université de Lausanne;
Bouvier, Bernard, professeur à l'Université de Genève;
d'Huart, Martin, professeur à l'Athénée de Luxembourg;
Salone, E., secrétaire général de l'Alliance française, à Paris;
Gautier, Jules, membre du Conseil d'État;
Hyde, James, président honoraire de l'Alliance française aux États-Unis;
Métin, Albert, député, ancien chef de cabinet de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance nationale, à Paris;
Nyrop, Kr., professeur à l'Université de Copenhague;
Rivard, Adj. H., à Québec;
Simard, Joseph, avocat, à Québec;
Wilmotte, Maurice, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, *président*.

Comité d'action parisien :

Présidents :

MM. Barrès, Maurice, de l'Académie française;
de Régnier, Henri, de l'Académie française.

Vice-président :

M. Lecomte, Georges, président de la Société des Gens de Lettres.

Membres :

Mme Rachilde;

MM. Adam, Paul;

Baudin, Pierre, ministre de la marine;

Bordat, Gaston, directeur de la *Revue des Français*,

Boylesve, René;

Chaumeix, André, rédacteur en chef des *Débats;*

Copeau, Jacques, directeur de la *Nouvelle Revue française;*

de Coubertin, Pierre;

Ducrocq, G., directeur des *Marches de l'Est;*

Dumont-Wilden, L;

Ernest-Charles, J.;

Gillon, André, de la maison Larousse;

Gregh, Fernand;

Léon, Paul, délégué général de la Commission des Congrès et Concours à l'Exposition de Gand;

Lichtenberger, André;

Mockel, Albert;

Neveux, Pol, inspecteur général des bibliothèques de France;

Quentin, Maurice, président de la Commission des Congrès et Concours de l'Exposition de Gand;

Rosny, J.-H., aîné;

Vallette, Alfred, directeur du *Mercure de France*;

Verhaeren, Émile.

Secrétaire :

M. Ochsé, J., homme de lettres.

Comité d'organisation belge :

MM. Wilmotte, Maurice, président.

Charlier, Gustave, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, secrétaire général.

Digneffe, Émile; Ensch-Tesch, bourgmestre d'Arlon; Peltzer-de Clermont, sénateur; Rouffart, E., présidents des sections de Liége, Arlon, Verviers et Bruxelles.

Mawet, E., Van Dooren, J., Andelbrouck, G., Daxhelet, A., secrétaires desdites sections.

Liste des Membres

M. Adam, Léon, docteur en médecine, rue Longue du Marais, Gand.

Mme Adam, Léon.

MM. Alexandre, Alfred, opérateur aux chemins de fer de l'Etat, Barvaux-sur-Ourthe.

Amerlynck, docteur en médecine, chaussée de Courtrai, 84, Gand.

Andelbrouck, G, avocat, Hodimont-Verviers.

Ansiaux, Maurice, professeur à l'Université libre, avenue des Gaulois, 36, Bruxelles.

Anspach-Puissant, Armand, avocat, conseiller communal, membre de l'Association pour l'extension et la culture de la langue française, rue Belliard, 125, Bruxelles.

Barbery, Bernard, rédacteur à *L'Olivier*, rue de France, 109, Nice.

Barraud, Roland, rue de la Pitié, 11bis, Paris.

Barrès, Maurice, de l'Académie française, boulevard Maillot, 100, Paris.

Bastier, Paul, professeur de littérature et de philologie françaises à l'Académie Royale de Posen, président de l'Alliance française de Posen, boulevard Montparnasse, 13, Paris.

Baulers, Camille, étudiant en philosophie et lettres, rue Haute, 16, Gand.

Bayens, Eugène, président de la Ligue pour la liberté des langues, rue Charles-Quint, 51, Gand.

Becker, Charles, professeur au Lycée, Echternach (Grand-duché de Luxembourg).

Beckers, Léon, directeur général de l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, rue Froissart, 104, Bruxelles.

Beckers, René, docteur en médecine, trésorier de l'Association pour la culture de la langue française, section du Brabant, rue Froissart, 104, Bruxelles.

MM. Bertrand, Henri, docteur en médecine, homme de lettres, place Gambetta, 5, Paris.

Besnard, Emile, secrétaire général de la Mission laïque, rue de Miromesnil, 16, Paris (viiie)

Béthune, baron François, professeur à l'Université, rue de Bériot, 34, Louvain.

Mme Beyer, Charles, rue Guillaume-Tell, 6, Gand.

Bibliothèque Royale (service de la Bibliographie de Belgique), Bruxelles.

MM. Bidez, Joseph, professeur à l'Université, boulevard Léopold, 62, Gand.

Birnbaum, professeur à l'Athénée Royal, Arlon.

Blocher, Eduard, pasteur, Huttenstrasse, 60, Zürich (Suisse).

Blondiau, Félix, directeur honoraire d'Ecole primaire, avenue Albert Giraud, 50, Schaerbeek.

Bodart, Georges, lecteur à l'Université d'Erlangen, rue Wazon, 5, Liége.

Boddaert, Henry, avocat à la Cour, secrétaire général du comité exécutif de l'Exposition Universelle et Internationale, Coupure, 44, Gand.

Mlle Boddaert, Marguerite, Coupure, 44, Gand.

Mme Boddaert, Eugène, rue du Gouvernement, 16, Gand.

MM. Bodson Félix, homme de lettres, délégué de la ville de Liége, rue Saint-Laurent, 49, Liége.

Bogdan, docteur Georges, professeur à la Faculté de médecine, officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de la Couronne de Roumanie, Jassi, (Roumanie).

Bordat, Gaston, 56, rue de l'Université, Paris.

Bourrelier, Henri, éditeur, rue de Mézières, 5, Paris.

Braeckman, A., avocat, chaussée d'Anvers, Mont-Saint-Amand.

Bragard, Louis, professeur à l'Athénée Royal, Bruges.

Brasseur, Robert, Coupure, 56, Gand.

Mmes Brasseur, Robert.

Braun, Emile-Jean, rue du Nouveau-Bois, Gand.

M. Braun, Fernand, homme de lettres, 2, rue de Croissy, Vésinet, Seine et-Oise (France).

Mme Breusing, C., rue César Franck, 46, Liége.

MM. Bris, Artus, ingénieur à la Vieille-Montagne, Angleur-Liége.

Brossel, Charles, juge de paix, Villa Mistral, Spa.

MM. Brunin, Henri, propriétaire, Coupure, 231, Gand.

Brunot, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (xive).

Buisset, Emile, membre de la Chambre des représentants, Charleroi.

Bure, Pierre, consul général de Belgique, Moscou.

Buysse, Auguste, industriel, château Molendam, Oostacker (Gand).

Callier, Alexis, procureur général près la Cour d'Appel, chaussée de Courtrai, Gand.

Mlle Callier, Francine, boulevard du Parc (Gand).

MM. Carels, Alphonse, industriel, Marché-au-Lin, 12, Gand.

Carels, Georges, A., industriel, Dock, 40, Gand.

Casati (le comte), Milan.

Ceuterick, Albert, avocat, rue Longue-du-Marais, 12, Gand.

Champion, Edouard, éditeur, quai Malaquais, 5, Paris.

Charlier, Gustave, chargé de cours à l'Université libre, boulevard Militaire, 44, Bruxelles.

Christophe, Charles, avocat, secrétaire du Cercle artistique et littéraire, boulevard du Parc, 37, Gand.

Cirot, Georges, professeur à l'Université, rue Permentade, 41, Bordeaux.

Clément, Henri, professeur au Lycée, rue Carnot, 217, Gap (Hautes-Alpes), France.

Mlle Closset, Marie, directrice de l'Institut de Culture française, rue des Coteaux, 20, Schaerbeek.

MM. Cohen, Gustave, professeur à l'Université d'Amsterdam, La Sapinière, Laren, (Hollande).

Collon, Auguste, secrétaire général de la Société Cockerill, Seraing.

Colson, Oscar, directeur de *Wallonia*, rue Fond-Pirette, 142, Liége.

Constans, L., professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence (France).

Mlle Coopman, chaussée d'Hundelghem, Ledeberg.

Mmes Cooreman, place du Marais, Gand.

Coppieters, boulevard Zoologique, 1, Gand.

MM. Cornet, commis-chef à l'Administration des postes, rue de Sélys, 40, Liége.

Coulet, Jules, directeur de l'Office national des Universités, délégué du Gouvernement français, 100, rue Denfert-Rochereau, Paris.

MM. Counson, Albert, professeur à l'Université, boulevard des Hospices, 152, Gand.

Cruyt, place de la Calandre, 4, Gand.

Daubresse, Paul, ingénieur, professeur à l'Université catholique, rue de Paris, 90, Louvain.

Dauge, Eugène, professeur à l'Université, rue Guinard, 20, Gand.

Mme D'Aulande, Béatrix, rentière, femme de lettres, boulevard de la Cambre, 56, Bruxelles.

MM. Daxhelet, A., professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, rue des Echevins, 105, Ixelles.

De Baets, Hermann, avocat près la Cour d'appel; ancien bâtonnier; membre de la Députation permanente, rue des Boutiques, 9, Gand

De Bast, Camille, sénateur, Coupure, 42, Gand.

Mme De Bast.

MM De Bie, Conseiller à la Cour d'appel, boulevard d'Ackerghem, Gand.

de Blociszewski, professeur à l'Académie consulaire, Hohenstaufengasse, 12, Vienne (Autriche).

De Borchgrave, baron Emile, membre de l'Académie royale de Belgique, rue de Berlin, 25, Bruxelles.

De Bremaecker, Alexis, entrepreneur; juge au tribunal de commerce de Bruxelles; conseiller communal à Bruxelles, vice-président de la Chambre de commerce; rue de Laeken, 162, Bruxelles.

De Brinn' Gaubast, Louis-Pilate, professeur de littérature française à l'Ecole générale allemande, 44, rue du Bélier, Anvers.

De Buggenoms, Louis, avocat près la Cour d'appel, rue Courtois, 40, Liége.

Dechamps, Jules, professeur à l'Athénée de jeunes filles et à la Section normale moyenne de Gand, avenue des Arts, 12, Gand.

De Clercq, Georges, agent de change, place d'Armes, 20, Gand.

De Cock, Henri, avocat, place Saint-Bavon, 12, Gand.

Mlle De Greppe, professeur à l'Ecole normale provinciale du Hainaut, Mons.

M. De Hemptinne, Eugène, sénateur suppléant, rue du Hainaut, Gand.

Mme De Hemptinne, Jean, Château Ter Lye, Saint-Denis-Westrem.

Mlle De Hoon, Augusta, institutrice aux écoles communales, rue du Rabot, 10, Gand.

MM. De Jouvenel, Henry, rédacteur en chef du *Matin*, rue Cortambert, 57, Paris.

De Keghel, Léonce, industriel, rue aux Draps, 17, Gand.

MM. De Kerchove d'Exaerde, conseiller à la Cour d'appel de Gand, château de Wetteren.

De la Hault, Adhémar, directeur fondateur de la revue aéronautique *La Conquête de l'air*, rue Royale, à Bruxelles.

Delaite, Julien, président de la Ligue wallonne de Liége, conseiller communal et provincial, rue Hors-Château, 50, Liége.

De la Kéthulle de Rijhove, Ferdinand, Château d'Oosterzeele (Flandre orientale).

Mme De la Kéthulle de Rijhove.

MM. De Landtsheer, Gaston, industriel, quai du Ramage, 2, Gand.

De Landtsheer, Léon-Georges, directeur de la société anonyme La Linière Gantoise, quai du Ramage, 2, Gand

De Landtsheer, Norbert, industriel, chaussée de Courtrai, 446, Gand.

Mme De Lanier, Alfred, chaussée de Courtrai, 20, Gand.

M. De la Royère, William, ingénieur, professeur à l'école du génie civil de l'Université de Gand, rue de la Concorde, 65, Gand.

Mme De la Royère.

M. Delchevalerie, Charles, homme de lettres, rue de Campine, 127, Liége.

Mme Delmotte-Verbeeck, rentière, avenue de la Cour, 16, Gand.

M. Delori, Coupure, 7, Gand.

Mme Delori.

MM. Demblon, Jules, imprimeur, Ans-Liége.

De Muynck, Georges, chaussée de Courtrai, 70, Gand.

Mme De Muynck.

MM. de Pélichy (le baron), juge au tribunal de 1re instance de Gand, Vieux-Chemin, Gentbrugge.

De Raedt, Aloïs, Receveur des successions pensionné, rue Guinard, 28, Gand.

de Régnier, Henri, de l'Académie française, rue Boissière, 24, Paris.

de Reynold, Gonzague, professeur à l'Université de Genève, Vinzel-sur-Rolle, Vaud (Suisse).

Mlle Derudder, régente, rue du Laitage, 3, Gand.

M. Dervaux, avocat, ancien bâtonnier, rue Guillaume-Tell, Gand.

Mlle Desagher, Clémence, rentière, rue Basse, 25, Gand.

M. De Séjournet de Rameignies, Léon, propriétaire, à Melle-lez-Gand.

Mme De Séjournet de Rameignies.

Mlle De Séjournet de Rameignies, Jacqueline.

M. De Séjournet de Rameignies, Christian.

Mlle De Smet de Naeyer, Cécile, château de Langerbrugge-lez-Gand.

MM. De Smet de Naeyer, Christian, rue des Servantes, 12, Gand.

De Smet de Naeyer, Henry, industriel, rue de Flandre, 17, Gand.

Mme De Smet de Naeyer.

MM. De Smet de Naeyer, Maurice, président de l'Association pour la vulgarisation de la langue française, rue de la Vallée, 47, Gand.

De Smet-Duhayon, Joseph, président du Cercle artistique, chaussée de Courtrai, 22, Gand.

Mme De Smet-Duhayon.

MM. Des Ombiaux, Maurice, homme de lettres, rue du Lac, Bruxelles.

Destrée, Jules, député, Marcinelle.

Dewachter, Jules, publiciste, avenue About, 82, Malo-les-Bains, près Dunkerque (France).

d'Huart, Martin, professeur à l'Athénée, rue Jean l'Aveugle, 41, Luxembourg.

Dierman, Pierre, industriel, Bel-Air, Oostacker lez-Gand.

Mmes Dierman.

Dierman, J. J., Tronchiennes lez-Gand.

MM. Digneffe, Emile, rue Paul Devaux, Liége.

Discailles, Ernest, professeur honoraire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, avenue Louise, 492, Bruxelles.

Distave, Auguste, professeur, rue E. Beernaert, 41, Ostende.

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université de Liége, José-Battice (Liége).

Dreux, Alexandre-François, maître de forges, administrateur-directeur de la Société des Aciéries de Longwy, Mont-Saint-Martin, Meurthe-et-Moselle (France).

Drory, Harold, propriétaire, Ter Heide-Meirelbeke.

d'Udeghem d'Acoz, 47, rue de la Vallée, Gand.

Mme d'Udeghem d'Acoz.

MM. Dufourmantel, Léon, secrétaire général honoraire de « l'Alliance française », rue de Madrid, 6, Paris.

Dumont, Fernand, Thier de Cornillon, 1, Bressoux lez-Liége.

Dumont, Paul-Emile, lecteur à l'Université de Kiel, villa « Les Clématites », La Panne.

MM. Dumont-Wilden, Louis, homme de lettres, rue Emile Banning, 13, Ixelles.

Dupire, M., professeur au Lycée, rue du Rôleur, 50, Valenciennes (France).

Dupont, Victor, à Renaix.

Engel, Raoul, avocat, rue de la Madeleine, 31, Bruxelles.

Ensch-Tesch, bourgmestre, Arlon.

Ernould, M., rue de Westphalie, 11, Saint-Gilles-Bruxelles.

Feller, Jules, professeur de rhétorique à l'Athénée royal, rue Bidaut, 3, Verviers.

Feller, Louis, chargé de cours à l'Université et à la Polytechnique tchèques, 35, rue Podskalkska, Prague (Bohème).

Mme Feyerick, J., rue du Soleil, 1, Gand.

M. Feyerick, Ferdinand, vice-président d'honneur du Cercle commercial et industriel de Gand, consul de Russie à Gand, vice-président du Comité belge des Expositions à l'étranger, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, 55, Gand.

Mlles Feyerick, Marie-Rose.

Feyerick, Fernande.

Mme Feyerick, Léon, château d'Evergem (Flandre orientale).

Mlles Feyerick, Germaine.

Feyerick, Marcelle.

MM. Fierens, Maurice, avocat à la Cour d'appel, rue Joseph Plateau, 18, Gand.

Fonteyne, Edouard, homme de lettres, rédacteur à l'*Indépendance belge*, rue Henri Van Zuylen, 42, Uccle.

Foulon, Franz, homme de lettres, avenue Brugmann, 188, Bruxelles.

Francotte, Charles, industriel, conseiller communal, officier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de Franz-Josef d'Autriche-Hongrie, rue Mont-Saint-Martin, 73, Liége.

Fürstenhoff, Jean-Auguste, docteur en sciences naturelles, secrétaire de l'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire, rue de Pologne, 30, Bruxelles.

Gahide, F., 49, rue du Chambge, Tournai.

Gaidoz, Henri, directeur d'études à l'école pratique des Hautes études, professeur honoraire à l'Ecole des Sciences politiques, rue Servandoni, 22, Paris (VIe).

Gallet, Rufin, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Charleroi, rue du Progrès, 35, Charleroi.

MM. GAUTHIER-VILLARS, ALBERT, éditeur, quai des Grands-Augustins, 55, Paris.

GAUTIER, JULES, membre du Conseil d'Etat, président de l'*Alliance française*, délégué du ministre de l'Instruction publique, rue Oudinot, 6, Paris.

Mme GERVAIS, PAUL, avenue Montaigne, 3, Paris.

MM. GILBART, OLYMPE, docteur en philosophie et lettres, secrétaire de rédaction de *la Meuse*, rue Fond-Pirette, 77, Liége.

GILLON, ANDRÉ, éditeur, librairie Larousse, rue Montparnasse, 13-17, Paris.

GOBLET D'ALVIELLA, FÉLIX, villa Beauregard, Court-Saint-Etienne.

GOHY, JULES-HENRI-THÉODORE, professeur à l'Athénée communal de Saint-Gilles.

GOMBAULT, directeur honoraire de l'enregistrement, Chartres, Eure-et-Loir (France).

GRÉGOIRE, HENRI, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avenue Montjoie, Uccle.

GROMAIRE, GEORGES, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Buffon, délégué de la Société d'Echange international des enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues étrangères, rue de Vaugirard, 189, Paris.

GUILLEBERT, J., professeur et publiciste, rue Vénéline, 20, Sofia (Bulgarie).

HAMAIDE, FRITZ, avocat, secrétaire de rédaction de l'*Indépendance belge*, avenue Louis-Bertrand, 34, Bruxelles.

HANREZ, PROSPER, sénateur, chaussée de Charleroi, 190, Bruxelles.

HANSEN, JOSEPH, professeur au Lycée, Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

HARRY, GÉRARD, homme de lettres, correspondant du *Figaro*, de l'*Illustration*, etc., rue de Bellevue, 52, Bruxelles.

HELMER, PAUL-ALBERT, avocat à la Cour, rue Bruat, 6, Colmar (Alsace).

HENEN, PAUL, rédacteur à la *Flandre libérale*, avenue des Arts, 12, Gand.

HENNEBICQ, LÉON, avocat à la Cour d'appel, rue de Lausanne, 1, Bruxelles.

HENNEQUIN, EMILE, lieutenant au 1er régiment de ligne, Gand.

HENNEQUIN, L., lieutenant-colonel retraité, rue de Bréderode, 17, Gand.

MM. Henquinez, Henry, professeur à l'Institut des Hautes études, rédacteur en chef de la *Revue d'Expansion belge*, rue des Carmes, 13, Liége.

Henrijean, docteur, professeur à l'Université de Liége, rue Fabri, 11, Liége.

Mlle Héris, Aline, directrice honoraire des cours d'éducation, rue Lesbroussart, 119, Bruxelles.

MM. Hermant, Ernest, inspecteur général retraité du service de santé de l'armée, rue Anoul, 25, Ixelles-Bruxelles.

Heumann, Albert-Gabriel, homme de lettres, rue de Montretout, 5, Saint-Cloud (Seine-et-Oise, France).

Heynderycx (baron), rue Montoyer, 42, Bruxelles.

Heyse, Rodolphe, avocat à la Cour d'appel, boulevard du Parc, 27, Gand.

Hocquet, archiviste de la ville de Tournai.

Hogu, Louis, agrégé de l'Université, professeur à la Faculté libre des lettres, rue Paul Bert, 9. Angers (France).

Houben, proviseur du Lycée, avenue Saint-Lambert, 1, Maestricht (Hollande).

Mme Hoz-Fratellini, Coupure, 42, Gand.

MM. Hubert, Charles, notaire, Arlon.

Hubert, Herman, professeur à l'Université, rue de Sélys, 7, Liége.

Huguet, Edmond, professeur à la Sorbonne, membre du conseil d'administration de l'*Alliance française*, boulevard Saint-Michel, 127, Paris.

Mlle Huygens, régente à l'école moyenne, Saint-Gilles.

MM. Ilitch, Bitolska, Ulica, Skoplje (Serbie).

Jacquin, Joseph, négociant, chaussée de Courtrai, 172, Gand.

Jennissen, Emile, avocat, secrétaire des *Amitiés françaises*, rue de l'Ouest, Liége.

Kirsch, Guillaume, professeur honoraire d'école normale, membre du comité de l'Association pour la vulgarisation de la langue française, boulevard de Bruxelles, 21, Gand.

Kufferath, Maurice, directeur du théâtre royal de la Monnaie, membre de l'Académie royale de Belgique, rue du Congrès, 2, Bruxelles.

Laenen, Jean, rue de l'Intendant, 217, Bruxelles.

Lamarre, Onésime, notaire, président du comité niortais de l'*Alliance française*, rue Thiers, 8, Niort (Deux-Sèvres), France.

M. LAMBILLIOTTE, ALPHONSE, professeur à l'Ecole des Mines et à l'Institut commercial de Mons; secrétaire des *Amitiés françaises*, Le Festinois, Ghlin-lez-Mons.

Mmes LAMBILLIOTTE.

LAMBOTTE, EMMA, femme de lettres, rue Louise, 28, Anvers.

MM. LAMEERE, J., premier président honoraire à la Cour de cassation, rue de Naples, 45, Bruxelles.

LANNES, FERDINAND, lecteur à l'Université, Levchinski Pereoulok, 10, Moscou (Russie).

LARDINOIS, FRANÇOIS, rue Torfs, 9, Anvers.

LAROUSSE (Librairie) (Moreau, Augé, Gillon et Cie), éditeurs-imprimeurs, rue Montparnasse, 13-17, Paris.

MM. LAUGEL, ANSELME, ancien député, Saint-Léonard, par Boerch (Basse-Alsace).

LAURENS, HENRI-PIERRE, libraire-éditeur, rue de Tournon, 6, Paris.

LAUWICK, ANDRÉ, propriétaire, Gièvres, Loir-et-Cher (France).

LAUWICK, MARCEL, professeur à l'Université, boulevard Léopold, 9, Gand.

LECLÈRE, LÉON, professeur à l'Université de Bruxelles, avenue de Longchamp, 54, Uccle.

LECOMTE, MAXIME, sénateur du Nord, Achères (Seine-et-Oise), France.

Mme LECOMTE.

MM. LECOQ, J., directeur des établissements de la *Mission laïque* à Salonique, Saint-Saturnin-lez-Avignon, Vaucluse (France).

LEFRANC, ABEL-JULES-MAURICE, professeur de langue et littérature françaises modernes au Collège de France, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes études, président de la Société des Etudes rabelaisiennes, rue Denfert-Rochereau, 38*bis*, Paris.

LEIRENS, JULES, industriel, boulevard du Jardin Zoologique, 35, Gand.

LEIRENS, LÉON-CHARLES, ingénieur, boulevard Frère-Orban, 29, Gand.

Mme LEIRENS.

Mlle LEIRENS, KITTY.

MM. LEMOS, ALVARO, lieutenant de l'armée portugaise; professeur à l'institut des Pupilles de l'armée, Bemfica, Lisbonne (Portugal).

LENER, A., instituteur, Houkerque, par Steenvoorde (Nord), France.

LEYGUES, GEORGES, ancien ministre, rue de Solférino, 2, Paris.

Ligue wallonne du Tournaisis.

MM. Lisbonne, René, éditeur, boulevard Saint-Germain, 108, Paris (VIe).

L'Olivier, Henri-Ferdinand, ingénieur, Moortebeek, par Dilbeek.

Lonfils, Hector, professeur à l'Athénée royal, rue du Vélodrome, 4, Ostende.

Mabille, Alfred, directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, rue du Conseil, 22, Uccle.

Maertens, Louis, avocat, rue des Dominicains, 6, Gand.

Maes, Pierre, homme de lettres, rue Traversière, 18, Gand.

Maeterlinck, Louis, conservateur au Musée de Gand, avenue St-Denis, 119, Gand.

Magis, Alfred, sénateur, Strouvenbosch, par Aubel.

Mahaim, Ernest, professeur à l'Université de Liége, avenue du Hêtre, 9, Cointe-Sclessin.

Mainguet, André, libraire-éditeur, rue Garancière, 10, Paris.

Malet, Albert, professeur agrégé d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, secrétaire général de l'*Alliance française*, rue Claude Bernard, 79, Paris (VIe).

Mallieux, Ferdinand, avocat à la Cour d'appel, rue Hemricourt, 24, Liége.

Malvoz, Ernest, directeur de l'Institut bactériologique de l'Université de Liége, Liége.

Mansuy, Abel, lecteur à l'Université, Allée de Jérusalem, 93-94, Varsovie.

Mantoux, Paul, professeur à l'Université de Londres, South-Hill, Park Gardens, Londres, N.-W.

Mme Marraud, Vieux Marché-aux-Moutons, Gand.

MM. Martinenche, E., professeur à la Sorbonne, rue Jouffroy, 88, Paris.

Martino, Pierre, professeur à la Faculté des lettres, boulevard Bon Accueil, 39, Alger.

Masoin, E., docteur, professeur à l'Université catholique, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de médecine, à Louvain.

Masson, Pierre-V., libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 120, Paris.

Mawet, E., avocat, secrétaire de l'Association internationale pour l'extension et la culture de la langue française (section liégeoise), boulevard d'Avroy, 77, Liége.

Mme Mayer, Lucien, rue de Berlaimont, 30, Bruxelles.

M. Mees-Braun, Emile, industriel, président du tribunal de commerce de Gand, Coupure, 3, Gand.

M. MELLON, P., place Malesherbes, 24, Paris.

Mme MICHAUX (baronne JANE), avenue Friedland, 32, Paris.

MM. MICHEL, CHARLES, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42, Liége.

MOCKEL, ALBERT, homme de lettres, avenue de Paris, 109, La Malmaison, Rueil, Seine-et-Oise (France).

Mlle MOREAU, secrétaire de la revue l'*Ego*, 166, rue Brogniez, 9, Bruxelles.

MM. MORAND, HUBERT, professeur agrégé au Lycée de Nice, envoyé du *Journal des Débats*, 2, rue Saint-Siagre, Nice.

MOUZIN, CHARLES, ingénieur, Trazegnies.

NÉLIS, JEAN, homme de lettres, rue Clauzel, 25, Paris

NÈVE, M., rue de la Croix, 11, Gand.

Mme NÈVE.

MM. NÈVE, LÉON, rue de Bruges, 90, Gand.

NÈVE, Paul, chargé de cours à l'Université de Liége, rue du Parc, 47, Liége.

NICOLAÏ, Edmond, directeur général au Ministère des Sciences et des Arts, professeur à l'Ecole de Commerce annexée à l'Université de Gand, rue Théodore Roosevelt, 56, Bruxelles.

NICOLAY, AIMÉ, contrôleur des contributions, rue de l'Ecole, 51, Mont-Saint-Amand, Gand.

Mme NICOLAY.

MM. NINITTE, CHARLES, lieutenant général retraité, chaussée de Vleurgat, 111, Bruxelles.

NOËL, ALEXIS, avocat, avenue des Villas, 42, Bruxelles.

NOVATI, FRANCESCO, professeur à l'Académie de Milan, villa Liseo Scaler, Gressoney-Saint-Jean, Aoste (Italie).

NOWÉ, HENRI, étudiant, rue de la Vallée, 56, Gand.

OCHSÉ, Julien, homme de lettres, rue de Villiers, 43, Neuilly (Seine).

PARMENTIER, LÉON, professeur à l'Université de Liége, Hamoir-sur-Ourthe.

PASCHAL, LEON, professeur à l'Ecole de Guerre de La Haye, Oldenbarneveltlaan, 86, La Haye.

PAVARD, FERNAND, avocat, secrétaire général de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, avenue de la Montagne, 71, Forest.

PELTZER DE CLERMONT, EDOUARD, sénateur, Verviers.

PIÉRARD, LOUIS, rédacteur au *Soir*, correspondant d'*Excelsior*, rue de Tyrol, 121, Bruxelles.

MM. Pinchart-Denis, Maurice, ingénieur-constructeur, rue Saint-Sabin, 58, Paris.

Polis, Lambert, président de l'*Association pour l'extension et la culture de la langue française, section de Maestricht*, Maestricht.

Mme Polis.

MM. Poll. Auguste, industriel, rue Magelein, 8, Gand.

Poll, Georges, avocat, rue Basse, 49, Gand.

Mme Poll.

M. Poplimont, avocat, Anvers.

Prague (ville de).

MM. Probst, docteur, rue Gassies, 33, Pau, Basses-Pyrénées (France).

Reding, Victor, directeur du Théâtre Royal du Parc, rue de Tenbosch, 32, Bruxelles.

Regnier, Léon, ingénieur, place du Rabot, 1, Gand.

Remouchamps, J.-M., avocat, boulevard d'Avroy, 280, Liége.

Mme Remouchamps.

MM. Renard, Maurice, auditeur militaire de la Flandre occidentale, Quai des Teinturiers, 15, Bruges.

Reynaud, Louis, professeur à l'Université de Poitiers, Soyons, Ardèche (France).

Rivard, Adjutor, docteur ès-lettres, Membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, président de la Société du Parler français au Canada, secrétaire général du Comité Permanent du Congrès de la langue française au Canada, rue Hamel, 7, Québec (Canada).

Roland, Auguste, conseiller à la Cour d'Appel de Gand, château de Runenborg, Melle lez-Gand.

Rooman, Fernand, agent général de la Société des Auteurs, rue Royale, 96, Bruxelles.

Mlle Rose, Maria, directrice de l'Ecole normale provinciale du Hainaut, avenue Michel-Ange, 39, Bruxelles.

MM. Rosy, Léopold, directeur de la Revue *Le Thyrse*, avenue Montjoie, 104, Uccle.

Roth, Georges-Jules, professeur agrégé de l'Université, avenue Mac-Mahon, 18, Paris.

Mme Röthlisberger, Gand.

M. Rouffart, Docteur E., agrégé à l'Université, rue de la Sablonnière, 28, Bruxelles.

M. ROYER, EMILE, avocat et député, rue de Tyrol, 131, Bruxelles.

Miss RYAN, MARY, professeur de langues romanes, University College, Cork (Irlande).

MM. SADOUL, CHARLES, directeur du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée*, conservateur au Musée lorrain, rue des Carmes, 29, Nancy (France).

SALMON, AMÉDÉE, professeur à l'Université de Reading, Western Elms Avenue, 54, Reading (Angleterre).

Mme SALMON.

MM. SALONE, EMILE, vice-président de l'*Alliance française*, boulevard Saint-Germain, 186, Paris.

SASSERATH, SIMON, avocat à la Cour d'appel, président de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, rue du Trône, 51, Bruxelles.

SAVARY, H., rue Jacquemont, 11, Paris.

SCHATZ, ALBERT, professeur à l'Université de Lille, directeur de l'Institut français de Londres, Marble Arch House, Marble Arch W. Londres.

Mme SCHŒMAKER, rue Neuve-Saint-Pierre, Gand.

M. SCHOORMAN, ROBERT, conservateur des archives de l'Etat, Coupure, 175, Gand.

Mme SCHOORMAN.

Mlle SCHOORMAN.

Mme SERVAIS-LIGY, HÉLÈNE, boulevard de la Citadelle, 155, Gand.

Société liégeoise de Littérature wallonne.

MM. SPAE, JOSEPH, avocat à la Cour d'appel, Coupure, 133, Gand.

STAES, AUGUSTE-JEAN-OCTAVE, rue Charles-Martel, 18, Bruxelles.

Mme STAS DE RICHELLE, Villa l'Aiglon, Meirelbeke.

MM. STEINKUHLER, ROBERT, place du Comte-de-Flandre, 2, Gand.

STEYAERT, EMILE, président du tribunal, quai des Moines, 46, Gand.

Mme STEYAERT.

Mlle STEYAERT.

MM. STUYCK, LOUIS, Longue rue Neuve, 42, Anvers.

TERTZWEIL, LÉON, rue de l'Eglise, 108, Gentbrugge-Gand.

THIENPONT, GUSTAVE, industriel, rue des Baguettes, 66, Gand.

THOELEN, docteur, médecin des hôpitaux, rue du Taciturne, 47, Bruxelles.

THOMAS, LUCIEN-PAUL, professeur à l'Université de Giessen, rue Henri-Maus, Liége.

Mlles TIBERGHIEN, JEANNE, rue de Belle-Vue, 27, Ledeberg-Gand.

TIBERGHIEN, SIMONNE.

TOURNOY, ELISA, régente, villa Jeanne, chaussée de Nieuport, 413, Ostende.

M. ULRIX, EUGÈNE, professeur à l'Athénée royal de Bruges, rue Kruitenberg, 19, Bruges.

Union des Associations internationales, rue de la Régence, 3*bis*, Bruxelles.

M. VAN ACKER, cour du Prince, 57, Gand.

Mme VAN ACKER.

M. VAN BENEDEN (baron), CHARLES, avocat, vice-président de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, rue Marie-de-Bourgogne, 16, Bruxelles.

Mme VAN CAUWENBERGHE, rue Neuve-du-Casino, Gand.

MM. VAN CEULEBROECK, industriel, boulevard du Château, Gand.

VAN CROMBRUGGHE, JULES, industriel, rue des Foulons, 15, Gand.

Mlle VAN DEN BERGHEN, rentière, rue du Miroir, 22, Gand.

M. VAN DEN DAELE, OSCAR, professeur à l'Athénée royal et à l'Ecole des Mines et Faculté polytechnique du Hainaut, rue des Cinq-Visages, 12, Mons.

Mlle VAN DE PUTTE, CARMEN, chaussée d'Hundelghem, Ledeberg.

MM. VAN DE PUTTE, CHARLES, chaussée de Vleurgat, 173, Ixelles.

VAN DE PUTTE, HECTOR, industriel, Coupure, 70, Gand.

Mlles VAN DE PUTTE, IRÈNE, rue de l'Ecole, 51, Mont-Saint-Amand, Gand.

VAN DE PUTTE, MARGUERITE, chaussée d'Hundelghem, Ledeberg.

Mme VAN DER AUWERA, ED., rue Eckelaers, Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

MM. VAN DER NOOT, ARMAND, rue Courte-du-Marais, 14, Gand.

VAN DER NOOT, MAURICE, restaurateur, rue Courte-du-Marais, 14, Gand.

VAN DOOREN, J., professeur à l'Athénée royal d'Arlon.

VAN HOOREBEKE, EDMOND, propriétaire, chaussée de Bruxelles, 31, Ledeberg-Gand.

VAN NIEUWENHUYSE, ALBERT, avocat, chaussée de Malines, 191, Anvers.

VAN RIJSSCHOOT, D., professeur au Conservatoire, rue de la Vallée, Gand.

Mme VAN RIJSSCHOOT.

MM. VAN SANTEN, RENÉ, avocat, rempart des Béguines, 97, Anvers.

VANTRAPPEN, BENOÎT, négociant, rue Longue-du-Verger, 6, Gand.

Mlle VANTRAPPEN, GABRIELLE.

MM. VAN WETTER, ancien recteur de l'Université, boulevard Zoologique, Gand.

VERHAEGHE DE NAEYER, HENRI, place Van Artevelde, 8, Gand.

VERHAEREN, EMILE, homme de lettres, Roisin.

VERHULST, HENRI, ancien directeur des ventes, quai de l'Evêché, 4, Gand.

VERMEERSCH, PAUL, professeur à l'Université, Digue de Brabant, 71, Gand.

VERMEIRE, THÉODORE, industriel, rue de l'Hôpital, 10, Saint-Nicolas (Waes).

VIRRÈS, GEORGES, hommes de lettres, Lummel (Limbourg).

VOORTMAN, JEAN, industriel, rue Neuve Saint-Pierre, 84, Gand.

Mme VOORTMAN, quai du Ramage, Gand.

MM. VRANCKEN, GEORGES, professeur au Collège communal, avenue Bouvier, 12, Virton.

WERBROUCK, ALBERT, rue du Grand-Chien, 45, Anvers.

WELSCH, EUGÈNE, directeur des écoles primaires, délégué de la ville de Liége, rue Saint-Laurent, 49, Liége.

WENGER, TONY, délégué général de l'*Alliance française*, avenue Pescator, 5, Luxembourg.

Mme WIBRIN-OLIVIER, institutrice, boulevard d'Avroy, 31, Liége.

MM. WILLAERT, GASTON, rue du Prince Royal, 28, Anvers.

WILMOTTE, MAURICE, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, rue de Pavie, 40, Bruxelles.

WURTH, G., conseiller provincial, rue Guillaume Tell, Gand.

Assemblées et travaux du Congrès.

Notre troisième Congrès international a eu lieu, à Gand, les 11-14 septembre 1913. Il s'était écoulé cinq ans depuis notre deuxième réunion, qui avait réuni à Arlon environ cinq cents personnes, dont la majorité venait des parties wallonnes de la Belgique, du Luxembourg, de la France, des Pays-Bas, de la Hongrie, etc. Cette fois, il fallait s'attendre à la prédominance des éléments néerlandais, en raison du choix qui avait été fait d'une cité considérée comme la capitale de la Flandre, et dont le passé historique évoque tant de souvenirs glorieux, justement chers aux Belges de langue germanique.

Il en a été ainsi, et nous avons eu le plaisir de constater que les vieilles sympathies dont la France a joui, dès les origines de la civilisation, en ce beau pays qui fut d'abord un fief de ses rois et où ses évangélisateurs, ses moines, ses clercs, ses écrivains et ses artistes accomplirent, en tout temps, leur œuvre féconde, étaient, quoi qu'on dise, restées vivaces et actives. Ce fut de Gand que parvint à notre Bureau fédéral l'offre de nous réunir dans des locaux, mis à notre disposition par le comité organisateur de l'Exposition universelle. Aussitôt

que la date du Congrès fut arrêtée, un comité local (1) fonctionna là-bas, et tout un programme de fêtes fut élaboré, en même temps qu'un appel était adressé à la partie la plus intelligente et la plus cultivée de la population, appel aussitôt entendu, puisque nous avons recueilli, à Gand seulement, plus de 120 adhésions, parmi lesquelles il en est de considérables et de fortement significatives.

(1) Il était composé de : MM. A. Braeckman, avocat; A. Callier, procureur général près la Cour d'appel; A. Counson, professeur à l'Université; Eug. Dauge, professeur à l'Université; H. de Baets, avocat, ancien bâtonnier, député permanent; Eug. de Hemptinne, sénateur-suppléant; de Kerchove d'Exaerde, conseiller à la Cour d'appel; A. Dervaux, avocat, ancien bâtonnier; Baron de Pélichy, juge au tribunal de première instance; Chr. de Smet de Naeyer, industriel, *président*; P. Henen, rédacteur en chef de la *Flandre libérale*; M. Lauwick, professeur à l'Université; J. E. Nève, avocat; G. Poplimont, avocat; Renard, auditeur militaire de la Flandre occidentale; R. Schoorman, conservateur des Archives de l'État; R. Steinkühler, industriel; E. Steyaert, président du tribunal de première instance; G. Stuyck, président de l'Association pour la vulgarisation de la langue française à Anvers; D. Van Reysschoot, professeur au Conservatoire; R. Van Santen, avocat; P. Van Wetter, professeur à l'Université; P. Vermeersch, professeur à l'Université; G. Würth, avocat, conseiller provincial, *membres*.

M. Georges Poll, avocat, remplit les fonctions de *secrétaire*.

Première journée.

Le jeudi 11 septembre, à 3 heures de l'après-midi, les congressistes se réunissaient au Palais des Fêtes de l'Exposition. A cette première assemblée, on remarquait la présence de :

MM. Jules Gautier, conseiller d'Etat, et Jules Coulet, directeur de l'Office national des Universités, délégués de M. le ministre de l'Instruction publique de France; M. Beckers, directeur général de l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres en Belgique; MM. Brunot et Huguet, professeurs à la Sorbonne; M. Salone, secrétaire général de l'*Alliance française;* MM. de Baets et Peltzer de Clermont, sénateurs; M. Fr. Novati, professeur à l'Académie de Milan; M. le comte Casati, de Milan; M. Bordat, directeur de la *Revue des Français;* M. Crozier, consul-général de France à Anvers; M. Helmer, avocat à Colmar; M. Wenger, délégué-général de l'*Alliance française* à Luxembourg; M. Hansen, professeur à Diekirch; M. Georges Ducrocq, directeur des *Marches de l'Est;* M. Sadoul, directeur de la *Revue lorraine*, de Nancy; MM. L. Dumont-Wilden; Georges Virrès; Henri Davignon; Albert Mockel; Félix Bodson; Olympe Gilbart; Gérard Harry; J. Van Dooren, hommes de lettres; M. S. Sasserath, président de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française;* M. Maurice des Ombiaux, président des *Amitiés françaises*, de Bruxelles; M. Alphonse Lambillotte, secrétaire général des *Amitiés françaises*, de Mons; M. Emile Jennissen, secrétaire général des *Amitiés françaises*, de Liége, etc., etc.

M. Henry Boddaert, en l'absence de M. Maurice de Smet de Naeyer qu'un deuil récent empêchait d'être parmi nous, représentait le Comité exécutif de l'Exposition (1).

M. Maurice Wilmotte, président, ouvre la séance. Après avoir lu les lettres d'excuses de nombreux amis belges et étrangers (parmi lesquels M. Klobukowski, ministre de France à Bruxelles ; M. Maurice Barrès, de l'Académie française ; MM. M. et Chr. de Smet de Naeyer, etc.), il prononce une allocution dans laquelle il rappelle le passé déjà long de l'Association internationale. Son souvenir va à ses fondateurs, parmi lesquels deux morts illustres : J. Novicow et G. Van Hamel. Lorsqu'en 1905, à Liége, accoururent de toutes les parties de l'Europe les amis de la culture française, un seul sentiment les guidait, celui d'assurer à leurs compatriotes, quelles que fussent leur race et leur langue, le bénéfice d'un instrument incomparable d'échange intellectuel et moral; tous ces étrangers étaient d'ailleurs d'excellents patriotes; ils ne croyaient pas forfaire à l'honneur, ni trahir leurs devoirs envers une patrie et une nationalité en venant proclamer à Liége leur respect filial pour une culture et une langue, qui avaient déposé en leur esprit les germes intellectuels les plus fécondants.

« La Belgique, ajoute-il, a plus de raisons que tout autre pays d'être reconnaissante à la culture française. Bilingue depuis l'origine de la civilisation, elle a, même dans ses parties germaniques, toujours fait une part généreuse à la pensée et à l'idiome de ses voisins du Midi.

La Flandre est le théâtre idéal et nécessaire des efforts les plus vaillants pour la propagation du français. Mais les Luxembourgeois, les Alsaciens, les Suisses qui sont ici ne me démentiront pas si j'affirme que toutes les marches du Nord-Est et de l'Est sont dans le même cas que la Belgique, et particulièrement que la Belgique flamande. Ce n'est donc pas un manque

(1) Une gratitude toute particulière est due à M. Maurice de Smet de Naeyer, dont les œuvres françaises, à Gand, sont toutes les débitrices, et qui dirige avec éclat, et avec une sorte d'entêtement aimable, la résistance aux prétentions exclusivistes des adversaires de notre culture. Il n'est que juste de joindre à ce nom respecté celui du colonel Hennequin, secrétaire général de l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*.

d'égard envers le néerlandais et sa littérature que de venir à Gand pour y exposer les titres du français à l'universalité. »

M. Wilmotte résume ensuite l'effort accompli depuis 1905, la création de plusieurs groupements, tant dans le sein de la Fédération qu'il préside qu'en dehors d'elle, les *Amitiés françaises*, la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, etc., sans parler de cette précieuse *Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, qui a été la première fondée chez nous et qui a rendu d'infinis services. M. Wilmotte salue les délégués étrangers; il annonce que la ville de Prague vient de faire parvenir une souscription au Congrès; il exprime l'espoir que ces nouvelles assises seront entourées d'autant de sympathie que les Congrès de Liége et d'Arlon en avaient réuni.

M. Jules Gautier, conseiller d'Etat, délégué officiel du ministre de l'Instruction publique, prend alors la parole. Il rend hommage au dévouement du Président.

« Nous venons, ajoute-t-il, défendre ici une idée. Nous venons défendre la langue française qui a été depuis toujours le véhicule de la civilisation; qui est une langue d'union et de concorde; qui nous apporte tout son passé et qui est un instrument admirable pour le développement de l'esprit.

« Nous voulons montrer que la connaissance de la langue française enrichit les esprits d'une quantité innombrable d'idées.

« Ce Congrès de Gand, si caractéristique — car c'est le premier congrès que nous tenons dans une terre où la langue française n'est pas la langue maternelle — nous donnera, j'en suis sûr, des résultats plus féconds encore que ceux de Liége et d'Arlon. » (Vifs applaudissements.)

On entend encore d'excellentes paroles de **M. Salone**, qui, au nom de l'*Alliance française*, promet au Congrès la sympathie de cette puissante association, et un bref discours de **M. Henri Davignon,** saluant, au nom du Groupe des Congrès et Conférences de l'Exposition, les membres étrangers du Congrès et souhaitant, d'une façon générale, la bienvenue aux organisateurs de celui-ci. Enfin, **M. Gustave Charlier,** secrétaire général, donne aux congressistes diverses indications d'ordre pratique.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Visite de la section française.

Aussitôt après cette première réunion, on se rendit, en groupe, dans la section française, où M. Wilmotte présenta les congressistes à M. Marraud, commissaire général de la France. Celui-ci répondit par un speech de bienvenue. Au surplus, pendant toute la durée du Congrès, et même pendant la période préparatoire, nous trouvâmes en ce haut fonctionnarie un accueil bienveillant et généreux dont nous sommes heureux de lui rendre grâce ici. Il serait injuste de ne pas associer à ce souvenir reconnaissant le secrétaire des conférences au commissariat général, M. Joseph Berge, qui s'est dépensé sans compter à notre service.

La visite de la section française fut forcément rapide, sauf en un seul endroit. Nous avions, en effet, été avisés d'une réception particulière par le Cercle de la Librairie française. Un certain nombre des dirigeants du Cercle étaient là, et, en leur nom, M. Moreau, l'un des chefs de la maison Larousse, prononça un speech aimable, auquel M. Wilmotte répondit brièvement.

Représentation théâtrale.

Le soir, une représentation eut lieu au Théâtre Minard, aimablement mis à la disposition des organisateurs. La troupe du Théâtre de l'Œuvre y joua *Le Voile* de Rodenbach et *Les Romanesques* de Rostand. Programme d'une piquante variété qui fit ressortir avec un égal bonheur le talent admirablement souple des artistes de la célèbre compagnie, que M. Lugné-Poe dirige avec tant de sens littéraire. Un public enthousiaste et ravi applaudit tour à tour en Mlle Greta Prozor une sœur Gudule d'une grâce toute mystique et un Percinet, délicieux de fantaisie alerte. Mlle Delile fut une aimable Sylvette. Mlle Margès, MM. Cornély, Berger, Corney formèrent un excellent ensemble. Et que dire de M. Lugné-Poe lui-même, dont l'initiative novatrice a, depuis vingt ans, introduit et naturalisé en France tant de noms glorieux dans les fastes dramatiques! Non content d'apporter à cette soirée l'appoint de son

beau talent, il lut, en guise d'intermède, une lettre émouvante et spirituelle d'un poète disparu dont le nom est justement cher aux Gantois : Charles Van Lerberghe.

Bref, beau spectacle, dont les congressistes emportèrent un vivant souvenir. Aucune fête ne pouvait mieux terminer la première journée de ces assises, consacrées à l'exaltation de la culture française.

Deuxième journée.

Le vendredi 12 septembre, à 9 heures, les sections s'organisent dans les locaux mis à la disposition du Congrès au Palais des Fêtes de l'Exposition.

I. — Section de propagande.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Composition du bureau :

Président : **M. Jules Gautier,** conseiller d'Etat, délégué du ministre de l'Instruction publique de France;

Vice-presidents : **M. Salmon,** professeur à *Reading University* (Angleterre) et **M. Helmer,** avocat à Colmar;

Secrétaire : **M. S. Sasserath,** président de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française en Belgique.*

M. Becker développe son rapport sur la situation de la langue française dans le Grand-Duché de Luxembourg.

M. le Président remercie M. Becker pour l'exposé intéressant qu'il a bien voulu faire à l'assemblée.

M. Wenger, de Luxembourg, signale que, dans cette ville, les partisans de la langue française ont créé des cours gratuits de conversation française. Ces cours ont été bien accueillis et sont suivis par de nombreux auditeurs.

M. Renard, président de la section brugeoise de la Ligue nationale pour la défense de la langue française, insiste sur l'utilité qu'il y aurait pour les Luxembourgeois de langue française à se mettre en rapport avec l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française;* ce groupement pourrait leur donner des indications très utiles pour l'organisation de cours de français.

M. Renard exprime également le vœu que l'on crée en France des diplômes pour les étrangers qui veulent y suivre des cours supérieurs.

M. le Président expose d'une manière très complète comment les diplômes sont délivrés dans les écoles françaises.

Il fait remarquer qu'il faut distinguer, d'une part, les grandes écoles du gouvernement, et, d'autre part, les universités.

Les grandes écoles gouvernementales sont celles qui forment les futurs candidats aux fonctions d'Etat, et, comme il faut être Français pour remplir ces fonctions, il va de soi que ces diplômes ne peuvent être délivrés qu'à des Français. On est admis généralement dans ces écoles par voie de concours.

En fait, cependant, les étrangers sont admis dans ces écoles en qualité d'élèves libres.

Rien n'empêcherait de les y admettre en qualité d'élèves réguliers, mais à condition que les diplômes qui leur seraient délivrés ne leur donnent pas le droit de postuler les fonctions d'Etat en France.

D'autre part, il y a les universités, et avant tout la Sorbonne. Toutes ces universités sont très spécialisées et il importe que les Luxembourgeois, qui, souvent, vont faire leurs études dans les universités allemandes, sachent que les universités françaises sont aussi spécialisées que les universités allemandes, et personne ne soutiendra que les diplômes délivrés par les universités françaises ont moins de valeur que ceux délivrés par les universités allemandes.

Il serait donc désirable que les Luxembourgeois fassent de la propagande pour que les jeunes gens du Grand-Duché de Luxembourg donnent la préférence aux universités françaises

Les universités françaises délivrent aux étrangers des diplômes qui ont absolument la même valeur scientifique que les diplômes délivrés aux Français, mais qui présentent cette

différence que ceux qui en sont détenteurs ne peuvent pas exercer leur profession en France, ce qui est une mesure, en somme, de légitime protection en faveur des jeunes Français. Mais ces diplômes prouvent aux autorités du pays d'origine de l'étranger qui les a obtenus que celui-ci a fait des études sérieuses, qu'il possède certaines capacités et peuvent avoir pour conséquence de permettre au porteur des diplômes de remplir certaines fonctions dans son pays.

Un membre de la section émet le vœu que ces observations de M. le Président fassent l'objet d'une notice spéciale, insérée dans le compte rendu du Congrès.

M. le Président répond que ses observations seront résumées dans le procès-verbal de la séance.

La parole est ensuite donnée à **M. S. Sasserath,** avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, président de la Ligue nationale pour la défense de la langue française en Belgique, qui développe son rapport sur la question des langues dans ce pays.

M. le Président remercie M. S. Sasserath pour son exposé et il insiste sur cette considération que la propagande faite en faveur de la langue française ne constitue nullement un acte d'hostilité envers les idiomes locaux, ni envers aucune autre langue.

« Nous ne convions pas, dit-il, les Flamands à abandonner « leur langue; nous leur demandons simplement d'y ajouter « quelque chose, c'est-à-dire un moyen d'entrer en rapport avec « un plus grand nombre de personnes, de développer et de « multiplier leurs idées. »

La séance est levée à 10 h. 45 pour permettre aux membres de la section d'assister à la conférence de M. Brunot.

La section s'ajourne au samedi 13 septembre, à 2 heures de relevée.

———

II. — Section littéraire.

La séance est ouverte à 9 h. 1 2, sous la présidence provisoire de **M. Gérard Harry,** auquel succède bientôt **M. Albert Mockel.**

La parole est à **M. Gaston Bordat,** directeur de la *Revue des Français*, qui lit un rapport très intéressant sur le rôle de la presse périodique dans la propagation de la culture française. **M. J. Dechamps** remplit les fonctions de secrétaire.

M. Georges Ducrocq, en approuvant les vues de M. Bordat, souhaite que les revues en général, et surtout les revues étrangères de langue française, s'inspirent des idées qui viennent d'être exposées.

M. Harry défend ensuite un projet original de propagande française par les langues étrangères. Ce projet vise naturellement les pays étrangers.

Entre autres mesures, M. Harry propose de fonder, là où le français se heurte à des antagonismes sérieux, des organes périodiques de combat rédigés dans la langue concurrente et de créer en même temps des comités locaux pour soutenir l'œuvre entreprise.

M. le Président félicite l'orateur et estime qu'il serait à propos d'attirer l'attention de la section de propagande sur les conclusions si judicieuses du rapport de M. Harry. Il prie donc ce dernier de soumettre à l'assemblée un vœu qui serait plus tard discuté en séance publique.

Le vœu suivant, amendé par **MM. Mockel et Rosy,** est admis à l'unanimité :

« La section littéraire émet le vœu que dans les pays étran-
« gers où la vogue et l'extension de la langue française sont
« contrariées par une propagande hostile menée contre elle
« dans une autre langue, il soit créé un organe quotidien ou
« périodique, rédigé dans l'idiome servant à battre en brèche
« le français;

« Que le Congrès désigne pour chaque pays un comité « chargé de travailler à réaliser ce programme dans toute la « mesure du possible. »

M. Harry fait également adopter un vœu formulé en ces termes :

« La section, considérant que la propagande de la langue « française est inséparable de celle des idées, souhaite que les « revues françaises demeurent fidèles au principe de ne jamais « publier un article susceptible de diminuer le prestige de la « France à l'étranger et de ne point fournir d'armes à ses « adversaires. »

M. Georges Ducrocq, directeur de l'excellente revue *Les Marches de l'Est*, soulève la question des aoûterons flamands, qui vont faire la moisson en France et auxquels on devrait s'occuper d'apprendre la langue française.

Une vive discussion s'engage sur ce sujet si digne d'attention, jusqu'à ce qu'on se rallie au vœu présenté par M. Ducrocq et amendé d'après les observations de MM. Harry et Gromaire :

« La section émet le vœu que les ouvriers agricoles étrangers, « qui viennent en France chaque année, y trouvent des orga- « nismes locaux qui leur faciliteront la connaissance de la « langue française et leur assureront une atmosphère de sym « pathie dont ils ont besoin. Il souhaite la création immédiate « d'un comité spécialement chargé de cette mission et que le « comité organisateur du présent Congrès désignera. »

M. Gillon résume un rapport très documenté dont il est l'auteur avec MM. Bourrelier, Mainguet et Lisbonne, éditeurs parisiens, sur *la librairie et l'extension de la littérature française*. Cette étude, qui est l'œuvre de spécialistes compétents, est jugée fort instructive par l'assemblée. Au nom de celle-ci, **M. le Président** adresse des éloges mérités à M. Gillon et à ses collaborateurs.

Le tableau tracé d'une manière si éloquente par **M. Gillon** suggère à **M. Dumont-Wilden** une proposition à laquelle, sur

l'initiative de **M. le Président,** il donne la forme d'un vœu adopté à l'unanimité par l'assemblée :

« La section littéraire émet le vœu que les éditeurs français « publient, sous forme d'une bibliographie pratique à l'usage du « public, un catalogue systématique des principales œuvres « de la littérature en langue française. »

Le rapport de **M. Albert Heumann**, sur les *écrivains flamands dans la littérature française et la portée européenne de leur apport*, provoque, entre les auditeurs, de piquants échanges de vues.

M. Kirsch se refuse à considérer Camille Lemonnier comme un Flamand. Il insiste aussi sur le fait que Georges Rodenbach est né à Tournai et qu'il ignorait parfaitement l'idiome de Van Maerlant...

M. Gillon observe que les Français ont pour devoir de rendre un hommage particulier aux écrivains d'origine étrangère qui s'expriment dans notre langue, mais que leur simple qualité d'étrangers suffit à les faire honorer. Au reste, il serait périlleux et discourtois de féliciter exclusivement les écrivains belges. Il y a aussi des Italiens, des Suisses, etc., qui s'expriment en français. Oublie-t-on que le Congrès a un caractère international? Cette discussion amène **M. Nélis** à présenter la motion suivante :

« Les écrivains français expriment toute leur reconnaissance « aux écrivains étrangers, dont le talent contribue à augmenter « le patrimoine des lettres françaises. »

M. Mockel abandonne momentanément à **M. Gillon** la présidence de l'assemblée et critique avec entrain l'organisation des jurys belges chargés de décerner les prix littéraires. Le choix des membres qui composent ces jurys est tendancieux; leurs décisions ne sont pas irréprochables, tant s'en faut. Il suffit de penser que des écrivains comme Hubert Krains, Blanche Rousseau ou Louis Delattre n'ont jamais été distingués. Au demeurant, la générosité du gouvernement est touchante : l'orateur établit par un savant calcul que le prix quin-

quennal de 5,000 francs rapporte chaque jour aux lauréats la somme fabuleuse de fr. 2.65!

En guise de conclusion, **M. Mockel,** appuyé par **M. Dumont-Wilden,** émet le vœu suivant, qui est approuvé :

« La section littéraire émet le vœu que les jurys chargés de « décerner les prix littéraires soient, autant que possible, « formés, pour la moitié de leurs membres au moins, des an- « ciens titulaires de ces prix. »

La séance est levée.

III. — Sections : *a)* pédagogique et sociale; *b)* de philologie et d'histoire.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de **M. Ferdinand Brunot,** professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Paris, assisté, pour la section de philologie et d'histoire, de **M. Francesco Novati,** professeur à l'Académie de Milan. **M. Louis-Pilate de Brinn' Gaubast,** professeur de langue et de littérature françaises à l'Ecole générale allemande d'Anvers, est installé comme secrétaire.

M. R. Gallet, professeur à l'Athénée royal de Charleroi, lit son rapport : *De la part qu'il convient de faire, dans l'enseignement des pays de langue française, à la lecture des écrivains régionaux.*

M. de Brinn' Gaubast demande à présenter quelques observations sommaires. L'auteur nous a montré, dit-il, quel parti l'on pourrait ou l'on a pu tirer, dans le domaine pédagogique, de textes relatifs à telle ou telle région. L'application de ces idées aux besoins de l'enseignement chez toutes les nations étrangères de langue française ne regarde point les Français; ceux-ci n'en ont pas moins le droit d'exprimer, à l'adresse de

leurs compatriotes, un vœu conforme à l'esprit même d'un Congrès tel que celui-ci : dans leurs Anthologies scolaires, pourquoi n'introduiraient-ils pas des extraits caractéristiques de l'œuvre des grands écrivains de langue française, même étrangers, un Maurice Maeterlinck, un Emile Verhaeren? Non seulement cet hommage modeste est bien dû à de pareils noms, mais il contribuerait, en outre, à démontrer une fois de plus, au moyen d'exemples récents, quelles ressources la langue française offre aux penseurs soucieux de faire entendre au monde la voix authentiquement humaine de leur génie, synthèse de l'âme de toute une race.

M. Brunot constate qu'ainsi envisagée comme une conséquence réciproque du rapport de M. Gallet, cette question devrait, en tout cas, être résolue de manière à ne pouvoir soulever aucun malentendu : par exemple, les œuvres des écrivains belges sont, au point de vue de la France, non pas du tout des œuvres « régionales » françaises, mais des œuvres nationales belges; quoique M. de Brinn' Gaubast ait assez indiqué qu'il est du même avis, c'est le devoir du président d'insister en termes formels sur ce principe.

Reste à voir s'il y aurait lieu de réserver, dans les Anthologies scolaires destinées à de jeunes Français, une place aux auteurs étrangers de langue française : pourquoi non? Remarquons toutefois que la place faite aux écrivains même exclusivement nationaux, dans un recueil de cette nature, n'est pour ainsi dire accordée qu'à l'ancienneté : non pas que l'Université se soit toujours montrée timide, mais souvent le mauvais vouloir, les refus de quelque éditeur-propriétaire limitent nécessairement le choix ou l'interdisent.

Quant aux écrivains régionaux proprement dits, sont-ils moins répandus en France que les autres? Il n'y paraît guère. Et en Belgique? Nous l'avons vu, ceci ne nous regarde point. La question doit intéresser notre Congrès, mais ne saurait y devenir l'objet d'aucun « vœu » collectif, parce que ce congrès est international.

M. Constans, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, déclare que, tout au moins individuellement, il serait fort heureux de voir admettre enfin, dans les Anthologies françaises,

la traduction de quelques textes d'auteurs provençaux modernes : Roumanille, Aubanel, à défaut de Mistral, puisque celui-ci vit encore. Et pourquoi n'en pas faire autant pour la littérature celtique de la Bretagne?

Idée séduisante, il est vrai, mais dangereuse, dit **M. Brunot,** par l'application tendancieuse qu'on en ferait presque à coup sûr, soit dans l'enseignement primaire en certaines régions de la France, soit, aux divers degrés, dans les pays bilingues, où, en face du français, se dressent, par exemple, certaines tendances nationalistes que leurs partisans croient, ou feignent de croire, incompatibles avec lui.

Le point de vue de M. Brunot est partagé par **MM. Jules Noël,** avocat à Bruxelles, et **Albert Counson,** professeur à l'Université de Gand, qui, pour préciser leur pensée, fournissent des exemples tirés de diverses anthologies en usage dans un certain nombre d'athénées et d'écoles belges.

Mme Emma Lambotte, d'Anvers, fait observer que si l'écrivain ambitionne une gloire qui puisse être à la fois régionale et française, il n'a qu'à écrire en français : pourquoi favoriser celui qui s'en abstient?

La connaissance de chaque région et de ses écrivains spéciaux, remarque **M. Jules Goulet,** directeur du Musée pédagogique à Paris, peut d'ailleurs être fortifiée chez les enfants, qui constituent l'avenir de sa population, par l'une de ces monographies comme il en existe déjà et qu'ont recommandées en France, après le Ministère de l'Instruction publique, maints inspecteurs d'académie.

Le débat étant épuisé, le président donne la parole à **M. Lener,** directeur d'école à Houtkerque (France), lequel expose en résumé le rapport qu'on lira plus loin dans ce volume · *De l'enseignement du français usuel aux débutants, en pays de langue flamande.*

La séance est levée à 10 h. 55.

Conférence de M. Brunot.

A 11 heures, les congressistes se réunissaient à la salle Azaléa, où ils étaient conviés à un véritable régal littéraire. On remarquait parmi les assistants la présence de MM. Cooreman, ministre d'Etat, Marraud et Coppieters, sénateurs. Causeur délicieux, en même temps que savant renommé, M. Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Paris, expose, avec autant d'érudition précise que de lumineuse clarté, *Comment la langue française est devenue la langue diplomatique de l'Europe.*

Pendant des siècles, dit en substance l'éminent professeur, le latin avait été la langue universelle; mais, dès le commencement du XVIe siècle, il entre en décadence. On en avait fait une langue trop littéraire qui ne s'adaptait plus à l'actualité et on le prononçait de façon tellement diverse qu'il en était devenu méconnaissable.

Entretemps, le français fait son apparition dans les grands salons européens à l'occasion de réceptions et de visites; mais, à cette époque, son rôle est encore restreint.

Les traités des Westphalie sont toujours rédigés en latin; c'est seulement en 1714 que le français est adopté comme langue diplomatique, et ce n'est guère qu'en 1750 que le triomphe du français est complet.

Mais, dit M. Brunot, il faut comprendre que cette victoire du français n'est pas due à la puissance supérieure d'une langue dominatrice.

Le français est devenu la langue des Etats parce qu'il était la langue des cours. Les Anglais et les Hollandais l'avaient élu comme seconde langue nationale, et toutes les autres puissances le choyaient.

En 1680, on considère le français comme la langue de la civilisation la plus estimée, et cela est dû au génie même de la langue française, à sa valeur, à ses qualités profondes de netteté, de précision, de clarté, qui la rendent apte à servir essentiellement d'expression à la pensée humaine, surtout sous sa forme analytique.

Toutes les gazettes européennes sont rédigées en français, ainsi que tous les pamphlets imprimés en Hollande.

On peut dire qu'à partir de 1650 le latin s'est survécu à lui-même. Le français a définitivement conquis l'élite de l'Europe.

Présentée sous une forme d'une admirable éloquence, cette brillante conférence fut longuement acclamée.

Visite de la ville.

A 2 heures, les congressistes commençaient la visite des monuments principaux de la ville de Gand. Divers historiens et archéologues, aussi aimables qu'érudits, avaient bien voulu accepter de leur servir de guides. M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie, leur montra les trésors artistiques de cette cathédrale de Saint-Bavon qu'il connaît si bien. M. Van Werweke, conservateur-adjoint des archives de l'Etat, les conduisit au Château des Comtes et dans les ruines de l'Abbaye de Saint-Bavon. M. Schoorman, conservateur des archives de l'Etat, leur fit visiter le Château de Gérard-le-Diable. Qu'il nous soit permis de leur adresser à tous trois, au nom des congressistes, l'hommage de notre vive gratitude. Elle va également à l'administration communale de Gand, qui avait généreusement ouvert à nos membres l'accès des monuments de son glorieux passé.

Cette visite s'achevait à peine lorsque nous fûmes de nouveau réunis. Cette fois, c'était à la gracieuse pensée d'un groupe de dames du monde gantois que nous devions de goûter quelques instants délicieux. Parmi toutes les marques de sympathie accordées à nos congressistes, celle-là fut assurément la plus touchante et celle dont nous sommes le plus fiers. Un comité de dames de la haute société locale s'était, en effet, constitué pour recevoir les congressistes. A 4 heures, elles leur offrirent une fête charmante, où M. Sechiari, secondé par une de ses meilleures artistes, nous fit entendre quelques œuvres de grand intérêt. Après quoi nos aimables hôtesses servirent un thé dans l'antique salle de la Chef-Confrérie de Saint-Michel. Là, dans un merveilleux décor historique, des femmes et des jeunes filles du meilleur monde rivalisèrent de bonne grâce et d'empressement pour laisser à nos congressistes étrangers le souvenir ineffaçable d'une hospitalité qui ne ressemblait à nulle autre.

Concert.

Le soir, grâce à une attention toute spéciale de M. Marraud, l'orchestre symphonique des concerts Sechiari composa un merveilleux programme d'œuvres françaises qu'il exécuta en l'honneur des congressistes et en présence d'un public aussi nombreux qu'enthousiaste réuni dans la vaste Salle des Fêtes. M. Raoul Pugno, le grand artiste que la mort a enlevé depuis, avait consenti à venir tout exprès de Paris et à jouer pour les amis de la France. Il fut applaudi dans les admirables *Variations symphoniques* de César Franck, et dans une suite, aussi originale que variée, de ses compositions personnelles.

Troisième journée.

Excursion à Bruges.

Le matin du samedi 13 septembre, un groupe important de congressistes prirent le train pour Bruges, où ils devaient consacrer une demi-journée à la visite des chefs-d'œuvre qui sont la gloire artistique de la *Ville Morte*. Ces merveilles étaient connues de la plupart d'entre eux, mais elles sont de celles qu'on aime toujours à revoir. Ils auront dû au Congrès de refaire ce pèlerinage dans les conditions les meilleures et dans le minimum de temps. De vaillants amis brugeois de la langue française avaient, en effet, préparé cette excursion avec un soin et un zèle auxquels chacun s'est plu à rendre hommage. M. Maurice Renard, président de la section brugeoise de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, avait bien voulu en assumer l'organisation, et il se prodigua avec un inlassable dévouement. Il fut secondé dans cette tâche ardue par les vice-président et secrétaire du même groupement, MM. Lequime et Pir, qui se révélèrent les plus obligeants et les plus avertis des ciceroni. Grâce à eux, les congressistes connurent quelques heures délicieuses de communion esthétique devant les toiles incomparables de Memling et de Van Eyck, et ils purent éprouver dans toute son attirance le charme mélancolique de Bruges. Aussi est-ce à regret qu'ils quittèrent cette admirable ville, non sans avoir remercié vivement leurs aimables hôtes. Mais leurs travaux les rappelaient à Gand, où ils rentraient à 2 heures et demie.

SÉANCE DES SECTIONS

I. — Section de propagande.

La séance est ouverte à 2 h. 45 m., sous la présidence de **M. Gautier.**

Le bureau se compose, comme la veille, de **MM. Salmon** et **Helmer,** vice-présidents; **S. Sasserath,** secrétaire.

La parole est donnée à **M. Salmon,** qui fait, sur la situation du français en Angleterre, une intéressante communication, dont on trouvera la substance dans le rapport où il a exposé l'œuvre réalisée dans ce pays par l'*Alliance française.*

Comme suite à la discussion d'hier concernant les diplômes à conférer aux étrangers par les collèges supérieurs de France, **M. Renard** propose de voter un vœu qui, après discussion et divers amendements, est voté dans les termes suivants :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement français, qui « a déjà ouvert ses universités aux élèves étrangers, leur « accorde le même traitement dans ses écoles spéciales et qu'en « particulier il donne le plus de facilités possibles à ceux de « ces élèves qui sont de langue française.

« Pour empêcher qu'un pareil régime pût avoir comme con- « séquence l'abaissement des études, il y aurait lieu d'exiger « des intéressés la production de certificats attestant des études « préparatoires suffisantes. »

Ce vœu a été signé également par **MM. Salone, Huguet, Wenger, Becker** et **Hansen.**

M. Coulet, directeur de l'Office international des universités et des écoles françaises, fait une intéressante communication au sujet du fonctionnement de cet office.

« Celui-ci fournit gratuitement tous les renseignements sur les universités et les écoles supérieures françaises. Il a aussi essayé de rendre le plus libéral possible le régime des universités françaises pour les étrangers. C'est ainsi que l'Ecole des

mines, l'Ecole des agronomes, etc., ont constitué des sections pour les étrangers, qui y sont reçus à condition qu'ils justifient, par un diplôme sérieux, qu'ils ont fait des études préparatoires suffisantes. Tout étranger qui justifie avoir fait des études secondaires est admis à l'immatriculation pour les grades. Le changement est très libéral. Il faut, il est vrai, une décision ministérielle spéciale pour chaque cas particulier. Mais en fait, on ne refuse l'admission que lorsque l'ignorance est avérée.

« D'ici à peu de temps, les candidats seront admis *de plano*, sans qu'il soit nécessaire d'une autorisation ministérielle spéciale, du moment qu'ils auront justifié d'un diplôme préparatoire suffisant.

« L'office s'est également préoccupé de la situation des Français qui vont enseigner le français à l'étranger.

« Jadis, quand les jeunes Français partaient pour l'étranger, ils compromettaient leur avenir dans l'enseignement en France. Ils partaient cependant, séduits par les avantages matériels qui leur étaient offerts à l'étranger.

« Actuellement, le jeune Français qui part pour enseigner la langue française à l'étranger n'est plus un exilé; il reste à l'étranger professeur de français, c'est-à-dire qu'il conserve ses droits à la retraite et à l'avancement. On peut même affirmer que cet avancement est mieux assuré que s'il demeurait en France.

« Ce qui précède concerne tous les jeunes gens qui faisaient partie de l'enseignement au moment où ils sont partis à l'étranger, dûment autorisés. Mais il y a des jeunes gens qui partent avant d'être entrés dans l'enseignement français.

« On essaie en ce moment d'obtenir que, lorsqu'un jeune homme français partira pour l'étranger avec l'approbation du gouvernement français, il soit considéré comme faisant partie du personnel du gouvernement français, même si, au moment de son départ, il n'était pas encore entré dans l'enseignement.

« Ainsi on trouvera plus facilement le personnel nécessaire pour enseigner le français à l'étranger.

« Les demandes qui sont adressées à l'Office international français pour obtenir des professeurs sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses. Citons comme exemple caractéristique qu'en octobre 1911 un professeur français fut demandé à l'office

pour aller enseigner en Islande, et qu'en 1912, une chaire de littérature française fut fondée à Christiania. Cette année, les cours de français étaient suivis à cette université par un nombre d'étudiants tellement considérable que la salle dans laquelle les cours devaient se donner n'était pas assez vaste pour contenir tous les auditeurs.

« Il faut signaler aussi que des chaires de littérature française vont être créées en Hongrie et en Roumanie, en suite des demandes qui ont été adressées à l'Office.

« L'Office pratique l'échange de professeurs, notamment avec les universités d'Amérique et spécialement avec l'Université de Chicago, où un Américain très riche a créé une chaire de français.

« Il y a également en ce moment des négociations entamées avec les Universités de Buenos-Ayres et de Santiago du Chili.

« Ces sympathies sont témoignées non seulement à la langue française, mais aussi à la science et à la méthode françaises.

« La preuve en est que l'on ne demande pas seulement à l'Office des professeurs pour enseigner la langue française à l'étranger, mais aussi des professeurs d'histoire, de sciences et de mathématiques. C'est ainsi qué l'Université de Calcutta a demandé un professeur français de mathématiques et l'Université de Santiago du Chili un professeur de chimie appliquée. »

M. le Président remercie vivement M. Coulet de son intéressante communication.

La parole est ensuite donnée à **M. Hitch,** qui expose la situation du français en Serbie.

Il débute par un historique rapide de la diffusion du français en Orient, conséquence des capitulations de 1540, confirmées et étendues par celles de 1740. Cette diffusion a été, pour la plus grande part, l'œuvre des missions religieuses qui ont exercé leur influence en Syrie, et aussi, mais dans une moindre mesure, en Asie-Mineure. Il insiste sur le fait que la pénétration de la langue et de la culture françaises s'est effectuée surtout par les ports de mer. Ceci explique la situation particulière de la Serbie, où la culture française n'a pu se

répandre avant la seconde moitié du XIXe siècle. A partir de cette date, de rapides progrès ont été réalisés.

Aussitôt que des écoles et des gymnases ont été créés en Serbie, la langue française a été introduite dans le programme des cours.

Au début, vu la difficulté qu'on éprouvait à se procurer des professeurs de langue française, les leçons de français ne furent données que dans les gymnases de Belgrade. Mais au fur et à mesure que le nombre des professeurs de langue française augmentait, des leçons furent faites dans tous les gymnases et dans toutes les écoles de commerce du pays, aussi bien dans les établissements privés que dans ceux de l'Etat. Actuellement, on enseigne le français, la littérature et l'histoire dans toutes les écoles moyennes, supérieures et techniques du Royaume. De plus, ces cours étant *obligatoires*, les notes obtenues aux examens sont indiquées sur les certificats et diplômes des élèves. L'enseignement de la langue française dans les gymnases et écoles commerciales commence dès les premières classes et se poursuit pendant toute la durée des études, c'est-à-dire pendant sept à huit ans pour les gymnases et trois ans pour les écoles commerciales.

En dehors de l'enseignement moyen et technique, où la langue et la littérature françaises sont matières obligatoires, il existe encore des cours, également obligatoires, à l'Université de Belgrade.

A la Faculté de philosophie et lettres, outre un professeur serbe pour la littérature française, M. Bogdan Popevitch, distingué connaisseur de la littérature française bien connu des savants français, il y a un chargé de cours, M. Gaston Gravier, qui enseigne la langue française aux élèves de cette Faculté.

Ainsi donc on se préoccupe en Serbie de développer de plus en plus, et dans toutes les écoles, l'enseignement du français, afin que les élèves, une fois leurs études terminées, puissent en tirer parti dans la vie courante, ou bien encore afin qu'ils puissent consulter les ouvrages français scientifiques et littéraires pour développer leur culture intellectuelle.

En somme, si on compare le français avec les autres langues étrangères répandues en Serbie, on constate que jusqu'en 1906 il se heurte à l'allemand, qui l'emporte même sur lui en raison des relations économiques que la Serbie entretenait jusqu'à

cette date avec l'Autriche-Hongrie, qui monopolisait à elle seule 90 p. c. de son commerce.

La Serbie, privée de sortie sur la mer libre, se trouvait, en effet, forcée d'aller écouler ses produits en Autriche et de s'y procurer ceux qu'elle ne possédait pas.

Aussi la plupart des jeunes gens serbes se rendaient-ils en Autriche et en Allemagne pour y apprendre l'allemand et suivre les cours des écoles de commerce. Rentrés chez eux, ils favorisaient la langue et la culture allemandes. Ce n'était nullement par sympathie, car le Serbe est beaucoup plus attiré vers la langue et la culture françaises.

Dans les classes élevées, par exemple, on préfère de beaucoup parler français qu'allemand, bien entendu s'il est nécessaire d'employer une langue étrangère.

Le français est tenu pour une langue plus souple et plus chantante que l'allemand, et c'est pourquoi la haute société considère le français comme la langue des gens instruits.

Depuis 1906, c'est-à-dire depuis la guerre douanière avec l'Autriche, le commerce serbe s'est tourné vers d'autres pays étrangers, et notamment vers l'Egypte, l'Italie, la France et la Belgique. Depuis lors, la langue française a vu accroître son importance, et l'allemand, n'étant plus aussi nécessaire, a été abandonné volontiers.

Les jeunes gens vont étudier dans les écoles françaises de Salonique, à Paris, en Belgique, principalement à Anvers. Le recul de l'influence autrichienne s'est effectué au profit de l'influence française.

A la suite de la guerre balkanique, la Serbie s'est annexé des provinces de la Turquie d'Europe, habitées par une population où la culture française s'était implantée déjà.

Ces provinces faisant le commerce avec Salonique, où la langue française est prédominante, sont obligées d'enseigner le français aux jeunes commerçants. De plus, comme la nouvelle Serbie tout entière sera contrainte de diriger son commerce vers cette même ville et vers la Grèce, il est certain que la langue française est appelée à de nouveaux progrès.

M. Ilitch ne croit pas toutefois que sa diffusion puisse atteindre le degré qu'elle connaît en Turquie ou en Grèce, ou le français est parlé jusque dans la petite bourgeoisie. En effet, il n'y

a pas, en Serbie, de missions catholiques : leur propagande n'y serait pas tolérée par la population, très attachée à sa culture nationale et à sa religion. Il conclut :

« L'existence de la langue française est assurée en Serbie, elle s'y développera de jour en jour, car nous sommes avides de lumières et de civilisation, et nous préférons étudier et nous éclairer à la lumière française qu'à la lumière allemande, qui représente pour nous l'Autriche, nation ennemie de notre Serbie. »

M. Goulet fait remarquer que la *Société de librairie* de Belgrade a formé une bibliothèque française remarquable, et il cite cet exemple caractéristique du goût des Serbes pour la langue française :

« Il y a deux ans, l'*Office international des Universités françaises* a été prié d'envoyer un instituteur dans une petite ville de Serbie pour y enseigner le français. On lui offrait 150 francs par mois. C'étaient dix officiers serbes qui s'étaient cotisés pour avoir un professeur de français et s'étaient engagés à payer chacun 15 francs par mois.

« Un instituteur français a eu le courage de partir, et ses élèves se sont multipliés depuis deux ans dans de telles proportions qu'il gagne dans cette petite ville, rien que par ses cours de français, des appointements de 5,000 à 6,000 francs.

« Il a été signalé que le gouvernement serbe se préoccupe d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles de Serbie. »

La parole est donnée à **M. Sadoul,** conservateur du Musée de Nancy, qui, après exposé, propose le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les gouvernements français et « luxembourgeois appliquent dans leurs relations postales le « tarif réduit prévu en France dans la circulation intérieure « pour les imprimés et les journaux. »

Ce vœu est également signé par **MM. Wenger, Hansen** et **Becker.**

Il est admis à l'unanimité.

M. Morand, professeur agrégé au Lycée de Nice, développe son rapport sur la situation du français en Hongrie.

La parole est donnée ensuite à **Mme E. Lambotte,** qui attire l'attention du Congrès sur la situation faite aux enfants des nombreux houilleurs wallons qui travaillent dans les mines du Limbourg.

Ces enfants sont obligés de suivre des cours donnés exclusivement en flamand, le Limbourg se trouvant dans la partie flamande du pays.

Elle propose d'émettre un vœu engageant l'initiative privée à créer des écoles dans lesquelles les enfants des houilleurs wallons pourraient recevoir l'instruction en français.

Ce vœu est admis à l'unanimité.

La parole est donnée à **M. Gromaire,** professeur, qui développe son rapport sur l'échange international des jeunes gens et des enfants.

Il propose et fait adopter le vœu suivant :

« Le Congrès,

« Considérant que l'organisation des échanges d'enfants et « de jeunes gens, telle qu'elle a été comprise et réalisée par la « Société d'échange international, constitue un puissant moyen « d'action pour la diffusion de la langue française;

« Reconnaissant les services déjà rendus par cette œuvre à « la cause de la langue et de la civilisation françaises,

« Emet le vœu que les groupements d'idée française s'inté- « ressent de plus en plus à l'œuvre organisée et poursuivie par « cette société et encouragent la pratique de l'échange inter- « national. »

Les congressistes devant se rendre à l'Hôtel de Ville pour être reçus par l'admininistration communale, la séance est levée à 5 heures.

II. — Section littéraire.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi. On entend une causerie abondante et lucide de **M. Mockel,** qui est écoutée avec recueillement. Avec sagesse, il définit l'attitude que les écrivains des *Marches* doivent observer à l'égard de la culture et de la tradition françaises. L'argumentation originale et ferme de l'orateur convainc les auditeurs, qui accueillent avec enthousiasme le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les écrivains des *Marches* « servent de tous leurs efforts la pureté de la langue française, « tout en gardant, selon l'exemple qui leur est donné par la tra- « dition française elle-même, la plus grande liberté pour la « création de leurs œuvres. »

Mme Lambotte fait également adopter le vœu qu'on va lire, bien que, suivant la remarque de **M. le Président,** il s'adresse plutôt à la section de propagande et à la *Ligue nationale pour la défense de la langue française :*

« Le Congrès émet le vœu que l'initiative privée, représentée « par les associations pour la vulgarisation de la langue fran- « çaise, crée des écoles primaires gratuites permettant aux « enfants de la partie flamande du pays, dont la langue mater- « nelle est le français, et notamment à ceux de la colonie « wallonne du bassin houiller de la Campine, de recevoir « l'instruction dans cette langue. »

La section ayant épuisé son ordre du jour, la séance est levée.

III. — Sections : *a*) pédagogique et sociale; *b*) de philologie et d'histoire.

La séance est ouverte à 2 h. 50 m., sous la présidence de **M. Brunot,** assisté de **M. Louis-Pilate de Brinn' Gaubast** comme secrétaire.

Une communication : *Les Wallons en Campine*, est déposée par **Mme Lambotte** entre les mains du président, qui la reçoit et prie **M. H. Grégoire,** professeur à l'Université de Bruxelles, de résumer son rapport : *Les mots français en grec.* (Voir ci-après).

La parole est donnée ensuite à **M. Fürstenhoff,** dont on pourra lire ci-après le considérable travail sur *Le statut linguistique des associations internationales.*

Suit un échange d'observations d'où paraît découler une double conclusion, formulée par **M. Brunot.**

Tout d'abord, il serait convenable et même habile de ne pas prétendre imposer le français seul aux associations en cause, mais plutôt de le proposer en même temps que l'anglais et l'allemand, par exemple, à l'exclusion de toutes les langues artificielles.

Second point : M. Fürstenhoff compte beaucoup, pour faciliter l'admission de la langue française comme langue unique par les mêmes associations, sur l'organisation d'une Bibliographie en quelque sorte universelle, composée non seulement de titres, mais de résumés rédigés en français. M. Brunot voudrait partager cet espoir; mais il a mainte raison de croire pour ainsi dire insurmontables les difficultés d'une pareille entreprise.

Cependant le rapport de M. Fürstenhoff doit être étudié de fort près. Qui sait? Le but reste lointain, le succès plus ou moins douteux, mais certaines initiatives éventuelles peuvent nous réserver des surprises.

La séance est levée à 4 h. 45 m.

Réception à l'Hôtel de ville.

Le même jour, à 4 heures, nos congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville de Gand. Environ 300 d'entre eux s'étaient trouvés réunis pour cette importante manifestation. M. Wilmotte crut devoir les présenter, en un bref discours, à M. l'échevin de Weert, ff. de bourgmestre en remplacement de

M. Braun. Il évoqua le beau et fier passé des vieilles cités flamandes, qui survit dans les institutions démocratiques des villes belges actuelles. Celles-ci sont de véritables Etats au petit pied, et, par le développement de leurs services municipaux, elles démontrent les bienfaits d'une décentralisation intelligente. Mais dans aucun autre domaine elles n'ont multiplié les initiatives au même degré que dans celui de l'instruction publique. M. Wilmotte se plut à le rappeler devant un auditoire où les étrangers étaient nombreux. Il fit observer ensuite que cette instruction populaire serait incomplète et ne rendrait qu'une faible partie des services qu'on en attend, si le français, langue de grande communication à Gand comme à Bruxelles et à Liége, n'en faisait partie intégrante. En conclusion, il dit :

« Monsieur le bourgmestre, vous avez eu jadis un fils illustre qui, devenu un grand monarque, disait : « Je mettrais Paris « dans mon Gand. » Certes, l'idée ne viendra pas au premier citoyen de la République de retourner cette formule, si aisé que cela lui serait. La France n'entend absorber personne. Elle entend respecter l'individualité de chacun. C'est, j'en suis sûr, ce que pensent les Français qui m'entourent, et je suis heureux, en cette circonstance, d'être leur interprète dans le palais municipal gantois. »

M. de Weert prononça alors le discours suivant, qui fut chaleureusement accueilli et même interrompu, en dépit des convenances protocolaires, par des applaudissements unanimes :

« Messieurs,

« C'est avec le plus grand plaisir qu'en remplacement de M. le bourgmestre, que de graves préoccupations retiennent, je reçois, au nom de l'administration communale, dans cet Hôtel de Ville, le troisième Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française.

« Nous estimons, avec vous, que l'extension et la culture de cette langue doivent être encouragées dans la Belgique entière, et c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à vous faire accueil.

« A Gand, nous aimons la France comme nous aimons la Hollande ou l'Angleterre ou l'Allemagne; mais nous sommes avant tout des Flamands et des Belges.

« Notre petite patrie, la Flandre, nous est chère; notre grande patrie, la Belgique, bien plus encore, et nous ne les séparons pas dans notre affection.

« Nous sommes et nous demeurerons de bons patriotes, attachés à leur sol natal, à leur passé, à leurs souvenirs, à leurs traditions, à leur langue. Notre patriotisme est vif et réfléchi; il n'est ni inquiet, ni soupçonneux. Nous pensons que les Flamands ont le plus grand intérêt à connaître, à côté du néerlandais, le français, et nous nous efforçons d'atteindre ce but par l'enseignement bilingue dans nos écoles.

« Nous ne voyons pas pourquoi les deux cultures, la culture néerlandaise et la culture française, ne pourraient pas se développer parallèlement, et il nous semble que dans toutes nos écoles moyennes et supérieures la langue véhiculaire pourrait être tantôt flamande, tantôt française, suivant les besoins de l'enseignement et, autant que possible, suivant les désirs exprimés par les parents.

« Dans nos écoles primaires, à raison de nécessités d'ordre pédagogique, l'enseignement doit évidemment être flamand, mais il est très utile d'y enseigner également le français.

« Nous pensons que les hommes de bonne volonté pourraient, dans cette voie, loyalement et clairement indiquée, trouver la solution de la question des langues.

« Nous avons assisté avec joie à l'émulation qui s'est établie à l'Exposition entre les conférenciers de langue française, d'une part, et les conférenciers d'expression néerlandaise, d'autre part, et nous avons sincèrement applaudi aux succès obtenus par les uns et les autres.

« Cette expérience prouve suffisamment que les deux cultures peuvent coexister et que le public cultivé gantois connaît les deux langues et en apprécie les beautés. C'est aussi une de ses traditions.

« Nous nous plaisons à croire que ces idées, qui sont d'ailleurs, dans leurs grandes lignes, celles qui ont été exposées ici même par l'éloquent sous-secrétaire d'Etat français aux Beaux-Arts, M. Léon Bérard, ont inspiré les travaux de votre Congrès. Quelle joie pour nous si nous pouvions y voir l'aurore d'une nouvelle Pacification de Gand!

« Il me reste à vous présenter mon hommage personnel et à

vous dire que celui qui vous parle est un admirateur fervent de la langue française.

« Il trouve dans la lecture et l'étude de ses auteurs, surtout des classiques, une des grandes joies de sa vie et il les salue comme les continuateurs de la grâce grecque et de la clarté latine.

« Je vous convie, Messieurs, à lever votre verre à l'avenir de la langue française, à sa pérennité! »

Le Banquet.

Les travaux en sections furent suivis, après la réception officielle à l'Hôtel de Ville, d'un banquet qui réunissait une centaine de congressistes au restaurant Van der Noot, à la Vieille-Flandre.

M. Maurice Wilmotte présidait ces agapes, auxquelles assistaient entre autres M. et Mme Pierre Marraud; MM. Jules Gautier, représentant le gouvernement français; Charles Legrand, président de la section française; le sénateur Coppieters; Laurent, maire de Nancy; Brunot, professeur à la Sorbonne; Salone, secrétaire général de l'*Alliance française*, etc.

Les dames y étaient nombreuses.

M. Maurice Wilmotte prit le premier la parole pour porter des toasts successifs au roi des Belges; à M. Poincaré, président de la République; à MM. Marraud et Legrand; à M. Salone, représentant de l'*Alliance française* de Paris, et à l'éminent conférencier M. Brunot, de la Sorbonne; au maire de Nancy; à M. le sénateur Coppieters; à M. Hermann De Baets, représentant de l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, etc.

M. Jules Gautier prononça alors un toast charmant.

« La France, dit-il notamment, ne songe à exploiter aucune langue, aucune culture d'aucun pays, si petit, si humble soit-il. Elle respecte partout le sentiment national et, si elle cherche à défendre par les armes les plus pacifiques les positions que sa langue et sa culture occupent dans le monde, c'est avec un désintéressement absolu. »

M. H. De Baets, délégué de l'Association flamande, but ensuite aux délégués étrangers, à l'Œuvre de l'extension de la langue française.

D'autres toasts, tous très applaudis également, furent encore portés par MM. Pierre Marraud, Charles Legrand, Salone, et enfin par M. le professeur Brunot, qui vanta les beautés de la langue française et but au rayonnement déjà si glorieux des lettres belges et à leurs représentants.

Quatrième journée.

Assemblée générale de clôture.

Le dimanche 14 septembre, la séance est ouverte à 10 heures et demie du matin dans la salle des Conférences de la section française, aimablement mise à la disposition du Congrès par le commissaire-général, M. Marraud.

M. Maurice Wilmotte préside, ayant à ses côtés **MM. Jules Gautier,** délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique de France, et **Gustave Charlier,** secrétaire général du Congrès.

Le Secrétaire général donne lecture des vœux adoptés en sections.

On adopte à l'unanimité le vœu suivant, présenté par **MM. Renard, Salone, Edm. Huguet, Wenger, Becker** et **Hansen** :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement français, qui « a déjà ouvert ses universités aux élèves étrangers, leur « accorde le même traitement dans ses écoles spéciales, et, en « particulier, donne le plus de facilités possibles à ceux de ces « élèves qui sont de langue française. Pour éviter que pareil « régime pût avoir comme conséquence l'abaissement des « études, il y aurait lieu d'exiger des intéressés la production « de certificats attestant des études préparatoires suffisantes. »

Le vœu présenté par **MM. Ch. Sadoul, Wenger, Hansen** et **Becker** et relatif aux relations postales entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg donne lieu à une courte discussion. **M. Salmon** voudrait réclamer pour l'Angleterre le même traitement de faveur, et **M. Delaite** rappelle une proposition

antérieure de M. le comte du Bois. Sur l'intervention de **M. le Président** et de **M. Sadoul,** le vœu est adopté sous la forme suivante :

« Le Congrès émet le vœu que les gouvernements français « et luxembourgeois appliquent, dans leurs relations postales, « le tarif réduit prévu en France, dans la circulation intérieure, « pour les imprimés et journaux. »

Lecture est ensuite donnée de ce vœu, présenté par **M. Gromaire** :

« Le Congrès,

« Considérant que l'organisation des échanges d'enfants et « de jeunes gens, telle qu'elle a été comprise et réalisée par la *Société d'échange international,* constitue un puissant moyen d'action pour la diffusion de la langue française,

« Reconnaissant les services déjà rendus par cette œuvre à « la cause de la langue et de la civilisation françaises,

« Emet le vœu que les groupements d'idée française s'inté- « ressent de plus en plus à l'œuvre organisée et poursuivie par « cette société et encouragent la pratique de l'échange inter- « national. »

Il est adopté sans opposition.

Il en va de même du vœu suivant, présenté par **M. Albert Mockel** :

« Le Congrès émet le vœu que les écrivains des *Marches* « servent de tous leurs efforts la pureté de la langue française, « tout en gardant, selon l'exemple qui leur est donné par la « tradition française elle-même, la plus grande liberté pour « la création de leurs œuvres. »

Un vœu de **MM. Albert Mockel** et **Dumont-Wilden,** adopté par la section littéraire, demande que les jurys chargés de décerner les prix littéraires soient formés, pour la moitié au moins, des anciens titulaires de ces prix. Il suscite un assez long échange de vues.

M. le Président craint que ce vœu, inspiré par des circonstances locales, n'ait pas une portée assez générale pour être

sanctionné par le Congrès. Il signale qu'en ce qui concerne la Belgique, l'Académie royale est sur le point d'apporter de sérieuses réformes à la composition de ses jurys.

M. Albert Mockel défend éloquemment le vœu proposé. Il estime que les écrivains doivent être jugés par leurs pairs, et, revenant sur des incidents récents, il dénonce le « scandale » d'un jury belge qui, nommé par le gouvernement, s'est empressé de couronner un membre de ce gouvernement.

M. Jules Gautier conteste à son tour la portée générale du vœu et fait remarquer qu'il ne peut en tout cas s'appliquer à la France, où tous les prix, sauf un, sont décernés par l'Institut.

M. le Président signale qu'en Belgique certains titulaires de prix ont refusé de faire partie du jury.

M. Rosy insiste sur la question de principe : il est désirable que les anciens lauréats soient appelés à siéger dans le jury.

Ce n'est point l'avis de **M. Maurice Renard,** qui s'élève vivement contre la tendance à abandonner la littérature au jugement exclusif des gens de lettres. Les lettres, patrimoine national, ne doivent point devenir celui d'une caste.

On passe au vote. Le vœu est rejeté à une forte majorité.

On adopte sans opposition le vœu suivant, présenté par **M. Dumont-Wilden** :

« Le Congrès émet le vœu que les éditeurs français publient, « sous forme de bibliographie pratique, à l'usage du public, « un catalogue systématique des principales œuvres de la litté- « rature française. »

Lecture est ensuite donnée du vœu de **M. Ducrocq,** amendé en section par **MM. Gérard Harry** et **Gromaire** :

« Le Congrès émet le vœu que les ouvriers agricoles étrangers, « qui viennent en France chaque année, y trouvent des orga- « nismes locaux, qui leur faciliteront la connaissance de la « langue française et leur assureront une atmosphère de sym-

« pathie dont ils ont besoin. Il souhaite la création immédiate « d'un comité spécialement chargé de cette mission et que le « comité organisateur du présent Congrès désignera. »

M. Salone signale divers exemples d'organismes analogues à celui dont on souhaite la création et il rend notamment compte de ce que l'*Alliance française* de Nancy fait à l'intention des ouvriers étrangers. Le vœu est adopté.

Un vœu émanant de **M. Gérard Harry** est alors soumis à l'assemblée. Il invite les revues de langue française à « ne « jamais publier un article susceptible de diminuer le prestige « de la France à l'étranger et à ne point fournir d'armes à nos « adversaires ».

M. Gautier le combat : il voit là une atteinte à la liberté littéraire.

M. Rosy déclare qu'il s'abstiendra : ce vœu lui paraît consacrer la tactique de l'autruche.

Cet avis est partagé par **M. Mockel.**

M. Nélis croit devoir préciser la portée du vœu : il s'agit d'attirer l'attention des revues de langue française sur le danger qu'il y a à se dénigrer soi-même.

M. Morand trouve le vœu inopérant.

M. Fürstenhoff propose de remplacer dans le texte « le prestige de la France » par « le prestige de la culture française », et **M. Harry** se rallie à cet amendement.

M. Joseph de Smet critique à la fois le fond et la forme du vœu. Nous sommes d'accord pour souhaiter que le prestige de la culture française reste intact à l'étranger. Mais pareille déclaration est forcément platonique. Tout ce que nous faisons ici contribue pleinement à réaliser le souhait de M. Harry.

M. Delaite estime, lui aussi, que ce vœu engage trop le Congrès, et il s'abstiendra au vote.

M. Mockel réclame l'ajournement.

M. Harry insiste, mais **MM. Sasserath** et **Salmon** demandant à leur tour l'ajournement, il finit par se rallier à leur a.

Le vœu est donc ajourné.

Lecture est ensuite donnée d'un autre vœu de **M. Gérard Harry** préconisant la fondation de journaux chargés de défendre le français dans la langue maternelle des populations parmi lesquelles on l'attaque, et, particulièrement, de journaux flamands antiflamingants.

M. le Président se demande si pareil vœu n'a pas une portée trop locale pour être adopté par un Congrès international.

Une discussion s'engage sur ce point. **MM. Sasserath** et **Mockel** estiment que cet argument ne doit point retenir l'assemblée : les vœux généraux ne résultent-ils pas de constations régionales?

MM. Nélis et **J. de Smet** sont d'un avis différent.

M. Renard insiste sur l'utilité d'organes de propagande tels que ceux dont M. Harry demande la création.

M. Rosy, d'accord avec **M. Mockel,** présente un texte nouveau, qui ne prête pas aux mêmes critiques.

M. Sasserath le défend, en insistant à nouveau sur l'importance pratique du vœu.

M. le Président voudrait en étendre la portée en prévoyant le cas où ces publications pourraient être bilingues.

M. Harry se rallie à cet amendement.

On met aux voix le texte de **MM. Rosy** et **Mockel,** amendé par **M. le Président** :

« Le Congrès émet le vœu, lorsque les nécessités s'en mani-
« festent, de voir éditer des publications, soit bilingues, soit

« rédigées dans la langue des populations ignorant le français « qu'il convient de gagner à la langue française. »

Ce texte est adopté.

On passe au vœu présenté par **Mme Lambotte :**

« Le Congrès émet le vœu que l'initiative privée, représentée « par les associations pour la vulgarisation de la langue fran- « çaise, crée des écoles primaires gratuites permettant aux « enfants de la partie flamande du pays, dont la langue mater- « nelle est le français, et notamment à ceux de la colonie « wallonne du bassin houiller de la Campine, de recevoir l'in- « struction dans cette langue. »

Mme Lambotte expose les circonstances qui justifient l'urgence de l'initiative qu'elle réclame.

Un court échange de vues se produit, auquel prennent par **MM. Delaite** et **Stuyck.** Ce dernier voudrait donner au vœu une portée plus pratique. Il propose de s'adresser aux capitalistes du bassin houiller.

M. le Président promet de tenter une démarche dans ce sens.

Le vœu est adopté.

L'assemblée prend acte de la motion suivante de **M. Nélis,** après que l'auteur en a expliqué la portée :

« Les écrivains français expriment toute leur reconnaissance « aux écrivains étrangers, dont le talent contribue à augmenter « le patrimoine des lettres françaises. »

Lecture est donnée de la résolution suivante, proposée par **M. Fürstenhoff** :

« Considérant :

« 1° Que les nécessités de l'internationalisme exigent impé- « rieusement la limitation du nombre des langues admises dans « les réunions internationales;

« 2° Que la majorité des associations internationales ont déjà « admis le français, l'anglais et l'allemand comme seules lan-

« gues internationales et que nombre d'entre elles n'admettent « même déjà que le français ou donnent à cette langue une « prééminence justifiée de diverses façons et spécialement par « son emploi dans la diplomatie et les postes, ainsi que par « l'installation du siège de la majorité des associations inter- « nationales en pays de langue française;

« 3° Qu'une règle ainsi conçue dans l'intérêt général ne sau- « rait froisser les amours-propres nationaux;

« 4° Que l'enquête faite directement auprès des associations « internationales ou par étude de leurs statuts confirme ces « faits;

« Le Congrès décide de communiquer aux associations inter- « nationales les résultats de l'enquête et de leur proposer « l'adoption du statut linguistique discuté en section. »

M. le Président fait ressortir toute l'importance de cette résolution, qui élargit singulièrement la portée du Congrès. Il demande à l'assemblée de l'adopter. *(Adhésion générale.)*

Une seconde résolution, proposée par **M. Fürstenhoff,** concerne l'œuvre des « résumés français » et préconise la nomination d'une délégation chargée de provoquer la formation d'un comité d'étude et de réalisation.

M. le Président en explique la portée.

M. Sasserath propose d'ajouter que cette délégation sera nommée « par les soins du bureau du Congrès ».

M. Fürstenhoff se rallie à cet amendement.

Après quelques éclaircissements réclamés par **M. Salmon,** la résolution est adoptée sous la forme suivante :

« Considérant que l'*Œuvre des résumés français,* telle qu'elle « a été proposée au Congrès de 1908 et étudiée au présent Con- « grès, amènerait les savants et industriels étrangers à s'en « servir de préférence, comme source d'information, et favo- « riserait considérablement la connaissance de la langue fran- « çaise dans le monde entier,

« Le Congrès décide la nomination, par les soins de son « bureau, d'une délégation chargée de provoquer la formation, « à Paris, d'un comité d'étude et de réalisation de l'*Œuvre des « résumés français.* »

M. le Président, avant de lever la séance, remercie une dernière fois les congressistes étrangers, et particulièrement les délégués officiels, les délégations des associations étrangères, etc. Il exprime une dernière fois les sentiments de tous à l'égard du Commissariat général de la France, qui n'a cessé pendant ces quatre jours, de seconder chaleureusement notre effort.

La séance est levée à midi et demi.

Ainsi s'est terminé le troisième Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Hollande,

PAR

GUSTAVE COHEN,

professeur à l'Université d'Amsterdam

L'année 1912-1913 aura été décisive dans l'histoire des relations intellectuelles de la Hollande et de la France : en novembre, cours du physicien de Leyde, Lorentz, au Collège de France; en janvier, cours du romaniste de Groningue, Salverda de Grave, à la Sorbonne; en octobre, installation d'un privat-docent pour le vieux français à l'Université d'Utrecht et inauguration d'une chaire de langue et de littérature françaises à l'Université d'Amsterdam. Dans cette même Université et le même hiver prenaient la parole, à l'invitation de la Faculté de droit, le jurisconsulte Renault et, à l'invitation de la Faculté des Lettres, Salomon Reinach, membre de l'Institut. Un cercle se formait à La Haye pour organiser une série de leçons d'histoire de l'art, professées par André Michel et, pour s'arrêter un instant à des faits peut-être moins importants mais non pas complètement

négligeables, un groupe d'amateurs hollandais organisait spontanément, au mois de mars dernier, une remarquable exposition de céramique française; l'orchestre de Mengelberg s'est fait entendre au théâtre de l'Elysée; les Concerts Colonne occupent l'été le Kursaal de Scheveningue; tout l'hiver, chaque mois, presque dans chaque ville, comme les années précédentes, un conférencier de Paris a visité les comités d'Alliance française et y a trouvé un auditoire souvent nombreux, toujours attentif, mais ceci n'est pas une nouveauté; ce qui en constitue une, c'est la création du Cercle français de l'Université d'Amsterdam, la formation d'un nouveau comité d'Alliance française dans une petite ville de 6,000 habitants, à quelques kilomètres de la frontière allemande, à Winterswijk, et la prochaine résurrection des comités d'Arnhem et de Zutphen.

Ce sont là des événements d'inégale importance dont quelques-uns, considérés isolément, pourraient paraître sans signification, mais qui, groupés ainsi et envisagés en leur ensemble, forcent l'attention et attestent un singulier réveil de notre influence, dans le domaine intellectuel, aux Pays-Bas.

Ainsi 1913, centenaire de la revanche, centenaire du triomphe de la nationalité hollandaise sur l'oppression politique de la France, aura contribué à rapprocher deux peuples, auxquels des siècles de lutte souvent sanglantes n'ont pu désapprendre de s'estimer et de s'aimer.

Dans ce rapport nous examinerons : I. l'enseignement du français aux trois degrés; II. la diffusion du français par les associations privées; III. les autres organes de l'influence française.

I. — L'enseignement du français aux trois degrés.

A) *Enseignement primaire.*

Le trait caractéristique à mettre en relief tout d'abord est l'enseignement du français dans un grand nombre d'écoles primaires.

En 1910-1911 (1), sur un nombre total de 5,363 écoles primaires (dont 3,303 publiques et 2,060 libres), comprenant ensemble 916,594 élèves, le français était enseigné, le 15 janvier, dans 1,175 (dont 594 publiques, 581 libres), soit un peu plus du cinquième ; l'allemand dans 724, soit un peu plus du septième seulement, et l'anglais dans 520, soit un dixième environ.

Cette situation privilégiée du français tient à ce qu'il est exigé à l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire, auquel une partie des écoles primaires a pour mission de préparer (2). On demande aux jeunes candidats, à l'écrit, la traduction d'un petit récit facile du français en hollandais et la traduction en français d'une douzaine de phrases hollandaises pouvant donner lieu à l'application des principales règles de grammaire. Pour arriver à ce résultat, trois ans d'étude sont nécessaires, au taux de cinq heures par semaine.

On a fait beaucoup de bruit autour d'une décision du conseil municipal de Rotterdam, en 1898, prise dans l'intérêt du commerce de cette ville et remplaçant dans *quelques* écoles primaires communales, la classe de français par une classe d'anglais ou d'allemand, mais cette résolution, dictée par des besoins locaux, n'a pas la portée qu'on a voulu lui donner. Il serait facile de lui opposer, écrivait Van Hamel en 1900 (3), la création de nouveaux cours gratuits par la ville d'Amsterdam en faveur des classes populaires et où le français est enseigné à 500 élèves

(1) Chiffres empruntés à un travail manuscrit de M. Riemens qui prépare, à l'Université d'Amsterdam, une thèse sur l'histoire de l'enseignement du français aux Pays-Pas. M. Riemens a puisé ses chiffres dans une publication officielle intitulée : *Verslag van den staat der Hooge-, Middelbare en Lagere Scholen in het Koningrijk der Nederlanden over 1910-1911*, 's Gravenhage, 1912, 2 deel., 4° (gedrukt der Algemeene Landsdrukkerij).

(2) De bonnes notes obtenues dans l'établissement d'où l'on sort peuvent faire dispenser de l'examen suivant l'appréciation du proviseur du lycée.

(3) *Bulletin de l'Alliance française*, n° 71, 15 octobre 1898, p. 190, et Van Hamel. « La langue française dans les Pays-Bas », p. 28 à 32 de *La langue française dans le Monde*. Paris, *Alliance française*, 1900 in-8°, Cf. p. 29.

environ. En 1908, il y avait 36 de ces cours pour le français; en 1911, 45; pour l'anglais, il y en avait, en 1908, 71 et en 1911, 89, tandis que le nombre des cours d'allemand tombait de 21, pour 1908, à 19 pour 1911 (1). Même dans la métropole commerciale de Rotterdam, le français est enseigné dans des classes complémentaires de jour.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que le français à l'école primaire ne soit l'objet d'une violente hostilité, dont l'inspecteur Steyn Parvé (2) avait, en 1877, déjà, à repousser les attaques. Les enquêtes se multiplient. Celle qu'a entreprise l'Union des professeurs de l'enseignement secondaire, en 1912, auprès des directeurs et des professeurs de français des lycées modernes quinquennaux et triennaux (3), pour savoir s'il convenait de supprimer le français à l'examen d'admission, a donné le résultat suivant : sur 130 réponses, 37 ont été affirmatives (dont 22 avec plus ou moins de restrictions, 19 émanant de professeurs de français) et 93 négatives (dont 43 émanant de professeurs de français), soit une majorité de 37 en faveur du maintien du français à l'examen d'entrée et, par voie de conséquence, à l'école primaire. Cette majorité est d'autant plus intéressante qu'elle n'est pas composée seulement de professeurs de français (4).

Quoique plusieurs inspecteurs de district se soient, en 1908, déclarés pour la suppression, la commission instituée par le gouvernement pour la réorganisation de l'enseignement (*Ineenschakelingscommissie*) conclut, dans son rapport, au maintien du français au programme des écoles primaires. Il y a donc à peu près chose jugée et notre cause a triomphé.

Cela ne doit pas nous aveugler sur le danger que nous avons couru et qui nous menace encore pour deux raisons : notre

(1) Article de M. Bolkestein, *Weekblad voor Gymnasiaal en Middelbaar Onderwijs*, VIII, n° 26, p. 678, cité par M. Riemens, *op. cit.*

(2) *De grens tusschen het Lager- en het Middelbaar Onderwijs*, 1877, in-8°, pp. 7 et suiv., cité par M. Riemens.

(3) Pour l'explication de ces termes, voir plus loin.

(4) A consulter Bolkestein : *Weekblad voor Gymnasiaal en Middelbaar Onderwijs*, 8e jaargang, n° 26, p. 666-713, utilisé par M. Riemens.

infériorité économique relative (bien qu'il y ait amélioration sur ce point) à laquelle nous pouvons difficilement, dans l'enseignement populaire, forcément plus utilitaire, opposer notre supériorité de culture et, ensuite, la disproportion des résultats et de l'effort déployé. Trois ans d'étude à cinq heures par semaine n'aboutissent pas à produire des élèves ayant une connaissance suffisante du français parlé et écrit.

Ceci tient à l'excès de la grammaire qui rebute les enfants, auxquels notre langue n'apparaît plus que comme un arsenal de règles redoutables, et aussi à l'ignorance de cette méthode directe qui peut faire de la classe de français une classe française et de l'étude, un jeu. Le vice radical est dans l'insuffisante formation des instituteurs, qui sont autorisés à enseigner le français lorsqu'ils ont subi l'épreuve spéciale établie pour eux (1) et à laquelle préparent les cours annexés aux écoles normales. Il faudrait organiser en leur faveur, un système de bourses de voyage et augmenter la difficulté de l'examen. Je sais bien qu'il est des instituteurs pleins de mérite et sachant très bien notre langue, mais s'ils continuent leurs études et passent leur licence ou leur agrégation de français, ils quitteront bientôt le primaire pour le secondaire.

A Groningue, M. Van Hamel (2) entend, dans une école gratuite, expliquer l'exemple suivant : « Berthe a fait vœu de pauvreté », et les enfants ne comprennent pas qu'il faille un vœu pour aboutir à cet état qui leur est habituel.

Voici une autre anecdote non moins authentique : l'instituteur dicte « j'ai pris *ma* parapluie ». Une élève qui a une gouvernante française proteste timidement : « Monsieur, c'est un parapluie ». — « Non, lui est-il répondu, puisqu'on dit la pluie, il faut

(1) Se sont présentés à cet examen en 1910 : 764 candidats pour le français, dont 455 ont réussi ; pour l'allemand, 359 candidats, dont 149 ont réussi ; pour l'anglais, 390 candidats, dont 239 ont réussi.

L'épreuve imposée consiste en une traduction du hollandais en français et une dictée ; l'oral, qui porte surtout sur la grammaire et l'explication de textes faciles, se passe entièrement en français.

(2) *Bulletin de l'Alliance française*, janvier-mars 1893, p. 19.

dire *une* parapluie. Vous êtes une insolente ! » Et le directeur de l'école de faire savoir aux parents qu'il est désagréable d'avoir des enfants sachant trop bien le français parce que cela trouble la classe.

A ces excès du « livresque » et du pédantesque grammatical, la méthode directe, appliquée avec mesure, peut seule remédier, mais son avantage ou son inconvénient est que le professeur doit connaître la langue qu'il enseigne. L'introduction du grammophone préconisée par l'éminent linguiste Brunot pourrait être pour lui un adjuvant précieux en même temps qu'un contrôle.

Ces réserves faites, l'enseignement du français à l'école primaire se justifie parfaitement. La situation du français, on ne l'a pas assez remarqué, n'est pas aussi privilégiée qu'elle en a l'air. Il faut songer que, de l'aveu de tous, professeurs et élèves, notre langue est; pour le Hollandais, en regard de l'anglais et de l'allemand, la plus difficile à apprendre.

Pour l'allemand, au contraire, l'élève n'a guère d'hésitations que dans la prononciation et dans la déclinaison; le vocabulaire lui est presque entièrement connu d'avance (1); pour l'anglais, il n'est arrêté que par la phonétique, l'orthographe et un peu par les mots d'origine romane.

Si donc on consacre plus de temps au français, ce n'est que justice, si on veut lui accorder le traitement d'égalité auquel lui donne droit sa situation de langue de haute culture. Cette observation vaut surtout pour l'enseignement secondaire, où une place prépondérante lui est aussi, en apparence, conférée.

B) *Enseignement secondaire.*

Cette rubrique enveloppe : *a*) les lycées classiques ou *Gymnasia* (2), six ans d'études; 30 officiels, 14 libres; population totale en 1911 : 5,336 ; *b*) les lycées modernes ou *Hoogere Burger-*

(1) Un simple système de transposition de consonnes, qui s'opère presque inconsciemment, suffit pour l'obtenir.

(2) Les gymnases sont accessibles aux jeunes filles qui tendent même en ces dernières années à l'emporter en nombre sur les jeunes gens.

school met 5-jarigen cursus; cinq ans d'étude; 51 officiels, 10 libres; population totale en 1911 : 7,922 ; *c*) les écoles quinquennales de jeunes filles; 11 officielles, 5 libres; population totale 1,734 élèves ; *d*) les écoles triennales *Hoogere Burgerschool met 3-jarigen cursus*; 25 officielles, 1 libre; population totale : 2,922 élèves. Total général des élèves en 1911 : 17,914 sur près de 6 millions d'habitants.

Dans tous ces établissements les trois langues sont obligatoires, mais une connaissance élémentaire du français étant exigée à l'examen d'entrée, le français est étudié dès la première année, tandis que l'anglais ne l'est jamais que dans la deuxième et même, pour les gymnases, dans la troisième; l'allemand n'y est commencé qu'en deuxième année.

Il est regrettable que dans les lycées modernes et surtout dans les lycées classiques, le nombre d'heures consacrées aux langues modernes diminue dans les deux dernières années au point de tomber dans les lycées classiques de quatre heures par semaine (1re année) à une en 5e et 6e années; dans les lycées modernes, de quatre (1re et 2e années) à deux (4e et 5e années). Le néerlandais n'est d'ailleurs pas mieux traité. Cette situation est déplorable, parce que c'est des dernières classes, que les élèves emportent l'empreinte qui les marquera pour la vie. Ce dédain des lycées classiques à l'égard des langues étrangères est consacré par l'examen de sortie, équivalent de *l'Abiturientenexamen* plutôt que du baccalauréat français. On se borne à faire traduire un texte en prose, de la langue étrangère en hollandais (1). Pas d'oral. Il n'est donc pas extraordinaire que les étudiants de néerlandais, de langues anciennes, de médecine ou de droit aient souvent de la peine à s'exprimer en français. Heureusement qu'une ambiance favorable à notre langue dans les familles aisées d'où ils sont le plus souvent issus, compense un peu cette insuffisance.

L'examen de sortie des lycées modernes est beaucoup plus

(1) L'épreuve est, en fait, plus difficile pour le français que pour l'allemand, que le jeune candidat hollandais peut comprendre presque sans l'avoir appris.

sévère. Il comporte une composition en français sans dictionnaire, une interrogation sur l'histoire de la littérature et les œuvres étudiées spécialement par le candidat ainsi que la lecture d'une page à expliquer au point de vue grammatical. L'examen se passe entièrement en français ; on exige une diction assez correcte et une certaine facilité d'élocution. Conditions analogues pour les deux autres langues.

Aussi est-ce parmi les élèves des lycées modernes et des écoles quinquennales de jeunes filles que se recrutent la plupart des étudiants de langues modernes.

On remarquera dans tout l'enseignement la part faite à l'interprétation du théâtre classique et, ceci dérive surtout de l'initiative des professeurs, la part faite à l'histoire de la littérature française.

Dans les classes supérieures, partout, les cours se font en français.

Nous sommes forcés, pour gagner du temps, de laisser de côté les écoles de commerce et les écoles militaires, où le français s'enseigne également.

C) *Enseignement supérieur*

Depuis l'an dernier, octobre 1912, le français est représenté dans les quatre universités hollandaises, mais il a longtemps souffert de l'ostracisme dont toutes les langues modernes étaient frappées dans cet enseignement supérieur, tout imbu encore des préjugés de la Renaissance. Ce n'est qu'en 1884 que fut fondée, à Groningue, la première chaire de français, que le regretté Van Hamel inaugura par un admirable discours. En 1907, il trouva un digne successeur en Salverda de Grave, à qui l'Université de Leyde avait confié une chaire de lecteur d'ancien français en 1895.

D'ailleurs, si le vieux français trouve grâce aux yeux des philologues et est enseigné maintenant par un professeur, M. Salverda de Grave, à Groningue, un lecteur (maître de conférences), M. Sneyders de Vogel, à Leyde, et un privat-docent, M. de Boer, à Utrecht, depuis 1912, la philologie française

moderne et l'histoire de la littérature française moderne, qui, s'étant donné une méthode ont droit au haut enseignement, ne sont professées qu'à Groningue par un lecteur, Mlle Loke, et, à Amsterdam (Université municipale), par un professeur, nommé l'an dernier seulement.

En revanche, tous ces maîtres, bien que n'ignorant rien des résultats acquis par la science allemande, ont tous fait de longues études en France, où plusieurs d'entre eux ont conquis le grade de docteur, et se servent exclusivement du français dans leurs exposés (1). C'est assurément une originalité du système hollandais et qui est tout à la louange de ses maîtres.

Le programme de Groningue comprend sept heures de cours de M. Salverda de Grave, portant sur le vieux français, la syntaxe historique, la littérature du moyen âge, la grammaire, le provençal ou l'italien (le nombre d'auditeurs est d'une trentaine) et cinq heures faites par Mlle Loke, lecteur, sur l'histoire générale de la littérature, sur une question particulière de littérature moderne, l'interprétation des classiques et l'explication de textes du XIXe siècle (une quarantaine d'auditeurs).

A Leyde, M. Sneyders de Vogel fait sept heures de cours se rapportant à la phonétique, à la morphologie, à la syntaxe historique du français, à la littérature du moyen âge avec lecture d'anciens textes, au provençal et à l'italien.

A Utrecht, M. de Boer enseigne l'ancien français, langue et littérature.

Quant à Amsterdam, voici le programme dont la Faculté et la Municipalité m'ont abandonné complètement l'élaboration.

1. Histoire de la littérature française moderne, deux heures par semaine. En 1912-1913 : la poésie dans la première moitié du XIXe siècle. En 1913-1914 : la poésie dans la seconde moitié du XIXe siècle, de Leconte de Lisle à Emile Verhaeren.
2. Histoire de la littérature française médiévale, une heure. En 1912-1913 : le drame liturgique. En 1913-1914, le drame religieux français des origines au XVIe siècle avec lecture du *Jeu d'Adam*.

(1) Les professeurs d'allemand et d'anglais n'usent aussi que de la langue qu'ils enseignent.

3. Conférence d'histoire littéraire, deux heures. Recherches originales faites en commun, sous la direction du professeur, sur les relations littéraires de la France et de la Hollande au XVII° siècle [1]. Critique hebdomadaire des publications récentes relatives à la littérature française.
4. Histoire de la langue 1912-1913. Phonétique générale et expérimentale 1913-1914 : Phonétique historique, deux heures par semaine avec lecture d'anciens textes.
5. Explication de textes classiques, une heure. 1912-1913 : *Britannicus*. 1913-1914 : *Les Pensées*.
6. Exercices pratiques de français : Phonétique, diction, style, explication de textes modernes.

Ce programme est évidemment trop vaste pour être rempli utilement par un seul ; l'unique ressource qui reste au professeur qui ne veut pas se borner à faire de la vulgarisation est de s'attaquer chaque année à un nouveau sujet particulier. L'innovation principale qu'apporte, au point de vue hollandais, cette organisation est l'institution de la conférence d'histoire littéraire sur le modèle de la conférence d'Abel Lefranc à l'Ecole des hautes études. Il s'y rassemble de seize à vingt auditeurs, la plupart très avancés et dont plusieurs sont professeurs de lycée, comme MM. Gallas et Riemens, et se sont signalés déjà par des travaux. Quelques communications d'auditeurs seront publiées, en même temps qu'une Bibliographie des livres français parus en Hollande au XVIIe siècle, œuvre collective de la conférence. A tous les cours, sauf le premier, les étudiants ont l'occasion de faire des travaux personnels dont ils donnent lecture et qui sont critiqués ensuite. Le nombre des étudiants inscrits n'a guère dépassé vingt en 1912-1913, mais le cours de littérature moderne, destiné au grand public, en a rassemblé une quarantaine, dont plusieurs maîtres de français et étudiants d'autres facultés.

En Hollande, où le cours public n'existe pas, mais où j'espère pouvoir l'introduire bientôt, au moins à l'Université d'Amsterdam, le public lettré se tient ou plutôt est tenu à l'écart de

[1] Sujet auquel je compte consacrer ma thèse de Sorbonne.

l'Université. Cela est éminemment regrettable, car l'Université est le cerveau de la cité et il importe que la partie de la nation qui pense, reste en contact permanent avec elle.

Les étudiants de français sont en général bien préparés. Si leur prononciation laisse souvent à désirer, ils ont une facilité d'élocution assez grande et comprennent admirablement notre langue. On n'a jamais la sensation de parler devant un auditoire étranger. Un peu froids au premier abord, les étudiants ne tardent pas à manifester à leur maître un respectueux attachement, condition favorable au travail en commun. Intelligents et travailleurs, ils manquent un peu d'homogénéité, ce qui tient à leur diversité d'origine et de culture générale. Ayant des idées, ils ne savent pas les grouper, puis ils manquent de jugement esthétique. C'est sur ces trois points: développement de la culture générale et philosophique, art de la disposition et goût, que notre effort doit porter surtout et c'est là que se marquera le bénéfice que l'étudiant hollandais peut retirer de la culture française.

Le défaut général de cet enseignement universitaire au point de vue des langues modernes et en particulier du français est d'abord qu'il est incomplet, le personnel étant trop peu nombreux, qu'ensuite il manque de sanction : aucun contrôle à l'entrée, aucune consécration à la sortie. Les examens de langues modernes sont institués par l'État. Ils ont lieu, en général, à La Haye et, théoriquement, sont indépendants des universités.

En fait Van Hamel ayant pris, en 1889, la présidence du jury et Salverda de Grave lui ayant succédé dans cette charge [1], l'action des universités y est devenue prépondérante. Alors que, de 1884 à 1889, aucun professeur d'université ne faisait partie de ce jury, ils y figurent aujourd'hui tous les cinq.

Le résultat est que presque tous les candidats, du moins pour l'examen B, ont passé par une des quatre universités, mais ils n'y sont point astreints et plusieurs se préparent encore, surtout

[1] Charge pourtant bien instable, car il suffirait du caprice d'un ministre pour que le président changeât.

pour l'examen A, qui est plus élémentaire, dans les cours privés organisés par des membres du jury [1].

Il y a deux espèces d'examen : le premier, l'examen A, dont le diplôme donne le droit d'être nommé dans une école triennale; le second, l'examen B, dont le diplôme donne accès à toutes les chaires de français des lycées classiques et modernes. Les jeunes filles peuvent prétendre à l'un et à l'autre et peuvent être nommées dans des lycées classiques au même titre que les hommes. Une autre originalité de ces examens est qu'ils sont accessibles aux étrangers; il s'y présente donc assez souvent des Français, des Suisses et des Belges [2], que le gouvernement choisit même parfois comme professeurs dans les établissements officiels, mais dont il entend contrôler les connaissances en exigeant d'eux des diplômes hollandais.

Le programme de l'examen A comporte, à l'écrit, une traduction du hollandais en français, dont les étrangers sont dispensés, et une composition française; à l'oral, la lecture et l'analyse d'une des trente fables de La Fontaine ou d'une des cinquante pages de la *Chrestomathie* de Sensine (prosateurs), que le candidat a préparées. On y rattache des questions sur la phonétique, la syntaxe et la pédagogie. La lecture à vue d'un texte en prose par le candidat amène des questions de vocabulaire, formation des mots et synonymie. Cet examen, qui se passe entièrement en français, reste cependant assez élémentaire. Il s'est présenté, en 1910, 137 candidats (contre 89 pour l'allemand et 123 pour l'anglais); 70 ont réussi (contre 39 pour l'allemand et 47 pour l'anglais).

Le nombre de candidats pour le français a subi une progression de près de trois quarts passant de 48, en 1887 (dont 26 hommes et 22 femmes), à 188, en 1912 (dont 70 hommes et

[1] Un professeur n'interroge jamais à l'examen ses propres élèves, ce que regrettent naturellement les professeurs d'université qui connaissent leurs disciples pour les avoir vus à l'œuvre et suivis longtemps.

[2] Il y a eu jadis jusqu'à 20 ou 25 Suisses dans l'enseignement hollandais, aujourd'hui on n'en compte plus guère que 8. Je connais 7 Français et 2 ou 3 Belges. Dans le jury de l'examen B, les Hollandais ne se sont accordé cependant qu'une voix de majorité.

118 femmes). Malgré la difficulté croissante de l'examen, les admissions se sont accrues dans une proportion encore plus grande, passant de 17, en 1887 (8 hommes et 9 femmes), à 100 [1], en 1912 (28 hommes et 72 femmes).

L'examen B constitue une épreuve extrêmement difficile et dont l'action personnelle des deux professeurs qui se sont succédés à la présidence du jury, MM. Van Hamel et Salverda de Grave, ont accru le caractère scientifique et universitaire. « Par opposition à l'examen A, dit le programme, l'examen B porte sur l'histoire de la langue et de la littérature françaises ; il a un caractère scientifique [2]. On ne saurait trop recommander à ceux qui voudront s'y préparer de donner à leurs études une base aussi large que possible ».

L'écrit comprend une traduction du hollandais en français (remplacée pour les étrangers par une paraphrase d'une poésie) et une composition française sur un sujet littéraire ; tels que la sensibilité au XVIIIe siècle, les thèmes lyriques dans les quatre grands romantiques, etc.

L'oral porte sur la grammaire historique (phonétique, morphologie, syntaxe, prosodie) et sur l'histoire de la littérature des origines à nos jours, mise en rapport avec l'histoire politique ; le candidat remet une liste de lectures qui doit comprendre pour le moyen âge : une chanson de geste, un roman breton, une pièce de théâtre, la première partie du *Roman de la Rose ;* pour le XVIe siècle : la *Deffense*, un choix de Ronsard, de Montaigne et une tragédie ; pour le XVIIe siècle : Corneille, Racine, Molière, Boileau, une œuvre de Pascal, trois chapitres de La Bruyère, *La princesse de Clèves*, et la *Lettre à l'Académie ;* pour le XVIIIe siècle : deux tragédies et un roman de Voltaire, les *Lettres persanes*, *la Nouvelle Héloïse*, deux pièces de Marivaux et deux de Beaumarchais ; pour le XIXe siècle : les chefs-d'œuvre de Chateaubriand, *Corinne*, *Allemagne*, un choix de chacun des grands poètes, Lamartine, Hugo, Musset, Vigny, Leconte de Lisle, Sully Prudhomme, deux romans de Sand, deux de Balzac, un

(1) Dans ce nombre il y avait 19 étrangers.

(2) L'examen A a plutôt un caractère pédagogique et pratique.

de Flaubert, Zola, Daudet, Loti et Bourget, deux drames de Hugo, deux pièces de Musset et deux d'Augier. Ce n'est là qu'une liste-type, dans laquelle on peut à volonté remplacer une œuvre par une autre d'importance égale. A cette interrogation s'ajoute aussi l'explication d'une scène du théâtre classique.

Contrairement à ce qui s'est passé pour A, le nombre des candidats n'a presque pas varié depuis 1887. Il était alors de 25 (22 hommes, 3 femmes) et est, en 1912, de 26 (19 hommes, 7 femmes), mais, ici aussi, le nombre des admissions a augmenté: 8, en 1887, 14, en 1912. Si l'on tient compte de la difficulté croissante de l'examen, on se rendra compte que la stagnation du nombre de candidats ne correspond pas à un recul; on n'a pas gagné en nombre, on a gagné en qualité.

Peut-être y a-t-il quelque excès dans les connaissances philologiques que l'on réclame des élèves; peut-être pourrait-on désirer chez beaucoup de candidats une prononciation meilleure, plus de sens esthétique et plus de méthode dans l'exposé, mais sous une direction aussi souple et aussi progressive que celle de l'éminent professeur de Groningue, Salverda de Grave, cet examen s'est attesté indéfiniment perfectible. Tel qu'il est, il constitue une épreuve remarquable et qui garantira de mieux en mieux, en attendant l'organisation universitaire promise depuis longtemps aux langues modernes, une formation de plus en plus solide des professeurs de français de l'enseignement secondaire.

II. — La diffusion du français par les associations privées

C'est un fait remarquable, probablement unique et qui doit nous préserver de conclusions trop pessimistes, que presque toutes les villes de Hollande possèdent un groupe d'Alliance française ou une institution analogue dans le but d'organiser chaque hiver plusieurs conférences. Ce qui achève de caractériser ce fait c'est cette parole d'un membre de l'Alliance de Nimègue : « Nous sommes à deux pas de la frontière, notre Alliance française a 200 membres; une Société de conférences allemandes n'en rassemblerait pas 25 et pourtant, tous, nous

savons l'allemand ». Sur un autre point de la même frontière, un comité d'Alliance française s'est constitué l'an dernier, nous l'avons vu, dans une toute petite ville.

L'histoire de l'Alliance française aux Pays-Bas pourrait se symboliser par une courbe ascendante jusque vers 1899, descendante à partir de ce moment, mais de nouveau ascendante depuis 1908 à peu près.

L'Alliance française était à peine fondée, à Paris, le 21 juillet 1883, que M. Hofman, directeur d'école primaire à La Haye, y adhérait en 1884 (1). Il est nommé délégué pour La Haye, tandis que M. Baale le devient pour Amsterdam (1886), M. Van Hamel pour Groningue (1886) et le pasteur Bresson pour Rotterdam (1886) (2). En 1887, les Pays-Bas comptent 9 adhérents contre 5 en Belgique. Enfin, en 1890, le 3 janvier, un comité d'action se fonde à La Haye sur l'initiative de M. Hofman. Il compte 132 adhérents en octobre 1891, il en a 356 à la fin de 1893, 480 en 1896; vient alors une période de régression, qu'on retrouvera dans l'histoire de tous les comités et que Van Hamel, dans son rapport de 1900 (2), explique ainsi :

« J'ai le regret d'ajouter que, dans quatre ou cinq de ces comités, le zèle s'est relâché considérablement depuis un an ou deux et qu'il y a en a même qui semblent vouloir se résigner à disparaître. J'aime à croire qu'il ne s'agit là que d'une éclipse passagère qui s'explique en grande partie par le contre-coup que l'*Affaire* a eu en Hollande, où l'immense majorité de la population avait franchement adhéré à la cause de la revision. Le peuple hollandais ne demande d'ailleurs qu'à retrouver son ancienne confiance dans l'avenir de la France idéaliste et généreuse, etc. » Singulière aberration, car il n'y a que cette « France idéaliste et généreuse », qui pût s'émouvoir d'une injustice au point d'en

(1) *Bulletin de l'Alliance française*, 2 décembre 1884. Qu'il me soit permis de remercier ici MM. Salone, secrétaire général, et Duflot, chef du secrétarial de l'Alliance française d'avoir mis si obligeamment à ma disposition la collection complète des Bulletins, devenue rare, et qui renferme une foule de renseignements précieux. Sauf indication contraire, toutes les dates et tous les chiffres qu'on trouvera ici sont puisés à cette source.

(2) *Bulletin de l'Alliance française*. 79. 15 avril 1900.

être déchirée et qui pût remuer à ce point, par la voix de ses orateurs et de ses écrivains, la conscience universelle. Toujours est-il que, tombé à 300, le nombre des adhérents remonte à 334, en 1908, et va bientôt dépasser 500.

A Rotterdam, où M. le pasteur Bresson avait déjà fait des conférences sur la littérature française en 1886, un second comité se constitue en 1893. Il débute avec 343 adhérents. Après avoir failli disparaître, ce comité rentre en pleine activité, depuis 1910, sous la présidence de M. le pasteur Jalaguier.

A Groningue, le terrain était préparé par M. Van Hamel qui fonda, en 1894, un comité d'Alliance française. C'est le troisième en date, puis vinrent, dans la même année, Leeuwarden, Arnhem, Utrecht. En 1895, se fondent ceux d'Amsterdam, de Haarlem, de Leyde, de Delft; en 1896, ceux de Bréda, Amersfoort et Nimègue, ils sont donc alors treize, ils seront quatorze après la création de Assen, en 1899.

Puis commence le déclin : le rapport du secrétaire général de l'Alliance (1) déplore la dissolution de quelques groupes, mais Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Bréda, Groningue, Arnhem, Assen restent. Van Hamel, dans son rapport de la même époque (1900), en compte encore une douzaine. En tous cas, ceux de Leeuwarden, Assen, Arnhem, Zutphen (fondé en 1903), Delft, Amersfoort ont définitivement disparu.

Celui de Nimègue a été reconstitué sous la présidence de M. Vieweg et le secrétariat de M. Hovenkamp, celui d'Utrecht par M. Genouy, celui de Bréda par M. Sauveur, celui de Haarlem a été remplacé par une association dont nous reparlerons.

Par contre, un comité d'Alliance française a été fondé à Dordrecht par M. Sauveur, en 1903, un second à Deventer par M. Mouton en 1905, un troisième à Almelo par M. Salomonson en 1909, un quatrième à Hengelo par M. Timmermans en 1912, un cinquième à Winterswijk par M. Dijkshoorn en 1913. Nous espérons reconstituer cet hiver ceux d'Arnhem et de Zutphen. Sans tenir compte de ceux-ci, qui sont seulement en formation,

(1) *Bulletin de l'Alliance française*. 79. 15 avril 1900.

nous avons donc, en 1913, treize comités d'Alliance française en pleine activité, savoir :

1. Almelo; président, M. H. Salomonson, industriel; secrétaire, M. W. Barends (54 membres).
2. Amsterdam; président, le Dr Treub, professeur à l'Université; secrétaire, M. Dirks, directeur d'école en retraite (170 membres).
3. Bréda; président, M. Allard, pasteur de l'Eglise wallonne secrétaire, Mlle D. Bolomey, professeur (100 membres).
4. Deventer; président, M. Mouton, professeur; secrétaire, Mlle Engelbrecht, professeur (125 membres).
5. Dordrecht; président, M. Picard, pasteur de l'Eglise wallonne; secrétaire, M. Horbach, professeur (125 membres).
6. Groningue; président, M. Salverda de Grave, professeur à l'Université; secrétaire, N*** (1) (113 membres).
7. Hengelo; président, M. Timmermans, professeur; secrétaire, M. A. Ottignon, ingénieur (60 membres).
8. La Haye; président, M. l'amiral Roëll; secrétaire, Mlle Werlemann (2), professeur (500 membres).
9. Leyde; président, M. Sneyders de Vogel, lecteur à l'Université; secrétaire, M. Werkmann, professeur (118 membres).
10. Nimègue; président, M. Vieweg, directeur de journal; secrétaire, M. Hovenkamp, professeur (près de 200 membres).
11. Rotterdam; président, M. Jalaguier, pasteur de l'Eglise wallonne; secrétaire, M. Miellet (3), négociant (150 membres).
12. Utrecht; président, M. Genouy, pasteur de l'Église wallonne; secrétaire, M. Visser, professeur (140 membres).
13. Winterswijk, président, M. Dijkshoorn, professeur; secrétaire, M. J.-B. Keizer (40 membres).

Il est légitime, si l'on ne veut pas s'arrêter à la simple étiquette, d'ajouter à cette liste deux comités extrêmement impor-

(1) Jusqu'à présent M. Bethe, récemment décédé.

(2) Ce fut pendant vingt et un ans un dévoué ami des lettres françaises. M. Hofman, fondateur du premier comité hollandais.

(3) Ce fut longtemps M. Stille, professeur à Utrecht, tout dévoué, lui aussi, à notre cause.

tants, fondés sous les auspices de l'Association pour l'extension et la culture de la langue française, présidée par M. M. Wilmotte, l'un à Maestricht en 1909, sur l'intelligente initiative de M. Houben, proviseur du lycée, l'autre à Haarlem, en 1910, sur l'initiative de M. Sauveur, qui fut jadis secrétaire de l'Alliance française à Nimègue, président de celle de Bréda, et dont l'activité pour notre cause est infatigable. Enfin, mes élèves ont fondé à Amsterdam un Cercle français de l'Université qui a organisé et continuera à organiser, plutôt que des conférences, des leçons synthétiques suivies de discussion sur les principaux problèmes de l'histoire de la littérature française.

14. Maestricht; président, M. Houben, proviseur du Lycée; secrétaire, M. A. Schieffer (300 membres).
15. Haarlem; président, M. Sauveur, professeur; secrétaire Mlle Berdenis van Berlekom, professeur (300 membres).
16. Amsterdam; Cercle français de l'Université; président, M. Tielrooy, étudiant; secrétaire, M. Van Maeren, étudiant (75 membres).

Ces cercles ont un secrétariat commun qui centralise les renseignements relatifs aux conférences [1].

Ainsi nous dépassons de deux unités et bientôt nous dépasserons sans doute de trois ou quatre unités le nombre de cercles de conférences françaises de la période la plus prospère des dernières années du XIXe siècle. Mais le nombre est peu de chose si l'activité ne règne pas; or toutes ces créations récentes ou ces réorganisations attestent le regain de vitalité du mouvement français aux Pays-Bas. L'intérêt que provoquent les conférences ne s'arrête pas aux membres qui le plus souvent emmènent leur famille. Je signale particulièrement le développement des cercles de La Haye, Haarlem, Maestricht et Nimègue où le public dépasse parfois 250 et 300 personnes.

(1) Le siège de ce secrétariat passe chaque année d'une ville à une autre. Pour 1913-1914, c'est Leyde qui assume ce service. Il est regrettable que quelques-uns des comités se tiennent à l'écart de cette utile organisation qui propose les conférenciers, mais s'interdit de jamais les imposer aux différents cercles.

Des bibliothèques circulantes ont été organisées, par exemple, à Nimègue, à Hengelo et au Cercle français d'Amsterdam ou vont l'être à Bréda et à Deventer.

Tout comité d'alliance ou d'association françaises est un foyer d'influence.

Il y a quelque chose de touchant dans le fait de ces professeurs, de ces pasteurs, de ces industriels qui prennent sur leurs maigres loisirs le temps d'organiser ces fêtes de la pensée française et veillent à ne pas laisser l'idée française s'endormir autour d'eux, fût-ce dans la plus petite cité. Parmi les trente-deux présidents et secrétaires que je viens de nommer plus de la moitié sont des professeurs de français qui estiment n'avoir pas fait assez pour nous quand il se sont acquittés de leur lourde tâche quotidienne. Peu d'entre ces trente-deux membres sont de nationalité française : quatre pasteurs et un négociant; les Français résidant aux Pays-Bas sont très peu nombreux, ce sont donc uniquement les sympathies hollandaises qui, spontanément, font surgir ces initiatives. Ici se marque la différence entre les Alliances françaises et les *Schul-* ou *Flottenverein* ; les premières sont composées d'étrangers venus à nous par affection, les autres sont composés d'émigrés allemands restés fidèles à la mère-patrie.

Sans doute, les comités d'Alliance française, surtout s'ils étaient mieux soutenus par le siège central de Paris [1] qui ne leur envoie jamais que quelques livres, pourraient faire davantage : multiplier les bibliothèques, créer des cercles de conversation, comme il y en eut jadis à Dordrecht et à La Haye, mais, telle qu'elle est, leur œuvre est belle. Chaque mois, d'octobre à mai, retentit à leur tribune une parole française. La Hollande a entendu Verlaine et contribua à alléger la misère de ses dernières années; il lui en exprima sa reconnaissance dans *Quinze jours en Hollande*; elle entendit Henry Becque, Prévost, Aicard, Henry Bordeaux, Roden-

[1] Depuis qu'un Office des Universités a été créé et que l'activité inlassable de son directeur M. Coulet, lui a donné une vitalité remarquable, on peut espérer, en un jour prochain, voir aussi le gouvernement s'intéresser à ces nobles œuvres françaises.

bach, Lemonnier, Verhaeren; elle accueillit, en ces derniers vingt ans, des professeurs : Bornecque, Brunot, Jeanroy, Potez, Wilmotte. Elle recevra cet hiver Paul Flat, Foucher, Steeg, Charcot. Je voudrais qu'elle fût désormais aussi accueillante à la science pure qu'aux lettres. Tout cela viendra à son heure. L'Alliance est un merveilleux instrument dont nous saurons nous servir pour le plus grand profit des deux pays amis.

III. — Autres organes de l'influence française.

Parmi les autres organes de l'influence française en Hollande, sur lesquels, faute de place, il nous faudra passer rapidement, figure en premier ordre l'Église wallonne qui s'appellerait plus justement l'Église française (1). A l'inverse de leurs frères d'outre-Rhin, les réformés français réfugiés en Hollande ont gardé intacte, depuis le XVIe et le XVIIe siècles, la langue de leurs pères. Elle seule est employée dans l'administration de l'Église, au prêche, au catéchisme. Il reste seize communautés wallonnes dispersées dans le pays, quelques-unes comme celles d'Amsterdam, de La Haye et de Rotterdam encore très importantes. Elles ont en tout vingt-cinq pasteurs, Français pour la plupart. Pour aider les catéchumènes dans leur instruction religieuse, les pasteurs ont créé presque partout (2) des écoles diaconiques où des centaines d'élèves apprennent le français. Nous avons vu que la plupart des pasteurs s'intéressent aux groupements d'alliance française, en ont formé ou y jouent un rôle (3). L'Église wallonne est un facteur important de notre action morale en Hollande.

Il faut mentionner aussi quelques établissements congréga-

(1) Je me permets de renvoyer à mon article de la *Revue Bleue*, 7 octobre 1911. « Une Église française en Hollande » et à l'article de G. Bonet-Maury, *Bulletin de l'Alliance française*, n° 92, 15 avril 1903, p. 93-94, pour les écoles diaconiques.

(2) Je signale en particulier celles du pasteur Giran à Amsterdam, Genouy à Utrecht, Jalagnier à Rotterdam, Allard à Bréda.

(3) Par exemple, encore M. Chouillet à La Haye et Bretey à Groningue.

nistes français établis dans le sud du pays, par exemple, à l'Écluse à Maestricht et à Nimègue.

Les bibliothèques surtout celles de La Haye, dirigée par un savant éminent, M. Byvanck, sont abondamment pourvues de livres français. Partout des *Leesmuseum* ou Clubs de lecture répandent nos journaux, nos revues et nos publications, dont les grands quotidiens rendent compte régulièrement. A La Haye se publie en français un journal bien connu : *La Gazette de Hollande*, fondée, en 1911, par M. Van Beresteyn, qui continue à la diriger.

Les tournées théâtrales sont assez nombreuses dans les grandes villes, mais le fait le plus saillant est l'existence d'un Opéra français à La Haye, subventionné par la Cour.

J'y ai assisté à une scène extraordinaire, une manifestation en faveur d'un compositeur français dont l'opéra venait de triompher. Je ne croyais pas que le peuple hollandais fût capable d'un enthousiasme aussi délirant. On jetait des fleurs; du haut des galeries, un spectateur lut une pièce de vers dithyrambiques.

Il semble (on l'a vu lors de la réception de M. Fallières, en 1911), que ce soit le privilège de la France de faire sortir le Hollandais de son calme, d'ailleurs plus apparent que réel. Combien je sais de Hollandais dont le cœur bat plus fort et dont le regard s'anime à parler d'elle. Une jeune fille de seize ans me disait l'autre jour : « Votre littérature a quelque chose de raffiné, de délicat, d'élevé dont nous ne pouvons pas nous passer! » Et un professeur de littérature néerlandaise, peu suspect de tendresse pour la France, m'écrivait : « Continuez à exercer votre action; elle a toujours été profitable depuis le moyen âge au développement de notre culture nationale! »

La conclusion de ce rapport ne peut pas être pessimiste. Notre langue ne règne plus seule comme au temps jadis, elle a des concurrentes redoutables, mais elle reste en Hollande la plus favorisée et surtout la plus aimée.

Je crois avoir montré que, pour ces quelques dernières années, nous pouvons observer un véritable réveil de notre influence. Ce réveil n'est pas particulier à la Hollande; il est général, il correspond au réveil des énergies françaises et aussi à ce regain d'uni-

versalité non plus tyrannique mais pacifique, conciliante, sociable, dont les congrès de la langue française, organisés par M. Wilmotte, en 1905, 1909, 1913, marquent les étapes victorieuses.

Je terminerai par cette citation de P. Hazard, dans son éloquent discours sur la langue française [1] : « Ainsi parce que l'idée même de l'hégémonie intellectuelle a disparu, a disparu l'hégémonie de notre langue... Elle ne prétend plus asservir les autres en despote ; mais elle peut prendre place à côté des autres en amie. »

[1] Académie française, prix d'éloquence, 1912. Paris, Hachette 1913, n-18, p. 20. C'est un indice remarquable qu'à cent trente ans de distance, on mette au concours un nouveau discours sur l'universalité de notre langue, mais... ce n'est plus Berlin qui en a pris l'initiative.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A. LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française dans le Grand-Duché de Luxembourg,

PAR

CHARLES BECKER,

professeur au Gymnase d'Echternach.

Au moment d'entreprendre ce petit travail que la Fédération internationale pour la culture française a bien voulu me demander à l'occasion de son IIIe Congrès, je me rends bien compte qu'il me faudra, tout d'abord, répéter quelques-uns des développements qui ont formé la base et les grandes lignes des mémoires sur le même sujet, présentés à des congrès antérieurs et identiques par les représentants du grand-duché de Luxembourg. Je songe, notamment, aux travaux de Mme Poirier, de MM. Tony Wenger et Joseph Hansen, présentés successivement aux Congrès de Liége, d'Arlon et de Mons, ce dernier tenu sous les auspices des « Amitiés françaises ». C'est là le côté ingrat de la matière; aussi ne s'attendra-t-on pas à ce que je vienne remercier ici ceux qui m'ont précédé par des exposés qui, tout en me facilitant singulièrement ma tâche, ne laissent pas cependant de m'embarrasser quelque peu. Mais, tout en les suivant, j'espère bien pourtant découvrir quelques points nouveaux, soit qu'on les ait réellement négligés jusqu'ici, soit que la situation de la langue

française ait vraiment subi quelques modifications pendant ces dernières années.

Il est évident que, depuis le Congrès d'Arlon en 1908, les grands aspects de la question n'ont pas changé. Le grand-duché de Luxembourg est resté pays bilingue dans le sens que l'on sait, c'est-à-dire que le français y a maintenu sa position de seconde langue nationale, tout en continuant à rester inférieur à l'allemand, qui y jouit de la bonne fortune d'être la langue du pays auquel nous sommes unis par les liens assez étroits du Zollverein. C'est là une situation économique, matérielle et privilégiée qui assure, *a priori*, un avantage très sérieux à l'Allemagne en ce qui concerne les questions linguistiques de notre pays. Quiconque veut bien se rappeler l'activité fébrile de l'Allemagne industrielle et commerciale, activité dont de plus grands pays que le nôtre ont ressenti les puissants effets, comprendra facilement qu'un petit pays comme le nôtre, dépourvu de toutes ces puissantes industries qui alimentent le commerce de nos jours, est nécessairement envahi par les produits allemands qui entrent chez nous comme dans n'importe quelle terre d'empire, librement et sans subir la moindre entrave. Ce commerce très actif que nous entretenons avec l'Allemagne en lui achetant nos principaux articles de commerce, exerce fatalement une influence favorable sur la langue allemande dans notre pays.

Presque tous nos commerçants se trouvent ainsi obligés, par la force des choses, à se servir, dans leurs relations commerciales, presque exclusivement de la langue allemande. Tantôt, ils reçoivent chez eux le fameux commis-voyageur allemand qui prône sa marchandise tout en ravalant celle de l'étranger; tantôt, ils vont faire eux-mêmes leurs achats en Allemagne, et, dans les deux cas, ils entretiennent des relations suivies et assidues avec les centres industriels allemands. C'est ainsi que l'idée ne s'ancre que trop facilement dans leur tête, que l'allemand est la langue essentielle dans le Luxembourg, celle qu'il est de toute nécessité de savoir à la perfection.

Qui ne voit aussitôt que c'est là un état de choses très préjudiciable à la langue française? Il paraît que l'histoire est ainsi faite que tout ce qui alimente et favorise l'allemand, entrave en

même temps tout ce qui porte la marque française. L'antagonisme des deux races s'est porté sur leurs langues, et nous en constatons chaque jour des preuves éclatantes. Le commerce français, et par là j'entends aussi le commerce belge, est loin de nous inonder de ses produits au même degré que le commerce allemand, ce qui s'explique d'ailleurs assez naturellement par l'union douanière allemande. Ainsi donc, en subissant le contre-coup de nos relations commerciales avec la France, la langue française se heurte indirectement à ces mêmes barrières de la douane que les produits français. Cet état, on le sait, dure depuis 1842, et, à moins d'un miracle, il ne faut pas espérer le voir s'améliorer.

Un autre facteur très puissant de la germanisation de notre pays sont les quelques administrations allemandes, ainsi que les centres métallurgiques de notre riche bassin minier. Les administrations qui se servent exclusivement de la langue allemande, sont les douanes et la Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. Etant exploitées directement par l'Allemagne, les chefs en sont naturellement de nationalité allemande, et il n'est que trop visible qu'on y veille jalousement sur l'emploi exclusif de la langue allemande. C'est un coup de force que l'Allemagne se permet contre nous; elle oublie qu'elle ne se trouve pas en territoire allemand, mais dans un pays neutre qui tient à son bilinguisme et dans lequel beaucoup de personnes ne comprennent pas l'allemand. C'est à peine si, à la nouvelle gare de Luxembourg, une traduction française des principales enseignes a pu être extorquée à l'administration. Le journal *L'Indépendance luxembourgeoise* s'en est indigné à plusieurs reprises, sans qu'on ait naturellement fait droit à ses réclamations pourtant si justifiées.

Mentionnons encore nos admistrations militaires, la gendarmerie et le corps de nos volontaires, qui ont été allemands de tout temps, en tant que se servant exclusivement de l'allemand, sans doute parce que l'Allemagne, depuis sa victoire de 1870, a incarné en Europe le principe même du militarisme et de la force. On instruît nos soldats à la prussienne, et le fameux *Parademarsch* est tenu en grand honneur dans la vieille caserne à Luxembourg.

Dans le bassin minier d'Esch, les Allemands travaillent fébrilement. Ayant mis la main sur les grandes usines métallurgiques, ils favorisent surtout la langue de leur pays et cherchent à opprimer la langue française, autant du moins que cela est possible dans un centre industriel qui occupe en masse des ouvriers italiens, belges et français. Puisque la France s'est désintéressée de nos minerais, il est évident que nous sommes impuissants à opposer de ce côté-là la moindre digue à l'envahissement germanique.

Il y a ensuite notre idiome national qui est d'origine germanique et que l'on invoque toujours quand on veut nous prouver que nous sommes bien, comme tant d'autres, des Germains pur sang. Et en effet, bien que cet idiome soit le plus souvent tout à fait inintelligible aux Allemands, on ne niera pas cependant qu'il ne soit à base germanique avec, il est vrai, une forte dose de mots français, ce qui lui donne une saveur toute particulière. On prévoit aussitôt l'immense avantage qui en résulte pour la langue allemande, car il suffit ordinairement d'un temps relativement court pour diriger l'enfant, de cet idiome national, vers l'usage de la vraie langue allemande. De plus, cet idiome étant seulement une langue parlée, il s'ensuit que la grande majorité de ceux qui n'ont pas reçu de culture un peu élevée se trouvent forcément obligés d'user de l'allemand, toutes les fois qu'ils se servent de la plume comme moyen d'expression et de communication.

Après cela, il y a le catholicisme que l'on peut considérer chez nous comme un des grands foyers du germanisme. La France, sous ce point-là, supporte les conséquences de sa politique radicale, en tant que le clergé de tout pays étranger croit qu'il est un peu de son devoir de travailler contre une nation qui, du titre glorieux de « fille aînée de l'église », est descendue au rang des pires ennemis du catholicisme. Cela est particulièrement le cas pour le grand-duché de Luxembourg. Il suffit de nommer ici les deux organes spéciaux du clergé et de l'évêché, le *Luxemburger Wort* et le *Luxemburger Volk*, deux feuilles qui ne laissent passer aucune occasion quand il s'agit de honnir et de vilipender la France, tellement qu'on peut dire qu'elles ont

fait de leur haine pour ce pays le *leitmotif* et la plate-forme de leur politique. Le clergé, chez nous, se fait décidément folliculaire. Heureusement on n'arrive pas à ébranler les sympathies de notre peuple pour notre grande voisine de l'ouest; chaque fois qu'un de ces articles perfides et venimeux est lancé par la presse cléricale, c'est un frisson de colère et d'indignation générale qui parcourt tous les vrais Luxembourgeois. On est mal venu de représenter la France comme le rebut des nations, au moment où les prouesses éclatantes de ses aviateurs excitent jusqu'à l'enthousiasme de ses plus grands adversaires. Rien d'étonnant donc que, dans tous ses rites et dans toutes ses cérémonies, la religion catholique du Luxembourg ne connaisse, en dehors du latin, que l'emploi exclusif de la langue allemande. Le fait est significatif et méritait peut-être d'être signalé aux catholiques français et belges.

Plusieurs autres facteurs de moindre importance agissent également dans le sens de la germanisation du pays. Tel est, par exemple, le nombre assez considérable d'Allemands qui se fixent, bon an mal an, sur notre sol, produit d'un excès de population que l'Allemagne se voit forcée d'écouler vers les pays étrangers. Tel est encore ce prestige même que possède l'empire allemand d'aujourd'hui et qui lui vient des champs de bataille de 1870, prestige qui est la cause de mainte admiration instinctive et irraisonnée. Telle est surtout l'étendue relativement grande des frontières par lesquelles nous touchons à l'Allemagne; cette frontière, en effet, s'étend sur une longueur presque double de celle par laquelle nous touchons à la Belgique et a la France. Il en est de même de la proximité de villes allemandes assez importantes, comme Trèves et Metz, qui, pouvant être atteintes en un temps relativement court, constituent par cela même un centre d'attractions assez apprécié par les Luxembourgeois. En Belgique, nous avons seulement Arlon, en France, Longwy; c'est peu de chose; mais Bruxelles est déjà loin, et Nancy assez difficile à atteindre. Il y a ensuite la presse indigène qui, dans le dernier quart de siècle, a cru devoir se démocratiser en se servant presque exclusivement de la langue allemande; ce n'est que sous la rubrique des annonces qu'on rencontre un

timide usage de la langue française. C'est encore pour des motifs de démonstration, je crois, que les nombreuses associations pour l'instruction populaire se servent de l'allemand. Outre que cette langue y est la langue usuelle et véhiculaire, il faut dire aussi que, dans leurs bibliothèques, les livres allemands l'emportent de beaucoup sur les livres français. Il est vrai que l'Allemagne accorde à ces bibliothèques populaires des faveurs d'achat toutes spéciales.

Je ne dirai rien ici de notre maison régnante dans laquelle quelques-uns ont toujours voulu voir une entrave à la langue et à la culture françaises. Notre jeune et gracieuse souveraine n'est certainement pas animée de sentiments anti-français. Elle parle un français impeccable, et ç'a été pour nous une agréable surprise, quand, dans nos établissements d'enseignement moyen, nous avons eu dernièrement l'occasion d'apprécier la pureté de son langage et le charme de sa diction.

Il est temps peut-être d'en terminer avec ce tableau si désolant pour un pays qui se dit bilingue. J'ai hâte d'arriver à la contrepartie de ma tâche, et ici j'espère montrer par quels liens nous tenons à la France, à sa langue et à sa culture.

Si l'Allemagne nous a imposé son emprise économique, il n'est pas exagéré de dire que notre nourriture intellectuelle et morale nous vient principalement de la France. Tout comme l'Allemagne s'est entourée d'un prestige industriel et militaire, la France, elle, a créé autour d'elle une atmosphère d'admiration et de gloire émanant d'une civilisation supérieure à laquelle n'ont pas échappé les autres nations. Elle est regardée à juste titre comme la dépositaire des antiques civilisations disparues, celles des Grecs et des Romains, ce qui, joint à son grandiose passé historique, a fait d'elle comme le pivot de la haute culture de l'Europe entière. Rien donc d'étonnant à ce que, petit peuple frontière, nous nous soyons attachés à ses flancs pour en tirer, comme une sangsue, la substance de notre vie intellectuelle et morale. Nous avons, de tout temps, puisé largement dans les trésors de sa civilisation avancée, dans ses mœurs affinées et douces, dans ses principes de liberté et de bien-être, dans son admirable littérature, dans la galerie de ses grands hommes,

dans ses richesses matérielles et spirituelles. Nous nous sommes fait une âme à la française, en sorte que, en beaucoup de points, nous ressemblons au peuple français comme un frère. L'image de nos mœurs privées et publiques trahit bien plutôt une influence française qu'une influence allemande. C'est à cause de ces affinités profondes et sincères que nous accueillons avec tant d'enthousiasme les productions intellectuelles françaises : la littérature française, et surtout la littérature moderne, compte un très grand nombre de lecteurs et d'admirateurs parmi nous : elle est beaucoup plus connue que la littérature allemande. Pour ne préciser qu'un point, relevons ici que, de toutes les représentations théâtrales au théâtre de Luxembourg, les trois quarts au moins sont des représentations de pièces françaises. Pourquoi? Parce que le public le demande ainsi; tandis que les pièces françaises font courir tout Luxembourg, les pièces allemandes sont jouées trop souvent devant des banquettes vides.

C'est que nos sympathies sont très vives pour la nation française. Nous avons cela dans le sang, et ces sympathies sont instinctives plutôt que raisonnées. Nous les trouvons aussi bien chez l'ouvrier et dans le bas peuple que chez l'employé et dans les classes plus élevées. La France nous apparaît comme un beau pays, riche, généreux et hospitalier, à mœurs polies et douces, dans lequel on aimerait à vivre. L'Allemagne, au contraire, nous inspire une certaine méfiance, mal fondée sans doute et dans laquelle n'entre aucune hostilité, mais qui n'en existe pas moins. Nous avons peur, peut-être, qu'une trop forte emprise de l'esprit germanique ne puisse constituer un danger pour l'indépendance de notre sol, et voilà pourquoi, si nous tendons l'une de nos mains à l'Allemagne, nous aimons à tendre l'autre à la France. Tout régime du sabre nous est odieux, et il y a une qualité que nous regardons comme essentielle à la vie : c'est la liberté.

On m'en voudrait peut-être si je ne rapportais ici les belles paroles que le ministre d'Etat, M. Eyschen, président du gouvernement, a prononcées dernièrement à Luxembourg, devant des Français de Nancy : « Messieurs, dit-il, si vous vous sentez chez vous ici, n'en soyez pas étonnés. Le Luxembourg, intellectuellement, est français, il n'y a pas le moindre doute... Il y a

des Luxembourgeois tout à fait Français, tandis qu'il n'y en a pas un seul qui n'ait pas quelque chose de français. C'est le passé de la France qui est la cause de cette situation. Ce sont vos ancêtres, Messieurs, c'est votre glorieuse histoire qui a gagné le monde. »

On peut dire de même que nous sympathisons profondément avec la Belgique. Nous voyons dans ce peuple un peuple voisin et ami dont les destinées sont un peu pareilles aux nôtres et auquel on nous a arrachés de force. C'est d'ailleurs une nation qui tient de notre race, et tout le Luxembourg belge, par exemple, est en grande partie une image assez fidèle de notre grand-duché ! Existe-il deux villes qui se ressemblent plus que Luxembourg et Arlon?

Je voudrais également appuyer ici sur la proximité relative de deux villes comme Paris et Bruxelles, parce qu'elles contribuent puissamment à répandre chez nous le goût de la langue française. Ces deux villes forment un centre d'attractions unique pour les Luxembourgeois ; elles exercent sur nos compatriotes une espèce de fascination, surtout sur la jeunesse, et rares sont ceux parmi nous qui n'ont pas passé quelque temps dans l'une des deux villes.

Mais l'élément le plus important pour la diffusion de la langue française dans notre pays est sans contredit la situation privilégiée créée au français en tant que langue officielle. Il est, presque exclusivement, la langue des administrations, des tribunaux et du parlement. Le conseil municipal de Luxembourg, dans ses séances, se sert également de cette langue. De plus, chaque fois qu'un orateur quelconque doit parler en public, il est de bon ton de s'exprimer en français, à moins que l'orateur ne s'adresse plus spécialement aux classes inférieures et peu cultivées. C'est ainsi que tous les discours d'enterrement sont prononcés en français et il n'y a pas jusqu'aux journaux de langue allemande qui ne se fassent un honneur de les publier également en français.

Parmi les administrations se servant principalement du français, il faut mentionner aussi la Société des chemins de fer Prince-Henri. Quand elle n'emploie pas exclusivement le fran-

çais, comme dans toutes les branches du service intérieur, elle se sert au moins des deux langues, comme pour tous les écriteaux dans les gares, tranchant louablement par là sur la manière un peu bourrue des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

Tant que le français jouira de cette faveur des autorités publiques, il n'y a pas de recul sérieux à craindre. Nos compatriotes peuvent ainsi se convaincre qu'il n'est pas seulement utile, mais qu'il est tout à fait nécessaire de bien connaître cette langue.

C'est ici qu'il faut placer l'action de l'Alliance française. Elle a été fondée, voici huit ans, par les soins principalement de M. Tony Wenger, délégué général, un des Luxembourgeois qui rendent le plus de services à la cause française. Elle compte aujourd'hui quatre sections : Luxembourg, Diekirch, Esch et Echternach, parmi lesquelles les deux premières sont particulièrement florissantes. Les quatre sections réunies comptent à peu près 500 adhérents. On peut dire que, pendant les huit années de son existence, l'Alliance française a bien servi la cause française : elle a organisé des conférences et des soirées dramatiques; elle a créé des bibliothèques et, en accordant à nos instituteurs des faveurs toutes spéciales d'abonnement à des revues ou à des journaux français, elle a mis le doigt sur un des points qui réclament le plus notre sollicitude. Je ne veux pas dire qu'elle fasse tout ce qu'on est en droit d'attendre d'elle. Ce que je lui reproche notamment, c'est qu'elle n'atteint qu'une élite, élite intellectuelle ou sociale, alors qu'il faudrait précisément descendre un peu plus bas, dans ces classes moins cultivées où l'instruction dans la langue et la culture française est si grandement nécessaire. C'est une question que je soulève et à laquelle j'espère bien qu'on trouvera une réponse.

J'estime, en effet, que ces classes-là accepteraient avec gratitude un enseignement qui serait pour elles de la plus grande valeur pratique. Pour les travailleurs, le français est, sinon tout à fait indispensable, du moins de la dernière importance. Tout artisan, que ce soit un menuisier, un tailleur, un serrurier, un teinturier, un mécanicien ou un bijoutier, tient à aller terminer

son apprentissage à Paris. Tous savent bien que c'est à Paris seulement qu'ils pourront acquérir cette perfection et ce fini de leur art sans lesquels il n'y a pas de véritable maître. Avoir travaillé à Paris constitue pour nos artisans la plus efficace des réclames. J'en dirai autant des modistes et des couturières. Je ne parlerais pas ici de la grande quantité de domestiques des deux sexes que nous dirigeons tous les ans sur Paris et sur Bruxelles — cela pourrait jeter la déconsidération sur notre pays — si je ne savais qu'on s'improvise le plus souvent domestique dans la très louable intention de se donner une teinte au moins de culture française. De là vient donc qu'il y a, comme on l'a si souvent répété, 20,000 Luxembourgeois à Paris, alors qu'à Bruxelles il y en a peut-être 10,000. Il est évident qu'un grand nombre de ces émigrés ne reviennent plus dans leur pays natal. Combien trouvent à se placer durablement!

On se marie à l'étranger. Des relations nouvelles de parenté et de connaissance naissent à chaque instant et c'est ainsi que nous arrivons à la surprenante situation qu'il y a peu de familles luxembourgeoises qui n'aient un ou plusieurs parents en France ou en Belgique, en France surtout. Ceci est d'une importance capitale pour la question de la langue française; car nous sommes vraiment en droit de dire que nous sommes liés à la nation française par les liens du sang. Et que les Français se rassurent sur ce contingent nouveau de citoyens qui leur vient ainsi du Luxembourg! Ils portent tous dans leur cœur un ardent amour pour leur patrie nouvelle.

En Allemagne, au contraire, où la main-d'œuvre ne fait pas défaut au même degré, nous n'avons rien à chercher. Nous préférons d'ailleurs nous diriger vers la France. L'Allemagne a même, aux yeux de beaucoup de nos compatriotes, le tort de nous faire souffrir beaucoup par la cherté des vivres et des denrées, et on aime à se dire chez nous que nous payons indirectement notre écot pour les formidables armements de la grande nation militaire. Les fonctionnaires convoitent bien les gros traitements de leurs collègues allemands, mais il n'est que trop évident que la parité ne leur sera jamais accordée.

Quant aux universités, il serait difficile de dire lequel des deux

pays, de la France ou de l'Allemagne, attire le plus grand nombre d'étudiants luxembourgeois. Mais je crois pouvoir avancer que la France, la Belgique et la Suisse française absorbent un nombre d'étudiants sensiblement plus élevé que les universités allemandes. On va en France pour faire son droit, parce qu'on plaide en français devant nos tribunaux et parce que nous vivons sous le régime du Code français. On va de préférence en Allemagne, ou encore en Belgique, pour se préparer à la carrière d'ingénieur, les examens d'entrée des grandes écoles françaises en écartant la plupart du nos étudiants. Nos médecins-dentistes viennent ordinairement de Paris. Les autres carrières, médecine, médecine vétérinaire, sciences, lettres, beaux-arts, se répartissent sur les quatre pays que nous venons de nommer.

Dans ces dernières années nous avons assisté à plusieurs événements propres à faire bien augurer de l'avenir de la langue française dans le grand-duché de Luxembourg. Il y a eu, évidemment, dans la diffusion de cette langue un moment d'arrêt, moment qui s'étend à peu près jusque vers 1910 et qui a bien duré une trentaine d'années. C'était la conséquence inévitable de la démocratisation de nos mœurs et de nos institutions politiques. Il fallait faire à l'allemand une plus large part dans la vie publique, lorsque, par l'abaissement du cens électoral, on appelait à la vie politique des éléments qui, jusque-là, en avaient été exclus. Il faut croire que ce moment de recul est passé.

Voici, d'abord, la création assez récente du Conservatoirs de musique à Luxembourg qui, sous la direction éclairée de M. Vreuls, rend des services inappréciables à la langue et à la culture françaises. Je manque de compétence pour relever ici les talents et les mérites de M. Vreuls, dont la gloire a d'ailleurs dépassé nos frontières. Associons à son nom celui de tous les professeurs qui, en faisant tous leurs cours en français et en propageant chez nous le goût de la musique française, de ses grands maîtres surtout, opposent un contre-poids très énergique aux excès du germanisme.

Il y a ensuite le journal *L'Indépendance luxembourgeoise* qui a été complètement réorganisé avec l'année 1913 et qui est un des moyens les plus efficaces dont nous disposions pour pro-

pager dans les classes inférieures le goût de la langue française. Il faut regretter seulement qu'il ne dispose pas encore des moyens qui lui permettraient de devenir un de nos journaux les plus lus et les plus demandés. Je sais que la presse française et belge entre largement dans notre pays; mais elle n'atteint guère les classes moins cultivées. Il faudrait donc soutenir *L'Indépendance* et en augmenter les ressources, pour qu'elle puisse s'assurer une riche collaboration, ce qui lui amènerait une foule de lecteurs nouveaux. Je soulève la question sans y répondre Faisons aussi une place honorable ici à un journal de fondation plus récente, les *Temps nouveaux*, qui ouvre assez largement ses colonnes aux articles de langue française.

Le tourisme, qui constitue une des ressources de notre pays, exerce également une influence très salutaire sur la propagation de la langue française. La majorité des touristes qui nous honorent chaque année de leur visite sont des touristes de langue française, et il faut souhaiter, dans l'intérêt de cette langue, que les Belges et les Français continuent à venir passer leurs vacances parmi nous. Tout le monde connaît les villes de Luxembourg, de Diekirch, de Vianden et surtout d'Echternach, les centres du tourisme luxembourgeois. Tout le monde, enfin, connaît notre célèbre station thermale de Mondorf-les-Bains, qui attire chaque saison un si grand nombre de baigneurs, principalement des baigneurs français et belges, au point qu'on s'y croirait dans une ville d'eau française.

Dans ces dernières années, les fêtes sportives ont pris une valeur, une importance toute particulière, et, résultat inattendu, avec les exercices physiques et hygiéniques, elles ont créé entre notre pays, d'une part, et la France et la Belgique, d'autre part, des relations nouvelles et suivies dont la langue française est la première à profiter. Je ne rappelle ici que le Tour de Belgique, qui a traversé dernièrement le pays dans toute sa longueur; l'épreuve Nancy-Luxembourg qui a été célébrée par de brillantes fêtes franco-luxembourgeoises. Combien d'autres sociétés de sport et de gymnastiques françaises et belges nous honorent chaque année de leur visite, ce qui a évidemment pour

suite que nos sociétés se rendent à leur tour chez nos voisins de l'ouest. Puis ce sont les sociétés de chant et de musique qui se font acclamer à Luxembourg, et de tout cela résulte une très heureuse recrudescence dans les rapports de ses pays voisins.

Il faut dire un mot encore, en finissant, d'un événement important et qui date seulement de l'année dernière, mais qui exercera sans doute une influence très heureuse sur la langue française de chez nous. Je veux parler de la récente loi scolaire qui a provoqué parfois des discussions orageuses, mais qui n'en est pas moins très salutaire et qui a été approuvée par la grande majorité du pays. Elle a ajouté une septième année à la durée des études primaires, et il y a tout lieu d'espérer que nous verrons à l'avenir nos enfants quitter l'école primaire avec le minimum de connaissances françaises qu'un pays bilingue et frontière est en droit de réclamer d'eux. Ainsi donc je ne crois pas qu'il faille désespérer de la langue française dans le grand-duché de Luxembourg.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Autriche,

PAR

J. DE BLOCISZEWSKI,

professeur à l'Académie consulaire de Vienne.

Le français est encore, aujourd'hui, la langue étrangère que l'on étudie le plus en Autriche. Jusqu'ici, il conserve, dans l'ensemble, sa position prédominante. Cela résulte des chiffres suivants tirés des divers ordres d'enseignement.

A) *Enseignement supérieur.*

En laissant de côté l'étude théorique et historique des langues modernes, pour ne s'occuper que de l'enseignement pratique, les cours de langue française, faits à l'Université de Vienne, comptent environ 300 étudiants inscrits. C'est de beaucoup le chiffre le plus élevé atteint par les cours pratiques de langues modernes. Les cours d'anglais ne réunissent guère qu'une soixantaine d'élèves et ce sont les plus nombreux après ceux de français.

B) *Enseignement secondaire.*

Cet enseignement est donné dans des *Gymnases* (enseignement classique, grec et latin) des *Realgymnasien* (latin et une langue moderne), des *Realschulen*, écoles réales (pas de latin, *deux* langues modernes).

a) *Gymnases.* — Ces établissements donnent une forme d'enseignement dont il y a tendance à s'écarter. Il existe encore, en Basse-Autriche, 22 gymnases. On les maintient, mais on ne crée plus que des *Realgymnasien.*

Dans le gymnase ordinaire, les langues modernes ne sont pas *obligatoires.* On les y apprend *facultativement.* C'est surtout la langue française qui y est demandée par les élèves.

Parmi ces gymnases, le *Theresianum*, fondé par l'impératrice Marie-Thérèse, occupe une place exceptionnelle. Une langue moderne est obligatoire pour les élèves internes et cette langue est le français.

b) *Realgymnases.* — C'est le type moderne. Il y a déjà 20 établissements de ce genre en Basse-Autriche.

A côté du latin, on y apprend obligatoirement une langue moderne.

Dans les realgymnases créés avant 1908, cette langue moderne est le français.

Dans les realgymnases créés depuis 1908, cette langue moderne est, ou le français, ou l'anglais. On s'inspire pour le choix des besoins locaux, des désirs des municipalités, etc.

On voit donc ici apparaître la concurrence de l'anglais. Mais le français maintient encore sa supériorité. Sur les 13 realgymnases, créés depuis 1908, 4 ont choisi l'anglais, 9 le français.

c) *Ecoles réales.* — Tous les élèves y apprennent l'anglais et le français, mais l'anglais n'est enseigné que pendant trois ans, tandis que le français est enseigné pendant sept ans.

Dans les 26 écoles réales de Basse-Autriche, le nombre des élèves apprenant le français était, pendant la dernière année scolaire, de 9,912.

C) *Enseignement primaire supérieur.*

L'enseignement primaire supérieur est donné dans les *Bürgerschulen*. Ces écoles sont la prolongation de l'école primaire, qui comporte cinq années d'études.

Dans les *Bürgerschulen*, ou écoles primaires supérieures, l'enseignement du français est facultatif. *Toutes* les écoles primaires supérieures de Vienne l'enseignent. Hors de Vienne, presque toutes. L'enseignement du français y est fait pendant trois ans, à raison de trois heures par semaine.

L'anglais n'est pas enseigné.

D) *Enseignement libre.*

Le français est enseigné dans un très grand nombre d'écoles libres.

Dans une d'entre elles, que l'on peut prendre pour type, l'*Ecole Weiser*, le nombre des élèves apprenant le francais est égal à ceux apprenant l'anglais. On remarque cependant que les élèves apprenant le français se découragent plus que ceux qui apprennent l'anglais. La cause en est dans la facilité que présente la langue anglaise à qui connaît déjà l'allemand. Le résultat de ce découragement, c'est qu'aux examens de fin d'études, les élèves demandant à être examinés en anglais sont plus nombreux que ceux qui demandent à subir les épreuves de français.

* * *

De ce qui vient d'être dit, on peut conclure que le français occupe une situation prépondérante dans l'enseignement des langues modernes en Basse-Autriche. Mais il faut tenir compte, pour l'avenir, d'une concurrence possible de l'anglais.

* * *

Les chiffres et indications que nous avons donnés se rapportent exclusivement à la Basse-Autriche. Mais ils seraient

sensiblement les mêmes pour les principaux autres pays autrichiens (Bohême, Moravie, Galicie, Haute-Autriche, Carinthie, Carniole, Salzbourg, etc.). Il faudrait certainement relever l'importance de l'enseignement du français, dans les pays de langues slaves où les sympathies pour la France viennent s'ajouter à l'intérêt pratique de la connaissance du français.

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Bohême,

PAR

LOUIS FELLER,
chargé de cours à l'Université tchèque de Prague.

L'étranger qui vient à Prague ne sachant ni le tchèque ni l'allemand n'est pas perdu pour cela, s'il sait le français. Cette langue est quasiment la troisième langue du pays : partout des enseignes, des inscriptions françaises s'offrent à ses yeux; un magasin sur trois, ou presque, porte l'inscription : *On parle français*; dans les rues, des sons français, souvent, frappent ses oreilles. Certes, il n'est que peu de villes à l'étranger, où le français soit aussi cultivé, aussi répandu.

Où le Praguois acquiert-il sa connaissance du français? A l'école, tout simplement. Nous commencerons donc d'abord par voir quel est cet enseignement (1).

(1) Ces données ne s'appliquent qu'à l'enseignement tchèque. Les Allemands de Prague, quoique ne formant à peine que 10 p. c. de la population, ont, eux aussi, beaucoup d'écoles d'enseignement primaire et secondaire, une université et un polytechnicum.

Enseignement public.

a) *Enseignement primaire.*

L'enseignement primaire est donné à Prague dans les écoles dites *communales* et dans celles dites *de la ville*, celles-ci étant de deux classes plus élevées.

Les maîtres enseignant ont passé leurs examens à l'école normale. Dans l'année scolaire 1911-1912, le français a été enseigné dans 9 écoles de garçons, en 21 classes, à 445 élèves; dans 14 écoles de filles, en 71 classes, à 1,334 élèves. 9 maîtres enseignaient dans les écoles de garçons, et 19 maîtresses dans les écoles de filles. Il a été donné dans chaque classe deux leçons par semaine. Dans ces écoles, l'enseignement du français est facultatif.

L'*École supérieure de jeunes filles* dépendant aussi de la ville, nous en parlerons ici. Le français y est obligatoire de la cinquième classe à la première. On y a donné 4 leçons par semaine à 320 élèves. L'enseignement est donné dans les basses classes par des institutrices de la ville, dans les deux premières par des professeurs d'enseignement secondaire.

La ville entretient encore une *École industrielle pour jeunes filles*, dans laquelle le français a été également enseigné dans 5 classes à 158 élèves, à raison de 3 leçons par semaine.

Les établissements de la ville ont donc enseigné le français à 2,203 élèves des deux sexes.

b) *Enseignement secondaire.*

L'enseignement secondaire est, à peu d'exceptions près, chose de l'État. Il est donné à Prague, faubourgs compris, dans 5 écoles dites *gymnases* (enseignement classique), 8 écoles dites *réales* (enseignement des langues vivantes), 5 écoles dites *gymnases réals* (enseignement du latin et du français), 6 *gymnases* et lycées de filles, 3 écoles normales, 8 écoles et 1 académie de commerce.

L'enseignement du français est obligatoire dans tous ces éta-

blissements, à l'exception des *gymnases*, où il est facultatif. Le programme officiel demande, dans les écoles réales par exemple, pour les classes inférieures, une prononciation s'approchant autant que possible de la nationale, la traduction de textes faciles traitant de la vie moderne pratique, des connaissances élémentaires sur la structure de la langue découlant d'un enseignement synthético-analytique, les principales règles de la grammaire, l'emploi de la langue (par écrit et de vive voix) pour tout ce qui a été traité dans les leçons, sans jamais perdre de vue le côté pratique. Pour les classes supérieures, le programme demande la lecture de quelques ouvrages importants de littérature, aptes à faire connaître la culture et la vie spirituelle de la France; la connaissance de la lexicologie et de la syntaxe; un emploi rationnel de la langue (par écrit et de vive voix).

En sixième, il est donné 6 leçons par semaine; en cinquième, 5; 4, en quatrième; en troisième, en deuxième et en première, 3. Les élèves qui sortent de ces établissements ont donc eu six ans d'enseignement de français, à raison de 4 leçons par semaine en moyenne. Généralement, ils comprennent tout ce qu'ils lisent; par contre, l'emploi oral de la langue leur présente des difficultés, non tant intellectuelles que physiques (l'oreille saisit mal les sons, la langue est inhabile à les rendre). Mais il y a de bons fondements de posés, et quelques mois d'exercice suffiront pour qu'ils puissent tout comprendre et tout dire.

c) *Enseignement supérieur.*

1° *Université.* — L'enseignement du français a été donné à l'Université dans le semestre d'été 1913 par un professeur de littérature, 5 leçons par semaine (cours fait en tchèque); par un privat-docent de grammaire historique, 3 leçons par semaine (cours fait en tchèque); par un privat-docent de littérature, 3 leçons par semaine (cours fait en tchèque); par un chargé de cours de langue et de littérature modernes, 3 leçons par semaine (cours faits en français). Outre cela, il y a eu dans le séminaire roman 4 leçons par semaine en langue tchèque (2 privat-docent) et 8 leçons par semaine en langue française (2 lecteurs); enfin,

un troisième lecteur a eu 3 leçons par semaine en langue française.

Il y a donc eu, cet été, quatorze heures de leçons par semaine en langue française, et treize heures en langue tchèque. L'occasion ne manque donc pas aux étudiants d'acquérir de bonnes et solides connaissances en français. Je dois dire que ceux qui se soumettent à l'examen du professorat sont non seulement très ferrés sur le vieux français, mais qu'ils comprennent encore fort bien le français moderne et s'expriment d'une façon suffisamment correcte.

2° *École Polytechnique.* — Ici, il n'y a pas de cours, mais seulement des exercices. Un lecteur donne 3 leçons par semaine (lecture et compte rendu oral d'un texte moderne). Ces exercices ont pour but d'offrir aux étudiants l'occasion de travailler dans l'emploi oral de la langue et de s'y perfectionner.

Enseignement libre.

Il y a à Prague quantité d'écoles libres, d'abord des écoles d'enseignement primaire et secondaire, dont le programme répond à celui des écoles publiques. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter. Puis il y a, à côté, des écoles de langues, telles que l'*École Berlitz*, l'*École Idéale*, l'*École Internationale* et d'autres, qui enseignent, de par leurs prospectus, toutes les langues possibles et imaginables, mais se bornent en fait à enseigner principalement le français et l'anglais.

En outre, je ne connais aucune ville où il y ait plus de professeurs libres enseignant le français. Il y en a des deux sexes, de tout acabit, de tout poil et de toute plume : Français et Tchèques, lettrés et illettrés. Et, chose remarquable, tous trouvent des leçons à donner ; c'est dire combien le français est pratiqué.

Par surcroît, il n'y a guère de familles d'un certain rang qui n'aient une bonne ou une gouvernante française pour leurs enfants ; aussi y a-t-il à Prague quantité de Françaises, de Suissesses et de Belges.

Cercles.

La ville de Prague possède cinq cercles s'occupant de la culture du français. Ce sont, par ordre chronologique de fondation : 1° L'*Alliance française*; 2° le *Cercle français de l'Université*; 3° la *Société des Amis de la France*; 4° le *Cercle français de la Polytechnique*; 5° le *Cercle français de Prague*.

L'*Alliance française*, qui a succédé à la *Réunion* et à la *Société françaises* a quelque vingt-cinq ans d'existence; elle possède une riche bibliothèque; elle se réunit une dizaine de fois en hiver. Elle dépend de l'*Alliance française* de Paris qui l'aide moralement et effectivement. Elle organise surtout des conférences. Autrefois, elle donnait des prix aux élèves des écoles publiques qui s'étaient distingués dans l'étude du français, mais elle y a renoncé depuis longtemps.

Le *Cercle français de l'Université*, de dix ans plus jeune, réunit les étudiants qui s'occupent tout particulièrement du français. Il s'assemble une fois toutes les semaines dans le semestre d'hiver. De plus, il organise chaque année une série de six conférences; en été, il organise des excursions. Il dispose d'une modeste bibliothèque.

La *Société des Amis de la France* a treize ans d'existence. Elle réunit une fois par semaine ses membres en soirées de conversation pendant la saison d'hiver.

Le *Cercle français de la Polytechnique*, fondé en 1905, poursuit le même but que le Cercle français de l'Université. Il organise, lui aussi, pendant l'hiver, des soirées de conversation hebdomadaires et un cycle de six conférences. Il possède une petite bibliothèque.

Le *Cercle français de Prague* enfin, fondé en janvier 1906, est le plus actif de tous. Il s'assemble régulièrement toute l'année, le lundi soir, en réunions amicales et familières : d'octobre à fin avril avec programme (conférences, causeries, récitations, monologues, saynètes, chant ou musique). Une fois par an, il donne une grande soirée théâtrale. En été, il réunit en soirées de conversation ceux de ses membres qui sont en ville. Il possède un

commencement de bibliothèque. Il est en relations amicales avec les *Annales politiques et littéraires* de Paris, qui veulent bien le compter au nombre de leurs cercles.

Conférences.

Les Praguois ont eu l'heur d'avoir dans leurs murs, ces dernières années, plusieurs conférenciers de marque. Ainsi Cat. Mendès, Anat. Leroy-Beaulieu, Jean Richepin, René Henry, Cam. Mauclair, Frantz Funck-Brentano, André Lichtenberger, René Pinon, Marguerite Chenu (j'en oublie certainement, et pas des moindres) se sont fait entendre ici.

De plus, les Cercles français de l'Université et de la Polytechnique organisent, comme je l'ai déjà dit, tous les hivers, des cycles de conférences dans lesquels prennent la parole les professeurs de l'Université et les propagateurs les plus connus de la langue, de la littérature et de l'esprit français, dont il existe ici une illustre pléiade.

L'hôtel-de-ville.

Enfin, et *last not least*, un facteur très important de la culture du français à Prague, est l'entente municipale entre les deux capitales, Paris et Prague.

Ces relations amicales (1) datent de 1901, année où le Conseil municipal de Paris, sous la conduite de son président, rendit la visite que lui avait faite l'année précédente le Conseil municipal de Prague. Depuis lors, ces visites réciproques se sont renouvelées et toujours la population de Prague a chaleureusement accueilli ses hôtes. Ces diverses visites, ainsi que celles des journalistes et des gymnastes français aux fêtes sokoles (en 1902, 1907 et 1912) n'ont pas peu contribué à populariser de plus en plus le français chez nous. Les savants, les écrivains, les

(1) Cfr. la très intéressante brochure de M. Em. de Cenkov, homme de lettres fort connu et méritant, grand propagateur de l'idée française, s l'*Entente municipale entre Paris et Prague*. Prague 1909, in-8°, 77 pages.

artistes français de passage à Prague (à ceux nommés plus haut ajoutons Louis Léger, Juliette Adam, Georges Lecomte, Aug. Rodin) ont tous reçu le meilleur accueil de la Municipalité et ont été les enfants gâtés de la population.

Depuis lors, l'on trouve à Prague une quantité de journaux et d'hebdomadaires français ; autrefois, l'on n'y connaissait guère que le *Figaro*.

Les études de Louis Léger, d'Ernest Denis, de Jeanne Réganey, d'Ernest Gay sur la Bohême ; les articles des Dausset, Nadan, Galli Chéradame, Bourdon, Puceaux, Massard, Larivière et autres sur Prague ont excité à l'étude du français : les Praguois voulaient savoir ce que leurs amis français pensaient et disaient d'eux.

On ne saurait donc trop apprécier pour la propagation du français à Prague, l'entente cordiale entre les Conseils municipaux de Prague et de Paris.

Le Consulat.

Les divers consuls et vice-consuls de France qui se sont succédé à Prague depuis dix ans, ont, eux aussi, beaucoup fait pour l'extension du français. Maints d'entre eux n'ont pas dédaigné de mettre la main à la pâte, c'est-à-dire de faire des conférences, des causeries, des projections lumineuses, de dire des monologues, voire de jouer la comédie ; tous ont visité souventes fois les différents cercles, les ont assistés de leurs conseils et aidés de leur aimable bienveillance.

Ainsi le consul actuel, M. Henri Ferté, ainsi que Mme et et Mlle Ferté, ont bien mérité par la chaleureuse sympathie qu'ils apportent à l'œuvre de la culture et de la propagande du français en Bohême.

L'influence du Consulat en l'espèce est très grande, et il peut beaucoup.

Conclusion.

Comme on peut le voir par ce qui précède, le français est très cultivé à Prague, ainsi, d'ailleurs, que dans toutes les villes de

province, tant les petites que les grandes; mieux encore, il est aimé. Il joue aussi ici un rôle tout particulier au pays : celui d'intermédiaire entre les deux langues rivales qui se partagent la Bohême : le tchèque et l'allemand. Les commerçants qui hésitent à mettre *vchod* ou *Eingang* sur leur porte, y mettent délibérément *entrée*, sûrs qu'ils sont de n'offenser, ainsi faisant, ni Tchèques ni Allemands.

Tous les instituts, les grandes maisons de commerce, voire les petits fabricants ont des catalogues, des prospectus français. Il y a même ici une librairie française (1).

Quelque grand que soit l'emploi du français en Bohême, il peut encore grandir, car il a l'avenir devant lui. C'est donc un devoir pour ceux qui s'occupent de la culture du français et de son extension à l'étranger, d'encourager et d'aider de tout leur pouvoir un mouvement comme celui-ci.

Il leur faut pour cela aider les cercles, et, en particulier, le Cercle français de Prague, le plus actif de tous. Ses membres qui se réunissent toutes les semaines, été comme hiver, pour s'occuper de la langue et de l'esprit français, sont absolument dignes d'intérêt.

La meilleure manière d'aider ici est d'abord, selon moi, d'enrichir les bibliothèques existantes; et puis, si possible, d'envoyer de temps à autre des conférenciers qui se feraient entendre dans le Cercle français de Prague. Ils y trouveraient un public des plus sympathiques et des plus reconnaissants : tout Prague s'y donnerait rendez-vous.

C'est là, pour la Fédération, une belle tâche : je souhaite de tout mon cœur qu'elle n'y faillisse point.

(1) Celle de Fr. Topič, rue Ferdinand, qui contribue de son côté à l'expansion française en exposant dans ses vitrines toutes les nouveautés littéraires et journalistiques.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Portugal,

PAR

ALVARO VIANA DE LEMOS,
professeur à Lisbonne.

Le Portugal est un des pays latins où la langue française est la plus répandue parmi les différentes classes qui donnent à une nation son importance intellectuelle, industrielle et commerciale.

Il est utile de donner ici un très bref aperçu des faits historiques qui, en Portugal, ont déterminé cette expansion.

C'est un Français, Henri de Bourgogne, qui a jeté les fondements de la nationalité portugaise, au XIe siècle. Ses successeurs, Alphonse Ier et Sancho Ier, ne possédant pas assez de soldats pour poursuivre les guerres qu'ils avaient entreprises contre les Maures, ni assez de monde pour peupler les territoires récemment conquis, cherchèrent à attirer dans leur pays les croisés francs qui, en route pour la Palestine, touchaient au port de Lisbonne. Plusieurs de ces croisés se fixèrent dans le pays, fondant des villes qui, encore aujourd'hui, conservent leur nom primitif, telle Villa Franca.

La cour gardant toujours le souvenir des habitudes fran-

çaises, fit venir auprès d'elle des troubadours et des fous, alors inconnus en Espagne.

Alphonse III, qui, avant son avènement au trône, avait vécu longtemps en France (comté de Boulogne), en rentrant en Portugal se fit accompagner de plusieurs ménestrels pour égayer sa cour, ainsi que de professeurs et de savants chargés de l'instruction de ses enfants. Un de ces savants est digne de remarque, c'est Eymeric d'Ebrard, chargé de l'éducation du prince Diniz, qui acquit un haut degré de culture et, devenu roi dans la suite, créa la première Université à Coimbre.

Plus tard, le roi Jean Ier ayant épousé une princesse d'Angleterre, où alors le français était la langue officielle, on vit cette langue prendre à la cour un tel développement que les princes portaient des devises françaises, comme celles-ci : *le bien me plaît, talent de bien faire.*

Vers la fin du XVIIe siècle, les événements politiques avaient déterminé en Portugal une sorte de répulsion pour tout ce qui était espagnol, ce qui contribua beaucoup au développement de la langue et des mœurs françaises. On en arriva à n'attacher de valeur qu'à ce qui venait de France.

Grisé par l'or qui lui arrivait du Brésil, le roi Jean V, obéissant à ses instincts de magnificence et de prodigalité, voulut imiter Louis XIV, non seulement en élevant des monuments remarquables, mais en introduisant à la cour une vie fastueuse. Il fut ainsi obligé de faire venir en Portugal nombre d'ouvriers et d'artistes français. Et l'on peut dire qu'à ce moment, depuis le costume jusqu'à la cuisine, tout était français dans le pays.

Ce bref exposé historique suffit à donner une idée de l'influence de la vie française sur la manière de vivre des classes privilégiées du Portugal. Et l'on comprend qu'à travers les siècles, toutes ces relations, qui parfois allaient jusqu'à la camaraderie, avaient introduit dans la nation des mots et des mœurs vraiment françaises. Ce fait est aisément constaté par l'influence que la culture française a eue sur les académies littéraires fondées alors et sur la littérature et la philosophie portugaises.

La Révolution française, qui a ouvert en Europe l'ère des revendications sociales, eut, en Portugal, une répercussion

extraordinaire et les ouvrages des philosophes français y furent de plus en plus recherchés. Malgré la réaction qui commença alors à se manifester de la part des classes privilégiées, hostiles à l'introduction des idées philosophiques parties de France, malgré l'animosité provoquée par les trois invasions des armées de Napoléon Ier, la connaissance pratique de la langue et l'influence de la culture française n'ont fait que progresser en Portugal.

A l'avènement du régime constitutionnel, en 1833, les services de l'instruction ont été réorganisés et l'enseignement du français a été rendu obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Plus tard, l'enseignement du français a été introduit dans les écoles normales primaires, les écoles industrielles et les écoles de commerce. La nouvelle loi scolaire, récemment mise en exécution, rend obligatoire l'enseignement du français dans les écoles primaires du degré supérieur.

A côté de cet enseignement officiel, nombreux sont les établissements privés où l'enseignement de la langue française est l'objet des plus grands soins. Il y a des collèges où, pendant certains cours, les élèves ne peuvent s'exprimer qu'en français.

L'École française de Lisbonne, consacrée à l'enseignement gratuit du français et patronnée par le gouvernement français, prend un développement plus grand de jour en jour.

Il est à peine besoin de dire combien les ouvrages français de philosophie, de science ou de littérature se trouvent répandus dans les classes intellectuelles portugaises. Il est même fréquent de trouver, dans de petits centres, des lettrés pour qui les auteurs français, des plus anciens jusqu'aux contemporains, ne gardent plus de secrets. Et il n'y a pas de petit village où le français ne puisse tout au moins être traduit, soit par l'instituteur, soit par le curé ou le médecin.

En résumé, la langue française est, de toutes les langues étrangères, la plus répandue, et de beaucoup, en Portugal. Au point de vue intellectuel, il n'y a pas, pour ainsi dire, de distance entre le Portugal et la France. Le grand nombre de touristes portugais qui se rendent en France, chaque année,

l'importance qu'ont prises en Portugal la littérature et la presse françaises suffiraient à démontrer l'influence marquante qu'exerce la culture française sur la vie portugaise, ce qui s'explique non seulement par l'affinité des races, mais aussi par les tendances des deux peuples.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Suède,

PAR

Mme LA BARONNE J. MICHAUX.

De tous les pays où pénétra l'influence française au XVIIIe siècle, la Suède est celui qui l'accueillit et s'en para avec le plus d'enthousiasme.

Avec le roi Gustave III, la Suède tout entière fut française. N'était beau et bon que ce qui venait de Paris, et notre belle langue fut parlée dans toutes les familles, enseignée dans toutes les écoles.

C'est que ce peuple, tenu par sa situation géographique à l'écart des grands courants étrangers qui traversèrent l'Europe, sentait le besoin de s'affiner un peu au contact d'une civilisation qui lui apparaissait supérieure à la sienne.

Cependant, vers 1850, l'enthousiasme se ralentit; faut-il en accuser les crinolines, les globes de pendules et les meubles de reps vert qui dévastèrent la France à cette époque, ou bien plutôt le réveil d'un sentiment national suédois qui essaya d'entraîner les esprits vers un autre idéal ?

Le féminisme naissant prêchait, avec l'horreur de la coquetterie,

la nécessité du travail manuel, et dénonçait la frivolité déprimante de cette influence française qui détruisait la vigueur du caractère scandinave.

Et depuis notre influence déclina de plus en plus, sans que nous nous en soyons aperçus, et sans que nous ayons rien tenté pour la reconquérir.

Aujourd'hui, deux causes bien différentes éloignent les Suédois de l'étude de la langue française, qui leur serait si nécessaire pour apporter un peu de clarté dans la leur :

1° L'esprit même de notre littérature courante;

2° Le peu d'importance du français au point de vue commercial.

*
* *

Les Suédois ont traversé l'histoire en buvant et en bataillant, sans jamais beaucoup réfléchir. Ils ont gardé au fond de leur âme naïve un besoin d'idéal d'autant plus violent qu'il ne sait au juste à quoi se prendre. Enfants d'une nature extravagante et embrumée, la clarté les trouble, et, dans ce qui est trop clair, ils ne voient plus rien. Ils ont des botanistes épris de la vie mystérieuse des plantes, des astronomes qui jouent avec les mondes invisibles; mais l'âme humaine qui est à leur portée ne les intéresse guère, ils n'ont ni psychologues fouilleurs de pensées, ni analystes méticuleux de ces pensées, et ils gardent leur propre intimité jalousement voilée pour eux-mêmes.

S'ils apprécient encore la beauté de notre langue, notre littérature moderne les choque et les ennuie; sa netteté de pointes sèches, son manque d'idéalisme blessent leurs plus chères tendances. Ils ne sont ni assez curieux pour s'intéresser à notre pensée, ni assez dilettantes pour en goûter la forme raffinée, mais ils en sentent tout de suite ce qu'ils en appellent « la pourriture ».

La jeunesse, très peu cultivée au fond, juge qu'elle n'a rien à apprendre d'un peuple qui fournit la lignée des « Courpières », incapable d'en saisir, sous l'élégante ironie, la portée philosophique. Elle se tourne vers l'Allemagne, méthodique et senti-

mentale, dont la lourdeur lui semble plus nourrissante que notre grâce fatiguée.

C'est en vain que les intellectuels de la vieille école, les professeurs des universités, qui sentent le tort que l'abandon du français fait aux intelligences scandinaves, déplorent cet abandon : pour un temps, notre vogue est passée.

* * *

La deuxième cause qui a fait, il y a quelques années, supprimer l'étude obligatoire de la langue française dans les écoles (sans que la France ait fait quoi que ce soit pour combattre cette loi) est d'un ordre purement pratique.

Au point de vue commercial et militaire, le français vient en Suède au quatrième rang, après l'anglais, l'allemand et le russe; il n'est qu'une langue de luxe. Or les Suédois, en plein développement industriel et militaire, travaillent par devoir et non par goût et s'écartent tout naturellement d'une langue qui ne leur est pas essentiellement nécessaire.

Quoi qu'il en soit, le public suédois aime encore assez entendre la langue française pour faire un chaleureux accueil aux conférenciers qu'ils vont entendre un peu comme ils iraient au concert.

Si on ne comprend plus la France moderne en Suède comme on a compris la France du XVIIIe siècle, on en aime encore la belle et douce langue; on l'aime avec le regret de ne pouvoir l'aimer davantage.

La partie n'est donc pas tout à fait compromise, et c'est à nous seuls qu'il appartient de la regagner.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Russie,

PAR

FERDINAND LANNES,

lecteur à l'Université de Moscou.

Quelle est la situation actuelle de la langue française en Russie? Pour répondre avec une rigoureuse précision, il faudrait être muni d'une statistique complète : il est facile d'en apercevoir la difficulté. Il me sera donc permis d'alléguer l'invitation trop tardive (à peine un mois avant la date extrême pour la réception des rapports) pour accomplir une pareille tâche. Mais j'espère toutefois présenter au Congrès un document suffisamment précis. Seulement, mon enquête ne sera que *partielle* et aura pour objet la langue française en tant que langue scientifique et instrument de travail pour l'enseignement supérieur. Je commencerai cependant par dire quelques mots de la langue française dans son usage courant et plus proprement pratique, ainsi que de son étude dans l'enseignement secondaire.

Les deux langues modernes obligatoires dans les écoles russes de garçons sont l'allemand et le français; elles sont facultatives dans les gymnases (lycées) de jeune filles (mais obligatoires dans

les instituts ou établissements de l'impératrice Marie); la statistique seule nous apprendrait de quel côté est la supériorité numérique là où les langues sont facultatives. Je crois qu'il existe, en outre, à Moscou, un petit nombre de fondations scolaires, où l'allemand seul est enseigné en conséquence des rapports commerciaux entre cette ville et l'Allemagne. Cela établit, pour le dire en passant, qu'à Moscou, et généralement en Russie, l'allemand est presque toujours la langue des affaires.

Il y aurait à déterminer aussi laquelle de ces deux langues, et dans quelles proportions, a la supériorité numérique dans l'ensemble de la population russe, mais une semblable enquête est pour ainsi dire impossible.

D'une façon générale, on peut dire que les Russes savent probablement moins le français qu'autrefois dans les hautes classes, du moins avec la même perfection de langage et la même possession effective du vocubulaire, et il semble que les bonnes et les institutrices allemandes soient plus demandées qu'autrefois dans les familles: ce serait trop s'écarter de la question que d'essayer d'en expliquer les causes.

On pourrait enfin trouver un élément d'information dans l'œuvre de l'Alliance française qui a constitué des comités d'action dans plusieurs villes russes, mais on ne connaît les résultats que pour les grandes villes : d'ailleurs, cette action est encore trop récente pour qu'il soit permis de s'en former une représentation exacte [1].

Somme toute, la situation de la langue française paraît satisfaisante selon les divisions que nous avons établies jusqu'ici; en tout cas, elle doit être jugée avec la perspective du recul historique.

Avec le développement de la conscience russe, la langue française devait peu à peu perdre, en Russie, sa situation privilégiée d'idiome contrebalançant même l'idiome national dans les milieux aristocratiques et intellectuels de la nation dès le

[1] A Moscou, pour 1912-1913 : 533 Russes, 30 Polonais, 46 Allemands, 10 Lithuaniens, 5 Arméniens, 1 Mahométan (sur un chiffre de 900 membres environ).

XVIIIe siècle. Depuis l'impératrice Cathérine, que d'illustrations glorieuses pourraient être données sur la prééminence de la langue française! Elle jouissait de la consécration des souverains de la Russie, de ses hommes d'État, des grands seigneurs, des penseurs et poètes, de ceux mêmes qui l'adoptaient en se révoltant contre son joug et en déclarant la guerre à l'influence française sous toutes ses formes. Le poète «national» de la Russie, Pouchkine, écrivait sa correspondance dans la langue claire et précise des idées; l'accusateur de la Russie de son temps, Tchaadaev, composait en français son célèbre pamphlet; le slavophile Khomiakov, ennemi de l'esprit sceptique et politique des Français, y était réduit par la censure pour la publication de ses œuvres théologiques; dans les années « vingt » et « trente », un adepte du Schellingianisme et de la philosophie allemande, le prince Odoevski, maniait notre langue avec une réelle maîtrise; on peut même regretter qu'il l'ait approfondie parfois jusqu'à s'en assimiler les calembours et les crudités [1]. Dans l'*Introduction* à son ouvrage, écrit en français, sur la *Russie et l'Église universelle*, le plus grand des philosophes russes contemporains, Vladimir Soloviev, qui qualifia un jour Renan de « blagueur », reconnaissait à la France « le privilège d'une action universelle dans le domaine politique et social ».

Sans doute, il sera toujours légitime de constater avec regret cette perte de la suprématie de notre langue, mais il serait puéril de méconnaître la loi de nécessité historique. Il faut donc faire abstraction de l'état passé pour examiner l'état présent, — et j'étudierai maintenant, — avec les réserves de méthode que j'ai indiquées plus haut, — la situation de la langue française dans l'enseignement supérieur : les faits me seront fournis par l'université et la faculté historico-philologique des *Cours d'enseignement supérieur féminin* de Moscou.

Le premier document que je verse aux débats est incomplet; il faudra attendre qu'il soit publié pour en juger toute la gravité. Au premier Congrès des langues modernes, tenu à Moscou (fin décembre 1912), M. Leist, professeur à la faculté des

(1) Voir l'ouvrage de M. S. Sakouline (Moscou, 1913).

sciences et adjoint du recteur, a fait une communication sur les langues modernes dans les universités russes, d'où il résulte que la langue française est dans un état très sensible d'infériorité par rapport à la langue allemande.

Si l'on se reporte maintenant à une note de la *Revue internationale de l'enseignement* (15 novembre 1912), on y lira la disposition récente de la *faculté historico-philologique* de l'Université de Moscou. La langue allemande devient obligatoire à l'examen pour tous les étudiants dès la première année; en second lieu, *au choix*, est exigée une des trois langues : anglais, français, italien. Le jour où les facultés similaires de l'empire russe jugeront nécessaire de prendre une semblable mesure, rien n'empêche de prévoir qu'elle sera étendue aux gymnases et autres écoles donnant droit d'entrée à l'université.

Cette infériorité n'est pas moins manifeste pour les autres facultés. Dans le Compte rendu de l'Université de Moscou pour l'année 1912, je relève soixante-huit titres de publications du corps enseignant (des articles de revues pour la plupart), insérées dans des revues allemandes, contre six dans des revues françaises, et soixante-dix-neuf ouvrages en allemand consultés à la *bibliothèque pour les étudiants* en sciences naturelles, contre dix-neuf en français!

Quels sont maintenant les *ouvrages de référence* en langues étrangères dans la revue des cours et conférences pour l'année 1912-1913, de la faculté historico-philologique où l'allemand et le français sont les langues imposées pour l'admission à certains séminaires?

Aucun *ouvrage de référence* en français n'est indiqué pour les cours suivants : langues slaves et linguistique (à l'exception de Meillet); littératures et langues grecques et latines (à l'exception de A. et M. Croiset et de Chabert) ainsi que pour le sanscrit; sur Kant, un seul ouvrage (Delbos), ainsi que sur les trois premiers siècles de l'histoire du christianisme (Duchesne : traduction russe d'après la traduction allemande), et pour l'histoire de la philosophie ancienne (Tannery); aucun ouvrage français pour l'histoire de la littérature latine, pour l'histoire de la philosophie moderne, pour l'esthétique, etc. En second lieu, l'allemand

seul est exigé pour le séminaire d'histoire romaine, ainsi que pour la linguistique et la psychologie ; l'allemand et le français pour l'art.

Prenons maintenant la faculté historico-philologique des *Cours d'enseignement supérieur féminin* et lisons la revue de quelques-uns des cours :

1° Sciences philosophiques : quatre cours, quinze ouvrages en allemand, aucun en français ;

2° Langues et littératures occidentales (je ne tiens pas compte d'un cours sur la langue et la littérature allemandes) : deux cours. Sur neuf ouvrages, un seul publié en France (Bourciez) ; huit en allemand et la littérature de Brandès ;

3° Art : un cours sur l'histoire de l'art français (professé par une ancienne élève des universités françaises) : les ouvrages sont en français. Dans deux autres cours, la langue allemande est exigée pour l'un ; pour l'autre, six sources sont en allemand, une en français.

4° Histoire de la Grèce : aucune source en français.

Dans le programme de l'*Institut Pédagogique* pour les stagiaires de l'enseignement secondaire, on relève :

1° *Méthodes de langues anciennes* : 12 sources en allemand, 5 en français. Je ne vois pas figurer, par exemple, la *Méthode de langue latine* de Gaffiot.

2° *Histoire et méthodes des sciences mathématiques* : aucune source en français, 3 sources en allemand.

3° *Doctrines pédagogiques* : Compayré n'est pas cité. Parmi les auteurs ne figurent ni Rabelais, ni Montaigne ; Rousseau est le seul pédagogue de langue française cité. (*Izvestia Pedag. Inst. imeni Chelapoutine*, livre I, Moscou.)

Veut-on, en outre, un petit indice de la décroissance de l'influence de la langue française ? Par privilège d'ancien prestige, les titres des publications périodiques universitaires sont indiqués en russe et en français, mais dans une publication née d'hier (Université de Saratov) le titre en allemand est imprimé

à côté du titre en russe : *Annalen der kaiserlichen Nicolaus-Universität.*

Et je terminerai par cette appréciation d'une autorité considérable, le prince S. Troubetskoï, philosophe, ancien recteur de l'Université de Moscou : « La littérature française, écrivait-il dans un article sur Renan (voir *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars 1910), a cessé de nos jours d'imposer sa loi aux autres *littératures* et suit ses propres voies, qui ne nous sont pas toujours compréhensibles ou sympathiques.» (*Œuvres*, t. I. 1907, Moscou, p. 289.)

Il semble permis de conclure de ces faits que la méthode, l'érudition sont des monopoles allemands et qu'ici les livres français perdent le terrain qu'ils commencent à gagner dans d'autres pays du monde. Je reproduirai ce jugement à cet appui : « Il y a dans des ouvrages qui viennent de France, ont dit à M. Lanson ses collègues américains, avec autant de science que dans n'importe quels autres, plus d'art et plus de pensée. On peut venir dans nos universités pour apprendre à employer les matériaux préparés pour l'érudition, et à bâtir un livre. » (*Trois mois d'enseignement aux États-Unis*, 1912.)

Pour mieux faire ressortir cette infériorité, et dans un esprit absolu d'objectivité, il faut dire tout de suite que la Russie a des érudits et historiens distingués, qui n'ignorent pas les choses de France. Bornons-nous à citer quelques noms. L'Université de Moscou compte un *Tainiste* : le professeur émérite Vl. Guerrier, un des maîtres de la science historique (études sur la Révolution française, sur Mably, Taine, Auguste Comte) ; un Rousseauiste (M. Rozanov) ; un Molièriste (Alexis Veselovski) ; citons encore : Ivanov (aujourd'hui à Niéjin) ; *Rôle politique du théâtre français dans ses rapports avec la philosophie du XVIIIe siècle* et *Saint-Simon et le Saint-Simonisme;* F. de La Barthe : *Chateaubriand et le mal du siècle ; Recherches dans le domaine de la poétique et du style romantiques* ; S. Kotliarevski : un livre sur *Lamennais.* Quelques professeurs des *cours d'enseignements supérieurs féminins* étudient la littérature et l'histoire de France : Vasioutinski, Radzig, et particulièrement Georges

Veselovski, qui essaie de réhabiliter l'art classique [1], etc.

Je voudrais essayer maintenant de déterminer, en quelques mots, les causes de l'état actuel, ce qui fera peut-être voir s'il y a quelque chance de progrès ou si cette infériorité continuera.

Une première cause est l'organisation des universités et, d'une façon générale, de l'instruction, sur le type allemand. Je l'ai remarqué ailleurs, les premiers professeurs des universités russes ont été des Allemands; l'Allemagne est restée le modèle. Dans les écrits, les discussions publiques, l'orateur ou l'écrivain se tournera vers l'Allemagne et dira : « Voilà ce qu'on fait chez nos voisins de l'Ouest. » Comme les pères allaient à Gœttingue ou à Heidelberg, les fils vont continuer leur éducation scientifique en Allemagne, où les attire la renommée des savants, où ils sont, d'ailleurs, plus près de leur patrie, socialement et économiquement. Mais l'attraction n'est peut-être plus aussi irrésistible qu'autrefois et, hier encore, un ministre de l'instruction publique de France, M. Steeg, pouvait parler du « bloc compact et imposant des Russes » dans les universités françaises. Ecoutons ce que dit le professeur américain Barrett-Wendell des étudiants français et de leurs maîtres.

Les premiers « sont d'intelligence alerte, sérieux à un degré qui vous fait rougir intérieurement d'être aussi frivoles comparativement, d'une énergie intellectuelle au-dessus de tout reproche. » Il appelle les seconds « des savants remarquables et accomplis », juge leur activité intellectuelle « infatigable et concentrée ». Il ajoute : « Le préjugé étranger a coutume de considérer les Français comme légers, frivoles et pour le moins superficiels. Quand vous vivez au milieu de leurs hommes de science, mêlé au travail de leurs existences, vous commencez à vous demander où a bien pu se former, à leur propos, une légende aussi grotesque. Car nul ne saurait imaginer un travail plus assidu que le leur et plus joyeux dans son ardeur. » (*Revue Bleue*, 18 et 25 février 1911.) Les chiffres suivants convaincront du relèvement des universités françaises : au nombre de 1,770 en 1900, les étudiants étrangers

[1] Voir les analyses de quelques-uns de ces livres dans la *Revue internationale de l'enseignement*.

inscrits dans les facultés françaises dépassaient, au 31 juillet 1910, celui de 5,800 (ibid.). Il y a donc des raisons d'espérer, et je n'en vois pas de meilleures que celles qui me sont suggérées par les *Mémoires de l'Université impériale de Kazan* : « Les interrogations à la Sorbonne montrent que les étudiants ont des connaissances théoriques supérieures à celles des étudiants allemands. » (Avril 1899, p. 8. Diebz.) Voici, tiré de la même publication, un jugement du docteur Krassin sur la chirurgie française : « D'une façon générale, la technique française dans les opérations est de beaucoup supérieure, selon moi, à la technique allemande, et dans l'aseptie les Français ne le cèdent pas aux Allemands. » (1911, n° 4.) (1)

Les Russes font valoir une seconde cause : la production érudite ou scientifique de l'Allemagne, non seulement en *travaux originaux*, mais en *traductions*, est supérieure à la production française. Avis aux savants des pays de langue française; avis aux libraires et aux éditeurs !

Il faut ajouter que je crois que les professeurs russes donneraient actuellement une attestation favorable sur le mouvement intensif de la pensée française dans ces derniers temps, et il m'est agréable d'indiquer d'une manière topique les thèses récentes de MM. Lirondelle et Patouillet, qui ont écrit sur Alexis Tolstoï et sur Ostrovski des livres qui manquaient en Russie, de l'accord même de la critique russe.

Ne pourrait-on pas enfin indiquer une troisième cause, plus difficile à déterminer, mais non moins réelle à notre avis; la méthode allemande convenant davantage à l'esprit russe, l'indifférence pour les qualités de composition et de plan, pour la forme littéraire, un certain préjugé facilement accepté, que les côtés brillants dans les œuvres françaises ont parfois pour rançon le manque de profondeur et l'érudition minitieuse ? Il est caractéristique, en tout cas, qu'à Moscou, Richepin a été écouté par 800 à 900 auditeurs, tandis que tel éminent professeur d'uni-

(1) Il serait extrêmement utile de publier le tableau condensé de l'organisation actuelle scientifique de toutes les universités de France, avec leur adaptation aux besoins économiques régionaux, etc.

versité, de la Sorbonne ou d'ailleurs, parlera devant un public infiniment plus restreint. Toutes les observations convergent donc vers un résultat qui s'affirme : la littérature prime, l'érudition — pourtant élégante et précise — n'excite pas le même intérêt.

En résumé, la langue française subit en Russie une crise *partielle* : nous entendons par là la crise de la langue de la science et de l'érudition. Nous ne nous piquons nullement d'en marquer les limites ou d'en indiquer la durée.

Mais, quoique l'importance des universités soit primordiale dans un pays, la science patronnée par leurs maîtres ne suffit pas à donner la direction intellectuelle totale. A côté de l'érudition scientifique s'imposent les découvertes du génie, les créations de l'art, de la vie, de la politique. Si la France est jugée inférieure dans le domaine de l'érudition (ne serait-il pas à propos de rappeler qu'elle a aussi été la première dans ce domaine ?), il ne faut pas oublier d'autre part que c'est un Russe qui a indiqué la supériorité de la langue française en tant que langue auxiliaire de civilisation ([1]), pendant que tel autre des représentants les plus éminents de la race russe a manifesté dans cette langue le génie dont cette race est capable ([2]).

([1]) Le sociologue Novikov.

([2]) Metchnikov, de l'Institut Pasteur.

I — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La Langue française en Pologne russe,

PAR

ABEL MANSUY,
lecteur à l'Université, président de l'Alliance française de Varsovie.

Les progrès de la langue française en Pologne sont attestés par des faits de divers ordres. Les principaux de ces faits sont :

1° La présence en France et en pays de langue française d'un nombre sans cesse croissant de Polonais ou d'habitants de la Pologne appartenant à d'autres nationalités ou à d'autres races;

2° Le besoin croissant à Varsovie d'une langue qui ne soit ni le polonais, ni le russe, ni l'allemand; la ville prenant un caractère de plus en plus international;

3° La situation faite au français dans les établissements d'instruction, soit par suite de modifications introduites dans les programmes, soit par suite de circonstances d'ordre purement moral;

4° Le réveil de l'activité française en Pologne russe;

5° Le chiffre de livres français vendus.

1. Le français a toujours été en Pologne une langue familière à l'aristocratie ; or, on a constaté, durant ces dernières années, l'acquisition par un certain nombre de grandes familles de nouvelles propriétés en France, d'où l'on multiplie les invitations à des parents ou amis restés en Pologne. De tels faits prouvent que l'importance du français dans les réunions mondaines n'a pas diminué, et ne promet pas actuellement de faiblir. Les Polonais sont de plus en plus nombreux à Nice ou dans les environs ; l'été, ils abondent, depuis quelque temps, en Normandie, à Arcachon et à l'île d'Oléron.

Après 1815, 1830, 1863, on a vu affluer en France des exilés politiques appartenant plutôt à ce que nous appellerions le prolétariat intellectuel, figures admirables souvent, pitoyables parfois, n'ayant généralement guère le sens des réalités de la vie, des romantiques en action. Paris était leur quartier général ; leur intellectualisme se résumait en deux mots : poésie et politique. Les intellectuels polonais qu'on trouve maintenant en France joignent au culte de ces traditions d'autres préoccupations ; les grands instituts commerciaux, techniques, scientifiques de France, de Belgique, de Suisse exercent sur eux une puissante attraction. Il y a quinze ans, on ne comptait pas un étudiant polonais à Nancy : ils y sont assez nombreux maintenant pour y avoir une bibliothèque et un club. Je puis d'autant moins ignorer leur présence à Verviers, Liège, Anvers que plusieurs sont allés dans ces trois villes sur mes propres indications. Ils abondent à Genève depuis longtemps et leur nombre à Lausanne s'est élevé de beaucoup ; maintenant Fribourg et Neuchâtel ont su en attirer un chiffre respectable, avec l'appui des prêtres catholiques. Leur dispersion même en différentes villes, leur répartition en différentes branches scientifiques, les font mieux entrer dans l'esprit de notre culture ; le glorieux souvenir laissé par Stanislas Leczinski à Nancy exerce sur eux une action plus bienfaisante et moins décevante que les déclamations romantiques dont on berçait leurs pères jadis. C'est en Pologne même que le contrecoup, lent et paisible, de toute cette action franco-belgo-suisse se fait sentir. Il est rare qu'un voyage de jeune homme en France n'amène pas au français toute une série de personnes amies.

L'interruption totale des cours de l'Université de Varsovie, de 1905 à 1908, le boycottage de cette université par les Polonais depuis 1908, boycottage atténué maintenant, mais qui n'a pas pas encore pris fin, a fait de cet exode de la jeunesse polonaise une sorte de devoir, et tout au moins a créé des habitudes. Il en résulte que cette jeunesse, qui se renouvelle d'année en année, finit par être très nombreuse, plus nombreuse et plus utile à notre langue, à notre culture, que celle de jadis.

A l'élément polonais proprement dit, s'ajoute l'élément israélite : la guerre russo-japonaise, les troubles révolutionnaires qui l'ont accompagnée, le maintien indéfini de certaines restrictions apportées aux droits d'accession des israélites aux carrières libérales, ont créé aussi un mouvement d'émigration en France dans la jeunesse juive masculine ou féminine. De nombreux mariages de Polonaises ou de juives polonaises avec des intellectuels français ont donné à leurs bénéficiaires dans le monde varsovien le prestige d'une sorte d'anoblissement. On veut suivre de si beaux exemples, faire une carrière semblable. Les journaux notent la place occupée au Salon par les artistes polonais, les artistes eux-mêmes citent Landowski, etc., et disent aux jeunes la nécessité qu'il y a pour eux de se faire consacrer à Paris. D'autres citent les noms de Dybowski, de Strowski, de Klobukowski. Les israélites partant de cette idée que le libraire parisien Natanson est Varsovien, que le directeur de la *Revue*, Jean Finot (Finkelhaus), est Varsovien, se passionnent pour Natanson auteur dramatique, pour Bernstein, pour Bergson même, dont on fait un descendant d'israélites varsoviens. Je ne dirai rien de Mme Curie-Skladowska : le prestige de son nom sur les jeunes imaginations polonaises résiste à l'effondrement de sa gloire.

Je ne citerai que pour mémoire l'envoi régulier en France, depuis quelques années, d'ouvriers agricoles : ou ces ouvriers restent en France et se francisent, ou ils rentrent dans leur pays et oublient le peu de mots qu'ils ont appris. Pourtant, si le mouvement s'accentuait, il mériterait à l'avenir quelque attention. Disons que c'est peu probable, et concluons, au sujet de l'immigration polonaise en France, qu'elle a et ne peut manquer d'avoir

un contre-coup fort heureux sur la diffusion du français en Pologne.

2. Mais le français n'est pas seulement une langue considérée comme permettant à ceux qui la possèdent d'aller en France et peut-être d'y faire une carrière. C'est une langue dont *l'emploi sur place* va se développant. L'accaparement incontestable de certaines professions, de certains emplois publics par les femmes est un premier fait qui permet de constater les progrès du français. Fort peu nombreux jadis, et même il y a peu de temps, étaient les employés des postes et télégraphes, et même les employés des grandes maisons de commerce qui parlaient français; l'invasion de la femme dans les bureaux de tout genre a sensiblement modifié la situation, et cela d'une façon pour ainsi dire automatique, sans que personne ait réclamé en faveur du français.

Un second fait, c'est le caractère de plus en plus international pris par Varsovie (qui donne le ton à toute la Pologne). Pour nombre d'étrangers qui croient souvent leur séjour en Pologne purement provisoire et qui, pourtant, y sont depuis de longues années, le français est la langue qui « les sauve ». L'accroissement assez rapide du nombre des Russes en Pologne, loin de nuire au français, le sert, pour cette raison que les contacts se multiplient entre Russes et Polonais. Or, chacun de ces deux éléments ayant peu de plaisir à parler la langue de l'autre, le besoin d'une langue neutre et sympathique à l'un comme à l'autre fait employer aux Russes, comme aux Polonais, la langue française le plus fréquemment que faire se peut. Il est à remarquer que le gouvernement russe, désireux de russifier le pays, mais en même temps de donner à cette russification sa forme la moins choquante, la plus accommodante, introduit volontiers la jeune fille ou la femme russes dans les nouveaux emplois qu'il attribue à l'élément russe. Par là, d'une façon indirecte, il multiplie lui aussi le nombre des personnes en contact avec le public et susceptibles de parler le français, l'employé-homme se contentant plus fréquemment de ne parler que sa langue.

Depuis quelques années, il a été beaucoup question du

boycottage des Allemands ou des juifs en Pologne : la chose a eu, et a encore peut-être maintenant, moins d'importance qu'on n'a bien voulu le dire. En ce genre d'affaires, il y a toujours une part de bluff qu'il ne faut pas négliger : pourtant il est sûr que ces mouvements d'opinion ont amené l'élément commerçant polonais à entamer des relations avec des maisons françaises, grâce auxquelles il s'est efforcé d'échapper au quasi-monopole de l'Allemagne en Pologne, et que, d'autre part, l'élément juif, surveillant cet effort, a pris tout de suite le même chemin pour enlever à l'élément catholique jusqu'à l'ombre d'un avantage. Tout ceci a contribué à augmenter l'emploi du français dans le monde des affaires.

Enfin, dirai-je que le journalisme polonais me semble avoir des représentants plus incontestablement imprégnés de culture française qu'il y a dix ans? L'usage qui est fait, dans les journaux polonais, des coupures de journaux français est journalier et tellement abondant qu'il n'essaie même pas de se dissimuler. De plus, il est certain que *Le Figaro*, *Le Gil-Blas*, *la Revue des Français*, *La Vie*, *La Revue* ont des collaborateurs polonais dont le plus grand nombre et les plus influents ne me paraissent pas être ceux qui résident à Paris. Ces collaborateurs n'en sont que plus empressés à répandre autour d'eux les publications ou les journaux dans lesquels leur prose trouve une place parfois assez belle. Il est sûr, à l'heure actuelle, qu'aucun journaliste ne peut espérer faire une carrière en ne sachant que le polonais : il lui faut au moins savoir la langue du libéralisme européen. Le fait même qu'il existe à la Douma une députation polonaise fait un devoir à ceux qui aspirent à en être, de parler la langue dans laquelle (dans les réunions privées) on causera avec les Russes, et dans laquelle aussi on exposera, pour le public européen, dans des brochures ou des journaux, la situation telle qu'on veut la faire voir. Si belle, si pleine de dignité que soit la langue polonaise, c'est une impasse au même titre que toutes les langues sans caractère international et visiblement sans avenir international. A ce point de vue aussi, le français est un instrument actif de développement de la vie sociale polonaise, un complément dont les Polonais ne peuvent se passer sans se suicider, l'alle-

mand ne pouvant évidemment jouer pour eux le même rôle, l'anglais leur étant en général inconnu, et les journaux anglais acceptant d'ailleurs des articles en français de personnalités appartenant aux nationalités à public restreint.

Il en est de même au point de vue littéraire : le criterium, pour juger d'un écrivain, reste le succès ou l'insuccès de la traduction d'une de ses œuvres en français. Si Sienkiewicz a écrit en polonais, ce sont les traductions françaises de Kozakiewicz qui l'ont fait connaître au monde. C'est aux traductions de M. Casin que Reymont doit d'être quelqu'un dont on parle un peu. Ceux qui n'ont pas eu les honneurs de la traduction française les désirent; ceux qui ont cessé d'y aspirer sont regardés comme finis. Tout ceci en dit long aux gens de lettres sur l'utilité du français, et s'il y a des rebelles, ils sont de plus en plus discrets, de moins en moins convaincus, de moins en moins nombreux. Ils savent bien, du reste, que, pour eux non plus, l'allemand ne peut jouer le rôle du français. Ils savent bien que l'allemand ne fait pas volontiers la fortune des littérateurs à public restreint, à moins que ce ne soit pour s'en servir à gagner et à absorber ce public. Pour juger du prestige dont jouissent notre langue et notre culture en Pologne, point n'est besoin de mentionner les Polonais qui, çà et là, écrivent joliment le français en prose et en vers : il me suffira de citer un livre en polonais, mais qui mériterait, autant que tel livre d'un Américain sur la France, d'être traduit en français. Dans *Babylone*, M. St. Gonsiosowski démontre que Paris est tout autre chose que la Babylone cherchée par de nombreux dévoyés à l'étranger. C'est là un ouvrage qui honore à la fois son auteur et la France, et dont le succès nous a charmés autant que servis.

3. Dans le monde des écoles, la période qui s'étend de 1906 à 1913 a été signalée par des événements qui n'ont pas été sans exercer une influence assez sérieuse sur l'enseignement de la langue française. Le gouvernement russe ayant, à la suite du Manifeste impérial de 1905, accordé aux Polonais un certain nombre de libertés, il a cru, pour mettre l'enseignement en harmonie avec le nouvel état de choses, devoir autoriser les Polonais

à ouvrir des écoles privées où l'enseignement serait donné en langue polonaise et par des Polonais (exception faite pour l'histoire et la géographie). Aussitôt, il se fonda partout un nombre considérable d'écoles polonaises. Ces écoles parurent d'abord concurrencer dangereusement les gymnases et autres écoles de l'État où l'on enseignait en russe; mais, comme les diplômes qu'on y recevait n'avaient aucune valeur légale, les écoles russes « avec droits » ne s'en remplirent pas moins. Le résultat fut donc la multiplication du nombre des écoles et des élèves : il y avait encombrement dans les établissements d'enseignement avant 1905; à l'heure actuelle, si grand a été l'entraînement que le même encombrement subsiste, bien que le nombre des écoles (tant russes que polonaises) ait, dans l'ensemble, plus que triplé. Dans toutes ces écoles sont enseignés le français et l'allemand : le nombre des jeunes gens des deux sexes étudiant ces deux langues s'est donc considérablement élevé. Mais si l'on songe que c'est surtout la classe des petits marchands, des gens de métier, des employés de commerce qui a ainsi grossi les rangs des élèves de l'enseignement secondaire, et si l'on songe que personne jusqu'alors dans cette catégorie de jeunes gens ne soupçonnait ce que pouvait être la langue française; si l'on veut bien constater que cet élément de la population comprend une forte proportion de juifs parlant l'allemand à la maison, il apparaîtra clairement que *c'est le français qui a le plus profité de ce prodigieux essor des écoles dans notre région.*

Une modification survenue dans les programmes accuse ce bénéfice plus fortement encore. Tandis que jusqu'alors une langue étrangère était obligatoire (le français ou l'allemand), deux langues sont maintenant exigées. Les jeunes gens que le voisinage de l'Allemagne invitait précédemment à étudier l'allemand à raison des relations économiques multiples qui lient la Pologne russe aux pays de langue allemande, ne sont donc plus privés de la possibilité d'apprendre le français : il n'y a plus nécessité de choisir entre deux besoins, l'un plus immédiat que l'autre, entre des intérêts et des sympathies. La *langue française a donc également plus profité que l'allemand* de cette modification apportée aux programmes de l'enseignement secondaire.

Le boycottage de l'Université (russe) de Varsovie par la jeunesse polonaise a eu, comme nous l'avons vu, pour principal effet d'augmenter les connaissances en français d'un grand nombre de jeunes gens qui ont fait leurs études en France même. Il a eu un autre effet inattendu sur la jeunesse universitaire russe de Varsovie : les Russes ne constituaient jusqu'alors qu'une infime minorité dans cette université, la grève des étudiants polonais exposait donc les professeurs à faire leurs cours devant des auditoires extrêmement réduits. L'octroi par le ministre de l'Instruction publique aux élèves des séminaires russes du droit d'entrée (après examen) à l'Université de Varsovie, attira dans cette Université une foule de jeunes gens dont un certain nombre savait l'allemand, mais dont aucun ne savait le français, cette langue n'étant pas inscrite parmi les matières faisant partie du programme des séminaires. Ceci se passait en septembre 1908 : ces jeunes gens qui, *sans cette circonstance, n'eussent jamais appris le français*, durent donc en commencer l'étude, et, leurs connaissances ne pouvant donner les satisfactions qu'on pouvait attendre des étudiants ayant une autre origine, l'on en vint tout naturellement, pour remédier à ce mal, à *introduire la langue française dans le programme même des séminaires.*

En tout ceci, nous n'envisageons que les progrès des jeunes gens qui apprennent le français pour lire les livres français, pour parler notre langue ou pour l'écrire. Il y a lieu de parler de ceux qui se préparent à l'enseigner.

Une commission d'examen siégeant quatre fois l'an décerne des diplômes de « professeur d'enseignement privé » ou même de « professeur de gymnase ou de progymnase ». Or, bien que les luthériens soient nombreux dans la région, qu'ils parlent allemand et que les cérémonies du culte se fassent, en général, en allemand, bien qu'une nombreuse colonie de sujets allemands (35,000 à Varsovie) rendent la connaissance de l'allemand assez facile à acquérir, le nombre des candidats aux diplômes précités pour l'enseignement du français est au moins égal, quelquefois supérieur au nombre des candidats qui veulent enseigner l'allemand, et les exigences élevées par les examinateurs de français ne sont assurément pas moindres. J'ai été témoin de ce fait sur

lequel les examinateurs eux-mêmes avaient attiré mon attention.

De plus, il existe à Varsovie deux institutions préparant à l'enseignement des professeurs de langue : 1° *les classes pédagogiques* près le premier gymnase de demoiselles qui reçoivent uniquement des jeunes filles russes appelées à enseigner dans des gymnases ; 2° les *cours pédagogiques* près le quatrième gymnase de garçons, ouverts aux deux sexes et aux jeunes gens de toutes les confessions. Les classes pédagogiques existent depuis plus de vingt ans ; on peut donc juger de l'attrait qu'exercent les deux langues qu'on y enseigne. Or, une infraction a été faite ici, *uniquement en faveur de l'allemand*, à la règle qui réserve l'entrée de ces cours aux seules jeunes filles *russes orthodoxes* : les luthériennes sont admises, concurremment avec les orthodoxes, à entrer dans la classe allemande. Pourtant, malgré tout, *le nombre des candidates au concours d'entrée reste inférieur pour l'allemand*, et la connaissance même que possèdent de l'allemand les candidates admises est, de l'avis des examinateurs allemands eux-mêmes, inférieure à la connaissance que possèdent du français les candidates entrant à la section française. Il y a plus : bien que les luthériennes ne puissent espérer entrer dans la section française que si les orthodoxes ayant satisfait à l'examen d'entrée sont trop peu nombreuses, bien que cette supposition soit, en général, considérée comme d'une réalisation tout à fait improbable, presque à chaque concours, l'on voit des luthériennes se présenter à l'examen de français. 15 étudiantes au minimum, 20 au maximum sont admises dans chacune des sections : cette année, 29 candidates ont concouru pour l'allemand, 42 pour le français.

Le cours pédagogique près le quatrième gymnase de garçons commence sa deuxième année d'existence : le nombre des élèves qu'on y admet n'est pas limité. Il a été dans la proportion de 3 pour l'allemand à 8 pour le français. Mais comme il serait téméraire de tirer des conclusions d'une expérience si courte, abstenons-nous de toute conclusion, en constatant du moins que ce début ne nous est pas défavorable.

La situation de la langue française dans les établissements d'enseignement, telle qu'elle résulte des programmes, des circonstances locales et de l'état d'esprit de la jeunesse studieuse,

peut donc être regardée par nous comme bonne, sans qu'il y ait lieu de craindre qu'on nous accuse de présomption.

4. Au reste, les Français de la région, assez peu nombreux, mais représentant des intérêts considérables, déploient une activité qui va croissant, se réglant et coordonnant de plus en plus ses efforts. Leur nombre est inférieur à 2,000 et ils sont dispersés à Czenstochowa, Dombrowa, Sosnowice, Nowo Radom, Lodz, Varsovie et autres lieux; mais si l'on groupe en un faisceau les mines, usines métallurgiques, électriques, tissages, filatures, etc., qu'ils exploitent à l'aide de capitaux français, on constate qu'ils dirigent une armée de 30,000 ouvriers. Toutes ces entreprises sont en pleine prospérité : il y a lieu de noter que les Français du département du Nord jouent ici un rôle de premier ordre. Fait typique, la Société d'éclairage électrique de la ville de Varsovie, d'abord franco-allemande et dirigée par un Allemand, a pris un grand essor du jour où le directeur allemand a fait place à un ingénieur français du Nord. Les industries belges de la région (céramique, etc.) n'étant nullement en concurrence avec les sociétés françaises, mais les unes complétant plutôt les autres, il règne une incontestable cordialité entre Français et Belges en Pologne. Une chambre de commerce française est actuellement en formation : son siège est Varsovie et elle comprendra un certain nombre de personnalités polonaises.

Au point de vue du développement de la langue française, la prospérité des colonies françaises de la Pologne russe est un fait fort important. Les établissements français sont très recherchés et les employés ou techniciens polonais possédant le français s'efforcent à l'envi d'y entrer en service. D'autre part, la puissante société métallurgique la *Huta Bankowa* (Dombrowa), la société Motte et Cie (Czenstochowa), la société Allart, Rousseau et Cie (Lodz) ont créé pour les enfants de leurs employés, tant français que polonais, des écoles françaises. Des cercles français, mais ouverts à tous les employés sans distinction, existent à Czenstochowa, à Dombrowa, à Nowo Radom, à Varsovie. Des salles de spectacle où l'on joue en français existent, depuis dix ans, à Czenstochowa et à Dombrowa. L'un des derniers directeurs

de la maison Allart, à Lodz, a créé et formé une troupe d'amateurs *français et polonais* qui, jouant *Blanchette*, de Brieux, devant un public surtout *allemand*, a tiré d'une seule représentation au profit des sinistrés *italiens* du tremblement de terre de Messine, *8,000 francs nets*, et, d'une représentation postérieure au profit des inondés parisiens, 40,000 francs.

Enfin, en 1910 (novembre), a été créée à Varsovie une section de l'Alliance française « dont le rayon s'étend sur les dix gouvernements du royaume de Pologne » ; dès 1911, l'action de l'Alliance française de Varsovie s'est étendue à Lodz; dès 1912, à Dombrowa. Des conférences (deux par mois en moyenne) ont été organisées, à Varsovie d'abord, puis à Lodz et à Dombrowa: les membres de l'Alliance française (150 d'abord, 500 ensuite) renforcés par un public nombreux et choisi, ont voulu entendre des personnalités comme MM. D'Arsonval, de l'Académie des sciences; Delbet, de l'Académie de médecine; Jean Richepin, de l'Académie française; Ch. Diehl, de l'Académie des inscriptions; Lacour-Gayet, de l'Académie des sciences morales, Paul Renard (commandant), du Parc aérostatique de Chalais-Meudon; Henri Lichtenberger, professeur de Sorbonne; André Lichtenberger, le romancier bien connu, etc., etc. Ils ont entendu avec un bienveillant et inlassable intérêt les conférences données sur les écrivains français ou des provinces françaises par des Français de Varsovie ou de Lodz. Ils ont eu l'extrême satisfaction d'entendre parler, en un français fort bon, plusieurs Russes ou Polonais, dont Mlle Ioteyko, du Laboratoire de pédologie de Bruxelles.

L'Alliance a créé à son tour une troupe de théâtre d'amateurs, qui, depuis deux ans, n'a pas donné moins de dix pièces et plusieurs soirées-concerts. Il est impossible de passer sous silence le fait que la presse fait l'accueil le plus chaud aux représentations de l'Alliance française, qui sont extrêmement courues et d'une belle tenue : il est certain, par exemple, qu'une pièce en vers, comme le *Flibustier*, de Richepin, est difficile à lancer devant le public d'une grande ville comme Varsovie, et pourtant cette pièce a fort bien réussi.

Depuis 1911, l'Alliance française possède une bibliothèque et

une salle de lecture, de plus en plus fréquentées à mesure qu'elles s'enrichissent : plus d'un millier de volumes ont été achetés, beaucoup de dons nous sont venus. S'il nous était possible de développer rapidement notre bibliothèque (le prêt des livres est gratuit) et aussi de multiplier indéfiniment le nombre de nos journaux et de nos revues, on s'apercevrait vite que ce n'est pas le public qui nous manque, mais que c'est nous qui n'arrivons pas à le satisfaire. Malheureusement nos ressources sont limitées.

Depuis 1911 également, l'Alliance française a son organe officiel, *Le Bulletin français de Varsovie*, qui paraît chaque fois qu'il y a lieu d'annoncer une conférence, une représentation, une soirée de la société, mais qui contient aussi des nouvelles ou des articles de nature à intéresser notre public. Ce bulletin est adressé gratuitement à tous les membres et à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à notre action. Il a été adressé à *tous les médecins* de Varsovie pour la conférence d'Arsonval sur « l'électricité et ses applications à la médecine » ; à tous les abonnés de l'Opéra pour la conférence-concert de M. Landormy, sur la musique française d'aujourd'hui ; à tous les artistes de la Société des Beaux-Arts, pour la conférence de M. Réau, directeur de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, sur Rodin, etc. C'est donc un organe de propagande qui touche, tour à tour, toutes sortes de personnes appartenant à l'élite de la société. Les annonces suffisent à faire vivre cet organe, de format d'ailleurs très modeste et dont le nombre de pages varie selon les besoins (de 4 à 32).

A la fin de 1912, une école maternelle a été créée qui est fréquentée, dès maintenant, non seulement par des enfants français ou belges, mais aussi par des polonais et des russes.

Il n'est donc pas exagéré de parler, comme nous le faisions en débutant, d'un réveil de l'activité française en Pologne, et de dire que la langue française en profite d'une façon immédiate.

5. Si, du reste, cette langue ne faisait pas de progrès dans ce pays, il y a des choses qui resteraient inexplicables. La maison qui, a Varsovie, est à peu près exclusivement chargée de la vente

des journaux français de toutes sortes (journaux de modes, journaux politiques, périodiques hebdomadaires, bi mensuels, etc.) accuse, depuis dix ans, une augmentation de 40 p. c. de son chiffre d'affaires, et cela bien que le prix des journaux eux-mêmes et les frais de transport aient diminué. La maison de librairie qui, à Varsovie, vend le plus de livres français a triplé en cinq ans son chiffre d'affaires pour cette spécialité : ce chiffre annuel dépasse maintenant 200,000 francs. Les librairies concurrentes ne semblent d'ailleurs nullement faire les frais de ce succès : elles sont aussi presque toutes en progrès sur ce point. Et, sans doute, certains romanciers de bon aloi (André Lichtenberger, Henri Bordeaux, Romain Rolland) sont pour quelque chose dans cet essor de la librairie française, mais le plus curieux, c'est que les libraires prétendent que le livre scientifique et le livre d'art progressent beaucoup plus que le roman. La place qu'ils font dans leurs vitrines à ces diverses catégories de livres donne à croire qu'il en est bien ainsi. Il est à supposer qu'on met à l'étalage les marchandises qui doivent attirer le public : or, les livres scientifiques français y dominent. Donc, on peut admettre que le public cultivé, sérieux, est celui qui, de plus en plus, recherche le livre français. On peut croire, du reste, que ce résultat est en même temps le principe causal d'un développement ultérieur de notre langue. Comme tous les progrès déjà réalisés, celui-ci en contient d'autres à l'état de germes.

Les raisons des tranquilles progrès de la langue française ici tiennent d'ailleurs à ce fait que ces progrès, avantageux et agréables à tous, ne peuvent en aucun cas être dangereux, ni pour les Polonais qui constituent la majorité de la population, ni pour les juifs qui détiennent le commerce, ni pour les Russes qui possèdent le pouvoir. A la vérité, on en peut dire tout autant presque partout dans le monde, et même en Belgique. Travailler à l'expansion de la langue d'un peuple envahissant et menaçant serait s'exposer à être facilement absorbé par lui, s'il tentait une agression qui réussit. D'autre part, on peut toujours craindre que le malaise créé par l'attitude menaçante d'un peuple n'amène d'autres peuples à se grouper pour leur propre défense et à faire reculer la menace, affaiblissant ainsi le prestige d'une

langue qui devrait trop à l'emploi de la force. Les progrès de la langue française au XVIIIe siècle sont d'autant plus frappants qu'à cette époque nous ne prétendons à aucune espèce d'hégémonie politique sur l'Europe. La langue française d'aujourd'hui, qui n'est redoutable à personne, mais utile à beaucoup, échappe aux inquiétants aléas précités. Ses progrès viennent de la sécurité parfaite avec laquelle, en tous pays, on peut la choisir comme langue internationale.

Les profit que les Flamands français de Pologne russe ont su tirer des avantages offerts par la langue française, le profit qu'en savent partout tirer les Belges, rend incompréhensible en Pologne, l'hostilité des Flamingants à une langue qui doit multiplier, pour un peuple aussi entreprenant que les Belges, les débouchés de toutes sortes, alors que le flamand apparaît comme un obstacle au développement des relations aussi bien commerciales qu'intellectuelles.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Bulgarie,

PAR

J. GUILLEBERT,
professeur et publiciste à Sophia.

Avant d'examiner la situation particulière de la langue française en Bulgarie, il n'est pas inutile de constater d'abord qu'en général, depuis une quinzaine d'années surtout, l'étude et l'emploi d'une langue auxiliaire, d'une portée plus vaste que celle des langues locales, se sont très largement développés dans la péninsule balkanique. Le français et l'allemand ont presque exclusivement profité de cette disposition. On trouve quelques personnes parlant l'anglais, mais c'est une minorité infime. On est ainsi amené à reconnaître que l'allemand, dans cette partie de l'Orient, est plus répandu qu'il ne l'était autrefois.

Le français a-t-il souffert de cette concurrence? En ce qui concerne la Bulgarie, on peut répondre non en toute assurance. Dans le monde commercial, étant donnés le nombre de maisons allemandes représentées ou installées dans le pays et l'importation considérable de produits manufacturés autrichiens et allemands, il est inévitable que l'allemand soit plus employé que le français; toutefois, cette prédominance est plus sensible

dans le commerce en gros que dans le commerce en détail ; dans les magasins de luxe on parle plutôt le français et les représentants de maisons allemandes ou autrichiennes établis en Bulgarie parlent presque tous également le français. D'ailleurs, les commerçants israélites sont très nombreux et ce sont généralement de bons propagateurs de la langue française : tous les israélites sujets bulgares sont d'origine espagnole.

Dans la haute société, où pénètre le corps diplomatique, on emploie exclusivement le français. Parmi les fonctionnaires supérieurs, les professeurs, les avocats et les médecins, le français et l'allemand sont à peu près à partie égale, car les jeunes Bulgares vont aussi bien parfaire leurs études en France qu'en Allemagne. Généralement ils préfèrent la France, mais un certain nombre choisissent l'Allemagne, parce que les conditions matérielles de la vie s'y harmonisent mieux avec la modicité de leurs ressources. Cependant, ceux qui étudient en Allemagne, y apprennent aussi le français ; ils le parlent toutefois avec moins de facilité que l'allemand qu'ils emploient naturellement de préférence, en raison de cette facilité même.

En dehors de ces milieux spéciaux où l'usage d'une langue étrangère est, pour ainsi dire, de rigueur, il y a la grande masse des simples fonctionnaires et employés, des commerçants ordinaires, des boutiquiers, du peuple enfin, qui n'usent ordinairement que de leur langue maternelle. Mais, dans cette agglomération, il existe une quantité importante de gens qui parlent facilement le français et un nombre encore plus considérable de personnes qui seraient peut-être embarrassées pour soutenir une conversation un peu longue en français, mais qui comprennent cette langue, qui l'entendent et la lisent avec plaisir. Ainsi, le comité de l'Alliance française de Sophia compte 300 membres, dont les neuf dixièmes sont Bulgares ; il y a d'autres comités à Philippopoli, Varna, Tirnovo, Kustendil, Harmanli. A Tirnovo, ancienne capitale de la Bulgarie du moyen âge, où les traditions et les mœurs bulgares sont le plus fortement enracinées, où les étrangers ne pénètrent pour ainsi dire pas, j'ai été fort surpris de voir, un jour, plus de 300 personnes réunies dans la salle du théâtre pour entendre une conférence

en français que le comité de l'Alliance française de cette ville m'avait demandée.

A Sophia, l'Alliance française donne des conférences mensuelles très suivies. Tous les conférenciers français qui viennent en Bulgarie ont toujours un auditoire nombreux, quel que soit le public auquel ils s'adressent.

Le français est, en effet, très largement enseigné en Bulgarie. Lorsque les enfants ont passé quatre ans à l'école primaire, ils entrent au progymnase, puis de là au gymnase. Le programme du progymnase comprend une langue vivante obligatoire, français ou allemand; l'enseignement de cette langue vivante, après les trois ans du progymnase, se continue pendant les cinq années du gymnase. Sur le nombre total des élèves, plus des quatre cinquièmes choisissent le français. L'année dernière, le ministère de l'Instruction publique de Bulgarie a organisé, pendant les vacances, un cours gratuit de littérature et de diction françaises et allemandes au profit des professeurs de progymnases. Sur les 110 professeurs des deux sexes qui se sont fait inscrire à ces cours, il y en a eu 109 pour le français et 1 pour l'allemand. Le cours d'allemand a dû être annulé. Le ministre m'avait chargé de ce cours et j'ai constaté avec plaisir que la plus grande partie de mes auditeurs parlaient très bien notre langue.

A l'Université de Sophia, il y a un cours de langue et de littérature françaises.

En dehors de l'enseignement officiel du français, il existe en Bulgarie un nombre important d'écoles privées, dirigées par des communautés catholiques, dans lesquelles l'enseignement est donné en langue française.

Pour les garçons, l'établissement le plus important de ce genre est le collège français de Philippopoli, dirigé par des Pères Assomptionnistes français, où l'on donne l'enseignement secondaire complet. Ce collège possède, depuis quinze ans, le privilège de délivrer des diplômes donnant accès aux Universités; ces diplômes sont assimilés aux diplômes de baccalauréat en France. On y a ouvert parallèlement un second cycle d'études, une section d'études commerciales reconnue par l'État bulgare. Les programmes sont exactement ceux des lycées en

France. Ce collège comptait, cette année, 320 élèves, dont 110 internes, et 30 professeurs. Pour donner une idée de la faveur dont jouit cet établissement auprès des familles du pays, nous noterons en passant, qu'au début de l'année scolaire, pour 60 places libres, il y a eu 550 demandes d'admission.

Des professeurs de ce collège font, au Club militaire de Philippopoli, un cours gratuit de français, suivi par 50 officiers environ.

Les Pères Assomptionnistes ont fondé, en dehors de ce collège, deux succursales : une à Varna, avec 6 classes, 170 élèves, dont 40 internes, et 9 professeurs, et une autre à Karagatch (Andrinople), avec 6 classes, 160 élèves, dont 45 internes, et 10 professeurs. Ils ont encore à Karagatch un séminaire uniate (orthodoxes grecs soumis au pouvoir spirituel du Pape), avec 40 élèves et 4 professeurs.

A Yamboli, un prêtre de la même communauté, assisté de deux autres professeurs, fait un cours de français pour adultes, suivi par 40 auditeurs environ.

A Sophia, nous avons une école catholique de garçons, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, français et allemands. Dans les quatre classes inférieures, l'enseignement est donné en allemand, avec préparation aux éléments de la grammaire française; à partir de la cinquième classe jusqu'à la neuvième, classe commerciale supérieure, l'enseignement est donné en français. Cette école reçoit annuellement un peu plus de 400 élèves, dont une centaine de pensionnaires; elle compte 17 professeurs, dont 12 religieux et 5 laïques.

Parmi les maisons que nous venons de citer, celles de Philippopoli, de Sophia et d'Andrinople sont déjà anciennes; celle de Varna est de fondation plus récente: elle a de douze à quinze années d'existence et s'est surtout développée depuis les cinq dernières années.

Pour les filles, nous comptons d'abord les écoles suivantes, placées sous l'administration des Pères Assomptionnistes : à Varna, un magnifique établissement, le pensionnat Saint-André, dirigé par des sœurs françaises, les Oblates de l'Assomption, avec 300 élèves environ, dont 60 pensionnaires, et 26 sœurs; à An-

drinople, l'externat Sainte-Hélène, dirigé par les sœurs du même ordre, avec 150 élèves et 8 sœurs ; à Karagatch (Andrinople), les mêmes religieuses ont ouvert récemment un pensionnat qui compte 110 élèves et 18 sœurs ; à Yamboli, une école, avec 90 élèves et 8 sœurs, ouverte depuis une douzaine d'années.

Une autre communauté religieuse, les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, a fondé en Bulgarie trois établissements importants ; le plus ancien est celui de Sophia, qui date de 1880. Cette maison compte, en chiffre rond, 400 élèves, dont 90 pensionnaires, et 20 sœurs. L'instruction est donnée en français ; l'allemand y est enseigné à titre facultatif. D'ailleurs toutes les sœurs sont françaises. De la section enfantine au cours supérieur on compte 10 classes. Ensuite vient la maison de Bourgas, fondée en 1892, qui compte 120 élèves et 8 sœurs, puis celle de Philippopoli, fondée en 1900, qui compte aujourd'hui 210 élèves avec 14 sœurs.

A Roustchouk, les Dames de Sion ont un établissement très réputé dans le pays ; il compte une centaine d'élèves, la plus grande partie internes, et 35 sœurs, dont 16 professeurs et 19 sœurs employées à la direction et à l'entretien de la maison. Il y a 4 classes primaires, 6 classes secondaires et une 7e classe pour les élèves qui se préparent aux examens du brevet simple.

L'enseignement étant donné en français dans toutes ces maisons, le gouvernement de la République française a institué à Sophia deux jurys d'examens, qui fonctionnent chaque année, pour la délivrance des certificats d'études primaires élémentaires et des brevets simples. Cette année, malgré les circonstances très défavorables et la suppression presque complète des moyens de transport pour tout ce qui n'est pas militaire, 40 candidats des deux sexes se sont présentés pour le certificat d'études primaires et une dizaine pour le brevet.

Dans cet ensemble d'efforts en faveur de l'expansion de la langue française, l'Alliance française joue le rôle qui lui est assigné par ses statuts. Partout où on a pu réunir le nombre nécessaire d'adhérents, des comités ont été formés, et ces comités ont pour première tâche d'organiser des centres de réunion, avec salles de lecture pourvues de bibliothèques et de journaux

et revues, et des cours de français pour jeunes gens et adultes. Le comité de Sophia a, en outre, il y a quatre ans, fondé des cours de vacances pour les instituteurs et institutrices bulgares qui se préparent à enseigner le français. Ces cours sont suivis chaque année par une trentaine d'élèves ; ce nombre ne saurait augmenter de beaucoup, parce que, la seconde année, les auditeurs des cours de Sophia, encouragés par les résultats obtenus, se rendent en France, surtout à Nancy et à Grenoble ; ils se sentent assez familiarisés avec la langue française pour suivre avec fruit les leçons des professeurs français ne sachant pas le bulgare.

En somme, le français est la langue auxiliaire préférée en Bulgarie. On apprend l'allemand par nécessité, lorsqu'on en a besoin pour la carrière commerciale ou lorsque les circonstances ont entraîné les étudiants vers les universités allemandes, mais on apprend le français par goût. A l'appui de cette appréciation, nous pouvons citer un fait. Il existe à Sophia une école allemande laïque, très fréquentée, puisqu'il y a dans la ville une dizaine de mille d'étrangers de langue allemande ; mais on y voit très peu d'élèves bulgares, tandis que les élèves de cette nationalité constituent la très grande majorité des écoles privées où l'enseignement est donné en français. Nous ajouterons que, à l'école allemande même, l'enseignement du français figure dans le programme des études. La préférence marquée que les Bulgares témoignent en faveur du français ne pourra que croître après l'annexion d'une partie de la Thrace et de la Macédoine, où le français est, depuis longtemps, la langue auxiliaire imposée par la diversité des races qui peuplent ces contrées.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Macédoine,

PAR

J. LECOQ,
directeur du Lycée français à Salonique.

Je m'excuse tout d'abord auprès du Congrès de ne point lui adresser, comme je l'aurais désiré, un rapport appuyé sur des documents et des statistiques. Mais j'ai reçu l'invitation du Comité à la fin de juin, à un moment où, en raison des événements de toute sorte, il m'était matériellement impossible de réunir les documents essentiels. C'est de France, et uniquement sur mes souvenirs, que je rédige le présent rapport. Au fond mon regret s'atténue quand je songe au peu d'exactitude de toutes les statistiques faites en Orient, qui ne méritent qu'un crédit très limité et, d'autre part, en présence de la transformation que subit en ce moment la Macédoine, transformation qui va s'accentuer encore demain, les statistiques d'hier, même en les prenant pour sérieuses, ce qu'elles ne sont pas, n'offriraient plus guère qu'un intérêt historique. Ce qui était vrai alors, ce qui est vrai même aujourd'hui peut très bien ne l'être plus demain. Ceci posé, il n'en est que plus intéressant de se rendre compte, même approximativement, de la situation occupée

actuellement par la langue française dans ces régions troublées depuis des siècles, que la guerre dévaste depuis plus de neuf mois, et qui sont l'objet de si âpres convoitises internationales, ne serait-ce que pour essayer de pronostiquer ce que cette situation a chance de devenir quand, avec la paix, une nouvelle organisation politique régira ces divers territoires, que jadis réunissait une domination unique, si faible fût-elle, et qui vont maintenant être partagés entre les vainqueurs.

La situation de la langue française était, sous la domination turque, on peut le dire, privilégiée en Macédoine, au moins dans les centres, dans les grandes villes et tout particulièrement à Salonique. La langue française pénétrait évidemment dans l'intérieur — où ne pénètre-t-elle pas en Orient? — mais d'une façon restreinte. Quelques maîtres envoyés par l'Alliance israélite universelle y propageaient, concurremment avec quelques missionnaires, notre langue; mais la langue française demeurait, dans les villages et les petites villes de l'intérieur, l'apanage des gens ayant quelque instruction, appartenant aux classes relativement aisées, voyageant, sortant de chez eux, et pouvant utiliser leur connaissance de notre langue. Le paysan, l'ouvrier l'ignoraient et ils continueront à l'ignorer très probablement ; au contraire, dans les villes importantes, le français, on peut le dire, domine presque : que ce soit à Monastir, à Serrès, à Cavalla ou à Drama, le français est répandu à un degré dont on ne peut avoir l'idée quand on n'a pas voyagé en Macédoine.

Je voudrais, à ce propos, citer un simple fait qui me paraît significatif : l'autorité grecque fit, en mai dernier, procéder dans la ville de Salonique à un recensement de la population : chaque recensé devait, entre autres renseignements, indiquer à quelle langue il appartenait, et par là on voulait dire la langue dans laquelle il avait été élevé, celle qui se parlait couramment dans sa famille. Plusieurs internes du lycée français, orginaires de Monastir, ottomans de nationalité, israélites de religion, n'ayant d'ailleurs jamais quitté la Macédoine, insistèrent pour être recensés comme étant de langue française, cette langue étant, disaient-ils, la première qu'ils eussent parlée et celle dont on se servait journellement chez eux.

Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier qu'au point de vue des langues la Macédoine est une véritable Tour de Babel : il n'y a nulle part, en Macédoine, de langue du pays ; il y en a une multitude — grec, turc, albanais, judéo-espagnol, bulgare, serbe, kousso-valaque ; — selon les localités telle de ces langues a une tendance à prédominer, mais au fond, sauf dans de très rares exceptions et dans un rayon très restreint, aucune ne règne en souveraine.

Il n'est pas dès lors étonnant, et il devient compréhensible que d'une manière instinctive on ait cherché une langue qui pût être entendue de tous, une langue complémentaire.

Le patriotisme très jaloux de chacune des races qui peuplent la Macédoine n'aurait permis à aucun des idiomes locaux de prendre le pas sur les autres. Le français, si largement répandu dans tout le Levant, se trouvait en quelque sorte tout désigné pour jouer ce rôle de langue complémentaire ; et il le joua de telle façon que, de langue complémentaire, il devint pour beaucoup langue principale.

C'est à Salonique que ceci apparaît avec la plus grande netteté. J'ai, au début de ce rapport, mis le Congrès en garde contre les données des statistiques faites en Orient. Rien n'est plus significatif à cet égard que l'incertitude qui règne au sujet du chiffre de la population d'une grande ville comme Salonique, incertitude qui s'accroît quand on veut essayer de décomposer cette population en ses éléments ethniques. Les statistiques donnent à Salonique, les unes 120.000, les autres 150.000, d'autres 180.000 habitants. La vérité est qu'on ne sait rien de précis. Les statistiques officielles faites du temps de la dénomination ottomane sont de pure fantaisie. Il faut espérer que le recensement auquel les autorités helléniques ont procédé donnera des résultats plus sérieux, encore qu'à mon sens il ait été fait un peu hâtivement.

Comment se décompose à peu près cette population ? La majorité en est israélite : c'est là un point hors de tout conteste. Il semble qu'il y ait à Salonique de 70.000 à 80.000 israélites. L'élément ethnique le plus nombreux et le plus important est ensuite l'élément grec qui doit compter de 20.000 à 30.000 res-

sortissants; la communauté bulgare semble comprendre de 10.000 à 12.000 unités; les Serbes sont beaucoup moins nombreux; les Albanais ne constituent pas une communauté à proprement parler : il sont assez nombreux mais isolés, divisés d'ailleurs suivant la religion dont ils relèvent : musulmane, orthodoxe ou catholique.

Il est entendu, d'autre part, que cette division de la population de Salonique ne tient aucun compte de la nationalité civile ou sujétion, qui, en Macédoine, était jusqu'à présent d'importance secondaire. Ce qui était et est encore essentiel, ce qui différencie fondamentalement les individus, ce qui constitue le signe qui permet de les classer dans une des catégories ethniques, c'est la langue et c'est la religion.

Il convient maintenant d'ajouter aux catégories déjà énoncées les musulmans, au nombre de 20.000 à 25.000; mais les événements actuels ont déjà amené parmi eux une émigration assez considérable. Du reste, la plus grande partie de ces musulmans ne sont pas des Turcs, ni même des musulmans purs, mais appartiennent aux trois sectes très spéciales des *dolmés* ou *deunmés*, juifs convertis à l'islamisme il y a quelque deux siècles, et que les musulmans ont toujours, d'ailleurs, tenus en défiance malgré leurs réelles qualités et leur valeur sociale.

Quelque approximative que soit cette statistique rudimentaire, elle suffit à faire comprendre que jamais les Turcs, en dépit de leurs efforts, n'ont pu, en Macédoine, imposer l'usage pratique de leur langue, surtout à Salonique. Le turc y était une des langues les moins couramment parlées, et la situation de tel *vali* que j'ai connu et qui ne parlait que le turc, était vraiment digne de compassion. Il était véritablement isolé et ne communiquait avec le pays qu'il administrait que par l'incommode entremise des drogmans. Son administration s'en ressentait, et on peut dire que, pendant un séjour de quatre ans, il n'a jamais rien compris à ce qui se passait autour de lui.

La langue populaire des israélites est le judéo-espagnol. La communauté juive de Salonique est issue d'une émigration de juifs espagnols, chassés d'Espagne par la Sainte Inquisition, qui se sont établis à Salonique et y ont prospéré. Ils ont gardé

leur langue d'origine, qui s'est d'ailleurs fortement contaminée de mots empruntés aux divers idiomes du pays ; elle conserve cependant en grande partie sa physionomie première. Mais cette langue, comparable à ce qu'est le Yiddish pour les juifs originaires de pays de langue allemande, toute répandue qu'elle soit dans le peuple, reste un idiome particulier, une sorte de patois, que, dans la bourgeoisie, on rougit un peu d'employer. Elle offre, d'autre part, cette complication qu'elle s'écrit en caractères hébraïques, si bien que certains la comprennent et la parlent qui seraient très empêchés de la lire. Cependant il paraît en judéo-espagnol un journal quotidien et même un journal hebdomadaire satirique. Mais l'importance de ces organes est peu de chose, si on les compare au journal quotidien en français l'*Indépendant*, qui exprime les opinions de la communauté juive et est très répandu à Salonique et en Macédoine.

Au fond, l'usage constant du judéo-espagnol est restreint à la classe ouvrière; mais, même dans cette classe, il est rare qu'on se contente de cette langue et qu'on n'y ajoute pas la connaissance plus ou moins étendue du français. Cette diffusion du français dans les classes pauvres de la communauté israélite est due aux efforts incessants de l'Alliance israélite universelle, dont les écoles ont rendu et rendent à notre langue en Orient, et en particulier à Salonique, des services éminents qu'il est de toute justice de signaler hautement.

Grâce à ces écoles, à Salonique, 5,000 enfants appartenant à toutes les classes, non seulement apprennent le français, mais apprennent *en français*, avec les livres, les méthodes employés dans les classes primaires de France. Jadis, on parlait assez couramment l'italien à Salonique : on constate que dans la classe ouvrière, chez les portefaix, les pêcheurs, les cochers, les manœuvres, on en rencontre un certain nombre qui parlent un peu l'italien, mais ce sont tous des hommes ayant dépassé la quarantaine. Les jeunes ignorent l'italien et presque tous parlent le français, et c'est là l'œuvre de l'Alliance israélite universelle.

Après le judéo-espagnol, il semble bien que la langue la plus répandue à Salonique, après le français, soit le grec. La commu-

nauté est nombreuse: le littoral de la mer Egée est exclusivement habité par des populations de langue et de religion grecques avec lesquelles des relations constantes existent grâce au mouvement du cabotage, qui est intense.

Au moment où nous nous trouvons et qui va marquer pour la Macédonie et pour Salonique la date la plus importante de leur histoire, il est intéressant de se rendre compte de l'importance réelle de la langue grecque, qui, parlée par un nombre respectable d'habitants comme langue maternelle, se répand en raison de son utilité générale dans le Levant et aussi grâce aux artisans et aux commerçants grecs, tandis qu'elle pénètre, par les domestiques, dans les familles bourgeoises. Il est hors de doute que, devenant langue officielle, le grec va recevoir un nouveau développement. Il me paraît intéressant de relever, au moment où nous sommes, la situation précise qu'il occupe dans le pays.

L'usage des autres idiomes locaux est restreint aux communautés qui les parlent: c'est ce qui arrivera de plus en plus pour le turc; c'est ce qui arrive déjà pour les langues slaves : serbe, bulgare, qui ne sont pas employées en dehors des communautés slaves, sauf par ceux qui sont en relations constantes avec ces communautés; il en est de même de l'albanais.

En résumé, la situation se ramène à ceci: des idiomes locaux, particuliers à chaque individu selon sa race et sa religion; de ces idiomes locaux, l'un est très largement répandu en raison de l'importance numérique de la communauté israélite, mais il est sans rayonnement en dehors des milieux israélites où même il subit une certaine défaveur. Au contraire, le grec, qui avait déjà, avant les événements actuels, une certaine importance, puisqu'à Salonique même plusieurs quotidiens en langue grecque paraissaient depuis longtemps, est appelé à voir son importance s'accroître d'une façon considérable dans un avenir très prochain, et, par conséquent, peut-être à entrer, dans une certaine mesure, en concurrence avec le français.

Quant aux langues européennes, aucune ne peut, même de loin, lutter avec le français. La plus répandue serait l'italien qui, comme je l'ai déjà indiqué, a perdu beaucoup de terrain depuis trente ans. Cependant, l'Italie ne marchande pas l'argent pour

soutenir ses écoles et doter ses hôpitaux et ses œuvres : elle dépense presque sans compter, tandis que la France marchande son concours financier aux œuvres qui propagent notre influence et liarde alors qu'il faudrait avoir la main largement ouverte.

L'anglais n'est pour ainsi dire pas parlé à Salonique : la colonie anglaise y est, d'ailleurs, extrêmement réduite ; quant à l'allemand, malgré les relations commerciales qui unissent Salonique à l'Autriche, il est dans une situation secondaire, en dépit de deux écoles allemandes dont l'une au moins a une certaine importance et malgré les efforts opiniâtres du *Hilfsverein für Jungen Judæen* qui contrecarre obstinément la propagande de l'Alliance israélite universelle.

Salonique est peut-être — et cela en grande partie par la faute du commerce français — sous la domination économique de l'Autriche ; mais cette domination ne va pas jusqu'à imposer la langue. On sait de l'allemand à Salonique, parce que tout Salonicien est peu ou prou polyglotte (tout le monde à Salonique parle convenablement trois ou quatre langues), mais on n'y parle pas allemand d'une façon courante.

J'en ai assez dit, me semble-t-il, pour que l'on puisse déduire des données précédentes la situation vraiment unique qu'occupe actuellement le français à Salonique. Les Saloniciens aiment à répéter qu'il est la vraie langue du pays et jusqu'à un certain point, peut-être, sont-ils fondés à le dire. Ce qui est certain, c'est que la langue française est devenue peu à peu plus qu'une langue auxiliaire : pour beaucoup de Saloniciens elle est devenue la langue principale, celle dans laquelle se formulent tout naturellement leurs pensées, tranchons le mot : leur *vraie langue maternelle*. Il ne faut pas oublier qu'aux 5,000 enfants de toutes classes qui suivent les cours de l'Alliance israélite universelle, il convient d'ajouter les 660 élèves des établissements de la Mission laïque et les élèves des écoles confessionnelles françaises, dont je ne sais pas le nombre précis mais qui constituent un noyau fort respectable. Pour tous ces enfants, la langue d'enseignement est le français. En plus, 8,000 enfants environ, dans les diverses écoles, apprennent du français : pour un nombre important de ces enfants, une partie de l'enseignement est donné en

français : ainsi à l'école Térékki, école musulmane, le directeur est Français et les cours techniques sont tous professés en français. Il en est de même à l'école de commerce bulgare, à l'école de commerce roumaine. A l'école allemande, on est obligé de donner à l'étude du français à peu près le même nombre d'heures qu'à l'étude de l'allemand.

La vérité est que, pour un Salonicien, la connaissance du français est une nécessité, et que cette nécessité, jusqu'à présent, n'a cessé de s'accentuer, surtout pour quiconque veut, soit se consacrer aux professions libérales, soit — ce qui est le cas de presque tous les Saloniciens — entrer dans la banque ou faire du commerce.

Pour tout cela, la première condition est de savoir le français, de le parler couramment, de l'écrire correctement.

Telle est, ou plus exactement telle était, au moment où a disparu la domination ottomane, la situation toute spéciale et vraiment privilégiée de la langue française dans les centres de la Macédoine et, en particulier, à Salonique. Que va devenir cette situation après la révolution profonde qui vient de bouleverser de fond en comble l'état politique de la Macédoine et va instaurer dans ce pays, si profondément troublé jusqu'à présent, un ordre de choses nouveau? C'est là une question qui vient tout naturellement à l'esprit et je n'ai pas dessein de l'éluder. Je demanderai seulement la permission d'être extrêmement prudent à ce sujet, d'abord parce qu'il est toujours dangereux de prédire l'avenir, et ensuite parce qu'en cette matière très délicate je ne voudrais froisser aucune susceptibilité.

D'une façon générale, les deux nations alliées dont les armes, déjà victorieuses des Turcs, viennent encore de triompher dans la seconde lutte où elles se sont trouvées engagées et qui semblent devoir se partager la plus grande partie de la Macédoine, ont pour la France et pour tout ce qui est français, une commune sympathie. Elles ne chercheront donc pas, suivant toute probabilité, à nuire au français et les œuvres qui tendent à le répandre et à le propager ne semblent pas avoir grand chose à redouter de l'esprit national dont ces peuples sont tout naturellement animés. En ce qui concerne les Serbes, je sais person-

nellement combien ils désirent faire pénétrer la connaissance du français en Serbie même, et quels sacrifices ils sont prêts à consentir pour y arriver. Grâce à l'initiative très active et très éclairée du ministre de France à Belgrade, M. Descos, un lecteur français est attaché à l'Université de Belgrade et plusieurs maîtres français doivent être appelés à enseigner dans les lycées nationaux serbes.

On est donc fondé à penser que les Serbes, si accueillants au français, ne lui feront la guerre ni à Uskub, ni à Monastir, où ils le trouveront installé, et que, dans leurs efforts très légitimes pour étendre le rayonnement de la langue serbe dans les territoires conquis par leurs armes, ils chercheront peut-être à lutter contre les idiomes locaux : le bulgare, l'albanais, le koutsovalaque, sans essayer de porter atteinte au français.

Quant aux Grecs, leurs relations avec la France sont étroites depuis longtemps. Notre langue est largement répandue en Grèce, au moins dans la bonne société; il n'y a à craindre, je crois, de la part du gouvernement hellénique aucune hostilité, aucune opposition systématique. La sagacité dont il a donné des preuves si nombreuses dans ces derniers temps est, à cet égard, la plus sûre garantie. Il faut s'attendre cependant à le voir faire tous ses efforts pour que la langue grecque agrandisse sa sphère d'influence dans cette nouvelle Grèce que, par deux fois, les armes helléniques viennent de conquérir; cela est légitime et naturel.

Les progrès de l'hellénisme se feront-ils aux dépens du français? Il y a de bons esprits qui le prétendent. Ils font ressortir que l'esprit national, très ardent chez les Grecs, leur fera difficilement admettre qu'une langue somme toute étrangère garde en terre grecque la situation que le français y a acquise. Il y a tant de Grecs pour qui le français est une seconde langue maternelle que ce danger ne me paraît pas bien redoutable, et l'argument ne me touche guère. Les mêmes esprits un peu enclins au pessimisme ajoutent que, si le turc, langue officielle en pays ottoman, a fait si peu de progrès, cela tenait à ce que c'était une langue pauvre, difficile, peu pratique à cause de son écriture surannée, sans rayonnement, sans utilité véritable. Le grec, infiniment plus

souple, plus riche, plus facile à apprendre, très répandu dans tout le Levant, parlé d'Odessa à Alexandrie et même à Marseille, fera des progrès infiniment plus rapides. Ceci me paraît incontestable. Il reste à savoir aux dépens de qui le grec s'étendra. Certains pensent, non sans raison je crois, que ce sera surtout aux dépens des idiomes locaux, les seuls dont le nationalisme grec peut souhaiter la disparition ou la diminution, aux dépens du bulgare, de l'albanais et peut-être même du judéo-espagnol. Les Grecs, tout le monde s'accorde à le reconnaître, ont un sens politique très affiné : ils sont gens trop avisés pour ne pas comprendre qu'ils ont entre les mains, dans les œuvres existantes qui n'ont à leur égard aucune hostilité, d'admirables instruments de propagation de leur langue ; il ne dépend que d'eux de s'en servir. Ces œuvres sont assez souples d'organisation pour pouvoir s'adapter sans peine aux conditions politiques nouvelles du pays. Elles sont mieux placées que quiconque pour faire pénétrer parallèlement, dans les milieux où leur influence s'exerce, la connaissance du grec et du français.

La situation relative du français par rapport au grec se modifiera vraisemblablement, peut-être même assez rapidement. Il partagera avec le grec la première place, j'admets même qu'il passera au second rang. Mais la situation absolue restera sensiblement la même ; il n'y aura pas moins de gens qui parleront le français ; il y en aura peut-être davantage, parce que l'instruction se répandra plus largement et qu'une administration régulière succèdera à l'incertitude, au trouble et à l'anarchie qui caractérisaient la domination ottomane.

Pour peu que la France, de son côté, veuille, avec quelque énergie, soutenir les efforts de ceux qui travaillent à étendre en Orient son influence et son doux parler si aimé, si recherché, pour peu qu'elle dote avec quelque largesse les œuvres, toutes les œuvres qui se vouent à cette besogne à la fois hautement patriotique et largement humaine, il y a toute raison d'espérer que l'influence du français ne subira aucune éclipse sur le littoral occidental de la mer Égée.

Il paraît logique que le développement légitime, naturel et

désirable de l'hellénisme n'ait d'autre résultat que d'unir plus étroitement, dans un effort commun pour le plus grand bien de la civilisation en Orient, les deux races qui, dans le monde, ont le plus efficacement contribué à l'émancipation intellectuelle et sociale de l'Humanité.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Algérie,

PAR

PIERRE MARTINO,
professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger.

Il est assez difficile d'établir, de façon précise, le bilan de la langue française en Algérie.

Si près que soit l'Algérie de la France, si intimes que soient les liens de toute nature qui la rattachent à la métropole, elle n'en est pas moins une colonie, un « pays neuf » aussi, et cela crée des conditions assez spéciales.

L'élément français est numériquement assez faible en présence de l'élément indigène et des divers éléments étrangers. Jusqu'à quel point y a-t-il eu pénétration du premier dans les seconds ? Qu'appellera-t-on « langue française » ? Il est peu de villages indigènes où le voyageur ne puisse se faire comprendre en français, quand il demandera sa route, le vivre, le coucher, ou qu'il se mettra en quête des divertissements de la localité ! Mais les deux ou trois dizaines de mots et la quinzaine de phrases jargonnées qui composent le vocabulaire de ses interlocuteurs doivent-ils être considérés comme un phénomène d' « extension de la langue française » ? Tirera-t-on argument

de ce que les contremaîtres français usent du petit nombre de mots arabes, berbères ou espagnols nécessaires à diriger leurs équipes d'ouvriers, pour enregistrer un recul de notre influence? De même, si les médecins de nos infirmeries indigènes ne donnent pas toujours, et pour cause, leurs consultations en français !

Et puis, l'acquisition d'une « langue », à proprement parler, entraîne celle d'un petit bagage intellectuel. Il semble que les mots « extension et culture de la langue française » n'aient leur plein sens que dans des pays de vieille civilisation, ou, pour les pays neufs, que dans des milieux extrêmement restreints. C'est encore le cas en Algérie.

Les statistiques vraiment instructives manquent d'ailleurs. On n'est guère renseigné que sur la population scolaire. Il faudrait des enquêtes assez longues, de nombreuses réponses à quelques questionnaires précis, pour qu'on puisse se montrer affirmatif. Actuellement, l'idée même d'une carte d'extension de la langue française en Algérie serait une absurdité, à moins qu'on ne se satisfasse de la méthode des atlas scolaires, qui teintent uniformément en violet, comme pays de langue française, uniformément tout notre territoire colonial !

Enfin, certaines des questions que l'on est amené à envisager, — et les plus importantes — sont loin d'être résolues. Ainsi, l'enseignement des indigènes, c'est-à-dire l'instrument de propagande le plus efficace peut-être en faveur de notre langue et de notre civilisation. C'est à peine si l'on vient d'entrer dans la voie des réalisations ; on discute encore sur les principes, les programmes, les moyens d'action ; cette question, toute scolaire au premier abord, est liée à des conceptions générales de politique coloniale et extérieure ; la polémique s'en est emparée, et très âprement. Il serait vain de prétendre poser aujourd'hui des conclusions, même provisoires.

C'est pourquoi on se bornera, dans ces notes rapides, aux chiffres qu'il est difficile de contester et aux appréciations sur lesquelles tout le monde est à peu près d'accord.

*
* *

L'école, à ses divers degrés, étant, dans un pays neuf, où il n'y a pas de tradition ancienne de culture, le principal instrument d'extension de la langue nationale, c'est d'elle surtout qu'il sera question.

* * *

L'enseignement européen comprend, en Algérie, les trois degrés : l'enseignement supérieur, le secondaire et le primaire.

De l'Université d'Alger, il y a peu de chose à dire. Elle est de création toute récente (1909), bien que des écoles d'enseignement supérieur aient été créées dès 1879. Cette jeune université est encore à la période de début : elle s'oriente, elle complète ses enseignements, et les assemblées locales lui consentent volontiers les crédits nécessaires. Il semble qu'elle doive grandir très vite; ni les objets d'étude, ni les étudiants ne lui manquèrent; elle sera bientôt un centre considérable de culture et de science françaises.

La Faculté des lettres, dont le rôle est particulièrement intéressant au point de vue de l'extension de la langue française, a besoin de quelques enseignements nouveaux. Depuis quatre ans, le recrutement de ses étudiants s'est amélioré de façon sensible. Ses cours publics sont très suivis. Elle a commencé une campagne d'extension universitaire dans les trois départements algériens. Il est souhaitable qu'on lui permette, comme elle l'a demandé, de se créer une clientèle parmi les étrangers qu'attire l'hiver algérien.

L'enseignement secondaire public — et il ne rencontre guère de concurrence — est fortement organisé en Algérie. Il y avait, en 1912, dans les lycées et collèges, 4,735 garçons et 1,544 jeunes filles. Les résultats de l'enseignement sont sensiblement les mêmes que dans la métropole. Des progrès importants ont été réalisés, dans les dernières années, particulièrement en ce qui concerne la langue française. Il serait toutefois souhaitable qu'un nombre un peu plus grand d'heures fût accordé au français, notamment dans la section sans latin. Un certain nombre d'élèves arrivent au lycée assez mal préparés; et les programmes trop lourds de sciences et de langues vivantes les empêchent de

travailler le français, comme il serait nécessaire. En général les élèves ne lisent pas assez d'eux-mêmes : il faut les faire lire au lycée. A Tunis, où l'organisation universitaire est plus souple, on a pu, et avec de très remarquables résultats, augmenter le nombre des heures de français, et consacrer les nouvelles heures principalement à des lectures dirigées.

Il y avait, en 1912, six écoles primaires supérieures de garçons, avec 709 élèves, et quatre écoles de filles, avec 546 élèves. D'autres écoles vont être incessamment créées. Le succès de ces établissements est considérable. L'Université d'Alger a organisé, depuis quelques années, des cours spéciaux pour la préparation du personnel enseignant de ces écoles ; elle contribue ainsi à permettre un excellent recrutement des maîtres.

En 1912, la population scolaire des écoles primaires européennes a été, pour les garçons, de 72,696, dont 36,120 Français et 8,966 Israélites ; et de 69,160 filles, dont 37,150 Françaises et 8,684 Israélites. Il faudrait ajouter à ces chiffres celui des élèves français dans les écoles indigènes, et la population scolaire des territoires du sud (4,052 élèves) en grande majorité indigène, il est vrai.

Les écoles algériennes regorgent d'élèves ; il n'y a pas assez d'écoles. Rien qu'à Alger, 2,100 Européens ne peuvent, faute de place, fréquenter l'école. Il y a là une question un peu inquiétante. On calculait, en 1911, qu'il faudrait créer immédiatement au minimum 433 classes d'Européens, et trouver d'ici à vingt ans 1,300 instituteurs et institutrices, tant pour les classes anciennes que pour les nouvelles. Or, la crise du recrutement du personnel primaire est plus forte peut-être en Algérie qu'en France ; on a bien de la peine à recruter le personnel actuel.

En 1910, le nombre des conscrits illettrés du contingent algérien était de 603 sur 6,541, soit 10 p. c. environ. On travaille à développer les cours d'adultes et les œuvres post-scolaires. Elles sont partout accueillies avec grande faveur. La population européenne d'Algérie est très désireuse d'instruction.

* * *

Les indigènes profitent peu de l'enseignement supérieur. Il y a bien, à la Faculté de médecine, des candidats aux fonctions d'auxiliaire médical indigène : et, à la Faculté des lettres, des candidats aux brevets et diplômes de kabyle et de berbère. Mais ces enseignements ne contribuent que bien indirectement à l'extension de la langue française. Les élèves de la Médersa d'Alger suivent à la Faculté de droit un cours spécialement organisé pour eux. Quelques rares indigènes sont devenus avocats, médecins, professeur d'arabe ou de berbère.

La statistique des étudiants à l'Université d'Alger comptait, en 1913, sous la rubrique « Continent africain » : *Droit*, 7 étudiants; *Médecine*, 5; *Sciences*, 4; *Lettres*, 17. Mais, pour des raisons trop longues à expliquer, cette statistique ne donne qu'une idée imparfaite des étudiants indigènes qui fréquentent l'Université.

Les Médersas d'Alger, Tlemcen et Constantine ont un enseignement du français régulièrement organisé; elles ont une action efficace, mais sur un milieu restreint, celui des fonctionnaires indigènes.

L'enseignement secondaire reçoit un certain nombre d'élèves indigènes. En 1912, il y avait, dans nos lycées et collèges, 225 musulmans et 30 musulmanes. Il est rare que ces élèves profitent beaucoup de leurs études. Il y a eu de très belles exceptions, notamment parmi les Kabyles. Du moins, ces jeunes gens et ces jeunes filles acquièrent-ils, au contact de leurs camarades européens, une pratique assez familière de la langue française. Jusqu'à ces derniers temps, l'envoi d'un certain nombre d'indigènes dans nos établissements secondaires a été surtout une mesure de politique indigène. Il y a là, d'ailleurs, une question pédagogique très controversée.

L'enseignement primaire indigène est en voie de réorganisation et soulève de grosses questions, très épineuses, qu'il n'est pas de notre domaine d'aborder; aussi devons-nous nous borner à des chiffres extrêmement sommaires qui donneront idée de ce qu'on a commencé à faire et de ce qui reste à entreprendre.

La population scolaire indigène *possible* est aujourd'hui, rien que pour les garçons de 350,000 environ. Or, en 1912, il y

avait dans nos écoles (écoles d'Européens et écoles d'indigènes) 39,117 garçons et 3,497 filles, soit 42,614 élèves. Il faut ajouter les 4,052 élèves des territoires du sud, en majorité indigènes.

Il y en avait 3,172 en 1882, 12,263 en 1892, 27,448 en 1903. Les progrès sont sensibles, mais on voit l'énorme disproportion qui existe entre le résultat et le but.

L'enseignement primaire indigène a été particulièrement développé en Kabylie. C'est d'ailleurs peut-être un bon système, encore qu'il ne soit pas reconnu comme tel par tout le monde. Les zones où les indigènes sont en relations constantes, déjà anciennes, avec les Européens, permettent des réalisations plus immédiates.

Actuellemont, sur l'invitation de la métropole, on procède en grand. Le programme est de créer par an 22 écoles indigènes proprement dites confiées à des maîtres français ou indigènes, et 50 écoles préparatoires confiées à de simples moniteurs indigènes. On a dû réduire les ambitions pédagogiques et se borner à souhaiter que nos élèves puissent suivre une conversation simple, rédiger une lettre, faire un compte, et avoir idée de ce qu'est la France. Cela serait déjà très beau. Mais de grosses difficultés empêchent la réalisation normale de ce programme. On trouve bien de l'argent pour construire des écoles, mais on ne trouve pas des maîtres pour y enseigner ; et les « moniteurs indigènes » n'offrent pas toujours, même au point de vue de la connaissance du français, les garanties qu'on est en droit d'attendre d'eux.

La métropole sera obligée de reconnaître d'ici peu que l'effort qu'elle a demandé à l'Algérie de faire en quelques années était impossible. Il faut lui substituer une action plus modeste, plus rationnelle, plus méthodique. Les résultats seront aussitôt plus sérieux.

Ils sont déjà fort honorables, si l'on considère les grosses difficultés de l'entreprise.

* * *

La culture et l'extension de la langue française se heurtent en Algérie à un certain nombre d'obstac es.

D'abord, la présence des éléments étrangers : Espagnols, Italiens, Maltais, etc. C'est là non seulement un obstacle linguistique, mais un très gros problème politique. En 1912, il y avait, dans les écoles primaires de garçons d'Algérie, 22,331 étrangers contre 36,120 Français, et, dans les écoles de filles, 21,755 contre 37,150. Dans le département d'Oran, le nombre des Espagnols est considérable; il paraît que certains Conseils municipaux délibèrent en espagnol; « on répugne à la création d'une école normale d'instituteurs à Oran, parce qu'on y trouverait assez vite une notable proportion d'Espagnols de fraîche naturalisation ».

Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler, au point de vue de la langue française, des *demi-étrangers*, savoir : une notable partie de la population israélite, fort peu cultivée, et les néo-Français dont la naturalisation remonte à une ou deux générations.

Les enfants appartenant à ces deux groupes, même s'ils fréquentent l'école, apprennent difficilement le français, car ils ne le parlent guère qu'aux heures de classe. Chez eux, on parle à peu près exclusivement l'espagnol, l'italien, un patois israélite, ou mieux un français terriblement influencé par ces langues et par le sabir franco-indigène.

Cela est sensible même chez quelques-uns des jeunes gens qui fréquentent ce lycée. On a dû même se préoccuper dans les milieux universitaires du danger que courait, de ce fait, le français. Il est arrivé fréquemment, dans les dernières années, que des jeunes gens, écrivant incorrectement le français, étaient reçus au baccalauréat (latin-langues ou sciences-langues), grâce à l'excellente note que leur valait la connaissance d'une langue qui était pour eux comme maternelle, l'espagnol, l'italien, ou bien grâce à l'arabe qui est admis dans l'Académie d'Alger comme langue unique, en place des langues requises d'une manière générale. Il y a eu une réaction heureuse, et ces faits sont devenus rares. Néanmoins, les membres des jurys de baccalauréat ont unanimement demandé : 1° que la note de français, à l'écrit, fût éliminatoire au-dessous de 5 sur 20; 2° que le coefficient de l'épreuve de français fût augmenté, notamment dans la série sciences-langues. En outre, on a hésité jusqu'à

présent à organiser très régulièrement l'enseignement de l'espagnol et de l'italien dans les lycées et collèges, du moins on ne l'y enseigne pas comme langue principale, mais comme « seconde langue ».

Du fait de la coexistence des parlers étrangers et indigènes, la langue française a subi en Algérie un certain nombre de très curieuses déformations. Dans les milieux populaires des grandes villes, notamment à Alger, il s'est constitué une manière de langue fort savoureuse, où le vocabulaire s'est enrichi de mots plus ou moins espagnols, italiens et autres, et dont la syntaxe est fort entachée de tournures familières aux langues méridionales. C'est le « cagayous »; un écrivain algérien, Musette, en a donné d'amusants spécimens. Même dans les milieux cultivés, il y a un certain nombre de déformations de la langue quasi passées dans l'usage. Les professeurs de lycée ont à corriger fréquemment des expressions que n'entendent certes point ou n'ont pas à lire leurs collègues de France.

Il faut avouer, d'ailleurs, qu'un certain nombre de ces déformations sont logiques et s'expliquent par le fait que le français a été, en Algérie, une langue plus « vivante », plus uniquement « parlée » qu'en France, peu « écrite », très peu lue. Dans ce pays neuf, la langue actuelle est replacée dans quelques-unes des conditions où elle se trouvait en France, il y a quelques siècles. Il tend à se constituer un français légèrement différent de la langue d'aujourd'hui, comme l'est celui des Canadiens, ou celui que l'on parle à Constantinople, dans Péra.

Il y a là une étude extrêmement intéressante que j'espère mener à bien, d'ici quelques années, avec le concours des étudiants et des anciens étudiants de la Faculté des lettres.

Un autre obstacle existe à la culture de la langue française en Algérie, qui diminue de jour en jour, ce sont les conditions du milieu, qui se retrouvent d'ailleurs pareilles dans tous les pays neufs. Les premières générations de Français et de néo-Français, établies dans une colonie, se trouvent aux prises avec trop de difficultés, elles ont à soutenir une lutte trop incessante, pour qu'il leur reste toujours le temps de songer à leur culture intellectuelle; ce n'est pas, la plupart du temps, en se servant du

français que les colons et les commerçants ont conquis la fortune, ou simplement l'aisance; ils n'ont guère de curiosités de lecture, ni beaucoup de velléités artistiques; ils ont tendance à mépriser toutes les activités qui ne tendent pas uniquement à gagner de l'argent. La culture, même quand elle n'est pas poussée très loin, demande des traditions familiales et une stabilité de situation qui ne se réalise, dans les colonies, qu'au bout de quelques générations; elle demande des loisirs, que seules peuvent donner une vie moins hasardeuse et l'aisance.

Mais, depuis un certain nombre d'années déjà, les jeunes générations algériennes commencent à bénéficier du dur effort des précédentes; nombre de parents, parmi les néo-Français, qui parlent mal notre langue, tiennent à ce que leurs enfants aient l'éducation qu'ils n'ont pu eux-mêmes se donner; et ils s'imposent de grands sacrifices. On voit des familles où le grand-père ne parle pas français, où le fils jargonne notre langue, et où le petit-fils la parle aussi bien que ses camarades de vieille souche française.

La prospérité merveilleuse de l'Algérie, depuis un certain nombre d'années, a accentué ce mouvement d'assimilation. Il suffirait de constater le repeuplement soudain de collèges qui semblaient près de mourir, ou l'afflux d'élèves dans les écoles primaires supérieures de l'intérieur.

* * *

Cet enrichissement de l'Algérie aide évidemment à généraliser des aspirations vers une large culture artistique et littéraire, qui étaient assez clairsemées autrefois. La langue française, étant le principal instrument de cette culture, est appelée à bénéficier de cette transformation. On lit beaucoup plus; on se tient au courant des productions de la littérature contemporaine en France. Les registres de commandes des librairies sont curieux à feuilleter, si on les compare à ce qu'ils étaient il y a quelque trente ou quarante ans. Des revues locales se publient, et avec assez de succès: il y a, comme en France, d'éphémères revues de jeunes écrivains et de poètes locaux. Un certain nombre de sociétés

savantes ou littéraires entretiennent une activité intellectuelle, le plus souvent de bon aloi. La Société des Amis de l'Université d'Alger a entrepris depuis quelques années, jusque dans les petits centres, une campagne intéressante.

Y a-t-il une « littérature algérienne » ? Elle est surtout constituée par les impressions de voyage et les romans, assez médiocrement exotiques, des Français de la métropole. Un certain nombre d' « Algériens », Louis Bertrand, Isabelle Eberhardt, R. Randau, etc., ont composé sur l'Algérie de belles œuvres. Mais les jeunes gens qui se sentent des dispositions à écrire, soit poètes, soit dramaturges, soit romanciers, sont vite tentés par Paris, et s'ils ne renient pas tout à fait l'Algérie, ils n'en subissent guère l'influence. La centralisation parisienne de la culture agit en Algérie comme partout en France.

Il est symptomatique que, en l'année 1913, une municipalité algérienne, tout près des marches marocaines, dans une région qui paraissait surtout le royaume des *conquistadores*, des grands spéculateurs et des brasseurs hâtifs d'affaires, ait voulu faire revivre l'institution des jeux floraux ! La grâce un peu vieillotte, et bien délicate, de l'églantine d'or résistera-t-elle à cette rude transplantation ? C'est, en tout cas, une façon jolie d'affirmer que l'Algérie a de plus en plus le désir de participer à la culture française, et de s'incorporer étroitement, par l'intelligence, par la poésie et par l'art, aussi bien que par l'activité économique et le dévouement patriotique, au domaine de la plus grande France.

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Égypte,

PAR

FERNAND BRAUN,
avocat à la Cour, directeur de la *Bourse égyptienne*, à Alexandrie.

Il semblerait qu'après trente ans d'occupation britannique en Egypte, le français eût dû depuis longtemps céder, sur les bords du Nil, le pas à la langue rivale. Or, il n'en a rien été. L'étude de l'anglais s'est étendue uniquement dans les écoles officielles, c'est-à-dire celles qui dépendent directement du ministère de l'Instruction publique. Dans ces écoles, on peut dire que le français n'est plus étudié du tout; les dernières sections où cette langue était en honneur, et qui subsistent aussi bien dans les écoles secondaires que supérieures, ont toute chance d'être supprimées avant peu.

Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, notre langue était, pour ainsi dire, la seule que les Egyptiens étudiassent en dehors de l'arabe, leur langue maternelle. L'antagonisme entre les deux langues européennes citées n'est entré dans une période aiguë qu'au moment où les relations politiques des deux pays riverains de la Manche se sont tendues. L'Égypte a toujours été, on le sait, le champ clos de la rivalité anglo-française, depuis 1882 jusqu'à

l'entente cordiale. Mais, depuis cette première date jusqu'en 1896, l'administration britannique, préoccupée uniquement de ramener en Égypte l'ordre dans les finances et d'améliorer les conditions de l'agriculture, ne s'est pas souciée activement du point de vue intellectuel. Le Ministère de l'Instruction publique subissait profondément l'influence des idées françaises, tant à la suite de la présence de ministres égyptiens ayant reçu une éducation française que de celle d'un personnel enseignant en majorité français ou de langue française. L'école normale de Tewfikich, où se formaient les professeurs, était dirigée par un de nos compatriotes, et le français était à la base de l'enseignement.

Lorsque le représentant britannique eut accompli la plus grande partie de la tâche matérielle qu'il s'était assignée, il songea à donner droit de cité à l'anglais dans les écoles gouvernementales. Petit à petit, des professeurs anglais remplacèrent leurs collègues français, qui furent mis à la retraite, et, à l'heure actuelle, l'enseignement officiel égyptien est entièrement l'apanage de maîtres et inspecteurs d'outre-Manche.

Il faut noter maintenant que notre langue a toujours été maintenue comme langue officielle aux examens, c'est-à-dire que les candidats aux diplômes délivrés par l'État peuvent « composer » soit en français, soit en anglais; je ne dis rien de l'arabe qui est la langue du pays. Ainsi, il existe encore présentement, à chaque session du baccalauréat ou des certificats primaires, deux jurys d'examen, mais il serait oiseux d'insister sur le fait que les élèves se présentant dans les sections anglaises, sont cinq à six fois aussi nombreux que les autres.

Le contingent des élèves de la section française est fourni par les écoles libres qui ont toujours joué, dans l'Orient en général, et en Égypte en particulier, un rôle considérable, et ont aidé efficacement à la diffusion de notre langue et de nos idées. Jusqu'à la génération précédente, et en grande partie aujourd'hui aussi, les familles dirigeantes, l'élite de la population, ont confié et confient l'instruction de leurs enfants aux écoles libres.

La majorité de ces écoles est congréganiste, mais, en dépit de leur caractère confessionnel, la population leur a toujours été sympathique et le nombre de leurs élèves n'a cessé de s'accroître.

Les lycées et collèges laïques ont d'ailleurs aussi joui de la même faveur, et l'on peut énoncer comme un fait d'expérience constante que toute institution de langue française sérieusement menée a pu se maintenir et progresser. Les lycées français du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd, fondés récemment sous l'égide de la mission laïque, voient le nombre de leurs élèves s'accroître sans cesse et la vogue en leur faveur ne diminue nullement, tandis que, fait digne de remarque, le grand collège anglais *Victoria*, d'Alexandrie, patronné par les hautes personnalités anglaises, n'a, pour ainsi dire, pas eu de succès.

Les écoles libres françaises étaient, d'après les statistiques officielles du gouvernement égyptien, à fin 1908, sur le territoire égyptien, au nombre de 137, et comptaient 17,805 élèves (10,485 garçons et 7,320 filles). En 1912, le nombre de ces écoles a passé à 152 et le nombre d'élèves à 21,019 (12,703 garçons et 8,716 filles). La progression est rapide, on le voit.

Le nombre des élèves fréquentant, en 1908, les écoles de langue anglaise (anglaises et américaines) était de 14,527 et, en 1912, de 17,302.

Mais la langue française est étudiée sur une grande échelle dans les institutions qui ne sont pas de nationalité française, et, dans les nombres cités plus haut, nous n'avons compris que celles-là. Mais, pour n'en donner qu'un exemple, dans les écoles des communautés israëlites du Caire et d'Alexandrie, près de 4,000 élèves étudient le français comme langue base de l'enseignement.

La population scolaire d'Egypte étant évaluée à 150,000 élèves, on peut dire que les trois cinquièmes étudient notre langue et nous croyons que leur nombre ne fera que s'accroître pour les motifs suivants :

De par sa situation géographique, l'Égypte ne peut être qu'un pays cosmopolite. Il en a été ainsi de toute antiquité et les événements modernes n'ont pas démenti cette tendance. Or, en dehors de la langue arabe qui n'est parlée que dans les milieux indigènes, il faut à cette population hétéroclite une langue auxiliaire, qui permette à toutes les fractions de s'entendre entre elles. Grâce à l'influence que la France a eue en Egypte, depuis l'expédition de Bonaparte, c'est notre idiome qui a été parlé de

préférence sur les bords du Nil, et c'est vers la France que tous les vice-rois d'Egypte se sont retournés pour lui demander des éducateurs. C'est donc la France qui a pu avoir la plus grande influence sur les esprits au pays de Pharaon, et qui l'a eue, sans conteste, jusqu'au moment où les événements ont donné à l'Angleterre la prépondérance politique dans la vallée du Nil.

On ne saurait nier, toutefois, qu'un danger considérable y guette la diffusion et la situation de notre langue. A l'heure actuelle, il existe encore en Égypte des institutions internationales, comme la Municipalité d'Alexandrie, la Caisse de la Dette publique, le Conseil sanitaire maritime et quarantenaire et surtout les tribunaux mixtes, où toutes les discussions, plaidoiries, etc., se font en français. Ces institutions sont des citadelles importantes qui servent à défendre notre langue, mais, l'une après l'autre, elles sont appelées à disparaître à mesure que l'Angleterre le demandera à une Europe gagnée, pour ainsi dire, à l'avance à ces concessions.

D'autre part, et c'est là, à notre avis, le danger le plus inquiétant, le nombre d'illettrés diminue chaque année en Égypte, grâce aux sacrifices que s'impose le gouvernement pour assurer l'instruction au peuple égyptien. A l'heure actuelle, la disproportion entre la population des écoles libres et celle des écoles officielles n'est pas assez considérable pour assurer à celles-ci une supériorité écrasante du nombre sur celles-là. Mais, du jour où s'opèrera la diffusion intensive de la langue anglaise par la création d'écoles dans tous les centres habités de l'Égypte, quand on pourra décréter, dans ce pays, l'instruction gratuite et obligatoire, et quand, par ce fait, des millions d'Égyptiens apprendront l'anglais à l'école, notre idiome courra grand risque d'être submergé, et toutes ses qualités ne suffiront pas à le sauver, sinon d'une disparition totale, tout au moins d'une éclipse redoutable.

Le remède consisterait naturellement à créer des écoles françaises partout où cela est possible, ou tout au moins de procurer aux écoles libres indigènes, dont le nombre s'étend, des professeurs de français. Beaucoup d'entre elles n'auraient pas le moyen de se payer d'elles-mêmes le luxe d'un pareil collabora-

teur, mais, en y contribuant par des subventions obtenues grâce à l'entremise de l'Alliance française ou d'autres sociétés poursuivant le même but (nous ne disons rien du gouvernement français qui pourrait sûrement être en l'occurrence d'un grand secours), il serait, croyons-nous, possible de conserver, en Égypte, à notre langue, le rang prépondérant qu'elle y a toujours occupé et qui fait ressembler ce pays, à l'heure actuelle, bien plus à une colonie française qu'à une colonie britannique.

Pour terminer cette note trop brève à notre gré, il nous suffira de mentionner qu'on compte à Alexandrie et au Caire neuf journaux quotidiens de langue française, et un à Port-Saïd, tandis qu'il n'existe, en tout, que trois journaux anglais, et encore sont-ils obligés de publier une édition française. Le *Journal officiel* du gouvernement égyptien paraît en français et en anglais.

Quant à la librairie, l'importation des ouvrages littéraires et scientifiques français est de beaucoup la plus considérable, et l'on peut dire que les deux tiers de ce commerce si intéressant sont entre nos mains.

En résumé, l'Égypte offre encore à la culture française un vaste champ d'action. Grâce à leurs affinités naturelles, les Égyptiens auront toujours une plus grande sympathie pour nos idées et nos mœurs, et, par le traité de 1904, celui de l'entente cordiale, l'Angleterre s'est engagée à respecter les institutions scolaires placées sous notre égide.

Ayant renoncé à la lutte politique sur les bords du Nil, il est toujours loisible à la France, et sans s'écarter des accords, de continuer le bon combat intellectuel et de contribuer pour sa part à faire acquérir à l'Égypte, avide de progrès, les bienfaits de la civilisation européenne par le véhicule de la langue et des idées françaises.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La Langue française en Alsace-Lorraine,

PAR

ANSELME LAUGEL.

La question *de l'extension et de la culture de la langue française* en Alsace-Lorraine est une de celles qui nous préoccupent le plus ; et son règlement donne lieu à d'infinies difficultés.

Loin d'attacher à cette question une portée exclusivement politique, nous ne l'envisageons qu'au point de vue économique ou littéraire. Nous prétendons, que dans un pays frontière, la connaissance des langues parlées dans les régions limitrophes est absolument indispensable, et qu'en Alsace-Lorraine le français et l'allemand, quoique d'un inégal usage, rendent des services égaux. Nous prétendons, d'autre part, qu'il serait coupable de priver les Alsaciens-Lorrains du plaisir qu'ils prennent à une langue spirituelle, claire et plus capable que l'allemande de rendre les finesses et les délicatesses de l'esprit.

S'inspirant de ces idées, notre ancien parlement, le *Landesausschuss*, a bien souvent émis le vœu que l'on rétablisse l'enseignement du français dans les écoles primaires. Pourquoi, disait-on, ne pas suivre l'exemple du gouvernement français qui

n'hésitait pas à permettre l'enseignement de l'allemand? Bien que constituant la langue officielle, le français n'était pas, avant 1870, regardé par l'autorité comme la seule langue nécessaire : on faisait une large part à l'allemand. Un opuscule récent de M. le professeur Hans Kaiser, directeur des archives départementales de la Basse-Alsace, tend bien à démontrer que l'administration française cherchait, par tous les moyens possibles, à réprimer l'usage de la langue allemande en Alsace; mais la thèse soutenue par M. Kaiser a été combattue avec succès dans le dernier numéro des *Cahiers Alsaciens*, où il est dit que «les fonctionnaires de l'instruction publique, à l'époque française, ne considéraient pas l'enseignement comme un moyen d'imposer une nationalité à une population qui n'en voulait pas. La France avait attendu près de deux siècles avant de s'appliquer à introduire sa langue en Alsace, et elle y avait gagné les cœurs sans recourir à cet expédient. Le corps enseignant et l'administration ne ressentaient aucune animosité historique ou politique contre l'usage de la langue allemande. Leurs représentants n'eurent d'autre objectif que d'apprendre la langue nationale à des enfants qui avaient besoin de la savoir et dont les parents étaient heureux et fiers d'être français ; et, dit encore à ce sujet M. Fritz Eccard [1], si quelques rares administrateurs et universitaires par trop zélés et peu au courant des choses d'Alsace, préconisèrent, il est vrai, la suppression progressive de l'enseignement allemand, l'influence d'hommes mieux informés et la force même des choses ont empêché ces efforts d'aboutir et ont fait prévaloir la méthode des deux langues, méthode qui donnait tant d'excellents résultats. »

C'est le rétablissement de ce régime si libéral introduit autrefois chez nous par l'administration française que nous demandons, et nous ne voyons pas pourquoi l'Allemagne ne montrerait pas, pour les habitudes et le développement des Alsaciens-Lorrains, cette sollicitude que témoignait autrefois la France. Ou plutôt je me trompe : nous ne voyons que trop clairement les desseins que poursuit l'Allemagne, dont les hésitations à suivre

[1] *La langue française en Alsace*, par M. Fritz Eccard.

l'exemple donné autrefois par la France sont dues à des considérations d'ordre tout politique : elle craint l'influence que, par la langue, l'esprit français pourrait prendre sur l'esprit alsacien ; et, comme le dit encore M. Fritz Eccard, il lui paraît inadmissible que la jeune génération, et notamment les élèves des écoles supérieures et les référendaires, parlent le français entre eux, et l'emploi de la langue *welche* est pour elle un signe incontestable d'hostilité à l'Allemagne.

Mais ces craintes, cette méfiance de l'Allemagne à l'égard du français sont vraiment bien puériles.

Il est vrai que l'Alsace-Lorraine a été, en 1871, incorporée à l'Allemagne dont elle fait partie intégrante ; mais croit-on qu'elle acceptera plus volontiers le régime nouveau auquel elle a été soumise parce qu'on la mettra dans l'incapacité de lire ou d'écrire le français ? Ce n'est pas en français que se prononcent, au parlement, les plus violents réquisitoires, et ce n'est pas non plus en français que s'écrivent, dans les journaux et dans les revues, les diatribes les plus acerbes contre l'administration allemande. *Le cœur est plus fort que la langue*, et il saura, en Alsace-Lorraine, se servir même de l'allemand pour donner à ses sentiments une expression à laquelle personne ne pourra se méprendre. Ce n'est donc que par un inutile accès de mesquine mauvaise humeur que l'administration, mal renseignée, prit contre l'enseignement du français des mesures prohibitives.

Grâce toutefois à la ténacité de nos députés, la situation, dans ces derniers temps, s'est améliorée : « Il y a quinze ans, dit le *Nouvelliste* du 4 septembre dernier, le français était presque complètement proscrit. Dans les écoles normales d'instituteurs, les élèves se faisaient tous dispenser du cours de français avec la complicité, pour ne pas dire davantage, de leurs maîtres, dont la plupart étaient, eux-mêmes, incapables de soutenir la moindre conversation française. Dans les lycées, l'enseignement du français fait à la manière de l'enseignement des langues mortes, était, presque partout, confié à des maîtres immigrés qui, eux aussi, ne possédaient que de la façon la plus imparfaite la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner. Les leçons particulières ne pouvaient être données que par des professeurs officiels, et le

nombre des élèves qu'il leur était permis de réunir restait strictement limité. Mais, grâce aux protestations répétées du parlement, l'enseignement du français est aujourd'hui organisé d'une façon plus rationnelle et plus conforme à nos intérêts. Dans les écoles normales, le français fait obligatoirement partie du programme ; dans les collèges, l'enseignement du français est généralement confié à des professeurs indigènes qui possèdent cette langue à fond ; les communes peuvent, en dehors des heures de classe, organiser des cours de français sans limitation du nombre des élèves. Chaque personne donnant les garanties morales suffisantes est autorisée à donner des leçons particulières, et si tous nos vœux ne sont pas encore, il est vrai, réalisés, parce que le français ne figure pas encore au programme de l'école primaire, il n'en est pas moins vrai que des progrès considérables ont été réalisés, et cela uniquement parce que le parlement n'a cessé de lutter.»

Il serait donc permis d'espérer une amélioration complète et une réalisation absolue de nos vœux, si, malheureusement, un facteur funeste n'intervenait pas constamment pour paralyser, non pas nos efforts, à nous, mais la bonne volonté que l'administration serait, peut-être, disposée à nous témoigner.

A côté de l'impérialisme officiel du gouvernement, on distingue, en effet, en Allemagne, un autre impérialisme, qui est plus puissant que le premier, et dont l'importance augmente chaque jour : je veux parler du pangermanisme.

Les prétentions pangermanistes ont été, bien souvent, définies par des auteurs autorisés, et je n'ai pas besoin de rappeler que l'annexion à l'Allemagne d'une grande partie de la France et de ses colonies, de la Belgique et de la Hollande fait partie des revendications du pangermanisme qui modifie à sa guise la carte de l'Europe, déplace les frontières et bouscule les nationalités et les races, sans réfléchir qu'il n'est pas seul au monde, sans songer que la destinée des peuples dépend d'autres consentements que du sien.

Les pangermanistes ne forment pas, à proprement parler, un parti : ils sont les partisans d'une doctrine violente et exaltée que l'outrecuidance prussienne a imposée à un grand nombre

d'Allemands de toutes les opinions et de tous les pays. Le pangermanisme est un état d'âme dangereux, une sorte de folie des grandeurs qui semble devenir contagieuse et qui pourra, avec le temps, menacer le repos de l'Europe.

Les idées du pangermanisme finissent, presque toujours, par être adoptées par le gouvernement, et c'est là ce qui le rend particulièrement redoutable. Mon ami, M. Helmer, qui est en même temps notre collègue, a fait publier une étude très intéressante sur cette question et montré avec une grande netteté comment, peu à peu, les idées les plus hasardées émises par le pangermanisme sont acceptées par l'opinion publique, et, finalement, par le gouvernement impérial qui règle sur elles sa conduite.

Mais je ne veux pas oublier qu'il ne peut s'agir, aujourd'hui, que de la libre extension du français, et que je ne dois vous entretenir que de l'Alsace-Lorraine : je me contenterai donc de retracer, en deux mots, les théories que professe, à ce sujet, le pangermanisme.

Ces théories sont exposées dans un ouvrage qui a été publié à Leipzig, en 1912, par M. Daniel Frymann, sous le titre : *Wenn ich der Kaiser wäre! — Si j'étais l'empereur!* — Cet ouvrage a été vendu jusqu'ici à près de 20,000 exemplaires, c'est dire qu'il a obtenu un certain succès!

Après s'être plaint de la faute qui a été commise en 1872 en ne mettant pas à l'option des Alsaciens-Lorrains des conditions assez nettes, M. Frymann dit que, pour réparer cette erreur, il faut, de toute nécessité, procéder à une nouvelle épreuve et demander à tout Alsacien-Lorrain qui aura atteint sa majorité, de prendre l'engagement formel de ne jamais se servir de la langue française ni chez soi, ni hors de chez soi, de ne jamais faire venir de France ni journaux, ni livres français, et enfin de ne pas faire élever ses enfants dans des établissements où l'on parle français, ces établissements fussent-ils situés en Belgique ou en Suisse. Tous ceux qui ne prendraient pas cet engagement, ou qui, l'ayant pris, viendraient à y manquer, seraient considérés comme s'étant prononcés contre l'Allemagne et contraints de quitter le pays.

Dans les régions de langue allemande, il serait défendu de

faire paraître des journaux rédigés en français ; dans les régions de langue française, on permettrait, sous un contrôle sévère, la publication de journaux français, mais à condition que le texte français soit toujours accompagné du texte allemand correspondant.

Vous voyez la belle situation que nous ferait M. Daniel Freymann, s'il était l'empereur. Heureusement pour nous qu'il n'est pas même statthalter. Mais nous savons qu'il y a, à Strasbourg, des gens qui partagent ses opinions.

D'autre part, les *Alldeutsche Blätter* (feuilles pangermanistes) rendaient compte, il y a quelques jours à peine, d'un ouvrage de M. K. F. Wolff sur le traitement que les peuples conquérants ont à faire subir aux peuples conquis. A côté d'aperçus particulièrement ingénieux qui tendent à montrer que le vainqueur est autorisé à priver les vaincus de toute espèce de droits politiques, l'auteur émet l'avis final que : « il faut absolument briser avec le préjugé qui veut que les vaincus aient un droit quelconque au maintien de leur nationalité et de *leur langue*, car les vainqueurs agissent d'après les règles de la biologie et de la logique en s'appliquant à faire disparaître la langue et à anéantir la nationalité des peuples qu'ils auront vaincus. » (1)

Ces beaux principes, ouvertement proclamés par les Pangermanistes, ne sont pas, il est facile de le prévoir, considérés en Allemagne comme des rêves insensés, ou des écarts d'esprits outranciers aimant à donner à leur patriotisme une forme absolue et paradoxale ; ces principes sont acceptés par un nombre immense de gens ; et, à chaque instant, nous les voyons recevoir chez nous un commencement d'exécution.

N'avons-nous pas appris, dernièrement, à notre grande surprise, que le gouvernement d'Alsace-Lorraine avait eu la prétention de faire voter par le Reichstag des lois d'exception qui lui permettraient de supprimer, s'il le jugeait opportun, les journaux rédigés en langue française qui paraissent en Alsace-Lorraine ?

Ne lisons-nous pas, à chaque instant, dans les feuilles

(1) *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, du 5 septembre 1913.

publiques, les folles incartades auxquelles se livrent quelques énergumènes quand ils entendent des Alsaciens parler le français dans un magasin ou dans un lieu public ?

Ne savons-nous pas qu'un honorable bijoutier de Strasbourg a été condamné à une amende pour avoir fixé à la porte de son magasin une pancarte annonçant, en français, qu'il avait transféré son établissement de la rue des Arcades dans la rue du Dôme ?

N'est-il pas de notoriété publique qu'à Metz, à l'entrée d'un parc dont elle s'était indûment réservé la jouissance, l'administration militaire a fait afficher une défense aux promeneurs de parler le français ?

Je pourrais citer, à l'infini, des mesures vexatoires qui sont prises pour contrarier ceux qui se permettent de regarder le français comme une langue dont ils veulent conserver l'usage ; mais j'en passe... et des meilleures.

Il est possible que ce soit là de la politique ; mais je ne puis m'empêcher de croire que cette politique est faite aux dépens du droit, de la justice, de la liberté... et du bon sens, puisque M. Daniel Frymann lui-même reconnaît, dans l'ouvrage que j'ai cité, que, malgré les chicanes qu'on leur cherche, les Alsaciens-Lorrains qui parlent le français sont plus nombreux aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

C'est sur cette affirmation consolante que je terminerai mon rapport, en ajoutant que l'Alsace-Lorraine ne se laissera pas intimider par les menaces pangermanistes.

Nous avons la conviction intime que la langue française forme l'outil nécessaire pour la propagation d'une culture supérieure, et que la guerre qu'on lui fait ne sert qu'à amoindrir ceux qui l'on maladroitement entreprise.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A. LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Hongrie,

PAR

HUBERT MORAND,
agrégé de l'Université.

Un des plus sérieux soucis des pères de famille et des éducateurs hongrois tient à la nécessité de faire apprendre aux enfants une ou plusieurs langues étrangères. Le hongrois, en effet, n'a de parenté ni de ressemblance avec aucune des autres langues européennes, le finnois excepté; il n'est parlé par personne hors du territoire du royaume, sauf par les émigrés hongrois; il faut donc absolument que tous les Hongrois qui veulent avoir des relations internationales apprennent au moins une langue étrangère, et ils apportent à cette étude, pour l'ordinaire, une remarquable facilité.

La langue qui s'impose à eux d'abord est l'allemand : l'union diplomatique, militaire, financière et douanière de la Hongrie avec l'Autriche, oblige la plupart des Hongrois un peu instruits, à savoir l'allemand, dont l'étude est obligatoire dans toutes les écoles secondaires et les écoles commerciales. L'anglais, d'autre part, est à la mode dans la haute société; et il est de bon ton de pouvoir le parler, car la Hongrie, pays essentiellement aristo-

cratique, se flatte d'avoir quelque ressemblance avec l'aristocratie d'Angleterre, qu'elle prend volontiers pour modèle.

Mais la langue littéraire par excellence, en Hongrie, est toujours le français. Un séjour de quelques semaines à Budapest suffit pour convaincre l'étranger que toutes les personnes un peu cultivées le parlent peu ou prou et souvent à la perfection; qu'elles lisent nos romans ou nos pièces de théâtre, quelques-uns de nos journaux, et se tiennent, en somme, au courant du mouvement littéraire de notre pays. Par quels moyens acquièrent-elles cette connaissance de notre langue et de notre littérature?

Au commencement du mois de mai, on fait à Budapest, pendant deux jours, une quête pour les enfants pauvres des hôpitaux. A tous les coins de rue, d'élégantes quêteuses tendent leur sébile aux passants. Je me suis amusé récemment, avec un de nos compatriotes, à leur demander quel était le but de cette quête : presque toutes les dames de charité m'ont répondu très clairement et très correctement en français. C'est qu'il s'agissait de jeunes femmes ou de jeunes filles appartenant à des familles fortunées, qui ont presque toujours, dès la petite enfance, des gouvernantes ou des domestiques françaises (1). Cette instruction privée et donnée à la maison est à la base de l'éducation dans toute la haute société de Hongrie.

Dans l'enseignement secondaire des garçons, on n'apprend pas le français aux élèves des gymnases, qui ne reçoivent que la culture latine et grecque, mais seulement aux élèves des écoles *réales*, ou écoles d'enseignement moderne. Si l'on considère qu'il y a en Hongrie 170 gymnases et 32 écoles réales, on voit qu'une petite minorité de Hongrois seulement peut apprendre le français au collège.

Cet enseignement leur est donné pendant six ans, de la 3e classe à la 8e inclusivement, à raison de cinq heures par semaine en 3e et 4e, de quatre heures en 5e, de trois heures en 6e

(1) Il existe à Budapest une Société française d'assistance en Hongrie qui a pour but essentiel de venir en aide aux jeunes françaises envoyées en Hongrie et qui ont à supporter les funestes conséquences de contrats passés entre leurs parents mal informés et des placeurs intéressés. Cette société à un local, le Home français.

et 7e, de quatre en 8e. Dans ces deux dernières années, la classe doit être faite en français.

Au printemps de 1910, M. Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire de France, étant venu faire à Budapest une conférence sur l'enseignement secondaire, a mis son séjour à profit pour visiter quelques classes des gymnases et des écoles réales de Budapest. Pendant ces visites, où j'avais l'honneur de l'accompagner, on a tenu surtout, comme il était naturel, à lui donner une idée de l'enseignement du français. Dans plusieurs classes, nous avons entendu réciter ou expliquer très intelligemment des fables de La Fontaine. Un professeur de l'Institut François-Joseph faisait lire à ses jeunes élèves *Un bon petit diable*, de Mme de Ségur, et l'un d'eux nous a raconté gentiment une des farces que le « bon petit diable » fit à la mère Mac Miche; il semblait s'en amuser autant que font les petits garçons français, et les mots lui venaient aisément.

Il nous a semblé que l'enseignement du français était plus développé dans les deux lycées de jeunes filles que nous avons visités. Bien que ce cours fût facultatif, les jeunes filles le suivaient en grand nombre. Au lycée de l'avenue Andrassy, de petites élèves d'environ 13 ans (3e classe), ayant commencé le français à la rentrée dernière, répondaient sans peine aux questions que leur posait leur professeur sur tout ce qui se rapporte au repas. Les élèves de la 5e (15 ans) parlaient correctement de l'histoire de notre littérature classique, et l'une d'elles a récité presque sans accent une tirade du *Cid*. Au lycée Elisabeth, une élève de la 4e a expliqué un morceau qui avait été heureusement choisi pour nous être agréable, les *Adieux de Marie Stuart*, de Béranger :

Adieu, charmant pays de France
Que je dois tant chérir !
Berceau de mon heureuse enfance
Adieu ! te quitter c'est mourir.

L'enseignement supérieur du français, dans les deux universités de Budapest et de Kolozvar (Transylvanie), est donné, avec un grand souci de la philologie; la littérature du moyen-âge tient dans les cours une place très importante. En outre du

professeur ordinaire, il y a à l'Université de Budapest un « lecteur » français, chargé de faire, une fois par semaine, un cours d'histoire de la littérature, et, une autre fois, de faire lire et expliquer aux étudiants et étudiantes un texte français. Mais le centre universitaire de la culture française en Hongrie se trouve à Budapest, au Collège Eœtvœs.

Ce collège a été fondé, en 1895, par les soins d'un célèbre physicien hongrois, le baron Laurent Eœtvœs, qui chargea un de ses assistants à l'Université, M. Bartoniek, d'organiser un établissement d'enseignement supérieur destiné à former des professeurs d'enseignement secondaire. M. Bartoniek vint à Paris, où il visita l'Ecole normale supérieure et prit conseil de M. Georges Perrot, qui la dirigeait alors; au retour, il s'efforça d'instituer une école qui devait ressembler autant que possible à celle de la rue d'Ulm.

Désireux de développer le plus possible la culture française chez ses élèves, M. Bartoniek ne se contenta pas de mettre à leur disposition une bibliothèque française très riche, très variée et choisie avec un goût parfait, ou de favoriser de tout son pouvoir les séjours plus ou moins longs que quelques-uns de ces jeunes gens pouvaient faire à Paris, grâce à des bourses données par l'Etat ou à des fondations particulières : il eut encore l'idée d'installer à poste fixe, au Collège Eœtvœs, un ancien élève de l'Ecole normale de Paris, qui devait avoir pour mission d'enseigner le français aux élèves les plus avancés, de parler avec eux le plus possible, en dehors des heures de cours, enfin de les faire vivre, par sa présence continuelle, en contact permanent avec l'esprit français. J'ai occupé ce poste pendant deux ans et je garde le meilleur souvenir de la sympathie que directeur, professeurs et élèves témoignaient sans cesse à l'Ecole et à la nation que je représentais, de la bonne volonté que les jeunes gens mettaient à se perfectionner dans l'étude de notre langue et de la littérature (1).

(1) Depuis 1911, il y a deux normaliens au Collège Eœtvœs, l'un deux est, en outre, professeur de français de l'un des fils de l'Archiduc Joseph.

M. Bartoniek, pour témoigner encore sa sympathie à l'Ecole normale de France, veut que tous les anciens élèves de cette école, passant ou séjournant à Budapest, soient ses hôtes : plusieurs d'entre eux ont déjà reçu au Collège Eœtvœs l'hospitalité la plus cordiale.

Un de ces visiteurs, M. Paul Dupuy, secrétaire de l'Ecole normale supérieure, qui passa quelques jours à Budapest, au printemps de 1911, se rendit compte que de nombreux étudiants du collège étaient très désireux de faire un séjour d'études à Paris, mais qu'ils étaient arrêtés par la question pécuniaire : les frais de séjour, s'ajoutant aux frais de voyage, leur interdisaient cet utile déplacement. M. Paul Dupuy eut alors l'idée ingénieuse et vraiment amicale que l'on pourrait profiter du temps des vacances pendant lequel les bâtiments de la rue d'Ulm sont à peu près vides, pour y recevoir quelques étudiants du Collège Eœtvœs : ils paieraient une indemnité très réduite de logement et de nourriture; ils auraient, en outre, la jouissance de la bibliothèque. M. Ernest Lavisse, directeur de l'Ecole, voulut bien approuver ce projet, qui a été mis à exécution, avec succès, depuis trois ans. C'est ainsi que, cette année, dix jeunes Hongrois ont reçu, pendant six semaines au moins, l'hospitalité de l'Ecole normale et vécu en camarades avec les normaliens de France.

On ne s'étonnera pas qu'après de telles marques d'une amitié réciproque entre les deux écoles, l'Université de Paris ait été invitée à se faire représenter officiellement, comme marraine, pour ainsi dire, à l'inauguration du nouveau Collège Eœtvœs, qui a eu lieu en octobre 1911. A cette cérémonie, M. Emile Borel, sous-directeur de l'Ecole normale, a exprimé les vœux que notre université forme pour la prospérité de cet établissement, et à juste titre; car il n'y a peut-être pas, hors de France, une maison où il soit plus aisé de vivre en communication constante avec la pensée et la langue française.

Avant d'en finir avec les modes d'enseignement du français, je dois mentionner les cours gratuits organisés par la *Société littéraire française de Budapest*, qui a été fondée, en 1907, par

M. de Fontenay, alors consul général de France, et patronnée par un comité d'hommes d'Etat et de notables hongrois. Ces cours durent sept mois chaque année et réunissent environ 400 auditeurs des deux sexes, appartenant pour la plupart au monde des employés ou des commerçants. D'autre part, la ville de Budapest a créé, en 1908, pour ses fonctionnaires et ses employés, des cours de français, qui n'ont pas cessé de se développer dans l'année qui vient de finir; ils ont été suivis par une cinquantaine d'élèves, dont les progrès ont été satisfaisants. Enfin, la Ville a créé, en 1911, au Séminaire pédagogique municipal, des cours d'allemand, d'anglais et de français pour les instituteurs et institutrices des écoles municipales; pendant l'année scolaire 1912-1913, les cours du français ont été suivis par 15 instituteurs et 65 institutrices. Comme il arrive presque toujours quand il s'agit de l'étude du français en Hongrie, celles-ci ont beaucoup plus appris que ceux-là. On parle de donner plus d'extension encore à ces cours.

L'enseignement du français donné dans les écoles, les universités ou les autres salles de cours peut avoir à Budapest divers compléments : conférences, journaux, publications périodiques ou livres que je vais passer en revue.

La Société littéraire française de Budapest fait venir chaque année de Paris sept ou huit conférenciers, choisis d'ordinaire parmi les plus renommés, qui traitent les sujets les plus divers : histoire politique, histoire littéraire, histoire de l'art, voyages, légendes, sciences, etc. Ces conférences, qui ont lieu dans la grande et belle salle du Musée national, attirent un public nombreux, assidu et très attentif, heureux d'avoir cette occasion d'entendre bien parler le français, et de s'instruire sur quelque partie de notre civilisation.

La Société littéraire française a pour organe une revue mensuelle, rédigée en français, *la Revue de Hongrie,* que dirige

(1) Quant aux représentations dramatiques données par des artistes français en tournée, il n'y en a pas eu à Budapest depuis le printemps de 1910.

avec beaucoup de talent et d'habileté M. Guillaume Huszar, lauréat de l'Académie française. La *Revue de Hongrie* publie des articles originaux ou des articles traduits du hongrois, qui ont pour but, soit de faire mieux connaître la Hongrie au public international (1), soit de présenter aux Hongrois cultivés les grandes questions qui peuvent intéresser leur pays. La revue comprend aussi une importante partie littéraire, composée de traductions d'œuvres modernes hongroises. C'est ainsi que des romans ou pièces de Jokai, de Mikszath, de MM. François Herczeg, François Molnar, Melchior Lengyel, etc., y ont paru, en français, pour la première fois.

Les Hongrois instruits lisent volontiers quelques journaux français — on en trouve dans tous les cafés — tout en regrettant que les nouvelles de leur pays y soient généralement trop rares. Ils reprochent aussi aux publicistes français de présenter à leurs lecteurs une Hongrie pittoresque et quelquefois de fantaisie — dont l'originalité se réduirait presque uniquement à quelques produits tels que le *paprika*, le *gulyas*, le *fogas*, le vin de Tokay ou les *csardas*, alors qu'on devrait parler plutôt, disent-ils, de leur civilisation toute neuve ou de leur « culture » moderne. Mais cette lacune n'empêche pas les Hongrois de lire avec intérêt les journaux où ils croient trouver la plus fidèle image de ce qu'on appelle l'esprit parisien..... Paris, Paris! Ceux qui ne sont pas encore allés dans la capitale en parlent avec un désir passionné; quand ils l'ont connue, c'est une admiration enthousiaste qui leur fait chercher le souvenir et l'émanation de Paris dans la plupart de leurs lectures.

Les livres français apparaissent en grand nombre dans les vitrines des libraires de Budapest; étant donné le goût du public lettré pour nos romans et nos pièces de théâtre, ils se vendraient

(1) Les Hongrois se plaignent souvent que leur pays soit mal connu à l'étranger et spécialement en France. *La Bibliographie française en Hongrie*, de M. Ignace Kont, Paris, 1913, énumérant les livres et manuscrits français concernant la Hongrie, ne compte cependant pas moins de 300 pages, grand in-8°. M. André Leval, correspondant du *Temps*, à Budapest, vient de publier un important supplément à cette bibliographie (*Revue de Hongrie*, janvier-février 1914).

bien plus nombreux encore que s'ils étaient moins coûteux; mais les libraires hongrois ont l'habitude de faire venir leurs livres français non de Paris, mais de Leipzig : il est facile d'imaginer la perte de temps, d'abord, et l'élévation de prix qui résultent de cet état de choses pour l'achat du moindre livre français.

Telle est la situation actuelle de la langue française en Hongrie. Elle lutte énergiquement, grâce à quelques généreuses et tenaces initiatives, grâce au prestige de notre capitale et de notre littérature d'autrefois et d'aujourd'hui. C'est une tradition qui remonte loin dans le passé, puisque la première école supérieure de Hongrie — celle de Veszprem — a été fondée à la fin du XIIe siècle par le roi Béla III, sur le modèle de l'Université de Paris, que lui avait fait connaître sa femme Marguerite, sœur du roi de France Philippe II. Mais les universitaires ne sont pas seuls à répandre notre langue en Hongrie : les diplomates, les commerçants, les publicistes les y aident, et d'autres encore. La langue magyare s'est enrichie récemment du mot *hangar*, à cause du séjour de quelques aviateurs : combien d'idées fécondes sont arrivées en Hongrie sur les ailes de la langue française!

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Belgique,

PAR

S. SASSERATH,

avocat à la Cour d'appel de Bruxelles,
président de la Ligue nationale pour la défense de la langue française.

Dans aucun pays où le français est la langue usuelle d'une partie de la population, il n'est l'objet d'attaques aussi passionnées qu'en Belgique.

La querelle des langues y a pris un caractère aigu et il n'est pas possible qu'un congrès international pour la culture et l'extension de la langue française ne se préoccupe pas de cette situation.

Celle-ci est le résultat de causes profondes et généralement plus lointaines que celles qui sont exposées dans les polémiques quotidiennes.

Le flamingantisme s'est développé au delà même des espérances de ses partisans les plus intransigeants, à cause de l'ingérance dans laquelle les populations flamandes croupissaient au moment où le suffrage universel fut proclamé en Belgique, il y a environ vingt ans. A partir de ce moment, le corps électoral se composa de plusieurs millions d'individus ignorant complètement la langue française. Dans un but « d'électoralisme », les candidats de tous les partis rivalisèrent de zèle à

partir de ce moment pour soutenir toutes les prétentions flamingantes.

La Belgique comprend, d'une part, les populations wallonnes, dont le peuple parle différents idiomes wallons, mais connaît la langue française; quant aux classes cultivées, elles parlent et pratiquent exclusivement le français.

De tous temps, la partie wallonne du pays fut « unilingue » et, jusqu'à présent, elle l'est demeurée.

Les populations wallonnes sont rebelles à l'assimilation du flamand et jamais on n'obtiendra d'elles que, dans un esprit d'unité nationale, elles pratiquent le bilinguisme. Cet état d'esprit résulte, d'une part, de la grande difficulté que les Wallons éprouvent à apprendre le flamand et, d'autre part, de la conviction dans laquelle ils sont de l'inutilité de la connaissance de cet idiome, pour les besoins du commerce et de l'industrie et, en général, pour les nécessités de leurs relations extérieures.

D'autre part, les populations flamandes furent, de tous temps, bilingues (depuis le XIIIe siècle).

Il y a en Belgique une population flamande d'environ 3 millions et demi d'individus, parmi lesquels environ un million, se recrutant dans la bourgeoisie et habitant les villes flamandes, est de culture exclusivement française.

Dans ces familles flamandes, on pratique la langue française de père en fils de temps immémorial.

Mais, d'autre part, il y a dans la partie flamande du pays, une population s'élevant à plus de 2 millions d'habitants qui ignorent complètement la langue française ou qui la connaissent d'une façon tout à fait insuffisante.

Il y a des villages entiers où l'on n'entend jamais un mot de français et où un journal de langue française ne pénètre pas.

Il y a même, aux portes de Bruxelles, certains villages où une quantité d'habitants ne connaissent que leur jargon local, à l'exclusion de la langue française.

L'ignorance qui règne parmi ces populations est effrayante : on a dit que 16 p. c. des Belges sont illettrés. Cette statistique est plus ou moins exacte, si l'on considère comme lettré un individu qui sait déchiffrer le titre d'un journal ou tracer

péniblement les caractères de son nom. Mais si l'on considère comme lettré un individu possédant une instruction primaire, cette statistique est inexacte et inférieure à la réalité.

D'autre part, les illettrés sont infiniment plus nombreux dans la partie flamande du pays, et si l'on considère certaines catégories spéciales des populations flamandes, on arrive à des constations effrayantes. M. le député Vandervelde a établi devant la Chambre des représentants que 46 p. c. des briquetiers du Rupel sont complètement illettrés et il en est de même d'environ 50 p. c. des femmes des débardeurs du port d'Anvers.

Il résulte de l'exposé qui précède que non seulement les populations flamandes n'ont pas appris le français, mais qu'une grande partie de ces populations n'a pas même appris en flamand les rudiments des connaissances indispensables à l'homme. Et quant à ceux qui ont reçu une instruction élémentaire, ils l'ont reçue en flamand et il n'a pas été question, pendant les quelques années qu'ils ont passé à l'école, de leur apprendre le français.

Voilà quelle était la situation — et elle n'a guère changé, au contraire — lorsque le S. U. (compliqué, il est vrai, par le principe du vote plural : une voix complémentaire à la propriété, une voix complémentaire à la capacité) a été substitué au régime censitaire, il y a environ vingt ans.

Tant que les politiciens s'adressaient à un corps électoral composé de bourgeois, au point de vue électoral la question des langues ne se posait pas, puisque le million de Flamands environ, qui pratiquent la langue française, se recrute précisément dans la bourgeoisie flamande et que les bourgeois seuls étaient électeurs. Mais lorsque, brusquement, on a appelé aux urnes électorales plus de deux millions d'individus ne connaissant rien de la langue française, il a fallu tout d'abord s'adresser en flamand à ces individus, pour faire une propagande efficace; puis les différents partis politiques se sont mis à faire de la surenchère électorale au point de vue des langues.

Des ligues flamingantes puissantes furent organisées par les différents partis. Au lieu de faire comprendre aux popula-

tions flamandes qu'elles avaient pour devoir de s'élever dans l'échelle sociale, d'entrer en rapport avec le reste de l'humanité au moyen de cet instrument merveilleux et puissant qu'est la langue française, les politiciens flamingants de tous les partis persuadèrent au contraire à ces malheureux qu'ils devaient faire œuvre de régionalisme étroit; que ce n'étaient pas eux qui devaient apprendre la langue française, langue de grande circulation, mais, qu'au contraire, tous les rouages politiques et administratifs devaient s'accommoder de leur ignorance et que le flamand seul devait être la langue des Flandres.

Et toutes ces théories furent résumées en trois mots :

In Vlaanderen vlaamsch!

En Flandre, le flamand!

Les puissantes ligues flamingantes, dont l'origine remontait d'ailleurs déjà à de nombreuses années antérieures à l'instauration du suffrage universel, s'emparèrent de tous les organismes politiques de la partie flamande du pays et exercèrent sur ces organismes une tyrannie sans merci, imposant un mandat impératif de flamingantisme effréné à tous les candidats qui, dans la partie flamande du pays, sollicitaient un mandat public quelconque : au Sénat, à la Chambre, à la province ou à la commune.

Et c'est ainsi qu'à la Chambre et au Sénat notamment, il se forma un groupe de députés et sénateurs qui, sans distinction de partis, firent de la propagande flamingante dans leurs groupements respectifs, disant à leurs collègues des régions wallonnes que leur mandat dépendait de leur flamingantisme et qu'ils ne pouvaient espérer réussir contre les partis adversaires que s'ils se montraient plus flamingants que leurs collègues des autres partis, et c'est parce qu'ils craignirent l'insuccès de leurs partis dans la partie flamande du pays, et sur la foi de ces dires, que certains députés wallons eurent la faiblesse que plusieurs regrettent, d'ailleurs, aujourd'hui, de voter des lois de contrainte flamingante contre lesquelles tous les bons esprits protestent aujourd'hui.

Parmi ces lois, la plus caractéristique est la loi Franck-Segers, de 1910, complétant la loi de 1883 sur l'enseignement moyen.

Non seulement cette loi souligne le principe que le flamand est la seule langue maternelle en Flandre et que le français y est une langue étrangère, mais elle consacre ces abominables principes de la territorialité et de la contrainte.

En effet, dorénavant, dans la partie flamande du pays, l'enseignement moyen est donné en flamand, comme langue véhiculaire.

Il est vrai qu'on a bien voulu laisser subsister dans les endroits où l'autorité estime que cela peut être utile (c'est-à-dire que cela dépend de l'arbitraire de l'administration) des sections dans lesquelles l'enseignement moyen est donné en langue française.

Mais, comme les flamingants craignaient que si on laissait aux pères de famille la liberté de choisir pour leurs enfants l'enseignement qui leur plaisait le mieux, les sections flamandes ne fussent désertées, il est stipulé dans la loi que seuls pourront être inscrits dans ces sections françaises les enfants nés en Wallonie ou les enfants nés en Flandre de parents wallons.

Il en résulte :

1° Que dans une quantité d'endroits, où il n'existe pas de sections françaises, parce que l'autorité n'a pas cru devoir les organiser, le père de famille, même Wallon, ne peut pas faire donner à ses enfants l'enseignement en langue française;

2° Que l'enfant d'un Wallon né en Flandre, qui, à son tour, a des enfants, et qui cependant a conservé une culture française, puisqu'il a fait toutes ses études en français, n'a plus la faculté d'envoyer ses enfants dans la section française, parce qu'étant né en Flandre, il est considéré comme Flamand et que, dès lors, ses enfants sont des enfants de Flamand.

L'administration applique ce principe d'une manière tellement étroite que l'on aboutit à des résultats ridicules.

C'est ainsi qu'il y a environ deux ans, un jeune Russe, ne connaissant que le russe et le français, et se trouvant dans l'obligation de résider au littoral pour les besoins de sa santé, se pré-

senta à l'Athénée d'Ostende et se vit refuser l'autorisation de suivre les cours dans la section française, bien qu'il ne connût pas un mot de flamand, parce qu'il n'était ni Wallon, ni fils de Wallon.

Le principe de la contrainte est la caractéristique de toutes les lois et mesures flamingantes de ces dernières années.

L'exemple le plus frappant est l'édition bilingue de l'indicateur des chemins de fer. Antérieurement, il existait une édition française et une édition flamande séparées, de cet indicateur. Mais personne n'achetait l'édition flamande. Comme elle coûtait très cher au gouvernement, celui-ci imagina d'imprimer une seule édition, bilingue, dans laquelle personne ne se retrouve et qui est grotesque.

La *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, à la suite d'un pétitionnement des « Amitiés françaises », qui avait réuni plus de 20,000 signatures, pour réclamer la suppression de l'indicateur bilingue — pétitionnement qui ne fut pas pris en considération par le Ministre des chemins de fer — publia une édition exclusivement française des horaires des chemins de fer.

Cette édition a remporté un tel succès (le tirage s'en fait actuellement à 160,000 exemplaires) qu'il a été démontré d'emblée combien les mesures de contrainte linguistique sont, en réalité, impopulaires.

Nous défendons le principe de la liberté en matière linguistique, persuadés que l'application de ce principe suffit pour assurer la libre expansion de la langue française, qui doit nécessairement, et en vertu même de sa force d'expansion, s'étendre de plus en plus, si l'on ne cherche pas à contrarier cette expansion par des mesures injustifiables.

Nous opposons ce principe de la liberté des langues au dogme de l'égalité des langues, imaginée par les politiciens flamingants.

Ce dogme n'est pas défendable au point de vue de la raison ni au point de vue de l'histoire.

Deux langues ne peuvent pas être égales.

Comme on l'a dit avec raison, une langue n'est pas un objet de vénération sentimentale; c'est un instrument qui sert pour

les échanges d'idées et, plus sa force d'expansion est grande, plus grande est sa valeur.

Il est aussi absurde de dire que les jargons locaux flamands sont égaux à la langue française, qu'il serait absurde de soutenir que le danois ou le portugais sont des langues égales à la langue anglaise ou allemande.

Il n'est pas possible de terminer ces brèves considérations, qui résument le plus succinctement possible la question si complexe des langues en Belgique, sans souligner le caractère nettement antifrançais du flamingantisme.

A cet égard, les flamingants manquent de sincérité. Lorsqu'ils prononcent leurs discours en français, ou lorsqu'ils écrivent dans la grande presse quotidienne française, ou encore... lorsqu'ils sollicitent des décorations du gouvernement français, ils protestent de la pureté de leurs intentions et soutiennent qu'ils n'ont aucun sentiment hostile pour la France, ni pour la civilisation française; mais lorsqu'on lit leurs écrits rédigés en flamand; lorsqu'ils sont entre eux, dans leurs meetings et qu'ils vitupèrent dans la langue chère à Emmanuel Hiel, c'est autre chose. Il leur arrive alors de montrer quels sont, en réalité, leur but et leur mentalité. Ce sont alors des attaques aussi passionnées qu'injustes contre la France et contre la civilisation latine.

Chaque année, les Anversois fêtent avec ostentation l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or, et cet anniversaire a pris jusqu'à ce jour un caractère de manifestations nettement antifrançaises. Les discours qui sont prononcés chaque année à cette occasion constituent une pierre de touche de la mentalité des flamingants à cet égard.

La preuve la plus caractéristique de la haine des flamingants pour la France et la culture française, c'est leur campagne pour la défrancisation de l'Université de Gand. Cette université répond actuellement aux besoins de l'enseignement supérieur dans la partie flamande du pays et fait grand honneur à notre enseignement supérieur.

Depuis longtemps, les flamingants réclament une université flamande, c'est-à-dire une université dans laquelle les cours

d'enseignement supérieur seront donnés exclusivement en flamand.

Ils réclament cette université d'autant plus, à l'heure actuelle, qu'à la suite de la loi Franck-Segers, de 1910, une quantité de jeunes Flamands recevront nécessairement l'instruction moyenne en flamand et arriveront à l'université avec une connaissance imparfaite de la langue française.

Si les antiflamingants étaient des fanatiques comme leurs adversaires, ils auraient pu répondre que l'Etat ne pouvait assumer cette charge que si l'utilité d'une pareille université était démontrée à la suite d'un essai par l'initiative privée. Mais les antiflamingants ont répondu uniquement, qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'une université flamande fût créée par l'Etat dans n'importe quelle ville flamande du pays, mais à la double condition que personne ne fût contraint d'y aller et que l'on ne touchât pas à l'Université de Gand.

Les flamingants ont répondu : « Cette solution ne nous donne pas satisfaction, ce n'est pas seulement une université flamande que nous exigeons, nous voulons la disparition de l'Université française de Gand », et le rapporteur de la proposition de loi, M. De Raet, a poussé l'inconscience jusqu'à oser écrire : « On remplacera ainsi une chose mauvaise par une bonne chose et ce sera tout profit. »

La chose mauvaise, c'est l'enseignement donné en langue française; la chose bonne, ce sont les cours donnés en flamand! Cette intransigeance des flamingants montre qu'ils poursuivent plus une œuvre de haine contre la culture française qu'ils ne défendent l'intérêt bien compris des populations flamandes.

Il n'était pas inutile de souligner ce point dans un congrès international.

Comment remédier à cette situation?

La *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, notamment, a vaillamment lutté et organisé la résistance; parmi les rapports distribués au congrès, il s'en trouve un qui résume l'activité de cette ligue; à côté d'elle, d'autres organismes de propagande : des ligues wallonnes, les « Amitiés françaises », les associations pour la culture et pour la vulgarisation du fran-

çais ont également fourni des efforts remarquables tendant à défendre le patrimoine de la langue française en Belgique.

Mais l'on peut se demander si tout ce qui a été fait (création de journaux, réunions, conférences, cours, etc...) peut suffire pour résister à la marée montante du flamingantisme, qui menace sérieusement la langue française dans la partie flamande du pays.

Nous avons pensé, à la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, qu'il fallait combattre le flamingantisme par les mêmes armes que celles qu'il a employées pour triompher; en d'autres termes, qu'il fallait organiser la résistance sur le terrain politique, et c'est pourquoi depuis la fondation de cette ligue, nous n'avons cessé de faire une active propagande pour que partout les antiflamingants entrent dans les associations politiques et pour qu'eux aussi exigent des candidats une profession de foi antiflamingante.

Le jour où les antiflamingants auront su se grouper dans les associations politiques et où ils auront fait comprendre aux candidats qu'ils ont à compter avec les partisans de la culture française, c'en sera fait du vote des lois flamingantes, car la crainte de l'électeur est le commencement de la sagesse des candidats.

Nous ne sommes encore arrivés qu'à des résultats très imparfaits dans cet ordre d'idées. Mais, cependant, les résultats obtenus sont déjà très appréciables et, à l'heure actuelle, il existe au Parlement belge un groupe de sénateurs et députés nettement résolus à ne plus subir les exigences du flamingantisme et à résister dorénavant à ses inadmissibles prétentions.

Il y aura lieu, d'autre part, d'examiner, et ce sera l'œuvre de la *Ligue nationale* à partir de ce jour, comment il serait possible d'atteindre par notre propagande les deux millions de Belges qui n'ont aucune culture française, car nos discours et nos écrits n'atteignent pas cette importante partie de la population et tant que nous n'aurons pas persuadé à ces Flamands incultes que leur intérêt est d'apprendre la langue française, et de la faire apprendre à leurs enfants, nous n'aurons obtenu qu'un très faible résultat pour défendre les candidats de la partie flamande du pays contre les mandats impératifs que le flamingantisme leur impose actuellement.

Dans cet ordre d'idées, M. Gérard Harry, membre du conseil général de notre Ligue, a présenté précisément au congrès un rapport qui, malheureusement, a été inscrit au programme de la section littéraire, rapport dans lequel M. Harry demande que l'on étudie la possibilité de créer un journal francophile en langue flamande, de manière à faire comprendre aux populations flamandes, dans la langue qu'elles connaissent, qu'il est de leur intérêt d'apprendre le français et de faire apprendre cette langue à leurs enfants. Cette proposition mérite de retenir l'attention du congrès, au point de vue de la situation existant en Belgique. Il ne faut pas se dissimuler qu'il sera peut-être difficile de la réaliser, pour lui faire donner un résultat vraiment utile; mais la question doit être étudiée et il est possible qu'on aboutisse à un résultat pratique.

Telles sont les considérations que je tenais à présenter à la section de propagande au nom de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, que j'ai l'honneur de présider et qui, certainement, rencontreront l'approbation des membres du congrès.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La langue française en Italie

PAR

ROLAND BARRAULT.

Éloigné de l'Italie, nous ne disposons pas des moyens de recherche qu'on ne peut trouver que sur les lieux mêmes. Nous ne pouvons songer ainsi à donner un rapport détaillé, muni de statistiques, qui éclaire la situation de la langue française au delà des Alpes, comme cela a été excellemment fait pour les autres pays. Nous nous excusons donc, dès l'abord, des généralités dans lesquelles nous nous maintiendrons, quoique plusieurs raisons fondamentales nous permettent de ne pas trop le regretter. N'est-il pas vrai, en effet, qu'il n'y a un véritable intérêt à rassembler des chiffres et des statistiques, que là où un certain nombre d'œuvres sont déjà en train? On aime alors à constater leurs progrès, à rechercher les conditions favorables de leur développement. Mais en Italie, si l'on met à part l'Institut si heureusement fondé à Florence par l'Université de Grenoble (1) et dont l'œuvre brillante se poursuit sous l'activité

(1) Remarquons qu'aucune de nos deux grandes écoles romaines n'a une action sensible sur les milieux italiens. Ce n'est pas cependant que plusieurs des historiens de Mgr Duchesne n'aient tourné leurs préoccupations vers l'Italie, sinon moderne du moins médiévale ou de la Renaissance : mais l'école reste exclusivement française et ne se mêle à aucun mouvement contemporain.

impulsion de son directeur actuel, M. Luchaire, — en Italie, malheureusement on ne trouve aucun organisme, aucun élément même de sérieuse culture française. Les chiffres qu'on pourrait réunir seraient dérisoires, et lorsque le mal est si grand, il n'est pas mauvais de regarder les choses d'un peu haut. Plutôt que d'engager une discussion sur les variations journalières de son étendue, c'est le moment de caractériser le mal, de découvrir ses origines pour le saisir là, non avec des remèdes de simple rebouteux, mais par une opération de chirurgien.

Chiffres dérisoires, mal très grand : les personnes qui n'ont fait qu'un court séjour en Italie pourront s'étonner de ces expressions. Elles se rappelleront que, ne sachant pas s'exprimer facilement en italien, elles ont toujours pu se faire entendre en français. Peut-être même auront-elles remarqué que l'Allemand et jusqu'à l'Anglais qui voyagent en Italie ont souvent recours au français comme à une langue qu'ils y savent partout comprise.

Et non seulement ces voyageurs auront remarqué qu'il en est ainsi dans les villes où le grand concours des voyageurs a désormais suscité ces organes spéciaux qui caractérisent le tourisme moderne, mais jusque dans les campagnes il n'est pas rare de rencontrer des jeunes gens surtout qui comprennent le français, et même le parlent. Dans les gorges sublimes de San Grégorio da Sassolo, entre Tivoli et Palestrina, nous-mêmes nous vîmes s'approcher de la table de notre *osteria*, avec la curiosité d'essayer leurs connaissances, plusieurs jeunes Romaines qui savaient s'exprimer un peu en notre langue. Leurs mères étaient des plus fières, et les autres indigènes de ces *castelli* sauvages les regardaient avec envie. Les couvents franciscains ont beau de même être recrutés surtout parmi les classes paysannes, on y trouve aisément des Pères qui parlent français, et l'on peut avoir ainsi assez exactement la mesure d'une diffusion, qui, malheureusement, comme nous le verrons, est une base tout à fait inconsistante.

Encore cette diffusion ne pourra-t-elle apparaître que plus grande si l'on passe des classes les plus populaires à la bourgeoisie. Le voyageur averti aura même noté combien les devan-

tures des libraires contiennent peu de traductions d'auteurs français, tandis que les bibliothèques de prêt, si abondantes, comme on le sait, dans toutes les villes de l'Italie, où elles remplacent à peu près complètement la bibliothèque familiale privée, contiennent toujours un nombre fort respectable d'ouvrages français non traduits, et les registres de ces bibliothèques montrent qu'on emprunte nos romans presque aussi couramment que les romans italiens eux-mêmes.

Accompagnons même notre voyageur optimiste plus avant dans la société italienne, dans les milieux cultivés d'une ville comme Florence. Sans doute la première pensée de ceux qui fondèrent à Florence l'Institut français, fut d'offrir à nos étudiants une maison de travail en pleine Toscane Mais la ville du lys, ancienne alliée de ceux de France, a toujours conservé aussi une particulière amitié pour l'intellectualité française. Non seulement un public nombreux s'y trouve pour suivre les cours publics de l'Institut, mais on y voit encore, par exemple, M. Schiff, à l'*Istituto* de *Piazza San Marco*, réunir à saleçon avec les étudiants ordinaires de philologie moderne, beaucoup de spécialistes de philosophie ou d'autres branches, et fournir à ces jeunes gens les moyens d'arriver à un véritable contact avec les plus originales tendances de notre littérature. Encore la vie intellectuelle de Florence n'est-elle pas limitée à ses organes universitaires. Placée à ce point de vue après Pise, Florence est essentiellement, à côté des deux autres grands centres pensants de l'Italie, à côté de Milan et de Naples, l'élaboratrice des mouvements les plus jeunes et la gardienne en même temps des traditions les plus littéraires de l'Italie de jadis. Dans l'un et l'autre de ces camps rivaux, nous retrouvons également une curiosité très poussée de l'activité française. D'un côté, la belle Société *Leonardo* peut se dire, dans chacun de ses membres, un appui des plus précieux pour toute entreprise visant à la diffusion de notre langue et de notre pensée, et le ton de ce club ne saurait être plus conforme aux exigences d'une propagande française. De l'autre côté, la *Libreria della Voce* (1), dans sa préoccupation

(1) La *Libreria della Voce* n'existe véritablement que depuis deux ans. Mais le mouvement est plus ancien, et la Revue *La Voce* se tint toujours

toujours si éveillée des tendances contemporaines, importe de Florence dans toute l'Italie, avec la connaissance d'auteurs difficiles comme Claudel, par exemple, le sens compliqué de nos plus récentes orientations et un premier goût peut-être du néo-humanisme français qu'elle combat du reste, sans en atténuer la grandeur.

On aimerait pouvoir dire que tous ces éléments constituent un terrain un peu solide. Mais nous aurons beau ajouter qu'il ne faut pas limiter aux milieux florentins l'appréciation de notre culture contemporaine; que l'*Alliance française* trouve également à Pise, à Bologne, des auditoires sympathiques, la facilité même avec laquelle on réunit ces documents pour un jugement optimiste, correspond à une vue pour le moins aussi superficielle, quand elle néglige le cruel facteur qui domine la question de la langue française en Italie : sa ressemblance extrême avec la langue indigène. Il en naît cette situation paradoxale qu'avec un minimum d'efforts l'Italien peut acquérir une certaine connaissance de notre langue. Mais, à cause de cela même, il ne le fait pas, et se contentant d'une accointance approximative, reste dès lors le plus souvent incapable de pénétrer un peu profondément dans notre littérature et de réagir contre ces opinions toutes faites qui courent toujours dans un pays sur les pays voisins, et pour s'opposer auxquelles il faut ce *lungo studio* et ce *grande amore* qui correspondent à une pratique assidue et véritable.

En fait, on ne sait jamais les choses trop faciles, mais seulement celles qu'on a apprises avec une véritable dépense continue et obstinée de volonté. Tous les Italiens connaissent quelques mots de français, très peu le savent, et, bien persuadés de cela, passons maintenant, sans plus, à l'examen des conséquences de cette situation très regrettable.

Si l'on ne considère que les classes populaires, la facilité que

au courant de la pensée française. Comme beaucoup de mouvements jeunes en Italie, elle est fortement teintée de nationalisme : ce qui n'est qu'un indice entre cent qu'il serait fort dangereux de confondre diffusion de la langue française et propagande politique. On pourrait se trouver bientôt en face d'un véritable boycottage.

le français offre pour les Italiens n'a que des avantages, bien entendu, fragiles malheureusement, mais on pourrait peut-être sans trop de peine trouver le moyen de les soutenir. Les grands courants d'immigration qui peuplent d'ouvriers italiens un très grand nombre de nos régions, ramènent périodiquement en Italie un nombre considérable de jeunes gens sachant le français. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication qui pourrait paraître ardue au premier abord, de ces îlots, perdus dans les provinces les plus reculées, où l'on trouve une certaine connaissance de notre langue. De là aussi, ce goût et cette curiosité qui font de la connaissance du français comme une parure. Il faut remarquer encore que l'émigrant, qui parle souvent un dialecte fort différent de la langue italienne littéraire, a eu le temps en France de goûter cette unité de notre parler national; il en a été séduit et souvent, du reste, son dialecte a plus de rapports avec le français qu'avec le toscan. Malheureusement cette connaissance meurt, dans la plupart des cas, par manque d'entretien. Il ne s'agit pas, bien entendu, de tenter la conquête française de l'Italie. Mais les esprits les plus éclairés des deux pays et les amis sincères de la paix latine pourraient se réjouir, s'il se trouvait un journal illustré français qui essayât de pénétrer dans les veillées dominicales des provinces italiennes et d'y porter, à ces émigrants rapatriés, avec le souvenir du pays qui fut leur hôte un jour, l'amitié française et notre esprit de liberté. Il faudrait, évidemment, pour cela des éditions un peu spéciales, qui, sans chercher du tout à concurrencer les hebdomadaires illustrés italiens, travailleraient à une propagande sentimentale dont il serait aisé d'apprécier bientôt les heureux fruits.

Au-dessus de cette connaissance acquise d'elle-même en France, se présente celle délibérément recherchée dans les classes du soir par l'artisan, le petit employé, la dactylographe et, en général, la jeune fille de petite bourgeoisie. Rien n'est plus répandu en Italie, rien ne mène à de plus maigres résultats. Le français parlé par cette classe de personnes a pour conséquence la plus sensible de travailler, comme ferait un levain, la langue italienne, et de la dénaturaliser. La tournure analytique se substitue à la période et le gallicisme inonde la gazette des villes

sans que à l'Italie ni la France aient à gagner à cette espèce de mode, qui se retrouve du reste, mais bien plus méritoire, en Allemagne, par exemple. Cette connaissance n'est du reste pas suffisante pour permettre à ses possesseurs de s'approcher des originaux français, et c'est dans de nombreuses traductions italiennes qu'ils lisent *les Misérables* de Victor Hugo ou les romans humanitaires de Zola. Ils y puisent du moins le sentiment d'une France populaire et généreuse, qui coïncide souvent avec l'opinion politique qu'ils ont sur notre pays. Mais c'est là un sentiment qui dort plutôt au fond d'eux-mêmes, ne s'exprime que dans les moments les plus favorables. Généralement incapable, au contraire, de réagir contre une impression plus récente, il ne fait qu'alimenter de regrets ou de reproches un ressentiment temporaire. Car déjà nous nous heurtons ici à ce que nous trouverons plus nettement encore, en abordant la classe bourgeoise aisée ou riche, dont les fils vont au gymnase et au lycée. L'enseignement du français est inscrit comme matière obligatoire dans les programmes, mais avec des heures de moins en moins nombreuses à mesure que l'élève avance dans ses classes. Aussi le lycéen arrive-t-il à son baccalauréat après avoir su, plutôt qu'en sachant du français. Le français est en effet un « ornement » qu'on acquiert vite, durant les années où le programme est encore peu chargé. Possédé à peu près par tout le monde, nul n'a d'avantage à le savoir mieux qu'un autre, tandis que l'allemand ou l'anglais peuvent servir à différencier deux cultures et sont prisés quand on les connaît à fond. Ainsi la ressemblance des deux langues pèse comme une fatatité sur la diffusion sérieuse du français en Italie.

Au sortir du lycée, cet étudiant ne trouvera du reste que quatre universités du *Regno* où existe une chaire de français. Encore n'y en a-t-il que trois actuellement qui soient pourvues de leur professeur, de la manière la plus brillante du reste. Mais une grande université comme celle de Pise n'a aucun enseignement du français contre un d'allemand et un d'anglais. Ce n'est pas, pourtant, que, durant notre séjour à l'École normale supérieure de cette ville, nous n'ayons pu constater chez nos camarades une intimité fort grande avec nos auteurs les plus réputés et une

affinité naturelle même de ces esprits pour toute pensée qui vient de chez nous. Mais tant de préjugés et d'idées toutes faites étouffent la voix naturelle de cette parenté latine, qu'elle n'arrive qu'avec peine à réclamer ses droits, et pour longtemps encore, sans doute, le français continuera à ne pas compter à Pise.

Il est triste de constater combien France et Italie s'obstinent à ne pas se donner la peine de se comprendre. Il est certain que pour trop de Français, l'Italie n'est encore qu'un beau paysage, et, en revanche, on dirait que l'Italie aime à ne voir dans la culture de notre pays qu'une espèce de production soumise aux mêmes évolutions passagères que la mode, et plutôt un article parisien qu'un véritable enfantement de l'esprit. Ce malheureux jugement est on ne peut plus résistant et corrompt jusqu'à la pensée du public éclairé et littéraire. Trop souvent, à entendre des Italiens, même intelligents, parler de nos romans comme de nos œuvres les plus fines d'analyses historiques ou de portraits, on a le sentiment qu'ils en réduisent la valeur à un écran brillant qu'ils admirent sans laisser de le dédaigner en même temps, incapables qu'ils sont de saisir par delà ce qui est original et vivant. Pour peu qu'il s'y mêle de la pédanterie ou quelque influence des méthodes allemandes, il arrive que des ouvrages importants, publiés en France, sont l'objet de comptes rendus qui étonnent par un parti pris contre lequel on ne saurait trop réagir. Si un style simple et alerte est la marque de nos meilleurs écrivains, si le français aime à ne pas écrire seulement pour les érudits, clarté n'est pas manque de profondeur et savoir omettre certains détails ou certaines étapes d'une discussion n'est pas légèreté de jugement. On comprend mal cet état d'esprit de la critique italienne quand on compare les études les plus admirées du grand de Sanctis et quelques-uns des *Lundis* de Sainte-Beuve. C'est chez l'un et chez l'autre la même profondeur d'observation sous la même aisance. D'autres comparaisons du même genre pourraient peut-être apprendre aux Italiens à confesser la ressemblance qu'il y a entre les esprits véritablement fins des deux pays. Dans cette même université de Pise où il manque une chaire de français, le savant professeur Salvemini recommandait à ses étudiants un manuel français : il se

pourrait que ce fût là un petit fait qui marquât la fin d'une légende.

Cette incompréhension s'étend aussi à notre manière de concevoir et d'exposer les choses. Il est toujours difficile, pour un peuple, d'entrer dans les mœurs intimes d'un autre et de saisir justement sa façon d'exprimer quelques-uns de ses sentiments les plus délicats. Le même esprit vif, qui paraît aux uns superficiel, paraît aisément irrespectueux aux autres, et l'on sait combien la pensée française est facilement suspecte aux milieux romains. Peut-être se rappelle-t-on aussi l'émotion produite en Italie par le discours de réception de Mgr Duchesne. L'esprit dont il avait parsemé le tableau qu'il traçait de la Rome des cardinaux n'avait pas été bien interprété, et tout cela correspond fort à l'inégalité extrême qu'il y a, de la distance entre les deux langues à celle des tempéraments des deux races. Parce qu'on entend immédiatement la langue, on oublie qu'il faut une étude préalable pour se mettre dans son esprit, et c'est cette même incapacité d'aller jusqu'à l'âme même de la pensée française qui se traduit dans l'admiration outrée, professée par quelques-uns, pour les mouvements les plus jeunes de notre littérature. De même qu'une langue assise n'accepte pas tous les nouveaux mots, ainsi une tradition ancienne ne s'incorpore pas toutes les formules littéraires nouvelles, et les étrangers se hâtent trop en croyant pouvoir décider, eux, sur ce que nous aurons à retenir parmi tant de tendances. Les orientations les moins affinées peuvent leur paraître excellentes, sans que la France ait le moins du monde à leur obéir. Là encore, il faut réagir vigoureusement par l'affirmation constante de l'unité très complexe sans doute, mais réelle de l'esprit français. Il faut marquer cette unité de race et de culture en face d'un cosmopolitisme à peine parisien. Malheureusement, l'Italien ne fait jamais que traverser la province et dès qu'on lui en parle, il s'épouvante et craint l'ennui. Car après la superficialité et l'irrespect, l'ennui éloquent et classique est le troisième caractère qu'on veut bien découvrir en France. Et il n'est que trop certain qu'on ne verra jamais nos grands auteurs classiques appréciés au delà des Alpes. Il en naît le plus fâcheux des cercles vicieux. Persuadé qu'on ne comprendra jamais par-

faitement Racine, on n'en examine pas attentivement la langue et, sans cet examen, on se condamne à le comprendre moins encore. Aussi finit-il par ne plus rester d'immédiatement assimilable par les Italiens que nos romantiques. C'est venir sans doute à la France par une avenue bien particulière. Cependant, il faut espérer que plusieurs études sérieuses et jeunes, publiées sur cette matière en Italie, produiront enfin, à nouveau, un premier contact sympathique des deux grandes familles intellectuelles italienne et française, et ramèneront cette mutuelle compréhension qui seule pourra donner de la vie à la diffusion de notre langue.

Pour hâter ce moment, il serait utile qu'un jeune écrivain, au courant de la pensée italienne aussi bien que de la nôtre, composât une histoire de la littérature française à l'usage des Italiens, en attirant leur attention sur les véritables propriétés caractéristiques de la pensée française et en les invitant à considérer cet esprit de société, cette recherche psychologique et ce besoin d'universaliser qui nous font différer si profondément d'eux-mêmes. Sur une telle base seulement on peut espérer reconstruire un édifice durable, à condition que, de notre côté, nous voulions bien aussi reconnaître nos dettes du passé et confesser les qualités particulières de l'Italie. Une mutuelle estime par une mutuelle connaissance est la condition absolue de toute tentative française en Italie, et nous sommes vraiment deux voisins qui se ressemblent trop pour ne pas essayer d'accorder nos petites différences.

Note complémentaire.

Le français dans la Vallée d'Aoste.

La persistance du français dans ce coin perdu est un des phénomènes les plus curieux qui s'imposent à l'observation du linguiste. Elle ne peut être négligée dans un recueil comme celui-ci. Grâce aux recherches de M. le chanoine Frutaz (1), on sait que

(1) *Les origines de la langue française dans la Vallée d'Aoste.*

le français est bel et bien là-bas, comme en Gaule, du latin lentement modifié. La langue de Rome avait été implantée sur un sol celtique dans cette région presque inaccessible, qui passa ensuite sous la domination des Burgondes et devint, plus tard, un fief des ducs de Savoie. Est-ce à cette influence bourguignonne qu'est dû le léger accent méridional des habitants de la vallée? On serait porté à le croire. En tout cas, le français ne cessa d'être parlé au cours des siècles. Les grandes familles féodales, le clergé et la bourgeoisie n'eurent jamais d'autre idiôme. Le peuple parla naturellement des patois, qui peu à peu furent refoulés dans les campagnes et disparurent devant la langue cultivée sans laisser d'autres traces que quelques tours et quelques mots. M. le chanoine Frutaz a étayé sa démonstration de textes nombreux et décisifs, mémoires, édits des ducs de Savoie (notamment d'Emmanuel-Philibert, ordonnant, en 1572, de rédiger tous les actes en français, de Charles-Emmanuel, déclarant, en 1650, « nulles les publications faites en autre langue que française », etc.).

Dans ces dernières années, le gouvernement italien a pris ombrage d'une survivance, pourtant tout aussi respectable que celle des dialectes grecs de certaines régions du midi de la péninsule, et, par la voie administrative, il s'est efforcé de décourager les amis de la langue française, en expulsant celle-ci de l'école, des pièces officielles, etc. Les Valdôtains ne se laissèrent pas aller au découragement; ils se groupèrent et firent entendre d'énergiques protestations. Le 13 décembre 1909, le ministre compétent, répondant à une question de l'honorable Rattone, leur mandataire, reconnaissait leur droit de rédiger dans la langue qui leur était familière les actes publics, et particulièrement les actes de l'état-civil. Le nouvel évêque d'Aoste, Mgr Tasso, quoique étranger au pays, ne ménageait pas, de son côté, les encouragements aux défenseurs de la langue française; grâce à des collaborations privées, des cours du soir étaient créés, et on obtenait que l'indemnité réservée aux maîtres de français fût portée de 10,000 à 20,000 francs, ce qui permit de donner, dans plusieurs communes, à près de deux cents élèves, pendant trois mois, l'enseignement gratuit des premières notions

de notre langue, de créer deux écoles françaises à Aoste même, d'instituer enfin un cours supérieur de français correspondant à celui qui était jadis inscrit au programme du collège. En attendant qu'on introduisît à l'École normale d'instituteurs un cours spécial de français, mettant les élèves en état d'enseigner convenablement cette langue à leur tour, le comité valdôtain organisa un « Cours accéléré de français avec un horaire de deux à trois heures par jour ». Ce cours, suivi par un certain nombre de maîtres, a eu un succès de bon augure. En 1911, on a, d'autre part, inscrit dans le budget du collège officiel une somme annuelle de 400 lires pour un enseignement spécial du français au *Convitto* annexé.

Telle est l'œuvre du *Comité pour la protection de la langue française* dans la vallée d'Aoste, et on doit espérer qu'il ne s'en tiendra pas là. Ce comité a à sa tête un homme, dont la droiture, la vaillance et l'instruction lui ont valu une autorité tout à fait exceptionnelle, M. le Dr Anselme Réan. Mais parmi ses collaborateurs il faudrait signaler bien des noms d'ecclésiastiques et de laïques, tous animés du même zèle et également désintéressés. D'une façon générale, on peut dire que le pouvoir est bien disposé pour ces messieurs. Ce sont plutôt les fonctionnaires subalternes qui, de temps en temps, cherchent à mettre des entraves à leur utile propagande. Dans l'avenir, rien n'empêcherait — comme le professeur Rajna l'a proposé — que l'enseignement du français à Aoste fût l'objet d'un échange de maîtres envoyés de France et pairant avec des Italiens qui iraient enseigner là-bas leur langue nationale.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

La culture française en Angleterre [1]

PAR

PAUL MANTOUX,
professeur à l'Université de Londres.

L'histoire de l'influence exercée par l'esprit français sur l'esprit anglais — comme l'influence réciproque de l'Angleterre sur la France — remplirait beaucoup de volumes. Quelques-uns sont écrits déjà : un plus grand nombre restent à écrire. Les quelques notes qu'on va lire ne donneront qu'une idée bien sommaire de cette influence, telle que nous la voyons agir sur l'Angleterre contemporaine.

La première et la plus simple de ses formes multiples, c'est l'étude de la langue française. Les Anglais ont et méritent, plus encore que les Français eux-mêmes, la réputation d'ignorer les langues étrangères. Mais, lorsqu'ils en savent une, c'est, dans la plupart des cas, le français. Il figure au programme habituel des écoles secondaires, de préférence à l'allemand, dont la richesse complexe et la structure synthétique rebutent des esprits habitués à une grammaire plus facile. Parmi les classes supérieures

(1) Je dois exprimer ici mes remercîments à mon collègue et ami M. Louis Brandin, professeur à l'Université de Londres, à qui je dois les plus utiles informations sur les revues françaises en Angleterre.

de la société, la connaissance du français est non seulement très répandue, mais poussée, en certains cas, à la perfection : alors l'accent même, si rebelle à toute adaptation, arrive à s'atténuer jusqu'à devenir à peine perceptible. Ceci est, il faut le reconnaître, exceptionnel, et ne peut se rencontrer que dans les familles les plus hautement cultivées. Mais beaucoup d'Anglais qui, par timidité, hésitent ou renoncent à parler français lorsqu'ils en trouvent l'occasion, suivent parfaitement une conversation française, et voyagent à travers nos provinces sans avoir besoin du moindre interprète. Le nombre de ceux qui, peu familiers avec la langue parlée, peuvent lire et lisent en effet très volontiers des livres français, est plus grand encore, et paraît s'accroître constamment. La moyenne et la petite bourgeoisie ne savent guère le français : c'est que leur instruction est, à tous égards, moins complète et moins bien organisée que celle des classes correspondantes en Allemagne, aux Pays-Bas ou en France ; lorsqu'on s'efforce de l'améliorer, on y introduit aussitôt l'étude du français, considérée comme un des éléments essentiels d'une bonne éducation. Résidant à Londres, il y a une quinzaine d'années, dans un *University Settlement* où l'on travaillait à élever le niveau intellectuel du voisinage, et que fréquentaient des employés, de petits commerçants, des ouvriers qualifiés, j'avais offert de donner un cours de français. J'eus aussitôt une vingtaine d'élèves ; et — ce qui est plus remarquable — après mon départ, la demande s'est maintenue, et le cours de français est devenu, à la longue, une institution permanente. Je ne crois pas qu'aucune autre langue eût trouvé cette faveur auprès d'un auditoire populaire.

A mesure que l'enseignement du français paraît plus nécessaire, le nombre des professeurs français en Angleterre s'accroît. Leur présence dans les écoles secondaires n'est pas, à vrai dire, une nouveauté : c'est, au contraire, une tradition qui se continue : le temps n'est pas très éloigné où, en France, l'habitude s'était conservée de confier à des étrangers le soin d'enseigner leurs langues respectives. Ce qui est relativement nouveau, c'est la place tenue par des Français dans l'enseignement supérieur en Angleterre et en Écosse. Les universités de Londres, de Bir-

mingham, de Liverpool, de Leeds, de Bristol, de Glasgow, du Pays de Galles, ont des professeurs ou des maîtres de conférences français ; à Oxford, c'est un Français qui, depuis de longues années, dirige une des sections de la Fondation Taylor, et lorsqu'il s'est agi, tout récemment, de donner un nouveau titulaire à la chaire de philologie romane, c'est aux maîtres de La Sorbonne et de l'École des Chartes que l'on s'est adressé : leur candidat, un Suisse de langue française, a été désigné. A Édimbourg, où la sympathie et le goût pour la culture française datent de loin — les Écossais aiment à rappeler les anciennes relations entre la France et l'Écosse, au temps de leur indépendance — un professeur belge enseigne, et s'est fait connaître par d'intéressantes publications. Beaucoup de ces chaires sont de création récente : à Londres, la libéralité du Conseil de Comté a permis d'inaugurer d'un seul coup, en 1913, deux enseignements nouveaux — littérature française moderne, histoire et institution de la France moderne — confiés, l'un et l'autre, à des Français.

Ce qui explique ce mouvement, c'est le désir d'introduire en Angleterre les méthodes de l'enseignement spécial français. Sa rénovation éclatante, au cours des trente dernières années, commence, après avoir porté ses fruits au-dedans, à être pleinement appréciée au dehors. Les revues scientifiques du Royaume-Uni consacrent à la production française une place de plus en plus étendue. Malgré le prestige que conservent, à juste titre, la science et l'érudition allemandes, c'est vers la France surtout que se tournent les Anglais, lorsqu'ils songent à refondre leur système d'instruction publique, dont les lacunes et les insuffisances leur sont connues. On trouvera l'expression la plus nette et la plus raisonnée de cette tendance dans le livre récent de M. Brereton, *Studies in Foreign Education*. Ce n'est pas seulement plus de rigueur dans la recherche, mais un esprit plus large, une méthode d'enseignement plus claire et plus compréhensive, que les Anglais veulent chercher au dehors — et en France. Ce seront peut-être, demain, certains principes d'organisation, surtout lorsque se posera la question de la réforme des écoles secondaires : dans un discours prononcé cet hiver au banquet

de la Société des professeurs de français, lord Reay of Lankester, une des plus hautes autorités de l'Angleterre en matière d'éducation, faisait un éloge presque excessif de nos institutions scolaires, et louait leur arrangement systématique, leur centralisation, tout ce qu'elles ont de plus étranger aux habitudes anglaises.

Tout cela ne peut se faire sans quelques résistances. Mais ce qu'on discute, ce sont les applications plutôt que les principes, et les personnes plutôt que les idées. Parmi ceux qui, par exemple, se plaignent de l'invasion des professeurs français, le sentiment qui domine n'est que celui de la concurrence — assez naturel d'ailleurs. Eux-mêmes vont étudier en France et en rapportent les méthodes qui les mettront un jour en état de faire moins souvent appel à des collaborations étrangères. Ce jour n'est pas encore venu. L'influence française, dans ce domaine, n'est qu'à ses débuts : c'est dans l'espace d'une génération qu'on en pourra juger les résultats.

Tandis que cette influence pénètre et se développe à l'intérieur même des universités et des écoles anglaises, elle se fortifie par l'action des institutions et des sociétés qui, fondées par des Français, se donnent pour tâche de propager en Angleterre la connaissance de notre langue, de notre littérature et de nos arts. Au premier rang il faut citer l'*Alliance française*. Longtemps elle n'a eu en Grande-Bretagne que des sections locales. Depuis 1907 il existe une Fédération britannique des comités de l'Alliance française, qui compte aujourd'hui plus de 5,000 membres. Le Congrès de Saint-Andrews, au printemps de 1913, a été une manifestation brillante de son activité. On sait quels sont les moyens d'action habituels de cette grande association : cours de langue française, conférences littéraires, fondations de bibliothèques. La Fédération britannique en est au troisième article du programme, et travaille à organiser une bibliothèque de prêt, qui rendrait assurément de grands services.

L'Institut français du Royaume-Uni, fondé en 1913, à l'initiative de l'Université de Lille, se réclame des instituts analogues qui, depuis plusieurs années, fonctionnent avec d'heureux résul-

tats à Florence, à Madrid et à Saint-Pétersbourg. Soutenu par des subventions officielles et par des souscriptions privées, recommandé au public anglais par un Comité de patronage où figurent de hautes personnalités, cet institut s'est assigné un rôle original. Ce n'est pas uniquement aux relations intellectuelles, mais aussi aux relations économiques des deux nations qu'il doit collaborer : à côté de cours sur la société, la littérature et l'art en France, il a inauguré un enseignement juridique et commercial, à l'usage des jeunes gens français et anglais, qui font à Londres leur apprentissage des affaires : les uns doivent y apprendre à connaître et à comprendre plus vite et mieux le pays où ils se trouvent, les autres, à se mettre plus aisément en relations avec le pays voisin. Les Anglais sont aujourd'hui les premiers à reconnaître, dans ce domaine où la pratique aura toujours le dernier mot, l'utilité et l'importance d'une préparation systématique. Il faut souhaiter qu'une expérience qui offre aux qualités opposées des deux peuples l'occasion de se compléter si heureusement triomphe des difficultés que peut lui créer sa nouveauté même.

L'Institut français s'est combiné avec une institution déjà existante et florissante, qui lui a prêté non seulement un très beau local, voisin de Hyde Park, mais les avantages d'une situation acquise : c'est l'Université des lettres françaises, fondée en 1910 par Mlle d'Orliac. L'on a continué à y faire des conférences sur des sujets littéraires ou historiques, sous la forme attrayante qui a fait, à Paris, le succès de l'Université des annales. C'est un genre moins austère que l'enseignement scientifique, mais qu'il ne faut pas dédaigner. Notre supériorité y est incontestée, et permet d'attirer un public mondain, un public féminin surtout, dont le concours est singulièrement précieux pour le développement de la culture française dans la famille et dans la société.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner les cours créés par la Société des professeurs de français, pour un public moins aristocratique, mais laborieux, et dont le nombre augmente sans cesse : chaque année, la cérémonie de la distribution des récompenses, qui a lieu à Mansion House, la résidence du lord maire,

fournit de nouvelles preuves de leur succès. Toutes ces différentes institutions sont aidées par la sollicitude éclairée de l'ambassadeur, M. Paul Cambon, dont l'intelligence élevée s'intéresse à toutes les manifestations de l'esprit français en terre anglaise, et aussi par celle de ses collaborateurs, le consul général, M. de Coppet et l'attaché commercial, M. Jean Périer, mieux faits que personne pour comprendre et apprécier les rapports entre la propagande intellectuelle et l'expression économique.

L'enseignement est le moyen d'action le plus direct. Est-ce toujours le plus puissant? Toujours est-il que l'influence française a, pour pénétrer l'esprit anglais, beaucoup d'autres voies. La presse de langue française mérite d'être mentionnée : Londres a plusieurs journaux français, dont un, la *Chronique*, est à présent dans sa seizième année. Mais ces journaux, il faut bien le dire, s'adressent surtout à la colonie française de Londres, et leur œuvre est du même ordre que celle des nombreuses sociétés, professionnelles ou philanthropiques, qui groupent les Français résidant en Angleterre. Il les aident à ne pas se perdre dans le milieu ambiant, ce qui est assurément une manière de servir l'influence française. Beaucoup plus étendue et plus importante est l'action de la littérature, du théâtre et des beaux-arts. On peut l'envisager sous deux points de vue différents, soit qu'elle s'exerce immédiatement, par la lecture, la représentation ou l'exposition des œuvres françaises, soit qu'elle contribue à transformer la production en Angleterre même.

Pour ce qui est du théâtre, personne n'ignore la faveur que le public anglais a toujours témoignée à la scène française. Nos grands acteurs reçoivent de lui un accueil triomphal. Des noms comme ceux de Coquelin et de Sarah Bernhardt sont à Londres aussi populaires qu'à Paris même. Il n'est pas d'année où plusieurs troupes ne visitent la Grande-Bretagne : on sait que le Théâtre Français l'a fait à plusieurs reprises avec le plus vif succès. Dans un genre, il est vrai, moins élevé — celui de la revue de café-concert — un théâtre londonien, le New Middlesex, réussit, depuis deux ans, à attirer un public sans cesse renouvelé à des représentations données en français. Il est évident qu'une petite minorité seule est en état de suivre sans difficulté

un dialogue en langue étrangère, et il en serait de même dans tous les pays. Mais le public anglais tout entier écoute et apprécie des traductions et des adaptations de pièces françaises. Nulle branche de notre exportation n'est plus florissante. Parfois la pièce est traduite sans modifications : le plus souvent — surtout lorsque son mérite littéraire n'est pas de premier ordre — elle est plus ou moins accommodée au goût anglais : on en retranche certaines hardiesses de situation ou d'expression qui choqueraient le public britannique, on leur donne un titre qui n'a plus rien de parisien, et sous lequel on est étonné de reconnaître le dernier succès du Vaudeville ou des Variétés. Il faut bien le dire, ce ne sont pas toujours nos meilleures pièces qu'on traduit, l'objet en vue n'étant pas essentiellement l'éducation littéraire du public. Mais il y a d'heureuses exceptions, et quelquefois nos classiques mêmes paraissent sur la scène : on jouait à Londres, cet hiver, le *Médecin malgré lui*.

On se plaint souvent, en Angleterre, de l'état languissant du théâtre national. Sont-ce les exemples français qui peuvent l'aider à se reconstituer? On eût pu le croire, il y a une vingtaine d'années, lorsque Pinero fit applaudir de brillantes productions où, à l'influence visible d'Ibsen, se mêlaient celles d'Alexandre Dumas fils et de Henry Becque. Mais les efforts intéressants et parfois heureux d'écrivains plus récemment arrivés à la notoriété ne semblent pas devoir grand chose à la France. Les charmants jeux d'imagination de M. Barrès, et les feux d'artifice intellectuels de M. Bernard Sthaw, n'ont absolument rien de français, et dans la forme pas plus que dans le fond. M. Arnold Bennett se rapproche, peut-être, un peu davantage de nos formules dramatiques. Mais les problèmes qu'il pose et les personnages qu'il évoque sont bien anglais. Le rôle réservé au sentiment, une certaine hantise du mystère et de l'au-delà, des préoccupations morales qui, même dans le paradoxe volontairement agressif et cynique, trahissent la persistance d'une invincible tradition religieuse, tout cela nous transporte loin de la France. Je ne parle pas des ouvrages d'ordre inférieur qui, malheureusement, forment, en Angleterre, comme ailleurs, l'écrasante majorité. Auprès d'un public peu difficile à amuser, et qui ne cherche au

théâtre qu'un moment de délassement, la pantomime de Noël et l'opérette mêlée de danses conserveront toujours leurs droits.

Il en est de même pour les autres branches de la littérature. Les ouvrages français ou leurs traductions sont très lus : mais leur influence sur la production anglaise n'est pas considérable. En poésie, les Anglais ne pensent avoir rien à nous envier : c'est ce que, chez nous, ils cherchent le moins à bien connaître : si le robuste génie d'un Verhaeren s'impose à eux, c'est par ce qu'il a de septentrional et de germanique. Le roman et la nouvelle ont beaucoup de lecteurs, et de différentes espèces. Les hautes classes de la société les lisent en français, lorsque leur amour des sports leur en laisse le temps : parmi les femmes surtout, dont les loisirs sont plus larges et plus variés, il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui suivent avec l'attention la plus éveillée et le goût le plus averti notre mouvement littéraire. Quel est l'écrivain anglais qui trouverait à Paris l'accueil triomphal fait par la société londonienne, l'hiver dernier, à Anatole France ?

Les classes moyennes, qui lisent relativement peu, en dehors des journaux et des magazines, ont une prédilection marquée pour deux ou trois romanciers français : Alexandre Dumas père jouit d'une popularité qui ne peut se comparer qu'à celle de Dickens : et le théâtre, et le cinématographe, vulgarisent à l'infini des variantes des *Trois mousquetaires* ou de *Monte-Cristo*. On sait l'énorme succès de librairie des traductions anglaises de Zola, dû, il faut le reconnaître, plutôt à une curiosité à demi effarouchée qu'à une admiration sincère.

Il s'agit ici du gros public, qui se connaît peu en psychologie et en style, et qui demande à ses auteurs favoris des émotions, sans se préoccuper beaucoup de leurs qualités littéraires. Il ignore, naturellement, les essayistes et les moralistes, dont un public plus restreint et plus raffiné fait ses délices : Barrès, Maeterlinck, ont des admirateurs prononcés, mais peu nombreux, comme on doit s'y attendre. A plus forte raison pour les classiques, que ne signale aucun intérêt d'actualité, et dont la connaissance ne permet pas de briller dans les salons : *Le Gulliver* de Swift a en France plus de lecteurs que, de l'autre côté de la Manche, le

Candide de Voltaire. Il n'en est pas moins vrai que nulle littérature au monde, pas même à beaucoup près, celle de l'Allemagne, malgré tant d'affinités, ne jouit en Angleterre d'une situation comparable à la nôtre.

Et malgré cela, le roman, la nouvelle, l'essai, restent aux mains des auteurs nationaux, qui trouvent dans leur propre pays tant de modèles, foncièrement, irréductiblement anglais. Peut-être la technique de nos romanciers, leur manière plus brève et plus serrée, a-t-elle modifié quelque peu la tradition du XIXe siècle. Mais cette modification n'atteint guère que les dehors et les procédés : dans des livres plus courts qu'autrefois, aux épisodes moins nombreux et plus fortement groupés, à la couleur moins atténuée par le respect de certaines convenances, nous retrouvons des caractères et des idées qui dureront autant que le tempérament du peuple anglais.

Le ton en est aussi devenu plus libre : la pudeur britannique s'est faite moins susceptible, quoiqu'elle ne soit pas morte avec la reine Victoria. Mais il n'est pas probable que ce changement, sensible dans la vie quotidienne autant que dans les livres, soit dû à l'influence française : c'est plutôt une réaction spontanée, à certains égards favorable à cette influence, parce qu'elle diminue l'écart entre les deux actions et leur permet de se mieux comprendre en atténuant des préjugés réciproques.

Ce rapprochement permet aux idées d'origine française d'être accueillies avec moins de défiance. Les personnes de la génération précédente, un Taine, un Renan, ont été, en Angleterre, connus et appréciés, mais peu suivis. Auguste Comte, en dehors de l'étroite église positiviste, n'a agi qu'au travers de Stuart Mill et d'Herbert Spencer, dont les doctrines n'étaient pas sorties de la sienne. Aujourd'hui, notre école philosophique est en train de conquérir la pensée anglo-saxonne, qui reconnaît d'ailleurs, dans MM. Boutroux et Bergson, des esprits apparentés à l'Anglais Thomas Hill Green et à l'Américain William James. Dira-t-on que c'est en s'écartant du rationalisme cartésien, qui est proprement français, que cette philosophie nouvelle trouve hors de France tant d'admirateurs et d'adeptes ? Ce serait, je crois méconnaître tout ce que lui vaut de faveur l'exposition claire et

distincte, la finesse de la dialectique et la beauté du style.

Il est d'ailleurs assez naturel qu'une nation agisse sur une autre d'autant plus qu'elle tend à lui ressembler. C'est peut-être ce qui explique l'influence souveraine sur l'art anglais contemporain — du moins en peinture et en sculpture — de notre art réaliste, qui prit ses premières leçons à l'école de l'Anglais Constable. La peinture toute littéraire des préraphaëlites, avec son raffinement parfois délicat, toujours artificiel, a fait son temps en Angleterre. Les maîtres de la génération présente, ce sont nos grands portraitistes et paysagistes du XIXe siècle, dont un, Alphonse Legros, a passé plus de la moitié de sa vie de l'autre côté du détroit. En eux, comme en l'Américain Whistler, dont les premières productions soulevaient la réprobation des esthètes groupés autour de John Ruskin, le public anglais a reconnu les qualités de force, de sincérité, de naturel qu'il savait apprécier déjà dans notre littérature, et qui lui conviennent autant que lui convenaient peu les formules du classicisme académique.

A chaque pas qu'une nation fait vers l'autre, celle-ci, à son tour, fait volontiers un autre pas. Parmi les causes qui ont contribué, récemment, au relèvement du prestige et de l'influence de la France en Angleterre, il faut mentionner le succès de nos entreprises coloniales, la renaissance de notre culture physique, les triomphes de nos aviateurs, et — pourquoi non? — de nos athlètes.

Lorsque l'Angleterre croyait la France très différente et très éloignée d'elle, elle l'observait avec une curiosité parfois très vive, mais sans grande sympathie, et sans aucun désir de l'imiter. Cela a changé, cela change encore sous nos yeux; peut-être les circonstances politiques y sont-elles pour quelque chose. Et l'observation se vérifie jusque dans le degré d'influence exercée par les différentes formes de notre activité intellectuelle. Les Anglais aiment notre littérature et notre théâtre, mais leur empruntent peu; au contraire, nos recherches scientifiques, notre enseignement, nos systèmes de philosophie, tout ce qui leur paraît sérieux et profond chez un peuple dont la légèreté était parmi eux proverbiale, agit sur eux fortement, et travaille à la transformation de leur esprit, autant qu'eux-mêmes ont pu contribuer à celle de nos institutions ou de notre caractère.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A) LE FRANÇAIS DANS LE MONDE.

L'enseignement du français en Allemagne (1)

L'étude approfondie de cette grosse question : l'état du français en Allemagne, demande un développement incompatible avec les proportions d'un rapport comme celui-ci. Elle se complique, en effet, de toute sorte d'éléments qui échappent à l'appréciation ordinaire. Comment établir quel est, dans chaque ville de l'Europe, le nombre exact de personnes parlant français? Et si même une statistique de ces personnes existait, quelle valeur aurait-elle? Car que veulent dire ces mots : parler français? Ils n'ont qu'une portée toute relative. Un garçon de café

(1) Ceci n'est pas un rapport, et pour cause. Nous n'avons pu obtenir d'un Sujet allemand, ayant toute la compétence voulue, un travail sur la question, et il semble superflu de dire pourquoi. D'autre part un étranger était hors d'état de mener seul à bonne fin une enquête aussi longue et aussi délicate. Restait un troisième parti, que nous avons adopté. Il consistait à substituer à une demande de rapport des questionnaires spéciaux, adressés à un certain nombre de personnes et portant sur les données officielles, sur l'activité des cercles français, etc., et à combiner les renseignements ainsi recueillis avec ceux que les bulletins de l'*Alliance française* de Paris nous apportent. A défaut d'un tableau complet, on aura, du moins, une vue d'ensemble déjà satisfaisante, et surtout réconfortante. N'est-ce pas l'essentiel?

ou de restaurant, dans deux cents villes allemandes, parle-t-il français, parce qu'il est capable de répondre aux questions élémentaires d'un client pressé de se faire servir un potage, un bifteck ou une demi-bouteille de vin? En revanche ose-t-on exclure les centaines d'hommes d'études qui lisent notre langue, par goût ou par devoir, mais sont hors d'état de bredouiller distinctement quelques phrases? Sans doute la même objection peut être formulée pour d'autres pays; mais elle n'est nulle part aussi grave qu'ici. Nulle part ailleurs, il n'y a un peuple d'érudits, discipliné et bien préparé, possédant la connaissance théorique des langues étrangères, sans qu'il obéisse pour cela à un instinct de sympathie quelconque, de telle sorte qu'il devient embarrassant de tirer argument de ses qualités mêmes en faveur d'une pénétration française quelconque.

Que le français ait toujours été, avant comme après 1870, la seconde langue vivante de tout Allemand qui ne se contente pas de la sienne, c'est ce qui semble hors de conteste. Les faits d'observation quotidienne sont d'accord avec la lettre des programmes d'enseignement pour le démontrer. Nous ne remonterons pas jusqu'à Rivarol et à la question posée par l'Académie de Berlin (1); nous négligerons la période impériale (2) et les époques qui ont suivi, et où la réaction anti-française, si elle a eu des effets trop certains sur la mentalité de l'Allemand, en a eu de beaucoup moindres sur sa culture (3). La législation sco-

(1) Il faudrait remonter alors plus haut. Voyez M. Wilmotte, « Pourquoi il faut parler français » dans les *Cahiers alsaciens*, Ier et IIe fasc.

(2) Un seul témoignage, mais très curieux, nous est fourni par un document de l'an IX de la République. La *Décade philosophique* devait favoriser alors les échanges intellectuels entre la France et l'Allemagne. Or, à cette date, la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin propose, comme sujet de prix, la question : « Quels sont les moyens de propager la connaissance et l'usage de la langue française parmi les habitants de toutes les classes des départements de la République, dont la langue vulgaire (*sic*) est l'allemand? » (Picavet, *Les idéologues*, p. 83).

(3) Ainsi s'explique que les études romanes (où le français est favorisé singulièrement) n'ont cessé, au XIXe siècle, de se développer dans les universités allemandes et que c'est là que les plus illustres maîtres de la dernière génération, en France, ont dû aller parfaire leur éducation scientifique.

laire des dernières années du XIXe siècle et des premières années du XXe siècle, comme aussi le réveil de culture française au cours de ces dernières, voilà le sujet qu'il importe de traiter ici, fût-ce sommairement.

La plus grande difficulté qu'il offre provient peut-être de la multiplicité de la vie intellectuelle en Allemagne. Alors qu'en France, depuis Napoléon Ier (et en dépit d'innovations récentes, plus superficielles qu'elles n'en ont l'air) il y a une Université et non des universités, et que tout l'enseignement est unifié, centralisé par le régime des Académies (et un vote récent de la Chambre a encore renforcé les pouvoirs des recteurs de celles-ci, qui dépendent tous directement de Paris), en Allemagne, non seulement il existe une large autonomie de l'enseignement supérieur, mais l'enseignement secondaire et primaire n'est nullement régi par des lois et règlements uniformes, et pour en décrire le mécanisme, il faudrait s'y reprendre autant de fois qu'il y a d'États grands et petits, et non seulement d'États, mais même de villes, la part d'intervention municipale dans la rédaction des programmes et les choix des maîtres étant infiniment moins réduite outre-Rhin (1).

Nous ne pouvons entreprendre ici une telle enquête, et force nous sera de nous contenter de quelques données d'un caractère aussi général que possible. On verra, du reste, qu'en dépit de leur source restreinte, elles offrent des analogies très significatives.

Et tout d'abord, parlons de l'enseignement supérieur. Les cours scientifiques et pratiques de français tendent à se multiplier de plus en plus, et on constate l'activité sans cesse crois-

(1) C'est ainsi que récemment le premier bourgmestre de Dusseldorf demandait à la Chambre de commerce de cette ville son avis sur la question de savoir s'il convenait de renforcer l'enseignement du français ou celui de l'anglais dans les cours de l'enseignement secondaire qui dépendent de lui. Après de longs débats, la Chambre de commerce a décidé de répondre au bourgmestre qu'à son avis l'étude du français, inscrit comme langue obligatoire dans le programme des études secondaires, était à mettre au-dessus de celle de l'anglais.

sante des maîtres comme des élèves, dont les travaux ont notre langue comme sujet (1).

Voici, au surplus, un tableau des cours de philologie romane (et des chaires de lecteurs, chargés de l'enseignement pratique) à la date du 1er octobre 1913.

I. — Universités.

	Philologie romane		Lecteurs de langue française.	Professeurs extra-ordinaires de littérature française.
	Professeurs.	Privat-docent.		
Berlin	2	1	1	1
Bonn	2	1	1	1
Breslau	1	1	1	—
Erlangen	1	—	1	—
Fribourg en Brisgau	2	—	1	—
Giessen	1	1	1	—
Göttingen	1	1	1	—
Greifswald	2	1	1	—
Halle	2	—	1	—
Heidelberg	2	1	—	—
Iéna	1	1	1	—
Kiel	1	—	1	—
Königsberg	1	—	1	—
Leipzig	3	1	1	—
Marburg	1	1	1	—
Munich	3	—	1	—
Munster	2	—	—	—
Rostock	1	—	1	—
Strasbourg	1	—	1	—
Tubingen	1	—	1	—
Würzburg	1	—	1	—
	32	10	19	2

(1) La littérature pédagogique s'est notamment développée avec une intensité déroutante depuis 1870. Nombreuses sont les collections de grammaires, de *Lehrbücher*, de livres classiques français, et dans des collections d'un caractère international, comme la *Bibliotheca Romanica* de Heitz, le français a la part du lion.

II. — Instituts techniques et commerciaux.

	Langue française.	
	Professeurs.	Lecteurs.
Aix	—	1
Breslau	—	1
Dantzig	—	1
Darmstadt	—	1
Francfort-sur-le-Mein	1	—
Hanovre	1	—
Carlsruhe	—	1
Cologne	1	2
Munich	2	—
Posen	1	—
	6	7 (1)

III. — Divers.

Hambourg : Institut colonial : 1 professeur de « Langues et culture romanes ».
— Musée d'ethnographie ; seminaire de langue et culture romanes : 1 professeur, 1 lecteur.

Pour l'enseignement secondaire il y a de nombreuses distinctions à établir. Distinctions fondées d'abord sur le caractère des établissements, qui sont d'État ou dépendent de communes, qui sont de véritables lycées (avec l'enseignement gréco-latin [*gymnasien*] ou avec le latin seul, à l'exclusion du grec [*realgymnasien*]), ou bien sont des écoles secondaires [*oberrealschule*, *realschule*] ou bien qui participent d'une troisième direction, la plus grande importance y étant donnée aux langues modernes, non

(1) Chiffres minima : le détail des « Lektoren » ou « Assistenten » n'étant pas toujours donné par « Minerva ».

aux mathématiques et aux sciences naturelles [*reformgymnasien*], dans l'Allemagne du Nord, à Nuremberg, etc.) (1). Ces distinctions ne sont pas les seules, car il n'y a pas deux États allemands où les programmes de l'enseignement secondaire coïncident complètement dans les parties correspondantes (2).

En Prusse, par exemple, aux termes des programmes officiels publiés en 1901 conformément à l'arrêté royal du 26 novembre 1900 et à l'arrêté ministériel du 29 mai 1901, le français est enseigné dans tous les établissements secondaires, c'est-à-dire dans les *Gymnasien*, dans les *Realgymnasien*, dans les *Oberrealschulen* et dans les *Realschulen*.

Dans les gymnases, l'enseignement du français ne commence qu'en Quarta (3e année d'étude; âge normal des élèves : 11 à 12 ans). Il comporte quatre heures de cours par semaine en Quarta, deux en Unter-tertia et Ober-tertia, trois en Unter-secunda, en Ober-secunda, en Unter-prima et en Ober-prima. Dans la plupart des gymnases, le français est obligatoire, tandis que l'anglais (deux heures par semaine) n'est que facultatif. Cependant dans certains gymnases, en vertu d'une autorisation spéciale, c'est le contraire qui a lieu et il semble qu'il y ait actuellement une certaine tendance à favoriser l'enseignement de l'anglais aux dépens du français.

Dans les *Realgymnasien*, l'enseignement du français ne commence également qu'en Quarta, mais il comporte cinq heures de cours par semaine en Quarta et quatre dans toutes les classes suivantes, tandis que l'enseignement de l'anglais également obligatoire ne comporte que trois heures de cours par semaine.

Dans les *Oberrealschulen*, l'enseignement du français com-

(1) Il conviendrait encore de faire une place aux *Deutsche Schulen* à l'étranger ; mais il a paru qu'elles ne nous concernaient pas ici.

(2) Dans quelques grands établissements on a pu se permettre des innovations malaisées ailleurs. Depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, à partir de 1908, le programme officiel du *Bismarck-Gymnasium*, à Berlin, nous apprend que dans deux classes l'enseignement fut donné alternativement en français et en anglais (trois heures d'anglais obligatoirement, deux heures de français facultativement).

mence en Sexta (première année d'étude ; âge normal des élèves : 9 à 10 ans) et comporte, dans les cinq classes inférieures, six heures de cours par semaine ; cinq heures par semaine en Untersecunda ; quatre heures par semaine dans les trois classes supérieures.

Dans les *Realschulen*, où il n'y a que six années d'études, six heures de cours par semaine sont consacrées au français dans les trois classes inférieures, cinq en Tertia, quatre dans les deux classes supérieures.

Dans les *Gymnasien* et les *Realgymnasien*, l'enseignement a pour but, dit le programme officiel, de mettre l'élève en état de comprendre les œuvres les plus importantes de la littérature française des trois derniers siècles, de lui procurer les moyens de s'exprimer en français avec une certaine aisance oralement et par écrit, et de lui donner quelques notions de l'histoire de la littérature et de la civilisation françaises. Il en est de même dans les autres écoles de l'enseignement secondaire ; mais dans les *Oberrealschulen*, comme c'est au français qu'incombe la tâche de remplacer le latin en ce qui concerne l'étude de la grammaire considérée comme discipline intellectuelle, l'étude de la grammaire française y est plus approfondie que dans les gymnases.

Dans les *Realschulen*, l'enseignement est moins complet et a un caractère plus pratique; il correspond à peu près à celui des six premières années d'études des *Oberrealschulen*.

Dans tous les établissements de l'enseignement secondaire, l'enseignement du français comprend des exercices de prononciation, de lecture, d'élocution, de grammaire, de traduction, d'orthographe, de style. Dans les trois classes supérieures, la lecture des auteurs classiques et modernes (avec les exercices d'élocution qui s'y rattachent) passe au premier plan de l'enseignement; dans les gymnases, le programme impose l'étude d'une des grandes comédies de Molière; dans les *Realgymnasien* et les *Oberrealschulen*, le programme impose dans les trois classes supérieures, pour toutes les heures de cours, des exercices d'élocution

et de conversation. Il est recommandé aux professeurs de se servir autant que possible du français dans les heures consacrées à l'histoire de la littérature et de la civilisation françaises dans les classes supérieures. Pour l'enseignement de la grammaire au contraire, le programme officiel recommande aux professeurs de donner les règles et les explications en allemand.

Il y a aussi des cours de français dans les écoles moyennes (*Mittelschulen*) mais ces cours sont facultatifs et gardent le caractère d'un enseignement élémentaire.

Voilà pour la Prusse. En Bavière, la situation est plutôt plus favorable au français. « C'est un fait, nous écrit un professeur de ce pays, une tradition reconnue tacitement, qu'il est nécessaire dans tous les établissements d'enseignement secondaire, d'enseigner le français, et, dans les établissements où l'anglais est inscrit au programme, d'enseigner le français *avant* l'anglais. Ceci pour des raisons pédagogiques faciles à comprendre, et principalement à cause de la difficulté plus grande qu'offrent le vocabulaire et la grammaire de notre langue pour un jeune Allemand, comme aussi, là où l'on n'enseigne pas les langues anciennes, parce que le français est considéré, avec l'allemand et à l'exclusion de l'anglais, comme le meilleur véhicule d'une culture générale. Non seulement la littérature, mais la langue se prêtent mieux à cela que dans le cas de l'anglais; celui-ci est, d'ailleurs, trop voisin de l'allemand, on passe trop aisément de l'un à l'autre, tandis que la comparaison de deux langues au génie si différent constitue le plus salutaire exercice pour l'esprit des adolescents. »

Un parallèle entre les heures consacrées au français et à l'anglais, dans les divers établissements d'instruction secondaire, éclairera davantage le lecteur :

Gymnasien (9 classes).

Le français est enseigné obligatoirement de la 6e à la 9e; il comporte trois heures par semaine en 6e, trois en 7e, deux en 8e et en 9e. L'anglais est facultatif.

Realgymnasien. Le français est enseigné à partir de la 4e et comporte quatre heures pendant deux ans et trois heures pen-

dant les cinq dernières années. L'anglais n'est enseigné qu'à partir de la 7e et à raison de trois heures par semaine.

Oberrealschule. Le français est enseigné pendant neuf ans; il comporte six heures en 1re et 2e, cinq heures en 3e, trois heures en 4e, 5e et 6e, quatre heures en 7e et 8e, trois heures en 9e. Total des heures par semaine : trente-sept. L'anglais obtient vingt-et-une heures réparties sur les cinq dernières années d'études.

Realschule (6 classes, correspondant aux six premières années de l'*Oberrealschule*). Même répartition.

Reformgymnasium. (Il y en a un seul, à Nuremberg.) Les trois premières années comme dans les établissements précédents; quatre heures en 4e et en 5e, trois heures pendant les quatre dernières années, total : trente-sept heures. L'anglais obtient dix-sept heures, réparties sur quatre ans.

Töchterschulen (écoles de filles). Elles comportent 6 classes, avec six heures de français, pendant les trois premières années et cinq heures pendant les trois dernières années. Total : trente-trois heures par semaine. L'anglais n'a que douze heures et il est facultatif.

Pour les autres États d'Allemagne, voici quelques indications qui permettent de se rendre compte de l'importance qu'y a prise l'enseignement de notre langue.

En Saxe, l'étude du français dans l'*Humanistiches Gymnasium* commence en 3e. Cinq heures lui sont réservées pendant la première année, trois pendant la deuxième, et deux pendant chacune des années suivantes. L'anglais, au contraire, est facultatif. Le nombre d'heures de français est encore plus favorable au *Realgymnasium* : respectivement 5, 6, 4, 4, 4, 4, 4 heures à partir de la 3e. L'étude de l'anglais commence deux ans plus tard et n'absorbe qu'une part sensiblement moindre des heures d'études. Enfin le programme de la *Realschule* et de l'*Oberrealschule* comporte l'enseignement du français dans les six premières classes, à raison de cinq heures la première année, six les trois années suivantes et quatre les deux dernières années.

Situation sensiblement analogue dans les autres États, ainsi que le montre le tableau suivant :

Wurtemberg.

	NOMBRE D'HEURES.								
Gymnasium (7 dernières années).									
Français	4	2	2	3	3	2	2		
Anglais	Facultatif.								
Realgymnasium (7 dernières années).									
Français	6	4	4	4	3	3	3		
Anglais	—	—	—	3	3	3	2		
Real et Oberrealschule (dans toutes les classes).									
Français	8	8	8	6	6	5	5	4	4
Anglais	—	—	—	4	4	4	3	3	3

Grand-duché de Bade.

	NOMBRE D'HEURES.								
Gymnasium (7 dernières années).									
Français	4	3	3	3	3	2	2		
Anglais	Facultatif.								
Realgymnasium (7 dernières années).									
Français	4	4	4	4	4	3	3		
Anglais	—	3	3	3	3	3	3		
Real- et Oberrealschule (dans toutes les classes).									
Français	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Anglais	—	—	—	4	4	4	4	4	4

Grand-duché de Hesse-Darmstadt.

	NOMBRE D'HEURES.							
Gymnasium (7 dernières années).								
Français	5	3	3	3	3	3	3	
Anglais	Facultatif.							
Realgymnasium et *Oberrealschule* (7 dernières années).								
Français	5	5	5	4	4	4	4	
Anglais	—	3	3	3	3	3	3	
Realschule (8 dernières années).								
Français	7	7	6	5	5	4	—	—
Anglais	—	—	5	4	3	3	3	3
(*Höhere Mädchenschulen*) (7 dernières années).								
Français	6	5	5	4	4	4	4	
Anglais	—	—	4	4	4	4	4	

Signalons aussi qu'à la *Frauenschule* de Mayence, où une part est faite à côté de l'enseignement ménager à des cours de culture générale, le programme provisoire de 1911 réserve deux heures au français. Enfin, sur l'initiative du gouvernement, un cours complémentaire de français (*Fortbildungskurse*) a été créé à l'Université de Giessen et confié au lecteur français. Il est suivi par les professeurs et les institutrices de l'enseignement moyen et comporte l'étude pratique et théorique des chefs-d'œuvre de notre littérature (une heure par semaine).

* * *

Il resterait à s'occuper des écoles privées, pensionnats, institutions libres, etc. On comprendra que nous n'avons pu poursuivre notre enquête aussi loin; nous le regrettons d'autant plus que dans certaines villes, comme Berlin, Dresde, Bonn, etc.,

ces établissements sont réellement nombreux et, surtout pour les jeunes filles, font une part considérable au français.

En revanche, on nous permettra de signaler brièvement les efforts de l'*Alliance française*, efforts couronnés d'un succès relativement considérable; ils mériteraient une véritable monographie, car il n'est pas deux villes où ils aient été dirigés tout à fait dans le même sens, en raison de la nécessité de tenir compte des susceptibilités nationales, des conditions locales, des ressources dont on disposait, des appuis qu'on pouvait se promettre, etc.

L'un des cercles français les plus anciens a été fondé à Nuremberg. Il remonte à 1889, et, lors de notre congrès d'Arlon, M. Gugler, qui le préside, a fait à son sujet un très utile rapport qui a été imprimé dans le volume de 1908. Il a, depuis 1908, multiplié ses initiatives, ses réunions hebdomadaires de conversation et de lecture. Il possède une bibliothèque. En fin de saison 1912, ses membres n'ont pas reculé devant l'entreprise redoutable qui consistait à mettre à la scène *Le monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron. Et ce fut un succès.

A Berlin, le cercle français, alimenté par les cotisations d'une nombreuse colonie, a organisé également des réunions hebdomadaires. Dans le rapport de 1910-1911, nous voyons qu'un Allemand, le colonel d'artillerie en retraite Krause, fait partie du bureau, que des conférences faites par MM. Raoul Pictet, des Granges, etc., etc., ont été écoutées avec une grande attention. Détail significatif : le 10 janvier 1911, une Alsacienne, Mme Regensburg, y a parlé de Flaubert. De plus, le cercle a organisé un service de placement des institutrices et gouvernantes françaises.

A Francfort, les programmes littéraires du cercle français ont été particulièrement brillants. M. Richepin y conférencia le 9 mars 1910; Mme Marcelle Tinayre, le 10 avril, et l'hiver suivant, Mlle Dussane et M. Brunot y jouèrent la comédie, indépendamment de conférences très applaudies de MM. G. Deschamps, Funck-Brentano, etc.

A Hambourg, Hanovre, Lubeck, Darmstadt, Cologne, Posen, etc., ont été fondés des cercles, qui, les uns plus tôt, les autres plus tard, se sont affiliés à l'*Alliance française*; des réunions pério-

diques (le plus souvent hebdomadaires) s'y tiennent, et par des causeries, des lectures et des conversations, etc., on s'y exerce à la pratique de notre langue. Certains de ces cercles ont déjà un passé fort honorable (celui de Hanovre date de 1895), et tout fait présumer qu'ils continueront à rendre des services de plus en plus considérables à l'extension du français.

Mais c'est surtout depuis 1905 que les cercles de l'espèce se sont multipliés. Citons, sans le souci d'être complet, le cercle de Darmstadt, fondé en 1907, ceux d'Iéna et de Sarrebrück, fondés en 1909, celui de Breslau en 1910, celui de Posen en 1911. Bientôt il n'y aura plus une grande ville d'Allemagne où le Français de passage ne trouve un centre intellectuel, dont l'activité le réjouisse et lui prouve la force de pénétration d'un idiome que les événements politiques n'ont pu discréditer dans ce grand pays.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

L'Alliance française,

PAR

ÉMILE SALONE,
Sécrétaire général.

L'Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, a été fondée par Pierre Foncin. Et vous savez que l'Alliance française a la joie d'avoir toujours à sa tête le grand Français qui fut son père.

L'Alliance française est administrée par un conseil qui est élu par ses adhérents de France et qui élit son bureau. Ses adhérents se groupent en comités; comités de propagande pour la France, comités d'action pour les colonies et pour l'étranger. Là où ne peut encore être formé de comité, l'Alliance française est représentée par des délégués.

L'Alliance française fonde et subventionne des écoles et des cours, elle crée et entretient des bibliothèques, elle recrute des professeurs, elle organise des conférences, elle distribue des récompenses, elle publie un bulletin. Elle a des cours de vacances, dont les premiers, ceux de Paris, datent de 1894.

Dans ces dernières années, l'Alliance française a été surtout

préoccupée de développer l'initiative de ses comités. Elle leur a accordé une large autonomie. Elle a créé des comités régionaux, encouragé la formation de fédérations : Fédération des États-Unis et du Canada, Fédération des Iles Britanniques, et aussi favorisé la création de filiales : Comité Paul-Bert, qui prend sous sa tutelle les jeunes Indo-Chinois venus en France pour achever leur éducation, Association franco-britannique destinée à faire connaître outre-Manche nos écrivains, nos savants et nos artistes.

Dans ses statuts, l'Alliance française a déclaré sa résolution d'éviter, d'ignorer tout ce qui divise les hommes sur le terrain de la politique et de la religion. L'Alliance française a été strictement fidèle à cet engagement. La conséquence est qu'elle est ouverte, en France et hors de France, aux hommes de toutes les opinions, de toutes les croyances, de toutes les patries, de toutes les races. Pour adhérer à l'Alliance française, il suffit d'aimer la langue française.

L'Alliance française est l'aînée de toutes les associations qui ont été fondées pour la propagation et la défense de la langue française. Elle n'a pas cessé et ne cessera pas de professer à l'égard de ses cadettes, dont quelques-unes ont déjà fait une carrière brillante, les sentiments les plus fraternels. Elle se réjouit de tous leurs succès. Elle est toujours prête à collaborer avec elles.

En dehors de quelques régions de l'Afrique et de l'Asie intérieures, l'action de l'Alliance française s'exerce sur le monde entier. Pour vous donner une idée de l'étendue de son empire, si l'on peut s'exprimer ainsi, il faut vous entraîner dans un rapide tour de France et dans un tour du monde plus rapide encore.

En France, nous sommes établis dans tous les centres de quelque importance. Mais c'est assez de citer ici ceux de nos groupes dont les effectifs sont les plus considérables et qui font preuve de la plus grande activité. Sans parler de nos comités parisiens, et en groupant les comités provinciaux par régions, il faut citer Versailles, Rouen, Caen, Cherbourg, Rennes, Arras, Boulogne-sur-Mer, Lille, Roubaix, Tourcoing, Le Quesnoy, Douai, Reims, Bar-le-Duc, Nancy, Dijon, Orléans, Tours, Poi-

tiers, Saint-Amand, Bordeaux, Toulouse, Bayonne, Perpignan, Lyon, Marseille, Nice.

Dans les colonies françaises, l'Alliance française fait de l'excellente besogne, et, en particulier, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, à Madagascar, en Indo-Chine et dans nos établissements d'Océanie.

En Europe, nous somme installés, anciennement et solidement : en Hollande, dans les Iles Britanniques, en Espagne, en Russie, dans les pays scandinaves et balkaniques. En Allemagne, en Austro-Hongrie, en Italie nous sommes moins avancés, mais nous nous mettons à regagner le temps perdu.

Dès le premier jour, l'Alliance française a été à l'œuvre, dans le Levant, Turquie d'Europe et d'Asie, Egypte et aussi la Perse. Elle commence à pénétrer dans l'Inde, au Siam, en Chine, au Japon.

Elle a des amis fidèles dans les grandes colonies anglaises du Pacifique, et elle a fait d'heureux débuts dans l'union Sud-Africaine.

Pourtant, nulle part elle n'a tant travaillé, et aussi bien réussi, qu'en Amérique. La Fédération des comités des États-Unis et du Canada groupe plus de 150 comités. L'Alliance française a des collaborateurs nombreux et zélés au Brésil, en Argentine, au Chili.

Il faut terminer et justifier ce bref exposé par des chiffres.

L'Alliance française a, au moins, 55,000 adhérents.

Elle a fondé 115 comités de propagande en France, et, hors de France, 271 comités d'action. Elle est représentée par 369 délégués.

Elle subventionne 300 écoles.

Elle dirige ou patronne de nombreux cours de vacances, et les cours de vacances de Paris ont, déjà depuis longtemps, une moyenne de 800 à 900 auditeurs.

Enfin le budget de l'Alliance française dépasse 650,000 francs.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES

La Mission laïque française,

PAR

EDMOND BESNARD,
Secrétaire général.

Depuis le Congrès d'Arlon, en 1908, la Mission laïque française a poursuivi son œuvre avec une activité méthodique, qu'ont récompensée les plus encourageants succès.

Elle a fondé des établissements nouveaux. Elle a tenu deux congrès, qui, en intéressant l'opinion publique à ses efforts, ont fait comprendre l'importance des questions dont elle se préoccupe et de la tâche qu'elle a entreprise. Elle peut se réjouir d'avoir efficacement travaillé à répandre, en même temps que notre langue, les idées de justice et de liberté, de tolérance et de concorde, sans lesquelles il n'est pas de vraie culture française.

La Mission laïque a deux vastes champs d'action : les colonies et l'étranger.

Colonies. — Pour les colonies, elle a continué de préparer, à l'École Jules-Ferry, des instituteurs et des institutrices qu'elle s'est appliquée à mettre en mesure de donner aux indigènes un

enseignement aussi concret et aussi pratique, aussi adapté que possible à leurs besoins. L'Indochine, Madagascar, l'Afrique occidentale ont reçu, chaque année, une petite phalange de maîtres formés d'après ces principes.

Une de nos jeunes colonies, l'Afrique équatoriale, ne s'était pas encore adressée à la Mission laïque. Il lui fut envoyé pour la première fois, en 1909, un instituteur préparé à l'École Jules-Ferry. M. Pillods partit de Paris le 25 décembre, pour aller créer à Bania une école dont la compagnie de la Haute-Sangha consentait à faire les frais. Il arriva à son poste le 26 mars 1910.

Bania est un village situé sur le quatrième parallèle au nord de l'Equateur, et arrosé par la Sangha, l'un des principaux tributaires du Congo, grossie elle-même par de nombreuses rivières. Cette abondance de cours d'eau fait que l'atmosphère est chargée d'une humidité constante, dont l'évaporation à la surface du sol amène des écarts de température plus dangereux que les moustiques et les mouches tsé-tsé qui pullulent dans la région. La population indigène est décimée par la maladie du sommeil : « Outre ces loques humaines, squelettiques, écrivait M. Pillods, ce qui m'a frappé le plus, c'est le nombre incalculable de galeux, de misérables, couverts de plaques affreuses, scrofuleuses ou syphilitiques. Quel champ d'action pour les bonnes volontés ! »

La bonne volonté de M. Pillods se mit à l'œuvre immédiatement, dans ce pays perdu, où il était le seul Européen, avec l'agent de la Compagnie de la Haute-Sangha. La case destinée à la classe et au logement de ses élèves se trouvait insuffisante Il en chercha une autre, qu'il se chargea de meubler lui-même. Il alla dans la forêt, abattit des arbres, et confectionna des tables et des bancs. Les élèves, habitués au vagabondage désœuvré de la brousse, eurent quelque peine, d'abord, à se plier à leur nouveau genre de vie. Mais l'ingénieuse bonté du maître les eut vite conquis. Ils s'attachèrent à lui, et, obéissant au désir de lui plaire, autant qu'à la curiosité de savoir, travaillèrent de leur mieux. Rien n'est intéressant comme le journal de M. Pillods, relatant en détail les efforts accomplis et les progrès réalisés.

« Je me suis décidé, écrit-il, à donner à mon enseignement en pleine nature, les quatre règles, l'écriture, la lecture ne venant qu'en seconde ligne. En six mois, j'ai développé un programme très simple : leçons de choses et conversations. C'est dans la forêt, dans la brousse, sur le bord de la rivière, que nous nous instruisons ; deux heures seulement sont réservées chaque jour à la lecture, à l'écriture et au calcul. Ici, il y a du caoutchouc ; mes vêtements imperméables ont donné lieu à de bonnes leçons pratiques. J'ai fait du savon avec des cendres de bambou et de l'huile de palme. J'ai fait construire quelques ponts en miniature ; j'ai fait faire quelques briques ; nous avons cultivé des choux et j'en ai fait de la choucroute... »

Avec cette méthode, M. Pillods obtint les résultats les plus rapides et les plus concluants, même en écriture et en calcul, bien qu'il en eût mis l'enseignement en seconde ligne. Les cahiers de ses élèves, que nous avons eu sous les yeux, en témoignent de façon éclatante. La réputation du jeune instituteur se répandit dans les familles, de village en village. Au bout de deux ans, son influence dans la région était aussi heureuse que fortement établie. Il avait réellement fait la conquête morale des indigènes et démontré quel admirable instrument de civilisation peut être l'école.

Le territoire de Bania est devenu territoire allemand ; M. Pillods a dû abandonner ses élèves. Mais ses efforts n'auront pas été vains ; son exemple, surtout, portera ses fruits.

Une section de l'Afrique équatoriale est ouverte, depuis un an, à l'École Jules-Ferry. La Mission laïque préparera désormais des maîtres et des maîtresses pour la colonie, où des écoles vont être fondées, et où l'on va, méthodiquement, organiser et développer l'enseignement. Depuis quelques mois, M. Pillods continue à Brazzaville, dans un milieu nouveau, l'œuvre commencée à Bania. L'École Jules-Ferry lui a déjà envoyé un auxiliaire.

Étranger. — En 1908, la Mission laïque ne possédait encore, à l'étranger, qu'un seul établissement : le lycée de Salonique.

Elle en possède actuellement trois autres : à Beyrouth, au Caire et à Alexandrie.

Le lycée de Salonique se compose, en réalité, de quatre établissements distincts : un lycée de garçons, des cours secondaires de jeunes filles, une école de commerce et une école élémentaire annexe, installée dans un local indépendant. La prospérité du lycée n'a pas cessé de s'affirmer depuis que la Mission laïque en a pris possession, en 1906. Les événements dont les Balkans, et, en particulier, la ville de Salonique, ont été le théâtre cette année pouvaient inspirer des craintes trop légitimes. Or, voici les faits : la rentrée qui avait lieu deux jours avant la déclaration de guerre, fut la plus brillante que l'on eût encore enregistrée. Dès le premier moment, 405 élèves étaient présents. Ce chiffre ne cessa de s'élever et atteignit 520, pendant le siège. Certes, à Paris, sans nouvelles pendant près de trois semaines, le conseil d'administration de la Mission laïque a passé des jours de grande inquiétude. Mais les cours n'étaient pas interrompus à Salonique; ils ne furent suspendus que du 6 au 12 novembre. Et à peine les Grecs étaient-ils entrés dans la ville et y avaient-ils assuré l'ordre, que le lycée voyait arriver de nouveaux élèves. Il en comptait 600 environ le 30 juin, à l'ouverture des vacances; il y avait eu, dans le courant de l'année, plus de 650 inscriptions.

La création du collège de Beyrouth fut décidée au mois de juillet 1909. L'établissement était ouvert le 17 octobre suivant, avec une section classique, une section commerciale, une section industrielle et des cours de jeunes filles. Quinze mois plus tard, le 1er janvier 1910, il réunissait 250 élèves, dont 100 de religion musulmane. Nulle part ailleurs, en Orient, n'avait été mieux résolu, jusque là, le difficile problème de l'union des races et des religions. Les difficultés spéciales qu'a rencontrées la Mission laïque à Beyrouth rendent plus significatifs les résultats obtenus, qui lui tracent son devoir pour l'avenir. Elle est à l'étroit, dans des locaux mal adaptés à leur destination. Elle a acheté un terrain sur lequel s'élèveront bientôt des constructions assez vastes pour suffire à tous les besoins.

En 1909 également, la Mission laïque prit la direction du

lycée français du Caire. Il avait été fondé sous son patronage deux ans auparavant, en 1907, par un comité local. Elle en avait fourni le personnel enseignant ; mais le comité local en gardait l'administration et la responsabilité financière. Au bout de deux ans, le comité local pria la Mission laïque de vouloir bien se substituer à lui et assumer toutes ses charges. Elle accepta. Une grande prudence avait présidé à la création de l'établissement, que l'on ne voulait pas exposer à de trop graves risques financiers. On n'avait pas ouvert, de prime abord, un lycée de plein exercice ; on s'était borné à constituer, avec quelques maîtres et maîtresses, les classes inférieures, auxquelles devait s'en ajouter une nouvelle chaque année. Ainsi en a-t-il été. Il y aura, à la rentrée prochaine, une classe de première, et, en 1914, avec la classe de philosophie, le lycée recevra son couronnement. Il comptait, à la fin de juin dernier, près de 400 élèves garçons et filles. Il faut s'ingénier, à chaque rentrée, pour trouver où loger les nouveaux arrivants dans le palais Mazloum-Pacha. Mais la plus fine ingéniosité sera bientôt à bout de solutions, et, au Caire comme partout, se posera le problème inévitable : il sera nécessaire de construire.

Au lycée d'Alexandrie, la Mission laïque est chez elle depuis le mois d'octobre 1910. De même qu'au Caire, un comité local avait pris l'initiative d'ouvrir l'établissement en 1909. Dès la seconde année, ce comité passait la main. Il avait, dès le début, fait les choses en grand, et créé toutes les classes d'un seul coup. Le succès avait répondu à cette audace ; les élèves étaient accourus en grand nombre. A la fin de la présente année scolaire, ils étaient plus de 400, répartis dans la section classique, la section commerciale et les cours de jeunes filles. La réputation de l'enseignement donné par la Mission laïque est tel que les familles d'Alexandrie n'ont pas hésité à lui confier leurs filles, bien qu'elles soient, par suite de l'insuffisance des locaux, installées dans de pauvres baraquements en planches tout à fait dépourvus de confort. Mais une telle situation ne pouvait se prolonger. Grâce aux généreux concours qu'elle a rencontrés, la Mission laïque vient d'acquérir à Chatby, dans la banlieue de la ville, un beau terrain, où les travaux sont commencés, et

où s'élèvera un établissement capable de recevoir, dès la rentrée de 1914, sept ou huit cents élèves, externes et pensionnaires. Et l'on pourra ajouter, à l'avenir, des constructions aux constructions, selon qu'il sera nécessaire.

Congrès. — Le Congrès de Marseille, en septembre 1906, avait formulé les principes de la Mission laïque, précisé certains points de son programme et de son action.

Le Congrès de Paris, en janvier 1911, revint sur quelques-unes de ces questions, qui prennent, à mesure que les années s'écoulent, des aspects différents, et qui, bien que résolues théoriquement, sont loin de l'être dans la pratique. Il étudia aussi des questions nouvelles, auxquelles le public ne prêta pas assez d'attention et dont la solution est, pour des raisons multiples, d'un intérêt capital.

Deux tableaux fort instructifs furent présentés aux congressistes : l'un donnait la *statistique des efforts accomplis à l'étranger, au point de vue scolaire, par les nations rivales de la France*; l'autre résumait la *situation de l'enseignement laïque français hors de France.* Des conclusions pratiques s'imposaient à la suite de ces exposés ; des résolutions furent prises.

De même, après avoir jeté un coup d'œil sur ce qu'avait été, jusque-là, *l'enseignement laïque aux colonies*, on examina ce qu'il pourrait être à l'avenir. On étudia l'orientation qui pourrait lui être donnée. On insista sur le *rôle* et *l'organisation de l'enseignement professionnel*, qui doit être le grand souci des éducateurs coloniaux, s'ils veulent faire œuvre efficace et utile. A ce sujet également, des vœux furent émis, avec l'espoir qu'ils aboutiraient à des actes.

Une autre question qui, au premier abord, semble peut-être moins importante, mais qui, en réalité, est essentielle et contient à peu près tout le problème de la colonisation, fut discutée sans recevoir de solution. Elle était ainsi libellée au programme : *Rôle de la langue française dans les diverses écoles, aux colonies.* Autrement dit, quelle doit être, dans l'enseignement colonial, la part de la langue française et celle des langues indigènes ?

Devons-nous tendre à substituer le français aux langues indigènes ? Devons-nous respecter et utiliser les langues indigènes ? Comment, et dans quelle mesure ? On sent quelles conséquences entraîne la solution donnée, dans un sens ou dans l'autre. La mission laïque est heureuse d'avoir, du moins, fait réfléchir sur ce problème. Peut-être évitera-t-on de lui donner, ici ou là, des solutions trop hâtives, que l'avenir ferait regretter.

Le Congrès de Lyon, en août 1912, continua et compléta les Congrès de Marseille et de Paris. La question du *rôle de la langue française et des langues indigènes* y fut débattue de nouveau, avec le plus grand soin, même avec passion. Elle ne fut pas plus résolue que la première fois, parce que, probablement, comme le dit M. Herriot, la solution est impossible, du moins la solution générale, applicable à tous les cas. Mais, pratiquement et par espèces, le problème est résolu tous les jours. A Madagascar, M. Deschamps, quand il dirigeait l'enseignement, avait fait une large place à la langue indigène ; M. Russier, directeur de l'enseignement au Cambodge, vient de faire le même.

Sur d'autres points, le Congrès de Lyon put arriver à des conclusions précises. On se mit d'accord sur un certain nombre de *moyens d'associer l'industrie et le commerce français à l'enseignement laïque français, à l'étranger.* On compléta le vœu émis par le Congrès de Paris, relativement à l'*extension de l'enseignement laïque français en Extrême-Orient*, en Chine et au Japon. Enfin, le Congrès traita, avec l'ampleur qu'elle méritait, une question d'actualité de plus en plus pressante : le *rôle de l'école laïque en pays musulman.*

Comités des Dames. — Il ne nous reste plus à signaler que la création du premier comité des Dames de la Mission laïque française, en juin 1912. Le conseil d'administration a pensé que les femmes pouvaient avoir une part, et une part considérable, dans le développement et le succès de l'œuvre. Elles sont naturellement désignées pour s'occuper de l'enseignement des jeunes filles, aux colonies et à l'étranger, pour conseiller, pour aider et encourager les maîtresses, pour exciter et entretenir le zèle des élèves. En ce qui concerne la propagande et le recrutement des

adhérents, il n'est pas besoin d'insister sur les services que peut rendre un comité de femmes.

Le comité des dames de Paris a fait beaucoup, depuis un an. Et, déjà, il a suscité de généreuses émulations. Il y a deux mois, un second comité s'est fondé à Lyon. D'autres suivront, qui multiplieront les dévouements et prépareront un avenir de réalisations fécondes.

Telle est, brièvement résumée, la tâche accomplie, depuis 1908, par la Mission laïque française. Il n'a pas dépendu d'elle que cette tâche, si belle qu'elle soit, ne fût plus belle encore. Elle avait des projets, dont les événements politiques qui se sont déroulés en Chine, en Perse, en Turquie, n'ont pas permis l'exécution. Ces projets ne sont pas abandonnés. Dès que les circonstances seront favorables, la Mission laïque s'empressera de réparer le temps perdu, de poursuivre et d'étendre son action de propagande française et civilisatrice.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

Le Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine,

PAR

E. MARTINENCHE,

professeur à la Sorbonne, secrétaire général.

Le Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine a été fondé en 1908, sur l'initiative de M. le professeur Le Chatelier, par quelques-uns des représentants les plus éminents des universités et des grandes écoles de France. M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, en accepta la présidence. MM. Levasseur, administrateur du Collège de France, et Appell, doyen de la Faculté des sciences de Paris, furent nommés vice-présidents.

Le groupement est né de l'idée que la France et les pays de l'Amérique latine ont toujours été unis par les liens d'une sympathie réciproque et profonde, qui vient non seulement d'une parenté de race, d'une similitude de langue, mais aussi et surtout d'une orientation parallèle de la culture générale.

Malgré tous les efforts dirigés contre l'influence française, les républiques de l'Amérique latine ne demandent qu'à continuer

à suivre leur sympathie naturelle pour la France, qui a, en échange, le devoir, qu'elle a parfois négligé, de leur manifester sa sympathie par un actif concours et un continuel échange d'idées.

Le groupement s'est donc fondé avec le désir de maintenir et de développer les liens formés par la tradition historique et par la communauté de l'idéal latin, et de réagir contre des préjugés trop répandus sur l'Amérique latine, et, plus encore, contre l'ignorance dans laquelle on la tenait trop volontairement en Europe.

Les hommes qui ont fondé le Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine ont pensé qu'il y avait un rôle utile à remplir en rapprochant les Latins des deux continents. Une humanité se forme et grandit là-bas, dont nous avons le devoir de suivre et d'encourager les efforts. L'Amérique latine n'a guère connu, jusqu'à maintenant, qu'un enseignement primaire et un enseignement supérieur professionnel. A mesure que se développe sa civilisation, elle a d'autres besoins intellectuels à satisfaire. Nous croyons que nos méthodes peuvent lui être utiles. La France a été l'intermédiaire indispensable entre le Nord et le Midi de l'Europe; il serait glorieux pour elle qu'elle jouât le même rôle entre l'ancien et le nouveau monde. Son influence sera d'autant plus facilement acceptée qu'on ne saurait mettre en doute son désintéressement. Elle ne nourrit aucun « conquistador » « ivre d'un rêve héroïque et brutal ». Elle ne songe même pas à une conquête morale. Jamais elle n'a été plus elle-même que lorsqu'elle a aidé un autre peuple à conquérir, ou à maintenir, son intégrité et son originalité.

Si elle peut contribuer à éloigner de l'Amérique latine la barbarie d'une civilisation purement industrielle, elle n'aura pas rendu un médiocre service à l'humanité.

*
* *

Le Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine a son siège social au

secrétariat de la Faculté des sciences de Paris, à la Sorbonne (1). Il est dirigé par un conseil comprenant des représentants qualifiés des universités et grandes écoles de France, qui se réunit au moins une fois par an, le jour de l'assemblée générale. Les affaires courantes sont expédiées par un comité de direction présidé par M. Appell, doyen de la Faculté des sciences de Paris, et composé de MM. Bourgeois, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de la Manufacture nationale de Sèvres, Delafond, directeur de l'Ecole nationale des Mines, Larnaude, professeur à la Faculté de droit de Paris, Le Chatelier, professeur au Collège de France, Piccioni, sous-chef des archives au Ministère des affaires étrangères, et Lucien Poincaré, directeur de l'enseignement secondaire. Le trésorier du Groupement est M. Henry Péreire, et le secrétaire général du comité de direction est M. Martinenche, de la Faculté des lettres de Paris.

Le premier souci du comité de direction fut de nommer, dans toutes les républiques de l'Amérique latine, des représentants autorisés. Il existe actuellement, dans tous les pays latins du nouveau monde, des comités ou des correspondants qui reçoivent les adhésions au Groupement et qui se tiennent en relations constantes avec son comité de direction.

Un groupement universitaire français devait s'efforcer d'abord d'assurer le meilleur accueil aux étudiants de l'Amérique latine qui lui feraient l'honneur de s'adresser à lui. Grâce à la générosité des compagnies de navigation françaises, il a pu leur rendre le voyage plus facile (2). Pour que leur séjour en France leur fût plus profitable, il a constitué, pour les diriger, une commission composée de MM. le Dr. Gley, professeur au Collège de France, Geouffre de Lapradelle, professeur à la Faculté de droit, Borel, professeur à la Faculté des sciences, Dumas, professeur à la

(1) Pour être membre actif du Groupement, il suffit de verser une cotisation annuelle de 5 francs au moins. Une cotisation de 15 francs au moins donne droit au service du *Bulletin* dont il sera parlé plus loin.

(2) On trouvera dans *Le livre de l'étudiant américain en France*, édité par le Groupement, le détail des réductions qu'ont bien voulu consentir la Compagnie transatlantique, la Société générale des transports maritimes et la Sud-Atlantique.

Faculté des lettres, Bourlet, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. A leur arrivée à Paris, selon la nature des études qu'ils désirent poursuivre, les jeunes gens venus de l'Amérique latine peuvent s'adresser à l'un de ces professeurs, qui leur donnera toutes les indications nécessaires [1].

Un préjugé pèse encore sur notre enseignement supérieur : on le croit plus théorique que pratique, parce qu'on ignore sa souplesse et sa variété. C'est afin d'en faire mieux connaître les ressources que le Groupement a envoyé à ses divers correspondants son *Livre de l'étudiant américain en France.* On y trouve les indications les plus précises sur nos universités, leurs laboratoires et leurs instituts, comme aussi sur la vie matérielle dans nos diverses provinces et sur les cours spéciaux organisés pour les étudiants étrangers.

Pour en rendre la consultation plus facile aux étudiants de l'Amérique latine, le Groupement en a publié, en 1913, une édition espagnole et une édition portugaise. Ces deux nouvelles éditions sont illustrées de quelques images qui achèvent de montrer les progrès accomplis par les universités de nos départements et les résultats obtenus depuis la réforme profonde de notre enseignement supérieur.

Le Groupement s'est préoccupé également de fonder à Paris une Bibliothèque américaine, pour réunir les livres et publications périodiques édités dans les républiques de l'Amérique latine, ainsi que les ouvrages et revues parus en France et à l'étranger et concernant ces mêmes États.

Le Groupement ne pouvait travailler avec efficacité à la tâche qu'il a entreprise s'il ne disposait de moyens d'information et de documentation sur les pays auxquels il s'adresse. Les livres américains sont rares en France; les bibliothèques publiques n'en possèdent que quelques exemplaires isolés, et les libraires parisiens n'en connaissent même pas les noms. La Bibliothèque américaine du Groupement constitue donc un centre, unique à Paris, d'informations et d'études américaines, précieux à la fois

[1] Le secrétaire général du comité de direction se tient aussi à leur disposition le mardi, de 2 à 4 heures de l'après-midi, à la Sorbonne.

pour les Américains qui se trouvent à Paris, et pour les Français qui désirent s'enquérir des choses d'Amérique.

La Bibliothèque américaine, qui n'a que deux années d'existence, compte déjà près de 3,000 volumes. Elle se trouve à la Sorbonne et est ouverte au public, pendant l'année scolaire, tous les jeudis de 2 heures à 5 heures. Son bibliothécaire est M. Charles Lesca.

Cette bibliothèque a son Bulletin, qui est l'organe du Groupement. Le *Bulletin de la Bibliothèque américaine*, qui paraît tous les mois, sert à propager, en France et en Amérique, l'activité du Groupement. Il publie des articles sur les principales questions intéressant le mouvement intellectuel de l'Amérique latine. Il insère les communications des universités françaises et américaines, ainsi que les décisions des gouvernements intéressant l'œuvre du Groupement.

Une partie importante est réservée aux bibliographies critiques des ouvrages récemment parus.

Enfin, tous les ans, un collaborateur autorisé de chacun des pays de l'Amérique latine dresse un tableau de l'activité universitaire, scientifique, littéraire et artistique pendant l'année écoulée.

Ainsi compris, le *Bulletin de la Bibliothèque américaine* rend d'assez importants services, et, tout en faisant connaître aux universités des deux mondes et au public lettré l'œuvre du Groupement, il tient le lecteur français au courant d'un mouvement intellectuel qu'il ignore à peu près complètement, et aide les travailleurs à orienter leurs recherches.

Par son caractère exclusivement scientifique et littéraire, il se distingue d'autres publications consacrées également à l'Amérique, mais qui se préoccupent plus particulièrement des questions économiques et financières.

Le rédacteur en chef de ce *Bulletin* est M. J.-F. Juge, qui a groupé autour de lui de nombreux et éminents professeurs, savants et écrivains américains et français. La lecture des sommaires de ces trois premières années suffit à montrer que cette modeste publication a répondu aux espérances de ses fondateurs en devenant un lien véritable, aussi bien entre les diverses

républiques de l'Amérique latine, qu'entre l'Amérique latine et la France [1].

* * *

Nous venons de dire quelle est l'organisation du Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine, de quels moyens d'action il dispose, ce qu'est, en somme, sa vie intérieure. Voici maintenant quelles ont été, depuis sa fondation, les manifestations extérieures qui ont permis de constater son activité, et l'utilité de son effort.

Jusqu'à présent, si de nombreux étudiants et professeurs américains venaient en France, il était rare que des professeurs français traversassent l'Océan, et il n'arrivait presque jamais qu'un étudiant français se rendît en Amérique. Les membres du Comité du Groupement, dont le but est aussi bien de faire connaître l'Amérique latine aux Français que de créer un courant de professeurs et étudiants américains vers la France, se sont efforcés d'envoyer vers le nouveau monde le plus grand nombre de leurs compatriotes.

En 1909, répondant à une invitation des autorités académiques brésiliennes, le Groupement délégua aux fêtes du Congrès académique national de Sao-Paulo cinq étudiants français chargés de représenter la Faculté de médecine, l'Ecole nationale des Mines, la Faculté de droit, la Faculté des sciences et la Faculté des lettres. Ces jeunes gens, qui furent les seuls étrangers invités, reçurent au Brésil un accueil qui mit en évidence la sympathie profonde qui unit la France et les pays de l'Amérique latine. Le gouvernement de l'Etat de Sao-Paulo organisa en leur honneur des fêtes si brillantes qu'on n'eut pas de peine à sentir qu'elles n'étaient pas seulement officielles.

A la suite de cette visite, et pour rendre plus étroites les relations de l'Etat de Sao-Paulo avec notre Groupement, un comité,

[1] Le prix d'abonnement au *Bulletin de la Bibliothèque américaine* est de 10 francs par an. S'adresser à l'administration du *Bulletin de la Bibliothèque américaine* : Librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

composé de deux professeurs de chaque école supérieure, s'est constitué sous le titre *Uniao Escolar Franco-Paulista*.

En 1910, une délégation d'étudiants brésiliens vint rendre à Paris la visite que leur avaient faite leurs camarades français. Par les visites qu'il organisa dans nos grandes écoles et à la Sorbonne, le Groupement s'efforça de les faire pénétrer au cœur même de notre vie universitaire.

Le Groupement a également délégué dans l'Amérique latine des professeurs français qui se sont chargés de propager son œuvre. C'est ainsi que MM. les professeurs Dumas, en 1908 et en 1912, Richet, en 1909, et Pozzi en 1912, acceptèrent de le représenter pendant leurs voyages et leurs séjours dans le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine.

En 1910, année qui marquait pour plusieurs républiques de l'Amérique latine le centenaire de la date glorieuse de leur indépendance, le Groupement délégua son secrétaire général.

M. le professeur Martinenche mit à profit cette délégation pour visiter successivement le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, le Pérou, Panama, le Mexique et Cuba [1].

Dans ces voyages, les professeurs français ne manquèrent pas de faire les conférences qui leur étaient demandées partout où ils passaient, mais ces conférences isolées étaient loin d'avoir le caractère de continuité que recherchait le Groupement. Aussi a-t-il organisé des échanges universitaires réguliers entre la France et les pays latins d'Amérique. Il s'est mis à la disposition des républiques de l'Amérique latine pour envoyer à celles qui en feraient la demande des professeurs français dans les divers ordres d'enseignement. Il a eu le plaisir de voir le succès le plus encourageant répondre à cette initiative.

L'accueil le plus sympathique a été réservé aux maîtres français qui, sur la demande qu'on leur avait fait l'honneur de leur adresser, sont allés professer des cours temporaires dans les

[1] Sur ces visites et leurs résultats, consultez le *Bulletin de la Bibliothèque américaine*, du 15 avril 1911.

Universités de l'Amérique latine. C'est ainsi qu'en 1911 le secrétaire général du Groupement reçut de Buenos-Aires une invitation qu'il fut heureux d'accepter. La même année, et dans la même ville, pendant que M. Martinenche faisait, à la Faculté des lettres, un cours de littérature comparée, M. Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, donnait une série de leçons très suivies à la Faculté de droit. En 1912, ce fut M. Dumas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, qui alla professer à Sao-Paulo un cours sur les philosophes français contemporains.

De leur côté, les républiques de l'Amérique latine nous envoient des professeurs et des conférenciers auxquels la Sorbonne s'honore d'ouvrir ses amphithéâtres.

Il convient de signaler tout d'abord le cours d'études brésiliennes qui est, d'ores et déjà, un enseignement régulier dont l'Amérique latine a enrichi l'Université de Paris. Organisé par l'Union scolaire franco-pauliste, comité correspondant du Groupement à Sao-Paulo, le cours d'études brésiliennes fonctionne régulièrement depuis trois ans. M. le ministre de Oliveira Lima, de l'Académie brésilienne, l'inaugura, en 1911, à la Faculté des lettres, par un cours magistral sur « la Formation de la nationalité brésilienne ». En 1912, ce fut M. Miguel Arrojado Lisboa qui parla, à la Faculté des sciences, sur le « Milieu physique au Brésil ». Enfin, en 1913, M. Rodrigo Octavio, de l'Académie brésilienne, traita, à la Faculté de droit, de « la situation juridique de l'étranger au Brésil ».

Deux professeurs argentins, MM. Dellepiane, de la Faculté des lettres, et A. Gallardo, de la Faculté des sciences de Buenos-Aires, ont également fait en Sorbonne des cours très suivis et très appréciés, l'un sur la théorie du progrès, et l'autre sur la division cellulaire.

Enfin le Groupement a organisé à la Sorbonne de nombreuses conférences d'ordre général sur l'histoire des rapports de la France et de l'Amérique latine. Il convient de citer particulièrement celles de MM. P. Groussac, directeur de la Bibliothèque nationale de Buenos-Aires, C. Villanueva, l'éminent historien et diplomate vénézuélien, Medeiros de Albuquerque, de l'Académie

brésilienne, N. Morales, doyen de la Faculté de médecine de La Paz et Manuel Ugarte, le distingué écrivain argentin [1].

* * *

L'extension continue du Groupement et le développement sans cesse croissant de ses relations avec l'Amérique latine ne lui permettent plus de se contenter des locaux mis à sa disposition à la Sorbonne. Grâce à l'Université de Paris, et à son président, ses services pourront être transportés, en octobre prochain, dans un immeuble où ils disposeront de la place nécessaire [2]. Cette nouvelle installation permettra d'ouvrir tous les jours au public la Bibliothèque américaine.

* * *

Certes, on est encore loin de ce palais de l'Amérique latine que le Groupement rêve de fonder; mais il a, d'ores et déjà, créé un centre d'études qui contribue à dissiper des ignorances et à fortifier des bonnes volontés toujours plus nombreuses. Il fait des efforts modestes, mais efficaces, pour maintenir une influence que ne suffirait pas à assurer à la France le prestige que garde encore sa production scientifique, littéraire et artistique. Une vive concurrence internationale se poursuit là-bas sur tous les domaines. Le Groupement a, du moins, pour lui les meilleures armes, la communauté d'un idéal latin et la sincérité d'une sympathie qui souhaite avant tout d'être utile.

La tâche qu'il a entreprise est de celles dont la grandeur suffit à rehausser les plus modestes de ses ouvriers. Il la poursuivra avec une inlassable ardeur, parce qu'il fonde les plus beaux espoirs sur le développement des relations universitaires entre ces Latins qui se sont créé, sous les étoiles nouvelles, des patries fermement aimées, et la France qui n'a jamais mieux rempli son rôle qu'en cultivant le sentiment de l'Humanité.

(1) Consultez, sur le caractère et l'utilité de ces conférences, les numéros d'avril 1912 et de juin 1913 du *Bulletin de la Bibliothèque américaine*.

(2) Cet immeuble est situé au boulevard Raspail.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

L'Institut français de Londres,

PAR

ALBERT SCHATZ,

professeur à l'Université de Lille, directeur.

L'Institut français de Londres a été organisé par l'Université de Lille. Cette université s'est, de longue date, préoccupée d'imiter à Londres l'exemple à elle donné par d'autres universités régionales, qui, dans de grandes villes étrangères, avaient organisé une représentation de leurs principaux enseignements. Elle était toute désignée pour une initiative de ce genre en Angleterre, non seulement par sa position géographique, mais surtout par les liens particuliers de sympathie intellectuelle et morale qui unissent la population flamande au peuple britannique et par la solidarité d'intérêts économiques qui rattache à la Grande-Bretagne les régions industrielles et commerçantes du nord de la France.

L'idée, lancée il y a deux ans, n'a pas été immédiatement réalisée. Un professeur de la Faculté de droit de Lille était investi par le Conseil de l'Université, le 20 novembre 1912, du mandat d'étudier sur place les conditions dans lesquelles pourrait être organisé à Londres un Institut français. Il revenait d'Angleterre

au mois de décembre dernier avec un projet qui a servi de base aux pourparlers ultérieurs entre Lille et Londres.

La réalisation de ce projet, subordonnée à l'apport de ressources financières qui garantissent l'existence de l'Institut au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 1913-1914, a été assez rapidement possible, grâce aux subventions accordées par les ministères de l'Instruction publique, des Affaires étrangères et du Commerce, par les Chambres de commerce de Paris et de Lille, par quelques grandes sociétés de crédit, et grâce aux libéralités particulières de personnalités lilloises et parisiennes.

Le 5 avril dernier, la Société d'extension universitaire de Lille acceptait à l'unanimité le contrat qui la liait au conseil d'administration de l'« Université des Lettres françaises », fondée à Londres il y a trois ans par Mlle d'Orliac. Cette « Université des Lettres françaises » a, dès l'origine, eu pour but d'exposer, dans le luxueux local qu'elle occupe à Marble Arch House, en face de Hyde Park, les questions littéraires et historiques françaises les plus susceptibles d'intéresser un public mondain et en partie féminin. Son succès a été considérable, puisqu'elle réunit aujourd'hui tout près de quatre cents auditeurs inscrits et payants. C'est en collaboration avec cette « Université des Lettres françaises » que l'Université de Lille a organisé l'Institut français de Londres, dont la direction a été confiée à un professeur de sa Faculté de droit.

Aux termes du contrat du 5 avril 1913, la Société d'extension universitaire de Lille s'engageait à mettre à exécution le programme d'étude élaboré par elle et à fournir les fonds nécessaires à la rétribution du personnel enseignant.

Le conseil d'administration anglais s'engageait, de son côté, tant que le fonds constitué par les versements lillois ne serait pas épuisé, à fournir dans les locaux de Marble Arch House l'aménagement matériel du nouvel Institut français. Cet Institut, honoré du patronage de S. A. Royale la Princesse Christian de Schleswig-Holstein et de S. E. M. Paul Cambon, ambassadeur de France, était en même temps placé sous le contrôle d'un conseil d'administration à Londres et d'un comité d'action à Lille.

Il a paru nécessaire d'ouvrir sans délai les exercices et de profiter du dernier trimestre de l'année scolaire 1912-1913 pour acquérir, par la pratique même, une expérience indispensable au succès de l'an prochain. Le 2 mai dernier, avait lieu une séance intime d'inauguration, que M. le recteur Georges Lyon, qui s'est dépensé sans compter pour hâter la fondation de cet Institut, avait bien voulu consentir à honorer de sa présidence. Cette séance a eu un succès considérable, constaté par les organes les plus qualifiés de la presse anglaise, en particulier le *Times*, le *Morning Post*, le *Daily Telegraph*, la *Westminster Gazette*, le *Daily Chronicle*, etc., et une assistance nombreuse et choisie a fait aux organisateurs de l'Institut français l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique.

***

Dans le court délai qui était imparti par la proximité des vacances, on ne pouvait songer à ouvrir simultanément tous les cours prévus dans le programme. Il a été décidé que deux cours seulement auraient lieu, l'un portant sur la République française, l'autre sur les relations commerciales franco-britanniques, tous deux confiés à M. Gaëtan Pirou, docteur en droit et docteur ès sciences politiques et économiques.

Deux séries de dix conférences ont été ainsi commencées, l'une le 2 mai, l'autre le 6 mai, avec les sujets suivants :

LA VIE PUBLIQUE FRANÇAISE.

La République française.
Le Président de la République.
Le Conseil des ministres.
Le Sénat.
La Chambre des députés.
Les départements français.
Les autorités municipales.
La justice civile.
La justice criminelle.
La justice administrative.

Les relations commerciales de la France et de la Grande-Bretagne.

Le régime douanier de la Grande-Bretagne.

Le régime douanier de la France.

Le régime douanier des colonies britanniques.

Le régime douanier des colonies françaises.

Le rapports commerciaux de la France et de la Grande-Bretagne.

La concurrence étrangère.

Le rapprochement franco-anglais.

Les projets de réforme douanière en France et en Grande-Bretagne.

Les institutions destinées à développer les relations commerciales franco-britanniques.

Les ententes et traités de commerce franco-britanniques.

* * *

Les résultats obtenus pendant ce trimestre ne sauraient en aucune manière être considérés comme une mesure anticipée de ceux qu'il est permis d'espérer à la rentrée prochaine. A cette époque de l'année et avec une publicité nécessairement insuffisante, on pouvait prévoir que ces résultats seraient extrêmement restreints au point de vue matériel, encore que très importants au point de vue moral. Ce fut une heureuse surprise que d'avoir à enregistrer un nombre total de 41 inscriptions.

De beaucoup plus dignes d'attention sont cependant les enseignements qui se dégagent de cette utile expérience. Il est apparu avec évidence que le plus bel avenir semble réservé à l'Institut français. Des patronages précieux, celui de l'ambassade de France, du *Board of Trade*, du *Board of Education*, de l'Université de Londres, du *County Council*, lui sont désormais acquis. Nul ne saurait prévoir avec certitude les formes diverses que devra revêtir son activité. Il devra s'adapter à tous les besoins d'interpénétration franco-britannique, et, à condition de conserver sa souplesse, il aura à exploiter un des plus admirables domaines qui puissent s'offrir à l'influence et à la culture françaises.

Pour y parvenir, il lui faut un personnel dirigeant et enseignant exactement informé des conditions très particulières que présente le milieu britannique : le public anglais le plus cultivé exige des ménagements étrangers à notre enseignement national français. Un enseignement *ex cathedra* de caractère didactique et idéologique n'aurait à Londres aucune chance de succès. Non seulement il importe de choisir des sujets d'un intérêt très apparent et très actuel, mais, dans la manière même de les traiter, les notions concrètes, les détails pittoresques doivent constamment être préférés aux notions abstraites et générales. De plus, le professeur doit prendre directement contact avec son auditoire. le séduire par une parole vivante et claire et faire suivre son cours de conversations et de discussions.

***

Les exercices de l'Institut français de Londres, pour l'année scolaire 1913-1914, se partagent en trois séries :

1. *Une série artistique*, qui permettra de continuer la tradition et le succès de l'ancienne « Université des Lettres françaises » et qui tiendra, par des conférences, lectures et représensations diverses, le grand public mondain au courant des différentes manifestations de l'art français : musique, peinture, art dramatique, etc.

2. *Une série littéraire et sociale*, comprenant, d'une part, de grandes conférences mensuelles, ayant pour sujet commun : « La famille française aux XIXe et XXe siècles » et qui seront demandées à des professeurs de facultés françaises : Droit, Médecine, Sciences et Lettres; d'autre part, trois cours hebdomadaires portant sur la littérature française contemporaine, l'évolution du français moderne et nos institutions politiques et sociales. Ces cours seront confiés, les deux premiers à M. Georges Davy, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, et le troisième à M. Gaëtan Pirou, docteur en droit. Ils s'adresseront tout spécialement aux professeurs de français de nationalité anglaise, mais attireront vraisemblablement aussi un public simplement curieux de connaître plus exactement la vie littéraire, politique, sociale et privée de la France.

3. *Une série économique et sociale* destinée à l'étude des relations commerciales et financières franco-britanniques sous forme de cours hebdomadaires du soir, auquels sont dès maintenant conviés et les hommes d'affaires et ceux de nos compatriotes déjà pourvus à Londres d'une situation commerciale.

De plus, ce département commercial répondra à un besoin depuis longtemps signalé par les Chambres de commerce françaises et auquel M. Jean Périer, attaché commercial à l'ambassade de France à Londres, avait pris l'initiative de donner satisfaction en créant le « Foyer franco-anglais » que dirigeait M. Christian de Parrel, et qui est aujourd'hui fondu dans l'Institut français. Les jeunes gens désireux, pour compléter leur éducation ou pour trouver une situation en Angleterre, de prendre directement contact avec la vie économique et commerciale anglaise risquent, si on les abandonne à eux-mêmes, de rencontrer les plus graves difficultés à profiter de leur séjour à Londres. Mal informés des moyens d'arranger leur vie matérielle, évincés des maisons de commerce où ils ne peuvent, faute de connaître suffisamment l'anglais et les usages commerciaux anglais, rendre aucun service, incapables de recourir à un établissement d'enseignement qui leur donnerait sur place les connaissances qui leur manquent, puisque cet établissement n'existe pas, ils sont exposés à se décourager, à céder à la dépression que provoquent la solitude et l'abandon, et à rentrer en France avec moins d'illusions mais sans plus de culture. Le département commercial sera pour eux le foyer si justement conçu par M. Jean Périer, où ils trouveront l'appui moral qui leur est nécessaire. Un « Office de renseignements », dirigé par M. de Parrel, facilitera leur installation matérielle dans les familles anglaises. Il sera, de plus, organisé pour eux un cycle régulier d'études, comportant l'enseignement de l'anglais usuel et commercial, de l'économie politique appliquée spécialement à la Grande-Bretagne, du droit commercial comparé anglo-français, et des usages commerciaux anglais. L' « Office de Renseignements » cherchera ensuite à faciliter à ceux d'entre eux qui le désirent et qui en sont dignes l'accès d'une maison de commerce anglaise. Il aura également dans ses attributions de

renseigner les jeunes gens qui désireront voyager dans une autre partie de la Grande-Bretagne et les jeunes Anglais qui préparent un voyage d'études économiques et scientifiques en France. Enfin, les uns et les autres trouveront à l'Institut une salle de réunion et une bibliothèque.

* * *

Ainsi constitué, l'Institut français occupe dès maintenant une large place dans l'opinion publique à Londres et est honoré de l'appui énergique, dans la haute société anglaise, des amis les plus dévoués de la France.

Le 25 juin dernier, M. le président de la République française faisait aux organisateurs de l'Institut français le très grand honneur d'accepter leur invitation à visiter Marble Arch House. Répondant aux adresses du président du Conseil d'administration, Sir Georges Askwith, et du directeur de l'Institut, M. Poincaré voulait bien les assurer de l'intérêt porté par le chef de l'Etat et par la République à leur initiative.

Le 7 août, les médecins français, participant au XVIIe Congrès international de médecine, visitaient à leur tour cet établissement où une permanence avait été organisée pour eux pendant toute la durée du Congrès, et leur président, le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris, dans une allocution très applaudie, marquait la sollicitude affectueuse des amis de l'Entente cordiale pour le nouvel Institut français.

Enfin, le 23 septembre, le premier Congrès de l'Union franco-britannique du tourisme ouvrira ses séances à Marble Arch House. La question des rapports du tourisme et de l'éducation fera l'objet de trois rapports présentés par le directeur de l'Institut, par M. Georges Davy et par M. Christian de Parrel.

L'ouverture des exercices de l'Institut français aura lieu le 6 octobre. Il est vivement à souhaiter que les avantages offerts par cet établissement soient connus de tous les intéressés et notamment de tous les jeunes gens capables de suivre avec profit un enseignement français à leur arrivée à Londres.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

La Ligue nationale pour la défense de la langue française,

PAR

FERNAND PAVARD,
secrétaire général.

Fondée au mois d'octobre 1911, la Ligue nationale pour la défense de la langue française, qui s'est assigné pour mission de grouper les Wallons et les Flamands, en vue de la lutte contre le flamingantisme et de la défense du patrimoine latin du pays, a déjà fait preuve d'une activité féconde.

Nous voulons aujourd'hui en retracer brièvement les phases, en dresser le bilan.

SECTIONS. — DÉLÉGATIONS. — COMITÉS LOCAUX.

Pour intensifier son action et pour donner aux idées qu'elle défend une influence plus directe sur les milieux locaux, la Ligue, dont le siège social est à Bruxelles, a décidé la création d'un système de sections, délégations et comités locaux.

Dès la première année, plusieurs de ces organismes fonctionnaient dans le pays entier, à la satisfaction générale.

Ce système nous permit d'organiser, dans un très grand

nombre de communes, de grands réunions publiques, dont certaines obtinrent un énorme succès, celles surtout qui eurent lieu dans les villes de la partie flamande du pays.

Édition française de l'indicateur des chemins de fer.

La Ligue a pris l'initiative de publier des horaires des chemins de fer belges rédigés exclusivement en français.

L'on sait à la suite de quelles circonstances elle fut amenée à prendre cette initiative.

Il existait, il y a quelques années, deux indicateurs officiels des chemins de fer : l'un en langue française, l'autre en flamand. Comme ce dernier n'avait qu'un nombre infime d'abonnés et que l'autre en comptait plusieurs milliers, l'Administration des chemins de fer, avec le souci qui la caractérisait d'imposer la langue flamande même à ceux qui ont de justes raisons de n'en pas vouloir, décida la publication d'un indicateur bilingue, dans le maquis duquel plus personne ne se retrouve.

L'initiative fut prise par la Ligue à la suite d'un vaste pétitionnement, entrepris par les Amitiés françaises, en faveur de la suppression de l'indicateur bilingue. Ce pétitionnement réunit plus de 20,000 signatures !

Nos horaires vont entrer dans leur troisième année d'existence. Nous avons eu le plaisir de constater par les premières éditions que le nombre des abonnés augmentait dans des proportions qui tiennent du prodige.

La démonstration a été ainsi faite que le public belge, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, n'entend pas se soumettre à la contrainte flamingante.

« L'Antiflamingant ».

Notre journal, qui est entré dans sa troisième année d'existence, tient périodiquement ses lecteurs au courant de l'activité de la Ligue et de l'actualité linguistique.

Bimensuellement il publie des articles, des chroniques, des informations relatifs à la défense de la langue française.

Enquêtes.

La Ligue a organisé deux importantes enquêtes. La première a été ouverte parmi les professeurs de l'Université de Gand, à propos de la transformation de l'Université de Gand en université flamande.

Sur les 62 réponses qui nous sont parvenues, 57 sont hostiles à cette transformation.

L'autre enquête portait sur la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie.

Un nombre très considérable de réponses nous sont parvenues. L'ensemble en constitue une étude approfondie et contradictoire de cette passionnante question.

Brochures.

Deux brochures ont été publiées par la Ligue : *L'Université flamande*, par M. Raoul Engel, avocat, vice-président de la Ligue, et *La suprématie de la langue française en Belgique*, par M. Ansiaux, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Conférences.

Au cours de l'hiver 1911-1912, la Ligue a organisé un cycle de dix-huit conférences sur l'histoire de la culture française en Belgique, depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Cette année, elle a consacré une série de soirées à l'étude de nos écrivains de langue française.

Enfin, un grand nombre de conférences sur des questions ayant trait à la défense de la langue française ont été organisées sous ses auspices.

Qu'il nous suffise, notamment, de rappeler la causerie si vivante que M. Maurice Wilmotte a faite à la tribune de notre Ligue sur « Le pangermanisme et le flamingantisme ».

Nous passerons sous silence les fêtes que la Ligue organise, et notamment les grandes fêtes d'inauguration du drapeau, qui comprenaient une soirée théâtrale, une grande manifestation contre la flamandisation de l'Université de Gand, manifestation

qui réunit plusieurs milliers d'adhérents, un meeting consacré à la même question, une séance solennelle d'inauguration du drapeau, à laquelle plusieurs artistes des plus éminents avaient prêté leur concours.

Nous ne parlerons pas non plus de la participation de notre Ligue à toutes les manifestations wallonnes, antiflamingantes et francophiles qui ont eu lieu dans le pays au cours de ces trois dernières années.

Nous ne citerons que pour mémoire sa participation aux travaux de la Fédération, les votes d'ordres du jour de protestation contre les abus du flamingantisme, les plaintes adressées aux autorités compétentes au sujet des tracasseries dont certains fonctionnaires flamingants aiment à faire preuve à l'égard des citoyens de langue française ; la participation de notre Ligue au referendum organisé par l'administration communale de Bruxelles au sujet de l'enseignement des langues française et flamande dans la capitale, referendum qui assura aux partisans du français une majorité écrasante.

Commissions.

La complexité de l'œuvre entreprise exigeait une répartition des fonctions.

Pour atteindre ce but, la Ligue a créé une série de commissions qui se réunissent périodiquement et font preuve d'une réelle activité. Qu'il nous suffise de signaler la commission des conférences et des fêtes, la commission des élections, le comité des griefs, l'office de documentation antiflamingante, la commission organisatrice de cours de français, le comité de rédaction du journal, enfin la commission judiciaire.

Les titres de ces différentes commissions indiquent suffisamment la mission qui incombe à chacune d'entre elles.

Action politique de la Ligue.

Elle peut se diviser en cinq phases :

1° L'envoi d'une lettre ouverte aux députés et sénateurs ;

2° L'intervention aux élections législatives de 1912, en faveur

des candidats politiques, à quelque parti qu'ils appartinssent, qui s'étaient engagés à défendre nos idées au Parlement ;

3° L'étude de la séparation administrative;

4° L'intervention de la Ligue dans la question de l'emploi des langues dans l'armée.

1° *L'envoi de la lettre ouverte aux députés et sénateurs.*

Nous n'avions pas été sans remarquer l'ignorance de certains de nos représentants sur la question des langues, et leurs préventions à l'égard de notre mouvement. Aussi jugeâmes-nous utile de leur faire connaître le but que nous poursuivons et l'esprit dans lequel nous entendons le réaliser.

La lettre que nous leur adressâmes fut tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et envoyée non seulement aux membres du Parlement, mais également à toute la presse belge, qui en donna de nombreux extraits, aux présidents des sociétés wallonnes et anti-flamingantes, ainsi qu'aux comités de toutes les associations politiques d'arrondissement. Elle fut adressée également à toutes les administrations de Wallonie et à celles de l'arrondissement de Bruxelles. La Ligue priait les administrations communales de voter le vœu qui était joint à son manifeste et qui le sanctionnait. Le résultat ne se fit pas attendre.

C'est par centaines que les vœux des conseils communaux, en faveur de la revision des lois de contrainte et contre la flamandisation de l'Université de Gand, affluèrent sur le bureau des Chambres. Le succès de cet excellent moyen de propagande dépassa les espérances les plus audacieuses.

2° *Notre intervention aux élections législatives.*

Cette intervention est encore trop à la mémoire de tous les antiflamingants pour que nous y insistions.

Qu'il nous suffise de rappeler que, grâce à l'initiative que nous avons prise, plus de 11,000 voix de préférence ont été données aux candidats recommandés aux suffrages des antiflamingants.

3° *L'étude de la question de la séparation administrative.*

Les événements politiques du 2 juin 1912 remirent au premier plan de l'actualité la question de la séparation administrative. Nous avons parlé plus haut de notre enquête sur cette question et du succès qu'elle a rencontré.

4° *L'intervention de la Ligue dans la question de l'emploi des langues dans l'armée.*

Cette année, le Parlement a été saisi d'un projet de loi rendant obligatoire la connaissance du flamand pour l'admission aux emplois militaires.

Ce projet de loi équivalait à écarter de ces emplois tous les citoyens belges, tant flamands que wallons, qui ignorent la langue flamande.

D'autre part, il était contraire aux intérêts des flamands d'expression germanique, auxquels le passage aux régiments offrait l'occasion précieuse d'acquérir la connaissance du français.

Enfin, il rangeait arbitrairement dans la région flamande du pays, la ville de Bruxelles, dont la majorité parle le français.

Au surplus, cette loi ne répondait à aucune nécessité. Aucun abus n'a été signalé avec quelque précision. En outre, il n'est pas contestable que, si même il s'est produit quelques malentendus entre officiers connaissant uniquement le français et miliciens de langue flamande, le projet de loi n'y apportait aucun remède, puisque les officiers ayant appris le flamand littéraire ne pourront jamais converser avec les soldats flamands des campagnes, ne connaissant que leurs patois locaux. Les uns et les autres, ne devront-ils pas, pour entrer en rapport, se servir d'un « truchement » qui, inévitablement, sera... la langue française.

Ces observations ont motivé l'envoi par la Ligue d'une lettre ouverte aux membres du Sénat, après que la Chambre des représentants eût sanctionné par son vote le projet de loi.

Nous demandions en conclusion que le Sénat maintînt le

statu quo qui donne entière satisfaction aux miliciens de langue flamande.

Nous ajoutions qu'il convenait de laisser au français la place qu'il occupe, parce qu'en fin de compte l'unité d'expression s'impose dans l'armée.

Cette nécessité, reconnue déjà par le Gouvernement provisoire en 1831, est telle que le projet de loi même, qui était soumis aux Chambres cette année, la reconnaissait, puisqu'il laissait inchangée la situation pour ce qui concerne les commandements, qui continueront à se faire en français comme par le passé.

Malgré notre appel patriotique au Sénat, celui-ci sanctionna le vote de la loi, vote qui, fatalement, entraînera une recrudescence du mouvement séparatiste.

Quant à nous, nous avons la satisfaction d'avoir accompli notre devoir, en mettant le Sénat en garde contre les dispositions de la loi, contraire à la bonne entente et la concorde qui doivent régner entre tous les citoyens belges.

Un grand meeting, que nous avons organisé, de commun accord avec la Ligue wallonne de Brabant, au moment où la question a été discutée par la Chambre, nous a permis d'exposer au public le danger auquel les exagérations flamingantes de la nature de celle qui vient d'être approuvée par le Parlement, exposent le pays.

Tel est le bilan de deux années d'activité.

Le conseil général est saisi de nouvelles propositions intéressantes. Nous en avons le ferme espoir, elles finiront par secouer l'apathie de ces nombreux citoyens qui n'accordent à la question des langues qu'une importance secondaire et ne s'aperçoivent pas que, derrière chaque flamingant, se cache un adversaire de notre langue, de notre culture et de notre civilisation françaises.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

La Société d'échange international des enfants et des jeunes gens,

PAR

GEORGES GROMAIRE,

professeur agrégé au Lycée Buffon (Paris),
secrétaire général de la Société d'échange international.

La Société d'échange international, fondée en 1903, par M. Toni-Mathieu, qui est maintenant son directeur, est en pleine prospérité.

Par l'intermédiaire de son bureau central, situé à Paris, boulevard Magenta, 36, elle envoie chaque année de nombreux jeunes gens français, garçons et filles, en Angleterre, en Allemagne, dans d'autres pays même, et reçoit en France un nombre égal de jeunes gens étrangers. Elle ne se borne pas à envoyer les Français de France seulement, mais a échangé et est prête à échanger aussi des jeunes gens de langue française (des Belges en ont déjà profité) avec des jeunes gens de langue étrangère.

Dans l'année de la fondation, en 1903, 25 échanges ont été réalisés ; en 1912, il y a eu 284 échanges, intéressant 568 échangés, de sorte qu'au 31 décembre dernier le nombre total des échangés, depuis sa fondation, se montait à 3,250.

Ce nombre aurait pu être beaucoup plus considérable, si la

direction n'avait pas tenu à procéder constamment avec la plus grande prudence et à ne faire des échanges que dans les conditions les plus parfaites possible. Quand des parents envoient leur fils ou leur fille à l'étranger, ils désirent que, matériellement et moralement, la famille choisie offre toute garantie, que l'éducation soit bonne, que les études de leur enfant soient surveillées, que la résidence soit agréable, que les rapports de goûts et de situation sociale soient observés.

Les familles étrangères prennent naturellement les mêmes soins. On voit combien la tâche de la direction est délicate: il faut satisfaire également les deux parties; pour cela, il faut de longues recherches et réflexions. On y arrive par une vaste correspondance, par des demandes incessantes de renseignements, aidé par tout ce qu'a donné l'expérience des années précédentes et les inspections que la Société fait faire dans les pays mêmes où elle a envoyé les enfants.

Si l'entreprise avait un caractère commercial, elle aurait cherché à augmenter le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le nombre d'échangés, mais *c'est une œuvre*. Elle préfère la qualité à la quantité et se fie au temps pour étendre chaque année le cercle de ses opérations, ce qui arrive d'ailleurs.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans de plus longs détails sur cette œuvre bien connue. Le rapporteur se tient à la disposition de chaque personne désirant des éclaircissements sur des points particuliers. Je veux seulement montrer en quoi elle sert l'expansion de la langue et de la culture française.

Lorsque les fondateurs de la Société, en 1903, ont fait leurs premiers échanges, leur but était uniquement d'aider les jeunes Français à acquérir la connaissance des langues étrangères. Mais il est arrivé à cette société, comme à toutes les entreprises bien conçues et qui arrivent à leur heure, de porter non seulement les fruits que l'on attendait, mais d'en récolter d'autres, tout aussi précieux, auxquels on n'avait pas songé tout d'abord.

On voulait assurer à de jeunes compatriotes un séjour profitable et peu dispendieux à l'étranger, mais comme le moyen choisi était *l'échange*, c'est-à-dire le remplacement temporaire

dans chaque famille française de l'enfant par un étranger, un avantage égal était offert à ce dernier, et cet avantage était la connaissance de la langue française, de la vie française, de la famille française, en un mot de la culture française. Notre société travaillait ainsi de la façon la plus efficace, la plus persuasive et la plus sûre, à atteindre le but que vous poursuivez.

Vous connaissez les idées bizarres que l'on se fait souvent à l'étranger sur la vie française : la France, c'est Paris, et Paris c'est Babylone. Je sais bien que les étrangers en ont maintenant quelque peu rabattu et que l'on pourrait aussi trouver des Babylones sur la Tamise et la Sprée, mais il reste toujours quelque chose de cette opinion. Aussi plus d'un de nos voisins est fort étonné quand il fait la découverte de la famille française, qui est une des plus unies de l'Europe, une de celles où le travail est le plus en honneur, où le dévouement de ses membres les uns pour les autres est le plus entier. Le plus grand défaut de cette famille est que ses membres sont trop peu nombreux. Je crois que vous me permettrez, en passant, dans ce Congrès, qui a pour but l'expansion de l'influence française, de souhaiter que ce défaut disparaisse, que les Français aient davantage confiance en l'avenir, en eux-mêmes, en leurs talents, qu'ils aient, de nouveau, le culte de la fécondité.

Les étrangers font une découverte précieuse : celle de la femme française, qui ne ressemble guère aux insupportables poupées des pièces de théâtres et des romans « bien parisiens ». La Française a, en effet, le secret de posséder à la fois le raffinement, la délicatesse de manières, la réserve, qui caractérisent la femme anglaise (*the english lady*) et l'art de tenir une maison, de veiller au bien-être, à la commodité de tous ceux qui l'habitent, comme la meilleure ménagère allemande (*die deutsche Hausfrau*). Elle sait prévoir les dépenses et les régler sur les recettes, elle porte sa sollicitude sur les plus petits détails, elle ne ménage pas sa peine et ne craint pas de mettre elle-même la main à la pâte, et cela au sens littéral du mot : la cuisine française est une gloire nationale, pas si méprisable d'ailleurs.

Et le soir, cette maîtresse de maison modèle devient une femme du monde accomplie, sachant causer, au courant de ce qui se passe dans les lettres et les arts, régnant dans son salon, modérant les uns, mettant les autres en valeur, soumettant à son aimable empire tous les amis et visiteurs.

Lorsque le jeune étranger est introduit dans une pareille famille, il en subit l'influence, et l'on peut être assuré que l'on compte un ami de plus de la civilisation française.

L'action de notre société est double. Elle fait vivre les étrangers de la vie française. Elle agit aussi par les jeunes Français qu'elle envoie au delà de nos frontières. Ceux-ci donnent, la plupart du temps, la meilleure idée de notre pays par leurs qualités natives d'amabilité et de finesse, par leur urbanité et les efforts loyaux qu'ils font pour comprendre la nation au milieu de laquelle ils sont placés. « Mais, dira-t-on, tous ne possèdent pas ces qualités. » Presque tous, répondrons-nous, car nous ne nous occupons que d'une élite. En effet, et je ne crois pas beaucoup m'avancer en le disant, les parents qui envoient leurs enfants à l'étranger, montrent, par cela même, qu'ils font partie d'une élite. C'est une chose à laquelle ne pensera pas un père enfoncé dans l'unique souci de sa vie matérielle ou de ses plaisirs, et dont s'effraiera une mère à l'esprit borné et craintif. Les parents qui ont rompu avec cette passivité et cette pusillanimité ont atteint déjà un assez haut degré de culture.

Puis, dans cette élite, la société s'efforce encore de faire un choix. Si l'éducation donnée par les parents éveille quelque scrupule, on s'arrange de façon à les éliminer des échanges. De plus, une expérience de dix années a permis de fixer aux échangés des règles de conduite qui sont consignées dans des instructions remises aux familles et à l'observation desquelles on tient la main. Tous les inconvénients résultant de trop de pétulance et de quelque indiscrétion sont donc évitées dans la mesure du possible.

Par leur activité, par leur bonne conduite, leur travail, nos jeunes échangés, réfutent automatiquement, pour ainsi dire, les calomnies que l'on répand sur notre pays. Ils excitent, au contraire, l'intérêt pour la France, pour sa langue, pour sa civili-

sation. Ils font ainsi de l'excellente besogne dans votre sens, et cela de la meilleure manière, non pas par un simple apostolat verbal, mais par l'action et l'exemple.

Vous avez bien voulu, Messieurs, dans vos précédents congrès, donner votre approbation aux efforts de la Société d'échange international. Après ce court exposé de l'organisation administrative et de la vie de notre Société, vous consentirez, j'espère, à lui renouveler votre appui en approuvant le vœu suivant :

Vœu :

Le Congrès, considérant que l'organisation des échanges d'enfants et de jeunes gens, telle qu'elle a été comprise et réalisée par la Société d'échange international, constitue un puissant moyen d'action pour la diffusion de la langue française,

Reconnaissant les services déjà rendus par cette œuvre à la cause de la langue et de la civilisation françaises,

Émet le vœu :

Que les groupements d'idée française s'intéressent de plus en plus à l'œuvre organisée et poursuivie par cette Société et encouragent la pratique de l'échange international.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

L'Œuvre des Comités français en Espagne,

PAR

GEORGES CIROT,

professeur d'études hispaniques à l'Université de Bordeaux.

M. Charlier, secrétaire général du Troisième congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, m'ayant fait l'honneur de me demander de mettre à jour et de présenter à ce congrès le rapport sur « les comités de l'Alliance française en Espagne et en Portugal » que j'avais lu au congrès régional de l'Alliance française tenu à Bordeaux en novembre 1912, je me suis mis en devoir de me documenter sur les progrès réalisés durant ces dix derniers mois et de compléter mon premier exposé, notamment en ce qui concerne l'orient de la péninsule.

Mon rapport ayant paru depuis (août 1913) dans le *Compte rendu* du Congrès de Bordeaux, la mise à jour n'eût constitué qu'une seconde édition revue et corrigée, et, franchement, c'eût été beaucoup d'honneur pour ma prose. J'ai donc pensé que le mieux était de supposer connu ce qui était imprimé, et de me borner à donner les indications supplémentaires que je pourrais réunir avant la date fixée pour le Congrès de Gand.

Je dirai tout de suite que, si le temps des vacances est très

favorable à la tenue d'un congrès, il ne l'est guère à la préparation d'un mémoire de ce genre, non pas que ce ne soit une façon fort intéressante d'utiliser ses loisirs champêtres, mais il est dur d'importuner à ce moment des correspondants qui ont besoin de repos, et il est parfois difficile de les atteindre. Je m'excuse auprès d'eux de les avoir mis dans cette alternative : avoir à me répondre ou se reprocher un manque de courtoisie. Merci de leur extrême obligeance, merci de m'avoir aidé à remplir ma tâche. Il n'a pas tenu à eux que je ne la remplisse plus convenablement.

Mais en regardant le programme qui m'a été envoyé en juillet dernier, je m'aperçois que, sans doute à cause du titre de recteur dont on m'y décore indûment (qu'ai-je donc fait pour laisser croire que j'exerçais d'aussi hautes fonctions?), on m'a rangé, sous la rubrique *Espagne*, par les congressistes qui avaient promis un rapport sur *La situation de la langue française dans le monde*. M. Thamin, recteur de l'Académie et président du conseil de l'Université de Bordeaux, a-t-il annoncé un rapport de ce genre, et a-t-on mis mon nom par erreur à la place du sien? Cette hypothèse souhaitable expliquerait tout.

Pour moi, je n'apporte que ce que j'ai promis : un complément à ce que j'avais dit sur l'œuvre de nos comités français en Espagne. Ce n'est assurément qu'une toute petite partie de ce qu'il y aurait à dire sur l'extension de la langue et de la culture française en Espagne.

Qui voudrait donner une idée de cette extension aurait à préciser d'abord la place accordée au français dans les programmes des *Institutos* (lycées officiels), des *colegios* (collèges libres), des académies militaires et autres centres d'enseignement. Il faudrait dire ce qu'on demande de français aux candidats du *bachillerato*, des diverses écoles militaires ou scientifiques. Je ne suis pas en état de fournir pareilles précisions. J'ai pourtant une vague idée que ceux qui enseignent notre langue ne la savent pas toujours très bien eux-mêmes. Heureusement les congrégations religieuses, qui comprennent maintenant beaucoup de Français et de Françaises, offrent un peu partout à présent des professeurs plus idoines.

Il faudrait aussi donner le chiffre des exemplaires de livres de science ou d'agrément, de revues, de journaux, de magazines vendus dans toute la péninsule, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Cette statistique, je ne l'ai pas tentée, mais j'encouragerais fort à l'entreprendre quiconque en aurait les moyens.

Le livre français, en tout cas, est beaucoup moins lu en Espagne qu'en Portugal, où il remplit les vitrines des libraires. Je me rappelle avoir vu, sur la place du Rocio, à Lisbonne, de jeunes officiers entourant un des leurs, qui leur lisait le *Chantecler* de Rostand et paraissait y prendre le plus grand intérêt, sourire, donc sans doute comprendre. Je n'ai point vu telle chose en Espagne, ni parmi les militaires, ni parmi les civils. Notre littérature n'y est pas inconnue, mais je dois avouer qu'elle n'y a pas toute la place, tout le succès auquel, dans mon orgueil de Français, je pense qu'elle aurait droit.

Enfin, il faudrait expliquer dans quelle mesure les Espagnols écrivent et parlent le français. Il en est qui le parlent et l'écrivent très bien; davantage qui le parlent et l'écrivent moins bien; encore plus qui le parlent et l'écrivent encore moins bien; et ainsi de suite jusqu'à l'infini : le plus grand nombre l'ignorent totalement. La proportion de ceux qui le savent est bien moins grande qu'en Portugal, où il n'est pas rare de rencontrer, surtout dans la classe cultivée, des personnes qui parlent notre langue au moins aussi bien que nous.

Je veux pourtant dire ici une surprise qui m'advint un jour que, de Madrid, j'étais allé passer la journée à Tolède avec mon collègue et ami M. P. Paris. Nous avions eu l'idée d'aller déjeûner dans un *parador*, à moins d'un kilomètre sur la route qui débouche du pont d'Alcantara. Dans cette pauvre, mais hospitalière auberge, d'où nous avions une vue merveilleuse sur la cité impériale, l'Alcazar, la cathédrale, le Tage et les roches jaunes de ces rives abruptes, nous n'eûmes pas seulement le plaisir de faire un excellent repas, mais aussi celui d'être servi par un enfant (celui de l'aubergiste), qui parlait très suffisamment le français, et l'avait appris à l'école... Le cadre était à la fois rustique et grandiose. Notre petit maître-d'hôtel nous donna une satisfaction supplémentaire qui avait son prix.

Ce souvenir ne me revient pas trop mal à propos ici, puisque je veux parler de l'œuvre à laquelle travaillent les comités français en Espagne, la propagation de notre langue, but suprême et unique de l'*Alliance française*.

Une inquiétude me prend. Le rapport que je rédige est destiné non à un congrès français, mais à un congrès international; et je comptais entrer dans des détails que des étrangers pourraient bien juger peu intéressants et oiseux par leur minutie.

Mais le Congrès de Gand est d'une internationalité spéciale. On y a convoqué les adeptes de la culture française, les nationaux des pays de langue française. La nationalité proprement dite, légale, s'y efface. La nationatité de la culture et de la langue y devient le lien commun, y a son patriotisme, y forme comme une patrie plus grande et plus idéale. Ce ne sont donc pas des étrangers, mais des compatriotes qui s'y réunissent. Rien de ce qui touche à la culture et à la langue française ne peut leur être étranger.

*
* *

Les comités qui se sont formés dans différentes villes d'Espagne, en vue de maintenir et de favoriser l'extension de notre langue, se sont généralement affiliés à l'*Alliance française* qui les aide dans la mesure du possible par des subventions ou tout au moins par des livres de prix, des récompenses à décerner aux élèves et aux auditeurs.

Certains de ces comités (Valladolid, Santander, Vitoria) n'ont jusqu'à présent organisé que des cours d'adultes. D'autres ont fondé et entretiennent des collèges : ce sont ceux de Madrid, Barcelone, Séville, Alicante, Peñarroya, Irun, Port-Bou, Figueras. Celui de Saint-Sébastien vient de créer un collège et a des cours d'adultes. A Barcelone, collège et cours d'adultes sont l'œuvre de deux comités différents, d'ailleurs en parfait accord.

Je dirai d'abord un mot des cours d'adultes de Valladolid. La situation est à peu près la même que l'an dernier, m'écrit M. Mialhe, agent consulaire de France. Le nombre d'élèves a augmenté cependant. De 268, il a passé à 312 (190 garçons ou hommes, 122 jeunes filles). Pour l'année 1911-1912, l'actif était

de 3,870 pesetas et le passif de 3,942. Pour 1912-1913, l'actif est monté à 4,035, et le passif à 4,102 pesetas. Le déficit, qui était de 72 pesetas, n'est donc plus cette année que de 67. C'est un pauvre *duro* de moins Le déficit a été comblé l'année dernière, peut-être encore celle-ci, par le directeur même des cours, qui ne reçoit que 1,500 pesetas d'honoraires pour une tâche qui lui prend toutes ses soirées. Tant que les cours pourront se faire là où ils se font depuis dix-huit ans, à l'École normale, tout ira à peu près, avec beaucoup de complaisance de la part de la municipalité, et de dévouement de la part du directeur, secondé par ses deux adjoints. Mais ne faudra-t-il pas un jour installer ces cours dans un local à l'abri des vicissitudes politiques?

Le comité de l'*Alliance française* de Barcelone avait délégué au Congrès de Bordeaux son vice-président, M. Triana, dont le rapport a été imprimé avec le mien dans le *Compte rendu* du Congrès. On y verra les commencements et les progrès remarquables des cours du soir fondés par ce comité en 1890. Passer de 25 adhérents à 181, de 50 élèves à 777 (de l'un et l'autre sexe), de 2 à 16 professeurs, de 1,000 à 11,000 pesetas pour les dépenses, voilà le résultat de vingt-deux ans d'efforts continus et intelligemment dirigés. Le système adopté pour l'extension de ces cours est très simple, c'est celui du dédoublement. La rétribution de chaque professeur est de 500 pesetas par an. Quand l'excédent de recettes atteint 500 pesetas, on dédouble un cours l'année suivante, de manière à éviter le plus possible d'avoir au-delà de 50 élèves dans une même classe. Les cours, répartis en trois divisions, suivant la force des auditeurs, sont faits séparément aux hommes et aux femmes, et ont lieu respectivement trois fois par semaine, non seulement à Barcelone même, mais aussi à Badalona et à Gracia, faubourgs de l'immense ville. La municipalité de Barcelone prête des locaux, et, depuis 1902, pour les cours destinés aux hommes, l'Université, sur l'autorisation du ministre de l'Instruction publique d'Espagne, fournit les salles nécessaires. Des distributions de prix ont lieu tous les ans, d'une façon très solennelle, dans l'un des plus grands théâtres de Barcelone, et donnent lieu à d'intéressantes manifestations d'amitié franco-espagnole.

M. Triana, qui est l'âme de cet organisme, a bien voulu me communiquer un tableau comparatif des résultats obtenus en 1912 et en 1913. Le voici :

	Exercice 1911-1912.	Exercice 1912-1913.
Jeunes filles	396	391
Jeunes gens	381	364
Total	777	755
Professeurs dames	8	9
Professeurs hommes	8	8
Récompenses :		
Diplômes aux jeunes filles	13	12
Diplômes aux jeunes gens	5	2
Mentions	447	440
Prix distribués	110	112
Médailles	6	7
Nombre d'élèves de 3e année :		
Jeunes filles	71	75
Jeunes gens	42	46

En 1913, un cours de troisième année pour jeunes filles a été dédoublé. Il faut noter, en outre, que le comité subventionne les écoles françaises et fonde des bibliothèques. Et il n'a d'autres ressources que les cotisations de ses membres, les droits d'immatriculation (12 pesetas par an) et, de temps à autre, une allocation du Comité central de l'*Alliance*. Il est réconfortant de voir nos intérêts en de si bonnes mains. De la situation actuelle pourra témoigner M. Salone, qui, je crois, assistera au Congrès, et qui a présidé la dernière distribution de prix. Mais voici, pour finir, un fait qui montre les sympathies qu'ont su acquérir nos compatriotes : le recteur a promis de mettre à la disposition du comité, pour les cours de jeunes filles, un certain nombre de salles de l'Université.

Les cours d adultes s'adressent à toute la population d'une ville, et c'est ce qui fait leur grand intérêt au point de vue français. Les collèges ont peut-être cependant plus d'importance

encore : inutile de développer ici des raisons. C'est d'eux que je vais m'occuper maintenant. Je commencerai par les morts. Heureusement, je n'en vois qu'un ou deux.

A Irun, la concurrence des Frères de la Doctrine chrétienne a rendu la situation intenable à l'instituteur qui dirige l'école française, réduite à un chiffre de cinq élèves. Dans l'intérêt même de notre cause, il vaudrait mieux cesser une lutte qui ne peut avoir que de fâcheux épisodes et de tristes résultats. Jusqu'à preuve péremptoire du contraire, nous ne pouvons supposer que les religieux français qui se sont installés près de la frontière française n'enseignent pas à leurs élèves l'amour, à tout le moins le respect de la France. Qu'ils leur enseignent en même temps le catéchisme, c'est leur affaire et celle de leur clientèle Je suis certain que l'*Alliance française* les encouragera à l'occasion. A l'ancien directeur du collège français (collège que j'ai connu prospère) la recommandation du comité de Bordeaux a valu une petite situation dans une grande maison de commerce de notre ville. On n'avait pu le caser dans l'enseignement. Que va devenir son successeur, obligé de chercher des leçons particulières ?

Le second mort, c'est le collège de Torrelavega, où l'ancien directeur d'Irun avait tenté la chance. Peut-être y en a-t-il d'autres, mais on n'avait jamais enregistré leur naissance.

Le comité de Perpignan avait envoyé au congrès de Bordeaux un délégué, M. F. de Cazis de Lapeyrouse, son propre président, porteur d'un rapport imprimé, dû à M. Paul Dive, agent consulaire de France à Port-Bou et président d'honneur des comités de Port-Bou et de Figueras. Ce rapport, ayant été distribué aux membres du congrès de Bordeaux, n'a pas été inséré dans le *Compte-rendu* de ce congrès. Je le regrette pour ma part, et je donnerai ici une analyse sommaire de ces quelques pages Ce qui fait l'utilité, la raison d'être des écoles françaises de Port-Bou et de Figueras, c'est la frontière. Le transit et la douane occupent un personnel nombreux, et, du côté espagnol, il faut bien qu'on sache un peu de français, comme un peu d'espagnol s'impose du côté de la France.

L'école française de Port-Bou, fondée en 1894 par M. Dustou, qui n'a cessé de la diriger, comprend une moyenne de 55 élèves

répartis en classe primaire, cours d'adultes et cours de jeunes filles. La rétribution scolaire n'est que de 5 pesetas par mois. Le ministère des Affaires étrangères donne 50 francs par an. La concurrence, bonne en soi, des sœurs françaises, qui réunissent plus de cent fillettes, a l'inconvénient d'arrêter le développement de cette école intéressante, qui mérite qu'on l'aide par des dons en livres et en mobilier.

L'école française de Figueras a été fondée en 1901 par M. Pujol, son directeur actuel, et compte 56 élèves, dont 41 garçons. Lui aussi a à souffrir de la concurrence des religieux et religieuses venus de France. La rétribution scolaire et l'allocation ministérielle sont les mêmes qu'à Port-Bou. Les besoins sont les mêmes. Pour l'une et pour l'autre école, M. Paul Dive demande « les moyens d'installer un local plus vaste, mieux compris, muni d'un matériel scolaire plus récent, l'envoi de livres, cartes, échantillons de minéraux, de coquilles, de plantes, d'un musée scolaire pouvant faciliter ces leçons de choses qui ont fait le succès mérité de la méthode Froebel. Il conviendrait même de faire plus encore. Pourquoi n'installerait-on pas, dans un local de cette école, un véritable Musée industriel et commercial de produits français de toute sorte, échantillons étiquetés, revêtus de leurs prix, du lieu de leur fabrication, de leurs usages, Musée qui serait fréquenté par les campagnards des environs, qui se rendent en foule aux jours de marché hebdomadaire? »

* * *

Mon rapport pour le Congrès de Bordeaux contient l'historique du Collège français de Madrid. J'ai à y rectifier une assertion relative à l'enseignement du grec, auquel j'avais cru qu'il était question de donner une place. En réalité, on s'en tient au programme de la section B (latin — langues vivantes), en ce qui concerne la préparation au baccalauréat français. C'est dommage. L'étude du grec est pour quelque chose, depuis le XVIe siècle, dans la culture française. Mais je ne désespère pas que le Collège français de Madrid innove cette étude, complètement délaissée dans l'enseignement secondaire espagnol.

Sur l'enseignement donné actuellement Calle del Marqués de la Ensenada, le directeur, M. Ventenac, a bien voulu me documenter. « Nous suivons, m'écrit-il, depuis trois ans, c'est-à-dire depuis notre installation Calle del Marqués de la Ensenada, les mêmes programmes que les lycées et collèges de France, depuis les classes enfantines et années préparatoires jusqu'à la 3e B inclus, c'est-à-dire jusqu'à la fin du premier cycle. La répartition des matières du programme et les heures de classes consacrées à chaque matière sont sensiblement les mêmes qu'en France. Nous faisons dans toutes les classes une part plus large à l'enseignement du français, c'est-à-dire que nous y consacrons quelques heures de plus par semaine. Les élèves qui arrivent au collège à 5 ou 6 ans commencent à la 1re préparatoire et suivent successivement les classes de 9e, 8e et 7e. Ils peuvent ensuite :

1° Continuer l'enseignement secondaire français jusqu'à la 3e B et obtenir le certificat d'études secondaires (M. le recteur Thamin en a délivré quatre en 1912 et en délivrera probablement cinq pour cette année 1913) ;

2° Suivre les cours commerciaux du Collège. Les élèves de ces cours assistent à tous les cours de français et de sciences suivis par les élèves de l'enseignement secondaire français, et apprennent, de plus, la comptabilité, la machine à écrire, la correspondance commerciale, l'écriture, etc. ;

3° Suivre les cours du baccalauréat espagnol, faits par des professeurs espagnols. Chaque année (il y a un examen au bout de chaque année) du baccalauréaut espagnol ne comprend que trois ou quatre matières. Les élèves de ces cours y consacrent trois heures au maximum par jour, et suivent pendant les trois autres heures les cours de français. Il arrive donc que les élèves de cette division du baccalauréat espagnol, division qui a fait le succès de notre collège, ont plus d'heures de français que les élèves des deux autres divisions déjà citées et que leurs camarades des lycées de France.

Lorsque les élèves entrent au collège à 9, 10, 12 ans, ils passent toute une année scolaire au moins dans nos classes spéciales de français, où ils ne font que du français, un peu

d'arithmétique, etc. Comme tous les cours, dans toutes les classes, se font en français, sauf naturellement dans les classes d'anglais et d'espagnol, ces élèves ne pourraient utilement les suivre autrement, même s'ils avaient reçu au préalable une bonne instruction en espagnol. A la fin de cette première année de préparation, ils passent dans les classes de l'une des sections ci-dessus désignées, suivant leur âge et leur degré d'instruction.

Nous avons eu, en 1912-1913, 350 élèves, et nous en avons refusé dans le courant de l'année scolaire plus de 50. Nous construisons au fond de notre nouvelle cour, une annexe qui comprend un grand préau couvert et deux étages de classes, soit huit classes de plus, ce qui nous permettra d'alléger certaines classes déjà trop surchargées d'élèves et de recevoir au moins 200 élèves de plus. Le coût de ce nouveau pavillon dépassera 100,000 pesetas. L'inspecteur de l'Académie de Bordeaux, M. Alliaud, nous a inspectés en juin 1912 et en juin 1913. Il vous dira sûrement que nous sommes dans la bonne voie. Quant au projet de continuer l'enseignement secondaire français jusqu'au baccalauréat, le conseil d'administration l'étudie, et ne prendra de résolution que si le gouvernement lui assure pendant un certain temps une subvention assez forte pour lui permettre de faire cet essai. »

A ces détails, donnés par le directeur même du Collège, je puis ajouter l'appréciation autorisée de l'éminent inspecteur d'Académie que nous avons l'honneur et le grand avantage de posséder à Bordeaux, M. Alliaud, qui a inspecté l'année dernière et cette année, chaque fois minutieusement, à fond, avec le souci patriotique de ne tromper ni lui ni personne, non seulement les bâtiments et les classes, mais le personnel et les programmes, la vie elle-même de cette institution française à laquelle est attaché un peu de notre honneur dans la capitale de l'Espagne. Son impression, en 1912, avait été bonne. En 1913, elle a été excellente. Elle est consignée dans deux rapports circonstanciés, dont il a bien voulu me permettre de citer quelques extraits. En 1912, il notait que « les élèves de certaines classes ne seraient pas dépaysés dans nos bons collèges : quelques-uns se placeraient dans le premier tiers, même au Lycée de Bor-

deaux ». De sa visite en 1913, il a emporté « la conviction que tous les professeurs avaient, au point de vue moral, les mêmes dispositions favorables pour le succès de l'œuvre à laquelle ils travaillent, et, au point de vue intellectuel, la même tendance et le même désir de donner un enseignement convenable et utile, réellement approprié à leur classe ». Elèves et professeurs ont donc mérité l'approbation d'un juge qui ne passe point pour facile à éblouir.

Le succès tient pour beaucoup à la connaissance approfondie que le directeur a du milieu espagnol, des besoins de la clientèle, connaissance qu'on ne saurait acquérir qu'avec de longues années, que ne remplaceraient pas les titres universitaires les plus brillants, et qu'enfin rendrait bien inutile l'idée préconçue de réaliser en terre étrangère les plans pédagogiques arrêtés en France pour la jeunesse française.

D'autre part, les professeurs sont à la hauteur de leur mission, à laquelle ils apportent l'ardeur de leur tempérament de Français, avec le sentiment de leur dignité. Tout ce qu'on fera pour améliorer leur situation matérielle élèvera encore en eux le sentiment de leurs devoirs et de leur responsabilité. Pour le renom de l'Université de France, qui les a préparés au noble rôle de maîtres, pour le renom de la société qui leur confie cette tâche d'instruire côte à côte Français et Espagnols, il faut que le poste de professeur au Collège français de Madrid devienne enviable à tous égards.

A la suite de son inspection de juin 1912, M. Alliaud, remarquant la faible proportion d'élèves français du Collège (54 sur 291, et il n'y en avait plus que 46 sur 328 en 1913), écrivait ceci :

« Les élèves français qui fréquentent le Collège français sont, en tout et pour tout, mêlés aux autres élèves. Ils appartiennent, en général, à des familles aisées qui les envoient, vers l'âge de 14 ou 15 ans, continuer leurs études en France. Elles sont déterminées à prendre cette résolution par plusieurs raisons, indépendantes de la valeur des études qui sont faites ou qui seraient faites au Collège de Madrid. Elles désirent d'abord que leurs enfants ne perdent pas tout contact avec la mère patrie, où ils auront peut-être à poursuivre leur carrière, où beaucoup auront certainement

à entreprendre et à mener à bien des études plus hautes que celles de l'enseignement secondaire proprement dit (médecine, droit, École polytechnique, École centrale, Arts et métiers, etc.). Elles veulent ensuite, et elles veulent nettement, soustraire ces mêmes enfants, vers l'âge critique de 15 ans, à l'influence que pourraient avoir sur eux le climat, le milieu si prenant, les mœurs si charmantes de l'Espagne. Si l'on accorde à ces dispositions des parents l'importance qu'elles ont dans la réalité, et si, d'autre part, on tient compte du petit nombre d'élèves français qui fréquentent le Collège, on se persuade bien vite qu'au point de vue de ses finances, la société française de Madrid agirait imprudemment, en développant dans son Collège, jusqu'au baccalauréat inclusivement, l'organisation de l'enseignement secondaire proprement dit... Les élèves inscrits pour cet enseignement n'atteignent pas le chiffre de soixante à l'heure actuelle, et se répartissent de la façon suivante : 25 en 6e, 11 en 5e, 17 en 4e, 4 en 3e ; en tout 57. Encore faut-il ajouter, et cette remarque est très importante, que parmi ces élèves un certain nombre se prépare au baccalauréat espagnol et est bien décidé à n'aller ni en 2e ni en 1re, si ces classes étaient organisées. »

Quant aux élèves espagnols, qu'ils veuillent entrer dans le commerce ou l'industrie, ou arriver au baccalauréat espagnol, ils viennent au collège surtout pour bien apprendre le français. « Ils n'ont aucun profit à tirer, conclut M. Alliaud, de l'étude des matières inscrites dans les programmes de notre enseignement secondaire, surtout pour le second cycle. » J'ajouterai que les succès, obtenus encore en cette année 1913 aux examens du *bachillerato*, ne peuvent qu'encourager à conserver l'organisation actuelle. Sur 133 candidats présentés, aucun n'a été refusé, 68 ont été *sobresalientes* (reçus avec la mention *très bien*), et 9 ont obtenu la *matricula de honor*, qui correspondrait à la mention *extrêmement bien*.

Pour être libre de toute dépendance officielle, le collège de jeunes filles, fondé en 1886 et dirigé par Mme Chollet-Ventenac depuis 1897, l'un des plus réputés de Madrid, n'en a pas moins attiré et mérité la bienveillance des personnes les plus autorisées, particulièrement des ambassadeurs de la République française,

depuis M. le marquis de Reversaux, qui s'y intéressa d'une façon très agissante. Il comprend aujourd'hui cinq classes d'enseignement primaire, une classe spéciale pour la préparation du brevet élémentaire, une classe commerciale, où, à part le français, obligatoire, les jeunes filles apprennent l'anglais, enfin une classe pour la préparation du *bachillerato* et de la *Escuela normal de maestras*, préparation couronnée cette année par deux succès.

En 1897, le collège avait une quarantaine d'élèves, Espagnols ou Français. Il en a eu 190 en 1913. Il a fallu chercher un nouveau local pour loger les cours supérieurs au mois d'octobre prochain. Au prix exorbitant où sont les loyers dans un quartier aussi central que celui de la calle Pontejos et dans le magnifique immeuble où le collège occupe un étage, c'est une augmentation redoutable de charges. Mais la femme énergique et avenante qui les assume a confiance dans l'avenir et compte sur l'appui de l'*Alliance française*, dont les subventions lui permettaient jusqu'ici d'élever gratuitement une dizaine de petites Espagnoles, qui devenaient presque de petites Françaises. En lui accordant récemment les palmes de l'Instruction publique, le gouvernement français a rendu hommage à ses services. De ce que ces services viennent de l'initiative privée, il ne s'ensuit pas qu'il les reconnaisse moins volontiers. Il ne s'ensuit pas non plus qu'une aide efficace ne soit pas indiquée et nécessaire.

* * *

Une grosse lacune que, faute de renseignements suffisants, j'avais dû laisser dans mon précédent rapport, sera comblée dans celui-ci, grâce à la complaisance de M. Montariol, président des Écoles françaises de Barcelone, et de M. Maurice Louise, président du comité de l'*Alliance française* à Valence.

A Barcelone, indépendamment des cours d'adultes dont j'ai parlé tout à l'heure, et dont s'occupe avec un dévouement inlassable M. Triana, il existe un comité qui administre deux grandes écoles mixtes, situées l'une calle de Cortes, l'autre calle de Diputación. Ce comité est en rapport étroit avec les sections de bienfaisance et de prévoyance qui lui ont accordé leur aide finan-

cière. Ce qu'est son œuvre, ce que sont aussi ses desiderata, l'exposé qui suit et qu'il a rédigé lui-même le fera comprendre avec précision.

« Les écoles françaises de Barcelone, inaugurées le 1er mai 1859, sont placées sous le patronage de M. l'Ambassadeur de France à Madrid et de M. le Consul général de France à Barcelone. Elles ont pour objet de fournir, dans la plus large mesure possible, aux Français résidant à Barcelone, les moyens de donner une instruction française à leurs enfants et de faire bénéficier de cette même instruction un certain nombre d'enfants espagnols ou d'autres nationalités. Elles sont gratuites pour tous les enfants français appartenant à des familles dont les ressources sont limitées. Elles sont administrées par un comité de quinze membres élus par les souscripteurs français...

« L'enseignement donné dans les Écoles françaises de Barcelone est identique à celui qui est donné dans les écoles primaires de France, c'est-à-dire que les programmes sont ceux qui ont été adoptés par le Conseil supérieur de l'instruction publique avec, en plus, l'enseignement de l'espagnol dans toutes les classes comme langue du pays.

« L'application des programmes est contrôlée par l'inspecteur d'Académie des Pyrénées orientales. Ce fonctionnaire visite régulièrement les classes deux fois par an.

« Comme il vient d'être dit, les enfants des Français sont admis aux écoles à titre gratuit, à moins que les ressources ou la générosité des familles ne leur permettent de payer, à titre de souscription, une cotisation qu'elles fixent elles-mêmes. En raison même de cette faculté laissée aux familles françaises de faire admettre gratuitement, ou pour une très modique cotisation, leurs enfants aux Écoles françaises, le comité, dès 1902, a été amené à recevoir dans les classes un certain nombre d'enfants étrangers moyennant paiement d'un tarif qui varie, selon l'âge des élèves, de 8 à 18 pesetas par mois. A ces ressources s'ajoute le produit des souscriptions volontaires d'un grand nombre de compatriotes qui n'ont pas d'enfants aux écoles, ainsi que le montant des intérêts du capital possédé, de divers dons et legs dus à quelques généreux protecteurs.

« Les écoles possèdent, au n° 707 de la calle de Cortes, un immeuble bien aménagé, inauguré en 1902, et où sont confortablement installées dix classes, y compris une salle d'asile ou école maternelle, et deux cours supplémentaires, l'un pour les garçons déjà munis du certificat d'études, l'autre pour les jeunes filles qui désirent préparer l'examen du brevet élémentaire ou simplement compléter leur instruction primaire.

« Dans le quartier sud-ouest de la ville, où habitent beaucoup d'ouvriers français (Diputación), les écoles ont une succursale établie dans un immeuble loué pour une somme annuelle de 4,500 francs. Dans ce local, que le comité espère remplacer prochainement par un nouveau groupe scolaire construit expressément, sont installées trois classes de garçons et deux classes de filles.

« Les deux établissements ont donc ensemble quinze classes qui, à la date du 31 mars 1913, formaient une population scolaire de 591 élèves. Le personnel enseignant comprend neuf professeurs hommes français, sept professeurs dames françaises et un professeur d'anglais, au total dix-sept professeurs dont treize appartiennent aux cadres français de l'enseignement public et exercent à Barcelone, en vertu d'une délégation ministérielle qui leur permet de continuer à effectuer leurs versements pour la retraite.

Voici maintenant le détail du budget des Écoles pour 1912 :

RECETTES.

		Pesetas	Cts
En caisse, chez le trésorier, au 1er janvier 1912 . . . . . Pesetas	740 30		
Au Crédit Lyonnais, au 1er janvier 1912	6,292 75		
		7,033	05
Souscriptions de l'année 1912 . . .		46,064	65
Dons et legs		705	65
Intérêts des valeurs déposées au Crédit Lyonnais		900	55
Intérêts du compte-courant		87	25
Produit de la vente de tabliers . . .		1,158	80
		55,949	95

Report. . .		55,949 95
Produit de la vente d'albums		582 00
Retrait du Crédit Foncier à Paris . fr.	1,000.00	
Change 6 p. c.	60.00	
		1,060 00
Subvention du gouvernement	12,000.00	
Change 6.80 p. c.	816.00	
		12,816 00
Subvention de l'Alliance française à Paris	3,600.00	
Change 5.75 p. c.	207.00	
		3,807 00
Subvention de l'Alliance française à Paris	6,500.00	
Change 5.60 p. c.	364.00	
		6,864 00
Intérêts d'un placement hypothécaire.		1,200 00
		82,278 95

DÉPENSES.

Honoraires des instituteurs et institutrices . . .	38,026 65
Appointements du personnel de service	4,917 00
Eau, gaz et frais divers d'entretien des écoles. . .	6,466 10
Fournitures scolaires aux indigents	323 35
Contributions de l'immeuble Cortes.	1,475 45
Contributions de 0.25 p. c. sur les biens de mainmorte	553 30
Primes d'assurances de l'immeuble Cortes, 1911 et 1912	108 20
Loyer de l'école Diputación	4,500 00
Indemnité à la Section de bienfaisance pour le premier trimestre 1912	200 00
Souscription en faveur de la société « Patrie » . .	200 00
— — — de l'Aviation .	100 00
Distribution des prix	1,117 25
Achat de tabliers.	1,384 35
— d'albums	930 00
A reporter.	60,301 65

Report.			60,301 65
Achat d'une couronne			113 65
Placement hypothécaire			9,016 00
Versement à compte à la Section de bienfaisance .			6,000 00
— — — de prévoyance . .			2,000 00
Règlement des intérêts jusqu'à fin décembre 1912 aux Sections de bienfaisance et de prévoyance .			729 15
En caisse, chez le trésorier au 31 décembre 1912	Pesetas	620 10	
En caisse, au Crédit Lyonnais		3,498 40	
			4,118 50
			82,278 95

Les dépenses ordinaires des Écoles se sont élevées dans ces dernières années à un total moyen de 60,000 francs. A l'avenir, ce total s'augmentera considérablement, tandis que les recettes ordinaires resteront à peu près stationnaires. Il est à remarquer, en effet, que :

1° La Section des écoles s'est engagée à rembourser dès 1912

A la Section de bienfaisance	Pesetas	30,000
A la Section de prévoyance mutuelle		7,000
Total. . .		37,000

que ces deux Sections de la Société générale française de bienfaisance lui avaient avancées pour la construction du groupe scolaire inauguré en 1902;

2° La somme nécessaire pour former le traitement des maîtres exerçant aux Écoles va devenir dès à présent beaucoup plus considérable et augmentera durant plusieurs années successives, d'abord parce que des promotions de classe ont lieu tous les ans dans le personnel enseignant, ensuite parce que les traitements légaux des instituteurs de tous ordres viennent d'être sensiblement élevés en France par les votes des pouvoirs législatifs;

3° Il est de toute justice de servir, sans plus de retard, aux instituteurs et institutrices des Écoles françaises de Barcelone,

qui rendent des services particulièrement utiles, des traitements au moins égaux à ceux dont ils jouiraient dans une ville française de l'importance de Barcelone, qui compte actuellement 563,000 habitants.

« Le personnel enseignant des Écoles françaises de Barcelone touche, comme traitement total pour 1913. la somme de 37,812 pesetas, et il devrait toucher 42,300 pesetas, soit 4,388 pesetas de plus Or il est certain que les professeurs détachés à Barcelone y vont tous avec le désir et l'espoir d'y trouver une situation sûre et au moins équivalente, au point de vue matériel, à celle qu'ils auraient dans une ville de 100,000 habitants s'ils exerçaient dans la métropole Ce n'est donc que pour attendre des jours meilleurs que le Comité administratif des Écoles a demandé à tous les maîtres de 1re, 2e et 3e classe de se contenter momentanément de traitements inférieurs à ceux des maîtres de leur catégorie en France.

La somme qui manque actuellement pour parfaire le traitement légal à tous les maîtres de ces Ecoles est exactement à ce jour de . . . . . fr. 4,388

Mais très prochainement cette somme s'accroîtra du montant des augmentations votées par le Parlement, soit de 300 francs par tête pour quatre des professeurs n'ayant pas droit à la prime du brevet, ci 1,200

et de 400 francs par tête pour douze des professeurs ayant droit à la prime, ci 4,800

et pour augmentations après promotions de classes, environ 1,100

11,488

« C'est donc, en outre des subventions annuelles ordinaires reçues jusqu'à ce jour, une somme de 11,000 à 12,000 francs qui manque pour faire face au traitement légal dû aux membres du personnel enseignant des Écoles françaises de Barcelone. »

Je ne pense pas que les détails financiers dans lesquels nous venons d'entrer à la suite du comité barcelonais risquent de

paraître fastidieux. Les chiffres valent mieux que la littérature quand il s'agit d'intérêts. Ce sont les intérêts de la France qui sont en jeu, et ces intérêts, à l'étranger, on ne les sert pas avec des phrases.

Je passe maintenant à Valence, sur le collège français de laquelle je ne pouvais mieux me renseigner, on va voir pourquoi, qu'auprès de M. Maurice Louise, qui m'a écrit ce qui suit :

« Notre établissement a été fondé en janvier 1889. Ses débuts ne furent pas heureux. On arrivait, à cette époque lointaine, à réunir péniblement trente élèves des deux sexes, la plupart, enfants de Français. De 1889 à 1897, l'effectif scolaire ne dépassa pas, je crois, 75 à 80 élèves. Lorsque mes compatriotes m'appelèrent à la présidence, en décembre 1897, je me rendis compte des difficultés nombreuses à vaincre, des erreurs commises par mes prédécesseurs et de l'anarchie qui régnait en maîtresse dans le Collège. D'un autre côté, la concurrence effrénée des Maristes, des Jésuites, les rivalités entre le directeur de notre Collège et celui d'un autre établissement français, rivalités qui s'extériorisaient dans la presse locale, étaient autant d'obstacles qui rendaient ma mission extrêmement difficile. Pendant quatre ans, je luttai sans défaillance, cherchant à apaiser les haines sans pouvoir y parvenir. Enfin, en 1901, las de tant d'injustices, je compris que, pour sauver notre collège, une mesure radicale s'imposait : la dissolution de notre comité d'action. J'estimais que là était le seul moyen de faire disparaître les rivalités entre les directeurs des deux établissements patronnés par l'*Alliance française*. Je rendis compte de la situation au consul de France et au comité central de Paris, lesquels, après enquête, me donnèrent raison; et la dissolution du comité fut prononcée en avril 1901.

« Ayant accepté la nomination de délégué de l'*Alliance*, je me mis résolument à l'œuvre pour réorganiser le Collège. Je fis venir de nouveaux directeurs, je changeai de local, et, depuis 1901, j'ai eu la satisfaction de voir notre établissement suivre sa marche ascendante et reconquérir une réputation compromise, comme le démontre le chiffre de 465 élèves qui ont fré-

quenté le Collège pendant la dernière année scolaire 1912-1913.

« Dans cette lutte sans merci, qui dura des années, je dois rendre hommage à l'*Alliance française* de Paris, qui m'a constamment soutenu sans défaillir. De mon côté, je m'étais engagé à relever le prestige, complètement disparu, de notre œuvre nationale. Aussi n'ai-je pas hésité, pour y arriver, à m'imposer personnellement les plus lourds sacrifices. M. Ernest Mérimée pourra vous renseigner à ce sujet aussi bien que moi.

« Bref, notre Collège est aujourd'hui le plus important peut-être d'Espagne, après celui de Barcelone; et ce brillant succès ne pouvait moins que d'attirer sur lui les foudres de nos adversaires, les Maristes Ceux-ci cherchent par tous les moyens à faire disparaître un établissement si prospère et qui leur porte ombrage. Voici le moyen employé par eux. Ils ont offert au propriétaire du local que nous occupons en location 12,000 francs, alors que nous ne payions que 5,000 francs. C'était le seul et vrai moyen de nous expulser, car dans Valence il n'existe pas d'autre édifice aussi central, avec cour de récréation, et pouvant admettre un nombre aussi considérable d'élèves. Mais j'ai pu faire échouer leur manœuvre, et, pour sauver encore une fois notre Collège, j'ai dû accepter les propositions offertes au propriétaire par les Maristes, mais en me réservant la faculté de pouvoir sous-louer les dépendances dont nous ne saurions avoir besoin. C'est évidemment une situation provisoire, dans laquelle il nous serait impossible de vivre, mais je l'ai créée pour repousser une attaque que nos adversaires ont crue décisive pour nous faire disparaître.

« Sans perdre de temps, j'ai adressé un rapport au Ministère des Affaires étrangères, le mettant au courant de la situation, et lui faisant remarquer que, d'accord avec le Consul de France, la construction d'un Collège à Valence devenait une nécessité. L'ambassade de France à Madrid a accueilli favorablement mon projet. M. le recteur Lapie, M. Jules Coulet s'y intéressent avec chaleur, et enfin, si je pouvais compter sur l'Université de Bordeaux, je suis convaincu que la réalisation de mes aspirations ne saurait tarder. Il m'est de toute impossibilité, en raison des frais si sensiblement augmentés, d'assurer plus longtemps, à

mes risques et périls, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, l'existence du Collège. Si satisfaction ne m'était pas donnée dans un an, j'aurais le regret de me séparer d'une œuvre à laquelle je suis sincèrement attaché et que je soutiens depuis vingt-quatre ans.

« Notre Collège est mixte. On y donne l'instruction primaire et primaire supérieure. Notre clientèle est presque totalement espagnole, et par conséquent le but de propagation de notre langue est atteint. »

Une telle lettre en dit long sur les difficultés qui se dressent devant les meilleures et les plus tenaces volontés. Et tout cela pour en arriver à une création précaire. Il faut que l'œuvre de notre compatriote soit définitivemeut mise à l'abri des concurrences et des jalousies. La France doit avoir à Valence son Collège.

Voilà ce que j'ai pu réunir sur l'organisation actuelle des cours d'adultes et des collèges français en Espagne. Les progrès et les lacunes qu'on peut constater montrent ce qu'ont fait nos compatriotes et ce qui leur reste, ou plutôt ce qui nous reste à faire. Car c'est à nous maintenant de les aider à soutenir l'édifice que leur amour pour la culture française et leur foi dans l'avenir leur ont commandé d'entreprendre, que par endroits ils ont mené jusqu'au faîte.

L'*Alliance française* ne faillira pas à la tâche qu'elle a assumée de stimuler les bonnes volontés, de les grouper, de leur faire sentir les sympathies qu'éveillent tant d'efforts prolongés et persévérants. L'*Office national des Universités et Écoles francaises à l'étranger* apportera le concours puissant du gouvernement lui-même. Son zélé directeur, M. Jules Coulet, a profité d'un séjour à Madrid, au moment de l'inauguration de l'Institut français, pour se mettre en rapports avec les délégués des comités de Madrid, de Barcelone, d'Alicante, de Peñarroya, venus pour la circonstance sur l'invitation de MM. les recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse. Des relations étroites se sont ainsi établies entre le représentant autorisé du Ministère de l'instruction publique de France et les différents comités d'Espagne, et s'établiront, par voie de conséquence, entre tous ces comités

eux-mêmes, qui ne s'ignoreront plus les uns les autres, uniront la voix de leur expérience et de leur dévouement, et trouveront ainsi plus d'écho dans les sphères dirigeantes de notre pays.

Ce n'est pas sans quelque droit que M. Maurice Louise se réclame, dans sa lettre, de l'autorité de M. le recteur Lapie et de M. le doyen Mérimée. J'ai reçu, en effet, ce mot de M. Lapie : « Ma réponse vous arrivera peut-être trop tard. Je le regretterais, car je serais très heureux d'apporter mon témoignage en faveur de l'œuvre entreprise à Valence par M. Maurice Louise et par ses collaborateurs. Avec un minimum de ressources, dans des locaux trop étroits, mal adaptés à leur usage, ne comptant que sur le dévouement des maîtres et des maîtresses, qui est inlassable, l'*Alliance française* réussit à donner un enseignement solide à près de cinq cents garçons ou fillettes. J'ai présidé une commission d'examen qui a décerné à une dizaine d'enfants un certificat d'études primaires bien mérité. J'ai entendu de nombreux élèves parler, réciter, chanter en français. Je sais que, chaque année, le Collège français envoie de bonnes recrues à l'*Instituto* de Valence. On fait, dans cet établissement, une besogne utile à la fois pour l'Espagne et pour la France ; et les efforts des fondateurs, qui paient de leur personne et de leur bourse, doivent être encouragés. J'ai pu obtenir du ministère de l'Instruction publique une concession de cartes et de mobilier scolaire. Mais ce qu'il faudrait obtenir, et je ne désespère pas d'y arriver, c'est une subvention importante qui permettrait de reconstruire le Collège, de donner aux enfants plus d'air et de lumière, des salles plus vastes et mieux aménagées pour l'enseignement. Mieux outillé, il attirerait une clientèle plus nombreuse encore et servirait mieux, par suite, les intérêts communs de l'Espagne et de la France. » M. Ernest Mérimée m'écrivait de son côté : « Ce que je regrette le plus, c'est de n'avoir pu vous renouveler par écrit tout le bien que je pense de M. Maurice Louise. Au surplus, je n'aurais sans doute rien à ajouter de nouveau à ce que vous savez aussi bien que moi sur son rôle à Valence, sur le dévouement dont il a depuis si longtemps fait preuve pour le développement de notre langue, et surtout de son absolu désintéressement. »

Depuis dix-sept ans que M. Maurice Louise s'occupe de son œuvre, il a reçu en tout et pour tout du gouvernement français : 1° en 1906, une subvention de 750 francs du Ministère des Affaires étrangères ; 2° en 1913, grâce aux efforts de M. le recteur Lapie, une somme de 2,000 francs du Ministère de l'Instruction publique.

Souhaitons à ce vaillant président la joie de voir s'édifier bientôt, à Valence, un collège digne de la France, comme il y en a un à Madrid, comme il y en a un à présent à Saint-Sébastien, où le gouvernement français a pris à cœur de faire le nécessaire, et où, avant la fin de ce mois de septembre, aura lieu une inauguration assurément sensationnelle.

A Peñarroya, c'est la Société minière et métallurgique elle-même qui a tenu à faire les frais de la construction devenue nécessaire pour abriter l'École française, ou du moins une partie de cette École. L'ancien bâtiment a été conservé, en effet, pour les enfants non payants des mineurs et ouvriers de la société, et leur nombre dépasse 150. Le nouveau bâtiment est réservé aux élèves payants, soit en ce moment 54 filles et petits garçons, sur lesquels 45 sont Français et 9 Espagnols. Les professeurs sont des religieuses françaises de l'Ordre de la Présentation de Marie de Bourg Saint-Andéol. Je dois ajouter, que loin de recevoir des subventions, le comité de Peñarroya a envoyé à Paris une partie de ses souscriptions pour les écoles du Maroc.

A Séville, la situation est en progrès, puisque l'on va avoir en octobre une classe et un instituteur de plus, et que, dès la rentrée, tout le personnel enseignant, sauf le professeur de religion et celui d'anglais, appartiendra aux cadres officiels de l'enseignement primaire. Il faut féliciter M. Auguste Bréal des résultats dus à son initiative. Le nom qu'il porte devait être de bon augure dans une entreprise où il s'agit de maintenir le prestige de la France et de la langue française.

En cette terre d'Espagne, où l'influence française, à mainte époque de l'histoire, au moyen âge comme au XVIIIe et au XIXe siècle, s'est fait sentir d'une façon profonde et pour ainsi dire impérieuse, notre vitalité, notre force d'expansion est toujours assez grande pour assurer à notre langue la place que

méritent son passé et son présent littéraires, sa clarté et sa netteté comme langue politique, scientifique et commerciale, enfin, la générosité et l'universalité des idées qu'elle a servi, qu'elle servira toujours à exprimer.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

La Fédération britannique des Comités de l'Alliance française,

PAR

A. SALMON,

professeur à l'Université de Londres,

président de la Fédération.

Dès sa création, la *Société nationale des professeurs de français en Angleterre* constitua le Comité régional de l'*Alliance française* pour tout le Royaume-Uni. Mais, malgré toute la bonne volonté et le dévouement de ses membres, elle n'avait pu arriver qu'à créer à Londres un comité qui comprenait une vingtaine de professeurs français et une demi-douzaine d'anglais; un groupe à Sheffield, et un autre à Bedford. A Reading, M. Rey créait, en 1892, la *Société littéraire de Gallia*, qui fut immédiatement affilée à l'*Alliance française*; enfin, la *Société littéraire de Liverpool*, fondée en 1886, devenait également, vers 1895, comité de l'A. F. En 1903, le comité de Bedford disparaissait déjà; celui de Sheffield le suivait de près.

Comme on le voit, la situation était loin d'être brillante et il était indispensable qu'elle changeât. Fort heureusement, des circonstances sur lesquelles je ne crois pas nécessaire de m'appesantir, mais dont on trouvera le détail dans le *Bulletin*

de l'A. F., n° 120 (Rapport de M. Salone à l'assemblée générale de 1910) amenèrent une amélioration rapide et sensible.

De 1903 à 1907, furent successivement fondés : le comité du Nord de Londres (*La Concorde*), le comité de Paddington (*Guild anglo-française*), le comité de Bradford, ceux d'Ealing, de Hull, de Manchester, de Northampton, de Richmond, West-Bromwich Willesden (*La France*); en sorte que de trois le nombre des comités s'était élevé, en ces quelques années, à quatorze, dont deux toutefois n'existent plus aujourd'hui (West-Bromwich et Northampton).

Tous ces comités faisaient une besogne excellente, mais leurs efforts, si dignes d'intérêt qu'ils fussent, se trouvaient dispersés et isolés, et, par là, restaient moins efficaces. Il y avait même à craindre que, comme il était déjà arrivé en 1903 et 1904, les comités les moins importants, lassés d'une insuffisante activité, ne disparussent peu à peu. En effet, les ressources de chaque ville sont restreintes, aussi bien en hommes assez dévoués pour continuer à s'intéresser à une œuvre qui ne rapporte rien, qu'en personnes capables de donner les conférences qui constituent le premier des moyens de propagande à employer. Le nombre des conférenciers français habitant l'Angleterre et pouvant au besoin aller dans une ville voisine n'est pas très grand, d'où audition très fréquente des mêmes personnes, diminution de l'intérêt, lassitude des membres.

Pour parer à ce danger trop réel, un moyen s'imposait et un seul : faire venir directement de France, à des intervalles réguliers, des conférenciers qui, apportant avec leur talent et leur éloquence du nouveau et de l'inédit, réveilleraient l'intérêt chancelant. Ce moyen, les comités ne pouvaient y recourir avec leurs seules resssources, beaucoup trop limitées. La coopération de tous ou du moins de la plupart était nécessaire, mais on se heurtait alors à l'esprit si particulariste de l'Anglais, cet esprit qu'a si bien montré Mrs. Gaskell dans son curieux roman, *North and South*, et dont l'intensité n'a pas diminué depuis soixante ans, malgré les profondes transformations de la vie sociale. Aussi ce ne fut qu'après de nombreuses réunions, des exhortations continuelles, des réfutations toujours les mêmes

d'objections sans cesse renouvelées, que les promoteurs du mouvement arrivèrent à faire comprendre non seulement l'utilité, mais la nécessité de l'entente. L'idée de la Fédération prit corps et, comme au même moment, la Société nationale des professeurs de français abandonnait ses attributions de comité régional, les petites difficultés qui auraient pu résulter de frictions entre les deux organes n'étaient plus à craindre.

La Fédération était définitivement constituée en avril 1907, et à la fin de la même année, elle reconstituait le comité du centre de Londres, qui s'était dissous quand la S. N. P. F. avait cessé d'être le comité régional.

Pendant cette même année 1907, étaient créés les comités de Cardiff, d'Halifax, de Dublin, et de Wokingham. La marche en avant continuait.

De 1907 à 1908, la Fédération resta dans la période difficile et délicate d'organisation. L'Exposition franco-britannique, tenue en 1908 à Londres, lui permit de donner une première et éclatante manifestation de sa vitalité, qui fut aussi une preuve convaincante de l'utilité de cette Fédération et de l'enthousiasme avec lequel l'idée qu'elle représentait avait été reçue par les nombreux comités du Royaume-Uni. Le 17 octobre, elle donnait une grande fête dans l'enceinte même de l'Exposition franco-britannique. Nul endroit ne pouvait être mieux choisi par la Fédération pour tenir sa première grande réunion officielle. Le succès le plus franc et le plus complet couronna cette tentative. Non seulement les comités de Londres et des environs : Peckham, East-Dulwich, Brixton, Islington, Hampstead, Paddington, Willesden, Kilburn, étaient largement représentés, mais on était venu aussi de Croydon, Richmond, Ealing, Reading, Wolverhampton, Cardiff, Northampton, Wokingham, etc., voire de comités plus éloignés encore, tels que Manchester, Hull, Liverpool.

Aussi plus de 350 personnes se trouvaient-elles réunies cet après-midi-là dans la grande salle des congrès, sous la présidence du Prof. A.-V. Salmon, président de la Fédération, pour entendre la parole éloquente et diserte de M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux. Le

soir, un grand banquet réunissait dans la magnifique salle du Garden Club, club fermé très select, plus de 150 convives, et terminait triomphalement la journée au cours de laquelle le président avait annoncé, au milieu d'applaudissements prolongés, que la première tournée de conférences aurait lieu au mois de décembre suivant et que l'illustre romancier, M. René Bazin, de l'Académie française, avait bien voulu consentir à inaugurer cette série. Le succès de cette première tournée de conférences assura l'avenir, et au mois de décembre 1908, la Fédération britannique des comités de l'A. F. était définitivement fondée et elle pouvait marcher vers le but qu'elle s'était fixé et qui se trouve ainsi indiqué dans ses statuts :

1° Instituer et entretenir entre les comités affiliés des liens de coopération et d'amitié;

2° Organiser chaque année une ou plusieurs tournées de conférences données par des Français éminents dans les lettres, les arts et les sciences, et appelés directement de France;

3° Créer et entretenir une bibliothèque circulante française à l'usage des membres des comités affiliés;

4° Aménager des réunions et des fêtes anglo-françaises.

Depuis lors, la Fédération a pu organiser huit tournées de conférences, toutes avec le même objet : faire mieux connaître et, par là, faire aimer et estimer la France dans toutes les manifestations de son histoire, de sa vie familiale, sociale, littéraire, artistique, scientifique.

C'est ainsi qu'après avoir entendu parler M. René Bazin, avec toute son autorité, du paysan français et de certains romanciers tout contemporains, nos membres ont écouté successivement :

M. Jean Blaize, professeur de diction, qui a expliqué le vers français;

M. Antoine Benoist, recteur de l'Académie de Montpellier, qui a fait connaître notre vie universitaire et le Languedoc;

M. Maurice Souriau, professeur à l'Université de Caen, qui est revenu à la littérature avec Victor Hugo et Edmond Rostand;

M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut, qui a dévoilé aux yeux des Anglais la vie familiale de Napoléon Ier et les splendeurs de la cour de Louis XIV;

M. Louis Hourticq, inspecteur des Beaux-Arts de la ville de Paris, qui, pour la première fois, a fait comprendre en ce pays les beautés de l'Art Français depuis le Grand Siècle jusqu'à nos jours;

M. Gaston Deschamps, le distingué critique littéraire du *Temps*, qui a révélé notre littérature féminine du moment et, par une juste critique de Charles Dickens, a flatté la sensibilité anglaise en faisant voir à nos amis que leur littérature était appréciée chez nous.

La huitième tournée avait pour sujet le Mont Saint-Michel et ses légendes. Elle a été malheureusement interrompue par la maladie du conférencier.

La neuvième, faite par M. Jean Chantavoine, le jeune et déjà célèbre critique de la *Revue hebdomadaire* et d'*Excelsior*, fit connaître la musique française.

Les progrès de l'*Alliance* continuèrent parallèlement aux succès de la Fédération, et on vit se fonder, depuis 1908, les comités de Leeds, Newcastle, du sud de Londres (Streatham-Balham), Southampton, St. Andrews.

La Fédération est donc parvenue, malgré la modicité de ses revenus, à remplir un de ses objets. Elle a étendu d'une façon certaine la sphère de l'influence française, et, en même temps, par une meilleure appréciation de la France, de son esprit, de son génie, elle a, sinon toujours fait disparaître, du moins fortement atténué bien des préventions que l'on s'étonne de trouver encore en ce pays, mais qui n'en existent pas moins dans la bourgeoisie comme dans le peuple. Et comme elle s'adresse principalement à la classe moyenne de la population, petits rentiers, petits commerçants, instituteurs, employés de commerce, ouvriers même, à tout ce monde qui n'est jamais allé en France ou ne connaît que les boulevards de Paris, elle a, sans se mêler à la politique, rendu à la cause de l'Entente Cordiale des services que notre éminent ambassadeur, M. Paul Cambon, a plus d'une fois publiquement reconnus, et dont il marqua l'impor-

tance en assistant régulièrement à toutes les conférences organisées à Londres par la Fédération.

Pendant cette période, l'étude proprement dite de la langue française a fait des progrès corrélatifs à l'extension de notre influence. De meilleures méthodes d'enseignement ont été introduites et, si l'A. F. ne doit pas s'attribuer ici tout le mérite, je puis, moi, professeur et examinateur, membre du conseil d'administration de la *Modern Language Association*, organisateur des concours annuels de français de *Gallia* (le comité de l'A. F. de Reading), assurer qu'elle a le droit d'en revendiquer une bonne part.

Les progrès ont été aussi sensibles pour la littérature. Jusqu'alors, dans les écoles, on s'arrêtait aux auteurs contemporains décédés. Aujourd'hui, on lit les auteurs vivants, ce qu'on n'aurait pas fait il y a dix ans. En 1911, les universités d'Ecosse inscrivaient dans leur programme commun de l'examen préliminaire (Preliminary Examination), pour 1912 et 1913, *La Terre qui meurt* de M. René Bazin et, en 1912, les mêmes universités portaient au même programme pour 1913 et 1914 une des dernières œuvres historiques d'un autre membre de l'Académie française : *la Fleur des histoires françaises*, de M. Gabriel Hanotaux. Depuis un an déjà, cet ouvrage est lu à l'University College de Reading...

Une nouvelle et éclatante manifestation de l'importance de l'œuvre accomplie par la Fédération a été donnée à la Pentecôte dernière : ce fut ce qu'on appelle couramment aujourd'hui en Angleterre le Congrès de St. Andrews, congrès auquel avaient été convoqués les comités français de propagande, les comités d'action anglais, écossais, gallois et irlandais, les universités de France, les chambres de commerce de France et d'Angleterre, et nombre d'amis de la France en Angleterre.

Les circonstances qui décidèrent la tenue de ces assises sont les suivantes :

Depuis dix ans, l'œuvre de la Fédération britannique de l'*Alliance française* avait fait des progrès considérables en Grande-Bretagne. En 1903, elle y comptait trois comités et environ 300 membres; aujourd'hui, elle compte vingt-six comités

et près de 5,000 membres. Il était opportun de s'arrêter un instant pour mesurer le chemin parcouru et jalonner la route pour de nouvelles conquêtes.

Les conditions actuelles des relations scolaires et universitaires entre la France et l'Angleterre nécessitaient aussi un échange de vues entre les professeurs français établis en Angleterre et les professeurs des écoles et universités de France sur nombre de questions importantes et délicates dont on trouvera le détail dans les discussions de l'assemblée.

Les relations commerciales et industrielles des deux pays rendaient aussi ce congrès désirable. L'*Alliance française* n'est pas une société commerciale ou industrielle, mais elle ne peut se désintéresser des répercussions économiques qu'entraîne la propagation de la langue française : de là l'adjonction d'une section commerciale à côté de la section littéraire, un des traits caractéristiques et marquants du Congrès de Saint-Andrews et Dundee. Les chambres de commerce de France ont d'ailleurs bien compris l'importance de cette manifestation; plusieurs d'entre elles qui, pour une cause ou une autre, n'ont pas pu envoyer de délégués, ont tenu néanmoins à se faire inscrire comme « membres actifs » et la Chambre de Paris a même envoyé trois souscriptions.

Le gouvernement de la République française avait envoyé un représentant officiel, M. Vendryès, professeur à l'Université de Paris; l'*Alliance française* avait délégué M. Jules Gautier, conseiller d'Etat, que l'on trouve toujours là où son dévouement est nécessaire. Les Universités de Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Paris, Poitiers avaient envoyé des représentants officiels.

Pendant trois jours, soit dans les magnifiques salles de l'Université de St. Andrews, soit dans le grand hall de la Chambre de commerce de Dundee, les questions les plus importantes sur le développement de la langue, de la culture et du commerce français furent discutées par plus de 200 congressistes, venus de toutes les régions de la France et de Grande-Bretagne.

Ici encore, l'initiative de la Fédération a été justifiée par un succès réel et dont les résultats, qui se font déjà sentir, seront

durables. En effet, trois nouveaux comités sont en voie de formation en Ecosse, et nous avons l'espoir d'autres créations prochaines en Angleterre.

Mais la Fédération n'a pas l'intention de se borner à l'organisation de conférences et de fêtes anglo-françaises, elle ne se dissimule pas, en effet, qu'elle n'a rempli qu'une partie de sa tâche et qu'il lui reste une besogne peut-être plus importante encore à accomplir.

Si grands que soient, en effet, les bienfaits de la conférence, on est forcé d'avouer qu'ils ne sont que plus ou moins durables. Il faut les compléter et les rendre permanents par la lecture. Il faut que nous remplissions le second objet de notre association et que nous fondions la Bibliothèque de prêt de la Fédération britannique de l'*Alliance française*.

Il est inutile d'exposer ici en détail la nécessité de cette création au point de vue même des intérêts moraux de notre littérature; mais en Angleterre, plus que partout ailleurs et contrairement à ce que l'on pourrait croire, notre bibliothèque est appelée à rendre des services immenses.

Tout d'abord, les bibliothèques publiques entretenues par les municipalités pour le prêt gratuit de livres et extrêmement fréquentées, ne contiennent qu'un choix très restreint, le plus souvent mal compris, parfois même mauvais, de romans. Ce n'est pas seulement la littérature et le roman français que notre bibliothèque aura pour mission de propager. Nous voulons aussi qu'elle contienne les œuvres les plus importantes de la science française : histoire, philosophie, économie, médecine, jurisprudence, sciences physiques et naturelles... Nous voulons qu'elle renferme les ouvrages les meilleurs sur les arts français et leur histoire.

Et quand nous étendons ainsi notre programme, ce n'est pas sans y avoir bien réfléchi et sans en avoir vu la nécessité.

Nombreux, en effet, très nombreux sont les gens de toutes les situations sociales, que j'ai rencontrés dans mes constants voyages de propagande ou d'examens universitaires à travers l'Angleterre, et qui m'ont demandé où et comment ils pourraient se procurer tel ouvrage d'histoire, de médecine, de philosophie,

de jurisprudence que la bibliothèque municipale de leur ville se refusait à acheter et qu'ils avaient besoin de consulter pour leurs travaux.

Il est aussi une autre classe de personnes, classe nombreuse, qui joue un rôle important dans la vie sociale du pays, qui est caractéristique de l'Angleterre, et à laquelle nous devons absolument songer.

On ne saurait croire combien la bourgeoisie anglaise vit, encore à notre époque, à la campagne. Cette vie rurale donne à cette bourgeoisie, dans laquelle la femme est en majorité, des loisirs qu'elle consacre — peut-être quelquefois un peu trop — à la lecture. Là aussi j'ai rencontré et je rencontre tous les jours nombre de gens qui me demandent des livres français, livres qu'ils ne peuvent se procurer dans les *Circulating libraries* auxquelles ils sont abonnés et qui aussi redoutent le choix de quelques ouvrages français qu'on trouve dans ces bibliothèques commerciales. Ces personnes, si nombreuses et si intéressantes, la conférence ne les atteint jamais : elles sont trop loin de nos comités, ou les difficultés de communication sont trop grandes. Elles nous échappent malgré elles; elles seront à nous avec la bibliothèque.

Mais on ne fonde pas une bibliothèque sans argent. Il faut un immeuble, il faut des employés, il faut même des livres! Et pour tout cela, il faut beaucoup d'argent. Nous le savons, et cependant non seulement nous sommes décidés à ne pas nous laisser arrêter par toutes ces difficultés, mais nous avons la ferme espérance de les surmonter.

Je ne veux point allonger davantage cette communication en donnant le détail des moyens que nous avons en vue pour atteindre notre but. Je dirai seulement que notre espérance, nos convictions sont basées sur les appuis si encourageants que nous avons déjà reçus et qui sont tels qu'on ne peut souhaiter davantage. En effet, au commencement de cette année, l'Académie française, l'illustre compagnie, nous a donné un éclatant témoignage de l'intérêt qu'elle prenait à notre œuvre en nous accordant une allocation de 2,000 francs pour notre bibliothèque.

De son côté, au mois de juin, à l'occasion de sa visite à Londres, M. Raymond Poincaré, président de la République française, mû par les mêmes motifs, nous a remis une somme de 500 francs pour la bibliothèque de la Fédération britannique. Egalement, le Ministre de l'Instruction publique nous a fait un premier envoi de livres qui, j'en ai la promesse, sera suivi de nombreux autres. L'université et le comité de Caen nous ont aussi envoyé des livres. Le comité de Cherbourg nous a fait parvenir une subvention à la suite d'une conférence que je lui ai donnée. Enfin, les universités de France nous ont aussi promis leur aide.

Comme on le voit, nous avons pu réunir des patronages non seulement honorables, mais effectifs, et de même que nous avons pu organiser pendant six ans sans interruption des tournées de conférences et des fêtes qui ont centuplé l'influence française dans le Royaume-Uni, de même nous avons la conviction que nous pourrons d'ici à peu de temps ouvrir cette bibliothèque de la Fédération britannique, qui complètera et parachèvera l'œuvre.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

Les cours de l'« Alliance Française »,

PAR

EDM. HUGUET,
professeur à la Sorbonne,
directeur des cours de l'*Alliance française*.

Quand notre cher président, M. Wilmotte, m'a invité à parler ici des cours de l'*Alliance française*, j'ai accepté avec plaisir sa proposition. Naturellement, je n'ai pas l intention de faire l'éloge des cours. Je ferai plutôt l'éloge des auditeurs, je dirai ce qu'ils viennent nous demander, ce que nous cherchons à faire pour eux, et le désir que nous éprouvons de pouvoir faire davantage.

Nos auditeurs nous viennent de tous les points du monde, et composent le public le plus divers qu'on puisse imaginer : hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, étudiants et professeurs, littérateurs, artistes, avocats, médecins, etc. Le règlement ouvre les portes à tous, sans exiger pour l'admission aucun grade ou diplôme. Une seule condition est imposée : savoir le français. L'*Alliance* ne fait pas, ou du moins n'a pas fait jusqu'ici de cours pour les commerçants. Il faut que tous les auditeurs soient capables de comprendre les leçons qui sont faites devant eux.

Parmi ces auditeurs sachant le français, il y a bien des degrés.

Dans l'assistance qui l'écoute, le professeur sait qu'il a certains juges redoutables, des maîtres qui enseignent déjà avec autorité notre langue et notre littérature. Ils ne viennent pas pour s'instruire, mais pour comparer. En pleine possession de leurs méthodes de travail et d'enseignement, ils veulent connaître et apprécier celles d'autrui. Devant eux un professeur négligent porterait immédiatement la peine de sa faute, car aucune erreur ne passerait inaperçue.

Auprès d'eux viennent s'asseoir des étudiants qui demain seront des maîtres. Sous des professeurs éminents, ils ont acquis une connaissance approfondie de l'ancien français, et souvent même du français moderne. Ils nous font honneur en pensant que les cours de l'*Alliance* peuvent encore leur être utiles, et en sacrifiant, pour les suivre, une partie de leurs vacances.

D'autres auditeurs, par des nécessités professionnelles, sont retenus toute l'année loin des Universités, et craignent de perdre le fruit de l'enseignement qu'ils y ont reçu autrefois. Ils savent qu'à Paris et dans d'autres villes existent des sortes d'Universités libres, dont les cours ont lieu à l'époque où la vie scolaire est suspendue presque partout : ils accourent pour s'y retremper. Eux aussi renoncent courageusement à leurs vacances, pour se rendre plus aptes à la tâche qu'ils accomplissent pendant le reste de l'année.

Le groupe le plus nombreux peut-être, c'est celui des auditeurs qui n'ont jamais pu profiter des cours des Universités, et qui se sont instruits un peu au hasard, sans suivre aucune méthode scientifique. Ils ont appris beaucoup cependant, assez pour comprendre ce qui leur manque. Ils voudraient recevoir une direction, et travailler ensuite avec plus de fruit, et ils s'imposent de pénibles voyages, de coûteux sacrifices, pour la joie de s'instruire et de marcher désormais dans un chemin nettement tracé.

A côté de ces *professionnels*, je ne voudrais pas oublier les *amateurs*, c'est-à-dire tous ceux qui, sans avoir l'intention d'enseigner, ont simplement le désir de mieux connaître notre langue, notre littérature, nos arts, et aussi la vie française, dont les livres ne donnent pas toujours une idée très exacte. Ceux-là

ne s'astreignent pas à suivre tous les cours. Ils choisissent, et ce ne sont pas toujours les cours les moins sévères qui sont l'objet de leur choix.

Il est facile de comprendre que l'on aime à parler devant un pareil public. Entre l'auditoire et le professeur, la confiance et la sympathie naissent immédiatement. Tous les ans, les auditeurs disent qu'ils voient avec regret venir la fin des cours, et les professeurs éprouvent une émotion des plus pénibles en se séparant d'un auditoire dans lequel ils ont trouvé tant d'attention, tant d'intelligence, et tant de bienveillance.

Pour répondre aux besoins d'un public si varié, les organisateurs des cours avaient de grandes difficultés à vaincre, et je ne prétends pas qu'ils les aient vaincues toutes. Ce que je dirai seulement, c'est que M. Brunot qui le premier, en 1894, a établi le programme, a su dès le début y faire entrer à peu près tous les éléments indispensables. Sans doute, pendant ses dix années de direction, il a plus d'une fois remanié l'œuvre primitive, il a ajouté, retranché, modifié les proportions, mais le fond est resté à peu près le même. Son successeur, M. Salone, a sagement maintenu une organisation qui avait fait ses preuves, et le directeur actuel des cours accomplit une tâche que ses devanciers ont rendue facile.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer en détail les enseignements donnés dans les cours de vacances, et d'exposer les résultats obtenus pour chacun d'eux. Qu'on me permette de résumer le tout en quelques mots. Nos auditeurs veulent apprendre à bien prononcer le français : la phonétique expérimentale les y aide de son mieux. Ils veulent parler et écrire tout à fait correctement : des conférences pratiques de lecture et de conversation, des cours de rédaction et de grammaire usuelle ont été institués pour les y exercer. Ils veulent lire avec sûreté et sans contresens : la grammaire historique les guide dans la lecture de nos classiques, les habitue à y reconnaître des difficultés qu'ils n'apercevaient pas d'abord, et leur enseigne qu'il est souvent dangereux de comprendre trop facilement. Ils veulent raisonner les impressions qu'ils éprouvent en lisant nos écrivains, ils veulent d'autre part pratiquer les nouvelles méthodes,

rigoureuses et précises, de l'histoire littéraire. Ils ont pour guides les leçons de littérature qui sont faites, dans chaque mois, par trois professeurs. L'histoire de l'art français leur est enseignée devant les œuvres elles-mêmes. Quant à la vie française, cinq leçons dans chacune des séries de cours les aident à la connaître. On leur parle de Paris et des provinces, en insistant sur cette vie provinciale si intéressante, qui évidemment subit de plus en plus l'influence de la vie parisienne, mais conservera toujours néanmoins son caractère propre et n'en viendra jamais à l'uniformité.

Voilà bien des enseignements en bien peu de temps. C'est beaucoup, c'est même trop, si l'on songe que pour les donner tous, il faut faire chaque jour six leçons d'une heure ; c'est peu si l'on considère tout ce que nos auditeurs voudraient apprendre. Ils se déclarent satisfaits, pourtant, mais nous le sommes beaucoup moins, car nous ne croyons jamais leur avoir rendu tous les services qu'ils méritent de recevoir.

Plus de la moitié des auditeurs viennent aux cours avec le projet de subir les examens, et l'espoir d'obtenir soit le diplôme supérieur, soit le certificat d'aptitude à l'enseignement du français usuel. Beaucoup se découragent et n'osent aborder les épreuves, car ils entendait dire que les deux examens sont difficiles, et comprennent que les examinateurs n'ont pas le droit d'être indulgents. On nous fait l'honneur, à l'étranger, d'estimer notre diplôme et notre certificat, d'y voir une preuve sérieuse de la connaissance du français et de l'aptitude à l'enseigner. L'indulgence serait donc ici un abus de confiance. Si les examinateurs n'avaient toujours cette pensée dans l'esprit, ils ne pourraient se décider à montrer la sévérité nécessaire, car un échec est toujours une cruelle déception, et surtout un véritable désastre. Et dans bien des cas cet échec n'a pour cause qu'un excès de travail, un surmenage déraisonnable qui rend le candidat incapable de tirer parti de ce qu'il sait.

On me pardonnera de n'avoir pas donné dans cet exposé, des détails précis : on en trouve dans le programme que l'*Alliance* imprime tous les ans. J'ai voulu dire plutôt dans quel esprit sont faits les cours, et à quels besoins ils tâchent de répondre. Nous

avons tous, je le répète, le regret de ne pouvoir faire plus : mais ce regret est tempéré par l'espoir d'y réussir bientôt. Nous avons souffert jusqu'ici de conditions matérielles défavorables, qui vont cesser d'exister. Ce que nos auditeurs trouveront dans les nouveaux locaux qu'on leur prépare, ce ne sont pas seulement des salles plus vastes, c'est aussi une hospitalité dont le caractère cordial pourra mieux s'affirmer. A la bibliothèque, dans le salon de conversation, auditeurs et professeurs pourront se rencontrer, l'enseignement se prolongera et se complètera par les causeries, et le confort matériel rendra possible beaucoup d'améliorations auxquelles nous n'avons pu penser jusqu'ici.

En instituant ses cours de vacances, l'*Alliance française* a voulu, suivant sa formule, travailler à la propagation de notre langue. Son désir était très légitime, et ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de le justifier. Mais elle a voulu faire, et elle fait une œuvre encore plus grande. Si je parlais seulement de l'intérêt de la France, je dirais qu'il n'était pas inutile que l'on vît les Français tels qu'ils sont. Nos auditeurs savent que nous n'avons pas tous les défauts dont nous nous accusons nous-mêmes, et que nos livres préférés ne sont pas toujours ceux qui s'étalent le plus à la vitrine de quelques librairies. Les cours de vacances ont pu contribuer à dissiper des préjugés, à fortifier des sympathies, et c'est un résultat heureux. Mais ce n'est pas à la France seulement qu'ils ont pu rendre ce service. Tous ces auditeurs, de diverses nations, qui se rencontrent chez nous, apprennent à se connaître et à s'estimer mutuellement. Pendant plusieurs semaines, ils sont associés dans un même effort, unis par les liens si solides du travail : ce sont des liens qui ne se rompent jamais tout à fait. C'est ainsi que nos cours et tous les cours analogues, en quelque ville, en quelque pays qu'ils se fassent, travaillent à l'apaisement des querelles et préparent la concorde future.

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

B) LES GROUPEMENTS ET LES ÉCOLES.

Association pour l'extension et la culture de la langue française

---

I

LA SECTION DE LIÉGE,

PAR

E. MAWET,
secrétaire de la Section.

Ce rapport, faisant suite à celui qui fut présenté au Congrès d'Arlon de 1908, sur la même question, a pour objet d'exposer, en un résumé succinct, comment, depuis ce Congrès, s'est manifestée l'activité de la Section liégeoise de l'Association internationale pour l'extension et la culture de la langue française.

Ce groupement a continué son œuvre de propagande avec un succès qui n'a fait que s'accentuer. Dans le milieu où s'exerce son influence il n'a, à vrai dire, aucune hostilité à vaincre, mais il n'en est pas moins intéressant de constater que les sympathies pour la culture française s'y manifestent de plus en plus nombreuses. On pourrait croire que, après huit ans d'existence, notre section ne doive plus guère compter sur des adhésions nouvelles.

C'est le contraire qui est vrai, et il arrive encore maintenant que, en une seule année, elle inscrive 200 membres ou davantage.

C'est, sans doute, que, cherchant dans la conférence son prin-

cipal moyen de propagande, elle s'efforce de tenir en éveil la curiosité de tous par le talent et la notoriété des conférenciers auxquels elle demande de collaborer à son œuvre, aussi bien que par l'intérêt et la variété des sujets qu'elle inscrit à son programme.

De 1905 à 1912, la Section liégeoise n'a pas reçu moins de 70 conférenciers, et tous, les Français les plus notoires comme nos meilleurs écrivains belges, ont répondu à son appel avec un empressement qui mérite beaucoup de reconnaissance.

La conférence, à notre avis, est un des meilleurs moyens de faire aimer la langue et la culture françaises ; après l'effet immédiat qu'elle produit, elle exerce une action plus profonde et moins apparente, nous voulons parler du mouvement d'idées qu'elle provoque, du goût de la lecture qu'elle entretient ou développe.

Chaque année, la Section liégeoise a organisé une dizaine de conférences. On trouvera, ci-dessous, le programme de celles qui se placent de 1908 à 1913.

A ces conférences sont venues s'ajouter quelques matinées littéraires.

Enfin, tous les hivers, au théâtre du Gymnase, le public a l'occasion d'entendre les artistes de la Comédie française dans des œuvres qui, par un choix judicieux et une interprétation remarquable, ont souvent enlevé tous les suffrages.

Ces représentations — il y en a dix par saison — sont aussi, nul ne le contestera, un excellent moyen de propagande pour la culture de la langue française. C'est pourquoi, dès la première heure, la Section liégeoise leur a accordé son patronage et s'est efforcée de contribuer à leur succès, qui, d'ailleurs, a été très vif.

Voici la liste des conférences qui ont été organisées de 1908 à 1913 :

Conférences de la série 1908-1909.

M. René Henry : *La rénovation morale et sociale de la France.*
M. Léop. Lacour : *La jeune fille dans le théâtre contemporain.*
M. Fern. Brunot : *L'évolution de la langue française au XIXe siècle.*

M. F. Funck Brentano : *La vie romantique* (avec projections).
M. L. Dumont-Wilden : *Les contes de fées et le merveilleux français.*
M. Jules Gautier : *Comment nous élevons nos filles.*
M. André Lichtenberger : *La vie de château au XVIIe siècle.*

Conférences de la série 1909-1910.

M. Gayet : *La France à Antinoë* (avec reconstitution de scènes antiques).
M. Pierre Baudin : *L'Allemagne jugée par un Français.*
M. le Comte Kessler : *La France jugée par un Allemand.*
Mme Mockel et M. Rameau : *La Légende napoléonienne dans la poésie et la musique.*
M. Gust. Cohen : *L'évolution de la mise en scène dans le théâtre français* (avec projections photographiques).
M. Lacour-Gayet : *La mère de Napoléon.*
Mlle Marguerite van de Wiele : *L'influence de la culture française sur les lettres belges.*
MM. Pierre Lassere et Albert Giraud : *Classicisme et romantisme.*
M. Maurice Barrès, de l'Académie française : *Blaise Pascal.*
M. Emile Verhaeren : *Hélène de Sparte.*

Matinées au théâtre du Gymnase.

Matinée Verlaine. Conférence par M. Jules Destrée. Interprétation de poèmes de Verlaine, par Mme Dolisy. Représentation de *Les uns et les autres.*
Matinée Maeterlinck. Conférence de M. Pierard. *Récitations,* par Mlle Marie Kalff, du théâtre de l'Odéon.
Matinée Villiers de l'Isle-Adam. Conférence par M. Gust. Cohen. Représentation de *La Révolte.*
Matinée J.-J. Rousseau. Conférence par M. A. Hubens. Représentation du *Devin de Village.*

Conférences de la série 1910-1911.

M. Brieux, de l'Académie française : *Comment j'ai fait Blanchette.*
M. Potez : *Le roman contemporain en France.*
M. Haraucourt : *Leconte de Lisle.*
M. André Lichtenberger : *Notes sur l'enfant.*
M. André Tardieu : *La France et ses alliances.*
M. Métin : *La France et ses colonies.*
M. Jules Gautier : *La France et son enseignement.*

M. Denys Cochin : *La France et le protectorat catholique en Orient.*
M. Herriot : *Les institutions municipales sous la 3e République.*
M. René Viviani : *La France sociale.*

Conférences de la série 1911-1912.

Mme Marcelle Tinayre : *La Parisienne comme elle est et comme on la représente.*
M. Gaulis : *L'influence française en Orient.*
M. Maurice Wilmotte : *Le romantisme avant les romantiques* (avec récitations par Mlle Dudicourt).
M. Luchaire : *L'influence française en Italie.*
M. James Hyde : *L'influence française dans l'Amérique du Nord.*
M. Herriot : *Dante.*
M. Haumant : *L'influence française en Russie.*
M. Jules Destrée : *L'art wallon.*
M. J.-H. Rosny aîné : *Comment j'ai fait mes romans sociaux.*
M. P. Vitry : *L'habitation française à l'époque de la Renaissance* (avec projections).

Conférences de la série 1912-1913.

Mme Lucie Delarue-Mardrus : *Les jeux de l'écrivain.*
M. Jacques Rivière : *Le roman psychologique.*
M. G. Lecomte : *Le roman de mœurs.*
M. Plessis : *Le Parnasse.*
M. Henri Davignon : *L'originalité nationale de Maeterlinck et de Verhaeren.*
M. Funck-Brentano : *Le Salon de l'Arsenal, Alfred de Musset et Ch. Nodier.*
M. Pol Neveux : *Le roman régionaliste.*

Qu'il nous soit permis, pour terminer ce rapport, d'indiquer le nombre des adhésions nouvelles et le nombre total des membres de la Section liégeoise pendant les cinq dernières années :

	Adhésions nouvelles	Nombre total de membres
Année 1908-1909. . .	58	373
» 1909-1910. . .	274	612
» 1910-1911. . .	186	684
» 1911-1912. . .	179	732
» 1912-1913. . .	100	683

II

LA SECTION D'ARLON,

PAR

J. VAN DOOREN,
secrétaire de la Section.

C'est au lendemain du IIe Congrès pour la culture et l'extension de la langue française, qui se tint à Arlon, en septembre 1908, que naquit l'idée de créer dans cette ville une section luxembourgeoise de la Fédération.

Avec M. Wilmotte, président de la Fédération, nous avons pensé qu'il fallait continuer, de façon durable pour nous, l'œuvre utile que les organisateurs du Congrès avaient entreprise. Nous avons voulu, en ce coin de Belgique où se parle encore un patois d'origine germanique, créer un courant de sympathies françaises, entretenir chez nos concitoyens un fervent amour des idées et du clair parler de France.

Germanisée depuis des siècles, Arlon, pensions-nous, n'aurait qu'à gagner au contact de la culture française. Les conférences qu'on y viendrait faire apprendraient à connaître de plus près et plus intimement les écrivains de France, ses artistes, ses savants, ses hommes politiques. La vie intellectuelle de la petite cité en serait améliorée et comme affinée, et les esprits seraient peu à peu amenés à s'intéresser à des questions qui jusque-là auraient pu les laisser indifférents.

C'est de cette pensée qu'est sortie notre section. Elle a été fondée en novembre 1910 en dehors de tout esprit politique. Il y eut d'abord des défiances, mais vite dissipées. On trouve, sur la liste de ses membres, des personnes appartenant à tous les partis.

Née dans une heure d'enthousiasme, la Section d'Arlon n'a cessé de déployer la plus heureuse activité. Malgré ses ressources limitées, elle a pu inviter à sa tribune de brillants conférenciers dont quelques-uns ont eu la générosité — et je suis heureux de le proclamer bien haut à leur louange — de se contenter des plus modestes honoraires. Ils estimaient faire œuvre bonne en appor-

tant à Arlon, sentinelle avancée à la frontière, la parole française que l'on sent, presque toujours, animée de sentiments désintéressés, parée de noblesse et de beauté.

Notre Association a été inaugurée, le 18 janvier 1911, par une causerie de M. Wilmotte qui a parlé de *l'art et de la chanson*. Mme Mockel, femme du délicat poète de *Clartés*, chanta avec art, à cette première soirée, d'exquises chansons françaises, anciennes et modernes. Nous avons entendu ensuite MM. Victor du Bled, l'historien de la Société française, qui nous fit entrer dans *quelques salons du XIXe siècle*, André Lichtenberger, qui nous entretint de *la jeune fille dans la littérature*, André Honnorat, député des Basses-Alpes, qui traita de la *puissance de séduction de la langue française*.

L'année 1911-1912 a été particulièrement brillante. Nous trouvons au programme les noms de MM. Laurent Tailhade, le lyrique biographe de *Théophile Gautier*; Maurice Wilmotte, qui fit, avec sa verve habituelle, une spirituelle causerie sur *les Wallons et les Flamands*; Georges d'Esparbès, qui fit revivre, devant un auditoire enthousiaste, les *vieux grognards de Napoléon*; Gustave Cohen, qui exposa savamment *les origines de la mise en scène dans le théâtre français*; Rosny aîné, un des maîtres du roman contemporain, qui nous raconta *comment il a fait ses romans sociaux*; Mlle Glotz, une toute jeune fille, qui vécut plusieurs mois *en Chine et au Japon*; Mme Marcelle Tinayre, qui nous fit, avec un esprit éblouissant, le portrait de *la Parisienne*. Nous eûmes aussi l'honneur, grâce aux relations de notre président d'honneur, M. Camille Cerf, un Arlonais à qui la fortune a souri, à Paris, d'entendre l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Paul Doumer, en une causerie, trop brève, malheureusement, sur l'*intellectualité française dans le monde*.

Le programme de l'année 1912-1913 n'a pas été moins varié. M. L. Tailhade a évoqué l'ombre de *Verlaine* et de son cercle d'amis; M. Wilmotte, toujours sur la brèche, est venu nous parler du *Romantisme avant les Romantiques*, causerie illustrée par des lectures de l'excellente artiste du Parc, Mlle Leroy; M. Marius Leblond, le romancier colonial bien connu, qui dirige, avec son frère, la belle et vivante revue *La Vie*, nous a entretenus

de *la femme dans le roman français*. Mme Latour, conférencière française à l'étranger, a ressuscité une des plus intéressantes figures de la Révolution française, *Mme Roland*; M. Adolphe Ribaux, poète de la Suisse française, nous dit la beauté de l'*île Capri*, où il séjourna quelques mois; le poète Frédéric Plessis nous donna une magnifique vue d'ensemble du *Parnasse* et nous fit pénétrer dans l'intimité de quelques-uns des meilleurs poètes du groupe. Enfin, un des conférenciers les plus aimés du public, M. Funck-Brentano, disserta, avec science et humour, sur *l'Homme au masque de fer*.

Pardonnez-moi cette longue et sèche énumération de noms et de titres; si je l'ai faite, c'est pour vous montrer que, dans le choix de nos conférenciers, nous n'obéissons à aucun parti pris et qu'un éclectisme, que nous voulons aussi large et accueillant que possible, nous guide plutôt. Il a fallut tout d'abord songer à attirer et retenir un public tout neuf, non encore initié, par la variété des sujets, il fallait nous l'attacher par l'attrait d'une belle langue ou d'un nom célèbre. Quand son éducation sera plus complète, nous songerons sans doute à organiser, comme on le fait au Cercle de Liége, des cycles de conférences. Nous ne désespérons pas de réaliser un jour cette forme de propagande intellectuelle.

Les conférences d'Arlon sont suivies par un auditoire attentif de plus de 250 personnes; celle de Doumer en réunit plus d'un millier. Elles se font dans un coquet local, mis gracieusement à notre disposition par l'administration communale. Le bourgmestre, M. Ensch-Tesch, est, d'ailleurs, notre président et un échevin et plusieurs membres du conseil communal font partie du Comité.

Nous avons voulu que l'accès aux conférences fût permis à toutes les bourses : la cotisation est de 2 francs pour les cartes personnelles, 3 francs pour les cartes de famille, 10 francs pour les membres protecteurs.

La section d'Arlon compte actuellement plus de 200 membres.

Le succès de notre œuvre ira croissant, espérons-le. Le public arlonais se rend compte, de plus en plus, des bienfaits que lui apporte, dans tous les domaines de la pensée, la culture française.

III

LA SECTION BRABANÇONNE

PAR

A. DAXHELET,
secrétaire de la Section.

C'est le 22 février 1909 que fut fondée la Section brabançonne de la Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française.

Au début, l'activité de son bureau fut consacrée à réunir des adhésions à la cause qu'elle se proposait de défendre, ainsi qu'à mener une enquête relativement aux conditions de l'enseignement du français dans la province de Brabant, en particulier à Bruxelles et dans les communes suburbaines. Comme suite à cette enquête, un cours de français à l'usage des jeunes filles allemandes ou étrangères, employées de magasins, fut organisé le 20 novembre 1909.

En 1910, la section s'efforce de créer des sociétés filiales, entre autres à Louvain et à Nivelles — sans succès d'ailleurs —, et elle mène à bien la laborieuse préparation du Congrès des œuvres intellectuelles de langue française.

A partir de 1911, la section adopte un mode d'action encore inusité pour elle. Elle offre à ses membres une demi-douzaine de conférences fort remarquables, consacrées à l'étude de l'influence française hors de France.

C'est encore par la conférence que la section continue sa propagande en 1912 et en 1913, et il semble bien que cette méthode lui réussisse.

Cependant, il s'en faut de beaucoup que la section ait acquis l'importance que ses fondateurs avaient espéré pour elle. A peine a-t-elle pu réunir quelques centaines de membres. Le milieu de Bruxelles semble être peu favorable à son œuvre.

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

Les écrivains flamands dans la littérature française et la portée européenne de leur apport,

PAR

ALBERT HEUMANN,

homme de lettres.

On a pu dire justement de la Flandre qu'elle forme un *phénomène d'angle* entre deux civilisations, entre deux cultures, entre deux langues... C'est un tort de prendre la Flandre pour une annexe de l'Allemagne, naturellement hostile aux manifestations de la pensée française, à l'expression française.

Dès le XIIIe siècle, les bourgeois des provinces flamandes parlaient français, et, de nos jours, combien rencontrerions-nous, à Anvers, à Gand, à Bruges, d'hommes instruits qui ne fussent aussi familiarisés avec le français qu'avec le flamand? En Flandre, les intellectuels ont deux langues maternelles : vérité que volontiers les flamingants oublient...

Il n'existe pas, à première vue, de raisons — sinon des raisons politiques — qui inclinent les écrivains flamands vers la langue flamande plutôt que vers la langue française; j'en distingue, par contre, d'impérieuses pour qu'ils préfèrent celle-ci à celle-là. Usant de la première, ils s'adressent nécessairement à un public très restreint, au seul public d'une partie de leur patrie, ils ne

peuvent guère se flatter d'être lus en France ou en Allemagne, de devenir européens, d'exercer une influence ; ils resteront des auteurs provinciaux, tandis que, s'ils emploient la seconde, n'ont-ils pas les plus grandes chances de passer la frontière et de forcer l'attention d'autres pays ?

La langue française conduit les écrivains flamands à la culture française ; des considérations variées les détournent de la culture germanique. Toutefois, avant de les examiner et afin d'en apprécier mieux la portée, tentons d'esquisser la physionomie originale des littérateurs dont nous nous occupons.

Les écrivains flamands sont des coloristes, presque toujours truculents, mais non, parfois, sans mysticisme. Peignant sur le papier, tels leurs ancêtres des xve et xviie siècles sur la toile, ils brossent des fresques rutilantes sans s'inquiéter de la composition, sans se soucier de l'équilibre. Comme ils éprouvent avec exaltation et tumulte, ils jettent toutes brûlantes leurs sensations désordonnées, leurs visions brutales, leurs mystérieuses angoisses.

Le roman passe à bon droit pour la véritable incarnation du tempérament flamand, car, plus encore que la poésie et le théâtre, il invite aux descriptions. Conteurs flamands, qui négligent les études psychologiques, les complications sentimentales, vos livres sont des tableaux exubérants de vie sensuelle, à la manière de Rubens, Jordaens ou Teniers ! Qu'il me suffise d'évoquer ici la merveilleuse *Légende d'Ulenspiegel*, de Charles De Coster, toute cette œuvre robuste, vaillante et sincère du regretté Camille Lemonnier qui fut un décorateur puissant, et les compositions sauvages, souvent âprement belles, de Georges Eekhoud, et les kermesses endiablées, et les invraisemblables orgies auxquelles nous convie Eugène Demolder, dans *La Route d'Émeraude...*

Les poètes aussi sont des coloristes. Emile Verhaeren écrivait ses *Flamandes* au retour de promenades par les musées ; encore qu'il ait, depuis, tempéré sa fougue effrénée, les dons du peintre subsistent chez lui intacts. Quel sens étonnant des expressions qui *font tableau !* Verhaeren parle à nos yeux non moins qu'à notre cœur. Dans *Les Rythmes souverains*, il fixe certaines

attitudes, certains gestes décisifs de l'humanité avec le relief vigoureux et la flamboyante couleur d'un Michel-Ange, éternisant, sous la voûte de la Sixtine, les scènes les plus dramatiques de la *Genèse*. D'autres poètes, les Rodenbach, les Van Lerberghe, les Maeterlinck s'apparentent à des primitifs inquiets, tendres et mystiques, tels que Memling et Van Eyck. Est-il possible de lire *La Chanson d'Ève*, de Van Lerberghe, sans songer au *Printemps*, à *La Naissance de Vénus* de Sandro Botticelli ?

Tous ces écrivains, qu'ils se nomment Lemonnier, Demolder, Rodenbach, Van Lerberghe, Maeterlinck, Verhaeren, qu'ils entonnent les chants glorieux d'une foule en liesse ou bien silhouettent des béguines frôlant à pas étouffés les vieilles maisons de Bruges, que leurs teintes éclatent joyeuses et sonores comme l'appel d'une fanfare, qu'elles s'estompent, épuisées, dans une atmosphère de recueillement, qu'il s'agisse d'une cité ardente et rétive, ou du travail méthodique des abeilles, qu'ils peignent surtout avec leurs sens, leur sensibilité, leur imagination hallucinée ou leur mysticisme troublant, tous ces écrivains sont, d'abord, des coloristes. C'est à la couleur qu'ils s'attachent ; plutôt que d'analyser des impressions, ils les extériorisent en couleurs. Avec leurs plumes, ils s'expriment comme les artistes d'autrefois avec leurs pinceaux.

Besoin de peindre équivalant à une fonction naturelle, effervescence débordante, en apparence rebelle à toute loi, penchant instinctif vers un mysticisme mal défini, voilà les caractères essentiels des écrivains flamands. A leurs talents magnifiques, mais immodérés et excentriques, incomplets et imprécis, il fallait un correctif ou un complément.

Le choix s'offrait, aux littérateurs de Flandre, entre la culture allemande, à laquelle, certes, leur nature les prédisposait davantage, et la culture française dont la langue française leur livrait plus aisément le secret.

L'intelligence allemande, spéculative, souvent nébuleuse, amie du raisonnement abstrait, peu préoccupée du bon goût de la forme, n'aurait pas manqué, s'ils s'y étaient livrés, d'envelopper de ténèbres plus épaisses leurs pensées mal élucidées, sans atténuer la violence de leurs instincts. Par ailleurs, l'Allemagne

observe le culte d'une hiérarchie stricte qui peut gêner singulièrement les hommes de lettres résolus à défendre leur indépendance...

L'intelligence française, intelligence organisatrice, éprise de clarté, d'harmonie, allait au contraire tempérer ces natures impétueuses et révéler le sens des proportions, de la mesure, qualités essentielles des races latines, à ceux même qui en paraissaient irrémédiablement dépourvus. Sans aucun doute, pour se faire lire en Europe, pour imprimer leur marque, pour exercer un ascendant universel, les écrivains flamands devaient se débroussailler, se discipliner au contact de la culture française. Et puis, la France ne représente-t-elle pas à des esprits créateurs la liberté, et, conséquence de la liberté, l'espoir de dominer, un jour, par leur propre force?

Presque tous, ils sont venus à nous, les écrivains flamands. Examinez leurs œuvres et vous découvrirez à un moment notre empreinte plus ou moins vive.

Lemonnier n'aurait pas écrit *Au Cœur frais de la forêt* lorsqu'il débutait, ni Demolder *Le Jardinier de la Pompadour*. Songez que l'auteur de *La Vie des abeilles* nous avait donné jadis le *Théâtre d'angoisse*, qu'avant de composer *Les Rythmes souverains* Verhaeren avait projeté *Les Villes tentaculaires*.

A ces écrivains, notre culture insinua lentement, mais sûrement, ses bienfaits, elle les équilibra, les affina, leur permit de véhiculer à travers l'Europe des œuvres mieux bâties, plus propres, par conséquent, à être comprises et appréciées dans beaucoup de pays. Seulement, et c'est l'honneur des écrivains flamands, ils eurent conscience que se former à la culture française ne signifiait point se franciser; ils n'ont pas fait, du moins la plupart, bon marché de leur originalité. Ils ont continué à sentir en Flamands, sans renier aucune des vertus de leur race généreuse, ils sont demeurés des coloristes lumineux et un peu mystiques, mais ils ont habillé à la française leurs impressions d'hommes du Nord. Ceux qui, dépouillant toute personnalité, s'égarèrent à la suite des naturalistes ou des parnassiens, ne furent jamais que de médiocres imitateurs. Les écrivains flamands possèdent des qualités admirables qu'ils doivent conserver jalousement.

Ainsi, seuls ou à peu près seuls en Europe, les littérateurs de Flandre ont cet avantage inestimable de ne pas résister par instinct à la pensée germanique, tout en s'étant perfectionnés et grandis au moyen de la culture française. Quelle merveilleuse situation est la leur ! Cet idéalisme mystique et un peu « flou » qui persistera toujours au fond des écrivains flamands, qu'on retrouve, sous la forme latine, par toute l'œuvre de Maeterlinck, qui reparaît souvent dans les poèmes de Verhaeren, suffit à ne pas leur aliéner les sympathies anglo-saxonnes; mais, d'autre part, la culture française a tellement imprégné leurs productions qu'aucun esprit français ne peut raisonnablement voir en eux des étrangers. Et les voilà également accessibles à deux civilisations différentes, honorés, revendiqués par deux races dont les idées s'opposent.

Dans l'antiquité, sept villes, dit-on, se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère; aujourd'hui, si j'en croyais quelques critiques de plusieurs nations européennes, je déclarerais Verhaeren tout à la fois Belge, Français, Allemand, Anglais, tant certains littérateurs de ces pays mettent de conviction à le réclamer pour leur patrie : témoignage éclatant que Verhaeren est vraiment un poète européen !

Réunir en volumes tous les articles qui ont été déjà publiés sur Verhaeren et Maeterlinck, constituerait le plus suggestif des travaux... Pour le seul Verhaeren, nos nombreux commentateurs d'expression française, Français, Belges, Suisses, y prendraient place en compagnie de Mme Erna Rehwold, de MM. Georges Brandès, Stefan, Zweig, Valère Brussor, Osman Edwards, Dario de Rogoyos, et je n'en cite que quelques-uns... L'on n'obtiendrait pas moins de variété en éditant un recueil polyglotte des poésies de celui dont, l'année dernière, des villes aussi différentes que Paris, Nantes, Hambourg, Berlin, Vienne, Munich, Genève, Lausanne, Zurich, Anvers, entendirent la parole enflammée et convaincante.

Quant aux pièces de Maeterlinck, ne paraissent-elles pas sur la plupart des scènes ?

Rappellerai-je enfin que l'œuvre de cet autre grand Flamand, qui suscite dans le monde entier études et controverses, fut con-

sacrée par la plus haute récompense littéraire internationale, le prix Nobel?

Il faut convenir que, si, à l'heure actuelle, Maeterlinck et Verhaeren méritent le titre d'écrivains universels, s'ils sont lus, s'ils sont joués, s'ils sont traduits, s'ils sont fêtés simultanément en Belgique, en France, en Italie, en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Allemagne, en Russie, même bien au delà des mers, en Amérique et en Asie, certes, c'est, avouons-le, parce qu'ils ont du génie, parce que leur littérature n'est, à aucun degré, une littérature de clocher, mais, dans toute l'acception du terme, une littérature humaine, parce que la philosophie de Maeterlinck séduit les âmes françaises comme celles d'outre-Rhin et les poèmes de Verhaeren, célébrant toutes nos énergies et glorifiant, avec splendeur, la vie, émeuvent aussi profondément le cœur d'un Slave que celui d'un Latin; certes, c'est bien pour ces raisons-là, mais c'est aussi parce que, sans déformer leurs magnifiques tempéraments septentrionaux, ils les ont résolument assouplis par la culture française. C'est elle qui permit, qui permet chaque jour à leurs belles natures, saines, ardemment pittoresques, sans cesse éveillées et bouillonnantes d'une sève féconde, de s'affirmer des forces novatrices, d'enrichir le patrimoine intellectuel de l'univers.

Aussi n'ai-je jamais pu comprendre ce nationalisme chatouilleux qui prétend excommunier des auteurs français dont le grave tort est d'appartenir politiquement à un pays voisin.

La littérature doit parfois ignorer les frontières. Puisque, de l'autre côté du Rhin, on veut naturaliser Allemands Verhaeren et Maeterlinck, sachons donc tous, en France, les adopter, eux qui illustrent notre langue, notre culture et les répandent jusqu'aux lointains continents! Je vois là plus qu'un acte de courtoisie, une véritable dette d'honneur : l'estime et l'admiration que ces écrivains provoquent en Europe n'apportent-elles pas aux Lettres françaises la plus vivifiante des gloires?

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

Le rôle des revues françaises,

PAR

GASTON BORDAT,

directeur de la *Revue des Français*.

La question fort intéressante, que notre éminent et cher président, M. Wilmotte, a bien voulu me demander de vous exposer, serait particulièrement délicate à traiter dans un Congrès *international*, où nous ne serions pas sûrs, nous autres Français de France, de ne rencontrer que des amis. Mais votre attitude si empressée, en même temps qu'elle nous honore, nous confère le précieux privilège de vous revendiquer comme nos compatriotes intellectuels. Cela nous met à l'aise pour vous parler sans réticences des questions qui nous intéressent.

Le rôle des revues françaises dans la défense et la propagation de la langue et de la culture françaises doit, pour être efficace, procéder de cette proposition, qu'il nous faut ériger en axiome : ce n'est pas tant la langue française qu'on aime, que la langue des Français. Je me souviens que M. Ernest-Charles, dans un très éloquent discours prononcé, en 1908, à notre Congrès d'Arlon, soutint déjà cette proposition. D'où vient le succès de la langue française dans le monde? disait-il à peu près ; sans doute de ce qu'elle est, par nature, une « belle langue », mais plus

encore, bien plus, de ce qu'elle a servi d'expression à une foule d'idées nobles et de sentiments généreux. Si donc nous désirons maintenir, grandir encore à travers le monde le prestige de la langue française, nous devons avant tout nous préoccuper de maintenir et de garantir le prestige des *idées* françaises.

Il en résulte qu'une revue, dont l'ambition est de prêter son concours à l'œuvre de notre Association internationale, doit, non seulement — condition primordiale —, être écrite en excellent français, mais encore être rédigée de façon telle qu'elle serve, si j'ose dire, de « réclame » à l'idée française.

Cela m'amène à constater que les revues françaises préoccupées de pure littérature ne sont pas celles qui rendent le plus de services à la propagation de notre culture dans le monde. Elles sont loin d'être inutiles, certes, et font le plus grand honneur à notre corporation, mais leur rôle est très limité : d'une part, en raison de leur circulation relativement restreinte, d'autre part, en raison même de l'excellente qualité de leur public. Les étrangers qui lisent ces revues purement littéraires savent le français, souvent mieux que les Français; notre culture n'a pas d'adeptes plus fervents; ce sont des convertis, des fidèles, des apôtres parfois. Leur sympathie nous est précieuse, et nous avons raison de l'entretenir, mais si nous voulons propager, *conquérir*, c'est un autre public que nous devons viser.

Tout n'est pas que littérature. Il y a la vie qui, c'est un fait, nous préoccupe généralement bien davantage. Je ne cherche pas ici si c'est là un mal ou un bien, mais j'en trouve une preuve particulièrement décisive, en ce qui concerne notre sujet, dans cette constatation que les publications *vivantes* — j'entends par là se rapportant à notre vie de chaque jour, considérée sous ses aspects les plus divers — ont toute la faveur du public. Appelés à remplir une œuvre de propagande, nous devons évidemment nous préoccuper des moyens d'élargir, le plus possible, notre circulation. Nous devons chercher à être lus par le plus grand nombre possible. La première condition pour y parvenir, c'est de faire notre revue *vivante*.

Cette condition remplie, jointe à d'autres qu'il est superflu d'énumérer ici parce qu'elles sont étrangères au sujet que nous

discutons, nous voici donc en possession d'un public étendu, en partie composé de nombreux étrangers : notre revue circule de par le monde. Cela ne veut pas dire qu'elle servira sûrement, par là, l'idée française ni la cause qui vous tient à cœur. Elle pourra même nuire à cette cause, d'autant plus dangereusement qu'elle aura plus de succès. Pour la servir, elle devra s'inspirer, principalement, de ces deux idées : 1° s'abstenir de toute publication susceptible de porter atteinte au prestige français ; 2° saisir avec empressement toute occasion de mettre en lumière ce qui peut rehausser ce prestige et commander la sympathie.

Prestige et sympathie, telles sont, de par le monde, les deux supériorités attractives de la France. Je l'ai, pour ma part, constaté au cours de mes voyages dans tous les grands pays du globe. Eh bien, si nous voulons que notre langue et notre culture continuent de tenir un rang élevé, si nous voulons en élargir encore la souveraineté, il faut nous appliquer à conserver intacts vis-à-vis du monde étranger — et aussi, permettez-moi de le dire, vis-à-vis de nous-mêmes — ces deux précieux atouts. Dussé-je être taxé d'immodestie, j'oserai dire que, pour les conserver et les amplifier, il nous suffit de nous montrer tels que nous sommes, et la France d'aujourd'hui telle qu'elle est. Ce n'est pas généralement notre fait : vous savez que, plus que tous autres, les Français ont perdu l'habitude de « laver leur linge sale en famille » et avec discrétion. Nous étalons, en revanche, nos faiblesses avec une sorte de raffinement. Et nous semblons nous évertuer à vouloir persuader au monde que nous sommes en pleine décadence, alors qu'aucun de nous, bien au fond, n'est convaincu que du contraire.

Je vous laisse à penser si ces pratiques, habilement exploitées par les rivaux de notre influence, facilitent l'expansion de la langue et de la culture française. Apprendre la langue d'un peuple en perdition ! A quoi bon ? S'imprégner d'une culture qui aboutit à une telle déchéance ! Quelle nécessité ? Mieux vaut, disent nos ennemis, vous imprégner de la culture de peuples forts. Laissez donc le français à vos philologues et à vos dilettantes, mais vous, qui voulez vivre votre vie, apprenez les langues vraiment *vivantes*.

Voilà où aboutit notre fâcheuse manie de nous décrier les uns

les autres: à une diminution de prestige. Je ne voudrais pas ici médire des journaux, nos grands frères, mais vous savez comme moi, et ils le savent eux-mêmes, qu'ils sont aussi mal faits que possible, en général, pour donner au public une idée de la France. Aucun d'eux ne représente totalement, absolument, l'idée française dégagée de tout parti pris. Fort peu ont su se libérer entièrement du déplorable procédé qui consiste à flatter son public aux dépens du public du voisin ; à flatter son public, encore, en lui servant les plats de mauvais goût qu'il s'est accoutumé d'aimer et qui le dépravent. Crimes, scandales, querelles de clocher tiennent ainsi très souvent la première place, aux dépens des questions nationales sur lesquelles d'ailleurs, presque toujours, les Français se trouveraient d'accord si le journal n'était pas là pour les dresser les uns contre les autres.

Certes, nos journaux sont une mine pour les ennemis de la culture française. Cependant, il est juste de dire qu'en presque tous pays la presse quotidienne subit les mêmes influences. Le public éclairé apprend ainsi à faire la part des exagérations. Sans doute, il ne crie pas *Mensonge!* à tout propos, mais il est disposé au doute. Le rôle de la presse périodique consiste à profiter de cet état d'esprit. Ses assertions ont plus de poids, parce qu'on les sait plus réfléchies; cette presse, qui n'est pas soumise aux nécessités tyranniques de la presse quotidienne, est d'autant plus coupable lorsqu'elle se laisse aller aux mêmes erreurs. Notre œuvre à nous doit être *une œuvre de juste mise au point*. Nous devons traiter de nos questions intérieures d'un point de vue suffisamment élevé pour qu'elles demeurent compréhensibles, abstraction faite de nos querelles de partis ; nous devons être toujours prêts à faire paraître, au moment opportun, l'article de polititique extérieure utile à la défense du point de vue français. Ainsi notre revue, circulant à travers le monde, créera des amitiés françaises, servira notre cause et soutiendra dignement, Messieurs, nos efforts et notre propagande.

Nous avons résumé les trois conditions primordiales du rôle efficace et bienfaisant de la presse périodique dans la propagation de notre langue et de notre culture. La première, c'est de

se créer une circulation importante; la seconde et la troisième, *d'être française*, au véritable sens du terme, dans le fond comme dans la forme.

Ces conditions sont suffisantes. Il est cependant bien d'autres moyens, pour nos revues, d'accroître encore leur action bienfaisante. Par exemple, nous devrions tous nous efforcer de servir de « trait d'union », dans les pays où la culture française est en honneur, entre les groupes qui soutiennent cette culture et le public de France. Les Français fixés à l'étranger travaillent pour nous dans un complet silence : la publicité donnée à leurs efforts les stimulerait sans doute, grandirait leur prestige, augmenterait leur pouvoir.

Dans un autre ordre d'idées, nous devrions aussi chercher à nous créer de précieuses alliances avec les écrivains étrangers qui jouissent en leur pays d'une réputation légitime. Quantité d'entre eux viennent en France. Offrons-nous donc à publier leurs impressions. Donnons-les, au besoin, dans leur langue, à l'exemple de certaines revues anglaises qui se mettent à publier, en français, des articles de nos grands écrivains. Ces écrivains, aimés et glorifiés dans leur pays, écoutés de leurs compatriotes, en devenant nos collaborateurs, deviendront les garants de notre cause.

J'aimerais aussi que nos revues publiassent plus souvent des études concernant les pays étrangers, où nous avons des sympathies à affirmer ou des inimitiés à combattre. Intéressons-nous donc aux grands jubilés étrangers, aux congrès, aux solennités littéraires et universitaires : soyons toujours courtois et justes. On nous paiera de retour. Nous parlons trop de nous-mêmes : prouvons au public du dehors qu'il ne nous est pas indifférent. Plus nous lui laisserons croire qu'il se diffuse chez nous, plus il sera lui-même disposé à nous laisser nous diffuser chez lui.

Une revue peut encore exercer une action utile par les initiatives les plus diverses, telles que : concours dont l'objet et les récompenses soient appropriés à une propagande définie; création de bourses de voyage à l'étranger pour des Français, et en France pour des étrangers; ouverture de conférences; pu-

blication de suppléments spéciaux, etc., etc. J'abrège, car j'ai déjà sans doute dépassé les limites qui m'étaient assignées.

Je n'achèverai pas, cependant, sans rendre hommage, un hommage très sympathique, très empressé et très reconnaissant, à la presse étrangère de langue française. Elle est brillamment représentée à ce Congrès. Beaucoup, parmi ses représentants, devraient nous servir d'exemple à la fois par la dignité de leur tenue et par l'originalité de leur conception. Vous me permettrez, Messieurs, en terminant, de vous associer aux vœux que je forme, au nom de mes confrères de la presse périodique, pour la prospérité croissante de ces revues étrangères de langue française, dont l'activité si efficace nous réconforte, nous grandit et nous honore infiniment.

II. — SECTION LITTÉRAIRE

La librairie et l'extension de la littérature française,

PAR

H. BOURRELIER, A. GILLON, A. MAINGUET et R. LISBONNE,
éditeurs à Paris.

I

Le livre français. Sa production; sa vente à l'étranger,

par H. Bourrelier.

A la différence des autres produits de l'industrie, dont les échanges nous renseignent sur le degré de prospérité matérielle d'un pays, la production et l'exportation du livre constituent un « indice » précieux de la « valeur » intellectuelle d'une nation, absolument d'abord, et aussi en fonction des autres nations. Sous sa vêture banale comme sous sa reliure de luxe, le livre recèle en lui tout un monde d'idées, de sentiments, de faits. C'est un article commercial d'un genre spécial, dont le « contenant » peut ne valoir que quelques centimes et le « contenu » être d'un prix inestimable. Connaître le mouvement de librairie d'un pays, c'est en connaître les forces vives de puissance intellectuelle, c'est délimiter l'aire de rayonnement du génie d'un peuple.

Nous allons essayer brièvement de déterminer les rapports étroits qui unissent le développement de la librairie à l'extension de la littérature française à l'étranger.

La production française.

A) *Sa richesse.* — La production du livre français se maintient à un niveau très honorable. « Nous avons additionné, écrit M. Eugène Morel, l'érudit bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, les numéros du dépôt légal (livres, publications non périodiques ou annuelles) en France depuis 1884, et nous trouvons une moyenne de 20,000 ouvrages, avec maximum de 22,000 en 1890 et minimum de 17,000 en 1893.

« Les périodiques, comptés à part, sont au nombre de 15,914, représentant environ 692,000 numéros par an. »

Acceptons donc comme moyenne le chiffre de 20,000 donné par M. Eugène Morel, et établi sur les données de vingt-cinq années.

Comparons-le avec la production d'une autre grande nation productrice, l'Allemagne, par exemple. L'Allemagne atteint, disent ses statistiques, une moyenne annuelle de 30,000 ouvrages (31,281 en 1910, 32,998 en 1911).

Eu égard au chiffre de la population, la France conserve sur sa voisine une avance nettement marquée, puisque, pour une population de 40 millions, elle produit 20,000 ouvrages, tandis que l'Allemagne n'en produit que 30,000 pour une population de près de 80 millions. La statistique allemande comprend, en effet, outre les ouvrages parus dans l'Empire, ceux des parties des États voisins (Autriche et Suisse) où est parlé l'allemand [1].

[1]	Empire d'Allemagne	64,925,993
	Autriche.	9,950,266
	Suisse	2,599,154
		77,475,413

Chiffres de *Statesmans Yearbook* de 1913, auquel il faut ajouter la population de langue allemande des provinces russes voisines de l'Allemagne.

B) *Sa variété.* — Plus encore peut-être que la richesse, la variété de production française est remarquable. Il n'est pas une branche de l'activité humaine que le livre français n'effleure, n'étudie, n'épuise. Et ce n'est pas seulement, — comme pourrait le faire croire la légendaire réputation du Français vain, léger, superficiel, — du côté de la fiction (théâtre, roman, contes ou nouvelles) que se multiplient les ouvrages, c'est aussi et surtout dans le domaine des sciences et des arts. Un coup d'œil sur le tableau ci-dessous, très incomplet au total, mais qui donne la proportion des ouvrages dans chaque branche de notre activité, montre, mieux que ne le sauraient faire de longues dissertations, de quelle manière s'exprime l'effort littéraire de la pensée française, vers quelles fins tend l'œuvre de la science française :

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE EN 1911.

I.	Vie économique et sociale	3,605
II.	Enseignement	1,097
III.	Religions	855
IV.	Sciences historiques	1,560
V.	Géographie et voyages	256
VI.	Sciences	398
VII.	Sciences médicales	1,022
VIII.	Arts	359
IX.	Lettres	2,297
	Total (incomplet)	11,449

N. B. — Ce tableau, très incomplet, n'a de valeur que comme indication de la production relative dans les neuf grands cadres de la Bibliographie.

On trouvera plus loin des études de détail de MM. André Gillon pour le « Livre d'enseignement », André Mainguet pour la « Littérature générale », et René Lisbonne pour les « Sciences ».

L'EXPORTATION DU LIVRE FRANÇAIS.

Après la production, la vente. Dans quelles proportions le livre français rayonne-t-il au dehors?

Les deux graphiques ci-contre (A et B) montrent que l'exportation du livre français est en progrès continu.

Qu'il s'agisse du poids des marchandises exportées, ou de la valeur des livres vendus, on peut observer, dans les cinq dernières années (1907 à 1911) une courbe ascendante très nette.

On évalue à 45 millions de francs la valeur annuelle des livres exportés. Encore n'est-ce là que le chiffre constaté par les douanes, et auquel il faut ajouter plusieurs millions (5 environ) représentant les expéditions par la poste.

Et ce chiffre approximatif de 50 millions est au-dessous de la réalité, les évaluations douanières étant, en effet, basées sur des données qui ne répondent plus à l'état actuel de l'industrie moderne. C'est ainsi qu'on évalue le kilogramme de livres à fr. 4.25; mais, depuis l'introduction et la grande diffusion des papiers légers (papier bouffant, bible, etc.), la valeur du kilogramme a sensiblement dépassé l'évaluation désuète de fr. 4.25.

Quoi qu'il en soit, acceptons, faute de mieux, ces approximations, et enregistrons l'accroissement continu et régulier de l'exportation du livre français, dont le chiffre a doublé en l'espace des vingt-cinq dernières années [1].

Mettons en regard du commerce du livre français le commerce du livre allemand. Les statistiques accusent, pour l'année 1910, une exportation totale d'une valeur de 51,017,000 marcs (soit en chiffres ronds 64 millions de francs).

Ces chiffres appellent une réserve. D'abord, ce qui sort des ports allemands n'est pas toujours allemand. De nombreux importateurs de livres français sont établis à Leipzig, Berlin, Hambourg, Brême, où ils centralisent des livres étrangers qu'ils groupent pour les expédier aux quatre coins du monde. Tout

[1] 4,350,643 kilogrammes en 1897 représentant une valeur de 23,902,245 francs.

A. — **Graphique de l'exportation du livre français (années 1907 à 1911).**

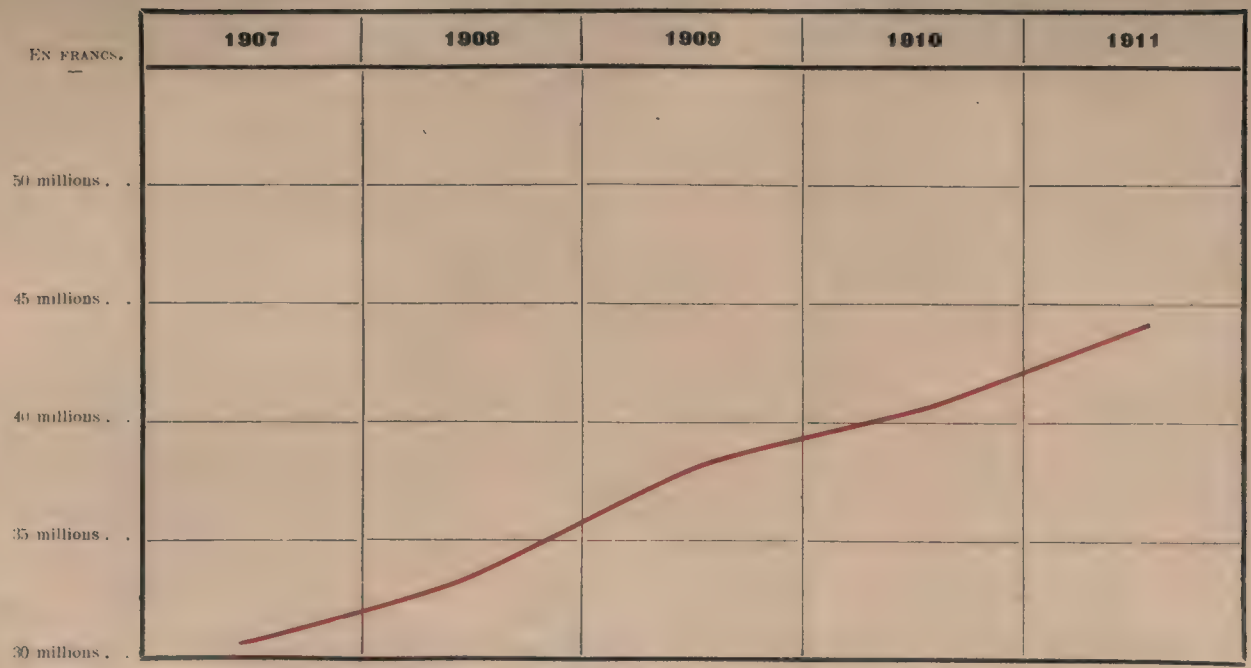

Valeur en francs.	1907	32,801,840
	1908	34,712,395
	1909	38,156,698
	1910	41,015,627
	1911	44,362,987

B. — **Graphique de l'exportation du livre français (années 1907 à 1911).**

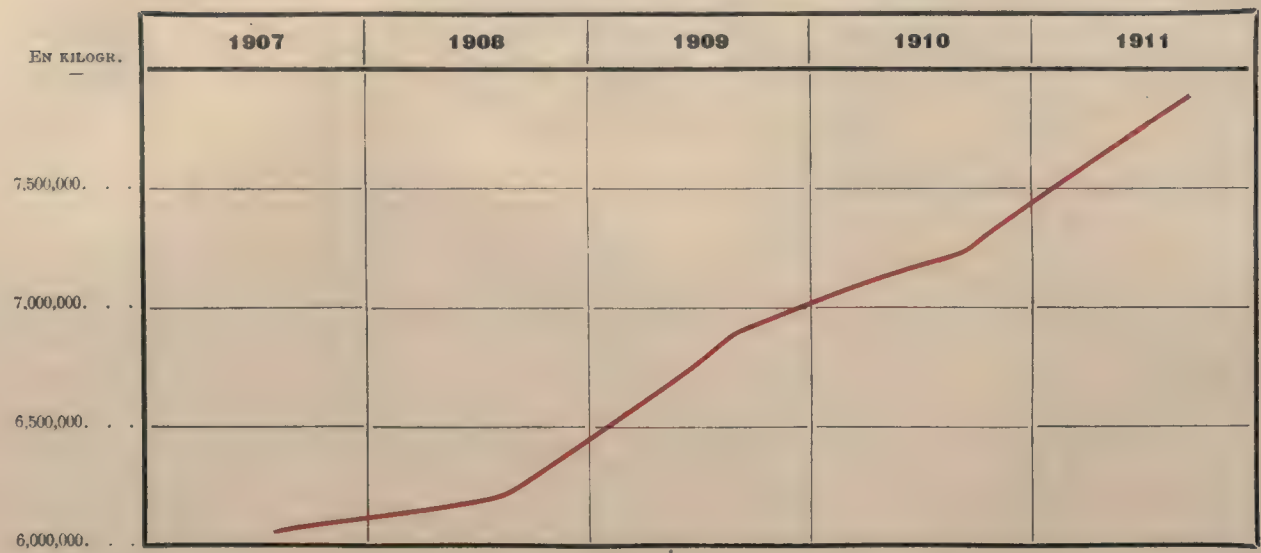

Poids en kilogrammes.	1907	6,026,522
	1908	6,248,400
	1909	6,823,900
	1910	7,224,200
	1911	7,765,500

cela figure comme production allemande aux statistiques d'exportation. Et si nous connaissons le montant approximatif ainsi obtenu des livres qui sortent d'Allemagne, nous ignorons celui des livres qui rentrent. Or, la plupart des envois sont des *dépôts à condition*, et l'on sait que la librairie allemande use largement de cette forme de vente. Il est donc certain que le nombre des *retours* doit être considérable et qu'il devrait venir en diminution sur le chiffre de sortie.

En outre, il ne faut pas oublier que le commerce du livre allemand est puissamment servi par les nombreuses et puissantes colonies d'Allemands essaimées par le monde, aux États-Unis, au Brésil, par exemple.

Quoi qu'il en soit, si nous comparons le chiffre de l'exportation du livre français et du livre allemand pour 1910 :

France	41,015,627 francs
Allemagne	63,771,250 francs

la comparaison n'est pas défavorable au commerce français, surtout si l'on tient compte, encore une fois, des quinze millions d'individus de langue allemande groupés immédiatement autour des frontières de l'Allemagne, et qui sont un puissant appoint pour son commerce du Livre.

Le livre français a l'étranger.

Une objection ne manquera pas de se produire. Admettons, dira-t-on, la « quantité ». Et nous voilà, une fois encore, en présence du thème bien connu sur la mauvaise réputation du livre français à l'étranger, *leit-motiv* de toutes les polémiques, de toutes les campagnes dirigées contre la culture française.

Il y a beau temps que cette littérature soi-disant française a été démasquée, et on ne peut raisonnablement juger la France et les Français sur cette littérature faisandée d'exportation ou sur des productions de contrefaçon étrangère qui n'ont de français que le nom.

En France, la production pornographique est en pleine décadence. La Bibliothèque nationale n'enregistre de ce côté que de très rares dépôts vraiment caractérisés, et le fonds qui lui est attribué à la Nationale sous le nom d'« Enfer » ne s'accroît plus depuis une cinquantaine d'années.

La conclusion à tirer de ces faits et de ces chiffres, qui prouvent surabondamment l'activité de la librairie française et son empressement à défendre sa langue et sa culture, s'impose d'elle-même : *mieux on connaît à l'étranger la production intellectuelle française, plus celle-ci se crée d'amis et de lecteurs.*

Est ce à dire que l'étranger soit en contact absolu et permanent avec l'ensemble de cette production ? Qu'il n'y ait plus rien à tenter en faveur de la diffusion du livre français à travers le monde ? Que la librairie française à l'étranger réponde à tous les besoins de la clientèle et ne laisse rien à désirer ? Nul ne voudrait le prétendre.

Il reste encore de bonne besogne à accomplir. A mesure que s'accroît la production, le lecteur demande à être guidé à travers les avenues nouvelles de la cité des livres. C'est en multipliant les bibliographies, aussi bien les répertoires spéciaux, — véritables instruments de travail à l'usage des gens de métier, — que les catalogues généraux destinés au grand public, qu'on pourra non seulement accroître, mais faciliter la vente, en la canalisant.

Confiants dans l'avenir, persuadés que la production française ne peut rencontrer que des sympathies à travers le monde, nous demandons à ceux qui ont la charge de la propager, de faire connaître notre production dans toute son intégrité, dans toute sa variété.

Aux amis de notre langue, nous demandons de ne l'aborder que d'un esprit libéré de tout préjugé, de suivre le mouvement de la librairie française et de recourir, sans hésiter, au producteur français, enfin de se bien persuader qu'il ne suffit pas qu'un livre soit composé de mots français pour être production française.

II

Les ouvrages de littérature,

par André Mainguet.

La littérature française a toujours trouvé de nombreux lecteurs à l'étranger. Est-elle aujourd'hui, de par le monde, ce qu'elle était en Europe au XVIIIe siècle, la plus en vogue dans chaque pays à côté de la littérature nationale ? Elle semble bien avoir conservé sa place en Europe et implanté son influence dans le nouveau monde, malgré que la personnalité littéraire de chaque peuple se soit depuis lors amplement développée.

Aujourd'hui comme autrefois, presque partout les ouvrages littéraires français de tous genres sont lus et adoptés, contribuant ainsi à répandre la langue et la culture françaises.

Nous allons examiner succinctement les raisons de cette situation.

Principaux genres d'ouvrages littéraires français.

Le *roman* est un des genres de notre littérature le plus goûté des étrangers : que ce soit le roman passionnel ou psychologique, le roman d'aventures ou le roman à thèse, il plaît aux étrangers parce que, dans une langue toujours simple, agréable et facile à lire, les écrivains français ne craignent pas de mettre en pleine lumière et d'étudier à fond les différents états d'âme de l'humanité, et cela avec une vigueur, en même temps qu'une finesse et une sentimentalité qui savent intéresser et émouvoir.

Il ne peut d'ailleurs y avoir de forte et vraiment belle littérature que dans un pays où règne la liberté ; M. Paul Bourget lui-même a soutenu qu'un écrivain devait avoir licence d'aborder tous les sujets : c'est ce que font les auteurs de notre pays, avec une franchise qui les honore.

Mais on aurait tort de juger la famille française, et en particulier la moralité française, d'après certains ouvrages de notre

littérature; il ne faut pas oublier, en effet, que, comme le théâtre, le roman vit de l'étude même des passions ; on ne saurait donc voir, dans un cas psychologique isolé, une réalité générale et surtout nationale.

Il serait superflu de passer ici en revue toutes les publications à bon marché, de nature licencieuse et libertine, dont furent inondés, depuis nombre d'années, les principaux marchés du « Livre français » ; ces publications, presque toutes d'origine étrangère, n'ayant de français ni le fond ni la forme, si ce n'est l'aspect extérieur, ont un moment fait le plus grand tort à notre bonne littérature ; elles n'ont heureusement plus aujourd'hui le même succès qu'au début. (1)

Si nous examinons maintenant les autres branches de notre littérature, nous voyons, qu'au même titre que le roman, *le théâtre français* jouit d'une grande faveur auprès du public étranger ; on peut en dire autant de nos *mémoires* et de nos *grandes publications historiques*, dont la vente à l'étranger est grande, à cause du renom même de leurs auteurs, de l'intérêt que soulèvent la politique et la civilisation françaises, et aussi parce que le prix en est généralement plus abordable que celui des ouvrages de même nature publiés ailleurs.

Tous nos ouvrages touchant les *beaux-arts* sont également fort appréciés des étrangers, qui, non contents de venir s'empreindre, dans nos écoles d'art, du génie de nos grands maîtres, continuent chez eux à suivre de très près toutes les manifestations du goût français en matière artistique. Il faut cependant signaler qu'on a créé, dans ce genre, à l'étranger, des collections qui n'ont pas encore leur pendant en France.

(1) Il faut néanmoins mettre en garde le public contre une série de publications, soi-disant faites pour la jeunesse, mais d'un genre tout à fait douteux, comme *Nick Carter* et autres titres semblables. Alors que la vente de ces publications s'est vue interdite à l'intérieur même du pays où elles étaient nées, l'exportation, au contraire, en a été fortement soutenue par ce même pays ; ce qui montre nettement qu'une grande nation peut fort bien être moralisatrice chez elle et pousser à l'immoralité en dehors de ses frontières.

Les collections à bon marché, pour ne parler que de celles d'origine française, répondant à un besoin et donnant des facilités nouvelles au public, ont augmenté sans nul doute le nombre de nos lecteurs à l'étranger.

Quant aux *journaux et périodiques*, ils forment à eux seuls une très notable partie de notre exportation en matière littéraire, ainsi que nos *grands magazines*, qui contribuent à faire mieux connaître notre vie littéraire, politique, sociale, artistique et sportive.

Il ne faudrait pas passer sous silence nos *ouvrages de critique* littéraire, politique ou sociale, qui sont fort appréciés : sans doute parce que nos auteurs osent aborder franchement l'étude des grands problèmes qui intéressent l'humanité tout entière, et qu'ils savent les traiter avec justesse, clarté et vigueur tout à la fois.

Pour terminer l'étude des différents caractères de notre littérature, disons quelques mots des *traductions* faites, dans les principales langues étrangères, de la plupart des œuvres de nos grands écrivains ; ces traductions ont certainement pour résultat d'étendre la culture française auprès de ceux qui connaissent peu ou point notre langue. Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de noter que des traductions françaises d'ouvrages étrangers se vendent très bien en dehors même des pays de langue française, voire dans le pays d'origine : ce qui montre nettement que la forme seule de nos publications suffit à les faire apprécier.

Nous devons ajouter à cela que le prix de ces traductions est, en général, moins élevé que celui de l'édition originale : il en est d'ailleurs de même pour presque tous nos ouvrages, sensiblement moins chers que les ouvrages similaires étrangers.

Enfin certains de nos grands auteurs ont eu l'heureuse idée, depuis quelques années, de faire des tournées de *conférences* à l'étranger ; ces conférences, qui ont toujours su réunir un auditoire très nombreux, ont eu certainement pour effet de répandre notre langue et notre bonne littérature.

VENTE A L'ÉTRANGER.

Passons maintenant à l'étude même de la vente des ouvrages de littérature à l'étranger.

Dans les *pays de langue française* (Suisse française, Belgique, Canada), toute notre production littéraire se vend aussi bien qu'en France même; sont fort appréciés, notamment en Suisse et au Canada, ceux de nos romans qui peuvent être mis entre toutes les mains.

Parmi les *pays de langue latine*, l'Espagne paraît moins s'intéresser à notre littérature proprement dite qu'à nos ouvrages d'enseignement, tandis que les républiques de l'Amérique du Sud, notamment la République Argentine et le Mexique, recherchent avidement tous nos bons romans.

Au Portugal et au Brésil, les romans de nos meilleurs écrivains sont aussi appréciés et recherchés qu'en France; en Italie et dans les pays d'Orient, Roumanie surtout, notre littérature jouit d'une très grande faveur.

Dans les *pays de langue anglaise*, Angleterre et Etats-Unis d'Amérique, où la haute société seule connaît le français, nos grands romanciers seuls sont connus; dans ces deux pays, en outre, nos mémoires et nos grandes publications historiques sont fort appréciés.

Dans les *pays de langue germanique*, on est, depuis plusieurs siècles, sensible à l'attrait de lacul ture française. Le français y est relativement très répandu et notre littérature très lue. La haute société s'intéresse beaucoup à nos grands romanciers ainsi qu'à nos grands mémoires et ouvrages historiques; il existe, en outre, en Allemagne un public très étendu qui achète nos collections à bon marché; c'est sans doute pour satisfaire à cette clientèle que des publications en langue française se sont créées de toutes pièces dans ce pays, pour aller ensuite inonder la plupart des marchés où le français était en honneur.

L'Autriche est un excellent client pour nos romans et nos ouvrages historiques; quant aux pays scandinaves, ils ne

forment, vu leur faible population, que de petits clients; par contre, nous avons en Hollande un débouché sérieux pour tous nos romans.

Nous arrivons enfin aux *pays de langue slave*, Russie et provinces slaves d'Autriche-Hongrie : pays dans lesquels le français est tout à fait en honneur; en Russie, notamment, nous avons un champ d'action considérable : la lecture et l'enseignement du français y sont à l'ordre du jour et s'y développent de plus en plus; aussi n'est-il pas trop osé de penser que ce pays deviendra, dans un avenir prochain, sinon le meilleur, du moins l'un des plus importants marchés du livre français, si les éditeurs français veulent bien s'y livrer à la propagande nécessaire pour le conquérir encore davantage.

CONCLUSION.

Pour conclure, nous pouvons dire que, dans tous les pays étrangers, notamment dans l'Orient et dans tout le bassin de la Méditerranée (Roumanie, Hongrie et Portugal au premier plan), en Russie et dans toute l'Amérique du Sud, nous paraissons avoir un terrain tout à fait propice au développement de la langue et de la culture françaises.

Nous ajouterons à cette brève étude quelques chiffres intéressants, qui montreront que, pour les éditions originales seulement, et sans tenir compte des rééditions sous formes diverses (pourtant de plus en plus nombreuses), le tirage des auteurs français contemporains n'est pas inférieur, dans le domaine littéraire, au tirage de leurs devanciers.

Si, en effet, certains auteurs d'il y a une vingtaine d'années atteignaient des chiffres de tirage considérables (Octave Feuillet, avec le *Roman d'un jeune homme pauvre* a dépassé 150,000 exemplaires ; Daudet, avec son *Tartarin de Tarascon* et son *Tartarin sur les Alpes*, 200,000 à 225,000, ainsi que Zola, avec *La débâcle*, sans oublier Maupassant, dont le *Bel Ami* dépasse 50,000 exemplaires, les écrivains d'aujourd'hui connaissent également, rien que sous la forme du fr. 3.50, des éditions sensationnelles.

Bourget atteint presque 100,000 avec *L'étape* et *Un divorce*; Bordeaux et Margueritte, plus de 50,000 avec *Les yeux qui s'ouvrent* et *Le désastre*; Gréville et La Brète, 70,000 avec *Dosia* et *Mon oncle et mon curé*; Anatole France et Loti, 150 éditions avec le *Lys rouge* et 329 éditions avec *Les pêcheurs d'Islande*; Octave Mirbeau dépasse 100,000 exemplaires; Maeterlinck 60,000 avec *La vie des abeilles*; Barrès 65,000 avec *Colette Baudoche*; Prévost 113,000 avec *Les demi-vierges*, et enfin Rostand bat tous les records avec *Cyrano de Bergerac*, qui arrive à 400,000.

Il ne faudrait pas oublier de citer certains ouvrages historiques, comme les *Mémoires du général baron de Marbot*, qui atteignent presque 50,000 exemplaires dans la seule édition in-8° écu; les ouvrages si intéressants de Henri Houssaye sur *1814* et *1815*, dont la vente a dépassé 35,000 exemplaires, et Lenotre qui atteint 25,000 avec *Vieilles maisons, vieux papiers*.

Ces quelques chiffres prouvent bien qu'on ne lit pas moins les œuvres littéraires françaises d'aujourd'hui dans le monde, et même qu'on les lit davantage, si l'on tient compte des nombreuses rééditions faites dans les collections populaires, dont certaines pour des nombreuses œuvres déjà publiées à fr. 3.50, arrivent à écouler à leur tour plus de 100,000 et même 150,000 exemplaires.

D'ailleurs, si nous examinons notre exportation, depuis une vingtaine d'années, nous constatons qu'elle va constamment croissant, au point de représenter aujourd'hui environ le quart de notre vente totale, pour ce qui concerne seulement les ouvrages de littérature.

Tels sont les résultats obtenus par la librairie française en cette matière. Ils sont appréciables. Pour les rendre encore plus sensibles, un certain nombre de mesures s'imposent à elle, tant au point de vue de l'organisation même de la vente qu'à celui de la publicité. Sous ce rapport, en particulier, nous sommes persuadés que le jour où nous mettrons à la disposition du grand public, à côté des bibliographies déjà rédigées à son intention [1],

[1] En voici quelques-unes : *La Revue critique des livres nouveaux*, *Polybiblion*, *Revue bibliographique universelle*, partie littéraire, 16 francs

un catalogue pratique de la littérature française, donnant dans un ordre systématique l'ensemble de nos meilleurs ouvrages, nous ferons mieux connaître, par là-même, la richesse et la variété de notre production ; ce catalogue répond d'ailleurs à un besoin et nous ferons tous nos efforts pour qu'il soit, avant la fin de l'année 1914, chez tous les libraires étrangers, à la disposition de tous ceux, et ils sont nombreux, qui ne demandent qu'à être mieux renseignés sur le livre français.

Enfin nous ne doutons pas, qu'aidés par le précieux concours des libraires étrangers, avec lesquels nous entretenons des relations aussi agréables qu'amicales, grâce à l'appui de sociétés comme la Fédération internationale, nous n'arrivions à étendre de plus en plus l'influence de notre langue et de notre culture à l'étranger, restant ainsi dans une tradition qui est parmi les plus glorieuses de notre pays.

par an, partie technique, 11 francs par an. D'autres sont servies gratuitement par les librairies auxquelles on les demande : *Le Mémorial de la librairie française, Table systématique des nouvelles publications françaises; la Bibliographie mensuelle, Revue des livres nouveaux, le Bulletin mensuel de la librairie française*, etc....

III.

Les publications scientifiques,

par M. René Lisbonne.

Moins répandu autrefois que l'ouvrage de littérature, le livre scientifique français est aujourd'hui de diffusion considérable. Ses lecteurs sont nombreux au delà des frontières, et, qu'il s'agisse de sciences mathématiques, physiques ou naturelles, de médecine, de philosophie, de droit, d'économie politique ou d'agriculture, ils préfèrent toujours recourir à l'édition française originale, alors même que le livre est traduit, étant donnée la clarté de notre langue. La vente s'étend de jour en jour; des bibliothèques se créent en tous les points du globe, dans lesquelles nos ouvrages ont une large place.

Le livre scientifique français a subi, dans ces dernières années, une évolution due à sa réelle valeur, évolution qui favorise sa vente dans le monde, et sert de la sorte les intérêts de la langue, tant en France même que dans les pays de langue française, la Belgique au premier rang. Alors qu'autrefois, le lancement devait être opéré par l'éditeur seul, lancement qui ne portait que sur des ouvrages d'un prix élevé, un heureux changement s'est produit : d'une part, le libraire, collaborateur indispensable, s'organise dans les villes d'Universités, installe un rayon scientifique à côté du rayon littéraire, etc. Ensuite, l'éditeur français tend à publier des livres d'un prix accessible à tous, et cependant signés des auteurs les plus compétents; citons, entre autres, à titre d'exemples : la *Nouvelle collection scientifique* (Alcan), la *Bibliothèque de philosophie scientifique* (Flammarion), la *Collection Léauté* (Masson, Gauthier-Villars), l'*Encyclopédie agricole* (Baillière), l'*Encyclopédie scientifique* (Doin). A ces séries, il convient d'ajouter les *Manuels médicaux* (Masson, Doin, Baillière, Alcan, etc.).

Les ouvrages de ces diverses collections sont d'un prix moins élevé que ceux qui avaient été offerts jusque-là au public spécial qui s'y intéresse; pour ces séries comme dans la plupart des

branches scientifiques, l'ouvrage français est meilleur marché que les ouvrages similaires publiés en langue allemande, anglaise, espagnole ou italienne, pour ne citer que les principales.

Enfin, détail technique, l'édition scientifique française consent aux libraires des comptes à long terme, permettant à ces derniers de conserver plus longtemps les ouvrages en dépôt et de les communiquer à leur clientèle.

La valeur du livre scientifique français est d'ordre général, alors qu'à l'étranger la question locale constitue un facteur important. Chez nous, l'enseignement supérieur est un, sa direction est centralisée à Paris, et les universités coordonnent leurs efforts; elles tendent à attirer les étrangers (cours de vacances de Dijon, Montpellier, Grenoble, etc.), et créent au loin des instituts qui, s'ils dépendent plus particulièrement de l'une d'elles, sont néanmoins, de par cette homogénéité reconnue, le reflet de toute l'extension du pays (Florence, Londres, Madrid, Saint-Pétersbourg).

La publication scientifique française a porté ces dernières années sur les chiffres suivants. Encore notre statistique ne comprend-elle que les livres importants, et non point les brochures ou thèses de quelques pages, à l'encontre des statistiques étrangères qui font état de tout titre sans exception.

Médecine	3,500
Philosophie	2,000
Science sociale et Economie politique	1,500
Droit	1,800
Sciences pures	3,000
Sciences agricoles	1,600

Pour permettre de retrouver tel groupe de publications sans avoir spécialement en mains celles d'une firme à l'exclusion des autres, certaines maisons d'édition se sont réunies et ont établi des catalogues syndicaux, d'une très grande utilité (*Bibliographie des livres français de médecine et de sciences*, publiée par la section de Médecine du Syndicat des éditeurs, 1900-1912).

En dehors des catalogues généraux, qui groupent les ouvrages parus en telle ou en telle matière scientifique, pour une période plus ou moins longue, paraissent régulièrement des livres-index résumant la production française et étrangère d'une manière absolument objective : *Année scientifique et industrielle*, *Annales de géographie*, *Année géographique*, *Année sociologique*, *Année philosophique*, *Année musicale*, *Année psychologique*, *Année biologique*, *Vie militaire*, *Vie politique*, etc.

Ces recueils sont à même de rendre les plus grands services aux spécialistes à l'étranger.

On peut joindre à cette liste le *Journal de Droit international privé*, véritable annuaire des questions juridiques.

Enfin, nos périodiques, qui comptent de nombreux abonnés et lecteurs à l'étranger, servent utilement les intérêts de la France, puisqu'ils portent au loin le résumé des dernières découvertes de notre science, sous forme de mémoires originaux ou de comptes rendus de sociétés savantes.

L'édition scientifique française offre donc aux travailleurs de tous les pays un vaste choix d'ouvrages excellents, rédigés dans une langue claire, à des conditions de prix favorables. Il faut espérer qu'en persévérant dans cette voie, elle conservera l'approbation et la sympathie des milieux scientifiques étrangers.

IV

Les ouvrages d'enseignement.

par M. André Gillon.

Les ouvrages d'enseignement constituent une partie importante de l'exportation de l'Édition française. Il n'est pas possible de déterminer d'une manière exacte la place qu'ils tiennent dans cette exportation, les statistiques douanières n'enregistrant pas leur sortie sous une rubrique spéciale. Mais on sait qu'il en est fait un commerce actif avec les deux mondes.

Pour quelles raisons les livres scolaires français se vendent-ils hors de France? Quels sont leurs différents débouchés? Quelles chances d'avenir ont-ils? C'est ce qui va être examiné ici sommairement.

Caractère général des ouvrages d'enseignement français. Causes de leur emploi hors de France.

Considéré au point de vue de l'usage qui en est fait dans les établissements d'enseignement de l'étranger, pour les études générales ou pour l'étude particulière de notre langue, le livre d'enseignement français apparaît comme un instrument de valeur, apte à instruire et à éduquer aussi bien, sinon mieux, que tout autre livre d'enseignement.

La faveur dont il jouit, en effet, dans de nombreux pays, la résistance victorieuse qu'il oppose à la plupart des concurrences qui se présentent à lui, prouvent suffisamment cette affirmation. On peut donc poser qu'en fait le livre d'enseignement français rencontre d'une façon générale un accueil favorable à l'étranger.

Les raisons en sont assez claires : c'est qu'au triple point de vue pédagogique, scientifique et moral, sa valeur est certaine.

La production des livres scolaires est intense en France; inspirée par des programmes qui s'appliquent d'une façon uniforme à tout le territoire français, elle a comme effet un renouvellement incessant des méthodes, et par là un progrès pédagogique constant. L'ampleur du champ d'exploitation

autorise des tirages importants et permet l'emploi, dans la fabrication, des procédés les plus récents des arts graphiques, pour un prix de vente peu élevé. Il faut ajouter à tous ces avantages la clarté, l'agrément de la présentation matérielle, auxquels on est si sensible en France, et que l'étranger n'apprécie pas moins.

Voilà pour la valeur pédagogique. Est-il besoin d'insister sur la valeur scientifique des ouvrages classiques de lettres ou de sciences français? Les manuels de langue ou de littérature sont tenus au courant des recherches de la linguistique et de la philologie; dans les sciences, les précis enregistrent les théories, les découvertes et les applications nouvelles. Les auteurs sont issus d'un corps enseignant formé par une Université renommée pour « la merveilleuse qualité de son enseignement » (1); et, pour terminer sur ce point, il suffit de rappeler ici que les plus grands maîtres de cette Université, ainsi que des hommes d'une autorité incontestable dans l'art difficile d'écrire pour les autres, n'hésitent pas à faire des ouvrages scolaires, même d'une portée élémentaire.

La valeur morale n'est pas moins certaine. Ceux qui furent les organisateurs de l'enseignement français moderne, ont placé à sa base l'objectivité scientifique et l'impartialité. L'ouvrage d'enseignement laïque français s'inspire du même esprit en poursuivant son but éducatif : dans l'étude des événements comme dans celle des idées, il n'est ni tendancieux, ni agressif; respectueux des opinions, il dégage la leçon qui découle des faits; et l'on pourrait justement prétendre, surtout si on le compare à certains livres scolaires étrangers, qu'il est encore plus impartial et désintéressé que national. Avantage capital, dont ne peuvent se prévaloir tous ses concurrents, chez certains desquels on remarque même des tendances exactement contraires.

Ainsi l'ouvrage d'enseignement français peut être considéré comme un manuel vivant, d'une formule absolument moderne, d'une valeur éducative et instructive sans conteste. Il offre donc à sa clientèle, hors de France, un ensemble de garanties véritablement supérieures, qui assurent son succès.

(1) C. F. Barret-Wendel, *La France d'aujourd'hui*. « Les Universités », p. 61.

Nature des ouvrages d'enseignement français employés a l'étranger. — Principaux débouchés.

Tous les pays qui se servent de livres scolaires français ne les emploient pas pour satisfaire aux mêmes besoins. On peut, en effet, les grouper en deux grandes catégories.

a) Pays où les livres scolaires français sont utilisés pour l'étude du français considéré comme une langue étrangère;

b) Pays où ils sont utilisés pour l'instruction générale.

Certains pays rentrent d'ailleurs dans les deux catégories.

A la première appartiennent presque tous les pays, puisque, dans le monde entier, on étudie le français : pays anglo-saxons, germaniques, slaves, latins d'Europe et d'Amérique, tous constituent des débouchés actuels ou possibles. Les ouvrages qui s'y demandent sont tous ceux qui ont trait à l'étude de notre langue ou de notre littérature.

On constate à l'étranger, depuis l'application des méthodes directes pour l'enseignement des langues, une tendance générale à employer des livres français pour l'étude du français; il faut s'en réjouir, d'abord parce que les jeunes étrangers apprennent mieux ainsi notre langue qu'avec les manuels parfois médiocres qu'on mettait entre leurs mains; ensuite parce qu'ils acquièrent, au contact de nos livres, une connaissance plus exacte de notre culture et de nos mœurs. Il n'est peut-être pas superflu de signaler à ce propos qu'on rencontre à l'étranger certains manuels destinés aux écoles qui donnent des aperçus de la vie française d'une fantaisie vraiment déconcertante, pour n'en pas dire davantage. La supériorité des ouvrages français en cette matière s'est d'ailleurs affirmée en maintes circonstances, et des faits récents l'ont encore prouvé [1].

[1] Signalons, entre autres, une expérience intéressante qui a eu lieu à Varsovie en 1912. On réunit, dans une Exposition pédagogique, des livres d'enseignement du français de provenance russe, allemande, anglaise, et... française. La supériorité de ces derniers apparut d'une façon convaincante.

A la deuxième catégorie appartiennent les pays de langue française, les pays où la langue française est comme la seconde langue nationale, les pays qui manquent de livres scolaires nationaux, et ceux dans lesquels les établissements d'enseignement français jouent un rôle important. Il faut ajouter les colonies françaises à cette énumération.

Ici, ce sont les ouvrages d'enseignement de tout genre qui sont employés, ouvrages de divers degrés et relatifs à toutes les matières.

Les pays de langue française, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Canada, ont leurs propres ouvrages scolaires, mais fréquemment ils se servent de livres français à côté des leurs, soit dans les établissements officiels, soit dans les établissements libres. Par suite de l'exiguïté relative de leur territoire, ils ne peuvent pas renouveler leurs méthodes ni leurs éditions aussi rapidement qu'en France, et ils préfèrent souvent s'adresser à nous pour avoir des ouvrages tout à fait récents.

L'Égypte, la Turquie, une partie des Balkans, la Grèce, le Portugal emploient les livres scolaires français dans une proportion considérable, soit parce que leurs ouvrages nationaux se trouvent insuffisants en nombre ou en qualité, soit parce que la langue et la culture françaises y prédominent; une partie de l'enseignement s'y fait en français. En outre, dans ces divers pays, ainsi qu'au Canada, dans l'Amérique Centrale, dans l'Amérique du Sud et en Extrême-Orient, les établissements d'enseignement français, laïques ou religieux, occupent une situation importante à côté des écoles du pays, et constituent, pour la propagation de la langue française, un instrument de premier ordre.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter ici un coup d'œil sur la situation de ces établissements français dans le monde et de passer succinctement en revue l'état de leurs forces. Cette question, en effet, se lie étroitement à celle du rôle du livre d'enseignement français à l'étranger.

Ils appartiennent presque tous à des organisations dûment constituées : l'Alliance française, la Mission laïque, les œuvres religieuses catholiques ou protestantes, l'Alliance israélite uni-

verselle. En outre, un certain nombre sont autonomes, ou à peu près.

Parmi ces grandes organisations, quelle part revient à chacune d'elles? Il est difficile de le déterminer exactement, mais on peut l'évaluer.

L'Alliance française, dont l'action porte sur le monde entier, à la fois par ses comités et ses établissements d'instruction, entretient et soutient environ trois cents écoles et cours. Elle envoie, en outre, de nombreux conférenciers, qui constituent d'excellents propagateurs. Les services qu'elle a rendus à la cause de l'enseignement du français sont de premier ordre, et l'on attend d'elle au moins autant pour l'avenir.

La Mission laïque, de création toute récente, s'est jusqu'à présent limitée à l'Orient; elle y possède ou patronne une douzaine d'établissements, dont certains fort importants, auxquels elle compte en adjoindre bientôt d'autres.

Les œuvres religieuses catholiques (1) sont les plus nombreuses; elles donnent un enseignement tout en français ou mixte; dans le monde entier, elles possèdent des établissements importants, généralement bien installés; leur clientèle est immense; dans l'Orient seul, plus de cinquante mille élèves fréquentent leurs écoles; le nombre total en est de plusieurs centaines de mille.

Les missions protestantes ont cantonné leurs efforts en Afrique principalement et en Océanie; elles ont environ cent cinquante écoles et dix mille élèves. L'Alliance israélite universelle a deux cents écoles, abritant quarante-cinq mille élèves, dans l'Afrique du Nord, les Balkans, le Levant, la Perse.

Si l'on ajoute à ces organisations les établissements indépendants français ou d'instruction française tels qu'il y en a à Con-

(1) Le nombre des établissements religieux d'enseignement français établis à l'étranger s'est accru dans des proportions considérables depuis l'expulsion des congrégations hors de France. Au point de vue de la propagation de la langue française, il y aura peut-être là un mouvement analogue à celui provoqué en Europe par la révocation de l'édit de Nantes (sur ce dernier point cf. BALDENSPERGER, *Études d'histoire littéraire.* « L'universalité de la langue française », p. 5).

stantinople, à Barcelone, à Madrid, à Lisbonne, pour ne citer que ceux-là, on peut se rendre compte de l'importance de la population scolaire qui, à l'étranger, reçoit un enseignement en langue française.

Pour compléter ce tableau, il faut parler des colonies françaises.

L'enseignement français s'y organise au fur et à mesure du développement de chaque colonie dont il suit les progrès. D'ores et déjà, tant dans les écoles officielles que privées, la population scolaire se monte à plusieurs centaines de mille, sans tenir compte en Afrique, par exemple, des écoles musulmanes, dans lesquelles un cours de français est obligatoire. Il y a donc là un magnifique domaine où doivent se répandre simultanément dans l'avenir les livres d'enseignement et la langue française.

Au total, on peut estimer à plus d'un million les jeunes Européens, Africains, Américains ou Asiatiques, recevant un enseignement donné, exclusivement ou en grande partie, en français, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Canada, étant laissés à part. On voit qu'il y a, par conséquent, à l'étranger des débouchés vastes et nombreux pour les ouvrages d'enseignement français. Sont-ils suffisamment exploités par les éditeurs et les libraires, agents responsables de la propagation des livres? Oui, sans doute, mais il peut être fait plus encore, et il faut qu'il soit fait davantage, surtout en présence des efforts faits par endroits en faveur d'autres langues et d'autres ouvrages d'enseignement (1). Une appropriation plus grande du livre d'enseignement français aux besoins particuliers des pays étrangers est notamment à réaliser.

Avenir des ouvrages d'enseignement français hors de France.

Leur avenir est lié, dans une large mesure, à celui de la langue et de la culture françaises dans le monde. Tout ce qui sera tenté

(1) La librairie allemande, en 1912, a annoncé son intention d'accaparer le futur enseignement en chinois au profit du livre allemand et de la langue allemande.

en faveur de celles-ci servira la cause des ouvrages français, et réciproquement.

A l'heure actuelle, la situation se présente favorablement, malgré les attaques dirigées, dans certains pays, contre l'étude du français avec une violence et une méthode singulières ; et, dans l'ensemble, les gains compensent largement les pertes. En Europe et dans le bassin de la Méditerranée, on ne semble pas près de se détourner de la langue et de la culture françaises au point de vue scolaire. Voici quelques faits caractéristiques : en Suède, les programmes réduisirent, en 1904, dans un but soi-disant utilitaire, la part faite au français ; de nombreuses protestations se sont élevées depuis lors contre l'état de choses ainsi créé, et les commerçants eux-mêmes réclament le rétablissement du français comme auparavant. En Islande, l'envoi d'un professeur français à l'Université de Reykiavik provoque immédiatement de nombreuses inscriptions d'étudiants et trouve des encouragements officiels. A Andrinople, il existait une école allemande; à proximité se crée une école française; la première se vide presque aussitôt à moitié ; à Haidar Pacha, terminus sur le Bosphore du chemin de fer de Bagdad, la compagnie allemande qui exploite cette ligne avait fondé une école, allemande aussi naturellement; au bout de peu de temps, pour retenir sur place les enfants de son personnel, elle dut demander à un grand établissement français, installé non loin de là, d'ouvrir, à côté de l'école allemande, une école française, qui prospéra rapidement à l'encontre de sa voisine. En Égypte, le gouvernement anglais avait réduit l'enseignement du français, mais il est question d'une réforme qui aurait pour effet principal de rendre à l'enseignement du français l'importance qu'il avait anciennement.

Dans les autres pays européens ou orientaux, il n'y a pas de symptôme sérieux de recul, croyons-nous, au contraire.

En Amérique, il en est de même. Au Canada, la langue et la librairie françaises progressent. Aux États-Unis, la culture française, odieusement diffamée un moment, reprend ses droits. Le Mexique est épris de notre culture, le Chili y revient après l'avoir négligée en faveur de l'allemand, et accorde au français la même place qu'à l'espagnol ; l'Argentine l'a toujours appréciée et va le

prouver une fois de plus en inscrivant le français comme langue étrangère au programme de ses écoles normales ; le Brésil consomme d'importantes quantités de nos ouvrages d'enseignement.

D'autre part, l'enrichissement continuel des colonies françaises entraînera, à coup sûr, le développement de l'enseignement sur leur territoire, en Afrique notamment.

Le présent est donc satisfaisant. L'avenir ne s'annonce pas moins bien.

L'Université française accroît chaque jour son prestige, son influence, ses relations (1) avec les pays étrangers. Les peuples d'aujourd'hui le sentent, comme ceux du XVIIIe siècle, que leur intérêt les porte à étudier le français pour des raisons de culture générale ou pour des motifs d'ordre pratique. C'est qu'en effet, « jamais notre langue n'a été plus belle et n'a mieux répondu en même temps aux besoins les plus divers » (2). Dès lors, pourquoi l'étranger renoncerait-il à l'usage de notre langue et au bénéfice de notre enseignement ?

Au livre d'enseignement français de profiter de cette situation. On a vu qu'il était qualifié pour rendre les services que ses acheteurs peuvent réclamer de lui. Qu'il serve donc chaque jour davantage, comme les livres des autres catégories, à répandre dans le monde la langue et la culture françaises. Il pourra par là contribuer au développement matériel et intellectuel des autres nations en même temps que de la France.

Pour les éditeurs et libraires français, chargés de le produire et d'en faire commerce, c'est là une tâche belle et intéressante au premier chef. Elle exige tous leurs efforts, et elle les mérite. Souhaitons qu'ils lui soient accordés sans compter, et que le succès les couronne.

(1) Parmi les organismes universitaires qui poursuivent ce but, il convient de citer au premier rang l'Office des Universités et Grandes Écoles de France.

(2) Professeur Ferd. Brunot, Préface écrite pour *Contes et récits du XIXe siècle*, par Weil et Chénin.

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

La propagande française par les langues étrangères,

PAR

GERARD HARRY,

homme de lettres, à Bruxelles.

Le sens des observations que je désire présenter au Congrès pourrait se résumer en ces quelques mots : « N'attendons pas que la montagne vienne à nous ; allons à elle. »

Prêcher la défense de la belle langue française, l'extension de la haute culture française, dans une assemblée francophile telle que la nôtre, c'est sans doute une volupté pour toutes nos intelligences et tous nos cœurs. Mais ce doux exercice, que nous pratiquons, naturellement, en langue française, est-il aussi efficace que nous le pensons ? Nous ne convaincrons ici, je le crains fort, que des convaincus.

Permettez-moi de vous suggérer un effort plus large et plus lointain pour la sanction de notre programme. Que n'allons-nous, partout où la langue et la culture françaises subissent des assauts hostiles, un recul ou une diminution dus à quelque antagonisme, lutter pour elle avec les armes mêmes de leurs adversaires ?... En d'autres termes, pourquoi les éloquents plaidoyers que nous entendons ici en faveur du plus clair et du plus utile des modes d'expression, et des nobles influences qu'ils essaiment, ne

seraient-ils pas traduits en allemand, en italien, en flamand, pour des pays trilingues ou bilingues tels que la Suisse, le Piemont-Vaudois, la Belgique, le grand-duché de Luxembourg, en anglais pour le Canada, et en allemand et en russe pour les contrées polonaises où notre idéal et la tradition qui y correspond sont contrecarrés par la parole ou l'action teutonne et moscovite ?...

Peut-être quelques-uns d'entre-vous crieront-ils au paradoxe. J'ai l'air de dire aux champions de la langue française : « Pour la protéger, où elle est en danger, pour la répandre davantage, où on la parle sans obstacle, commencez par vous assimiler et pratiquer les langues étrangères. » Si l'on y réfléchit, toutefois, on en vient vite à constater qu'il n'existe guère, en dehors des moyens pédagogiques, d'autre méthode pour reconquérir du terrain là où on en a perdu, pour conserver, ailleurs, celui qu'on a conquis, pour étendre, sur tel autre point, le terrain où on a pris pied.

Souffrez qu'à titre d'exemple, je résume très brièvement les termes d'un rapport que j'eus l'honneur de soumettre, en 1911, au Congrès des amitiés françaises de Mons.

Peu avant la réunion de ce Congrès, j'avais demandé à un des membres les plus avertis de la Chambre des représentants de Belgique si vraiment le flamingantisme représentait autre chose que la raison d'être d'un état-major plein d'ambition et d'audace mais dépourvu d'armée. Ce député m'invita à me défaire de cette illusion. Les fanatiques de la *moedertaal* dont les noms figurent en vedette du mouvement flamingant et gallophobe ne sont pas l'émanation d'une opinion populaire, mais cette opinion ils la créent. On ne se fait point, paraît-il, une idée de l'activité et du succès de leur propagande auprès des Flamands unilingues et incultes. Quoi de plus aisé que d'empoisonner ces imaginations frustes, de les convaincre que le Français, comme sa langue, est l'ennemi de leur race, que le patriotisme collectif et l'intérêt individuel commandent également de fuir tout ce qui vient de France ou porte l'odeur de la France ? Les candides dupes de ces Messieurs Josse, ou plutôt Van Josse, n'entendent jamais la réplique française. Celle-ci ne parvient qu'aux oreilles

des Flamands bilingues, c'est-à-dire des Flamands déjà plus ou moins convertis et acquis à notre cause, parce que nous ne nous servons que du français dans nos discours ou nos écrits, pour dissiper les préjugés que les ennemis de notre culture excitent contre elle.

En manière de conclusion, je proposais au Congrès des Amitiés françaises de Mons la création d'un organe flamand chargé de faire résonner « l'autre cloche et l'autre son », et de révéler, notamment, aux Flamands unilingues cette vérité rudimentaire que leur idiome est une clef ne servant à ouvrir qu'une porte — et quelle étroite porte ! — la langue française, un passe-partout qui les ouvre toutes. Cet organe, disais-je, montrerait aux légions d'ouvriers flamands qui vont prêter chaque année leurs milliers de bras à l'agriculture française, combien la connaissance du langage de leurs patrons les aiderait, ne fut-ce que pour débattre directement avec ceux-ci les conditions de leur travail, alors que leur ignorance du verbe français les met à la merci d'intermédiaires aussi cupides que complaisants. Il leur rappellerait que leurs *leaders* intellectuels, que tous ceux d'entre les Flamands qui parviennent à la grande fortune ou à la grande renommée, sont des Flamands bilingues ayant renoncé à leur langue maternelle, à cause de ses effets isolants. Prenons le projet de flamandisation de l'Université gantoise. Quel trait de lumière n'apporterait pas aux Flamands unilingues l'organe qui leur rappellerait qu'il y a cinq siècles, la population flamande de Douai adressait des suppliques à Paris pour être dotée d'une Université française et qui leur demanderait à quoi rime un projet en sens diamétralement contraire, chez la Belgique d'aujourd'hui, assoiffée d'expansion internationale et coloniale, et qui éprouve, par conséquent, cent fois plus la nécessité d'un moyen d'universelle communication verbale qu'au temps où les Flamands se rendaient de Douai à Paris, à pied ou en coche, pour l'acquérir.

Vous sentez bien, Messieurs, de quelle généralisation ce raisonnement est susceptible. Que de recrues nouvelles la langue et la culture françaises ne feraient-elles pas dans le grand-duché de Luxembourg, par exemple, ou dans la Confédération

helvétique, si la propagande pangermanique qui cherche à les supplanter avait pour contrepoids, des documents, des *tracts*, des journaux intelligibles aux unilingues, qu'on veut confiner dans leur isolement, tantôt dans un intérêt politique, tantôt dans un intérêt économique, quelquefois dans un intérêt sentimental.

En vérité, l'idée que j'aventurais, il y a un instant, de publier les compte-rendus de nos débats en autant de langues qu'il le faudrait pour atteindre les yeux et les esprits que nous visons, cette idée répondrait encore bien insuffisamment aux besoins de la cause.

Il convient de l'élargir et d'insister aussi pour qu'une croisade permanente en faveur de la défense et de l'extension de la langue française s'organise sous la forme d'une presse francophile périodique rédigée en flamand, pour les Belges unilingues, en allemand chez les Luxembourgeois et les Suisses, enfin dans toute langue étrangère employée comme un instrument d'opposition à l'instrument merveilleux de civilisation que nous aimons et que nous désirons propager au delà des frontières françaises, à raison même de l'affaiblissement numérique du peuple qui l'a forgé.

On estimera sans doute que notre Congrès se justifierait surabondamment, rien que pour avoir préparé ces moyens de conservation et de diffusion à la langue et à la culture dont le passé l'enchante et dont l'avenir le préoccupe. Je ne me dissimule pas les difficultés de la tâche que cette préparation implique. Mais cette tâche serait parfaitement réalisable à la condition d'être partagée entre les volontés les plus ardentes et les compétences les plus sûres. Ne nous bornons pas, si vous êtes de cet avis, à un de ces vœux platoniques et sans lendemain dont la plupart des congrès sont si prodigues. Pourquoi ne point constituer dans chaque pays où la langue et la culture françaises luttent pour la vie, un comité de jeunes et actifs propagandistes qui serait chargé de faire appel au concours pécuniaire et littéraire de tous les partisans de cette langue et de cette culture, afin de mettre sur pied, chacun dans sa localité respective, l'organe défensif, et au besoin offensif, de notre idéal !... Les éléments de

tels comités se trouvent réunis ici. Leur œuvre rencontrerait, sans doute, assez de sympathies et de dévouements désintéressés pour s'accomplir à peu de frais. Notre foi étant sincère, doit être prête à agir. Et nous en aurons, j'en suis sûr, la preuve à la plus prochaine réunion du congrès, c'est-à-dire le jour où les comités de propagande que je suggère auraient à nous exposer le résultat de leurs démarches en vue de constituer l'arme de la propagande française, partout où elle est nécessaire à l'existence et au prestige de la langue et de la culture qui nous sont chères entre toutes.

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

Les journaux quotidiens et la propagande française,

PAR

HENRY DE JOUVENEL,
secrétaire général du *Matin*.

Pour la propagande française dans le monde, que peuvent nos journaux quotidiens?

Votre congrès m'a confié l'honneur de tenter une réponse à cette grave question. Je l'ai accepté dans le seul espoir d'éveiller les réflexions et de susciter des avis plus autorisés et plus utiles que le mien.

Servir la propagande française :

1° En apportant aux Français établis à l'étranger une aide morale efficace;

2° En développant chez les Français de l'intérieur, volontiers repliés sur eux-mêmes, le besoin, le goût, la passion d'agir au delà des frontières;

3° En répandant au dehors le nom de notre pays, sa culture, l'influence de ses œuvres, en organisant à l'étranger, si je puis ainsi m'exprimer, la publicité de la France.

Ce triple devoir s'impose à tous les citoyens chargés de quelque responsabilité.

Dans quelle mesure, par quels moyens, la presse quotidienne peut-elle le remplir?

I. — *Les Français de l'étranger.*

1° *Il est à souhaiter que nos colonies de Français à l'étranger restent attachées à la métropole par un ferme lien.*

Le plus continu, le plus vivant, n'est-ce pas la presse quotidienne?

Quand l'exilé reçoit de Paris le journal, c'est comme si son pays lui avait écrit. Les mille événements de l'histoire nationale : accidents, joies, désastres, fêtes, quelle lettre d'ami ou de frère les relaterait aussi minutieusement, aussi fidèlement?

Mais, en dépit du progrès moderne, la presse n'a vaincu la distance qu'à demi. S'il vit dans une nation voisine, le Français peut attendre la feuille de Paris ou de sa province. Pendant un jour ou deux, les histoires gardent leur nouveauté. Puis elles la perdent. A mesure que la vie s'internationalise, Pétersbourg, Constantinople, Rio-de-Janeiro ou Buenos-Ayres même veulent être tenus au courant des moindres incidents survenus à Paris. Le fil du télégraphe ou le câble sous-marin les leur transmettent en quelques heures.

Le journal de Paris suit de loin. Son retard, à peine sensible à Berlin ou à Londres, devient considérable à Saint-Pétersbourg, formidable au delà.

Le Français perdu au loin ne peut différer si longtemps de s'informer. Il risquerait d'être moins éclairé sur la vie contemporaine que les étrangers au milieu desquels il vit. Le voilà contraint d'acheter une feuille de l'endroit; d'abord, il en adoptera les nouvelles; plus tard, les tendances pourraient s'en insinuer en lui. Peu à peu, il perdra contact avec la Patrie.

On comprendra le péril si l'on réfléchit que les inspirations des journaux étrangers sont souvent hostiles à la France. En Russie, par exemple, les agences allemandes ont fait un grand

effort de pénétration; elles s'emploient le plus habilement du monde à mettre en lumière tous les faits qui peuvent faire croire à la décadence française; elles dénaturent ceux qui sont à notre honneur, et travaillent ainsi à créer jour à jour, dans la nation amie et alliée, une atmosphère de défiance autour de notre personnel politique et autour de nos idées.

Il n'y a point à s'en indigner. Cette concurrence est adroite et légitime. Il serait légitime de lutter contre elle. Comment?

Examinons les moyens qui s'offrent :

1° *L'entente entre les journaux étrangers et français.* — Ce système a de grands avantages. Il fait communiquer quotidiennement la France non seulement avec nos nationaux établis à l'étranger, mais encore avec les lecteurs étrangers. Quand le grand journal italien le *Corriere della Sera* s'assure par traité les dépêches du *Matin*, il abonne indirectement ses lecteurs au *Matin*. Mais cette pratique exige en premier lieu des capitaux et de la bonne volonté de la presse étrangère; en second lieu les circonstances politiques favorables.

Nous pourrions citer un journal russe très important qui, las de retrouver sur toutes les nouvelles reçues des agences la marque allemande, résolut d'échapper à cette tyrannie, s'adressa à un journal français, lui demanda ses télégrammes. Mais il fallait relier, à travers l'Allemagne, Paris et Saint-Pétersbourg par un fil spécial. Vous pensez si le gouvernement allemand favorisa l'entreprise!

2° *L'idéal serait de pouvoir fonder, dans les pays qui sont pour ainsi dire hors de la portée de notre presse, des journaux français alimentés de nouvelles aux sources nationales.* — Ils existent dans quelques capitales. Mais ils ne peuvent subsister que là où la colonie française est nombreuse, riche et unie.

Si nous lisions mieux notre histoire, elle nous enseignerait que les idées sont des articles d'exportation incomparables et qu'il est au moins aussi important d'admirer la propagande de notre opinion que celle de notre science ou de nos industries.

Peut-être verrions-nous se fonder alors, chez nous, des associations puissamment organisées déléguant à l'étranger des journalistes, comme on fait pour des médecins, des professeurs

ou des missionnaires et soutenant hors de France des journaux au même titre que des facultés. .

Nous ne désespérons pas de voir un jour ce vœu réalisé.

3° *En attendant, il existe un organe moins coûteux.* Je ne fais que l'indiquer ici, car mon sujet m'interdit d'en parler avec détail. C'est la *revue hebdomadaire*, conçue sur le modèle du *Das Echo*. On nous anonce la fondation des *Echos de France*, conçus dans le même esprit que la revue allemande. Souhaitons leur une longue prospérité. Ils serviraient, en même temps que les intérêts matériels, les intérêts moraux de la France, contribueraient à sauver les groupes de Français établis à l'étranger de divisions lamentables, établiraient un lien entre les diverses colonies, rapprocheraient nos émigrés de nos consuls, appelleraient l'attention de nos nationaux sur des débouchés nouveaux et faciliteraient entre les étrangers et nous l'échange des produits et des idées.

II. — *Développer chez les Français de l'intérieur la curiosité de l'étranger, c'est une des fonctions que peut et doit remplir la presse quotidienne de France.* — On reconnaîtra que, de jour en jour, elle s'y adonne davantage. Autrefois, la rubrique de l'étranger était sacrifiée dans les journaux à grand tirage. Depuis le jour où le *Matin* conclut un traité avec le *Times* et acquit un droit quotidien aux dépêches du grand journal de de la Cité, la presse populaire n'a pas cessé de développer ses services à l'étranger. Aujourd'hui, ce n'est plus le simple résumé des événements nationaux, mais un résumé de l'histoire quotidienne du monde que nous avons l'ambition d'offrir à nos lecteurs.

Tenu chaque matin au courant non seulement des grands faits politiques, mais même des faits-divers qui ont eu quelque retentissement en Europe ou hors d'Europe, le Français se familiarise avec les noms et les choses de l'extérieur, il ne considère plus le voyage comme un effort qui le dépasse, il sait mieux de quels exemples d'outre-Manche et d'outre-Rhin il lui serait utile de s'inspirer. Il comprend plus clairement qu'il ne peut plus vivre sur lui-même, et que la préoccupation de

l'étranger doit intervenir dans tous les actes de sa vie intellectuelle, économique ou politique.

Cette transformation de l'esprit français se poursuit depuis quelques années avec un succès croissant, dont la presse peut, à juste titre, ce me semble, revendiquer l'honneur.

III. — *La publicité de la France.*

Voilà le troisième et principal objet dont doit se préoccuper la presse quotidienne.

Beaucoup de moralistes aiment à distinguer entre la bonne et la mauvaise publicité et reprochent aux journaux de Paris et de province une sorte d'impudeur qui les empêche de dissimuler les tares de leur pays.

« Cachez à l'étranger les faiblesses de la France », répètent-ils volontiers. « Ne parlez que d'honnêtes gens, ne racontez que des histoires estimables ».

Ce conseil part d'un bon naturel, mais cela ne l'empêche pas d'être mauvais.

Le lecteur, quel qu'il soit, doit voir la vérité telle qu'elle est.

On ne compose pas des journaux, comme le Pharisien composait sa prière, pour vanter les siens, son pays et soi-même.

Le journal signale chaque matin tout ce qui dépasse le niveau ordinaire de la vie : c'est ainsi qu'il oblige gouvernants, magistrats responsables à réfléchir, à agir. Le crime et l'héroïsme, le péril et l'exemple, il lui faut tout montrer à ses lecteurs.

Un article ne doit jamais être indifférent. Je n'ai pas besoin qu'on me décrive la probité de mon voisin, je compte sur elle comme sur la mienne, car l'honnêteté est sous-entendue partout. Mais si l'honnêteté manque, j'ai besoin de le savoir afin de ne pas gaspiller ma confiance.

La réputation de la France souffre, dit-on, de cet excès de franchise.

En est-on bien certain? Si notre nation suscite à ce point la curiosité universelle, n'est-ce pas parce qu'elle est dans le monde la seule qui avoue?

Le peuple français découvre ses tares avant les autres, mais quand il les raconte, les autres races peuvent dans sa confession percevoir l'écho de leurs craintes sourdes ou de leurs remords futurs. Ils ne sont pas meilleurs que nous; peut-être ont-ils seulement une conscience plus lente. Peu à peu, ils s'apprennent en nous écoutant, ainsi nos aveux aident le monde à mesurer sa misère.

* * *

Disons tout, le mal et le bien.

Vous entendez l'objection : les adversaires, déclare-t-on, répètent pieusement le mal que nous disons de nous-mêmes. Ils négligent les faits qui sont à notre louange.

La presse française quotidienne a-t-elle un moyen de les obliger à divulguer les exploits et les vertus de la France?

Elle en a un qui est de servir les inventions, de célébrer les hauts faits de nos compatriotes. Pas plus qu'elle ne doit taire les scandales, elle ne doit s'hypnotiser sur eux.

L'auteur de ces notes s'excuse de citer l'exemple suivant :

A une heure de notre récente histoire où la France était encore profondément divisée, où les partis s'accusaient avec une violence extrême, où l'étranger décrivait en détail notre décadence, le *Matin* institua une épreuve sportive dont personne ne prévoyait les conséquences morales : ce n'était qu'une course, mais une course d'aéroplanes, décidée alors que l'aéroplane venait à peine de faire son apparition dans le ciel de France. Elle s'appela le « Circuit de l'Est », révéla à notre pays une arme nouvelle et, en le forçant à lever les yeux, contribua à le distraire de ses querelles. L'étranger se passionna pour cette aventure, reconnut la grandeur d'un pays, qui en l'espace de quelques années venait de donner à la terre le dirigeable, le sous-marin et l'aéroplane. Le *Matin* avait fait de la bonne publicité pour la France.

Qu'on me pardonne d'avoir emprunté ce récit à une histoire qui m'est connue. Les grands journaux français ont eu, dans ces dernières années, à leur actif plus d'un fait analogue.

La propagande des inventions françaises est certainement

devenue pour notre presse un puissant moyen de servir à l'étranger le prestige national.

* * *

La pénétration des idées françaises doit être enfin notre souci suprême.

Pour qu'un journal français aide à les répandre, que lui faut-il? Beaucoup d'abonnés, beaucoup de lecteurs à l'étranger? Non, il lui faut beaucoup d'autorité en France.

Cela n'est pas un paradoxe.

Le nombre des étrangers qui lisent un journal publié en français paraît infime, si on le compare aux millions de ceux qui lisent les journaux de leur ville ou de leur nation.

Un journal français doit donc viser beaucoup moins à atteindre directement les lecteurs anglais, allemands, italiens ou russes, qu'à être reproduit dans les journaux de ces diverses nationalités.

Nous traduisons seulement les articles des journaux importants de l'étranger. La presse étrangère use à notre égard du même procédé.

Mais l'importance politique n'est pas seule à considérer. Les journaux étrangers se préoccupent de notre opinion dans la mesure où nous nous préoccupons de la leur : Plus nous faisons dans nos colonnes la place large à leurs appréciations, plus ils nous reproduisent à leur tour. Et cet échange d'idées contribue à former petit à petit une opinion publique internationale.

Aussi les vœux que j'aimerais à proposer au congrès en ce qui concerne la presse quotidienne française se ramènent-ils à ceux-ci :

1° Que les journaux français, sans chercher à dissimuler aucun scandale, veuillent bien servir la cause de l'entente entre les partis, afin que notre pays apparaisse devant l'étranger uni et fort;

2° Que le public français comprenne la nécessité de s'inté-

resser de plus en plus aux choses de l'étranger, la vie s'internationalisant chaque jour davantage;

3° Que, dans les grands pays où la presse française n'arrive pas à temps pour informer le lecteur, des journaux français se fondent avec le concours d'associations de propagande, qui comprennent l'importance de la presse pour la diffusion de nos inventions, de notre industrie et de nos idées.

III. — SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

L'histoire de la littérature française dans les pays étrangers de langue française,

Méthode et points de vue,

PAR

GONZAGUE DE REYNOLD,
chargé de cours à l'Université de Genève.

Notre sujet, c'est donc la littérature des pays de langue française situés hors des frontières politiques de la France.

En ces pays : la Belgique, la Suisse romande, le Canada, le Luxembourg, le français n'est point langage étranger, mais langage national; il n'est point langage appris, mais langage naturel, héréditaire. Dans ces conditions, il y a nécessairement littérature, vie intellectuelle. Cette littérature, cette vie intellectuelle peut être plus ou moins ancienne, plus ou moins complète et d'une valeur relative : elle n'est pas intermittente, ni d'occasion, elle a ses caractères propres, elle représente un milieu social déterminé, elle est soumise à une évolution particulière. Car, il ne faut pas l'oublier, ces pays : la Belgique, la Suisse romande, le Canada, le Luxembourg, ne sont des provinces françaises qu'au sens purement linguistique du terme — et encore des provinces éloignées, ce que nous appellerions volontiers des « marches tributaires ». Ce sont des patries indépendantes,

autonomes, qui possèdent une histoire, des traditions, une manière de comprendre la vie et de la vivre, bref un esprit différent de l'esprit français. Ce sont enfin des peuples qui demeurent en contact permanent avec d'autres races dont ils subissent la pénétration, l'influence. De là, précisément, l'intérêt qu'on peut trouver dans l'étude approfondie, méthodique, de ces « littératures françaises à l'étranger ».

Faut-il leur appliquer une méthode spéciale? Si par méthode nous entendons la recherche, le choix, le classement, l'emploi des documents et la manière de les interpréter, nous ne croyons pas qu'elle doive être différente de la méthode que nous appliquons généralement aujourd'hui à la littérature française. Aussi bien s'agit-il ici beaucoup moins de méthode que de « points de vue ». Où et comment faut-il se placer pour que les lettres belges ou romandes nous apparaissent le mieux éclairées? Quels chemins allons-nous suivre pour pénétrer jusqu'au cœur de ces terres? Nous pourrons acheter une autre carte, mais nous n'aurons pas besoin d'une autre lorgnette.

Encore une remarque préliminaire : dans les pages qui vont suivre, nous emprunterons nos exemples à la Suisse exclusivement. C'est par scrupule de vérité, et non par un orgueil national mal placé. Nous connaissons la Suisse infiniment mieux que nous ne connaissons la Belgique ou le Canada. Or, une démonstration doit s'appuyer sur des faits certains et contrôlés. Ceux que nous apporterons ne seront concluants, sans doute, que pour nous seuls, Romands. Car, s'il existe des analogies indéniables entre la Belgique et la Suisse, ces analogies ne laissent pas de faire ressortir des différences fondamentales. Mais nous ne prétendons en aucune manière découvrir et imposer des *lois* : nous cherchons tout simplement, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des « points de vue »; nous nous bornons à établir des rapports et des comparaisons.

Il nous arrivera d'employer ces termes : « littérature belge », « littérature suisse ». Ce sont, en effet, des abréviations claires et des étiquettes commodes. Mais nos lecteurs sont priés de ne pas se méprendre : une littérature, c'est l'ensemble des ouvrages écrits dans une même langue; or, il n'y a point de langue belge,

ni de langue suisse; donc, il n'y a point de littérature belge ou suisse. En revanche, il existe un esprit belge et un esprit suisse, une civilisation belge et une civilisation suisse.

Les littératures françaises à l'étranger peuvent être envisagées de trois points de vue : en elles-mêmes et pour elles-mêmes — par rapport à la France — enfin par rapport aux littératures étrangères avec lesquelles elles sont en contact.

Commençons par les envisager en elles-mêmes et pour elles-mêmes, ce qui revient à les considérer, à les étudier comme si elles possédaient un langage propre et différent du français.

I.

Quand on parle des littératures belge ou suisse, on a tout d'abord, avouons-le, le sentiment de littératures ennuyeuses et médiocres. Ce sont des préjugés, mais ces préjugés ont quelque fondement. Il est certain que, si l'on veut absolument et toujours comparer la Belgique ou la Suisse romande à la France, si l'on veut exiger d'elles tout ce que l'on ose exiger de la France, elles nous apparaîtront nécessairement inférieures et pauvres. Mais ce point de vue n'est pas un point de vue critique.

Il est utile, cependant, de chercher les causes de cette infériorité, afin même de savoir si elle est apparente ou réelle, passagère ou durable, afin de pouvoir la mesurer. La première qui s'impose à l'évidence est celle-ci : la France est une grande nation, une *puissance;* la Belgique et la Suisse romande sont de très petits pays; il existe en France des départements beaucoup plus peuplés que la Suisse romande entière. Et voici encore une vérité de la Palisse, mais on en peut tirer une conclusion d'ordre psychologique : il y a des rapports entre les dimensions géographiques d'un pays et ce qu'on pourrait appeler ses dimensions morales. Aux horizons limités d'une terre correspondent souvent les horizons limités d'un esprit.

L'esprit, dans une patrie restreinte, ne trouve point toujours, en effet, pour l'alimenter, l'exciter, le renouveler, les grands desseins, les grandes ambitions, les grandes inquiétudes néces-

saires. La vie politique, dans une patrie restreinte, manque d'ampleur; la neutralité de la Suisse, de la Belgique, du Luxembourg et la dépendance du Canada vis-à-vis de l'empire britannique, les tiennent à l'écart des conflits européens, universels, où ils n'ont pas de rôle à jouer; leur sécurité, ou plutôt le sentiment exagéré souvent de leur sécurité, les maintient repliés sur eux-mêmes, absorbés dans leurs préoccupations locales et dans un particularisme, nous dirions même une sorte d'égoïsme peu propice à des mouvements intellectuels collectifs, larges et continus : l'atmosphère manque. Certes, nous faisons ici toutes les restrictions indispensables pour corriger ce qu'il y a de trop absolu dans ce qui précède. Mais, déjà, nous voyons apparaître une autre cause d'infériorité : les petits pays n'ont pas les ressources économiques des grandes nations; souvent leur sol, vite surpeuplé, suffit à peine à nourrir tous les habitants ; il faut lutter, s'ingénier, pour vivre et pour gagner son pain ; les soucis matériels absorbent toutes les activités, celles des États comme celles des communautés, comme celles des individus De là une double conséquence : d'abord une tournure d'esprit pratique, utilitaire; ensuite le fait que les artistes, les écrivains, les penseurs, manquant à la fois de public et de soutien, demeurent isolés ou s'exilent vers les centres. Or, les petits pays, autre cause, sont souvent éloignés des centres principaux où la vie intellectuelle a ses foyers et d'où elle rayonne. Ils ne possèdent pas, surtout aux origines, eux-mêmes de grands centres, de grandes capitales, ou, s'ils en ont, ce n'est que momentanément, lorsque des circonstances favorables, mais passagères, se présentent : ainsi Genève à la Réforme et au XVIIIe siècle, ainsi Bâle à l'époque de l'humanisme.

Enfin, et ceci est essentiel, les petits pays comme la Belgique ou la Suisse, n'ont pas de langue unique, nationale. Provinces linguistiques, « marches tributaires » de la France, de l'Allemagne, ils se trouvent vis-à-vis de la littérature française, de la littérature allemande — et surtout vis-à-vis de la première qui gravite autour de Paris — dans un état de dépendance qui nuit, malgré tout, à leur originalité; ils suivent des courants et leur éloignement fait qu'ils les suivent à distance. N'ayant donc pas

de langue à eux, ils auront de la peine, sinon à posséder une pensée à eux, du moins à l'exprimer. Pays intermédiaires entre deux races étrangères l'une à l'autre, et souvent opposées, ils souffriront des conflits, des hésitations, des incertitudes que cette situation ne cesse de provoquer ; ils auront du mal à se tenir en équilibre, à être eux-mêmes : « Tu ne te débrouilleras jamais », disait Marc Monnier au Suisse romand. Et nous ne faisons point allusion aux querelles de langues, si déprimantes pour la vie intellectuelle, puisqu'elles rompent l'équilibre intérieur, puisqu'en le divisant elles affaiblissent le pays au détriment de son originalité, de sa capacité de produire : nous songeons aux conflits intérieurs dans le même esprit, dans la même pensée, dans la même œuvre.

On reproche aux Belges et aux Suisses de mal parler, de mal écrire. Il faudrait une fois s'entendre, ne fût-ce que pour écarter les puristes et les pédants. Mais ce reproche n'est pas toujours injustifié : par la force des choses, les Belges et les Suisses romands sont exposés à parler et à écrire un français de frontière, tout imprégné de germanismes et de locutions vicieuses ; ils sont exposés au bilinguisme qui est un agent de décomposition intellectuelle, et souvent ils ne savent eux-mêmes quel est leur véritable langage, par conséquent leur véritable race et leur véritable esprit. Sans doute, il serait bien stupide de croire que, parce qu'on sait l'allemand, le flamand, l'italien, on est incapable d'écrire correctement et de composer un beau livre ; au contraire, ces connaissances peuvent être une source d'enrichissements. Mais c'est la confusion, ce sont les mauvaises habitudes, les fâcheuses méthodes qu'il faut combattre. Une œuvre littéraire vaut surtout par la forme : nous croyons, pour notre part, que la cause principale de l'infériorité suisse romande, par exemple, vient de ces difficultés naturelles à réaliser cette condition essentielle de toute littérature, de tout art.

En dernier lieu, on tiendra compte de ce fait : toutes ces littératures françaises hors de France sont des littératures jeunes encore. Leur développement a commencé tard. La plus ancienne, la littérature romande, ne remonte qu'au XVIe siècle, à la Réforme, et encore est-elle presque exclusivement renfermée

dans les murs de Genève : vers 1750 seulement une vie intellectuelle active et féconde se manifeste et une évolution s'accentue, mais la Suisse romande ne possédera une « personnalité morale » qu'à partir du XIXe siècle. La Belgique, comme telle, n'a pas cent ans d'existence ; elle ne se « débrouille » littérairement que vers 1880. Le Canada débute à peine. Si donc, actuellement encore, autrefois surtout, cette jeunesse et ce retard s'ajoutent aux causes d'infériorité, ils impliquent cependant des ressources, des énergies latentes, des « possibilités », des germes qui ne manqueront pas d'éclore et de fleurir à la saison. Les littératures françaises à l'étranger n'ont pas encore donné tout ce qu'elles peuvent donner.

D'autant plus que certains obstacles tendent à s'aplanir. L'éloignement des grands centres, des foyers de rayonnement, la rapidité des communications le supprime. Les littératures cessent d'être isolées. Une éducation meilleure, avec de meilleures méthodes, corrige peu à peu les défectuosités de nos langages ; nous acquérons la pratique et le métier qui nous faisaient défaut, et nous profitons des expériences. Et puis, il y a les « hommes nécessaires » : ils sont venus — ou ils viendront.

* * *

Qu'elles soient ou non médiocres, les littératures françaises à l'étranger existent. Nous possédons tous, nous autres intellectuels, quelques vagues notions sur leur histoire. Nous savons même qu'elles ont eu des heures glorieuses : la littérature romande à la Réforme et au XVIIIe siècle, la littérature belge récemment; des noms célèbres nous viennent à sa mémoire : la Belgique nous fait penser à Rodenbach, à Lemonnier, à Maeterlinck, à Verhaeren; la Suisse romande à Calvin, Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Constant, Mme de Staël, Vinet, Rod.

A tous ceux qui veulent pénétrer dans l'âme vivante de la Suisse ou de la Belgique, nous conseillons donc de prendre pour guide l'un des grands écrivains que nous venons d'énumérer.

Sans doute, les grands écrivains de la Belgique ou de la

Suisse romande, par le fait qu'ils sont des écrivains français, appartiennent en premier lieu à l'histoire de la littérature française à laquelle nous n'avons pas le droit de les enlever. A vouloir les enfermer dans de petites boîtes à compartiments, on risquerait de les diminuer, de les mutiler. Cependant, *à côté*, ils ne laissent point d'être des nôtres; il s'agit simplement de déterminer jusqu'à quel point et dans quelle mesure. Il y a des gradations. Un Vinet, un Amiel, qui n'ont jamais vécu hors du pays romand, s'expliquent uniquement par ce milieu; un Jean-Jacques Rousseau lui-même est plus profondément Genevois et Suisse qu'un Benjamin Constant n'est Suisse et Vaudois, — et pourtant, pour connaître ce dernier, pour comprendre son esprit et son caractère, il faut connaître la société vaudoise, avant la Révolution, sous la domination bernoise contre laquelle elle réagissait, soit en se cantonnant dans son particularisme local, soit en se faisant cosmopolite.

En étudiant un Rousseau, par exemple, en l'étudiant dans son influence, en France et en Allemagne, sur le sentiment de la nature, on s'aperçoit qu'il n'est pas le seul Suisse qui ait exercé une action déterminante : avec son nom reviennent constamment ceux de deux Suisses allemands : le Zuricois Gessner et le Bernois Albert de Haller. Il existe entre ces trois hommes des similitudes frappantes. On est donc conduit logiquement à les rapprocher, à les comparer, à les réunir. Mais Gessner nous ramène à Bodmer, Lavater, Hirzel, à toute l'École zuricoise; mais Haller nous ramène aux Bernois, à Béat de Muralt, l'auteur des *Lettres sur les Anglais, les Français et les voyages*. Peu à peu, on se trouve ainsi en présence d'une foule d'écrivains, de penseurs, les uns illustres, les autres obscurs, les uns doués, les autres médiocres, mais tous intéressants et significatifs, parce qu'ils représentent des collectivités.

La valeur purement littéraire de ces auteurs secondaires est généralement fort contestable. Mais ce n'est plus de ce point qu'il convient de les juger. La « manie du grand homme » est dangereuse; elle sévit en Suisse romande, ailleurs sans doute aussi. Il est certain cependant que des poètes de troisième ordre, comme Juste Olivier, ou des écrivains de troisième plan, comme

ce doyen Bridel dont les titres les plus sûrs sont les treize volumes d'un almanach, ont pu exercer une influence décisive sur l'évolution des esprits : on trouve dans leurs œuvres des documents du plus haut intérêt. C'est donc *socialement* qu'il les faut étudier. Car l'étude des *minores* est souvent très importante : elle nous révèle, mieux parfois que celle des chefs-d'œuvre, les habitudes, les tendances moyennes, mais vastes et puissantes, de groupes sociaux.

Dans les petits pays, en effet, et particulièrement dans ceux-là qui, dépourvus de centre unique, ont conservé une organisation communale ou fédérative, les écrivains sont rarement des « professionnels ». Ils consacrent aux lettres une partie de leur vie seulement. Ils enseignent dans les écoles, ils prêchent dans les églises; ils sont magistrats, savants, hommes d'épée ou de robe. Il leur est difficile, en tout cas, de se tenir à l'écart de la chose publique. Ils subissent donc nécessairement des influences : celle de leur vocation ou de leur métier; celle de leurs préoccupations morales, pédagogiques ou politiques; celle enfin de leur cité. Rien n'est donc plus nécessaire, que d'étudier l'histoire et les institutions de leurs différents milieux. On ne comprend pas le *Contrat social* si l'on ignore la constitution genevoise, qui est elle-même une variante du patriciat dans les villes suisses, si l'on ne sait rien des troubles qui agitèrent au XVIIIe siècle la République genevoise et les Cantons. Tout l'esprit bernois, cet esprit façonné par l'histoire et les institutions, est dans Haller.

L'influence des *religions* ne saurait être négligée, surtout lorsqu'il s'agit d'auteurs protestants, comme Vinet, qui était homme d'église. Et cela d'autant plus que le protestantisme, religion morale et intellectuelle, avec son libre examen et son individualisme, imprime aux esprits une empreinte inffaçable et les pousse à concevoir la littérature, la mission de l'écrivain, d'une certaine manière, souvent très peu littéraire. La Réforme a suscité des critiques et des moralistes, elle a créé la littérature romande et presque toute la littérature suisse. Elle a d'ailleurs, en Suisse, dans le pays romand, des caractères propres qu'il faut connaître. car ils se retrouvent dans les livres : caractères

politiques, caractères sociaux; cosmopolite d'abord, et surtout à Genève, la Réforme s'est peu à peu confondue avec l'idée de patrie; elle a réagi contre l'influence française dans les milieux mêmes dont le français était la langue. Des remarques analogues peuvent être faites sur le catholicisme, en Suisse du moins; nulle doute que son influence, directement on indirectement, n'ait été considérable en Belgique, au Canada; nul doute aussi que le milieu belge ou canadien n'ait à son tour influé sur lui. Il y a là encore matière à d'intéressantes enquêtes.

Mais un pays, c'est *une terre, une nature*. Dans les petites patries comme la Belgique ou la Suisse, souvent la terre est une quand les races, les langues et les religions sont diverses et divisées. Et c'est la terre, avec l'histoire, qui fait et qui maintient l'unité nationale ; c'est la terre, avec l'histoire, qui crée et renforce chaque jour l'unité d'esprit, la volonté commune. Comment les écrivains belges ou romands ont-ils vu, compris, interprété leur terre ? Quelles formes revêt chez eux le sentiment de la nature ? Ce sont des questions essentielles. L'Alpe a inspiré Haller et Rousseau qui non seulement l'ont décrite, mais encore ont tiré d'elle toute une doctrine sociale et philosophique ; l'*helvétisme*, du doyen Bridel est un édifice construit avec les pierres des Alpes ; avant de les exploiter à l'usage des étrangers, les Suisses se sont fait de leurs montagnes un rempart contre les influences étrangères, ils ont vu en elles le symbole de leur unité nationale. L'alpinisme a de son côté produit toute une littérature, souvent détestable. Et les recherches scientifiques, dont l'origine remonte à l'humanisme, ont enrichi les lettres françaises d'un maître livre : les *Voyages dans les Alpes*, de Bénédict de Saussure. Mais il n'y a pas seulement la terre : il y a le paysan ; il n'y a pas seulement la montagne : il y a le montagnard. Il existe des liens entre la vie agricole, dans un pays, et sa vie intellectuelle : les mémoires d'un simple cultivateur, Uli Braecker, le « pauvre homme du Toggenbourg », sont l'une des œuvres les plus significatives du XVIIIe siècle helvétique. On ne goûtera jamais Jérémias Gotthelf ou C. F. Ramuz, si l'on ignore le paysan bernois ou vaudois. Le « genre rustique » qui sévit en Suisse romande depuis la *Nouvelle Héloïse*, nous a

valu une foule de romans médiocres : beaucoup d'entre eux ont, à défaut de valeur littéraire, une valeur ethnographique.

Ce que nous venons de dire à propos de la nature, nous le dirons aussi à propos du passé, de *l'histoire*. L'esprit du peuple, ses besoins, ses aspirations se révèlent dans la manière dont il s'inspire du passé, dont il interprète son histoire. *L'Histoire de la Confédération*, de Jean de Müller, est, par exemple, l'un des livres qui ont créé l'esprit suisse, qui ont rattaché la vieille Suisse à la nouvelle : quatre ou cinq générations, dans les cantons romands aussi bien que dans les cantons allemands, y ont puisé, en même temps qu'un style, leurs conceptions du passé et de la gloire helvétique, et la nourriture de leur patriotisme.

Il faut attacher une grande importance à l'influence des *arts* sur les esprits, et par conséquent sur les lettres, dans des pays, comme la Belgique et la Suisse, où l'on trouve des cités organisées corporativement : villes flamandes, bourgeoisies de Bâle ou de Zurich. On n'a pas encore tiré de la comparaison entre la littérature et les arts plastiques, la peinture surtout, toutes les conclusions qu'on en pourrait tirer. Il y a des correspondances évidentes entre l'art flamand et celui des poètes belges contemporains.

Ces différentes voies que nous venons d'indiquer : rapports entre les grands écrivains et leur peuple ; rôle des « minores » ; influences des institutions, des religions, de la nature, des arts, convergent toutes vers un centre unique, et c'est le pays lui-même. Le résultat de ces enquêtes doit être une sélection, puis une définition de caractères. Quels sont les caractères du peuple belge, de la nation suisse, d'après leurs littératures? Répondre, c'est mettre en lumière l'originalité de ces littératures françaises à l'étranger, leur originalité par rapport à la France elle-même ; c'est montrer en quoi elles enrichissent l'ensemble des lettres françaises et la pensée européenne. C'est rendre enfin ces littératures, médiocres en apparence, en apparence incomplètes, plus intéressantes parce que plus humaines. Mais, on l'aura sans doute remarqué, on ne saurait toujours les séparer des autres littératures, allemande ou flamande, qu'inspire, suisse ou belge, le même esprit : il y a des moments

dans l'évolution intellectuelle et morale des petits pays sans unité autre que l'unité politique, où il faut faire abstraction des différences linguistiques.

II

Le meilleur moyen de connaître et de comprendre les littératures françaises à l'étranger, c'est donc de les étudier en soi, comme des littératures indépendantes Nous pensons en tous cas que c'est par là qu'il faut commencer. Mais on ne saurait oublier que la communauté de langue établit entre elles et la France des rapports constants, des rapports de dépendance. Quels sont ces rapports ? Et quel est leur mécanisme ? Les réponses à ces deux questions intéressent au plus haut point l'histoire de la littérature et de la culture françaises, l'histoire de la France elle-même.

* * *

Qui dit communauté de langage et rapports de dépendance dit influence directe. On procédera, par conséquent, à l'analyse de *l'influence française*, non seulement en particulier sur la littérature, mais en général sur la culture, sur les mœurs, les institutions, les idées. Une telle analyse, qui pourra être sommaire, nous semble indispensable, car l'influence française ne s'exerce pas seulement sur les lettres, de façon directe : elle s'exerce encore, de façon indirecte, mais souvent plus profonde, sur tout ce qui est les sources mêmes de la vie et de la production intellectuelles — l'éducation, les habitudes et les coutumes sociales, l'existence publique et privée. Ainsi, dans la Suisse du XVIIe et du XVIIIe siècle, l'influence française s'est manifestée par quelques faits essentiels : « le service de France » qui maintenait à la solde royale plus de trente mille Suisses, officiers et soldats ; la formation des aristocraties ; les alliances politiques ; les échanges économiques. A côté de ces faits qui eurent des répercussions si manifestes sur les esprits et les mœurs, l'influence de la littérature, des formes littéraires, est beaucoup moins importante.

Lorsque l'influence française arrive à dominer dans un pays où deux races et deux langues cohabitent, comme la Suisse, elle dépasse bientôt ses limites naturelles, les limites mêmes de la langue ; elle s'impose à une race, à une langue qui lui sont étrangères. Elle s'impose de deux manières : par sa propre expansion, — par l'action, moins forte souvent, mais continue, que la partie française du pays exerce sur la partie germanique. Ainsi, en Suisse, durant la période qui s'étend de 1650 à la Révolution, les régions romandes font pénétrer par infiltration la culture française dans les cantons allemands: les jeunes patriciens, les jeunes bourgeois, futurs pasteurs, futurs magistrats, futurs commerçants, vont de Berne, Bâle et Zurich, apprendre le français à Lausanne et à Genève ; Genève est le centre intellectuel et moral du protestantisme helvétique ; l'aristocratie vaudoise, qui est mondaine, attire à elle, dans ses salons, ses maîtres, Messieurs de Bernes ; elle les éduque, elle leur inculque la « politesse ». A la fin du XVIIIe siècle, l'influence romande est aussi forte, en Suisse, que l'influence française proprement dite. Les grands écrivains des cantons allemands en sont la preuve : Bodmer apprend le français à Genève ; c'est à Genève que se francise Jean de Müller ; le poète Salis-Seewis a passé par Lausanne avant d'entrer comme officier au régiment des Gardes ; à Berne, Haller, dans sa famille et dans sa caste, reçoit une éducation toute française.

Car l'influence française crée ce que l'on peut appeler des « colonies intellectuelles » ; on le constate principalement sous l'ancien régime. Le cas de Berne est un exemple typique : le pays est de race foncièrement allemande, le patriciat est celui d'une ville impériale, fondée par les ducs de Zaebringen. Or, de ce patriciat, de cette aristocratie, est issue toute une école d'écrivains français : Béat de Muralt, l'auteur des *Lettres* (en français, mais antifrançaises !) *sur les Anglais, les Français et les Voyages ;* le délicieux Charles-Victor de Bonstetten ; Sigismond de Lerber, le meilleur poète romand du XVIIIe siècle ; l'érudit Sinner de Balaigues, l'historien Alexandre de Wattenwyl, le « philosophe » et général de Weiss, le médiocre Salchli — et l'on en passe. Déjà, au XVIIe siècle, le bailli Stettler traduisait en allemand

Ronsard, Malherbe, Du Bartas, Pibrac. Plus tard, dans ses préfaces, Haller s'excuse d'écrire en allemand, langue qui lui est, dit-il, « étrangère ». Alors, en face d'un tel phénomène, une question se pose : pourquoi, jadis, des Allemands comme ces Bernois, pourquoi, aujourd'hui des Flamands comme un Maeterlinck ou un Verhaeren, ont-ils préféré le français à leur langue maternelle? La réponse est dans le prestige de la France, dans la clarté et la logique de sa langue, dans l'universalité de son esprit.

Mais il peut arriver que même des pays de langue française réagissent contre la France : c'est lorsque son influence, pour des causes morales ou politiques, devient, ou paraît, dangereuse. Ce phénomène, qui s'est produit maintes fois en Suisse, et en Suisse romande, est particulièrement significatif. Au XVIIIe siècle, de Genève à Zurich, la nation helvétique était saturée d'influence française; cette dernière se déformait et se corrompait dans un milieu devenu incapable de l'assimiler. Relisons, par exemple, la lettre de Jean-Jacques au maréchal de Luxembourg; or, Rousseau a, lui-même, par sa *Lettre à d'Alembert*, participé à la réaction contre l'influence française, et il juge d'après des observations faites à Genève et à Neuchâtel, contrées non pas germaniques (il est vrai protestantes), mais romandes. Et Bridel, ennemi de la France, était un Vaudois, et Muralt, ce gallophobe écrivait en français. Les causes de cette réaction sont d'abord des causes historiques; mais il y en a d'autres, plus profondes : l'esprit protestant, l'esprit germanique, l'esprit républicain, et surtout l'effort accompli par la Suisse pour recouvrer son indépendance menacée, compromise, sa volonté de vivre de sa vie propre, le réveil du sentiment national. Car, lorsque les petits pays que divisent les races et les langues, veulent créer ou raffermir leur unité nationale, il leur faut tout d'abord se concentrer en eux-mêmes, rapprocher et concilier leurs différences, et pour cela, réagir précisément contre les influences des grandes nations qui les entourent et auxquelles les rattachent des affinités naturelles. Leur vie est avant tout un *acte de volonté*.

* * *

Les actions et réactions purement littéraires ont un mécanisme moins compliqué.

Le premier phénomène que nous pouvons observer est celui du *choix*. Les petits pays de langue française, mais étrangers à la France, ont un esprit qui n'est plus l'esprit français, ils vivent d'une vie différente de la vie française; les goûts et les besoins ne sont plus les mêmes. Toute la littérature française, toutes ses idées, toutes ses formes ne leur conviennent pas également. Ils choisissent donc leurs livres et leurs maîtres. Il est intéressant de chercher à connaître les motifs et les raisons de ce choix. En Suisse romande, l'esprit protestant, moraliste, utilitaire, indifférent à l'art, a toujours, par exemple, manifesté à l'égard du théâtre et du roman des préjugés caractéristiques. Au XVIIIe siècle, — la *Lettre sur les spectacles*, la lettre de Muralt sur le bel esprit et les remarques critiques de Haller le démontrent, — les grands classiques se heurtaient à de terribles méfiances; Fénelon seul était un favori.

Ces besoins, ces goûts, ces préférences qui constituent le *choix*, s'expriment par la *critique*. L'indépendance politique et morale des petits pays, leurs éloignement des centres intellectuels leur permettent de garder une très grande liberté de jugement, les tiennent à l'abri des cabales et des modes. La critique romande: celle d'un Chaillet, d'un Vinet surtout, — peut sembler, parfois avec raison, incomplète et même peu littéraire, ou du moins extra-littéraire, on ne saurait lui dénier l'indépendance, l'intelligence, la profondeur, souvent la nouveauté.

La littérature française apporte aux petits pays des formes qu'ils rempliront de leur matière à eux, des moyens dont ils se serviront pour s'exprimer eux-mêmes. De là un troisième phénomène : *l'adaptation des genres*. Dans sa théorie de l'helvétisme, le doyen Bridel a défini, par exemple, ce qu'il entendait par églogue suisse, poëme suisse, etc. : ce n'était qu'un jeu assez puéril. Mais il y a un «roman romand», d'ailleurs médiocre, et il y a des poètes romands qui sont classiques, romantiques, parnassiens, symbolistes à leur manière, laquelle n'est pas toujours la bonne.

Si nous étudions précisément la poésie romande, à commencer

par Bridel pour finir par Warnéry (laissons les vivants de côté), nous constaterons deux autres phénomènes : *le retard*, par rapport à l'évolution de la poésie française (et ce retard est naturel, il s'explique par l'éloignement : ainsi nous étions encore classiques à la manière de Viennet et Delille, alors que le romantisme finissait); puis, conséquence même du retard, la survivance d'anciennes formes abandonnées, d'anciennes habitudes, et de style, et de langage ; mais nous avons déjà montré pourquoi ces deux phénomènes tendent à se faire de plus en plus rares. Enfin, il y a entre les petits pays de langue française hors de France et la France elle-même, de perpétuels *échanges* d'hommes et, par conséquent, de formes et d'idées. Pour les petits pays, rôle glorieux ; pour la France, rôle utile. En donnant à la France une Mme de Staël, un Benjamin Constant, un Cherbuliez, un Rod et surtout un Jean-Jacques Rousseau, la Suisse romande a contribué au renouvellement de la pensée française ; en recevant d'elle un Calvin, qui a fait Genève, les réfugiés huguenots, qui ont fondé les premiers journaux et créé la vie littéraire, elle s'est sentie elle-même galvanisée, capable d'un effort qui l'a sortie de la médiocrité, de la stérilité. On sait, d'autre part, toute l'influence exercée par les poètes belges sur la poésie française contemporaine, sur le symbolisme.

* * *

Il est entendu, c'est du moins l'opinion courante, que Belges et Romands écrivent mal. Leur langue toutefois, et ce n'est point un paradoxe, mériterait d'être étudiée. On y ferait des découvertes intéressantes, significatives. Ceux qui voient dans les mots et les formes du langage la terre et la vie, pourraient déduire de leurs observations bien des conclusions d'ordre psychologique. Il y a, en effet, pour ébaucher un classement, dans cette langue des éléments divers : d'abord, les *incorrections*, les locutions vicieuses, déformées, les mauvaises habitudes ; — puis les *provincialismes* et les *dialectalismes ;* — puis les *archaïsmes ;* — enfin, les *germanismes*, soit ceux du vocabulaire, soit ceux de la syntaxe, ces derniers rentrant, d'ailleurs, dans la catégorie des incorrections.

Et c'est alors que se pose un problème : un Belge ou un Suisse romand, pour bien écrire, pour parler français, doit-il parler, doit-il écrire comme un Parisien, comme un Français de France? Doit-il pourchasser impitoyablement, non seulement les incorrections, mais aussi les provincialismes, les archaïsmes, et même les germanismes, au risque de parler ou d'écrire d'une manière artificielle, d'une manière apprise? La langue tient au sol par des racines, ces racines puisent dans la terre une sève qui donne la vie à la langue : beaucoup de provincialismes, d'archaïsmes, et même de germanismes sont précisément de ces mots [1] grâce auquels s'affirme une individualité : celle de l'écrivain comme celle de sa région, comme celle de son peuple. La question mériterait d'être discutée, et une bonne fois tranchée.

III

Les littératures françaises de la Belgique, de la Suisse romande, du Luxembourg et du Canada, sont en contact perpétuel, non seulement avec la France, mais encore avec des littératures et des langues étrangères.

Les germanismes qu'on trouve dans le français de ces petits pays, sont l'indice de ce contact, l'indice d'échanges et d'influences réciproques. Ces échanges et ces influences ne s'établissent point de la même manière qu'avec la France : l'influence française, basée sur la communauté de langage, est naturelle et logique, c'est un courant large et continu ; les influences germaniques, en revanche, se font sentir par une infiltration, indirectement ; elles rencontrent parfois des résistances.

Le canal par lequel elles pénètrent est l'unité politique, nationale, de la Belgique ou de la Suisse, pour ne nommer que ces deux pays.

[1] Le Zuricois Breitinger, l'*alter ego* du critique Bodmer, les appelait justement *die Machtwörter*, lorsqu'il revendiquait, contre Gottsched et l'École saxonne, le droit pour les Suisses allemands de puiser dans leurs dialectes. (Cf. notre *Histoire littéraire de la Suisse au XVIIIe siècle*, t. II, p. 190-193 ; Lausanne, 1912.)

Cette unité nationale, unité de gouvernement et d'institutions, oblige des races différentes à vivre de la même vie ; quand elle a été consacrée, comme en Suisse, par des siècles d'histoire et de collaboration, elle a créé, peu à peu, au-dessus des différences ethniques, l'*unité d'esprit*, un idéal commun, une doctrine commune. De là, ces influences et ces échanges entre deux races, — qui ont leurs inconvénients, certes, mais qui sont normaux et qui, bien plus, sont une nécessité, une condition de santé nationale. Ce que nous avons dit de l'influence française, vaut, en général, quoique à un degré moindre, des influences germaniques. Avec, toutefois, cette différence essentielle : les influences, les échanges ne sont qu'exceptionnellement littéraires ; ils se font surtout par la politique, les lois, les mœurs, l'industrie, le commerce, par les religions aussi, — en particulier par le protestantisme, grand importateur d'idées germaniques, philosophie allemande, pratiques anglo-saxonnes.

Il y a cependant des *échanges intellectuels*, littéraires : méthodes de travail, traductions, critique, et même certains genres importés, comme le *festspiel* qui a gardé en Suisse romande son nom germanique. Des Suisses allemands, comme J. de Müller, C. F. Meyer, G. Keller et Gotthelf, ont eu des disciples de langue française, et ce fait est significatif.

La situation de la Belgique et de la Suisse semble faire de ces deux pays les *intermédiaires naturels* entre la France et l'Allemagne, la culture française et la culture allemande. Ce rôle a été joué, en effet, par la Suisse romande à la Réforme, au XVIIIe siècle, plus tard avec Mme de Stäel ; en Suisse allemande, d'autre part, le vieux Bodmer, dès 1728, en avait une une conscience nette. Mais ce serait une grave erreur que de limiter à ces fonctions de trucheman ou, comme on a dit, d' « honnête courtier » la mission intellectuelle de la Belgique ou de la Suisse : d'abord, parce que, l'échange fait, on oublie les intermédiaires ; ensuite, parce qu'à l'heure actuelle il n'est plus guère besoin d'intermédiaires entre la France et les autres nations. Les littératures étrangères sont étudiées en France avec une assiduité et une intelligence beaucoup plus grandes qu'en Suisse romande ; les historiens et les critiques savent tous main-

tenant que la littérature française n'est pas isolée, qu'on ne peut faire abstraction de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie. Nous n'avons plus rien à leur apprendre et nous sommes nous-mêmes dépassés.

Reste le fait important que les petits pays ont volontiers ce qu'on appelle l'« *esprit européen* », qu'ils sont volontiers cosmopolites. Economiquement, intellectuellement, ils ne peuvent se suffire toujours à eux-mêmes, ils ont besoin de l'étranger. La lutte pour la vie pousse leurs habitants à l'émigration, à l'activité industrielle et commerciale. Ils sont, en outre, hospitaliers, obligés de l'être. Ils sont enfin géographiquement tout proches voisins des grandes nations étrangères; ils ont parfois subi des dominations étrangères. La Suisse est au centre de l'Europe, au carrefour des grandes routes qui relient le Sud au Nord, l'Allemagne et l'Angleterre à l'Italie ; chez elle, la religion dominante est le protestantisme, qui est, par essence, cosmopolite. Elle a subi, dès la Réforme, l'influence anglaise : elle a servi d'intermédiaire entre la France et l'Angleterre par Béat de Muralt, par la *Bibliothèque britannique*, entre l'Allemagne et l'Angleterre, par Bodmer et ses disciples, les traducteurs zurichois. L'italianisme est aussi l'une de ses traditions : Bourguet, le fondateur de la *Bibliothèque italique*, Bodmer, commentateur de Dante, Sismondi, Philippe Monnier, Widmann le prouvent, Toutes ces influences ont marqué de fortes empreintes sur les esprits.

Bornons ici nos remarques, afin d'en tirer quelques conclusions peut-être utiles :

La littérature française hors de France mérite d'être étudiée méthodiquement, mais il n'y a pas lieu d'employer d'autres méthodes que celles appliquées aujourd'hui à la littérature française de France.

L'histoire de la littérature française hors de France n'a point d'unité, d'ensemble : c'est l'histoire des lettres belges, romandes, canadiennes, luxembourgeoises, entre lesquelles on peut établir des comparaisons, découvrir des analogies, mais qu'on ne peut confondre et qu'il faut aborder isolément.

L'historien, le critique, choisira un certain nombre de « points de vue » : il commencera par envisager les lettres belges ou romandes — les principales — comme s'il s'agissait de littératures étrangères, ayant leur langage propre; il les envisagera *socialement*, c'est-à-dire, comme l'expression d'un esprit collectif, d'une société, et dans leurs rapports avec l'histoire, les institutions, la nature, la vie même de la nation. C'est à notre avis, le seul moyen de rendre intéressantes et humaines des littératures qui ont et auront toujours, vis-à-vis de la France, une valeur moindre, une situation inférieure.

De petits pays sans unité de langue, comme la Belgique et la Suisse, permettent à l'historien d'entreprendre des enquêtes sur l'influence française à l'étranger — sur les influences réciproques exercées dans un milieu déterminé par les littératures française, allemande, anglaise, italienne, — sur les rapports des lettres et de la vie sociale. La complexité des petits pays rend ces enquêtes intéressantes et significatives, leur peu d'étendue les facilite.

Mais, encore une fois, de pareilles enquêtes peuvent s'entreprendre en France même, et partout où il y a littérature, vie intellectuelle.

III. — SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Les caractères du parler franco-canadien,

PAR

ADJUTOR RIVARD,
professeur à l'Université Laval (Québec),
président de la Société du parler français au Canada.

Comme en d'autres pays, il faut distinguer, au Canada, le parler des gens instruits, celui du peuple des villes et celui des paysans.

Au point de vue dialectologique, les deux premiers n'offrent aucun intérêt. La classe instruite parle ici le français littéraire — M. Faguet écrivait récemment que nous parlions le français « extrêmement bien » —, et c'est aussi, mais avec des anglicismes et les déformations ordinaires, le langage de l'ouvrier des villes.

Par *franco-canadien*, j'entends désigner le langage de nos populations rurales, de celles surtout qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et, d'autre part, n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger; là s'est maintenu, s'est développé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. On s'occupe des deux autres pour les corriger, les épurer; mais, par l'uniformité remarquable de son aspect

général, comme aussi par la variété de ses produits et le contour imprécis de ses aires phonétiques, le parler rural, caractéristique du Bas-Canadien, et dont l'usage est un brevet de nationalité française, présente, à l'observateur curieux des problèmes philologiques, des problèmes intéressants.

Sur l'histoire de notre idiome en Amérique, sur les éléments qui l'ont formé, les témoignages sont rares et peu sûrs, de telle sorte que, dans l'état actuel des recherches, ce serait souvent un pas hasardeux que de trancher péremptoirement. Sur plus d'un point, tout au plus peut-on suggérer des solutions, proposer des explications, qui valent par les faits sur lesquels on les appuie, par les raisonnements dont on les soutient.

Plusieurs paraissent avoir décidé de la nature du franco-canadien un peu hardiment; après une information suffisante à peine pour justifier des conjectures, ils ont donné comme faits établis ce qui n'était qu'hypothèses.

Les uns se sont laissés entraîner, semble-t-il, par un patriotisme mal avisé. Désireux, avant tout, de trouver de la naissance à notre langage, et, d'autre part, imbus de cette vieille erreur que *patois* serait synonyme de *jargon* et que les parlers provinciaux seraient du français corrompu, ils ont pensé qu'il était peu honorable de reconnaître l'existence d'un élément dialectal chez nous; et, parce qu'ils ne retrouvaient pas sur les lèvres de nos paysans, intégral et homogène, le parler de l'une ou de l'autre province de France, mais un fond archaïque commun au français et aux autres dialectes de la langue d'oui, ils ont affirmé que le franco-canadien ne présentait aucune trace de patois, que c'était la langue classique du XVIe siècle, voire du XVIIe.

D'autres, pour avoir remarqué de notre langage ce qui s'écarte du français moderne et n'avoir pas poussé plus loin l'enquête, ont pu conclure que le franco-canadien était du français corrompu.

Quelques voyageurs, frappés par la persistance chez nous de certaines formes normandes, ont cru retrouver dans le franco-canadien un patois français homogène.

Une quatrième école, enfin, et celle-ci d'esprit scientifique, a su faire la distinction du langage des gens instruits et du parler

rural, et a vu dans ce dernier un dialecte distinct. Mais on s'est récrié, comme si le mot *dialecte* n'avait pas ici une valeur relative et que, par cette appellation, notre langage eût été exclue de la famille des parlers français. C'était faire une chicane de mots, et il semble bien que, pour s'entr'accorder, il eût suffi aux disputants de s'entendre d'abord sur une exacte définition de la *langue*, du *dialecte* et du *patois*.

Le langage populaire des Canadiens français n'est pas encore connu tellement qu'on puisse, l'ayant analysé, dire avec précision quels éléments l'ont formé, dans quelle exacte proportion chacun d'eux y a contribué; mais on aperçoit bien que ce n'est ni le français classique, ni un français corrompu, ni un patois pur, et que, cependant, il accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité sur toute l'étendue du territoire pour constituer un *parler régional*... car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte*.

Le franco-canadien, c'est-à-dire le langage des paysans canadiens-français, est donc un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés (1), un caractère archaïque par rapport à celui de la mère-patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact, quelques éléments étrangers.

* * *

« Sur les bords du Saint-Laurent, dit M. Rameau de Saint-Père, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère. »

En effet, dans notre province de Québec, que la France jadis découvrit et peupla, les institutions, les lois, les coutumes, la langue sont françaises; nous gardons, comme nous ferions d'un héritage sacré, traditions, mœurs et parler des ancêtres. Nos armes portent cette devise : JE ME SOUVIENS. Et cela veut dire, non seulement : « Je me souviens de la France, de la *grande*

(1) F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 320.

patrie, et de sa langue », mais aussi : « Je me souviens de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, de la Picardie, du Maine et de l'Anjou, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, du Berry, de la Champagne et de l'Angoumois... je me souviens des *petites patries* et de leurs parlers. »

En effet, toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-ouest et du centre de la France ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France. On a pu, en consultant les registres de nos paroisses, les recensements, etc., établir, par proportions, 'apport de chaque province. Dans les commencements de la colonie, dans le siècle des grandes émigrations, les provinciaux formaient la majorité de la population de la Nouvelle-France. L'Ile-de-France n'avait fourni que 12.69 p. c.; les autres émigrants étaient des Normands, des Percherons, des Poitevins, des Aunisiens, des Saintongeois, des Angevins, des Beaucerons. des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc. Les Normands étaient les plus nombreux. Ils étaient aussi les premiers arrivés, de quoi il faut tenir compte, si l'on veut comprendre l'action exercée sur le parler par le mouvement de l'émigration.

Quelle langue parlaient ces émigrés?

Pour ceux de l'Ile-de-France, ils parlaient le français, sans doute. Il ne serait pas exact de dire qu'ils parlaient tous le français littéraire du temps; car, outre que les habitants de l'Ile-de-France venus au Canada n'appartenaient pas tous à la classe instruite, un grand nombre de ceux qui furent enrôlés dans les levées d'hommes faites aux environs de Paris étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne, etc. Mais il est raisonnable de croire que tous entendaient et parlaient le français populaire de l'époque.

Les autres, les colons originaires des provinces, quel parler apportaient-ils à la Nouvelle-France?

Il serait trop long de rappeler ici les études qui ont été faites là-dessus, particulièrement au Congrès de la Langue française, tenu à Québec en 1912; mais les conclusions auxquelles on est arrivé s'imposent.

Il paraît vraiment impossible que cinq ou six mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada au XVIIe siècle,

n'aient pas apporté avec eux quelques chose des parlers de leurs terroirs. Mais, d'autre part, s'il est juste de penser qu'au XVIe siècle les paysans de France parlaient le patois, on ne saurait affirmer que tous le parlaient exclusivement. Nous croyons plutôt que, dès cette époque, un grand nombre entendaient aussi le français.

Aussi a-t-on constaté que beaucoup des premiers habitants de la Nouvelle-France avaient de l'instruction, savaient au moins lire, écrire et compter. Ceux-là devaient entendre et parler le français, bien que leur langue usuelle pût être le patois de leur province. D'autres, sans doute, ne parlaient d'abord que le patois.

D'un côté, donc, la connaissance qu'avaient déjà du français un bon nombre des émigrants venus au Canada permet d'expliquer la rapide disparition du patois comme langue entière et usuelle, et la facile prédominance du français en Nouvelle-France. D'autre part, l'usage, habituel pour quelques-uns, accidentel pour les autres, au commencement de la colonie, des patois des provinces françaises ne peut être nié.

Puisqu'il nous paraît certain que, dans les premiers temps de la colonie, il vint au Canada des patoisants, les uns qui parlaient aussi le français, les autres qui d'abord ne le savaient pas mais l'apprirent bientôt, nous croyons pouvoir affirmer que le français fut, dès le début, la langue dominante, mais que les patois furent aussi parlés au Canada pendant un certain temps, non pas par la classe dirigeante, mais par le peuple, dans la famille du colon. Pour le nier, il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève encore aujourd'hui dans nos campagnes; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à des flexions que ne connut jamais la langue classique; comment enfin, et d'où, nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un

accent, tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés au français et qui, tantôt normande, tantôt berriaude, saintongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Ile-de-France, sans y ressembler jamais complètement.

* * *

Les parlers provinciaux, les patois de la langue d'oïl émigrèrent donc de France au Canada avec nos ancêtres, ils y furent parlés, et durent exercer sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets; mais, d'autre part, le français fut toujours, chez nous, la langue dominante, et l'unité linguistique fut bientôt effectuée dans tout le Canada.

On ne trouve plus, en effet, dans notre parler populaire, que des traces dialectales, nombreuses il est vrai, et qui font de notre parler un *français régional,* mais ne l'apparentent que d'assez loin et accidentellement aux patois.

L'enquête poursuivie depuis dix ans par la Société du parler français au Canada fournit là-dessus une riche collection de témoignages. Lexique et sémantique, phonétique et morphologie font paraître le caractère archaïque d'abord, mais dialectal aussi, du français régional qui est celui de nos paysans.

Une remarque qu'il faut faire, c'est que les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules employées par le paysan canadien-français; le mot français est généralement connu et souvent employé. Pour exprimer une idée, un paysan introduira dans la phrase un seul mot patois; un autre deux; un troisième, davantage. Mais l'ensemble du discours sera français. Si l'on compte les mots et les sons, le français l'emportera toujours.

Dans son ensemble, le parler du peuple canadien n'est donc pas un patois; c'est du français, archaïque et un peu patoisé. *Archaïsants* et *patoisants*, tels nous sommes Et il n'y a là rien que de très honorable.

* * *

Il reste à dire un mot du français des gens instruits.

Dans une étude présentée au Congrès de la Langue française au Canada (Québec, 1912), j'ai tenté d'expliquer comment s'était effectuée chez nous, et en si peu de temps, l'unité linguistique. Qu'il me suffise de faire remarquer ici que le mélange des dialectes d'oïl et la connaissance du français par le grand nombre des émigrés ont singulièrement facilité l'évolution de notre parler vers le français classique. Broyées et confondues, les formes patoises ont perdu de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur a manqué. Tel mot normand, par exemple, perdu dans le français, n'a pas su toujours rester pur normand. Dans la fusion des parlers provinciaux et du français, les caractéristiques les plus considérables ont disparu, les cadres de la phonétique populaire ont été brisés. Il en est résulté un langage, moins intéressant au point de vue scientifique, mais qui se polit et se raffine plus vite. Quelques années seulement passées à l'école, et nos paysans ont vite perdu ce que Loysel appelait le « ramage de leur pays ».

Quel langage parlent-ils alors ?

Le paysan canadien n'a pas d'accent provincial distinct ; ou, si l'on veut, il a trop d'accents divers pour qu'aucun d'eux soit apparent. Aussi perd-il, et dès les premières années de collège, le plus grand nombre des caractéristiques de la phonétique populaire. Au point de vue français, s'il fait des *fautes* de prononciation, l'homme instruit (et les femmes parlent souvent mieux que les hommes) n'a pas de *défauts* de prononciation. Il lui reste pourtant quelques souvenirs du parler maternel, souvent indéracinables : *è* nasal pour *eu* nasal, *é* fermé nasal pour *è* ouvert nasal, une certaine mollesse d'articulation, et une attaque de son manquant de netteté.

Pour le lexique des gens instruits, c'est le vocabulaire français, à peu près pur de patois, mais pauvre et imprécis, assez fortement archaïque, et mêlé, hélas ! trop souvent d'anglicismes barbares. Dans le commerce et l'industrie, l'anglicisme nous ronge : c'est l'ennemi qu'il faut combattre. La presse introduit même ces barbarismes dans nos campagnes. Heureusement,

hors des villes, le mot anglais se francise le plus souvent, et suivant les meilleures traditions de la langue.

La morphologie est absolument française.

Quant à la syntaxe, les tournures sont parfois imitées de l'anglais, du moins dans les villes; mais le plus souvent elles sont parfaitement françaises, quoique peu soignées, et encore moins variées.

Dans ces dernières remarques, j'ai voulu faire prendre une idée du *parler moyen* des personnes instruites, non pas du langage de celles qui ont une culture spéciale; celles-ci, en général, parlent un français très pur.

Et quant au parler de nos paysans, j'ai voulu montrer — bien que l'espace ne m'ait pas permis de donner mes témoignages — que c'est un parler français, caractérisé par quelques formes archaïques et patoises. Ce parler est le même d'un bout à l'autre du pays. Dans toutes nos campagnes, un Français de France se fait comprendre et comprend lui-même ce qu'on lui dit, sans la moindre difficulté : nos paysans parlent sa langue, la langue de la mère-patrie.

III. — SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

L'influence des langues voisines sur le français en Algérie,

PAR

le Dr J.-H. PROBST,
professeur de philosophie.

Dans un rapport sommaire sur les meilleures méthodes et les moyens les plus efficaces pour propager la langue française dans les milieux indigènes musulmans de l'Algérie, je plaçais après la multiplication des écoles arabes-françaises, où l'on enseigne notre parler par le procédé direct, naturel de la conversation entre maître et élèves : *a*) l'acquisition de rudiments de français au chantier, à l'atelier; *b*) l'enrôlement volontaire et l'appel obligatoire au service militaire dans une plus forte proportion, puisque les ordres, les commandements, l'instruction sont donnés en français dans les casernes; *c*) la suppression des interprètes qui savent souvent mal le kabyle et l'arabe, peuvent se laisser corrompre et surtout fournissent à certains indigènes un motif de plus pour ne pas apprendre notre langue.

Il ne faudrait pas croire que j'approuve les pires fautes d'orthographe et de syntaxe, la prononciation vicieuse, l'emploi d'expressions cosmopolites, pourvu que celui qui les commet bredouille et comprenne le français, plutôt mal que bien. Le patois néo-français de l'Algérie, le sabir, parlé par les classes ouvrières très mélangées d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais natu-

ralisés ou non, de Provençaux et de Languedociens, de Gascons d'une part, de Juifs, d'Arabes, de Kabyles de l'autre, est un horrible jargon, doué d'énergie, assez imagé sans doute, mais sans harmonie ni ordre, incapable de devenir un idiome proprement dit, extensible et définitif. C'est une altération du français au contact des patois méridionaux, des langues latines sémitiques. Il était utile à la vie commune des travailleurs, s'est formé tout seul très vite pour cette raison, dans uu temps où l'instruction était insuffisamment répandue, où les écoles étaient rares en Algérie, où les œuvres post-scolaires, cours du soir, conférences populaires, etc., n'existaient pas encore. Nous ne demandons pas la disparition des termes arabes ou espagnols qu'il contient, s'ils expriment mieux la pensée que les expressions ou les mots français correspondants, mais seulement la suppression des tournures contraires à la syntaxe, dues à l'ignorance. Elles s'effaceront d'elles-mêmes d'ailleurs avec la diffusion plus large de l'instruction, servie par une sévérité réelle de la part des autorités chargées de faire respecter l'obligation scolaire. Nous ne voyons pas grand mal non plus au maintien de certaines simplifications logiques en orthographe, comme celles du *ph* en *f* : pourquoi serait-il plus laid d'écrire « farmacien » avec un *f* à l'exemple de l'espagnol, que pharmacien avec un *ph*?

Je ne crois pas qu'on ait étudié jusqu'à maintenant, dans le même sens tout au moins, ce patois algérien, ce sabir, moins fortuit dans sa formation qu'on ne le croit, plus déterminé qu'on ne se l'imagine. Qu'il me soit donc permis d'en exposer les principales caractéristiques d'abord, puis d'énumérer les mots étrangers les plus employés parmi ceux qu'il adopte.

Grammaire.

Articles. — Les articles sont souvent mis les uns pour les autres : exemples : *la* poulpe, *une* poulpe, pour le poulpe, un poulpe.

Presque jamais la contraction *au* ne se remarque dans les conversations populaires. C'est ainsi qu'on dit : je vais *à le* môle,

à le restaurant, au lieu de : au môle, au restaurant; *à le* bout du doigt, pour au bout du doigt.

Au contraire, on ne dit pas : donne-moi *de la* viande, *du* vin, mais donne-moi *de* viande, *de* vin.

Substantifs. — Le changement de genre est fréquent, nous en avons vu un premier exemple plus haut; c'est ainsi qu'on dit couramment *une* crabe pour un crabe.

Le *ch* se confond avec le *s*, exemple : *san*gement pour changement, *s*oix pour choix.

La diphtongue *in* devient *en* : *en*sulte, *en*tention pour insulte, intention.

Pronoms. — On abuse des pronoms personnels comme dans le midi de la France : *je me* le suis pensé, au lieu de je l'ai pensé; *je me* le mange, pour je le mange; *il se* les fait peur à tous pour : il leur fait peur. Celui-ci, celui-là donnent *çui-ci*, *çui-là*.

Dont est remplacé par que. Exemple : la dame *que* je vous ai parlé, au lieu de : la dame dont, etc.

L'abus du relatif que est remarquable. On entend dire couramment : quelle heure *qu*'il est? *Ousqu*'il est? etc.

Verbes. — Les verbes irréguliers sont confondus avec les verbes réguliers. L'Algérien conjuge : je bois, tu bois, il boit, nous *boivons*, vous *boivez*, ils boivent. Je *voirai*, tu *voiras*, il *voirat*, nous *voirons*, vous *voirez*, ils *voiront*, au lieu de je verrai, tu verras, etc.

Le sujet est répété. Ce pléonasme est très fréquent. Exemple : mon frère *il* dit qu'il ne veut pas; ma mère *elle* l'a acheté.

La multiplication des verbes pronominaux est à noter. Exemples : je *me* l'ai mangé; je *me* le ramasse; je *me* l'ai pensé; tu *te* le bois.

On dit comme en espagnol (*tener*, *tengo*) je *tiens*, pour j'ai. Exemples : je *tiens* de beaux habits; regarde la figure qu'il se *tient*; je *tiens* une grande fatigue.

L'inversion est fréquente avec pléonasme. Exemple : elle est arrivée la voiture.

L'auxiliaire *être* remplace l'auxilaire *avoir* comme en espagnol et en provençal. Exemples : je me le *suis* gagné, je me le *suis* pensé. Au contraire, *avoir* s'emploie souvent pour *être*. Exemples : nous *avons* venu ; nous nous *avons* arrêté ; il *s'a* sauvé.

Le changement du *ch* en *s* est habituel comme dans les substantifs. Exemples : charger, décharger, choisir, chercher, changer deviennent : *s*arger, dé*s*arger, *s*oi*g*ir, *s*ercher, *s*anger. C'est une faute arabe commune.

Le futur antérieur se substitue au futur simple. Exemple : quand je *l'aurai* vu, pour : quand je le verrai.

On emploie volontiers le futur antérieur pour le conditionnel passé. Exemple : si je *l'aurais* rencontré je lui aurais dit, ou lieu de si je l'avais.

Mots invariables. — La suppression de la négation est générale. Exemple : je *l'ai* pas vu. Je *le* sais pas uu lieu de : je *ne* l'ai pas, je *ne* le sais pas.

Nos adverbes se forment trop régulièrement. Au lieu de sur, dessus; arrière, derrière, les Algériens du peuple disent : sur, *dessur*; arrière, *darrière*.

Augmentations et diminutions de syllabes.

*En*tention, pour : attention; *ar*regarder, pour : regarder.

Au contraire : *vec*, pour : avec; capa*be*, pour : capable; *l'en*demain, pour : le lendemain; *y* a, pour : il y a; *sp*agnol, *sp*liquer au lieu de : espagnol, expliquer.

Glossaire *de mots empruntés à l'arabe, employés familièrement par des personnes parlant bien le français.*

Barka = assez. Exemple : j'en ai *barka*.

Battel = gratuitement. Exemple : je l'ai en *battel*.

Bezzeff = beaucoup. Exemple : cela ne vaut pas *bezzeff*.

Bousbous = baiser, faire *bousbous*, embrasser.

Chouïa = peu. Exemple : as-tu beaucoup de blé cette année? pas *bezzeff*, *chouïa*.

Chitane = (Satan) démon, diable. Exemple : cet homme, c'est un véritable *chitane*.

Chichma = water-closet. Exemple : ce livre est bon à jeter aux *chichma*.

Chouari = panier commun où l'on met les ordures; le mot s'emploie comme injure : espèce de *chouari*!

Fouta = foulard de soie, étoffe de soie rayée portée par les femmes juives et musulmanes, d'où *un fouta* pour un foulard.

Kouskous de l'arabe *ksouksou*, plat de semoule aux légumes et à la viande, adopté sur les tables européennes.

Kaoua = café. Exemples : nous buvons le *kaoua*, buvons le *kaoua*.

Kif-kif = la même chose. Exemple : c'est *kif-kif*.

Macache = pas, non. Exemple : veux-tu? *Macache*.

Matraque = bâton, de l'arabe *matreuk*, mot usité même en France. En Algérie s'emploie même pour désigner une canne de promenade.

Mercanti = marchand, sous dérivé richard, riche; mot passé de l'italien à l'arabe et adopté de l'arabe en Algérie. Exemple : Il peut payer, c'est un *mercanti*.

Maboul = fou, de l'arabe *maâboul*. Exemple : il est *maboul*.

Nif = nez, flair. Exemple : il a du *nif*.

Sarrak = voleur, sarraker = voler, de l'arabe : substantif *serraq'* et verbe *nserraq'*. Exemples : c'est un *serrak*; il a *serraké* une poule.

Seroual = pantalon. Exemple : tu as déchiré ton *seroual*.

Sabat = soulier, de l'arabe *sbat*; passé en français avec un sens péjoratif : savate. Se dit en Algérie de tout soulier. Exemple : allons, prends tes *sabat* et suis-moi.

Tchalefe = petit coup, chiquenaude. Exemple : il lui a donné une *tchalèfe*.

Mots arabes un peu moins fréquents ou usités seulement dans certains milieux professionnels.

Bakel = attention, gare.

Barda = charge du mulet; bat par extension; sac de soldat. Exemple : Il porte la *barda*.

Chrober = boire, de l'arabe *nchrob*, je bois. Exemple : il *chrobe* trop de vin.

Dobza = coup, d'où donner une *dobza* et *dobzer*. Exemple : il l'a *dobzé*.

Glossaire de mots empruntés à l'espagnol.

Chispa = gaîté alcoolique, de griserie. Exemple : Il a la *chispa*.

Boratcho = ivre. Exemple : il est *boratcho*.

Basta = assez. Exemple : Il y en a *basta*.

Fatche = figure, face. Exemple : montre ta *fatche*.

Malafatche = mauvaise figure. Composé du précédent. Exemple : c'est un *malafatche*.

Engautcher = espagnol *engautchar*, embarrasser. Exemple : il est *engautché*.

Falso = faux, hypocrite. Exemple : c'est un *falso*.

Miseria = misère pour quelle misère. Exemple : ah *miseria*! il est blessé.

Mitges = moitié, de mitges = à moitié, de moitié. Exemple : nous l'achèterons *de mitges*.

Pelo = sou; mot familier pour désigner cinq centimes dans certaines régions d'Espagne (mot à mot : poil; *no ten un pelo*, il n'a pas un poil, il n'a pas un sou). Exemple : il n'a pas un *pelo*.

Soustro = souci, ennui. Exemple : il a le *sousto*.

Traboquer = tripoter, du patois espagnol *trabacar*, dérivé du castillan *trabajar*, travailler. Exemple : il a cassé son jouet à force de le *trabaquer*.

Expressions espagnoles.

De tan contento que estaba = il était si content que, a été traduit mot à mot. Exemple : il dansait *de tant content qu'il était*.

Aï que bonito! = ah! que c'est joli; traduit mot à mot. Exemple : *aï qué* joli!

Que tristeza ten! = quelle tristesse! qu'il a de la tristesse! Traduit presque mot pour mot avec une faute de grammaire, provenant de patois espagnols, sans doute. Exemple : quelle tristesse *il se tient!*

A donde esta? = où est-il; traduit et corrompu, donne : *a ous*qu'il est?

Se ha visto = il a vu. Traduit mot à mot : il s'a vu. Exemple : *il s'a vu* un lièvre à la chasse, etc., etc.

Les expressions fautives, les barbarismes doivent être combattus par la multiplication des écoles et des œuvres post-scolaires, la création de bibliothèques rurales.

Il faut défendre absolument l'impression de journaux humoristiques, de plaquettes amusantes en sabir, comme le *Papa Louette* d'Alger ou le *Cagayous*. Il est déjà assez malheureux pour nous que le patois néo-français se soit créé, sans en encourager la diffusion dans les classes les plus élevées de la colonie. On rit d'abord à la lecture, puis on imite pour s'amuser et insensiblement on introduit dans la conversation des expressions vicieuses.

Tout au plus peut-on tolérer l'introduction de quelques mots arabes qui répondent mieux à la pensée que les vocables français correspondants.

Beaucoup d'écoles, beaucoup d'œuvres gratuites d'instruction post-scolaire, pas de journaux écrits en sabir, tels sont les remèdes essentiels.

Il n'y a pas d'hostilité de la part des éléments ethniques divers qui peuplent la colonie. Les Européens sont fiers d'être adoptés par la France, s'ils parlent encore entre eux, bien moins qu'autrefois, d'ailleurs, l'espagnol, l'italien, le maltais, leurs enfants, nés dans nos possessions africaines, sont Français de droit, d'après le décret de 1889, et ne se servent plus guère que de notre langue. Ils entendent peut-être encore les sonorités des idiomes paternels dans les familles où vivent encore de vieux parents venus tard en Algérie, mais ils ne les parlent pas eux-mêmes. Les juifs adultes s'expriment avec leurs coréligionnaires âgés en arabe, et dans la vie ordinaire en français. Si beaucoup sont

encore bilingues dans leur vie privée, quand ils s'adressent à leurs ascendants ou à leurs femmes, surtout à la campagne, les enfants connaissent de moins en moins l'arabe et plus de la moitié l'ignore tout à fait au profit exclusif du français. Quant aux musulmans, de plus en plus bilingues, ils continueront à parler l'arabe ou le kabyle entre eux, chez eux, sans délaisser le français, langue officielle des relations extérieures.

La besogne n'est pas terminée, mais il faut moins conquérir les bonnes volontés que les diriger.

La francisation linguistique de l'Algérie avance très rapidement en raison même du désir d'apprendre de la population algérienne; il ne lui reste qu'un seul obstacle à vaincre : l'ignorance de la grammaire élémentaire, due à l'infériorité intellectuelle des milieux cosmopolites populaires. La diffusion de l'instruction obligatoire le vaincra facilement dans un avenir assez rapproché.

III. — SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

Les mots français en grec,

PAR

HENRI GRÉGOIRE,
professeur à l'Université de Bruxelles.

Au moment où le roi des Hellènes réunit sous son sceptre plus de territoires grecs que n'en possédèrent les Paléologues, triomphe à peine espéré qui, en exaltant le sentiment national, va achever la diffusion, jusque dans les cantons les plus lointains du domaine hellénique, de cette langue bien ou mal faite, mais faite désormais, qu'on appelle la καθαρεύουσα, il est temps de s'intéresser aux plus menacées parmi les particularités dialectales du grec vulgaire : je veux dire à ces éléments hétérogènes du vocabulaire, qui sont les dernières traces des dominations étrangères sur le sol classique.

Les mots turcs, les plus facilement reconnaissables, seront sans doute les premiers en butte à la fureur patriotique des Hellènes délivrés. Comme ces minarets, dont tous les *rayas* connaissent l'histoire et l'injurieux symbolisme, sont ou seront bientôt, jusqu'au dernier, déracinés du sol, les mots osmanlis, proscrits par le maître d'école, seront partout arrachés de la langue. Comme les Athéniens d'aujourd'hui, les Macédoniens de demain ignoreront que la chambre s'est appelée *oda* pendant

de longs siècles, dans tout le domaine grec. Plus lente sans doute sera l'élimination des mots romans moins clairement désignés à la haine des «épurateurs» par leur physionomie moins décidément barbare. Dans ce dernier groupe, les mots français du moyen âge végèteront peut-être quelque temps encore, grâce au peu d'ombrage que donne leur petit nombre, et surtout grâce à l'obscurité même de leur existence, confinée à quelques villages ignorés de l'île de Chypre.

Et, pourtant, ils entrèrent jadis, par masses imposantes, dans le parler de la Romanie, ces mots de la langue de Villehardouin et de Robert de Clari. Dès le premiers contacts entre l'Occident et Byzance, les plus puristes parmi les historiens byzantins furent obligés d'en accueillir quelques-uns. La connaissance du latin avait presque entièrement disparu de cet empire qui se disait encore «ausonien»; c'est pourquoi ses écrivains n'usèrent qu'assez peu d'un procédé commode et qui aurait satisfait leur goût d'archaïsme. Certes, ils adoptèrent parfois des formes latines et latinisées que leur offraient les chancelleries franques. Mais Photius déjà n'appelait-il pas le latin lui-même un idiome scythe? On aurait préféré adapter les noms étrangers au génie de la langue grecque par quelque adroite étymologie.

Et Anne Comnène appelle Ἰσαγγέλης (ἰσάγγελος) le comte de Saint-Gilles. Le premier nom commun français qui s'imposa à la plume pédante d'un Byzantin est sans doute le mot *lige*, transcrit λίζιος par Anne Comnène, et qui vécut pendant des siècles sous cette forme. Ce premier emprunt, on le voit, a été fait à la langue vulgaire, non au latin; mais la transcription n'est pas phonétiquement correcte (il faudrait λίτζιος) parce qu'Anne a évité une graphie qui lui semblait barbare. Mais de tels scrupules bientôt, ne furent plus de saison. L'empire byzantin s'écroule, et, plusieurs années avant sa chute, l'île de Chypre est déjà un royaume français. Puis la langue française s'installe avec les conquérants, à Constantinople, en Thrace, en Macédoine, dans la Grèce centrale, en Morée.

Avec moins de difficultés qu'on ne l'a dit, le système féodal s'implante dans des provinces qui s'acheminaient naturellement vers un état tout pareil, par la concentration des terres entre les

mains des « puissants »; car Boniface de Montferrat, Guillaume de Champlitte et Villehardouin eurent à combattre des archontes ou grands seigneurs qui avaient déjà l'étoffe de feudataires de la Couronne.

Que serait-il advenu de la Grèce si l'empire latin avait pu vivre? A cette question, les historiens ont depuis longtemps répondu, et l'étude des dix années vraiment glorieuses de cet empire, celles du règne de Henri de Flandre, rendait facile la réponse. Les seigneurs indigènes auraient peu à peu envahi les cadres féodaux, et les familles d'outre-mer se seraient hellénisées.

La langue française se serait maintenue plus longtemps sans doute que la langue latine, officielle à Byzance pendant les premiers siècles. En disparaissant, elle aurait laissé dans le grec un élément lexicographique comparable pour l'importance, à l'élément germanique ou roman. Cet élément eût gagné tous les compartiments du vocabulaire. Et la preuve en est dans les documents gréco-francs qui nous sont restés du moyen âge : les célèbres Assises du royaume de Chypre, les diverses rédactions de la Chronique de Morée, et (pour la Chypre) les chroniques de Machaeras et de Boustrone. Les romanistes connaissent bien ces textes intéressants. Il y a longtemps que G. Meyer a consacré aux mots romans des Chroniques chypriotes un savant mémoire, et déjà le premier éditeur de la chronique grecque de Morée avait joint à sa publication un lexique des mots français. Mais la tendance générale des critiques était de contester l'importance de l'apport français et, par voie de conséquence, l'influence de la civilisation française sur les Grecs du moyen âge. On faisait valoir cet argument, que de tous les mots français qu'on lit dans les chroniques, presque tous ont disparu aujourd'hui; on représentait l'idiome franco-grec de Chypre et de Morée comme un jargon un peu artificiel, employé surtout par des Francs qui estropiaient le grec, par des Gasmules; on répétait que les Assises et la Chronique de Morée n'étaient en somme que des traductions. Plus récemment, M. J. Schmitt, a cru pouvoir affirmer que le Χρονικὸν τοῦ Μορέως, loin d'être une traduction, était l'original imité par l'auteur de la recension française. Cette opinion paraît insoutenable ; mais M. Longnon, le dernier éditeur du texte français, a

montré que l'auteur du Χρονικόν, comme celui du Livre de la Conquête, a eu sous les yeux un document italien. On saisit toute l'importance de ce fait. Les mots français du Χρονικόν ne sont donc point des gallicismes de traduction; en les employant, le versificateur grec prouve que ces vocables faisaient bel et bien partie intégrante de sa langue.

Et pourtant, comme les circonstances politiques furent défavorables à l'élément français! Soixante ans à peine après la conquête de la Morée, la défaite et la captivité de Guillaume de Villehardouin portèrent un coup mortel à l'œuvre des envahisseurs. A partir de ce moment, la «princée» dut s'accommoder du voisinage du despotat byzantin. Au milieu d'une population déjà à demi-gagnée, voici que l'administration byzantine reprenait pied. Appuyés sur les forteresses de Mistra et de Yéraki, la première devenue bientôt une miniature de Byzance, les Paléologues commençaient cette lutte obscure et pourtant glorieuse, parce qu'elle illustre la persévérance géniale d'une race entêtée à ne point périr; ils reconquéraient le pays, canton par canton, et le dernier Constantin, avant d'aller mourir dans la pourpre, avait assuré le triomphe complet de l'hellénisme dans la presqu'île. C'est donc la concurrence, la résistance politique de l'hellénisme qui n'a pas laissé aux mots d'Occident le temps de prendre racine. Rien d'instructif, à cet égard, comme la comparaison entre deux manuscrits de la *Chronique de Morée*. Le premier en date présente bien plus de mots français que l'autre (Havniensis, Parisinus); dans la seconde rédaction disparaissent avec certains termes étrangers, les sorties virulentes et réflexions anti-grecques du Gasmule catholique qui prend le parti des seigneurs latins. Mais cette comparaison même prouve combien, malgré tout, les vocables français étaient familiers à ces Moréotes. Car, si le scribe du Parisinus remplace καπεροῦνι par σκέπασμα, παρλαμά par Βουλή, il a traduit un terme grec, mais obscur et suranné sans doute, par un mot français (σωταρχίσουσι par γαρνίσουσι). C'est donc une réaction très consciente, comparable au mouvement actuel, qui a « épuré » le vocabulaire.

Dans l'île de Chypre, au contraire, après les répressions ter-

ribles du début de la conquête, que Mas-Latrie nous peint en couleurs trop romantiquement idylliques, le peuple grec renonçant à ses espoirs nationaux, accepta assez docilement la constitution du royaume. Aujourd'hui encore, il semble qu'on y pardonne aux Francs leur domination en faveur de la gloire qu'elle valut au nom chypriote : le souvenir du royaume ou ρηᾶτον des Lusignans n'est pas effacé des mémoires paysannes. Les mots empruntés ici sont en partie les mêmes qu'on retrouve dans les documents moréotes; et l'on ne peut s'empêcher de penser que la *Mischsprache* qui se laisse reconstituer à l'aide de Machéras, des Assises, de la Chronique, est précisément celle qui se serait établie et fixée par toute la Romanie si les conseils des papes avaient été écoutés, si le feu sacré de la croisade ne s'était pas éteint, et si le maintien des conquêtes d'outre-mer était resté la grande affaire de l'Europe.

On a quelquefois prétendu que l'influence italienne a très tôt fait échec à l'influence française. Les mots italiens, dit-on, se laissaient plus facilement gréciser que les français; et, comme leurs racines étaient souvent les mêmes, les Grecs ont préféré des deux formes parentes, celle qui se transcrivait et se prononçait plus facilement. Mais il sied de ne pas perdre de vue que si la République de Saint-Marc, la dominatrice « *quartæ et dimidiæ partis totius imperii Romaniæ* » avait pris pied dans les îles, à Coron et Modon, en Crète; que si la commune de Gênes s'installe dès le xve siècle à Famagouste de Chypre, la traduction grecque des Assises a été rédigée avant toute influence italienne, et la Chronique de Morée en est peu affectée. Gustave Meyer a donc eu tort de classer comme génoises les terminaisons en ου ou οῦν (κομεσιοῦ[ν], ρελιτγξιοῦν, γαρνιζοῦν).

Ce sont aussi des verbes français et non italiens qui ont pénétré en masse dans les conjugaisons si vivantes et si grecques en εύω et en άξω : ρεβελεύω (*réveiller*, non *révolter*) ὀρδινιάζω, μαντενιάζω, προυμουτιάζω (*promettre*, avec un second ου dû à l'assimilation).

C'est plus tard que les verbes italiens en *are* entrèrent dans la langue sous la forme άρω.

Un érudit chypriote, M. Simos Menardos, que son nom même

semblait promettre à ces études, a considérablement allongé la liste des mots français encore *vivants* dans son dialecte :

Πρότσα, τσαέρα, τσιμινιά, τσάμπρα, τσαΐνα, τάτσα, κούτση, τσαντιλέριν, τίτσιρος : broche, chaire, cheminée, chambre, chaîne, tache, couche, chandelier, déchiré : il y en a, en comptant les dérivés et les noms propres, une bonne centaine. Et les plus nombreux sont ceux qui désignent des objets que les conquérants occidentaux n'ont certes pas introduits dans l'île, des idées qui ont été de tous temps familières au paysan chypriote. Si l'on met à part quelques termes rappelant les chevauchées des preux feudataires des Lusignans, comme περροῦνιν, le « perron » d'où les hommes d'armes s'élançaient sur les destriers, φαρράς « le fourrage » qu'ils donnaient à leurs bêtes, πάς « le pas » τρόκκος « le trot », il ne reste que des emprunts dont il est difficile de rendre compte autrement que par des motifs psychologiques de portée tout à fait générale. Et c'est précisément ce qui fait l'intérêt de ce petit lexique.

Car nous y voyons une nouvelle preuve de l'influence qu'a toujours, en pareil cas, la curiosité féminine, séduite par l'étiquette nouvelle autant que par l'objet nouveau, et confondant volontiers l'une et l'autre. La chaîne brillante offerte par le galant chevalier franc à sa maîtresse villageoise paraissait un joyau plus rare à ses jalouses amies, si elles apprenaient le nom étranger du bijou : τσαΐνα; ποῦκλα parut en dire plus et mieux que πόρπη, σπλίγκα (épingle) que καρφίς. Et de fait, lorsque le mot français n'a pas complètement supplanté son synonyme grec, M. Ménardos nous apprend qu'aujourd'hui encore telle est souvent la différence que l'on fait entre eux.

Le vocable français reste paré d'une splendeur de légende. Il n'y a de τσαΐνα qu'en métal précieux, τσαΐνα est synonyme de χρυσάφι (or) dans certains dictons. Quelquefois aussi, comme pour τσαέρα, l'idée d'antiquité et même de vieillerie, s'attache au mot occidental. — Les termes de cuisine ne manquent pas non plus, et M. Ménardos remarque spirituellement que le nom de la colombe a disparu de l'île de Kypris. *Ox*, malgré l'appétit des Normands, n'a point succombé devant *beef* en Angleterre; mais le paysan chypriote, instruit par les maîtres

queux féodaux, n'élève plus, depuis les grands festins de la conquête, que des πεζούνια (pigeons). Le nom du plat a passé à l'animal vivant (*ficatum* et *jecur*, συκωτόν et ἧπαρ est l'exemple classique, plus frappant encore, de ces triomphes de la gastronomie sur la zoologie ou l'anatomie).

Les Français, en Chypre, furent de grands bâtisseurs ; des constructeurs occidentaux de leurs cathédrales gothiques, les Chypriotes ont retenu des termes comme βότα (voûte ; français et non italien, car βόλτα existe avec un sens tout différent), λόντζα (loge).

Enfin la vieille langue juridique franco-grecque des Assises n'a guère laissé de traces, comme il fallait s'y attendre

Rien que dans ce petit groupe des mots ayant survécu jusqu'à nos jours et que nous révèle M. Menardos, la lexicographie française trouvera à glaner. Car μίγκης est le fr. *mince*, et cet adjectif n'est attesté qu'assez tard, en tout cas après la date de son adoption par le Chypriote.

Βολίκι qu'on lit déjà dans les Assises et qui signifie *poutre*, est peut-être notre *volige*.

Βερκίν (pron. vercin) « l'anneau sans le chaton » est le fr. verge qui a ce sens dans quelques textes.

Mais le principal intérêt des emprunts français du grec médiéval est qu'ils nous donnent des renseignements assez précis sur la prononciation de notre langue au XIIIe siècle.

Dans la plus ancienne période du français, la palatale affriquée se prononçait *tš* (orthogr. *ch*) ; la transcription des vocables français figurant dans les Assises, les Chroniques de Chypre et de Morée pour qu'aux XIIIe et XIVe siècles, cette prononciation était générale en Grèce. Nous venons de voir τσάμπρα (pron. tšambra), τσαΐνα (tšaïne), τσαέρα (tšaëre), τίτσιρος (déchiré).

Je pourrais multiplier les exemples : je préfère renvoyer ici au travail plus complet que je prépare sur la question. On ne saurait citer aucune exception à cette règle ; et la chose est d'importance : car l'hypothèse de J. Schmitt, touchant l'original de la Chronique s'appuyait presque uniquement sur une prétendue transcription du mot *Champlitte*, Σαλοῦθε, qu'on lit dans le texte grec. Or, comme M. Longnon l'a bien vu, nous avons

affaire ici à une simple confusion géographique; l'auteur de la Chronique a bien cru que Guillaume était seigneur de Saluces.

Les dialectes qui avaient conservé le *K* n'ont guère eu d'influence à Chypre et en Morée; tout au plus peut-on signaler κιβιτάνος (Kivetaine), forme sans doute picarde. Je ne méconnais pas l'importance de cette question des dialectes; et si nous ne possédions que des transcriptions moréotes, nous pourrions croire que l'usage de la cour du Champenois Villehardouin a été ici prépondérante. Mais le Chypre nous empêche de nous arrêter à cette hypothèse. Et la chute de l'élément dental, en français, paraît décidément un phénomène bien tardif.

Le développement de *g* en *ž* fut, dit-on, parallèle à celui de *c* en *š*. L'affriquée *dž*, en Morée et à Chypre, n'est point encore *généralement* simplifiée en *ž*. Jamais on ne trouve Ζεφρές pour Geoffroi, mais bien Ντζεφρές (Dzefrè). L'exception apparente λίζιος a été expliquée plus haut. Ici pourtant il faut signaler quatre mots chypriotes (sans doute empruntés vers le XIVe siècle) qui montrent que la simplification finit par atteindre les parlers d'outre-mer. Ce mot πεζοῦνιν (pigeon), ζαλατίνα (gélatine), ζάμπα (jambe) et ζυμποῦνιν (jupon); mais on dit ντζανίν (jaunis, jaunisse), Ντζανέτος (Jeannet). Ces quatre mots sont précieux; on ne peut leur opposer de cas analogues dans le groupe très nombreux des mots τσ; il semble donc qu'on puisse en tirer des conclusions quant à la chronologie relative des deux phénomènes. Je note ici qu'une expression signalée comme romane par M. Ménardos, μία κόρη τοῦ ντάντζου, « une fille nubile », qu'il explique par l'italien (?) « fille mûre pour la danse », n'est sans doute que la traduction de l'expression française « fille d'aage » (*Assises*, texte fr., cap. 14. Puis que li fis famylias est *d'aage* : c'est puisqu'il a XV ans; cf. enaaigier, desagier).

Un curieux phénomène dont je ne puis donner une interprétation satisfaisante, est la transcription de certains *c* (*ch*) français (devant *e*, *i*) par la spirante dentale θ (*th* anglais fort). Ainsi le nom de la famille de Brice apparaît sous la forme ντὲ Βερήθοι; de Toucy s'écrit toujours ντὲ Τούθ, ντὲ Ντούθ; la famille de

Planchy, arrivée en Morée après 1261, s'appelle Πλαθοί; Saluce Σαλούθ.

Peut-être faut-il reconnaître ici une influence espagnole (1), mais peut-être aussi ces transcriptions sont-elles un des témoins précieux d'une prononciation de *transition*, que les graphies occidentales ne pouvaient noter exactement.

Un détail de la transcription des diphthongues françaises doit être noté ici : οι est parfois rendu par ε, mais parfois aussi par όε. M. Brunot (*Histoire de la langue française*, I, p. 333-334) a déjà attiré l'attention sur l'importance de la transcription grecque, accentuée, pour dater l'évolution de la diphthonque. « Dans σεβόετ ἀγκλόερ, dit-il, l'accentuation nous montre le phonème à sa première étape de transformation, gardant l'accent sur *o* et ayant déjà changé ι en ε. » Or, l'un des noms propres de la Chronique, sur lesquels on a le plus discuté, est 'Ανόε (Aunoy). En effet, le texte français de la Chronique porte lui aussi *Anoée Anoé* alors qu'il ne présente point, par ailleurs, de graphies, telles que *roe, assouvoever, aperçoeve*. On en a conclu que le texte français était une version faite sur le grec; mais nous avons vu que cette opinion doit être abandonnée. Il est probable que nous avons ici un cas curieux de prononciation archaïque conservée dans un nom propre, prononciation qui a fini par modifier la graphie traditionnelle.

Au (comme on le voit par l'exemple d'Aunoy) est régulièrement rendu par *a* dans ces textes du XIVe siècle. On sait que *au* ne devient *o* qu'au début du XVIe siècle. La transcription grecque, s'il était ici besoin de son témoignage, pourrait être utilisée à cet effet; car une inscription grecque, due à un chevalier de Rhodes, vient d'être publiée tout récemment, qui rend ainsi le nom de Jacques Gatineau : Τζιάκες Γατινέο (inscription d'Halicarnasse, 1513 après J.-C.).

Une étude complète de l'élément français en grec devrait s'étendre aux mots introduits dans la langue depuis le XIXe siècle. Mais, ici, la difficulté serait grande de distinguer entre les mots

(1) Il paraît acquis que le prototype de la chronique grecque fut rédigé après l'année 1341, donc en pleine période « catalane ».

français adoptés tels quels par un traducteur embarrassé ou paresseux, et qui peuvent être inconnus d'une partie de son public, et ceux qui sont vraiment entrés dans la conversation. La connaissance plus ou moins parfaite du français que possèdent tous les écrivains, tous les journalistes, donne une grande fréquence au premier phénomène. Alors que le vocabulaire de la politique est purement grec, la langue dite épurée se prêtant docilement à calquer tous les clichés du journalisme international, alors que jamais le grec n'est en peine de rendre des abstractions, et que les emprunts du type *intelligenzia* des langues slaves sont à peu près inconnus, le langage des critiques d'art est forcé beaucoup plus souvent à la transcription pure et simple d'un terme étranger. Un *sujet*, un *paysage* (σουζέ, παϊζάζ), un profil (προφίλ), voilà des termes qui n'ont point d'équivalents grecs universellement consacrés. Il faut aussi tenir compte ici de la *diglossie* bien connue des Grecs modernes. Si la langue dite épurée est celle du journalisme politique, les critiques d'art sont en grande majorité des vulgaristes; vivant eux-mêmes à l'étranger, ou bien en constante relation avec leurs chefs qui sont plus Parisiens qu'Athéniens, ils ont moins de scrupules puristes à l'égard des mots d'emprunts, et leur mentalité plus européenne leur représente certains emprunts comme indispensables.

Mais le facteur principal est la mode au sens le plus banal du mot. Le français est la langue *distinguée*, la langue des salons et de la mondanité.

La différence profonde des phonétiques grecque et française a plutôt facilité l'intrusion de centaines de termes empruntés à cette catégorie. En effet, le grec ne peut se contenter d'emprunter le terme étranger; il est obligé de le transcrire en le rendant prononçable, il doit aussi l'adopter au génie de la langue en le pourvoyant de désinences casuelles. La déclinaison en ές,έ créée d'abord pour les emprunts turcs, reçoit aujourd'hui les mots français (σοαρές). Ainsi ces mots entrent peu à peu dans la langue commune. Grâce aux journaux de la capitale, les salons de province les adoptent bientôt. La plus grande diffusion est celle des termes désignant les parties du vêtement.

L'adoption des modes occidentales ne date pas d'hier, et les

premiers termes étrangers s'y rapportant étaient italiens. Mais aujourd'hui l'influence italienne a cessé de se faire sentir. La société italo-grecque des îles ioniennes a cessé de donner le ton ; elle a elle-même adopté le français.

Il est intéressant d'étudier cette invasion des termes de mode français dans les milieux qui ignorent entièrement notre langue; car c'est là seulement qu'on peut acquérir quelque certitude touchant la réalité de l'emprunt. J'ai pu constater que comme presque toujours en pareil cas, ces emprunts ont eu une conséquence très importante. Non seulement les termes de toilette, mais encore les noms de couleurs ont été généralement adoptés. On a souvent remarqué la facilité paradoxale avec laquelle une langue qui possède en grand nombre des noms de couleurs, les remplace sans nécessité apparente par des termes étrangers (1). Les Grecs avaient dès le début du moyen âge adopté toute une série de termes latins (βένετος « bleu », ἄσπρος « blanc »); plus tard les emprunts turcs sont ici particulièrement nombreux. Mais le grec moderne avait développé un vocabulaire très riche capable d'exprimer toutes les nuances. Aujourd'hui la plupart de ces noms, souvent fort jolis, sont tenus pour surannés dans les campagnes mêmes.

Ainsi, μελιτζανύ (couleur d'aubergine) est remplacé par μώβ (mauve), τριανταφυλλύ par ρώζ, ροβιθᾶτο (couleur de pois chiche) par κρέμ, βισσινύ par γκρενά, γαλάζιο par μπλέ (bleu), ούρανί par μπλέ κλέρ, ταχυνύ par καφεουλέ; cf ρεζεντά, σαμουά, τουρκοάζ. Tous ces noms m'ont été indiqués par une Samiote qui ignorait entièrement la langue française; et je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que la plupart des mots indigènes supplantés par les termes français sont entièrement ignorés de l'usage athénien.

Ainsi, au moment même où le purisme semble remporter une victoire décisive sur l'élément turc et même l'élément italien du vocabulaire, les femmes grecques imposent aux classes supérieures de la capitale, et peu à peu, à toutes les couches sociales

(1) Il suffit de rappeler l'importance de l'élément germanique dans ce compartiment du vocabulaire français.

d'Athènes et des provinces, une énorme quantité de mots français qui, sans doute, ne s'en laisseront pas facilement déloger. Ce qui prouve que la réaction consciente contre les mots empruntés ne triomphe complètement que lorsqu'elle est aidée par l'évolution sociale et politique. L'arrêt de l'influx lexicologique français ne se produira sans doute que lorsque la Grèce se sera émancipée des influences économiques occidentales; elle n'a réagi jusqu'à présent que contre l'italianisme et l'ottomanisme, parce que le centre politique s'est déplacé des Iles ioniennes italianisées vers Athènes, la ville neuve, et parce que le monde turc a cessé de peser sur la vie grecque. L'école a trouvé dans ces phénomènes naturels des alliés puissants dans sa campagne de *xénélasie*.

Nous espérons retracer bientôt, dans toute son ampleur, l'histoire de l'élément français en grec, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. La présente esquisse s'est bornée à indiquer la complexité des problèmes, et à faire pressentir l'importance relative des conclusions à tirer d'une telle histoire.

BIBLIOGRAPHIE.

Sur les mots français dans les textes médiévaux : Editions critiques de la Chronique de Morée :

The Chronicle of Morea, Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορέως, by John Schmitt. Londres, 1904, in-8°.

Livre de la Conqueste de la princée de l'Amorée. Chronique de Morée (1204-1305), par Jean Longnon. Paris, Renouard, 1911.

Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, tirage à part du Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος (t. VI). Athènes, 1906, in-8°. p. 453-675.

M. A. Triandaphyllides, *Die Lehnwörter der mittelgr. Vulgärliteratur*. Strassburg, Trübner, 1909.

S. Menardos, *Les mots français en chypriote* (en grec), Ἀθηνᾶ, VII (1900).

G. Meyer, *Jahrb. f. rom. Phil.*, 15 (1875), 33-56.

III. — SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE.

L'histoire littéraire de la France et le choix des thèses et dissertations universitaires.

PAR

GUSTAVE CHARLIER,
chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

Dans l'ordre des études romanes, c'est peut-être le fait capital des vingt dernières années que l'essor singulier pris par les recherches méthodiques et précises sur l'histoire des lettres françaises. Chacun sait la grande part qu'y ont eue, en France, quelques maîtres dont les noms sont sur toutes les lèvres. Grâce à leur admirable effort, le genre a vécu de la vieille « thèse littéraire », ingénieuse ou spirituelle parfois, oratoire et vide trop souvent, et qui, dans tous les cas, n'ajoutait à peu près rien à notre connaissance d'un passé pourtant si complexe et si riche. Presque au même moment, ce genre de recherches attirait au delà du Rhin des travailleurs de plus en plus nombreux. Là aussi quelque chose disparaît, et c'est le type traditionnel du romaniste à l'allemande, admirablement au fait de la phonétique et de la morphologie des anciens dialectes, rompu aux tâches délicates du classement des manuscrits et de la discussion des variantes, mais pour qui l'histoire littéraire de la France semblait perdre soudain tout intérêt à la date fatidique de 1453. Sur la terre classique de la philologie, il paraît bien que le jeune *Litterarhistoriker* soit en train de vaincre l'antique *Philolog*. Tout au moins l'a-t-il doublé : cent travaux

l'attestent, consacrés à la renaissance, aux siècles classiques, au romantisme, au réalisme, et même aux périodes plus proches encore de nous. Et le mouvement s'accentue et s'amplifie. Il atteint aujourd'hui l'Italie, la Finlande et même les Etats-Unis d'Amérique, d'où commencent à nous venir des contributions que l'on aurait tort de négliger.

Ce renouveau des études d'histoire littéraire s'affirme nettement dans la production scientifique des universités. Des « séminaires » et des « laboratoires » de l'enseignement supérieur, il sort chaque année un nombre appréciable de travaux qui intéressent le long passé des lettres françaises. Thèses de doctorat ès-lettres, mémoires de diplôme d'études supérieures, thèses de l'Ecole pratique des hautes études ou de l'Ecole des chartes, *tesi di laurea* italiennes, dissertations allemandes, suisses, belges, américaines... autant de publications de valeur et d'importance fort diverses assurément, mais dont la moindre apporte cependant quelques précisions utiles ou quelques détails nouveaux.

Or, le choix de ces travaux est laissé à l'arbitraire de chacun. L'étudiant s'arrête à un sujet qui le séduit et le fait agréer par le maître qui dirige ses études. Ou bien c'est ce dernier qui, sous l'inspiration de ses études personnelles, lui signale le point particulier qui peut offrir matière à de fructueuses investigations. Dès lors, des doubles emplois doivent fatalement se produire. Il n'est pas rare qu'il sorte simultanément de deux « ateliers » différents des travaux qui se répètent. Il est moins rare encore qu'un étudiant ait poussé très loin déjà ses recherches quand il se trouve devancé par un concurrent ignoré, dont la thèse enlève à celle qu'il préparait le meilleur de sa nouveauté et de son intérêt.

Que ces doubles emplois soient inutiles et regrettables, il n'est pas besoin, je pense, de le démontrer. Le vaste domaine de l'histoire littéraire de la France compte encore trop de régions à peine explorées pour qu'on ne doive pas déplorer des rivalités, qui se traduisent, en dernière analyse, par des pertes de temps et d'énergie. Est-ce là, d'autre part, un mal sans remède? Je ne le crois pas. Déjà une heureuse initiative a

fortement contribué à le restreindre : on sait que la Sorbonne exerce, en France, une manière de droit de police sur le choix des thèses de lettres et épargne ainsi de fâcheuses rencontres aux candidats au doctorat. Mais son action s'arrête à la frontière. Ne pourrait-on faire davantage?

J'ai souvent rêvé, pour ma part, d'un modeste office international, destiné à éviter les concurrences inutiles dans cette branche de la production scientifique de l'enseignement supérieur. Moyennant une entente entre les sections françaises des universités, l'organisation n'en serait pas bien laborieuse, et il coûterait moins d'efforts qu'il ne rendrait de services. Il suffirait qu'on lui transmît régulièrement la liste des travaux universitaires en préparation. Il enregistrerait les divers sujets sur un jeu de fiches classées selon un ordre systématique. Un nouveau projet lui étant communiqué, il s'assurerait aussitôt qu'il n'est point déjà retenu d'autre part. S'il l'était, il mettrait en rapport les deux travailleurs, qui auraient tout intérêt à s'entendre pour ne pas empiéter sur leurs champs de recherches respectifs. Une fois le travail mené à bonne fin et publié, il serait averti et retrancherait de son répertoire la fiche correspondante. Il serait avisé de même si le projet se trouvait abandonné. Il ne faudrait pas, en effet, entraver la recherche sous prétexte de l'organiser. L'expérience a appris que le cas se présente quelquefois : on a vu tel poème du moyen âge devenir « tabou » parce qu'un savant romaniste avait annoncé dans la *Romania* ou la *Zeitschrift* de Groeber son intention d'en donner une édition critique, qui n'a jamais paru.

Assurément — et je ne songe pas à me le dissimuler — ce plan tout schématique donne prise à plus d'une objection. Et, tout d'abord, comment, sur la simple indication d'un titre — souvent sommaire, parfois vague — reconnaître si un travail en préparation n'empiète pas sur quelque sujet déjà retenu? Il y faudrait sans doute quelque bonne volonté de part et d'autre. Les travailleurs seraient invités à mettre dans leurs communications le plus possible de clarté et de précision; et, à l'office même, la double tâche de classement et de vérification des sujets devrait être confiée à un spécialiste assez au fait de

l'état des recherches pour interpréter sainement les libellés insuffisants.

Une autre difficulté, c'est que tous les travaux préparés dans les universités ne sont pas nécessairement publiés. Ainsi les mémoires français de diplôme d'études supérieures et les thèses belges de doctorat en philosophie et lettres restent souvent en manuscrit. Faudrait-il laisser s'accumuler dans le répertoire de l'office les fiches relatives à ces travaux demeurés inédits? Cet obstacle non plus ne paraît pas insurmontable. En fait, la partie utile de ces recherches voit le jour sous des formes diverses : articles de revues, mémoires académiques, publications libres. Rien n'empêcherait de réclamer aux étudiants qui auraient recours à l'office l'engagement de l'avertir au moment où leur travail aboutirait à une publication. Au surplus, on pourrait fort bien, pour les projets de ce genre, prévoir un délai au bout duquel ceux d'entre eux qui n'auraient pas abouti seraient réputés caducs et retranchés du répertoire.

Bien d'autres problèmes d'ordre pratique se présenteraient encore, qui demanderaient un examen attentif. Mais je n'ai pas la prétention d'entrer dans le détail *de lege ferenda*. Il me suffit d'avoir posé, dans cette note hâtive, une question qui me paraît digne d'intérêt. La solution que j'ai indiquée est-elle la meilleure? Est-elle même pratiquement réalisable? Je ne sais. D'autres le diront peut-être, qui ont en pareille matière l'expérience qui me fait défaut. Je le souhaite, et d'avance je me rallie à leurs vues, si elles doivent contribuer à combler cette regrettable lacune de notre organisation scientifique. Aussi bien, la forme même de l'organisme à créer importe-t-elle assez peu. L'essentiel, c'est qu'il rende les services qu'on attend de lui, qu'il empêche le gaspillage d'efforts précieux, qu'il mette un peu d'ordre là où règne aujourd'hui la seule initiative individuelle, avec ses caprices et ses à-coups. Réalisé, il pourrait devenir, par surcroît, pour ceux qui auraient recours à lui, une excellente école de solidarité scientifique. Et ce ne serait peut-être pas un moindre bienfait.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

Le français, langue scientifique,

PAR

MAURICE ANSIAUX,
professeur à l'Université de Bruxelles.

Un jeune économiste allemand me disait un jour : « La langue française est trop belle pour être une langue scientifique. »

L'insinuation semble habilement dissimulée. A la bien considérer cependant, elle est assez grossière, car elle ne tend à rien moins qu'à prêter aux savants de langue française un degré de légèreté tel qu'ils n'hésiteraient point à sacrifier le fond à la forme, à trahir la pensée au profit de la phrase.

En aucune contrée du globe, les hommes de science sérieux n'adoptent une attitude semblable. Elle est le propre de certains esprits plus ou moins fantaisistes, que l'on rencontre un peu partout dans le monde et qui se complaisent en un genre que l'on pourrait appeler poliment la philosophie littéraire.

Osons l'affirmer : jamais la vraie science ne s'exprime avec plus de sobrieté et de précision que lorsqu'elle prend la langue française comme interprète. Elle use alors des images avec une mesure et une discrétion que l'on ne retrouverait pas partout, au delà des monts, par exemple.

Qu'on le remarque, du reste : pour la traduction des idées

abstraites, l'utilité des images ne peut être mise en question, s'il est vrai que l'esprit humain n'est point uniquement fait de froide raison et que l'expérience sensible a contribué, dans une mesure incalculable, à le former et à l'enrichir. L'image judicieusement employée aide à comprendre ; elle n'obscurcit pas, elle illumine. Sans doute, il est indispensable de savoir s'en servir à propos, et il n'est donné qu'aux maîtres, à des hommes de la taille de Bergson, d'en découvrir de neuves, d'en forger d'inattendues, qui, tout en projetant la clarté, donnent une véritable impression d'art.

Au fond, ce qui irrite les adversaires de la langue française, c'est sa vieille réputation de clarté. N'est-il vraiment pas possible, disent-ils, de s'exprimer avec toute la netteté voulue en d'autres idiomes, et n'est-ce pas une prétention insupportable des admirateurs idolâtres du parler de France de réclamer pour celui-ci le monopole de la lucidité ?

Pour rendre l'accusation plausible, ils l'exagèrent. Qui donc a prétendu que la science ne puisse s'écrire qu'en français ? Tout ce que l'on soutient, c'est que cette langue en est le plus parfait instrument c'est que le français est le vêtement le plus transparent de la pensée. Et ici un exemple, ou plutôt une comparaison. Ouvrons au hasard un traité d'économie politique, dont l'auteur est un savant allemand des plus réputés : nous y lisons qu'à une certaine époque, l'argent-métal était *im Mittelpunkt des Wertbewusstseins*. Cela signifie littéralement : « au centre de la conscience de la valeur. » Un économiste français, belge ou suisse romand eût écrit simplement que l'argent était alors l'étalon des valeurs ou encore la mesure de toutes les valeurs. Semblable expression, immédiatement intelligible, eût passé inaperçue, au lieu que l'on s'attarde et reste tout rêveur devant la formule allemande. D'aucuns la jugeront profonde, penseront qu'elle suggère bien plus de choses encore qu'elle n'en exprime. En réalité, elle n'est qu'imprécise et flottante, disons même obscure.

Obscur, l'idiome auquel je viens de faire allusion l'est parfois, et il convient peut-être de s'étonner de ce qu'à l'aide de cet instrument imparfait, sous le rapport de la mise au point, le

travail scientifique et philosophique ait pu produire les merveilleux résultats que l'on sait. Encore y a-t-il lieu de ne pas s'exagérer ceux-ci, de ne pas se laisser abuser par une prétendue profondeur qui n'est souvent que vide et brouillard. Des observations analogues devraient être faites à propos de la prolixité à laquelle la langue française ne se prête qu'en rechignant et dont plus d'une de ses voisines s'accommode avec un véritable excès de complaisance.

A cet égard, l'on me permettra de mettre en garde la jeunesse studieuse contre l'imitation étourdie de l'étranger, et de lui prêcher un inviolable attachement aux qualités traditionnelles du français. Le prestige des savants d'Outre-Rhin est incontestablement immense, bien qu'il n'ait peut-être plus aujourd'hui tout à fait les mêmes raisons d'être qu'il y a une vingtaine d'années. Mais on sait que les phénomènes sociaux, tels que la renommée et le crédit, survivent un certain temps aux causes qui les ont fait naître, ou que, tout au moins, il n'en coûte guère autant d'efforts pour les entretenir et les conserver que pour les produire.

Je dirai donc à la jeune génération scientifique de n'emprunter à l'Allemagne que ce qu'elle a vraiment d'utile à lui communiquer : la longue patience, la recherche méthodique, le souci minutieux — parfois un peu excessif — de la documentation, la crainte des conclusions hâtives, l'aversion pour la fantaisie, enfin, une forte dose d'esprit critique de bon aloi — bien qu'il dégénère de temps à autre en querelles personnelles ou en subtilités absolument stériles.

Mais, de grâce, qu'elle évite de copier le reste : formules nébuleuses, dissertations pédantes, abus des distinctions et des sous-distinctions et surtout ces perpétuels revenez-y, apparemment indispensables pour qui écrit en une langue ne livrant pas en une seule fois toute l'essence de la pensée, mais qui sont sans excuse lorsque l'on se sert de la langue française.

Puisse notre jeunesse conserver aussi le goût des idées générales, qui est chose proprement française [1]. Il est bien banal de

[1] La nécessité de cette remarque me paraît s'imposer en présence du fait suivant. Il y a une dizaine d'années, dans un discours retentissant,

rappeler que la France, héritière de la Grèce antique, a produit une floraison miraculeuse de théories, de généralisations, de conceptions abstraites. Prétend-on m'objecter que la science moderne, esclave des faits et ennemie de la déduction, n'a que mépris et impatience pour cette incomparable production d'idées? Je n'aurai pas de peine à faire voir que cela n'est pas exact. La science qui observe et qui induit ne fait, somme toute, que vérifier des hypothèses. L'observation des faits abandonnée à elle-même est radicalement improductive, parce que, suivant la parole profonde de Claude Bernard, elle « ne comprend pas ce qu'elle trouve ». Elle est impuissante si elle n'a l'idée pour guide. Sans doute, l'idée se modifie souvent au cours de la recherche expérimentale; en se vérifiant dans les faits, il peut arriver qu'elle s'élimine complètement. Il n'importe; l'investigation eût été impossible sans elle. Pareillement, sans le secours de l'esprit de système, les résultats épars obtenus par l'expérimentation ne pourraient se coordonner en une synthèse supérieure, génératrice de nouveaux points de vue et donnant l'essor à de nouvelles recherches.

Il est donc vrai qu'aujourd'hui, comme dans l'antiquité, comme au XVIIe ou au XVIIIe siècles, le penseur reste le pionnier de la science. Or, sans vouloir exagérer le rôle de pur instrument qu'est celui d'une langue vis-à-vis du travail intellectuel, il semble évident que, par sa puissance de pénétration, par ses qualités logiques, par les progrès internes qu'elle doit à une longue lignée d'écrivains illustres, la langue française est particulièrement apte à *faire penser*. Elle pousse si naturellement aux conceptions d'ensemble, aux systématisations harmonieuses, à l'organisation par l'esprit des matériaux assemblés par l'expérience ! Il ne faut pas douter qu'elle convienne singulièrement à la genèse et à l'exposition des théories scientifiques contemporaines, dont la complexité et la « spécialité » rendent si difficile l'adéquate expression.

mon illustre collègue de l'Université de Berlin, Gustave von Schmoller, donnait comme mot d'ordre aux économistes : *Detailarbeit* (travail de détail).

Nous voudrions, en terminant, faire justice d'un reproche d'indigence parfois adressé à la langue française. On dénonce son incapacité à former des mots composés, propres à noter toutes les modalités originales de la pensée, comme à traduire toutes les imaginations neuves des poètes. A cet égard, les parlers germains auraient une supériorité indéniable. Toutes les épithètes homériques n'ont-elles pas été rendues d'une façon minutieusement exacte en allemand, par simple formation de mots nouveaux ?

Défions-nous de cette richesse prétendue et soyons bien convaincus qu'elle n'est nullement enviable. C'est que la faculté de créer sans cesse des composés nouveaux pousse à l'ambiguïté du langage. Celui qui les imagine leur prête une signification plus ou moins conventionnelle, qui n'est pas toujours bien comprise. Et, de là, proviennent équivoques et obscurités.

Dans une langue parvenue à son entier épanouissement, les mots nouveaux ne s'imposent que pour désigner des objets ou des phénomènes nouveaux : *aéroplane*, *dirigeable*, *aviation*. L'exemple cité montre précisément que le français se donne tous les mots vraiment nécessaires.

On fait encore remarquer, avec une pointe de dédain, qu'il est réduit à les tirer du grec. D'abord ce n'est toujours vrai — le mot dirigeable vient de le prouver — et puis, est-ce un mal? Un terme technique ou scientifique tiré du grec ne peut avoir qu'un sens : celui que lui attribue l'art ou la science qui le crée. Issu directement du langage courant, il ne pourra souvent se dégager qu'avec peine et lenteur de son imprécision originelle. Comparez *géographie* et *Erdkunde*. Tout Allemand quelque peu instruit décompose instinctivement ce dernier vocable et comprend tout de suite qu'il signifie : connaissance de la terre. Le voilà bien avancé ! Ou plutôt bien perplexe, car il éprouvera une réelle difficulté à identifier cette expression vague et générale avec la notion stricte de cette espèce très spéciale de connaissance de la terre qui étudie le dessin et le relief des continents et des îles, la forme des océans et des mers, les bassins des fleuves, la disposition des chaînes de montagne, le territoire des États avec ses divisions administratives, etc.

Il est donc préférable que les termes techniques n'aient aucune attache apparente avec le langage courant. Et si l'on pouvait adresser, à cet égard, une critique au vocabulaire français de certaines sciences, c'est que l'on y rencontre des mots ayant un sens — ou même plusieurs — pour le vulgaire : ainsi, en économie politique, *utilité, capital, valeur.*

En résumé, loin de reprocher au français son inaptitude à produire à jet continu des composés, on doit le féliciter de ne posséder, à cet égard, qu'une capacité strictement limitée aux besoins nouveaux, et d'emprunter souvent aux langues anciennes les éléments de ses néologismes, circonstance qui assure aux mots ainsi forgés une unité parfaite de signification. Et, de la sorte, on en revient toujours à la clarté française.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

La culture française dans l'éducation féminine,

PAR

Mlle MARIE CLOSSET,

professeur de littérature à l'Institut de culture française de Bruxelles.

La culture française devrait être dans notre pays la base de l'instruction féminine.

Il faut savoir à quel point l'interprétation actuelle des programmes gouvernementaux s'écarte de cette conception qui fut jadis celle d'un régime politique plus généreux, pour comprendre les raisons de la décadence où nous nous trouvons aujourd'hui : je parlerai, en premier lieu, de l'enseignement supérieur, des écoles normales de régentes et d'institutrices qui envoient chaque année, dans nos sections primaires et moyennes, nombre de jeunes filles entre 20 et 24 ans presque incapables d'écrire une page de prose claire et bien construite sur un sujet de leur compétence, et tout à fait incapables de s'exprimer avec une aisance correcte devant leurs élèves.

Cependant, je le répète : la langue française devrait être, en Belgique, la base de l'enseignement général. Cela est d'autant plus important pour les femmes que leur programme scolaire excluant le latin, l'étude continuelle et approfondie du français peut seule devenir pour elles l'instrument de cette logique, de

ce clair enchaînement des idées, de cette faculté de détacher l'essentiel du détail qui ne nous est point innée et que nous avons, en raison de notre nature, tant de peine à acquérir.

Les garçons travaillent tous les jours, dans les Athénées, à mettre du latin en français et, inversement, à essayer de trouver l'équivalent dans le latin, des formes et des rapports de pensée dont se compose un texte français. Je sais bien que nulle discipline intellectuelle ne résulte le plus souvent de cet exercice quotidien, parce que, là comme ailleurs, les maîtres manquant de culture générale, la pratique du latin n'est plus pour les élèves qu'une fastidieuse et dérisoire besogne. Cependant, qu'un professeur intelligent s'empare de cette routine et il en tirera pour ses écoliers, malgré tout, une éducation supérieure. Au moins peut-il, s'il veut, remplir bon nombre d'heures à essayer de leur montrer à disposer les idées par ordre de valeur et de dépendance. Et c'est là un acquis considérable.

Chez les jeunes filles, on remplace de plus en plus, dans les écoles de régentes, les heures autrefois consacrées à la lecture des chefs-d'œuvre et à l'histoire approfondie de la littérature française par le plus sot et le plus vain des exercices : ces leçons appelées d'*Analyse littéraire* qui mettent le comble à notre incapacité naturelle de penser et de parler avec précision et mesure !

On l'a dit très souvent, mais il faut le redire ici : une jeune personne guidée par son professeur d'analyse littéraire (lui-même complètement dépourvu d'esprit d'analyse et de culture française), s'exerce (à l'âge de 20 ans et sous peine de n'obtenir pas son diplôme) à traduire, dans un français vague et mal sonnant, une page de Racine ou de Taine, à déformer jusqu'à l'absurde et jusqu'au crime les vers les plus admirables, à remplacer dans son esprit et celui des enfants qu'on lui confiera bientôt, par un fatras prétentieux et imbécile le souvenir direct et pur des œuvres des grands écrivains !

Non seulement, il faut supprimer à tout prix de nos programmes ces déplorables leçons, mais il faut les remplacer par des heures nombreuses de lecture à haute voix et il faut exiger des jeunes filles de 20 ans qu'elles sachent *bien lire* et *bien parler le*

français avant de leur permettre de rien enseigner, fût-ce la physique, fût-ce la couture!

Mais il faudrait surtout qu'au règlement des examens de sortie des élèves régentes qui concourent dans la *section littéraire*, on introduisît une cote d'exclusion rigoureusement observée qui visât l'étude du français seul. Faute de quoi, l'on nous donne pour de brillants sujets des élèves qui, ayant obtenu les neuf dixièmes des points pour le *flamand* ou pour la géographie, remportent une « grande distinction » dans cette section soi-disant « littéraire » et ne peuvent ni écrire ni parler correctement le français.

Ce qu'on entend ordinairement chez nous, dans le monde pédagogique, par la culture française, est chose si pauvre et si superficielle, qu'au lieu de servir et de conduire en même temps l'éducation générale, elle n'y touche par aucun côté et ne développe point l'intelligence.

Or, il faut rappeler une fois de plus, que l'étude d'une langue et particulièrement celle du français qui fût, qui est, et qui sera toujours l'unique truchement des Belges entre eux et tout le savoir humain, suffirait, si l'on s'y prenait largement, à relever et à élever du même coup, sur le plan philosophique, ces quarante *spécialités* de nos programmes dont on alimente, sans les nourrir, les cervaux des jeunes gens hommes et femmes.

Il n'est point rare d'entendre dire que dans nos universités même, étudiantes et étudiants se plaignent qu'aucune idée générale n'éclaire les cours de littérature, d'histoire, de philologie, de grammaire... A plus forte raison, dans les écoles normales où l'on forme les institutrices et les régentes, la même inculture se constate, nécessairement plus profonde. Il y a de l'*instruction*, c'est-à-dire cette richesse extérieure et lourde, sans rayonnement ni sur la personne morale ni sur le monde des idées. Et ni l'individualisme n'y peut prendre le point d'appui de son élan, ni la fraternité égalitaire n'en profite : c'est un bagage inutile, un amas de matériaux sans emploi, une « suffisance pure livresque » disait Montaigne...

« L'Institut de culture française », qui s'ouvrira en octobre prochain, à Bruxelles, et que le collège des bourgmestres et

échevins de cette ville a bien voulu honorer de sa confiance et de son appui, est fondé pour réagir contre cet état de choses.

Dans sa partie démocratique, il offre aux jeunes institutrices et régentes diplomées, l'occasion de transformer l'instruction acquise au cours de nombreuses années d'études hâtives, en *culture générale*. L'étude de la langue française, sous forme d'histoire de la littérature et d'histoire de la grammaire et du vocabulaire français y tiendront la plus grande place. Par l'*histoire de la littérature* nous entendons ceci : montrer, en développant chaque année quelque point principal de cette littérature, que comprendre un livre ou un auteur et se cultiver en sa compagnie, ce n'est pas l'analyser à la façon des pédants pour en *classer les beautés et les defauts*, mais mettre son intelligence avec une entière humilité à l'école d'un maître à penser et d'un maître à écrire.

Les cours de géographie et d'histoire seront faits à l'*Institut*, non point pour accumuler des matières nouvelles dans l'esprit des jeunes femmes qui les suivront, mais pour développer en elles le goût des idées générales, l'intelligence des méthodes diverses, l'habitude de s'exprimer avec justesse sur des sujets élevés.

L'ensemble de ces cours aidera nos étudiantes à sortir (malgré les programmes officiels inéluctables qui leur seront imposés dans les classes dont elles seront titulaires) de la platitude et de la médiocrité qui les atteignent douloureusement dans le milieu de leur activité quotidienne.

Une pédagogie en naîtra peut-être, dont aucun professeur de l'Institut de culture française, n'aura été directement le protagoniste et qui aura pour point de départ ces principes : 1° que la connaissance de la langue française et des chefs-d'œuvre écrits dans cette langue est, pour notre pays, l'instrument de la véritable libération de l'intelligence et de son développement ; 2° que la pratique constante des idées générales est le signe à quoi l'on reconnaît quelqu un capable d'enseigner les autres.

Il me paraît inutile d'ajouter à ceci les réflexions que me suggère l'état actuel de la culture française dans l'enseignement primaire et moyen de Belgique. Pour y apporter un changement

efficace, il faut former d'abord un bataillon d'institutrices et de régentes propres à enseigner le français d'après les principes exposés plus haut. C'est par l'enseignement supérieur, c'est par les professeurs eux-mêmes qu'il faut nécessairement commencer toute réforme pédagogique.

Celle-ci est de première importance pour une nation comme la nôtre en qui l'on voit, alliée à tant de beaux et puissants instincts, une si arrogante vanité de l'intelligence, refusant par obstination et vantardise de boire à la coupe toute proche que lui tend la plus généreuse de ses sœurs.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

Les meilleures méthodes d'enseignement et de propagation du français chez les Arabes de l'Algérie,

PAR

le Dr JEAN-HENRI PROBST,

ancien maître des écoles arabes-françaises d'Algérie.

Beaucoup d'Européens, et même de Français métropolitains, paraissent considérer comme particulièrement difficile l'enseignement de notre langue aux sujets musulmans de nos colonies de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc). Je me permettrai de refuter tout de suite cette opinion infondée et préconçue.

Les Musulmans du Nord-Africain : Arabes ou Berbères (Kabyles, Mozabites, Chaouïas, etc.), sont de race blanche, tout aussi intelligents que nous, descendants en partie des Maures qui ont civilisé l'Espagne du Sud et fait avancer les sciences au moyen âge. Ce sont donc d'anciens civilisés, refoulés par les succès guerriers des Européens et isolés ensuite, puis tombés en décadence sous l'influence du milieu climatérique ou des besoins très différents. Ce sont aussi, car il y avait des populations blanches établies sur les bords africains de la Méditerranée avant les migrations musulmanes, des Proto-Sémites (Gétules et Numides des Anciens) venus de l'Est avant l'ère chrétienne, des

témoins persistants des invasions romaines, byzantines, vandales, espagnoles, turques.

Le musulman actuel est un mélange de tous les éléments ethniques qui se sont superposés sur le sol nord-africain, artificiellement unis par la religion de l'Islam et la plus ou moins grande proportion de termes arabes entrés dans son vernaculaire, variable selon les régions, plus arabe que berbère ici, plus berbère qu'arabe plus loin, etc., selon le degré de respect et d'autorité que les envahisseurs arabes ont su ou pu leur imposer, conservant le vieux parler berbère à peu près intégralement dans les montagnes, où les soumissions étaient peu sincères, s'arabisant plutôt dans les plaines, où la domination était plus facile à établir. Les idiomes latins, grecs, germains, ont disparu, c'est à peine si quelques termes déformés subsistent encore ça et là, comme « tabourt » pour « porta », et détonnent au milieu d'un lexique oriental.

Nous avons donc affaire à des hommes d'une mentalité à peu près analogue à la nôtre, intelligents, dont les idiomes très riches expriment un grand nombre d'idées, qui possèdent d'intéressantes littératures. Il ne fallait donc pas inventer des procédés extraordinaires d'enseignement du français.

Les fondateurs des premières écoles élémentaires destinées spécialement aux indigènes, puisqu'elles devaient fonctionner dans des districts où les Européens sont rares, le regretté M. Jeanmaire, recteur d'Alger, et M. Bernard, directeur de l'école normale type d'Alger-Bouzaréa, aujourd'hui directeur de l'école normale de la Seine, pédagogues éprouvés et pratiques, élaborèrent, avec une commission de maîtres compétents, des programmes adaptés aux buts poursuivis et aux milieux particuliers où ils seraient appliqués, dans l'esprit des méthodes directes, naturelles, de conversation exclusive dans la langue française étudiée. Pas de traduction, pas de comparaison entre les langues indigènes et la nôtre, mais des associations d'images visuelles et des phrases et des mots français qui les représentent auditivement, des applications sérieuses, rationnelles, des procédés employés par la mère quand elle apprend à parler à son enfant, sorte de méthode Berlitz plus simple, plus logique.

Cette innovation utile, féconde, fut combattue d'abord par les partisans de l'ignorance des indigènes, qui paient d'autant moins la main-d'œuvre, exploitent d'autant mieux nos sujets, que les Musulmans savent moins ce qui se passe dans les milieux ouvriers français et ne peuvent réclamer quand leurs intérêts sont lésés, mais la thèse du bon sens, de l'humanité a triomphé lentement, s'impose enfin aujourd'hui par ses résultats incontestables et définitifs.

Je ne peux évidemment, et je le déplore, dire que la moitié des 3 millions et demi d'indigènes algériens parle ou comprend le français, mais je crois pouvoir constater que, partout où les indigènes ont la faculté d'envoyer leurs enfants à l'école, la connaissance de notre langue croît avec rapidité. Dans des localités, pourtant habitées, jadis comme aujourd'hui, par quelques Européens, où il n'y avait pas d'école, la proportion des indigènes connaissant un peu de français était d'un tiers. Elle est aujourd'hui, dix ans après, des trois quarts. Sauf les vieillards, réfractaires partout, presque tous : adultes, femmes, fillettes, garçonnets en marge de la population scolaire, sont capables de répondre à une question simple, de donner un renseignement, de faire une vente ou un achat usuel en français.

L'instruction à l'école est le principal facteur sans doute, et c'est sur lui que nous allons insister, mais nous mentionnerons : l'*emploi* de plus en plus fréquent d'*auxiliaires*, de *manœuvres indigènes* chez des Européens qui ne savent pas leur langue. Les indigènes apprennent, par la force des choses, un certain nombre de termes, de mots, de phrases; *les engagements volontaires* dans les corps de tirailleurs, où les commandements et l'instruction se font en français ; depuis peu *l'appel obligatoire des recrues indigènes* dans la proportion d'un dixième. Tous ces soldats sortiront du régiment en possession d'éléments sérieux, quoique rudimentaires, du français, et seront fiers de les transmettre à leurs parents et à leurs enfants; enfin *la suppression des interprètes.*

Revenons à l'enseignement proprement dit de l'école spéciale d'indigènes, la seule qui s'adresse à des enfants complètement ignorants de notre langue, les autres pouvant toujours fréquenter les établissements scolaires destinés aux Européens et se déve-

lopper en français, comme dans toutes les autres matières, à l'égal de leurs petits camarades de France, puisque les programmes des écoles d'Européens sont les mêmes en Algérie que dans la métropole.

Les maîtres destinés à l'instruction primaire exclusive des indigènes sortent de deux institutions distinctes de l'École normale d'Alger-Bouzaréa : le *Cours normal* et la *Section spéciale*. Font leurs études au *Cours normal* de jeunes Arabes ou Kabyles pourvus du certificat d'études primaires et qui ont passé un concours d'entrée. Ils y restent jusqu'à l'âge de 18 ans environ, y préparent le brevet élémentaire de capacité et s'y initient aux méthodes pédagogiques de l'enseignement direct par l'aspect. Ils en sortent avec le titre de moniteurs-indigènes et servent d'adjoints, chargés des classes inférieures des écoles élémentaires, aux maîtres français pourvus du brevet supérieur et du certificat pédagogique. En général, sortis des écoles normales ordinaires, ces derniers parachèvent leur formation professionnelle dans une année de séjour à la *Section spéciale*, sorte de quatrième année, se familiarisent avec les petits élèves indigènes dans les classes exclusives de l'école annexe, s'initient aux éléments de l'agriculture pratique africaine, des travaux manuels utiles en pays indigènes, à la médecine d'accidents, aux sonorités un peu étranges pour eux des idiomes arabe et kabyle.

Voici maintenant comment *moniteurs indigènes* pourvus du brevet simple, sortis du *Cours normal*, et maîtres français brevetés supérieurs, certifiés pédagogiques, formés à la *Section*, enseignent le français aux enfants musulmans.

Ils s'entourent d'objets usuels, ou d'images représentant ces objets s'il est difficile de se les procurer, les montrent à leurs élèves en les leur nommant plusieurs fois en français. Les petits, corrigés par les maîtres quand ils prononcent mal, répètent collectivement, puis individuellement. Ils accomplissent des actions simples, où les objets jouent les rôles des divers compléments, et répètent en français ce qu'ils font. Je suppose, par exemple, que l'on ait pris pour thème de leçon : *la charrue* et montré aux petits ce que sont : le soc, le couteau, les mancherons, le tirant, le sillon, sur une image, ou mieux

dans le champ ou le jardin annexé à l'école. On leur fait toucher les objets et répéter à mesure, par exemple : je tiens, tu tiens, etc., les mancherons de la charrue, pour guider le soc. — Les bœufs tirent la charrue avec leur tête. — Le laboureur creuse le sillon avec la charrue. — La charrue indigène n'a pas de roues et celle des Européens a deux roues. — La charrue arabe est en bois, la charrue des Européens est en fer, etc. La leçon porte sur les substantifs et les verbes étudiés séance tenante, associés à des vocables expliqués et appris les fois précédentes. C'est ainsi que les verbes guider, creuser, tirer ont été utilisés pour varier la leçon et rappeler des actions importantes déjà connues antérieurement. On procède par ordres et interrogations : Ali, prends les mancherons de la charrue. — Mohammed, guide les bœufs. — Iousef, regarde la charrue creuser le sillon. — Que fait Ali? Que cherche Mohammed? Que regarde Iousef? Avez-vous vu le sillon? Qui creuse le sillon? etc. Les gamins répètent les questions, exécutent les ordres, s'efforcent de former des proportions simples et de répondre à leur maître.

Chaque leçon embrasse un sujet distinct, à vocabulaire nouveau, à actions nouvelles : le jardin, la ferme, la mosquée, la montagne, la plaine, la mer — les semailles, le labour, la moisson, la vendange — les jeux, la chasse, la pêche, etc.

On passe ainsi en revue les diverses circonstances de la vie usuelle, les milieux et les objets ambiants. Plus tard, l'année suivante par exemple, on traite des sujets plus particuliers ou moins concrets : les bijoux de la femme, les opérations de la cuisine, le tissage des vêtements, les moyens de transport, etc. On arrive enfin aux conversations proprement dites sur toutes sortes de sujets, d'autant mieux que la lecture, apprise au moyen de la méthode de *lecture-écriture*, a marché de pair avec l'enseignement du vocabulaire et de la formation de la phrase. Tous les mots des textes lus, écrits, sont naturellement empruntés aux leçons de langage déjà bien sues, en sont une sorte de revision.

L'arithmétique, le dessin, la géographie, entre autres connaissances, sont acquises par des moyens concrets, leurs termes appris en même temps qu'utilisés ou tracés. Voici une bille,

deux billes, trois billes, quatre billes. Voici un morceau de sucre, cinq morceaux de sucre, six morceaux de sucre, etc. Deux billes et deux billes font quatre billes. Ajoute deux billes à deux billes, combien cela fait-il? Voici deux billes, combien en ajouteras-tu encore pour faire quatre billes ? etc.

La ligne verticale est comme le fil à plomb du maçon ; la ligne horizontale est comme la surface de l'eau ; la ligne oblique est comme la pente de la montagne. — Dans ce dessin, combien y a-t-il de lignes obliques, de lignes verticales? Montre-moi les lignes horizontales?

Pris dans un réseau d'associations de l'œil et de l'oreille, à tout moment se servant des mêmes termes dans différentes circonstances, l'enfant finit par posséder un vocabulaire et un mécanisme suffisant de la langue. Il comprend beaucoup de choses au bout d'un an, parle le français usuel très convenablement après deux ans, au point de pouvoir parfois suivre la classe d'Européens correspondant à son âge ou celle immédiatement inférieure.

Certainement la méthode directe naturelle est très supérieure en résultats et en rapidité à la méthode de traduction. Elle a l'avantage d'empêcher l'enfant de penser dans sa langue avant de penser dans la nôtre quand il parle français, elle évite aussi le tâtonnement. De plus, les notions acquises avec elle ne s'oublient plus, les associations verbo-visuelles devenant presque indissolubles.

Bien entendu cette *méthode directe* n'est employée que pour dégrossir les enfants totalement ignorants des éléments de la langue française, et on l'abandonne dans les classes moyennes et supérieure de l'École d'indigènes, où l'enseignement est, à peu de chose près, analogue à celui donné dans les écoles primaires d'Europe.

Il est défendu, dans toutes les classes, de parler la langue indigène. Jamais les maîtres, qui comprennent tous l'arabe ou le kabyle plus ou moins bien, selon les régions, ne s'adressent à un élève dans sa langue, mais en français; il repètent et font répéter l'ordre ou la question jusqu'à ce qu'ils soient saisis, en variant les compléments et les actions, par exemple.

Je suppose que l'ordre de fermer les livres ait été donné et que Rubuli n'ait pas compris. Le maître fermera ou fera fermer la porte, la fenêtre, en disant et en faisant dire : je ferme la porte, ferme la fenêtre; puis, touchant le livre, il ajoutera, s'adressant à Rubuli : ferme le livre. Il est rare que l'élève n'ait pas appris en quelques minutes le sens du verbe qu'il ignorait, frappé par l'association des mots et des actions ou des objets.

Pourquoi les professeurs de langues vivantes sont-ils encore en partie attachés à l'ancienne méthode de traduction, et proclament-ils fantaisiste ou moins féconde qu'on ne croit la méthode directe? Tout simplement, j'en sais quelque chose puisque je suis ancien maître des écoles arabes-françaises, parce qu'elle oblige les professeurs à agir et à parler tout le temps avec les élèves, ce qui est fatigant et pénible.

Rien n'empêche de couper par des pauses les leçons trop longues, ou de faire copier des modèles sans abuser du repos, mais il faut absolument, résolument, adopter la méthode directe maternelle d'enseignement des langues, si l'on veut obtenir des progrès durables, importants, plus rapides que par tout autre moyen. Elle a fait ses preuves pour l'étude de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien.

Nous avons souvent rencontré, dans nos excursions, loin de tout centre européen, des petites filles et des petits garçons capables de répondre à des questions sur la route, le temps, les ressources de la région. Ils avaient tous appris ce qu'ils savaient de français avec des frères ou des cousins, élèves de nos écoles, ou, dans les douars isolés de toute école, ils étaient les enfants d'anciens élèves. Certainement leurs instructeurs avaient procédé comme ils l'avaient vu faire plusieurs années par leurs maîtres, par la méthode directe d'association de l'objet au son du mot français, de l'action à la phrase de notre langue. Ce sont là, peut-être, après nos élèves, ceux qui s'expriment le mieux. En effet, quoique avec moins de précision et j'ose dire de correction, même au second degré, l'écho de l'enseignement des instituteurs français garde quelque chose de progressif, de logique, de choisi, de clair, qui manque à l'acquisition fortuite, au hasard des promiscuités de l'atelier, de la ferme ou de la chambrée.

Il ne faut pas néanmoins mépriser la propagation du français par la fréquentation journalière de métropolitains, en moyenne peu cultivés. Peu importe, en somme, que l'indigène répète les fautes qu'il entend commettre par l'ouvrier agricole ou industriel de Lyon ou de Paris, qu'il dise : « le cintième étage », « je *l*lai aperçu », qu'il emploie des termes d'argot comme : *casquer*, *briffer*, *refroidir*, etc. Dans ce domaine, les plus horribles sont peut-être les tournures traduites directement du catalan, du valencien, du provençal, du napolitain en français : je suis été me promener — je l'ai parlé — j'ai tombé mon outil ; — les altérations méridionales : fais entention — as-tu carculé ? — ne m'ensulte pas, etc. Mais l'indigène se fait comprendre et comprend les autres, ce qui est l'essentiel.

Je ne peux ici examiner d'autres classes d'expressions, traduites plus ou moins mal de l'arabe ou du kabyle en français, le mélange de mots et de termes italiens, espagnols, arabes, hébreux incorporés au langage néo-français populaire en Algérie. M. Louis Bertrand, dans *Le Sang des races* et maints autres romans curieux, a signalé la formation d'une race algérienne, à dominante civilisatrice franco-arabe, d'un idiome vulgaire néo-français, enrichi de toutes sortes d'apports des langues romanes ou sémitique ambiantes.

L'*emploi* de plus en plus nombreux d'*indigènes* dans les *ateliers*, les *chantiers*, les *fermes*, à cause du meilleur marché de leur main-d'œuvre, sera donc un *deuxième* moyen de propagation du français, involontaire sans doute, occasionnel, mais effectif, par la même méthode naturelle, pratiquée ici avec une liberté totale, mais imparfaitement, en raison de l'infériorité du milieu européen.

L'enrôlement des jeunes musulmans dans nos armées, d'abord volontaire, aujourd'hui obligatoire, est aussi un facteur important d'acquisition de la langue française.

Il ne faudrait cependant pas s'illusionner, croire la victoire gagnée dès maintenant. Si peut-être, dans les centres et dans les régions rapprochées de la mer, on peut rencontrer la moitié ou les trois quarts des jeunes hommes et des enfants pris au hasard, capables de comprendre et de parler plus ou moins le français,

il n'en est pas de même dans les régions de l'intérieur, loin des centres et des écoles, cependant répandus un peu partout jusque dans le Sahara : Biskra, Touggourt, el Oued, Laghouat, Colomb Béchar, etc. Les centres où se trouvent généralement les écoles sont, en effet, séparés les uns des autres de 100 kilomètres et parfois davantage. Comment les indigènes pourraient-ils les fréquenter dans ces conditions ? Seuls peuvent profiter des commodités qu'ils offrent, les Musulmans qui les habitent ou cultivent des territoires situés dans leurs environs immédiats.

Il est donc très nécessaire d'augmenter considérablement et partout le nombre des écoles d'indigènes, sans se laisser arrêter par les critiques intéressées et rétrogrades de certains coloniaux.

L'appel des indigènes au service militaire dans la proportion d'un dixième est insuffisant à plusieurs points de vue. Nous avons besoin, au Maroc, de troupes denses, robustes, acclimatées, endurantes, et nos sujets musulmans algériens peuvent nous les fournir. Elles remplaceront avec avantage, moins de dépenses et de soins, les régiments européens, mal acclimatés, plus délicats, plus vite fatigués. On n'a pas à craindre, de la part des Algériens, une entente avec l'ennemi. Quoique également Musulmans, les deux groupes nord-africains présentent des différences de mœurs et de races assez fortes pour les séparer. Voisins cependant, Marocains et Algériens se sont détestés de tout temps et se combattent avec enthousiasme. L'augmentation des effectifs indigènes servira la cause de la langue française, surtout si, comme je le souhaite on *forme les recrues musulmanes dans les garnisons d'Europe* avant de les envoyer terminer leurs trois ans en Afrique.

Dans cet ordre d'idées, j'aimerais que l'exemple de propriétaires de Versailles et de Tours fût suivi plus largement. Ces intelligents agriculteurs font venir de Kabylie les moissonneurs et les vendageurs supplémentaires qu'ils ne peuvent trouver sur place.

Les indigènes apprendront vite le français au contact de nos nationaux et se soucieront même d'arriver en France avec

un petit bagage de mots et de phrases qu'ils augmenteront ensuite.

Autre résultat, extérieur à notre sujet, mais très important : les citoyens français qui ne sont jamais sortis de chez eux deviendront plus humains et plus tolérants. On verra de moins en moins des ouvriers européens chercher querelle aux indigènes circulant en France. J'ai constaté à Paris, dans le quartier d'Italie, une haine très caractérisée contre les colporteurs et les journaliers Kabyles, pourtant vêtus à l'européenne. J'ai entendu dire à des prolétaires parisiens : « Que viennent faire ici ces étrangers ? » Singulier état d'esprit qui sépare deux catégories de Français, les uns de vieille souche, les autres plus récemment entrés dans la nation, malgré eux, à la suite de guerres où ils ont été vaincus. Si les différences de sang, de coutumes, de croyances sont encore trop apparentes pour permettre une fusion de ces deux éléments, qu'il y ait cependant plus de confiance, de générosité de la part des métropolitains. Les indigènes sont de race blanche, ne sont pas plus mauvais que les hommes peu cultivés de toutes les races, ils sont au contraire souvent serviables, patients et polis. Enfin, le devoir du vainqueur est de faire oublier sa victoire, de tendre la main au vaincu et, puisqu'il a fait entrer l'indigène dans la nation française, il ne doit pas le laisser sur le seuil, surtout s'il n'a pas eu pour but, en s'emparant du Nord de l'Afrique, de s'assurer seulement des débouchés, mais aussi principalement de civiliser des hommes indisciplinés et ignorants, de les appeler au grand banquet du progrès.

Je m'élèverai aussi, en terminant ce court entretien, contre *l'abus des interprètes judiciaires et militaires*. La langue française sera d'autant plus et mieux parlée dans les milieux indigènes que les Musulmans seront obligés d'exposer leurs affaires au tribunal, dans les bureaux d'administration, en français. Il y a longtemps que les Anglais rendent la justice en anglais, aux Indes, sans l'assistance d'interprètes. L'Hindou a intérêt à connaître l'idiome de ses maîtres et l'apprend plus ou moins bien.

Les indigènes eux-mêmes sont sans doute trop négligents et

réfractaires par imprévoyance, ignorance, défaut d'occasions propices. Mais tous les Européens ne favorisent pas la diffusion de la langue française et désirent même laisser les Kabyles et les Arabes dans la nuit intellectuelle complète, pour éviter qu'ils n'élèvent leurs salaires à l'imitation des ouvriers européens, ou ne se mettent en grève, quand on exploite leur naïveté ou leur timidité individuelle. Les écoles d'indigènes, malgré les efforts remarquables de M. le recteur d'Alger et du Gouvernement général, ne sont pas encore assez nombreuses, faute de crédits.

La circulation des indigènes en France, entravée par la difficulté d'obtenir des permis de voyage (un sujet musulman ne pouvait franchir la mer sans autorisation administrative souvent refusée, ne pouvait même quitter sa maison en Algérie), est aujourd'hui facilitée par de nouveaux décrets plaçant nos sujets sous le droit commun. Minime encore, espérons qu'elle sera plus grande bientôt. L'extension du service militaire à une plus forte proportion de jeunes musulmans servira la cause de la propagation du français, surtout si on se décide à les envoyer en France. Enfin si l'on supprimait les interprètes, plutôt nuisibles qu'utiles à d'autres point de vue encore que celui de la diffusion du français mais dont l'étude sortirait de notre sujet, on rencontrerait partout, dans les régions les plus isolées de l'Algérie, des indigènes parlant le français.

Il y a beaucoup à faire dans les directions indiquées; le chemin est tracé, il n'y a qu'à le suivre jusqu'au bout.

Quand la majorité des Arabes et des Kabyles parlera, ou comprendra tout au moins, le français, l'Algérie indigène sera définitivement incorporée à la France. Les idées, la mentalité européennes pénètreront alors les masses indigènes, trop averties alors pour la révolte, persuadées insensiblement de l'intérêt qu'elles ont à collaborer avec les chrétiens. La connaissance de la langue fera plus pour le rapprochement pratique des races que tout autre facteur. Je suis persuadé que les mariages mixtes, si rares aujourd'hui, entre indigènes et européens se multiplieront quand les uns et les autres se connaîtront et s'apprécieront mieux. Je dirai même que l'influence fanatique de certains commentaires maraboutiques disparaîtra et

que les Musulmans plus francisés seront moins étroits dans leur pratique surannée de l'Islam primitif.

Par les méthodes naturelles, directes, de *conversation à l'école et dans la vie*, propageons, encourageons le français dans nos colonies, dans l'intérêt de la coopération des races à l'œuvre de paix et de civilisation humaines.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

De l'enseignement du français usuel aux débutants, en pays de langue flamande,

PAR

M. LENER,
directeur d'école à Houtkerque (France).

I. — Conditions de l'école française en pays flamand.

Dans un pays centralisé comme la France, où l'unité nationale est si puissante, il est légitime d'exiger que tous comprennent la langue nationale et s'expriment dans cette langue, au moins dans les circonstances publiques de la vie. Aussi le règlement des écoles comporte-t-il cette prescription : le français est seul en usage dans les classes.

Pour la grande majorité, le français est la langue maternelle et d'usage courant. Il existe pourtant des régions françaises où persistent des idiomes particuliers. Telle la Flandre flamingante, c'est-à-dire la majeure partie des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Là, le flamand est d'usage courant, et la puissance de la tradition est telle que des personnes causant parfaitement le français parlent le flamand dans leurs familles et en font la langue maternelle de leurs enfants. On peut dire, sans exagération, que, à l'exception des villes où le français est plus répandu, les petits Flamands entrent à l'école sans connaître les

premiers éléments du français. Dans la commune où j'exerce, village éloigné de tout centre et resté, par suite, purement flamand, l'école des garçons reçoit, bon an, mal an, douze nouveaux élèves. Depuis six ans que je suis chargé de la direction de l'école, je n'ai trouvé que trois petits garçons qui comprenaient le français à leur arrivée : l'un était né à Lille et y avait habité jusqu'à l'âge de 5 ans; les deux autres étaient fils de douaniers et avaient passé leur première enfance en pays de langue française.

Bon nombre d'habitants pourtant sont capables de s'exprimer en français; certains même ont reçu une instruction avancée et comprennent les avantages qu'il y aurait pour leurs enfants à être initiés, dans la famille, à la langue nationale.

Personne ne s'y résout, et l'école reste la seule initiatrice à la langue française. L'écolier est Français à l'école six heures par jour et cinq jours par semaine. De retour dans sa famille, il redevient Flamand. La première éducation se fait donc en langue flamande, par des Flamands, dans un village flamand. Ce sont des conditions bien défavorables pour l'école française, mais il faut les accepter telles, dans l'impossibilité où l'on se trouve de les modifier.

II. — La tache du maitre.

La tâche du maître à qui sont confiés ces jeunes enfants, sa principale préoccupation, sera de leur faire revivre en français leur première enfance, c'est-à-dire de leur permettre d'exprimer en langue française leurs idées, leurs actions, leurs sentiments qu'ils savent déjà rendre en flamand. La seconde partie de cette tâche, l'étude des premières notions de lecture, d'écriture, de calcul est bien moins importante à nos yeux. Les jeunes élèves qui entrent dans les écoles rurales de Flandre font partie d'un cours spécial que j'appellerais volontiers : cours d'initiation au français usuel. Ils commencent leurs études par celle d'une langue vivante.

III. — La méthode.

Quelle méthode employer pour arriver rapidement et sûrement à une connaissance du français usuel? Comme cela se pratiquait

autrefois dans les classes de langues, où les versions et les thèmes étaient les exercices indispensables, il semble, au premier abord, qu'il faille enseigner le français par une traduction du flamand. Cette méthode, aujourd'hui complètement délaissée, présentait de graves inconvénients et les résultats en étaient plutôt problématiques. Elle suppose, chez le maître comme chez l'enfant, la connaissance du flamand qu'il faut traduire.

Or, l'enfant de 5 ans, qui ne sait ni lire ni écrire, ni en français ni en flamand, et qui doit recevoir un enseignement purement oral, ne sait guère mieux le flamand que le français; son vocabulaire est très restreint, comme sa vie peu compliquée. Le maître peut connaître le flamand s'il est du pays. Mais ne sera-t-il pas tenté de s'en servir souvent, et plus qu'il ne conviendrait, quand il éprouvera des difficultés pour se faire comprendre? Et l'enfant qui attendra une traduction flamande de ce qu'il ne comprend pas en français, fera-t-il les efforts nécessaires pour arriver à la compréhension de la langue nationale? D'autre part, enseigner le français par une traduction du flamand suppose qu'on place les deux langues sur un pied d'égalité. Tel n'est pas le cas en France, qui n'est pas un pays bilingue. Le flamand de France n'est qu'un dialecte local, qui se parle mais s'écrit peu ou point. Nombre de Flamands sont incapables d'écrire ce qu'ils disent. Il n'y a ni écoles, ni livres, ni revues en flamand français. Le flamand est et restera le langage usuel de la famille, de la petite patrie locale à laquelle on est si fortement attaché, la langue des intérêts locaux, des relations étroites, mais il doit laisser le pas à la langue nationale.

IV. — La méthode dite « maternelle ».

La méthode actuellement en usage dans nos classes pour l'étude du français est dite « maternelle », en ce sens qu'elle répète l'œuvre de la mère dans l'initiation de son enfant au langage. Examinons-la.

Par les sens, l'enfant a déjà acquis une foule de connaissances avant de pouvoir s'exprimer par des mots. Il connaît son père, sa mère, son frère, les objets d'usage courant, son biberon,

son berceau, ses jouets. Il s'est hasardé à tirer la queue du chien, du chat, bien avant de prononcer : papa ! toutou ! La mère a assisté, dirigé peut-être, cet éveil de l'intelligence; dès que le père paraissait, elle s'écriait en le montrant : « papa ! » Et dans le cerveau de cet enfant de quelques mois, l'image du père correspondait, depuis longtemps déjà, au mot : papa, quand, triomphant, un beau jour, il bégaya : « papa ! »

Si nous voulons analyser cet acte d'éducation, nous trouvons qu'il y a eu d'abord vue de l'objet par l'enfant, puis audition du nom donné par la mère, association de ces deux sensations, l'une visuelle, l'autre auditive, enfin répétition du mot entendu à la vue de l'objet, puis souvenir.

Telle est la méthode maternelle dans l'enseignement du langage, méthode toute naturelle et infaillible que la mère a trouvée avec son cœur, bien plus qu'avec son intelligence.

C'est cette méthode qu'a préconisé l'Inspecteur général Carré (1). Il la définit ainsi :

1° Aller directement des objets, de leurs qualités aux noms (substantifs, adjectifs) qui les représentent;

2° Des actes accomplis sous les yeux de l'enfant, ou par l'enfant lui-même, aux verbes qui en sont l'expression.

Méthode essentiellement active et expérimentale, elle fait de l'observation des choses et des faits la base de l'enseignement du langage et a les meilleurs effets sur la formation de l'esprit. Elle permet au petit Flamand d'exprimer au bout de quelques mois les menus faits de sa vie écolière et enfantine.

V. — Application. L'exercice de langage.

Dans les cours d'initiation au français, l'exercice scolaire principal est l'exercice de langage, la classe étant tout entière orientée vers le but de faire comprendre et parler le français.

Cet exercice consiste :

1° dans la présentation d'un objet par le maître, qui en indique

(1) *Méthode de langage, de lecture, d'écriture, de calcul.* Editeur A. Colin, Paris.

le nom ou la qualité, nom ou qualité immédiatement répété par les élèves collectivement et individuellement;

2° dans l'exécution d'une action par le maître ou par les élèves, action que le maître exprime par un verbe et que les élèves expriment à leur tour en l'exécutant, s'il y a lieu.

Exemple : Soit une leçon sur ce thème : l'ardoise, le crayon, écrire, effacer :

a) Le maître montre une ardoise et dit : « une ardoise ». Les élèves regardent et répètent : « une ardoise », en s'efforçant d'articuler lentement et exactement;

b) Le maître présente un crayon : « un crayon ». Les élèves voient et répètent : « un crayon »;

c) Le maître écrit sur l'ardoise et dit : « Le maître écrit ». Les enfants voient et disent : « Le maître écrit »;

d) Le maître efface l'ardoise, disant : « Le maître efface ». Les élèves répètent : « Le maître efface ».

Chacune des parties de la leçon est répétée plusieurs fois, autant qu'il est nécessaire pour que tout le monde comprenne et parle.

Voilà un exercice de langage très simple. C'est une étude de vocabulaire et de construction par l'observation, l'audition et l'expression orale. Les sens y jouent un grand rôle : on voit, on entend, on parle. La mémoire enregistre les sensations et les mots qui les expriment.

L'exercice de langage consiste, comme on voit, dans la présentation d'un objet avec expression correspondante. Il faut donc des objets, et beaucoup. Pas de difficulté quand il s'agit de tout ce qu'on voit dans la classe, de l'enfant, du corps, des vêtements, etc ; on a tout sous la main. Mais après? Après? Il faut constituer un musée scolaire, mais un musée d'un caractère spécial. Ce n'est pas un musée scientifique, où le chlorate de potasse voisine avec la pile électrique, mais un musée qui contiendra des objets de toute nature, où la toupie de l'écolier trouvera place à côté du marteau de menuisier, du dé de la couturière. Rien de plus simple que la constitution d'une

telle collection. Invitez les enfants à apporter à l'école tous les objets dont ils peuvent disposer, et vous serez bientôt trop riche, au point de vous imposer un choix. Quand on manquera d'objets, l'image y suppléera, non de jolies gravures artistiques, mais de simples dessins, faits par le maître au besoin. Si, avec leur aide on arrive à faire parler les élèves, le but est atteint.

Dans cette étude du nom des choses, on ne séparera jamais le nom de l'article ou de l'adjectif déterminatif qui doit l'accompagner. Les élèves y gagneront la notion du genre, du nombre, comme l'idée qu'ajoutent aux noms les adjectifs démonstratifs, possessifs, numéraux. L'étude du verbe accompagne celle du nom, les élèves agissant et exprimant leurs actes. Mais conjuguer un verbe est chose difficile à cause des nuances de mode, de temps, de personne et de nombre. Il faut procéder avec ordre. D'abord on se bornera au mode indicatif et au temps présent. On commencera par la troisième personne. Un élève qui comprend déjà un peu le français se trouvant devant ses camarades, le maître commande : « Levez le bras ». L'écolier obéit. A la demande du maître, un autre élève exprime l'action accomplie : « Pierre lève le bras ». Les élèves répètent à leur tour. L'étude de la première personne vient ensuite. Pierre lève le bras et dit : « Je lève le bras ». Différents élèves agissent successivement et expriment individuellement leurs actions à la première personne. On passe ensuite à la deuxième personne. Pierre levant le bras, le maître lui dit : « Tu lèves le bras ». Des élèves accomplissent diverses actions, le maître ou un élève s'adressant à eux dit : « Tu... ». Cette distinction des trois personnes, qui demande au début quelque attention, est vite apprise, tellement elle est naturelle. Le pluriel s'apprend de même, et la conjugaison d'un temps est possible, surtout si l'on a soin de toujours mimer l'action accomplie. On étudie de même façon les temps passé et futur.

Dès que les élèves sont quelque peu familiarisés avec les noms et les verbes, on commence l'étude de l'adjectif par l'indication de la couleur, des formes des choses. Par comparaison, ils diront que Louis est petit, que Paul est grand, que la porte est ouverte ou fermée. Par comparaison encore, ils étudie

ront les adjectifs, les verbes ou adverbes et comprendront : marcher vite, lentement, parler haut, bas, etc.

La préposition viendra à son tour; les élèves verront et diront : monter sur la table, jouer dans la cour; pour cette étude le maître devra s'établir un programme d'enseignement en rapport avec l'âge et la culture de ses élèves. Les ouvrages de M. Carré en comportent un parfaitement approprié à de jeunes enfants.

Au fur et à mesure des progrès des élèves, l'exercice de langage se complique. De petites scènes servent de thème à la leçon, et toujours l'action accompagne la parole. Elles peuvent varier à l'infini; citons-en quelques-unes :

Henri se lave les mains. — Paul se peigne. — Jean cire ses chaussures, etc., etc.

La leçon de lecture sera, elle aussi, préparée de semblable façon, participant puissamment à l'étude de la langue.

A une telle discipline, nos élèves arrivent, en général, en un an, à pouvoir s'exprimer en français. Ils comprennent leur maître et leurs camarades. Ils sont capables d'aborder les programmes du cours élémentaire. Alors commencent pour eux les études normales de français.

Nous ne nous faisons pourtant pas d'illusions. Nos élèves parlent le français, mais un français réduit à l'indispensable. Nombreux sont les termes qui leur manquent, comme les idées d'ailleurs. Leurs études ultérieures leur permettront de combler, au moins en partie, les lacunes de leur éducation première, mais cette condition du flamand comme langue maternelle et comme langue usuelle sera pour eux une cause d'infériorité.

VI. — Après l'école.

Pour parer dans la mesure du possible à cet état d'infériorité originelle, le maître s'attachera à développer les œuvres post-scolaires : cours d'adultes, conférences, bibliothèques scolaires. Il s'efforcera de faire de l'école le foyer intellectuel dont la bienfaisante influence rayonnera sur la commune tout entière.

C'est l'œuvre que poursuit également le « Comité du nord de

la France pour l'extension de la langue française». «Respectueux des traditions il ne combattra pas les dialectes flamands..., mais il fera pénétrer dans l'esprit des Français de Flandre ce que notre langue nationale apporte avec elle de loyal, de clair, de lumineux et de bienveillant.»

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

Les Wallons en Campine,

PAR

Mme EMMA LAMBOTTE.

Peut-être l'*Association pour l'extension et la culture de la langue française* pourra-t-elle remédier à une chose que je vais exposer ici.

Les nouveaux charbonnages de la Campine ont fait appel à des houilleurs wallons. Charbonnages de Ressaix à Winterslag, André-Dumont à Waterscheid, des Liégeois à Schwartberg (hameau qui dépendent de Genck) et charbonnages d'Aech, près de Genck.

Les enfants des houilleurs wallons vont à des écoles entièrement flamandes, celle de Genck ou celle des petits frères hollandais d'Aech. Un instituteur communal de Genck a déclaré qu'il leur fallait un an avant de comprendre quoi que ce soit. C'est comme si on leur parlait iroquois. Non seulement, à ce régime, ils oublient ce qu'ils savent de français, mais ils oublient aussi leur dialecte wallon; bientôt ils ne comprendront plus ceux des leurs restés là-bas, ils ne comprendront plus leurs grands-parents.

En France, un wallon se sent chez lui; en pays flamand, il est exilé; question de langue; or, on s'applique dans le

pays, à creuser davantage le fossé. Quand nos wallons de Genck reconduisent à la gare des membres de leur famille qui leur ont fait visite, ils pleurent, paraît-il, en se séparant, comme s'il s'agissait pour eux de vivre chez les antropophages.

Leurs enfants, plus tard, seront sujets flamands; sujets flamands, hélas, et nous n'avons déjà pas trop de population en Wallonie !

L'école de Genck est insuffisante; on va en ouvrir une pour les hameaux de Winterslag et de Waterscheid. Nous savons bien qu'en pays flamand l'instruction actuellement est surtout flamande, mais nous voudrions qu'à cette nouvelle école, destinée surtout à la colonie wallonne, une part, la plus large et non l'accessoire, fût faite au français.

Si le gouvernement ne l'accorde pas, que les charbonnages — qui sont riches, et dont la plupart des administrateurs sont wallons —, créent une école libre, école qui serait d'ailleurs subsidiée au même titre que les écoles catholiques.

Il n'y a pas qu'une question d'intérêt dans la vie!

La situation actuelle est intolérable. Il faudrait que nos wallons de Genck eussent au moins l'illusion d'être dans leur pays. Or voici à quoi je voulais en venir. Ces houilleurs, ces pères de famille ne devraient prendre d'engagement aux nouveaux charbonnages que sur la promesse formelle d'une instruction française pour leurs enfants.

Pour que l'on ne m'accuse pas de partialité, en l'occurrence, en ma qualité de wallonne, je dirai qu'une Hollandaise, Mme Neel-Doff, dont je fus l'hôte récemment à sa campagne de Genck, était indignée de voir faire de nos petits wallons des espèces de bâtards, des êtres disgrâciés qui ne parleront plus, bientôt, que le flamand de la Campine.

Voilà, Messieurs, ce que je tenais à vous dire; s'il y a de légères erreurs dans les noms des charbonnages que j'ai cités, cela n'a pas d'importance; l'idée et les faits restent les mêmes.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

De la part qu'il convient de faire, dans l'enseignement des pays de langue française, à la lecture des écrivains régionaux.

PAR

R. GALLET,

professeur à l'Athénée royal de Charleroi.

L'enseignement de la langue et de la littérature françaises, aux divers degrés, a soulevé, depuis quelques années, dans la presse et les milieux pédagogiques des discussions souvent vives, suscitant elles-mêmes, nombre de projets et d'initiatives auxquels notre Fédération ne pouvait demeurer étrangère. On se souvient qu'au Congrès de 1905, M. Reinach se demandait s'il n'y avait pas lieu de substituer la lecture des prosateurs du XVIIIe siècle à celle des prosateurs du XVIIe et qu'en 1908, à Arlon, M. Hansen établissait l'avantage qu'il y aurait dans les pays bilingues à réserver le premier rang aux écrivains modernes dans l'enseignement du français. Il nous faut, d'ailleurs, reconnaître qu'en cette matière les programmes d'études et les procédés didactiques ont subi, tant en France qu'en Belgique, d'heureux changements. On secoue la poussière des méthodes traditionnelles; on se rend mieux compte du but à atteindre et partant, on élargit et on facilite les voies qui y conduisent.

Combien éloignée, en effet, nous semble aujourd'hui le temps où seuls avaient accès dans nos classes les écrivains du XVIIe siècle, parce que ceux-là, seuls, passaient pour être aptes à former le goût littéraire de la jeunesse, à l'initier à l'art de parler et d'écrire : c'est tout au plus si quelques rares fragments insérés dans l'anthologie apprenaient à l'élève que Racine, Corneille, La Fontaine, Molière, Boileau et quelques autres, ne constituaient pas tout le patrimoine intellectuel de la nation française. Il n'y a pas si longtemps que l'enseignement subissait encore l'influence de l'ancienne rhétorique prétendant que tout d'abord il fallait se faire une théorie de l'art, fournir à l'intelligence une série de modèles, puis, aux lumières de cette théorie et de ces modèles, juger les écrivains et les œuvres. « Qui connaît les anciens et notre grand siècle, disait Nisard, a trouvé dans l'ordre de l'esprit son idéal, sa règle, et s'il est professeur, son autorité. »

Lorsqu'en 1885, les rédacteurs des programmes de l'enseignement secondaire, en France, autorisèrent la lecture des auteurs du XIXe siècle, ils crurent devoir entourer de recommandations expresses cette innovation pédagogique en prescrivant aux maîtres de « n'admettre un écrivain qu'avec la plus grande prudence ». Un esprit plus large anime aujourd'hui les méthodes et les livres; tout en faisant connaître dans une certaine mesure la littérature du moyen âge et celle du XVIIIe siècle, l'école se préoccupe de former des âmes modernes et ouvre toutes grandes à Hugo, à Vigny, à Musset, à Gautier, à Balzac, à Flaubert, des portes qui leur furent si longtemps et si injustement fermées.

En faut-il conclure que l'enseignement secondaire ne doit pas se préoccuper des écrivains de second ordre et que seuls, méritent de fixer l'attention ceux qui, dans leurs proses et leurs vers, traduisent les émotions générales de l'humanité ou expriment sur le monde, la vie, la conscience, leurs vues particulières. A côté de ces ouvrages qui offrent un intérêt permanent, parce qu'on y trouve un fonds commun d'idées et de sentiments, ne pourrait-on, dans l'explication littéraire, faire une place un peu plus large à ces conteurs et à ces poètes

qui s'attachent avant tout à être de leur pays et trouvent dans l'amour qu'ils lui conservent une source intarissable de souvenirs touchants, de pittoresques ou vigoureuses peintures. N'a-t-elle pas une part de vérité cette parole de Th. Gautier, écrivant dans la préface des *Grotesques* : « On se laisse trop facilement aller à cette croyance qu'un siècle littéraire est rempli par les cinq ou six noms radieux, qui en survivent. Vues à distance, ces grandes images s'isolent, et il semble qu'elles n'aient eu rien de commun avec leurs contemporains. On dirait que, pour s'épargner la peine de juger les titres de chacun, on adopte un écrivain quelconque pour se débarrasser des autres.» Aujourd'hui que l'éclectisme et la variété s'imposent dans le choix des lectures et des analyses, nous exciterons l'intérêt en faisant connaître quelques-unes de ces œuvres régionales qui complètent la physionomie littéraire d'un temps, œuvres éminemment représentatives de la race, puisqu'un fervent amour du sol natal les anime et que le sens des réalités s'y confond souvent avec un idéalisme naïf et rêveur.

« C'est quelque chose déjà que d'avoir un pays, un coin de terre ami et qui est nôtre, et dont on peut, à tout instant, évoquer l'image, faite de choses familières et qui n'ont pas changé », écrivait un jour R. Doumic. Il semble, en effet, que, dans la patrie commune, ceux-là ont une petite patrie à eux, à laquelle ils sont peut-être plus profondément attachés qu'à l'autre, parce que les premières joies, comme aussi les premières peines, laissent surtout dans l'âme les impressions fortes et durables, tantôt infiniment douces, tantôt attristées et poignantes. Ces écrivains régionaux, dans leurs récits et leurs poèmes, ne se contentent pas, d'ailleurs, de décrire le coin de pays qui leur est cher; ils en évoquent volontiers les traditions, l'esprit, les coutumes et tout ce vieux fonds de croyances naïves ou de principes rigides qu'ont transmis les aïeux. Aussi ces œuvres d'inspiration populaire sont-elles souvent saines, morales, bien faites pour réagir contre le scepticisme, le dénigrement, le doute et l'indifférence, parce que nous trouvons chez ces écrivains l'expression spontanée d'un sentiment sincère et une émotion communicative, en même temps, qu'un réalisme de bon aloi, franc et

robuste, mais exempt de trivialité dans l'étude des milieux, la patiente observation des objets extérieurs et des menus faits de la vie.

La Provence, le Quercy, les Cévennes, la Bretagne ont ainsi leurs romanciers et conteurs auxquels nous pourrions demander bien des pages qui intéresseraient vivement nos élèves par la sympathie profonde qu'elles traduisent pour les êtres et pour les choses : telles les peintures attendries et gracieuses d'Aicard et de P. Arène, les récits de Pouvillon, d'une probité scrupuleuse et de forme essentiellement classique, les descriptions un peu rudes mais fidèles de F. Fabre, les poétiques tableaux que Le Braz et Le Goffic nous apportent des côtes bretonnes, leur terre natale. Nous pourrions en dire autant de ces poètes rustiques, dont l'art paraît remonter aux sources primitives, tant ils décrivent avec amour, en une forme souvent sobre et délicate, les spectacles et les scènes de la nature. C'est le Rouergue qu'évoque Rollinat dans son *Recueil des Brandes*, c'est la Bresse que chante G. Vicaire dans ses *Émaux bressans*. Les vers imagés de Theuriet fleurent bon le pays de Lorraine et exaltent le labeur du paysan, tandis que ceux de J. Breton retracent les plaines de l'Artois et que la Normandie parle dans les idylles de P. Harel. Et combien d'autres noms pourrions-nous citer encore parmi les conteurs et poètes du terroir dont l'œuvre offre pour le pays qui la vit naître et les autres pays de langue française une originalité vivante et savoureuse dont l'enseignement pourrait, pensons-nous, tirer heureusement parti.

C'est qu'en effet, la nature est au premier plan dans ces récits et ces poèmes; l'auteur ne se contente pas de la décrire mais il nous dit encore comment elle agit sur lui, comment il a été impressionné par elle. En faisant une large part au milieu dans lequel ils ont vécu, lutté et souffert, dans lequel aussi s'est formé leur talent, les écrivains régionaux ne font, d'ailleurs, que suivre le courant auquel obéit, depuis Balzac, la littérature française. Qu'on ne croie pas, du reste, que la lecture de ces poètes et de ces conteurs, qui paraissent se cantonner en un coin de pays, conduise à l'abandon des idées générales. Nombreuses sont les œuvres attestant que le culte des traditions et la force

des attaches ancestrales peuvent parfaitement se concilier avec le souci des grands problèmes moraux et l'étude des sentiments éternels dont vit l'humanité.

Si le temps dont je dispose ne m'était forcément limité, je me plairais à vous parler aussi de tous ces écrivains français qui, hors de France, en Suisse, en Roumanie, dans l'Amérique latine, travaillent à étendre la culture et l'influence françaises par des ouvrages dont le caractère est nettement tranché, sans doute, mais où se retrouvent les qualités traditionnelles de la langue. On sait qu'aux congrès de Liége et d'Arlon, notre Fédération s'est longuement occupée de l'œuvre accomplie par ces petites Frances littéraires, « oasis disséminées dans l'univers », disait M. G. Barral, et qui constituent comme autant de prolongements intellectuels de la nationalité et de la culture françaises.

De toutes ces provinces de littérature française, la Belgique est celle qui appellera surtout notre attention, parce que, ici, les écrivains régionaux, dans leur manière de concevoir et d'écrire, révèlent un ensemble de qualités et de tendances communes bien faites pour exalter le sentiment patrial et en traduire les aspirations. Pendant longtemps, les écrivains belges ne songèrent qu'à s'habiller à la parisienne, s'inspirant de leurs voisins du sud dans le choix des sujets et des procédés d'expression. Rares étaient les prosateurs et poètes, tels Pirmez, Decoster, Van Hasselt, qui osaient être eux-mêmes, passant d'ailleurs inaperçus dans la foule indifférente. Ce sera l'éternel honneur de la Jeune Belgique d'avoir en quelque sorte créé chez nous le goût des choses littéraires, stimulant l'initiative des uns, secouant l'apathie des autres, groupant et encourageant les efforts de tous ceux qui voulaient enfin exprimer librement leurs pensées et leurs rêves. « Ne crains », telle était la devise de ces jeunes romanciers, critiques et poètes, d'humeur batailleuse et souvent outrancière, mais que ne devaient rebuter ni dédains, ni sarcasmes, ni hostilité. Leurs tentatives, sans doute, ne furent point toutes pareillement heureuses; mais leurs luttes opiniâtres pour un art indépendant devaient donner naissance à cette activité littéraire qui force aujourd'hui l'admiration de tous les pays de langue fran-

çaise et à laquelle l'enseignement public ne pouvait ici demeurer étranger.

Depuis un an, en effet, des instructions ministérielles prescrivent aux préfets d'athénées et aux directeurs d'écoles moyennes de travailler à la culture du sentiment national en engageant les professeurs des cours de langues à faire connaître — à leurs élèves — tout au moins dans leurs pages les plus saillantes, les œuvres de notre littérature, principalement celles de nos écrivains contemporains. Des conférences spéciales sont, de plus, organisées en vue de fortifier et de compléter par la synthèse ces notions occasionnelles, acquises au jour le jour. Cette innovation, bien entendue et bien appliquée, ne peut qu'ajouter à nos programmes d'étude un sérieux élément d'intérêt tout en aidant à l'éducation du caractère et à l'éveil de la personnalité chez l'élève.

Non pas qu'il soit aisé, quoi qu'en dise E. Picard, de définir l'âme belge et partant de fixer les caractères de l'école littéraire française de notre pays, si tant est que l'on puisse ici parler d'une école. Nous dirons à nos élèves que cette littérature belge est composée d'éléments disparates, d'écrivains dont le tempérament diffère suivant leur origine wallonne ou flamande ; que les uns se distinguent par la sensibilité, le goût du recueillement, de la vie intérieure, tandis que d'autres s'attachent à décrire nos paysages familiers, à retracer nos mœurs, à faire revivre nos traditions historiques et locales. Mais nous leur dirons encore que, quelles que soient les différences profondes qui les séparent, nos écrivains, ainsi que nous le remarquions tantôt, se dégagent des imitations, évitent le poncif, le convenu, le cliché, et tant pour le fond que pour la forme, aspirent à réaliser une œuvre personnelle.

Gardons-nous toutefois des exagérations chauvines qui attribueraient à notre actuelle floraison littéraire un éclat par trop resplendissant : c'est encore aimer son pays que de blâmer chez ses compatriotes ce qui est blâmable, et de ne réserver son admiration qu'à ceux qui réellement la méritent, sans tomber dans des engouements irréfléchis. On a ainsi pu reprocher à certains d'entre nos auteurs une conception morale plutôt sim-

pliste, une psychologie assez rudimentaire, ou bien encore des crudités et des hardiesses inutiles et déplacées. Car nous ne pouvons guère souscrire au jugement de M. Heumann qui, dans un ouvrage remarquable sur notre mouvement littéraire, ne voit chez nos romanciers que bonhomie et candeur même lorsqu'ils décrivent des scènes brutales et repoussantes. Nous croyons bien volontiers à la probité artistique des écrivains belges, et pas plus que M. Heumann nous ne doutons de la pureté de leurs intentions; mais la vérité nous oblige à reconnaître qu'il n'est point rare de rencontrer chez eux des tableaux purement passionnels où la sensation étouffe l'idée, blessant parfois les convenances et le goût. Si donc nous voulons que la connaissance de nos auteurs français soit réellement éducative et littéraire, beaucoup de discernement, de tact et de prudence s'impose dans le choix des lectures que nous recommanderons à nos élèves. Certes, nous ne demandons pas qu'on expurge à l'usage de la jeunesse l'œuvre de nos romanciers et de nos conteurs, car tel est souvent le sûr moyen d'en dénaturer l'esprit et les tendances. Mais il est toujours possible de leur emprunter d'amusantes scènes de mœurs, d'émouvants épisodes, de curieuses silhouettes qui frappant par la justesse du trait et la vérité de la peinture. Ainsi qu'on l'a dit et redit souvent avec raison, les écrivains belges sont essentiellement peintres; ils savent voir et faire voir, choisissent pour leurs descriptions les détails pittoresques et saillants, donnent de la vie et du mouvement aux individus et aux foules qu'ils mettent en scène, se plaisent même à traduire de façon sensible et imagée l'idée abstraite : c'est dire qu'à leur fréquentation, nos jeunes gens qui souvent se contentent de l'expression imprécise, vague ou banale, apprendront ce qui fait le relief, la netteté et la précision du style.

Songez par exemple — car il est naturel que tout d'abord on évoque ce nom illustre — songez à l'œuvre de Camille Lemonnier. Laissons de côté les romans, hérissés de néologismes et dans lesquels se révèle une imitation poussée à l'excès, de certaines modes littéraires : d'autres œuvres sont là qui prouvent combien vraie demeure cette parole d'Ed. Picard, disant que jamais l'âme belge n'eut un héraut aussi magnifique. Les deux

tendances auxquelles obéit le talent de Lemonnier ne sont-elles point aussi celles de la Wallonie et de la Flandre, encore que cette dernière ait surtout influencé son génie? Mais les peintures débordantes de vie et de couleur alternent ici avec des scènes d'une sensibilité tendre et délicate allant jusqu'au mysticisme. « J'ai vécu avec ténacité la vie des gens de mon pays » disait Lemonnier, qui s'enivrait au spectacle qu'offrent les aspects variés de cette patrie belge à laquelle il a consacré un de ses plus beaux livres. On trouvera dans cet ouvrage, de même qu'en ses romans et ses contes, nombre de descriptions et de récits où les phrases, solidement et clairement construites, dénotent une connaissance profonde du mot et de l'art avec lequel il peut être mis en valeur.

Quand il s'agit d'Eekhoud, le choix est plus difficile, à cause de cette aveugle pitié, de cette excessive sympathie du romancier pour les épaves sociales, gars indomptés et farouches, vagabonds, malfaiteurs, êtres primitifs et sauvages que lui-même appelle des « brutes superbes », parce qu'il a cru, malgré tout, découvrir en elles, de généreux penchants. Si nous ne pouvons recommander ces pages où domine un pessimisme farouche et désespéré, nous emprunterons à *Kees Doorick* ou aux *Kermesses* de rudes et impressionnants paysages de la Campine et des Polders qui révèlent un fervent amour du terroir, avec, de temps à autre, une note d'émotion et de tendresse. C'est à Eekhoud surtout que nous songions en parlant tantôt de l'individualité littéraire de nos prosateurs : nous trouvons ici un style éminemment original par le nerf, la couleur et la force non moins que par la hardiesse saisissante des images.

C'est aussi par l'éclat pittoresque, la clarté lumineuse de l'expression et la richesse du vocabulaire que se distingue l'œuvre de Demolder, ce mélange bizarre d'idéal mystique et de sensualité. Contrairement à tant d'autres de nos romanciers qui demandent à l'heure présente le sujet et le cadre de leurs écrits, c'est dans le passé que se complaît le talent de Demolder qui aime à décrire les tableaux des maîtres, à faire revivre les gloires artistiques de la Flandre. A cet égard les *Contes d'Yperdamme* et la *Légende de Nazareth* pourront offrir dans les classes

une lecture intéressante. « Plus que n'importe lequel d'entre nous, a dit un critique, il prouve de quel pays de peintres il sort et combien, à certains égards, le mouvement actuel n'est que la résurrection, non d'une ancienne école littéraire, mais d'une ancienne école plastique, autrefois glorieuse en Flandre. »

On a pu reprocher à Ed. Picard l'abus des épithètes criardes et des néologismes flamboyants; mais on trouve dans l'*Amiral*, dans la *Forge Roussel*, dans les récits de voyage, bien des pages descriptives, remarquables par la vivacité du trait, la netteté de l'image, la verve, l'entrain et l'éloquence de la phrase, vibrante d'émotion et de lyrisme. Et pourtant malgré cette forme personnelle et châtiée dont il revêt tous ses écrits, il s'en faut de beaucoup que Picard soit un partisan de l'art pour l'art. Ainsi que le disait, il y a quelques années, M. R. Poincaré, son œuvre est une volonté en action, une pensée en marche. Raison de plus pour qu'elle ne soit point passée sous silence, surtout que son auteur, qui croit à l'existence d'une âme nationale, est lui-même vraiment de son pays par cette humeur personnelle et indépendante dont ta hardiesse souvent déconcerte le lecteur. Et quand nous parlerons, dans nos classes, de l'état actuel de la littérature dramatique, nous n'oublierons pas de signaler l'effort que fit Picard pour instaurer ici un théâtre d'idées qui, suivant lui, devrait être en même temps un théâtre belge.

Si nos prosateurs d'origine wallonne peignent avec des tonalités moins vives, moins sanguines les mœurs de leur contrée natale; s'ils n'ont point la vigueur et le coloris que présentent les pages de Lemonnier et d'Eekhoud, leurs récits, en revanche séduisent souvent par la fermeté de la ligne, la délicatesse, la grâce attendrie et enveloppante. C'est ainsi que dans les contes de Delattre il y a un parfum de fraîcheur et de jeunesse, une spontanéité que traduit un style souple, élégant, facile, où jamais on ne sent la recherche de l'épithète rare ou du mot imprévu. En philosophe indulgent et observateur, Delattre nous initie à la vie des humbles, nous fait aimer les enfants et les bêtes, si bien que nombre de pages, en cette œuvre aimable et vraie, seront lues par la jeunesse avec autant de profit que de plaisir.

Quoique apparentée à celle de Delattre, l'œuvre de Krains est

plus émouvante, plus grave et plus triste, animée d'un sentiment de pitié, de compassion pour les souffrants, et les humbles qui avec résignation acceptent les pires épreuves. Par la condensation de l'idée, la force et la justesse du mot, Krains fait parfois songer à Maupassant : il a une manière sobre et nerveuse de présenter les faits et de peindre les êtres et connaît admirablement, lui aussi, toutes les ressources de notre langue.

Que d'observation attentive et joyeuse on trouvera encore dans les contes de Desombiaux, par endroits, un peu prolixe peut-être, mais qui, souvent, incarne l'âme même, tour à tour pensive, narquoise et aventureuse de la Wallonie dont il s'attache à faire revivre les coutumes populaires. « Quand on l'a lu, disait Lemonnier, on a, de la vie, de la tradition et de l'âme wallonne à peu près la conception ethnique que donne de la vie flamande, un tableau de Breughel. » Et il en est bien d'autres encore, parmi nos prosateurs d'expression française qui pourraient ainsi offrir à nos jeunes gens des lectures attrayantes et vraiment moralisatrices, puisqu'ils ont su parler des hommes et des choses de leur pays avec une émotion vraie, profonde et partant communicative.

Les poètes descriptifs et lyriques occupent, eux aussi, une place considérable dans l'histoire de nos lettres en ces trente dernières années; et il serait, semble-t-il, peu équitable de ne point leur accorder quelque attention dans les classes, dans celles surtout où le professeur explique les caractères de la poésie et montre ce qu'a été l'évolution des genres.

Dans nos analyses littéraires nous serons ainsi amenés à faire apprécier et comprendre le vers régulier, plein et sobre de Gilkin, le style harmonieux de Gille évoquant l'Hellade antique, la mélancolie contemplative, la diction facile et élégante de Séverin, la muse à la fois païenne et mystique de van Lerberghe « ce poète de l'ineffable » comme le disait Mockel : mais tous ces écrivains sont dans une certaine mesure les héritiers de la tradition littéraire française et la patrie ne tient que peu de place dans leur œuvre. Aussi attirerons-nous plus particulièrement l'attention sur ceux d'entre nos lyriques français, chez lesquels se manifeste surtout une âme wallonne ou flamande tant par le

choix des thèmes que par la forme et le mouvement de l'expression lyrique.

C'est ainsi que Giraud, malgré tout ce qu'il doit à Banville et au Parnasse, est et demeure flamand par l'amour du décor et des couleurs éblouissantes, à ce point qu'on a pu dire que la lumière était dans son œuvre comme un personnage vivant. Sa poésie faite d'admiration nostalgiqne pour un passé grandiose évoque les souvenirs des communiers de Flandre en des strophes d'une inspiration fougueuse et exaltée, mais dont la structure demeure classique et régulière.

Et Rodenbach, n'est-il point aussi un poète vraiment belge, lorsqu'il retrace les mornes et mystérieux paysages de la vieille cité natale, ou quand, plus familiale et plus intime, sa muse évoque les impressions d'enfance et les souvenirs de la maison paternelle. Sans doute il y a dans ses vers beaucoup de nostalgie déprimante, et aussi de préciosité maladive : mais comment ne point admirer l'art avec lequel le poète sait communiquer aux objets qui l'entourent la sensibilité triste et délicate dont son âme est pleine. En faut-il plus pour que la lecture de pareils vers touche le cœur et stimule la réflexion ?

D'autres poètes sont plus proches de nous par les tableaux qu'ils suggèrent : tel Hardy qui décrit avec une simplicité touchante l'heureuse tranquillité d'un intérieur ardennais; tel Sottiaux dont l'œuvre fait songer à celle de Constantin Meunier par la sympathie qu'elle éveille pour les rudes travailleurs de la mine et du laminoir.

C'est la patrie encore qu'exalte Verhaeren dans ces impressionnants tableaux pour lesquels il s'est tant de fois inspiré des rythmes mêmes de la poésie populaire. Avec quel amour il nous parle de l'âpre et sauvage beauté de la terre de Flandre, de sa richesse plantureuse, de ses horizons sans fin, des gloires artistiques du pays, de la vaillance des ancêtres : d'autres fois c'est un souffle de bonté et de pitié qui traverse ces strophes où apparaissent tant d'êtres loqueteux, misérables et peinant dur. Ah! certes, la langue qu'écrit Verhaeren est parfois heurtée et abrupte, peu soucieuse des règles syntaxiques, riche de métaphores brutales ou hardies. Mais ces défauts sont rachetés par le relief saisis-

sant que le poète sait donner aux objets, la puissance inventive et pittoresque de l'expression, la vivacité des peintures, le souffle chaleureux qui anime les strophes. Et puis c'est dans son ensemble qu'il faut juger cette œuvre qui exalte la noblesse du travail et d'où se dégage une leçon d'énergie, de vaillance et de volonté. Cette poésie d'inspiration neuve et hardie n'est point faite pour susciter des imitateurs pas plus qu'elle ne pourrait être recommandée comme un modèle de composition à cause de son allure souvent indépendante, débridée et sauvage. Si nous croyons qu'il faut cependant de bonne heure initier notre jeunesse aux beautés qu'elle renferme, c'est surtout parce que Verhaeren a trouvé dans notre fonds national les éléments à l'aide desquels s'affirme sa puissante personnalité.

Nombreux sont, d'ailleurs, parmi nos poètes, nos romanciers, nos dramaturges, nos critiques, ceux qui, par leur façon de sentir et de penser, de juger et d'écrire, sont vraiment de chez nous, se souvenant de cette parole de Lemonnier : « Il n'est point de pire annexion que celle des esprits, il faut être nous-mêmes ou périr. » Mais il ne peut être ici question, même en se plaçant au point de vue spécial qui nous occupe, de faire un tableau de l'état actuel des lettres françaises dans notre pays. Nous avons simplement voulu établir, à l'aide de quelques exemples — sans, d'ailleurs, négliger les réserves qui s'imposaient — le profit à la fois éducatif, patriotique et littéraire que peut présenter dans nos collèges la lecture des écrivains belges, lorsqu'elle est dirigée dans des voies sûres et à condition aussi qu'on ne lui attribue pas une importance exagérée. C'est bien dans ce sens, d'ailleurs, qu'il faut interpréter les instructions ministérielles dont nous parlions tantôt. Que d'occasions, d'ailleurs, s'offrent au professeur qui voudrait, dans ses cours, accorder à ces écrivains régionaux une modeste place à côté des grands auteurs dont l'étude demeure la base de la formation littéraire et esthétique. L'explication critique de morceaux choisis dans les anthologies, les lectures faites à domicile, puis résumées oralement, les parallèles et analyses comparées, les exercices de diction, les citations brièvement commentées en classe, tels sont quelques-uns des moyens pédagogiques auxquels

aura recours le maître soucieux de faire son cours plus vivant, plus varié, plus complet, en tenant compte dans son enseignement de ces auteurs qui, pour briller au second rang, n'en sollicitent pas moins notre attention et notre étude. Loin de développer parmi la jeunesse une étroitesse d'idées que d'aucuns croient inhérente à l'esprit de clocher, la lecture de ces prosateurs et de ces poètes fortifie, au contraire, le sentiment national, puisqu'on trouve chez eux un accent spontané et sincère qui tout en évoquant les souvenirs, les légendes, les traditions et les mœurs de la race, se fait pareillement l'interprète de ses aspirations, de ses rêves, de ses fiertés, de ses émotions tristes ou joyeuses. Et tel est précisément l'originalité que présente à l'heure actuelle lorsqu'on l'envisage dans son ensemble, notre littérature belge, libérée d'une imitation qui fit jadis son esclavage, éprise d'un art indépendant, qui fleure bon le terroir et traduit en une langue colorée, pittoresque, forte et savoureuse, l'âme même de notre pays.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

L'emploi du français dans les réunions internationales

PAR

J.-A. FURSTENHOFF
secrétaire de l'Entente scientifique internationale
pour l'adoption d'une langue auxiliaire.

Nous rappelerons qu'en 1908, nous avons indiqué longuement les raisons plaidant en faveur de l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire. Un comité international de professeurs d'universités se constitua à notre demande pour préconiser l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire de la science. Ce fut au nom de ce comité que nous fîmes rapport aux Congrès des associations internationales, de 1910 et 1913. Les documents publiés par les organisateurs de ces Congrès ne nous donnant pas toute satisfaction, nous envoyâmes aux associations internationales un questionnaire sur l'emploi des langues. Les réponses reçues et l'étude que nous fîmes des statuts des associations internationales nous montrèrent combien nos vues étaient justifiées par les faits. Aussi jugeons-nous utile de communiquer aux

associations internationales les rapports reproduisant les données de l'enquête, ainsi qu'un projet de statut linguistique rédigé d'après ces données.

Le français, langue auxiliaire internationale.

Rapport présenté par le comité de « l'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire » au Congrès mondial des associations internationales, tenu à Bruxelles, en 1910.

Parmi les questions intéressant directement les rapports des associations internationales entre elles, la plus importante est celle des langues à employer pour établir ces rapports.

Il serait, en effet, difficile d'exiger de l'Office central des associations internationales qu'il corresponde en toutes langues avec ces associations. Ce serait lui rendre la tâche bien lourde pour ne pas dire impossible.

La question de la langue internationale, examinée au point de vue général, donne lieu à controverse; mais, envisagée au point de vue des classes dirigeantes seulement, elle se simplifie singulièrement. Déjà la haute société européenne d'autrefois avait su écarter la difficulté linguistique en adoptant la langue française; c'est par l'adoption des trois langues principales que les classes dirigeantes modernes, plus nombreuses, ont pu régler jusqu'à présent leurs rapports internationaux. Il est certes permis d'en attendre autant des bureaux de chacune des assosiations internationales. Disons même que tous ces bureaux connaissant les trois langues à cause de leur internationalité, il est d'ordre logique qu'un accord se fasse entre eux et qu'ils facilitent les travaux de l'Office central des associations internationales en adoptant tous une seule et même langue pour correspondre avec lui.

Bien que tout le monde soit convaincu de la nécessité qui s'impose d'une langue unique pour les échanges internationaux,

la crainte des amours-propres nationaux paralyse les meilleures volontés. Il y a lieu de faire constater à ce propos que les efforts tentés jusqu'à présent pour ménager les susceptibilités nationales en matière de langue dans les réunions internationales ont eu un résultat diamétralement opposé à celui que l'on visait. En effet, l'admission dans certains congrès de l'italien, de l'espagnol, etc., comme langues officielles, a simplement suscité chez toutes les nations, même les moindres, le désir de faire admettre également leur langue. C'est dire que l'on va à un imbroglio linguistique qui est la négation de tout internationalisme.

Une réaction s'opère heureusement contre cette politique dissolvante. Bien des congrès maintiennent la limitation stricte aux trois langues principales. Entre autres, le Congrès international des mines, de la métallurgie, de la mécanique et de la géologie appliquées, qui se tiendra à Dusseldorf en juin prochain, a adopté comme seules langues officielles l'allemand, le français et l'anglais, les communications rédigées dans une de ces langues étant résumées dans les deux autres. D'autre part, les protestations contre l'augmentation du nombre des langues admises s'élèvent de plus en plus nombreuses. Une vive opposition se manifesta, par exemple, en Allemagne lorsqu'on décida d'admettre l'italien au Congrès de chimie de Rome, en 1906. On payait, en effet, assez cher une mince satisfaction donnée aux Italiens instruits qui connaissent tous très bien le français. Les congrès de médecine, si nombreux et si fréquentés, n'ont garde de tomber dans la même erreur. Loin d'augmenter le nombre des langues, ils montrent même une tendance marquée à donner la préférence à une seule et même langue : le français. Au Congrès de médecine, tenu à Budapest en 1909, une commission, où chaque pays était officiellement représenté, fut instituée pour organiser l'enseignement complémentaire des études médicales; sur la demande des délégués anglais, les délibérations, qui avaient été commencées en allemand, furent continuées en français.

Au Congrès interparlementaire de Berlin, le prince Schoenach-Carolatz prononça en français son allocution présidentielle, et le chancelier de l'Empire allemand lui répondit en

cette même langue. Les travaux du congrès se firent également presque exclusivement en français. Les travaux de la Conférence internationale de la Paix, à La Haye, se firent exclusivement en langue française. Il en sera de même du Congrès de l'Union interparlementaire de Bruxelles, en juillet prochain.

Les besoins internationaux exigeant sans conteste la limitation du nombre des langues internationales, il n'est pas exagéré de demander, dans l'intérêt commun, aux nations nouvelles venues dans les transactions internationales, d'accepter les usages établis. Prenons le cas typique du Japon. Il est incontestable que le développement économique si remarquable de ce pays a pu s'effectuer grâce aux emprunts faits à la science occidentale, que les Japonais s'assimilèrent par l'intermédiaire des langues anglaise, allemande et française. Il ne viendra pas à l'idée d'un Japonais de se servir de sa langue pour correspondre avec un Européen. Le cas si caractéristique du Japon doit faire reconnaître que la préférence accordée aux trois langues principales est le résultat de faits acquis contre lesquels il n'y a pas lieu de s'élever. Il y a d'ailleurs de fortes chances pour qu'en annonçant la volonté de tendre vers l'adoption d'une seule des trois langues actuellement admises, on atteigne immédiatement ce résultat de voir disparaître les demandes d'admission d'autres langues. L'intérêt général primerait les intérêts particuliers.

La concurrence ne s'exercerait plus alors qu'entre les trois langues principales elles-mêmes, avec cet avantage que les nations dont la langue ne serait plus en jeu constitueraient inévitablement la majorité dont la décision ferait loi. C'est dire que la lutte ne se produirait plus sur le terrain des amours-propres nationaux.

Si, en regard de cette perspective réconfortante, on envisage l'aspect déplaisant que présente la lutte acharnée qui se poursuit parmi les partisans des langues artificielles, l'hésitation n'est guère possible. La crainte des jalousies nationales, seule raison d'être des projets de langues artificielles, nous ferait tomber de Charybde en Scylla.

L'agitation intéressée créée par des éditeurs parisiens autour de certaines de ces langues a pu faire croire un moment qu'elles

permettraient de résoudre la difficulté à la satisfaction générale. Malheureusement, la scission qui s'est produite récemment au sein des partisans de l'esperanto vient confirmer les prévisions de toutes les personnes averties qui annoncèrent, dès le début, l'impossibilité d'aboutir dans cette voie. D'après M. Richard Lorenz, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et espérantiste marquant, « l'esperanto ne représente absolument pas la solution de la question. Tous les chefs intelligents du mouvement espérantiste en ont depuis longtemps conscience et cela d'autant plus parfaitement qu'ils possèdent mieux la langue ».

Aucune des deux cents langues artificielles forgées jusqu'à présent ne répond aux conditions requises d'une langue internationale, et il n'est pas à espérer qu'aucune de celles qui nous seront proposées dans l'avenir puisse jamais satisfaire à ces conditions. Il n'est pas possible de faire ici la critique complète des langues artificielles. Ce serait d'ailleurs ajouter quelques pages aux nombreux exposés qui ont paru sur la matière. Nous nous contenterons de signaler deux mémoires résumant la question et que nous avons publiés en 1908 et 1910 (*Revue des Idées* des 15 octobre 1908 et 15 février 1910).

Il serait cependant injuste de dire que les diverses propositions de langues artificielles aient eu pour unique résultat de nous doter d'un nouveau vocable, celui de langues mort-nées, venant simplement s'ajouter à ceux de langues mortes et de langues vivantes. Une indication importante résulte au contraire du labeur considérable auquel elles ont donné lieu, et cette indication est qu'un langage doit avoir un caractère plutôt roman pour devenir international, puisque les racines internationales sont presque toutes latines. Les dernières langues artificielles proposées sont, en effet, toutes des néo-romans, c'est-à-dire des pastiches du français. Celui-ci s'en trouve s'autant mieux désigné comme langue auxiliaire aux suffrages des peuples.

Déjà à deux reprises dans l'histoire (au XIIe et XVIIe siècle), la langue française fut admise au premier rang. Ce fut à la demande de l'Académie de Berlin que Rivarol écrivit son fa-

meux mémoire sur l'universalité de la langue française. L'évolution démocratique moderne eut pour effet regrettable de laisser se perdre le bénéfice de l'accord qui s'était fait parmi les aristocraties européennes pour doter le monde d'un même langage auxiliaire. La langue française reste cependant la langue diplomatique universelle. Elle est adoptée comme seconde langue par l'Union postale universelle, par le Comité international des mesures électriques, etc. Son analysme, sa clarté, la beauté de sa littérature, tout signale la langue française comme méritant le premier rang parmi les langues internationales. Novicow en Russie, Wells, Brereton en Angleterre, Cameron aux Etats-Unis, Vising en Suède la proclament comme la plus désignée. C'est également l'avis de toutes les personnes éclairées et sincèrement désireuses de voir résoudre le problème des langues.

Pour ce qui regarde spécialement l'Office central des associations internationales, le fait que son siège se trouve dans une grande capitale de langue française ne peut qu'être favorable à la prééminence du français. Cette prééminence trouve un appui bien plus sérieux encore dans le fait que sur 112 associations internationales ayant un bureau permanent, 42 ont leur siège à Bruxelles, 15 à Paris et 13 en Suisse, alors qu'il n'en existe que 8 en Allemagne, 3 en Angleterre et 2 en Hollande. Quoi de plus naturel que de demander à 112 bureaux dont 70 se trouvent dans les pays où la langue française est officielle, de se servir du français pour correspondre avec leur Office central situé lui-même en pays de langue française?

Se basant sur les considérations qui précèdent, l'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire a l'honneur de soumettre à votre vote les vœux suivants :

« Considérant que l'augmentation du nombre des langues officielles admises dans les réunions internationales amènerait successivement toutes les nationalités à exiger l'admission de leur langue, alors que l'intérêt commun exige au contraire que l'on réduise au minimum le nombre des langues internationales et même que l'on en choisisse une seule comme langue auxiliaire;

« Considérant, d'autre part, la prééminence incontestable de la langue française parmi les trois langues principales;

« Considérant, enfin, que les 112 bureaux permanents des associations internationales connaissent tous le français qui est une des trois langues principales, et que 70 de ces bureaux ont leur siège dans des pays de langue française, alors que 8 seulement se trouvent en Allemagne et 3 en Angleterre;

« Considérant au surplus que l'Office central des associations internationales a son siège à Bruxelles;

« Emet le vœu de voir désormais les langues française, anglaise et allemande être seules reconnues officiellement dans les diverses réunions internationales, la prééminence devant être accordée à la langue française;

« Invite les bureaux permanents des associations internationales à employer exclusivement la langue française dans leurs rapports entre eux et avec l'Office central des associations internationales. »

Le statut linguistique des associations internationales.

Rapport présenté par le comité de « l'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire » au Congrès mondial des associations internationales, tenu à Bruxelles-Gand, en 1913.

La question de l'emploi des langues est d'importance majeure pour les associations internationales. Il serait donc fort désirable que les organisateurs de ces associations connaissent aussi exactement que possible les conditions linguistiques existant actuellement dans l'ensemble des milieux internationaux. Ils seraient ainsi mieux armés pour la défense de l'internationalisme lui-même que menacent certaines revendications d'autant plus obstinées qu'elles sont moins justifiées.

Il est impossible, et d'ailleurs inutile, de faire une place à toutes les langues dans les réunions internationales. Aussi, la limitation du nombre des langues admises s'est-elle imposée dès le début. Légitime en ce qui concerne les idiomes non européens ou ceux parlés par un nombre trop restreint d'humains, cette limitation pouvait paraître vexatoire pour les langues plus répandues. La logique des choses, plus inflexible que celle des hommes, a cependant amené la plupart des groupements internationaux à sacrifier les intérêts particuliers à l'intérêt général et à admettre de façon persque exclusive les trois langues : française, anglaise et allemande, un droit de priorité bien marqué étant accordé par beaucoup à la première de ces langues.

C'est ce que l'on constate lorsque l'on procède à un examen attentif et impartial des diverses manifestations de la vie internationale, mais on conçoit qu'un tel examen soit fort malaisé. Pour pouvoir dégager plus facilement les règles généralement admises, il convient d'écarter d'emblée des quelque quatre cents associations internationales cataloguées à ce jour, celles pour lesquelles le problème des langues ne se pose pas.

Ce n'est que lorsque les interlocuteurs en présence ne peuvent se comprendre par absence d'une langue commune que la question se pose réellement, et l'on ne peut dire que ce soit le cas de ces musées recueillant des objets de diverses provenances ni de ces instituts accueillant des travailleurs de plusieurs nationalités. Ne peuvent être retenus non plus, les réunions dites internationales, se tenant invariablement dans un même pays, ou encore les groupements internationaux d'hommes pouvant se rencontrer grâce à la possession et au choix préalable d'une même langue (par exemple, les congrès de médecine légale de langue française admettant tous les médecins connaissant la langue française). A plus forte raison peut-on faire abstraction des conférences et organisations intergouvernementales qui emploient presque exclusivement la langue française pour leurs relations tant officielles que publiques. Les susceptibilités nationales n'ont pu faire obstacle à l'adoption d'une seule langue vivante par les gouvernements. C'est donc se montrer plus catholique que le Pape que de s'obstiner à faire état

de ces mêmes susceptibilités lorsqu'il s'agit d'organisations non officielles.

Ces diverses éliminations comportent la suppression d'une majorité de groupements accordant une place privilégiée à la langue française, car, indépendamment de l'emploi du français comme langue diplomatique, il faut tenir compte du fait que c'est en France, en Belgique et en Suisse que la majorité des associations internationales prennent naissance. Parmi les 200 associations restantes, beaucoup émanent de groupements nationaux devenus peu à peu internationaux sans avoir introduit dans leurs statuts d'indication concernant l'emploi des langues, ou en laissant toute latitude à ce sujet à chacun de leurs congrès. Il n'y a pas de raison de croire que ces associations ne règlent en pratique l'emploi des langues autrement que celles qui ont légiféré sur ce point, de sorte que les résultats obtenus de l'examen des statuts peuvent leur être appliqués en toute logique.

On conçoit aisément que les influences s'exerçant pour faire adopter certaines langues plutôt que d'autres ont dû varier considérablement suivant les lieux et les hommes en présence. L'Union des associations internationales ne pouvait exercer son action régulatrice, puisqu'elle est de formation trop récente, et cependant le chaos a pu être évité, ainsi qu'on peut en juger par les extraits (publiés en annexe) des statuts de 103 associations, ainsi que des renseignements obtenus directement de 38.

Avant de résumer la statistique qui peut être dressée au moyen de ces données, constatons avec étonnement combien peu d'associations ont jugé pouvoir accorder à la langue du pays où se tient la réunion une importance en rapport avec le plus grand nombre de nationaux qui assistent aux séances ou qui prêtent leur concours à l'organisation locale. En effet, une dizaine seulement admettent, par leurs statuts, la langue du pays comme langue parlée et quatre seulement comme langue écrite. Fermement partisans de la limitation du nombre des langues internationales, nous n'en regrettons pas moins cette exclusion qui, loin de simplifier le problème, nous paraît

de nature à le compliquer. La courtoisie à l'égard d'un pays accordant aux congressistes une hospitalité souvent très onéreuse, ainsi que la présence et la collaboration effective d'un grand nombre, sinon d'une majorité des habitants de ce pays, créent un droit sérieux en faveur de sa langue. En admettant celle-ci à titre *temporaire* parmi les langues du congrès, on ferait consentir bien plus facilement à son exclusion ailleurs et on éviterait de susciter de l'animosité à l'égard des langues vraiment internationales. Par contre, certaines associations ont dépassé la mesure en accordant à la langue du pays la place qui lui revient, mais elles ont commis la faute grave de ne pas faire ressortir le caractère temporaire de son admission. C'est ainsi que six associations ont admis l'italien pour leurs réunions tenues hors d'Italie, et une ou deux l'espagnol, le suédois, etc. Il y a lieu d'insister sérieusement pour que pareil errement de lèse-internationalisme soit abandonné. Le point d'honneur bien compris ne peut consister à demander l'emploi de sa langue en dehors de son pays, alors que la même règle est appliquée à toutes les langues non internationales et que la nécessité s'impose de réduire au strict minimum le nombre des langues internationales. C'est ce qu'ont bien compris à maintes reprises les Hollandais, les Portugais, les Hongrois, etc., qui ont *spontanément* consenti, chez eux, au sacrifice de leur langue en faveur des trois langues principales et surtout en faveur du français.

Des 103 associations dont il vient d'être question, 15 n'admettent que le français, 15 autres accordent au français un droit de priorité, et 83 admettent le français avec l'anglais et l'allemand (6 ajoutent l'italien); trois ou quatre autres ajoutent encore une ou deux langues supplémentaires. Une dizaine admettent toutes les langues, et deux leur ajoutent l'esperanto.

Désirant compléter cette statistique par des renseignements obtenus directement des bureaux permanents des associations, nous leur avons envoyé le questionnaire suivant :

« Nous sommes convaincus de ce que l'emploi du français, « de l'anglais et de l'allemand suffit pour le moment aux rela- « tions internationales, et qu'il permet d'espérer un accord dans

« l'avenir en faveur d'une seule de ces langues. Nous pensons « qu'en se limitant officiellement à ces trois langues, on évite « dès à présent les multiples revendications qui pourraient se « produire par pur amour-propre national en faveur de langues « non internationales. Pour ce qui regarde plus spécialement « les relations à établir entre les bureaux des associations inter- « nationales, qui ont presque toutes leur siège en Belgique, « France et Suisse, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de modi- « fier l'usage actuel qui est l'emploi quasi exclusif du français « pour ces relations.

« Si vous partagez cette manière de voir, veuillez nous le dire, « sans tenir compte de ce qui suit.

« Si vous ne la partagez pas, veuillez indiquer le système qui « aurait vos préférences, et dans le cas où vous préféreriez une « langue artificielle (ido, esperanto, idiomneutral, panro- « man, etc.), veuillez dire laquelle et les moyens que vous pré- « conisez pour permettre un accord unanime en sa faveur. »

Maints bureaux permanents ont préféré attendre une décision de leur prochain congrès avant de formuler leur réponse. Parmi les 38 réponses reçues à ce jour (voir ces réponses en annexes), 13 (d'ailleurs en accord avec nous) proviennent d'associations dont les statuts nous avaient déjà fourni les renseignements nécessaires. Parmi les autres, 18 se déclarent d'accord avec nous, 3 désirent qu'on emploie le français seul, 2 veulent donner au français une priorité plus grande que ne l'indique le questionnaire, 2 se déclarent partisans de l'esperanto et de 2 de l'ido.

Les données fournies par la lecture des statuts se trouvent donc confirmées par les résultats du referendum. Les caractéristiques que nous venons de dégager parlent suffisamment par elles-mêmes pour que nous nous abstenions de les commenter. Tirons cependant un enseignement du fait de ces associations de travailleurs de toutes espèces, groupant environ 13 millions de membres (sans compter le Bureau socialiste international), qui acceptent la limitation aux trois langues principales. Cette limitation n'est donc pas, comme on voudrait le prétendre, acceptable seulement pour les élites intellectuelles.

Il résulte de toutes ces constatations que la réalité des faits justifie pleinement les conclusions de nos précédentes études, résumées dans le rapport que nous avons présenté au Congrès de 1910. Nous y émettions le vœu que les associations internationales reconnaissent comme seules langues officielles : le français, l'anglais et l'allemand, tout en accordant la prééminence au français. Il est établi que les organisations internationales peuvent exercer et exercent effectivement sans trop d'encombre leur activité au moyen des trois langues qui se sont imposées comme moyens de communication internationale. Les revendications inconsidérées qui se produisent souvent en faveur d'autres langues sont incompatibles avec les besoins bien compris de l'internationalisme, et il y a lieu de les repousser. C'est en accentuant, chaque fois que les circonstances le permettront, la priorité accordée au français, que l'on obtiendra le plus aisément l'abandon de ces revendications, puisqu'on annoncerait par là que les efforts doivent se diriger vers une limitation plus étroite et non en sens inverse. L'anglais et l'allemand, restant langues privilégiées, leurs partisans, dûment avertis, ne peuvent que consentir à pareille manière de faire. C'est pourquoi nous proposons de résumer la question sous la forme du statut linguistique suivant, à communiquer aux organisateurs de toutes les manifestations internationales.

STATUT LINGUISTIQUE DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

Il est désirable que les associations internationales n'admettent officiellement, tant comme langues parlées que comme langues écrites, que le français, l'anglais et l'allemand, en donnant autant que possible la prééminence au français.

A la demande des nationaux du pays où se tient la réunion, une tolérance peut être faite en faveur de la langue de ce pays, moyennant un résumé dans les trois langues officielles ou tout au moins en français. Cette tolérance admise à titre exceptionnel

ne peut créer un précédent pour une réunion dans un autre pays.

Les imprimés destinés exclusivement à un pays déterminé pourront toujours être rédigés dans la langue de ce pays avec, si nécessaire, une traduction ou un résumé dans les trois langues officielles ou tout au moins en français.

En ce qui regarde les réunions entre délégués américains pour la discussion d'intérêts purement américains, l'espagnol et au besoin le portugais semblent devoir remplacer l'allemand comme langue officielle en même temps que le français et l'anglais.

La majorité des bureaux permanents des associations internationales ayant leur siège en pays de langue française, il y a lieu de maintenir l'usage existant qui consiste à rédiger surtout en français les correspondances et autres moyens de communications entre ces bureaux.

Le présent statut visant à la limitation la plus grande possible du nombre des langues, les associations internationales sont invitées à rejeter toutes propositions qui leur seraient faites en faveur d'autres langues vivantes, mortes ou artificielles.

LE COMITÉ :

MM.

Abetti (A.), directeur de l'Observatoire de Florence.
Andres (A.), professeur de zoologie à l'Université de Parme.
Ansiaux (M.), professeur de sociologie à l'Université de Bruxelles.
Apostolides (N.), professeur de zoologie à l'Université d'Athènes.
Barbieri (G.), professeur de chimie à l'Université de Ferrare.
Bedot (M.), professeur de zoologie à l'Université de Genève.
Bogdan (G.), professeur de médecine légale à l'Université de Jassy (Roumanie).
Bolivar (J.), professeur de zoologie à l'Université de Madrid.
Borri (L.), professeur de médecine légale à l'Université de Florence.
Bucalioni (L.), directeur de l'Institut de botanique de Catane.
Bujor (P.), professeur de morphologie à l'Université de Jassy (Roumanie).
Bujwid (O.), professeur d'hygiène à l'Université de Cracovie (Galicie).
Canalis (P.), professeur d'hygiène à l'Université de Gênes.
Carnerio de Campos (J.), professeur d'anatomie à l'Université de Bahia (Brésil).

MM.

Catsaras (M.), professeur de neurologie à l'Université d'Athènes.
Cavara (F.), directeur du Jardin botanique de Naples.
Celli (A.), professeur d'hygiène à l'Université de Rome.
Choquette (Ch.), professeur de physique au collège de Saint-Hyacinthe (Canada).
Chwolson (O.), professeur de mathématiques à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Clementi (G.), directeur de la clinique chirurgicale à l'Université de Catane.
Coculesco (N.), directeur de l'Observatoire de Bucarest.
Corona (A.), professeur de physiologie à l'Université de Parme.
Cosmovici (L.), professeur de zoologie à l'Université de Jassy (Roumanie).
da Costa Lobo (F.), professeur d'anatomie à l'Université de Coïmbre (Portugal).
da Cunha (P.), professeur d'anatomie à l'Université de Lisbonne.
Demoor (J.), professeur de physiologie à l'Université de Bruxelles.
di Mattei (E.), directeur de l'Institut d'hygiène à l'Université de Catane.
Dvorak (V.), professeur de physique à l'Université d'Agram (Autriche-Hongrie).
Eginitis (D.), directeur de l'Observatoire d'Athènes.
Fermi (Cl.), professeur d'hygiène à l'Université de Sassari (Sardaigne).
Ferrero (G.), historien à Turin.
Fürstenhoff (J.), professeur de l'Extension universitaire à Bruxelles.
Gatterani (G.), professeur de zoologie à l'Université de Camerino (Italie).
Girard, directeur du Musée à Lisbonne.
Gravé (P.), professeur de mathématiques à l'Université de Jurjew (Livonie).
Hermitte, directeur général des Mines à Buenos-Ayres (République Argentine).
Horvath (G.), directeur de la section zoologique du Musée à Budapest.
Kauliabko (A.), professeur de physiologie à l'Université de Tomsk (Sibérie).
Laflamme (J.), professeur de géologie à l'Université Laval, à Québec (Canada).
Lebedinsky (J.), professeur de zoologie à l'Université d'Odessa (Russie).
Magalhaes, professeur à la Faculté de médecine de l'Université d'Oporto (Portugal).
Marinesco (G.), professeur de neurologie à l'Université de Bucarest.
Mattozo-Santos (F.), directeur du Musée zoologique à l'Université de Lisbonne.
Mittag-Leffler (G.), professeur de mathématiques à l'Université de Stockholm.
Morselli (E.), directeur de clinique à l'Université de Gênes.
Pampanini (R.), directeur de l'Institut de botanique à l'Université de Florence.
Paulesco (N.), professeur de physiologie à l'Université de Bucarest.
Pelseneer (P.), membre de l'Académie de Belgique à Gand.

MM.

Pozzi-Escot (M.), professeur à l'Ecole nationale d'agriculture à Lima (Pérou).
Racovitza (Em.), sous-directeur du Laboratoire Arago, à Paris.
Raffinetti (V.), professeur de mathématiques à l'Université de La Plata (République Argentine).
Rajna (M.), directeur de l'Observatoire de Bologne.
Romiti (G.), professeur d'anatomie à l'Université de Pise.
Saccardo (P.), professeur de botanique à l'Université de Padoue.
Scoseria (J.), directeur de l'Institut de chimie de l'Université de Montevideo (Uruguay).
Sollier (J.), directeur du sanatorium de Boulogne-sur-Seine.
Stanoëevitch (G.), professeur de physique à l'Université de Belgrade (Serbie).
Sumer (A.), professeur de physiologie à l'Université de Barcelone (Espagne).
Tanzi (E.), professeur de neurologie à l'Université de Florence.
Van Laer (H.), professeur à l'Ecole des mines du Hainaut, à Bruxelles.
Vedjovskij, professeur de zoologie à l'Université de Prague (Bohême).
Wilmotte (M.), membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE.

Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.

Je suis d'avis, connaissant les trois langues, que le français est la langue la plus claire dans ses mots et dans la construction de ses phrases.

Le 21 mars 1913.

H. REGNARD.

Office central du Génie rural, de la motoculture et de l'électroculture.

Emploi exclusif du français.

Le 21 mars 1913.

SILBERNAGEL.

Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

J'estime qu'il n'y a pas lieu de modifier l'usage actuel de la langue française pour les relations scientifiques internationales comme langue auxiliaire.

Le 15 avril 1913.

Dr ELOUI.

Commission électrotechnique internationale.

La Commission électrotechnique internationale, en 1906, adopta comme langues officielles l'anglais et le français. En 1913, à la demande des comités nationaux parlant les langues allemande et espagnole, le bureau central proposa d'ajouter, comme traduction aux textes officiels, un texte allemand et un texte espagnol. Il existe dans plusieurs pays des électriciens très compétents, mais qui ne sont pas linguistes, et puisque la Commission électrotechnique internationale désire que les ingénieurs électriciens de tous pays prennent connaissance de ses travaux, sans difficulté, elle est forcée de publier ses documents imprimés dans les quatre langues les plus usuelles du monde : anglais, français, allemand et espagnol.

Je ne sais pas si vous désirez que les Américains et les Anglais lisent vos rapports et qu'ils s'intéressent à vos travaux. Ils ne sont malheureusement pas linguistes comme les Allemands, les Hollandais ou les Suisses et ne comprennent presque rien que leur langue maternelle.

Pour les congrès, mon avis personnel est que tout le monde qui y assiste comprend et peut s'exprimer en français.

Le 21 mars 1913.

Le secrétaire général de la Commission,
Ch. MAISTRE.

Office international du travail à domicile.

Nos congrès internationaux admettent les trois langues indiquées et publient tous leurs documents dans ces trois langues. Quant aux relations par correspondances, elles se font toujours en français.

C'est vous dire que nous souscrivons aux déclarations de votre paragraphe premier ci-contre.

Le 23 mars 1913.

Le secrétaire,
Antony NEUCHENS.

Institut colonial international.

Les discussions qui ont été tenues depuis 1894 dans les cessions tenues, par l'Institut colonial international, dans différentes villes d'Europe (Bruxelles, La Haye, Berlin, Wiesbaden, Brunswich, Paris, Londres, Rome), ont toujours eu lieu en

français et ce n'est que très exceptionnellement qu'on a employé les langues allemande et anglaise, à l'exclusion de toute autre langue. Le bureau ne correspond qu'en français. Le secrétaire général n'a pas mission de prendre au nom de l'Institut un engagement quelconque pour l'avenir, mais il ne pense pas que l'usage établi depuis plus de vingt ans soit modifié.

Le 26 mars 1913.

Le secrétaire général,
Camille JANSSEN.

Conférences mondiales pour aider à l'entente entre les races.

Je suis personnellement d'avis que toutes les lettres échangées entre des associations internationales ou des gouvernements étrangers doivent être rédigées en français (en bon français). Autant que faire se peut, toute correspondance ayant un caractère international devrait suivre cette règle également. Cependant, l'internationalisme réel ne pourrait devenir possible que lorsqu'une seule langue telle que l'ido sera acceptée universellement comme langue auxiliaire universelle. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour dire comment on pourrait obtenir l'unanimité pour le choix de cette langue.

G. SPILLER.

Comité de jonction des congrès sténographiques internationaux.

Je suis personnellement de cet avis et je pense être l'interprète de la grande majorité des membres du Comité de jonction des congrès sténographiques internationaux.

Il est souhaitable que pour les discours importants un secrétaire polyglotte prenne des notes et résume brièvement les idées émises par l'orateur, pour les auditeurs des deux autres langues, qui ne connaîtraient pas celle que l'orateur a employée.

Le français est à maintenir comme langue employée dans les communications écrites entre les bureaux des associations internationales et le siège central.

Le 20 mars 1912.

J. DEPOIN.

Conseil international des sapeurs-pompiers.

D'accord.

J. MEYER.

Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge.

Je partage cette manière de voir et à l'Union internationale pour la protection de l'enfance du premier âge, nous avons adopté cette manière de voir.

Le 21 mars 1913.

Dr E. LUST.

Société internationale de la tuberculose.

Lu et approuvé.

Le secrétaire général,
Dr Georges PETIT.

Bureau international de fédérations d'instituteurs.

Le Bureau international de fédérations d'instituteurs n'a pas accueilli, il y a quelques années, un vœu en faveur d'une langue internationale artificielle. Je pourrais donc signer pour approbation de la première partie de votre questionnaire. Je crois plus utile d'appuyer votre proposition des signatures des membres du comité.

Le 23 mars 1913. Ch. ROSSIGNOL.

Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics.

D'accord.

Le 23 mars 1913. VAN OPHEM.

IIIe Congrès international de botanique.

D'accord, mais je n'ai pas qualité pour parler au nom des congrès en général le prochain congrès aura lieu à Londres, en 1915; un comité doit déjà être en fonction sur place.

Le 23 mars 1913.

E. DE WILDEMAN.

Section de démographie de l'Institut international de statistique.

D'accord en mon nom personnel, mais n'ai reçu de mandat d'aucune association internationale.

Le 22 mars 1913. Dr Jacques BERTILLON.

Association internationale du froid.

J'ai l'honneur de vous retourner le questionnaire que vous avez bien voulu nous adresser, muni de l'approbation du président de l'Association internationale du froid.

Le Président, A. LEBON.

Le secrétaire général, E. GOUAULT.

Association internationale des médecins mécanothérapeutes.

Il n'est pas possible d'adopter une de ces langues comme langue internationale. Il faut les considérer toutes les trois comme un ensemble. L'opposition à l'adoption de l'une d'elles à l'exclusion des deux autres est irréductible.

L'esperanto possède de grands avantages et est déjà connu par un nombre considérable de personnes. L'accord ne peut sortir que d'une entente commerciale, et non d'une entente académique. C'est un congrès de commerçants et non de professeurs qui donnera la poussée. Tout le monde l'apprendra quand les bureaux le demanderont.

Le 25 mars 1913.

Dr GUNZBURG.

Congrès international d'hydrologie, de climatothérapie, de géologie et de physicothérapie.

Je partage l'opinion écrite au paragraphe 1° du questionnaire.

Le 25 mars 1913.

Albert ROBIN.

Bureau international de documentation éducative.

Dans mes rapports avec les sociétés savantes des divers pays, j'ai pu constater que le français est la langue internationale par excellence. Aussi, l'emploi quasi exclusif du français s'impose-t-il à toute société ou organisation scientifique internationale.

Le Bureau international de documentation éducative se sert du français comme langue véhiculaire, tout en réservant une place à l'allemand et à l'anglais, en tant que langues scientifiques admises, et au flamand, en considération du milieu dans lequel l'organisme a pris naissance.

Le 26 mars 1913.

Le directeur général du Bureau international,
Ewdard PEETERS.

Fédération internationale pour l'observance du dimanche.

D'accord.

Le 26 mars 1913.

Pour la Fédération,
E. DELUZ.

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Je partage complètement cette manière de voir.

Le 17 mars 1913.

Albert OSTERRIETH.

Congrès périodique international de gynécologie et d'obstétrique.

D'accord.

Dr JACOBS.

Comité olympique international.

D'accord.

Pierre de COUBERTIN.

Commission permanente de l'Association internationale des Congrès des chemins de fer.

Cette manière de voir est conforme à la pratique de l'Association internationale des congrès des chemins de fer. Cette association, qui exclut les membres individuels, s'étend à 46 gouvernements adhérents et à 404 chemins de fer participants.

Le secrétaire général de l'Association,
L. WEISSENBRUCH.

Association internationale pour la protection légale des travailleurs.

Nous sommes convaincus de ce que l'emploi du français, de l'allemand et de l'anglais suffit pour le moment aux relations internationales. Nos expériences prouvent que même des ouvriers allemands ont appris, dans l'intérêt de la solidarité sociale, les rudiments du français, et que des délégués français, à leur tour, ont appris à comprendre des discours allemands. La plus grande difficulté linguistique existe encore pour les délégués des pays anglo-saxons. C'est plutôt des pré-

férences de ces pays que dépendra le choix d'une langue auxiliaire. Ces préférences ne sont pas encore perceptibles. Il serait donc, à l'heure qu'il est, absolument inadmissible de se livrer à des pronostics sur un accord futur en faveur d'une seule de ces langues. Actuellement, l'extension de chacune dans le monde se poursuit presque *pari passu*.

Dans les relations entre les bureaux des associations internationales, l'usage actuel comporte, comme vous le faites remarquer, l'emploi quasi exclusif du français. Il est évident que nous correspondrions en allemand avec un office international ayant son siège à Berlin, et en anglais avec un institut international à Londres. La langue auxiliaire s'impose dans tous ces cas pour des raisons d'économie de temps, de frais et de courtoisie réciproque.

Quant aux langues artificielles, il nous parait douteux que l'effort intéressant des adeptes de chacun des multiples idiomes rivaux aboutisse à un résultat appréciable dans nos rangs d'ici à dix ans. Nous préférons concentrer nos énergies sur l'unité sociale des peuples, d'élargir les frontières intérieures qui les séparent, de combattre la xénophobie des institutions plutôt que d'épuiser nos efforts dans une unification des manifestations extérieures. En effet, il est préférable de sacrifier aux habitudes nationales, plutôt que de prendre l'appui de l'opinion publique dans tous les pays par l'adoption d'une langue exclusive. Mieux vaut s'entendre que se comprendre.

Le 29 mars 1913.

Le président, H. SCHERRER. — *Le secrétaire général,* BAUER.

Commission permanente internationale des congrès d'assainissement de l'habitation.

Je partage absolument cette manière de voir et je considère que les langues artificielles ne font qu'ajouter à l'imbroglio. Il faut se limiter à trois langues en attendant qu'on arrive à une seule.

Le 30 mars 1913.

S. Marié DAVY.

Confédération internationale des universités populaires.

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous en ce qui

concerne les relations internationales; au sujet des relations entre bureaux, celles-ci se font exclusivement en français.

Le 1er avril 1913.

Gaston CHOTIAU.

Société positiviste internationale.

D'accord.

Dr CORRA.

Fédération internationale et universelle des sociétés de crémation.

Ces trois langues suffisent amplement.

Georges TOSQUINET.

Association internationale pour la destruction rationnelle des rats.

Nous partageons complètement la manière de voir y exposée.

Le 5 avril 1913.

F. GUNCHLNA.

Commission internationale permanente de l'éducation physique.

D'accord.

A. FOSSEPREZ.

Association internationale pour l'étude du cancer.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas pratique de désigner une seule langue pour les congrès et les relations scientifiques internationaux. Nous pensons aussi qu'il ne convient pas de remplacer les langues existantes par une langue artificielle. Nous croyons qu'il faut maintenir l'usage des langues usuelles, c'est-à-dire de l'allemand, de l'anglais et du français, pour les relations scientifiques internationales.

Dr DEBAISIEUX, STIMMER, Prof.-Dr GENPHEYR.

Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial.

D'accord.

A. JUNOD.

L'Alliance coopérative internationale.

Nous sommes de cet avis. HAUSHULLER.

Institut ethnographique international de Paris.

Nous estimons également que le français, l'anglais et l'allemand suffisent à assurer les relations internationales, mais nous ne pensons pas qu'on puisse envisager l'éventualité d'un accord reconnaissant l'emploi exclusif de ces trois langues. Si l'une quelconque d'entre elles doit jamais acquérir une prédominance marquée sur les autres, cela ne peut résulter que d'une situation de fait que dans les deux autres pays on ne pourrait s'empêcher de reconnaître et d'accepter, mais cet état de chose ne saurait être créé par un arrangement consacrant un abandon volontaire. De toute façon, notre société proteste *avec la plus vive énergie* contre toute idée d'essayer de créer une langue arificielle, ce qui est contraire à toutes les données fournies par la science ethnographique.

G. REGELSPERGER.

Alliance internationale pour le suffrage des femmes.

Je préfère l'ido; on pourrait habituer le public par la publication d'une édition de l'organe des sociétés internationales et du compte rendu de leurs congrès en ido. Mais, bien sûr, il faudrait pour cela des sacrifices pécuniaires de la part des idistes.

Je ne puis parler au nom de l'Alliance, faute de temps de la consulter.

G. KRAMERS.

Fédération abolitionniste internationale.

L'esperanto a paru avoir résolu le problème, et il y a lieu de considérer comme une chose absolument déplorable que l'on ai songé à lui opposer l'ido, qui a ralenti sinon arrêté l'élan initial, au grand détriment de l'intérêt général.

Quant aux moyens à préconiser pour permettre un accord unanime en faveur de l'esperanto, il faudrait pouvoir faire comprendre aux réformistes que le mieux est fréquemment l'ennemi du bien, et qu'ils sont eux-mêmes voués à l'impuissance, tous leurs efforts ne devant aboutir en fin de compte qu'à enrayer un mouvement qui se présentait sous les plus heureux auspices.

H. MINOD.

Bureau international de renseignements à l'usage des professeurs de langues vivantes.

D'accord.

Le 6 juin 1913. Louis WEILL.

Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires.

Comme suite à votre lettre du 11 avril dernier, nous avons le plaisir de vous faire savoir que dans sa séance de ce jour, le Conseil de direction du Comité permanent a fait sienne l'opinion émise par le Comité d'entente au sujet de la langue à adopter dans les relations internationales.

Le 14 juin 1913.

Le secrétaire général, (*S.*) LEFRANC. *Le président,* (*S.*) Ant. BIGAULT.

RELEVÉ DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES DONT LES STATUTS CONTIENNENT DES INDICATIONS AU SUJET DE L'EMPLOI DES LANGUES.

1. *Fédération internationale des ouvriers des postes, télégraphe et téléphone.* — Le rapport annuel est rédigé en français.

2. *Fédération internationale des employés.* — Revue française.

3. *Bureau international des poids et mesures.* — Les rapports et les publications sont publiés en français.

4. *Association internationale de la presse périodique.* — Les délibérations et communications du comité, ainsi que les procès-verbaux se font en français.

5. *Office sanitaire international.* — La langue officielle de l'Office et du bulletin est le français.

6. *Institut de droit international.* — Aux congrès, les discussions se font en français, sauf les exceptions admises par le président.

7. *Fédération internationale pour la protection des races indigènes contre l'alcoolisme.* — La langue officielle de la

Fédération est le français, mais on peut adresser les correspondances en français, anglais et allemand.

8. *Bureau permanent international du spiritisme.* — Bulletin en français.

9. *Commission internationale permanente pour l'étude des maladies professionnelles.* — Le service bibliographique à Milan publie un bulletin en français.

10. *Association internationale des médecins inspecteurs des écoles.* — Bulletin français.

11. *Fédération internationale des étudiants.* — La langue officielle de la Fédération est le français. La langue du pays sera admise pour l'ouverture et l'inauguration des congrès.

12. *Association internationale pour la lutte contre le chômage.* — Revue française; comptes rendus des congrès en trois éditions : française, anglaise et allemande.

13. *Association phonétique internationale.* — Revue française.

14. *Institut international de sociologie.* — Les travaux destinés aux annales doivent être remis en français.

15. *Bureau permanent de la paix.* — Organe : les Etats-Unis d'Europe paraissant en français depuis 1867.

16. *Congrès universels de la paix.* — Le résumé des résolutions et les procès-verbaux des séances sont publiés en français. Les langues courantes des congrès sont : le français, l'allemand et l'anglais.

17. *Congrès international d'archéologie.* — Les langues officielles sont : le français, l'anglais, l'allemand et l'italien, avec priorité au français, qui est employé pour les procès-verbaux et la correspondance.

18. *Fédération internationale pharmaceutique.* — Le texte français fera foi pour l'interprétation des statuts.

19. *Ligue internationale pour l'éducation rationnelle de l'enfance.* — Revue française.

20. *Union internationale du droit pénal.* — Publications en allemand et français.

21. *Fédération de l'enseignement du dessin.* — Le résumé de chaque discours sera traduit en français, anglais et allemand, qui sont les langues officielles. Le texte français des statuts servira seul pour leur interprétation.

22. *Ligue internationale des associations touristes.* — Les discussions et les communications ont lieu autant que possible en langue française. Le Bureau central pourra se servir exclusivement du français. Les discours ou propositions présentées en d'autres langues pourront être traduites.

23. *Conseil international des sapeurs-pompiers.* — Les procès-verbaux et les comptes rendus sont rédigés en français, mais les orateurs peuvent exiger la reproduction de leurs communications dans leur langue. Le français, l'anglais et l'allemand sont les langues officielles.

24. *Commission permanente des congrès internationaux de médecine.* — Le français est la langue officielle de la Commission permanente et de son bureau. Dans les réunions, on pourra également faire usage de l'anglais, de l'allemand et de l'italien.

25. *Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie historiques.* — La langue française est la langue officielle du comité et sert à la rédaction des procès-verbaux et de la correspondance. Toutefois, les membres des congrès pourront se servir également de l'anglais, de l'allemand ou de l'italien, mais leurs communications devront être résumées en français et les discours se continueront en français.

26. *Association internationale des congrès des chemins de fer.* — Discussions en français ou dans la langue du pays. Les communications dans une seule langue sont traduites en français. Bulletin français, anglais et allemand.

27. *Congrès international des fabricants de cacao et de chocolat.* — Chacun peut s'exprimer dans sa langue, mais le texte français fait règle en cas de contestation. Les discours seront traduits d'une langue dans l'autre en ce qui concerne le français, l'allemand et l'anglais. Publications dans ces trois langues.

28. *Comité international de la Croix-Rouge.* — Les orateurs auront la faculté de s'exprimer dans leur langue. Il est cependant à désirer qu'on se serve de la langue française. Les dis-

cours prononcés dans une autre langue seront résumés en français et, s'il y a lieu, dans la langue du pays.

29. *Comité permanent des assurances sociales.* — Bulletin français. La publication en anglais et en allemand est à l'étude.

30. *Office international de documentation pour la chasse.* — Les langues d'usage courant seront employées pour la correspondance. Pour l'interprétation des statuts, le texte français est seul valable.

31. *Office international de documentation pour la pêche.* — Les langues d'usage courant seront employées pour la correspondance. Pour l'interprétation des statuts, le texte français est seul valable.

32. *Association internationale pour l'exploration de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient.* — Publications en langue française. Communications aux comités locaux en français, anglais, allemand, italien, russe et latin.

33. *Union internationale des Associations de la Presse.* — La carte d'identité est imprimée en français avec traduction anglaise et allemande en plus petits caractères.

34. *Société internationale de musique.* — Bulletin en français et en allemand.

35. *Union celtique.* — Publications en français et en anglais.

36. *Union internationale de patinage.* — Les discours se font en anglais et en allemand.

37. *Union internationale de tramways et de chemins de fer d'intérêt local.* — Discussions et publications en français et allemand, sauf avis contraire du comité.

38. *Fédération internationale des associations de filateurs et de fabricants de coton.* — Les délégués pourront employer l'anglais, le français ou l'allemand, mais on les prie d'employer autant que possible l'anglais.

39. *Fédération théosophique d'Europe.* — La langue officielle est l'anglais.

40. *Organisation sioniste internationale.* — La langue officielle est l'hébreu. Les délibérations se feront autant que pos-

sible en allemand et pourront être traduites en français, anglais et russe.

41. *Association internationale des hôteliers.* — Bulletin et comptes rendus annuels en français et allemand.

42. *Union internationale des travailleurs d'hôtels, restaurants et cafés* (26,000 membres). — Les publications et la correspondance se font en français, anglais et allemand.

43. *Association pour l'essai des matériaux.* — Le français, l'anglais et l'allemand sont seuls employés pour les comptes rendus, rapports, etc., ainsi que pour le bulletin.

44. *Association stomatologique internationale.* — Pour réduire au minimum les difficultés de la diversité des langues, les langues officielles admises sont le français, l'anglais et l'allemand. Le bulletin est publié également en ces trois langues.

45. *Association internationale pour l'hygiène des races.* — Les communications se font aux membres par l'intermédiaire de journaux français, anglais et allemands.

46. *Conseil international des femmes.* — Les secrétaires des divers pays envoient chaque année au secrétaire général un rapport rédigé dans une des trois langues officielles, qui sont le français, l'allemand et l'anglais.

47. *Congrès international de l'éducation morale, à La Haye.* — Langues officielles : le français, l'anglais, l'allemand et le hollandais.

48. *Association de clubs cosmopolites* (*Etats-Unis*). — Actuellement revue anglaise. La revue internationale en préparation se publiera en français et en anglais.

49. *Alliance internationale pour le suffrage des femmes.* — Bulletin en français et en anglais.

50. *Commission électro-technique internationale.* — Rapports en français et en anglais.

51. *Association internationale pour la protection de la propriété industrielle.* — Le français, l'anglais et l'allemand sont les langues officielles en lesquelles se font les publications. Les discours en l'une de ces langues sont immédiatement traduits dans les deux autres. Trois annuaires distincts en chacune des langues officielles.

52. *Ligue internationale contre la vaccination.* — Annuaire en français, anglais et allemand.

53. *Fédération internationale des ouvriers de l'industrie textile.* — L'annuaire en français, anglais et allemand.

54. *Union internationale des ouvriers du tabac* (48,000 membres). — Revue et comptes rendus en français, en anglais et en allemand.

55. *Union internationale des cordonniers* (54,000 membres). — Publications et comptes rendus en français, en anglais et en allemand.

56. *Secrétariat international des travailleurs de la pierre.* — Comptes rendus et rapports annuels en français et en allemand.

57. *Confédération internationale des musiciens* (28,000 membres). — Les rapports en français, anglais et allemand. Discussions orales en la langue du pays ou en esperanto.

58. *Alliance coopérative internationale.* — Titre en français, anglais et allemand.

59. *Fédération internationale des mineurs* (726,000 membres). — Comptes rendus et rapports en français, anglais et allemand.

60. *Secrétariat international des typographes* (130,000 membres). — Rapports annuels en français et en allemand.

61. *Fédération internationale des lithographes, imprimeurs-lithographes et professions similaires* (25,000 membres). — Bulletin en français, anglais et allemand.

62. *Fédération internationale des ouvriers de transport* (467,000 membres). — Comptes rendus en français, anglais et allemand.

63. *Secrétariat international des ouvriers du verre* (50,000 membres). — Comptes rendus, communications et revue en français, anglais et allemand.

64. *Fédération des ouvriers métallurgistes* (938,000 membres). — Comptes rendus et revue en français, anglais et allemand.

65. *Fédération internationale pour l'observance du dimanche.* — Comptes rendus en français, anglais et allemand. Revue en français et allemand.

66. *Secrétariat international des fédérations syndicales internationales* (9,800,000 membres). — Rapports annuels en français, anglais et allemand.

67. *Fédération internationale de la Croix-Bleue.* — Publications en français et en allemand.

68. *Bureau international de correspondance et de résistance néo-malthusienne.* — Programme en français, anglais et allemand.

69. *Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.* — Rapports et bulletin en français et en allemand. Dans les discussions orales, les communications en d'autres langues sont traduites en français et en allemand.

70. *Bureau socialiste international.* — Les trois langues du congrès sont le français, l'anglais et l'allemand. Les procès-verbaux des séances sont rédigés en ces trois langues.

71. *Association internationale pour l'étude du cancer.* — Revue en français, anglais et allemand.

72. *Bureau international de documentation éducative.* — La correspondance se fait en français, anglais, allemand et néerlandais.

73. *Institut international de bibliographie sociale.* — Les publications se font en français et en allemand.

74. *Ligue internationale contre l'abus des boissons alcooliques.* — Revue en français, anglais et allemand.

75. *Bureau international contre l'alcoolisme.* — Titre en français, anglais et allemand.

76. *Congrès international des éditeurs.* — Mémoires et correspondance en français, anglais et allemand.

77. *Congrès international des sciences administratives.* — Les langues employées furent le français, l'anglais, l'allemand et le néerlandais.

78. *Association permanente des congrès de navigation.* — Les langues employées sont le français, l'anglais et l'allemand.

79. *Association internationale de la presse médicale.* — Le français est la seule langue du comité. Les journaux affiliés à l'Association sont invités à faire suivre les travaux ori-

ginaux de conclusions rédigées en français, anglais et allemand.

80. *Bureau international des fédérations d'instituteurs* (408,000 membres). — Toutes les langues sont autorisées, mais les conclusions doivent être répétées en français, anglais et allemand.

81. *Association internationale pour la protection légale des travailleurs.* — Les entêtes des tableaux-statistiques doivent être rédigées dans la langue du pays avec traduction en français, anglais ou allemand. Bulletin français, allemand et anglais.

82. *Congrès international de médecine vétérinaire.* — Comptes rendus en français, anglais et allemand.

83. *Association internationale des botanistes.* — Correspondance en français, anglais et allemand.

84. *Fédération internationale de laiterie.* — Les mémoires pour le concours doivent être rédigés en français, anglais et allemand.

85. *Association internationale des chimistes de l'industrie du cuir.* — Revue en français, anglais et allemand.

86. *Institut international pour la diffusion des expériences sociales.* — Revue en trois éditions : française, anglaise et allemande.

87. *Union internationale des amis de la jeune fille.* — Le livret individuel est rédigé en français et en allemand. Au besoin une autre langue encore.

88. *Congrès international de l'enseignement primaire.* — La communication est faite en français, anglais et allemand et, s'il y a lieu, en la langue du rapporteur.

89. *Congrès international des sciences historiques.* — Le Congrès de Berlin publie un quotidien en français, anglais, allemand et italien.

90. *Institut international pour l'étude des causes des maladies mentales.* — Les avis et communiqués en français, anglais, allemand et italien. Les travaux originaux, en une de ces langues avec extrait dans les autres langues.

91. *Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial.* — Revue en français, anglais, allemand et italien.

92. *Union internationale des ouvriers chapeliers* (29,000 membres). — Bulletin en français, anglais, allemand et italien.

93. *Confédération internationale des sociétés coopératives agricoles.* — Assemblées, comptes rendus et revue en français, anglais, allemand et italien. Pour parler en une autre langue, l'orateur doit s'assurer le concours d'un interprète.

94. *Congrès international des architectes.* — Les langues officielles des congrès sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

95. *Société internationale de chirurgie.* — Les langues officielles sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

96. *Fédération dentaire internationale.* — Bulletin en français, anglais, allemand et espagnol.

97. *Union internationale des boulangers, confiseurs et métiers similaires* (50,000 membres). — Les feuilles d'orientation pour ouvriers quittant leurs pays et collées sur leur livret sont rédigées en français, allemand et danois.

98. *Union internationale des ouvriers du bois* (287,000 membres). — Publications en français, anglais et suédois.

99. *Congrès scientifique international américain.* — Les langues officielles sont : le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais.

100. *Association internationale permanente des congrès de la route.* — Chaque congrès indique les langues admises. La langue du pays sera admise si la commission locale la réclame. Pour le prix à décerner, les mémoires doivent être rédigés en français, anglais ou allemand.

101. *Association de droit international.* — La langue officielle est celle du pays, sauf décision contraire. Chaque membre peut écrire ou parler sa langue.

102. *Union internationale de photographie.* — Autant que possible, l'annuaire sera rédigé dans les langues usuelles et l'esperanto.

103. *Société internationale de dialectologie romane.* — Publications en français, anglais, allemand, italien, espagnol, catalan, roumain.

IV. — SECTION PÉDAGOGIQUE ET SOCIALE.

L'Œuvre des résumés français,

PAR

J.-A. FURSTENHOFF.

Introduction.

Nous montrons dans un autre rapport présenté à ce congrès que la proposition de faire adopter le français comme seule langue auxiliaire internationale se justifie par les faits. Objet de nos efforts depuis une dizaine d'années, ce but paraît moins utopique à la suite du referendum que nous avons organisé auprès des associations internationales. Il est presque exclusivement fait usage du français, de l'anglais et de l'allemand dans la grande majorité des réunions internationales et, dans beaucoup de cas, une préférence marquée est déjà accordée à la première de ces langues. Nous indiquons dans ledit rapport comment, dans l'avenir, cet état de choses peut amener l'emploi exclusif du français comme langue auxiliaire.

On conçoit aisément que les Français se fassent scrupule de préconiser eux-mêmes une telle solution, bien qu'on aurait tort de s'exagérer l'avantage matériel qu'ils en retireraient. L'usage du français en diplomatie n'a pas fait jusqu'ici attribuer à la France une part plus grande dans les traités. De même, le bénéfice considérable que retireraient les autres peuples de l'emploi d'une seule langue auxiliaire doit com-

penser largement l'avantage plutôt moral obtenu par le peuple, dont on adopterait la langue. Quoiqu'il en soit, l'initiative du mouvement a été prise par des étrangers, et notre comité se compose presque entièrement de professeurs d'universités étrangères.

Les Français ne peuvent cependant se désintéresser complètement d'une solution aussi flatteuse pour eux, et il leur appartient d'augmenter au maximum l'intérêt que les étrangers ont à connaître leur langue. Les classes cultivées des autres pays subissent déjà une sorte de fascination par le fait des beautés de la littérature française. Il serait désirable que toutes les classes sociales à l'étranger soient séduites au même titre et c'est par la satisfaction des intérêts matériels qu'il y a le plus de chance d'y arriver. On pourrait dès lors modifier un mot célèbre et dire que tout homme possède deux langues, la sienne et le français.

Convaincre les travailleurs du monde entier que la connaissance de la langue française leur permettrait de se documenter rapidement et de façon complète sur toutes matières, serait un moyen assez sûr d'atteindre ce but. Nous avons esquissé en ces termes, au congrès de 1908, ce qu'il y aurait lieu de faire pour que la documentation française soit à la hauteur d'une semblable exigence : « Si, tenant compte de l'avantage considérable « qu'en retirerait l'expansion de la langue française, les revues « françaises ou plutôt un organisme spécial des « résumés « français », comparable aux « *Centralblätter* allemands »; « pouvait publier *sans aucun retard* le résumé de tout ce qui « paraît en matière scientifique, nul doute que les savants ita- « liens, espagnols, russes, etc., ne s'en servissent de préférence « comme source d'information. »

Le congrès de 1908 a décidé de reporter à la session suivante l'examen de cette importante question. Il convient donc d'examiner aujourd'hui de plus près les données du problème et les efforts exercés de diverses parts. Ce travail préliminaire permettra de mieux déterminer les moyens pratiques pour faire de l'œuvre des résumés français un des plus sûrs moteurs de l'expansion de la langue et de la culture françaises.

Importance de la documentation.

Bien que la question de la documentation intéresse toutes les formes de l'activité humaine, nous nous limiterons ici à la documentation scientifique.

Une documentation bien faite met rapidement le savant, l'industriel, au courant de tout ce qui s'est fait dans le passé et de tout ce qui continue à se faire dans le présent concernant la science ou l'industrie qui les intéresse. Sans documentation, un travailleur peut consacrer des semaines et des mois à diriger ses investigations laborieuses dans un sens déterminé et apprendre ensuite que ce qu'il croyait avoir trouvé le premier n'est pas nouveau; il peut aussi se trouver arrêté pendant longtemps et peut-être même de façon définitive, par des difficultés déjà rencontrées et vaincues par d'autres, sans qu'il le sache. L'importance des intérêts en jeu peut être considérable. On connaît de nombreux cas où la méconnaissance d'un document a empêché l'essort d'une industrie ou entraîné la ruine d'une usine. Et cependant, si illogique que cela puisse sembler, la plupart des chercheurs procèdent par tâtonnements à cause de l'insuffisance de la documentation mise à leur portée et la longueur des recherches qu'elle nécessite. S'il suffisait d'un minimum d'efforts et de temps pour être documenté, l'étude documentaire précéderait partout les travaux scientifiques et techniques.

Le peu que nous en disons suffit à faire voir l'importance considérable que doit acquérir de plus en plus la documentation dans le monde, ainsi que l'avantage que peut en retirer la langue du peuple qui aura su le mieux organiser la documentation.

Conditions d'une documentation bien organisée.

1. La documentation doit être unilingue;
2. Elle doit être spécialisée, la tâche étant déjà fort lourde

de réunir les documents innombrables relatifs à chaque spécialisation;

3. Elle doit être complète au point de vue de la quantité et de la qualité, c'est-à-dire qu'aucun document ne peut être omis et que chacun d'eux doit être analysé de façon à en fournir la substance. Elle doit donc être établie par des personnes compétentes de la spécialité visée;

4. Elle doit permettre de juger le document sans qu'on doive recourir à celui-ci. Elle doit cependant fournir toutes les données nécessaires pour le retrouver;

5. Elle doit être accompagnée de tables de matières et de noms d'auteurs judicieusement établies pour faciliter les recherches;

6. Elle doit être faite sans retard de façon à fournir au chercheur jusqu'aux toutes dernières informations.

Systèmes de documentation adoptés jusqu'à présent.

Parmi les systèmes de documentation adoptés jusqu'à présent, les uns donnent sous forme de traités, l'état d'une science depuis l'origine jusqu'à la date de publication du traité, en indiquant plus ou moins soigneusement la source de tous les travaux cités. D'autres, qui continuent en quelque sorte les précédents, donnent tous les perfectionnements réalisés dans une science pendant un certain nombre d'années. Un troisième système consiste à rassembler les indications documentaires sous une forme mobile (fiches), permettant de tenir constamment le recueil à jour. Ce dernier système ne s'applique évidemment qu'aux catalogues particuliers ou aux bibliothèques publiques et ne peut être édité.

Les deux premiers systèmes ont reçu de nombreuses applications dans certaines branches bien déterminées et certains des recueils ainsi créés ont une grande valeur. Beaucoup se bornent cependant à énumérer simplement les titres des tra-

vaux ou n'en reproduisent que quelques mots. Ils sont d'ailleurs rarement complets au point de vue de la documentation et ne représentent que des essais d'organisation spécialisée de celle-ci.

Il convient de citer aussi certains essais de bibliographie générale tels que le catalogue de Reuss, constituant un répertoire en seize volumes des documents, de 1665 à 1800, et continué par la Société royale de Londres. Actuellement, une entente entre les divers gouvernements permet à cette société, qui succombait sous la tâche formidable qu'elle avait assumée, de continuer son catalogue, grâce à la collaboration de comités nationaux. Ce catalogue ne reproduit toutefois que les titres, et encore, dans la langue originale. On ne peut s'imposer que bien rarement la perte de temps et l'argent nécessaire pour réunir des documents signalés seulement par les titres, et souvent, une fois réunis, beaucoup de ces documents sont à éliminer, chose que le titre seul ne permettait pas de décider. La difficulté linguistique découragera d'ailleurs la plupart des chercheurs.

N'oublions pas non plus de rappeler les efforts faits par les grands Etats pour cataloguer et publier les brevets d'invention, dont le nombre croît d'année en année (30,000 actuellement par an en Angleterre, et 60,000 aux Etats-Unis). En Angleterre, les tables de matières et les recueils groupant de façon judicieuse les résumés de brevets, facilitent grandement les recherches. L'organisation française est loin d'égaler, à ce point de vue, ce qui se fait en Angleterre. Cependant, depuis 1902, la France a pris la tête du mouvement en ce qui concerne la rapidité de publication de la description des brevets en fascicules séparés. C'est par les brevets français que l'on peut connaître le plus vite une invention. Mais au point de vue de la classification des résumés, tout est encore à faire et il serait désirable que l'on adopte le système anglais, qui est remarquable. Cette réforme serait d'autant plus utile en France qu'on semble tendre dans ce pays également à l'examen préalable des demandes de brevets, système nécessitant une documentation bien établie.

L'œuvre des résumés français pourrait répondre à tous les besoins d'une documentation parfaite.

Comme nous venons de le voir, la difficulté linguistique constitue un obstacle au seul essai de bibliographie scientifique internationale qui puisse réellement compter jusqu'ici. Il est évident que la documentation doit être unilingue et employer une des trois langues internationales. D'autre part, il ne saurait suffire de constituer un recueil de titres et cependant ces titres sont déjà si nombreux qu'ils remplissent chaque année un grand nombre de volumes. Ceux-ci, d'un maniement difficile, constituent plutôt une curiosité bibliographique que des outils réellement utiles pour le chercheur. Que penser dès lors d'une documentation complète par résumés? La tâche semble surhumaine si on veut l'entreprendre par voie de centralisation!

Nous croyons, par contre, qu'en perfectionnant et en généralisant le système des bibliographies distinctes pour chaque science ou partie de science, on peut arriver à résoudre le problème, à condition toutefois de créer un organe central régularisateur.

L'usage s'introduit de plus en plus de reproduire dans les revues techniques un résumé des travaux parus dans d'autres publications, des livres, des brevets, etc. Ces résumés, plus ou moins bien faits, ne constituent qu'un choix, le but poursuivi étant beaucoup plus d'intéresser le lecteur que de créer une bibliographie complète. Il y a donc deux points de vue à envisager : celui suivant lequel on cherche à intéresser momentanément les lecteurs tout en fournissant de la matière à la revue, et celui visant la création d'un répertoire spécial auquel les lecteurs auront recours dans la suite. C'est évidemment à ce second point de vue que l'on doit se placer, car il permet d'agir dans l'intérêt de tous, tandis que l'intérêt particulier de la revue s'accommode mieux du premier. Afin de pouvoir faire face aux difficultés plus grandes résultant de la transformation de leur bibliographie occasionnelle en une documenta-

tion complète et sérieuse, il paraît absolument nécessaire que les diverses revues de même nature unissent leurs efforts pour publier, à frais communs, un même supplément bibliographique, qui serait joint à chaque exemplaire des revues ou vendu séparément. En introduisant ensuite peu à peu l'usage de faire suivre tous les articles originaux d'un résumé rédigé par les auteurs eux-mêmes (comme la loi l'exige déjà pour les brevets français), le travail serait d'autant plus simple.

Cette idée de bibliographie à frais communs a déjà été proposée en Allemagne pour les revues, et il semble que suite y ait été donnée. Remarquons qu'en ce qui concerne la médecine, les mathématiques et la chimie, la bibliographie française se trouve en excellente posture. Pourvu qu'on le veuille, il ne doit pas être trop difficile d'obtenir le même résultat pour les autres sciences.

La concurrence que se font les diverses revues de même nature et les différentes maisons d'édition semble devoir rendre toute entente précaire, si pas impossible. C'est pourquoi il serait utile de faire intervenir, comme rouage central, un comité officiel chargé de créer le terrain d'entente nécessaire, de susciter des initiatives dans les diverses sciences et d'organiser ou d'aider à l'organisation des documentations spéciales dont l'ensemble doit constituer l'œuvre des résumés français. Ce comité, où les diverses sociétés savantes seraient représentées, aiderait de son crédit la préparation des suppléments bibliographiques, veillerait à la continuité et à l'excellence de l'œuvre, centraliserait les recherches documentaires et prendrait toutes les mesures utiles pour apprendre le chemin de Paris aux étrangers désireux de se documenter. On voit que, d'après ce système, le travail s'effectuerait surtout à la périphérie, tandis que le centre, préservé de toute congestion dangeureuse, présiderait au fonctionnement général. Cette belle ordonnance de tous les efforts amènerait la suppression de la confusion régnant actuellement et permettrait d'envisager sans crainte l'augmentation continue des documents à classer chaque année. Des tables annuelles *bien établies* permettraient de trouver aisément les résumés désirés, et un catalogue sur fiches

pourrait aussi satisfaire aux demandes de renseignements.

Des essais de documentation générale sont tentés actuellement en divers endroits. A Paris, le *Mois scientifique* représente une tentative intéressante bien qu'incomplète, la tâche étant trop lourde pour une entreprise privée. L'Association de documentation bibliographique, fondée en 1911 dans un but plus désintéressé, semble également rendre des services en attendant l'organisation systématique que nous préconisons.

Il est de l'intérêt de la France de résoudre la question de la documentation le mieux et le plus rapidement possible, car la marée montante des documents imposera une solution, et celle qui se montrera la plus pratique à tous les points de vue obtiendra sûrement les suffrages et l'appui des travailleurs du monde entier. En Allemagne, un institut international à allure officielle a été créé depuis deux ans environ pour la bibliographie technique. Le bulletin mensuel de cet institut (qui commence déjà à ajouter aux titres de courts résumés rédigés, il est vrai, en diverses langues) est introduit en France, muni d'une couverture française, par la librairie Dunod. A Bruxelles, diverses tentatives s'ébauchent aussi autour de l'Institut international de bibliographie (dont le but est surtout la constitution d'un catalogue sur fiches). Nous avons parlé dans le paragraphe précédent de l'œuvre de la Société royale de Londres. Quant aux Etats-Unis, le mouvement bibliographique y est également extrêmement intense. Les difficultés du problème font que ces tentatives ne sont pas encore au point, de sorte qu'il n'est pas trop tard pour entreprendre sérieusement l'organisation de la documentation à Paris, où nous la concevons mieux qu'à Berlin ou à Bruxelles. Il n'y a cependant plus de temps à perdre. Le Ve Congrès international de la presse médicale, qui vient de se tenir à Londres, a proposé la création d'une agence internationale d'information scientifique. Etant donnée la supériorité de la médecine française, l'occasion est favorable pour jeter les bases de l'organisation à Paris. Nous demandons donc qu'une délégation soit choisie parmi les membres du présent congrès et qu'elle reçoive la mission d'appeler l'attention des autorités et des sociétés savantes françaises sur

l'importance de la question et sur la nécessité de constituer sans retard le comité central nécessaire.

Espérons que ce vœu soit exaucé et que par l'œuvre des résumés français, la France s'emploie, une fois de plus, à clarifier les suggestions étrangères pour les répandre ensuite dans le monde. Son développement économique et son influence intellectuelle y trouveraient un précieux adjuvant, sans compter que les Français seraient les premiers à bénéficier d'une documentation aussi établie chez eux.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Comité organisateur du Congrès 5
Liste des membres du Congrès 7
Assemblées et travaux du Congrès 23
Mémoires et rapports (rangés par section) :

I. — Section de propagande.

A. — *Le français dans le monde.*

Gustave Cohen, La langue française en Hollande 1
Charles Becker, La langue française dans le Grand-Duché de Luxembourg 23
J. de Blociszewski, La langue française en Autriche 37
Louis Feller, La langue française en Bohême 41
Alvaro Viana de Lemos, La langue française en Portugal . . . 49
Mme la baronne J. Michaux, La langue française en Suède . . . 53
Ferdinand Lannes, La langue française en Russie 57
Abel Mansuy, La langue française en Pologne russe 67
J. Guillebert, La langue française en Bulgarie 81
J. Lecoq, La langue française en Macédoine. 87
Pierre Martino, La langue française en Algérie 99
Fernand Braun, La langue française en Égypte 109
Anselme Laugel, La langue française en Alsace-Lorraine . . . 115

Pages.

HUBERT MORAND, La langue française en Hongrie 123
S. SASSERATH, La langue française en Belgique. 131
ROLAND BARRAULT, La langue française en Italie 141
PAUL MANTOUX, La culture française en Angleterre 153
L'enseignement du français en Allemagne 163

B. — *Les groupements et les écoles.*

EMILE SALONE, L'Alliance française 1
EDMOND BESNARD, La Mission laïque française 5
E. MARTINENCHE, Le groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les relations avec l'Amérique latine 13
ALBERT SCHATZ, L'Institut français de Londres 23
FERNAND PAVARD, La Ligue nationale pour la défense de la langue française 31
GEORGES GROMAIRE, La Société d'échange international des enfants et des jeunes gens 39
GEORGES CIROT, L'Œuvre des Comités français en Espagne . . . 45
A. SALMON, La Fédération britannique des Comités de l'Alliance française 69
EDM. HUGUET, Les cours de l'« Alliance Française » 79
E. MAWET, J. VAN DOOREN et A. DAXHELET, l'Association pour l'extension et la culture de la langue française 85

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

ALBERT HEUMANN, Les écrivains flamands dans la littérature française et la portée européenne de leur apport 1
GASTON BORDAT, Le rôle des revues françaises 7
H. BOURRELIER, A. GILLON, A. MAINGUET et R. LISBONNE, La librairie et l'extension de la littérature française 13
GÉRARD HARRY, La propagande française par les langues étrangeres 39
HENRY DE JOUVENEL, Les journaux quotidiens et la propagande française 45

III. — Section de philologie et d'histoire.

Pages.

Gonzague de Reynold, L'histoire de la littérature française dans les pays étrangers de langue française 1

Adjutor Rivard, Les caractères du parler franco-canadien . . . 21

Dr J.-H. Probst, L'influence des langues voisines sur le français en Algérie 29

H. Grégoire, Les mots français en grec 37

Gustave Charlier, L'histoire littéraire de la France et le choix des thèses et dissertations universitaires. 49

IV. — Section pédagogique et sociale.

Maurice Ansiaux, Le français, langue scientifique. 1

Mlle Marie Closset, La culture française dans l'éducation féminine. 7

Dr J.-H. Probst, Les meilleures méthodes d'enseignement et de propagation du français chez les Arabes de l'Algérie 13

M. Lener, De l'enseignement du français usuel aux débutants, en pays de langue flamande 25

Mme Emma Lambotte, Les Wallons en Campine 33

R. Gallet, De la part qu'il convient de faire, dans l'enseignement des pays de langue française, à la lecture des écrivains régionaux 35

J.-A. Fürstenhoff, L'emploi du français dans les réunions internationales 49

J.-A. Fürstenhoff, L'Œuvre des résumés français 81

PC
2021
C6
1913

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 3d, Ghent, 1913

[Compte rendu]

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY